Bibliothèque de l'École des hautes études...

École pratique des hautes études (France). ...

Digitized by Google

VETUS & NOVUM TESTAMENTUM
DEI SUB NUMINE VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY

J R Strayer
September 1928
Paris

A mon

hommage cordial

de l'auteur

Ferdinand Lot

LES DERNIERS CAROLINGIENS

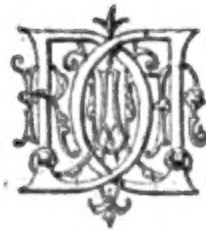

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

LES DERNIERS
CAROLINGIENS

LOTHAIRE
LOUIS V. — CHARLES DE LORRAINE
(954-991)

PAR

FERDINAND LOT
ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE
ÉLÈVE DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

PRÉFACE

PAR

A. GIRY
MAITRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67
EN FACE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

1891

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES HAUTES ÉTUDES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SCIENCES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME FASCICULE

LES DERNIERS CAROLINGIENS.
LOTHAIRE, LOUIS V, CHARLES DE LORRAINE. 954-991,
PAR FERDINAND LOT.

PARIS

ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE RICHELIEU, 67

—

1891

A MON CHER MAITRE

M. A. GIRY

HOMMAGE AFFECTUEUX ET RECONNAISSANT

[redacted]

Sur l'avis de M. A. Giry, maître de conférences, et de MM. G. Monod et J. Roy, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. Ferdinand Lot le titre d'*Élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École Pratique des Hautes Études.*

Paris, le 9 novembre 1890.

Le maître de Conférences,

A. GIRY.

Les Commissaires responsables,

G. MONOD, J. ROY.

Le Président de la Section,

G. PARIS.

PRÉFACE

Ce fascicule est le premier d'une série de travaux sur l'époque carolingienne entrepris par les membres de l'une des conférences d'histoire de l'Ecole des hautes études, sous la direction du maître de conférences.

Il convient de donner, au début de cette publication, un aperçu du plan d'ensemble de ces études. On me pardonnera de raconter pour le faire comment cette entreprise a été conçue et d'exposer comment le travail a été organisé. C'est un petit épisode, mais assez caractéristique si je ne me trompe, de l'histoire des transformations de notre enseignement supérieur, et à ce titre il peut avoir quelque intérêt.

Pendant l'année scolaire 1887-1888 j'avais pris pour sujet de l'une de mes conférences le règne de Charles le Chauve, dont l'étude m'occupait depuis plusieurs années. Je m'étais appliqué à montrer par des exemples comment des investigations patientes, l'étude, l'analyse et la comparaison minutieuse des sources, ainsi que la critique des travaux déjà faits, étaient susceptibles de conduire à des résultats nouveaux et spécialement à des rectifications chronologiques assez nombreuses, partant à jeter un peu de lumière sur toute la période de notre histoire qui va du Traité de Verdun à l'avènement de la dynastie Capétienne, époque intéressante entre toutes, puisque c'est alors que la France s'est faite, qu'elle a commencé à prendre quelque obscure conscience de son existence nationale et que se sont développés mystérieusement les germes des institutions qui allaient devenir le régime féodal. J'avais à diverses reprises exprimé le regret que nous n'eussions point encore en France, pour cette époque du moins, d'instruments de travail comparables aux Jahrbücher *ou aux Regestes de l'Allemagne, et manifesté la crainte de voir abandonner à l'érudition allemande tout ce domaine de notre histoire nationale. J'avais indiqué enfin comment le travail de recherche, d'inventaire, de classement et de critique des sources historiques pourrait devenir l'œuvre d'une collaboration associant maître et élèves dans une entreprise commune.*

A l'issue de l'année scolaire, huit des élèves qui avaient participé aux conférences, MM. Eckel, Labande, Lot, Mazerolle, Poëte, Soehnée, Travers et Vernier, me firent part de leur intention de se grouper pour préparer ensemble un Régeste carolingien et me demandèrent de prendre la direction de ce travail. Cette proposition réalisait tous mes vœux et je m'empressai de l'accueillir.

Dès le début de l'année suivante (1888-1889), l'atelier fut organisé. On arrêta d'abord dans tous ses détails le plan de la publication projetée. Nous nous proposions comme but la recherche et l'étude des actes des souverains français de la dynastie carolingienne, ainsi que la revision attentive de l'histoire de cette époque. Il fut décidé que nous laisserions de côté les premiers monarques carolingiens, dont l'histoire et les actes ont été en Allemagne l'objet de travaux approfondis, et que nos études commenceraient avec le règne de Charles le Chauve. Nous décidâmes également de nous occuper exclusivement des souverains de la France, en y comprenant, bien entendu, les rois de Provence, de Bourgogne et d'Aquitaine. Quant au plan même des publications, il fut décidé, après discussion et mûre réflexion, qu'elles se diviseraient en deux séries.

La première consistera en un Catalogue critique des actes des souverains, auquel s'ajoutera le texte de certains documents. On y comprendra, bien entendu, les diplômes faux et les mentions qui font seules connaître les textes perdus ; mais, en dehors des actes ou des mentions d'actes, on n'empruntera aux sources narratives que les renseignements susceptibles de préciser l'itinéraire des souverains. On trouvera en tête du premier fascicule des détails plus circonstanciés sur le plan de cette publication.

La deuxième série formera en quelque sorte les Annales de l'histoire de France sous la dynastie carolingienne. Les travaux qui la composeront seront naturellement des œuvres plus personnelles que ceux qui formeront le Catalogue, aussi est-il naturel d'y laisser aux collaborateurs plus de liberté. Néanmoins nous nous sommes imposé les règles générales suivantes : Faire précéder chaque fascicule d'une notice critique sommaire des sources, et d'une bibliographie étendue ; suivre dans la composition l'ordre chronologique aussi rigoureusement que possible ; ne négliger aucun fait, si minime que soit son importance ; justifier par des notes et autant que possible par des textes toutes les allégations ; n'user d'aucun artifice pour masquer les lacunes de l'histoire ou pour faire illusion sur la pauvreté des sources ; rejeter en Appendices l'étude des questions accessoires ou les discussions qui rompraient l'ordre chronologique ; négliger de parti pris, si intéressante qu'elle soit, l'étude des institutions ; terminer enfin chaque volume par une table alphabétique et analytique des noms propres et des matières. Une série de monographies ainsi conçues ne formera pas sans doute l'histoire de la France carolingienne,

mais nous espérons que, grâce à la rigueur de la méthode, ces études corrigeront des erreurs accréditées, qu'elles feront le départ des certitudes et des conjectures, et surtout qu'elles montreront, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, l'enchaînement des faits, tel qu'il résulte de la combinaison et du contrôle des sources. Nous espérons, en un mot, qu'elles fourniront aux historiens les éléments de l'histoire.

En même temps que l'on arrêtait ainsi le plan des publications, le travail s'organisait. Chacun, suivant ses préférences, choisit la période dont il désirait se charger, tant pour les Catalogues d'actes que pour les Annales ; puis on partagea entre les collaborateurs les recherches et les dépouillements des imprimés, des fonds d'archives et des collections de manuscrits. En ce qui touche la préparation des Catalogues d'actes, qui seront plus particulièrement l'œuvre commune, il fut décidé que l'on procéderait aux recherches et à la rédaction en suivant un ordre topographique. Comme en très grande majorité les documents de cette époque proviennent des églises et des monastères, on prit pour base la division ecclésiastique de la Gaule. On dressa la liste des établissements religieux qui existaient à l'époque carolingienne dans chaque diocèse, on rechercha et on étudia les sources manuscrites et publiées de leur histoire, on y releva avec soin toutes les mentions se rapportant aux Carolingiens, on copia les actes inédits, on collationna les originaux, on classa et on répartit entre les divers collaborateurs les notes, prises sur un modèle et d'après des règles uniformes ; chacun rédigea les notices des actes de l'époque dont il s'était chargé, puis, au fur et à mesure de l'avancement du travail, on examina en conférence la série complète des renseignements réunis sur chaque établissement ; on revisa alors les notices des actes, on en établit les dates, on identifia les noms de personne et de lieu, on discuta les documents suspects, bref on arrêta la rédaction à peu près définitive des Catalogues.

En dépit des préparations d'examens et de concours, grands obstacles aux recherches scientifiques désintéressées, chacun rivalisant de zèle, la préparation marcha assez vite pendant la première année pour que, — sans parler du dépouillement des grands recueils et des collections manuscrites comprenant des documents de toute la France, — on ait pu dresser le catalogue des actes pour la province ecclésiastique de Reims tout entière, la plus vaste de la France et celle où se trouvait le centre de la domination carolingienne. Depuis lors, le travail s'est forcément un peu ralenti. Des nécessités de carrière ont dispersé plusieurs des collaborateurs, mais ils n'en sont pas moins restés fidèles à l'œuvre commune : ils utilisent leur séjour en province pour compulser les archives locales et dépouiller les ouvrages qui se trouvent à leur portée ; ils continuent à nous adresser leurs notes et reçoivent les nôtres ; ils profitent enfin des vacances pour travailler à Paris. Dans

les deux dernières années, et grâce surtout au dévouement de M. Lot, nous avons pu achever le catalogue des actes pour les provinces de Cologne, de Trèves, de Mayence et de Rouen ; nous abordons au commencement de cette année la province de Sens. Nous espérons pouvoir mettre sous presse le Catalogue des actes de Charles le Chauve d'ici à deux ans, ou même plus tôt, si, comme j'ai lieu de l'espérer, de nouvelles recrues viennent se joindre à nous.

Les fascicules d'Annales n'attendront pas pour paraître les Catalogues d'actes ; ils seront publiés au fur et à mesure de leur achèvement. Le présent fascicule, consacré aux derniers Carolingiens, est celui qui a été prêt le premier : il prendra place naturellement à la fin de la série. On comprendra qu'il était impossible de s'astreindre à suivre dans la publication l'ordre chronologique. J'ai déjà eu entre les mains une grande partie du travail de M. Eckel sur le règne de Charles le Simple. Les autres fascicules sont à divers états d'avancement.

Il ne m'appartient pas d'apprécier ici le volume dû à M. Lot, mais je tiens à dire que, si l'auteur a profité, comme il convenait, des recherches communes, il n'en a pas moins fait une œuvre très personnelle, à telles enseignes qu'il est certaines de ses opinions que je ne saurais partager, et par exemple ses idées sur la personne de Hugues Capet. Pour M. Lot ce fut un prince de caractère faible et indécis, prudent jusqu'à la lâcheté, instrument docile des prélats qui tinrent entre leurs mains les destinées de la race de Charlemagne. Je serais plutôt porté à suivre l'opinion traditionnelle et à croire au contraire que le fondateur de la dynastie capétienne fut alors un des rares laïques qui eurent des vues politiques, et qu'il sut, avec une habileté consommée, tirer parti des événements au profit de son ambition. Mais n'est-ce pas là en vérité une discussion oiseuse? Des appréciations si différentes de la part de travailleurs également sincères, qui ont étudié ensemble les mêmes sources et se sont trouvés d'accord sur leur valeur, me semblent prouver seulement qu'en réalité il faut renoncer à voir clair dans l'âme des personnages de cette époque et à discerner jamais les mobiles de leur conduite : les témoignages sont trop rares et trop pauvres ; heureux si nous pouvons, par la comparaison et la critique des sources, arriver à reconstituer avec quelque certitude la suite et l'enchaînement des faits.

Paris, 1er novembre 1891.

A. GIRY.

INTRODUCTION

La période que je me propose d'étudier s'étend de la mort de Louis d'Outremer à la prise de Charles de Lorraine (954-991); elle embrasse donc les règnes de Lothaire, de Louis V, et la première moitié de celui de Hugues Capet. Cette époque passe pour la plus obscure de l'obscur x[e] siècle, et les historiens qui s'en sont occupés me semblent ne l'avoir ni bien connue ni surtout bien comprise. Il est extrêmement fâcheux que, sur l'époque capitale qui vit la ruine des derniers descendants de Charlemagne et l'avènement d'une dynastie qui présida pendant huit siècles aux destinées de notre pays et qui fut probablement la plus longue que l'histoire du monde ait connue, nous ne possédions encore que des notions vagues, indécises, inexactes. En abordant l'étude de ce temps, je n'ai pas eu la prétention téméraire de vouloir dissiper toute obscurité; cette époque est peu connue et restera toujours peu connue faute de documents. J'ai voulu simplement faire la part de ce que nous pouvons savoir et de ce que nous devons nous résigner à ignorer. Quand j'ai fait des hypothèses, — et vraiment en histoire il est impossible de ne pas en faire, — je ne les ai données que pour ce qu'elles valent et j'ai toujours prévenu le lecteur, de manière à lui laisser la liberté de les accepter ou de les rejeter en toute connaissance de cause. La méthode à suivre était tracée: c'était de prendre les documents dans leur ordre chronologique, de les interpréter scrupuleusement sans en rien retrancher, sans y rien

ajouter; mais en même temps de les critiquer au fur et à mesure, d'examiner les opinions et les théories qu'ils ont inspirées aux historiens et aux érudits, et d'écarter absolument, si séduisantes qu'elles fussent, celles qui ont un caractère arbitraire et dépassent ce que nous apprennent les sources.

Ce système a des inconvénients visibles : la narration manque de couleur et de vivacité, l'attention du lecteur risque de se lasser à suivre cette succession de détails qui ne semblent pas reliés par une idée générale. Oserais-je dire que je suis peu sensible à ces reproches? On ne connaît véritablement une époque que lorsqu'on en sait jusqu'aux menus faits.

Au fond le détail c'est toute l'Histoire. Sans la connaissance approfondie du détail, les « idées générales » risquent de n'être qu'une phraséologie vaine et stérile. Elles ne doivent pas précéder l'étude, sous peine de n'être qu'une forme de la critique subjective, si détestable et si funeste en toutes choses; elles doivent découler naturellement et sans effort du récit exact et minutieux des faits. C'est du moins ma conviction profonde. Aussi m'importera-t-il peu que ma narration soit terne, si elle est exacte, que mes discussions soient traînantes, si elles sont justes.

Je ne me flatte pas que mes conclusions soient acceptées sans résistance; je crois même qu'elles choqueront plus d'une personne. Mais qu'on soit persuadé qu'elles ne m'ont été inspirées par aucun parti pris. J'ai abordé cette étude sans idée préconçue sur la valeur respective des Carolingiens et des Robertiens [1]. J'ai fait effort, au

1. Je préviens tout de suite que je n'emploierai jamais l'affreux vocable *Robertiniens* qui n'est que la traduction de l'allemand *Robertiner*. Le mot *Robertois* aurait pour lui l'avantage d'être français. Au XIIIe siècle le *Ménestrel de Reims* s'en sert pour désigner les descendants de Robert de France, frère de Louis VII. (Voy. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 5, p. 3.) J'emploierai toujours, pour désigner les descendants de Robert le Fort, le mot *Robertiens* formé par analogie avec le mot *Capétiens*.

contraire, après avoir pris autant que possible connaissance de toutes les opinions à ce sujet, de faire table rase et d'oublier nos idées du XIX^e siècle.

Je n'oserais affirmer d'avoir réussi à me dégager de la masse d'hypothèses accumulées depuis trois siècles par les érudits; j'ai tenté du moins de le faire dans la mesure de mes forces. N'ayant pas abordé l'histoire de cette période avec une théorie arrêtée d'avance, je ne crois pas que l'esprit de système ait pu influer sur le récit des événements. C'est pourquoi, les personnes même qui n'accepteraient pas les conclusions de ce travail, pourront néanmoins y trouver réunis, compilés si l'on veut, d'une manière que j'ai tâché de rendre précise, un grand nombre de renseignements épars dans différents recueils, *Historiens de France, Monumenta Germaniae,* etc. C'est surtout à ce point de vue que cette étude aura, je crois, quelque utilité.

Avant de traiter un sujet historique, il me semble d'une bonne méthode de dire quelques mots des sources qui nous renseignent sur la période qu'on veut étudier.

SOURCES DIPLOMATIQUES.

Les diplômes de Lothaire, de Louis V, de la reine Gerberge, de Hugues Capet, et même les chartes des particuliers, fournissent des renseignements intéressants pour l'histoire et les institutions de l'époque qui nous occupe. Un certain nombre de ces actes offrent de réelles difficultés, soit qu'on ne puisse les dater ou les interpréter avec exactitude, soit que l'authenticité en soit suspecte. Un ouvrage spécial sera consacré à ces documents et comprendra un *Catalogue d'actes* et une *Etude diplomatique*[1].

1. Ce travail paraitra ultérieurement dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes.*

Je ne fais donc que mentionner cette catégorie de sources. Chaque fois qu'il s'est présenté quelque difficulté au sujet d'un diplôme, je l'ai brièvement résolue dans une note.

SOURCES NARRATIVES.

Cette catégorie de documents est malheureusement bien pauvre. Pour le commencement du règne de Lothaire la source de beaucoup la plus importante est représentée par les *Annales* de Flodoard[1]. C'est une succession de mentions annalistiques écrites au fur et à mesure des événements. Chanoine de l'église métropolitaine de Reims, Flodoard s'occupe naturellement avec plus de prédilection des faits qui intéressent cette province immense, mais les événements de la Lorraine, de la Germanie et de l'Italie attirent aussi son attention. Par contre, il est à peu près muet sur le royaume de Bourgogne et sur l'Aquitaine. Malheureusement, plus l'on avance, plus ces Annales deviennent sèches et maigres, ce qui tient sans doute à la vieillesse et aux infirmités de l'auteur. Elles s'arrêtent brusquement au début de 966. Flodoard mourut le 28 mars de cette même année; la mort lui enleva pour ainsi dire la plume des mains[2]. Malgré leur brièveté, ces Annales, à cause de leur sûreté chronologique, restent la base de l'histoire des douze premières années du règne de Lothaire.

Un continuateur anonyme des *Annales* nous fournit trois mentions intéressantes pour les années 976, 977, 978.

Notons encore un appendice à l'*Histoire de l'église de Reims* qui rapporte quelques détails curieux pour l'histoire de cet archevêché[3].

1. Le second ouvrage de Flodoard, l'*Histoire de l'église de Reims*, ne va même pas jusqu'à la fin du règne de Louis IV.
2. Voy. p. 55, note 2.
3. Cet appendice se trouve seulement dans l'édition de Sirmond. Paris, 1611, f. 403 et ss.

L'ouvrage de Richer[1] ne nous donne de renseignements originaux qu'à partir de 970 et surtout de 978. Antérieurement à cette date il se borne à paraphraser les Annales de Flodoard d'une manière peu exacte. Le seul renseignement qui paraisse vraiment original est le récit de la prise de Mons en 956 par son père Raoul. Il est d'ailleurs probable que celui-ci, en racontant ses exploits à son fils, a quelque peu exagéré son rôle. — Richer a fort mauvaise réputation auprès des historiens allemands qui l'accusent de partialité, de chauvinisme, de légèreté et de vanité françaises. La vérité est que, pour la fin du IX[e] et la première moitié du X[e] siècle, Richer est une source incertaine. Les détails qu'il ajoute à Flodoard ont un caractère toujours un peu suspect. Mais quand il arrive à la période où il fut contemporain et même témoin des événements, c'est-à-dire à partir de 970, son récit devient beaucoup plus sûr. Les invraisemblances qu'on peut y rencontrer sont dues moins à un parti pris de l'auteur qu'à sa manie d'imiter les grands historiens latins et d'introduire à tout propos des discours à la Salluste ou à la Tite-Live. Sa partialité envers les Carolingiens a été très exagérée. Il rend pleinement justice aux qualités de l'empereur Otton II, leur ennemi. Deux causes l'empêchèrent d'ailleurs de montrer des senti-

1. Sur la vie de Richer voy. la préface de Pertz, qui découvrit le manuscrit autographe en 1833. Richer donne à Gerbert dans sa dédicace le titre d'archevêque de Reims. L'examen du manuscrit montre que c'est par cette dédicace qu'il a commencé son ouvrage. Gerbert ayant été élu archevêque de Reims le 18 juin 991, et s'étant enfui en Italie en mars-novembre 997 (voy. J. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. XXVIII), c'est entre ces deux dates que les *Histoires* de Richer ont dû être composées. Elles se terminent par le récit du concile de Mouzon, le 2 juin 995. Mais Richer a ajouté à la suite de brèves mentions, allant jusqu'à la date de l'élection de Gerbert comme archevêque de Ravenne (avril 998). La dernière note, concernant la réintégration d'Arnoul sur le siège épiscopal de Reims, est en réalité antérieure à cette date et doit être datée de novembre 997 (voy. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 54). Richer fut sans doute empêché par la mort de rédiger ces notices. — Pertz a établi (p. IX, n. 3) que la dédicace, le livre I[er] et les 78 premiers chapitres du livre II furent écrits en 995-996, la fin du livre II, les livres III et IV, et les additions, en 996-998.

ments trop favorables aux derniers Carolingiens : 1° Il a commencé à écrire au moment où les Capétiens étaient définitivement maitres du trône ; 2° Il était disciple d'Adalbéron et de Gerbert, partisans résolus de Hugues Capet. Aussi il se rallie dès le début à la nouvelle dynastie et traite Charles de Lorraine de *tyran*. En dépit de l'instruction qu'il avait acquise à l'école de Reims sous la direction de Gerbert, Richer n'est pas un historien. Salluste, son modèle, lui a fourni des phrases toutes faites sans rien lui communiquer de son esprit ni de son style. Aussi Richer, si empressé de faire des discours à tort et à travers, ne sait-il pas tracer un portrait. Les personnages dont il parle, ceux même qui sont au premier plan comme Lothaire et Hugues Capet, ne sont que des ombres pâles, aux contours indécis. Il y aurait pourtant injustice à ne pas faire remarquer que de temps en temps la narration s'anime et devient réellement intéressante. Les récits de la prise de Laon par Charles de Lorraine ou de la trahison d'Ascelin ne manquent ni de vivacité ni de couleur. Mais en somme la connaissance de l'antiquité classique a été funeste à Richer. Elle a donné à son style un archaïsme insupportable. Néanmoins, malgré tous ses défauts, sa chronique est une source précieuse. N'acceptons pas aveuglément tous ses dires, mais gardons-nous aussi de rejeter systématiquement, comme le font certains historiens, tous les renseignements qu'elle fournit.

La troisième source, la plus importante peut-être, la plus curieuse assurément, c'est la *Correspondance de Gerbert*. Jusqu'ici une difficulté capitale en arrêtait l'étude et la rendait même dangereuse : on ne pouvait dater avec certitude ces lettres déjà si énigmatiques, qui devenaient par là à peu près incompréhensibles. Cet obstacle a été levé par M. Julien Havet[1] ; il nous a donné une édition des

1. *Lettres de Gerbert*. (983-997). Paris, 1889, 8°. (Compte rendu, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1889, p. 236-244.)

Lettres de Gerbert qui est un chef-d'œuvre d'érudition sobre et pénétrante. Sans cet excellent travail, la seconde partie de cette étude aurait présenté de graves difficultés. Sûr désormais de la chronologie, j'ai pu comprendre bien des faits des règnes de Louis V et de Hugues Capet qui autrement auraient paru inexplicables[1].

Je vais maintenant passer rapidement en revue les autres sources, infiniment moins importantes, en procédant par régions.

Outre Flodoard, la région rémoise a produit quelques annalistes et chroniqueurs. Les *Gesta pontificum Remensium,* que connaissaient au commencement du XIe siècle l'auteur de l'*Historia Francorum Senonensis* et au XIIe siècle le moine Clarius, sont malheureusement perdus. Les *Annales Remenses* se bornent à copier Flodoard, puis, quand celui-ci fait défaut, elles ne nous fournissent que d'insignifiantes et inexactes mentions sur les archevêques de Reims. L'*Historia monasterii Mosomensis* et les *Annales Mosomagenses* donnent au contraire des détails intéressants sur l'administration d'Adalbéron. Nous y voyons quel zèle et quelle énergie ce prélat apporta dans la réforme de son diocèse.

Pour le Vermandois, les *Annales Sancti Quintini* sont purement locales. Les *Annales S. Medardi Suessionensis* contiennent en revanche quatre ou cinq mentions intéressant l'histoire générale[2].

Pour le Ponthieu, nous avons la chronique de Lambert,

1. La chronologie et l'étude des manuscrits de Gerbert ont été également éclaircies par M. Boubnov dans un livre intitulé : *Sbornik pisem Gerberta kak istoritcheskiy istotchnik*, Pétersbourg, 1888, in-8, dont la deuxième partie a paru récemment. Mon ignorance de la langue russe m'empêche malheureusement de citer cet ouvrage autrement que pour mémoire. Je n'en connais que ce qu'en dit M. J. Havet dans son *Introduction*. Il est extrêmement regrettable que M. Boubnov persiste à écrire en russe sur un sujet qui ne peut intéresser ses compatriotes à aucun degré, et condamne ainsi son œuvre à rester lettre close pour la plupart de ceux à qui elle serait vraiment utile.

2. Le *Chronicon S. Medardi Suessionensis* (*Historiens de France*, X, 291) n'a aucune valeur. C'est une copie servile de l'*Historia Francorum Senonensis*.

curé d'Ardres, qui vivait au XIII[e] siècle. Elle ne me paraît contenir que des éléments légendaires et sans valeur vraiment historique[1].

L'*Historia relationis S. Walarici* et le *Chronicon Centulense,* pour être de la seconde moitié du XI[e] siècle et pour renfermer des détails légendaires, n'en sont pas moins des sources beaucoup plus intéressantes et même beaucoup plus sûres[2].

La Flandre ne possède pas de documents en rapport avec le rôle qu'elle a joué dans cette période. Les *Annales Blandinienses, Elnonenses, Gandenses* sont pauvres en renseignements et d'une extrême sécheresse. Les *Gesta abbatum Sithiensium* de Folcuin ne contiennent guère pour notre époque que la date du couronnement de Lothaire et un curieux diplôme de ce roi. L'auteur s'arrête d'ailleurs à la date de 962. Je ne parle que pour mémoire de Jean d'Ipres et de Jean de Tilrode. Ces auteurs, qui vivaient au XIV[e] siècle, se sont bornés à reproduire Folcuin et leurs ouvrages n'ont pas d'intérêt pour nous.

Pour la Normandie, la source unique est Dudon de Saint-Quentin, car Guillaume de Jumièges, Hugues de Fleury, etc., n'ont fait que l'abréger sans y rien ajouter de sûr. Je me suis efforcé dans un Appendice d'extraire de ce fatras tout ce qui peut offrir quelque apparence de vérité historique[3]. Citons à ce propos la *Chronique de Saint-Magloire de Paris* qui ajoute à Dudon quelques détails sur les invasions danoises sous le règne de Lothaire[4].

En ce qui concerne la région parisienne je ne vois guère à citer que les *Annales S. Dionysii* et les *Annales S. Germani,* toutes deux extrêmement pauvres et insignifiantes, et qui d'ailleurs ne paraissent pas avoir été rédigées avant le milieu du XI[e] siècle.

1. Voy. *Romania*, XIX, 290.
2. Voy. p. 116-117.
3. Voy. *Appendice VIII.*
4. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. III, appendice, p. 719.

L'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoit-sur-Loire occupait au xe siècle une situation particulière. Située près d'Orléans sur les domaines du duc de France, elle relevait cependant directement du roi; la proximité de l'Aquitaine permit au chroniqueur de ce monastère de nous donner quelques renseignements sur ce pays. Mais si Aimoin dans ses *Miracula S. Benedicti* et dans la *Vita Abbonis* est précieux pour la connaissance de l'état des esprits et des mœurs, il ne nous fournit rien d'intéressant pour l'histoire générale du xe siècle. Mentionnons les *Annales Floriacenses*, peu développées, mais exactes au point de vue chronologique.

Les nombreuses chroniques de Touraine, très postérieures aux événements, ne contiennent presque rien d'original sur le xe siècle et sont sans intérêt pour nous. Il en est à peu près de même des Chroniques d'Anjou. La *Chronica de gestis consulum Andegavorum*[1] contient une vie fabuleuse de Geoffroi Grisegonelle où j'ai cru reconnaître une source épique[2]. Au point de vue historique, sa valeur est absolument nulle. J'en dirai autant du *Scriptum Huonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciae* qui est l'œuvre d'un faussaire du milieu du xiie siècle[3]. La *Chronica S. Mauritii Andegavensis* n'est, jusqu'à l'année 965, qu'un abrégé de Flodoard sans aucune importance. A partir de 976 elle a pour auteur Renaud, archidiacre d'Angers, qui la rédigea vers 1076. La chronologie en est défectueuse, mais les quatre ou cinq mentions concernant le xe siècle sont précieuses malgré leur brièveté. Les passages concernant la fin du xe siècle qui se trouvent dans les *Chronicae S. Albini Andegavensis* sont tirées de la chronique de Renaud. Le

1. Cette chronique qui est du xiie siècle, a eu au moins quatre rédactions successives. Voy. en tête de l'édition de ces documents l'étude de Mabille intitulée : *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou.*
2. *Romania*, XIX, 377 et ss.
3. Voy. Mabille, *Introduction*, p. LI.

seul renseignement original, à la date de 987, est une absurdité : Lothaire aurait donné en mariage à Robert sa fille Blanche (!) avec son royaume. Le *Chronicon S. Sergii Andegavensis* est absolument nul pour notre période. Le seul renseignement qu'on y trouve est la date de la mort de Geoffroi Grisegonelle. Le *Chronicon Vindocinense seu de Aquaria*, écrit entre 1057 et 1060, ne devient original qu'à partir de 965. Avant cette date il reproduit Flodoard en l'abrégeant considérablement. Notons cependant une addition très curieuse à la date de 954 sur l'expédition de Lothaire en Lorraine. Le *Breve chronicon S. Florentii Salmurensis* mérite à peine une mention. La *Chronique de Maillezais* ou de *Saint-Maixent de Poitiers* est une compilation rédigée au milieu du XII[e] siècle où l'on a mis surtout en œuvre des Annales perdues des monastères de Maillezais et de Saint-Maixent, outre les chroniques angevines que nous venons d'énumérer. La mention qui figure à l'année 986 est empruntée à Adhémar de Chabannes. Cette compilation est donc pour nous sans valeur aucune[1].

La Bretagne est en dehors de l'histoire générale. Le *Chronicon Namnetense* nous rapporte les luttes intestines des comtes de Rennes et de Nantes, et les compétitions des princes d'Anjou, de Chartres, de Normandie pour la possession de ce pays. Toute relation n'avait pas cependant cessé entre cette région et la royauté carolingienne. Guérec, comte de Nantes, fut élevé à l'abbaye royale de Saint-Benoit-sur-Loire, et il se disposait à se rendre à la cour de Lothaire quand il fut rappelé par l'assassinat de son frère Hoël.

Le centre de beaucoup le plus important pour l'historiographie de l'Aquitaine est le monastère de Saint-Hilaire de Poitiers. Le principal auteur est Adhémar de Chabannes[2].

1. Sur toutes ces sources voy. l'Introduction aux *Chroniques des églises d'Anjou* par Marchegay et Mabille.

2. La biographie que M. Duplès-Agier a consacrée à Adhémar dans son édition des *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* est, comme

Sa *Chronique* est peu originale jusqu'à la fin du xᵉ siècle. Elle est déjà remplie de détails légendaires sur la mort de Lothaire et les enfants de Charles de Lorraine. Adhémar a confondu parfois Hugues le Grand avec Hugues Capet, et Guillaume Tête d'Etoupes, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, avec son fils Guillaume Fièrebrace ; ce qui l'a amené à placer sous le règne de Hugues Capet une expédition contre le duc d'Aquitaine qui fut en réalité le fait de Hugues le Grand et eut lieu en 955. Les historiens, trompés à leur tour par cette confusion d'Adhémar, ont imaginé une opposition de l'Aquitaine à la dynastie capétienne qui n'existait pas en réalité. La *Commemoratio abbatum S. Marcialis* nous intéresse surtout par la mention d'un voyage de Lothaire à Limoges. La chronique de Guillaume Godel, moine de Saint-Martial au xiiᵉ siècle, n'a aucune originalité pour le xᵉ siècle : elle reproduit mot pour mot un passage de l'*Historia Francorum Senonensis*. L'affirmation que Hugues Capet ne ceignit jamais la couronne me paraît avoir pour origine une tentative d'interprétation du mot *Capet*[1]. Les autres sources de cette région, *Annales Engolismenses, Annales Lemovicenses, Chronicon Aquitanicum, Chronicon Engolismense,* l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium*, n'ont qu'un intérêt purement local.

Le Berry nous offre les *Annales Masciacenses* et la *Translatio S. Genulfi*. Les premières ne contiennent que des mentions rares et insignifiantes ; la seconde, composée au milieu du xiᵉ siècle, contient à peu près autant d'erreurs que de mots pour l'histoire des ixᵉ et xᵉ siècles. Les détails sur le roi Lothaire et l'expédition de Hugues Capet en Aquitaine sont pris à Adhémar de Chabannes, lui-même

toutes les autres d'ailleurs, inexacte et même incomplète. Adhémar est né en 988 à Chabannes, petite localité qui fait partie de la commune de Château-Ponsac (arrondissement Bellac, Haute-Vienne) et se trouve à 3,200 mètres E. S. E. de ce bourg. Il est mort en pèlerinage à Jérusalem le 7 août 1034. Les deux ouvrages historiques que nous citons ont été composés entre 1025 et 1030.

1. Voy. *Appendice IV*.

inexact, et n'ont par conséquent aucune espèce de valeur. Le récit d'une expédition de Hugues Capet en Berry ne peut être utilisé, faute de certitude chronologique.

Au centre de l'Aquitaine la *Chronique de Saint-Pierre du Puy*, utile pour l'histoire de l'Auvergne, du Vélay et du Gévaudan, nous fournit des détails précieux sur les évêques du Puy, les comtes du Gévaudan, et sur leurs relations avec Lothaire.

Je ne connais ni annales ni chroniques pour le comté de Toulouse et le duché de Gothie. La Marche d'Espagne nous offre la *Narratio de Barcinone captu a Sarracenis, tempore Lotharii regis* et les *Gesta comitum Barcinonensium*. Ces derniers, écrits à l'extrême fin du XIII[e] siècle, sont sans intérêt pour nous.

La Gascogne, qui forme sous ses ducs un pays entièrement à part, n'a pas produit, à ma connaissance, d'annales pour la période qui nous occupe. Quelques chartes nous font seules connaître l'histoire de ce pays, ou plutôt les noms des ducs et des archevêques qui le gouvernèrent.

La troisième grande région de la France occidentale au X[e] siècle, la Bourgogne, est beaucoup plus riche que l'Aquitaine en monuments historiques. Le centre principal de l'historiographie est la ville de Sens : Les *Annales Sanctae Columbae*, l'*Historia Francorum Senonensis*, les *Chroniques* d'Odoran et de Clarius ont une importance assez considérable pour que j'aie cru bon de leur consacrer une étude spéciale[1].

Les *Gesta pontificum Autissiodorensium* donnent des renseignements curieux sur l'état moral du haut clergé au X[e] siècle, mais apportent peu de choses à l'histoire générale.

Dijon nous offre les *Annales S. Benigni* parfaitement insignifiantes pour la France occidentale, et dont les mentions

1. Voy. *Appendice VII*.

concernent surtout l'Empire[1]. Les *Chroniques de Saint-Bénigne et de Bèze,* rédigées au milieu du XIe siècle, sont au contraire extrêmement intéressantes pour l'histoire de la Bourgogne du Ve au XIe siècle. Elles contiennent des détails précieux pour l'archéologie; elles nous donnent la transcription d'un grand nombre de chartes qui nous renseignent sur les institutions et les mœurs du pays. Comme toujours l'histoire générale a peu de choses à en retirer. Elles nous montrent cependant que les Carolingiens disposaient de l'important évêché de Langres et par là pouvaient exercer une grande influence dans la Haute Bourgogne. Elles nous renseignent aussi sur le mariage de Mathilde, sœur de Lothaire, avec le roi Conrad.

Une mention spéciale est due aux *Annales Nivernenses.* Ces Annales, longtemps inconnues, ont été découvertes dans le ms. 3091 du fonds de Harley au Musée britannique. Les dix mentions qu'elles fournissent pour notre époque ne sont pas très développées; elles sont précieuses non seulement pour leur sûreté chronologique, mais par les détails curieux et nouveaux qu'elles apportent à l'histoire du règne de Lothaire. Je ne crois pas qu'on ait eu l'occasion d'utiliser ces Annales depuis leur publication[2].

Les Cinq livres d'Histoires, composés en 1047-1048 par le moine bourguignon Raoul Glaber, n'apportent aucun fait nouveau à l'histoire du Xe siècle. L'autorité de Raoul est d'ailleurs très faible pour cette époque.

Hugues, dit de Flavigny, bien que né près de Verdun-sur-Meuse en 1064-1065, peut être considéré comme un chroniqueur bourguignon, car il a passé une grande partie de sa vie en ce pays. Son ouvrage, *Chronicon Virdunense*

1. Ce n'est pas qu'à Dijon on se préoccupât plutôt de l'Empire que de la France; cela tient simplement à ce que ces Annales ont été copiées sur les *Annales Colonienses.* Voy. Holder-Egger, *Mon. Germ.*, *SS.* XXVI, 488.

2. M. Pfister s'en est servi, mais pour le règne de Robert le Pieux. Leur publication dans les *Monumenta Germaniae* est postérieure au livre de Kalckstein.

seu Flaviniacense, n'a pas d'originalité pour le xᵉ siècle. Il se borne à copier Raoul Glaber ou la Chronique de Saint-Bénigne; enfin il a eu connaissance du manuscrit de Richer. Il nous fournit cependant des renseignements généalogiques sur les derniers Carolingiens; il nous apprend en outre qu'Arnoul, fils naturel de Lothaire, était l'aîné des enfants de ce roi et que sa mère était une dame noble; il prétend enfin que Charles s'exila auprès d'Otton II à cause du libertinage de sa belle-sœur, la reine Emma. Mais a-t-il puisé ces renseignements à quelque source originale, ou se borne-t-il à interpréter à sa guise l'ouvrage de Richer? C'est ce qu'il est assez difficile de dire.

En dehors du royaume de la France occidentale nous rencontrons des ouvrages intéressant à divers titres l'histoire de l'époque qui nous occupe. Je ne parlerai du royaume de Bourgogne que pour déplorer l'absence de toute annale ou chronique et l'étonnante nullité de renseignements historiques sur cette contrée.

Par contre la Germanie, et surtout le royaume de Lorraine, sont assez riches en sources historiques. Je ne mentionnerai bien entendu que celles où l'on peut rencontrer des faits concernant l'histoire de France.

Tout d'abord la Basse-Lorraine nous offre un document important dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*. Le premier livre, le seul qui nous intéresse, a été écrit par un chanoine anonyme de Notre-Dame de Cambrai de 1041 à 1043[1]. L'auteur était donc très postérieur aux événements; sa chronologie est bien souvent défectueuse; de plus il était vivement attaché à l'Empire et violemment hostile aux Français. Il ne faut donc pas accepter aveuglément ses affirmations et ses jugements. Ces réserves faites, il faut dire que ces *Gesta* sont relativement riches en renseignements, non seulement sur l'histoire de la Basse-Lorraine,

1. Voyez l'excellente dissertation de Bethmann en tête de son édition.

mais sur les relations entre les souverains de France et de Germanie.

Liège, de même que Cambrai, fut un centre historiographique, mais le livre II des *Gesta episcoporum Leodiensium*, composé par Anselme entre 1052 et 1056[1], a un caractère beaucoup plus local.

L'abbaye de Lobbes en Hainaut, située sur la Sambre, a eu pour historien Folcuin dont nous avons déjà parlé. Ses *Gesta abbatum Lobiensium* nous intéressent surtout par les relations du roi Lothaire avec Rathier de Vérone. Les *Annales Lobienses* et les *Annales Laubienses et Leodienses* sont très sèches et concernent surtout la Germanie et la Lorraine. Ces dernières mentionnent très brièvement l'invasion de Lothaire en Flandre, à la mort d'Arnoul le Grand, et son expédition sur Aix-la-Chapelle en 978. Un passage précieux nous apprend la date de la prise de Laon par Charles de Lorraine (988).

Non loin de Namur l'abbaye de Gembloux fut un centre historiographique considérable grâce à Sigebert. Bien que cet auteur, né vers 1030, n'ait composé sa *Chronographia* qu'entre 1100 et 1106[2], cet ouvrage n'en a pas moins pour le x[e] siècle une certaine importance, surtout pour l'histoire du Hainaut et du Brabant ainsi que pour celle de la lutte de Hugues Capet avec Charles de Lorraine. Sigebert nous donne des renseignements qu'on ne trouve nulle part ailleurs. La mention de phénomènes météorologiques, notamment à l'année 988, nous autorise à croire qu'il reproduit des annales contemporaines. Ses *Gesta abbatum Gemblacensium* nous intéressent surtout par ses renseignements sur les comtes de Hainaut, mêlés alors aussi bien à l'histoire de France qu'à l'histoire d'Allemagne et d'ailleurs alliés par le sang aux derniers Carolingiens.

La grande ville archiépiscopale de Cologne nous offre un

1. Voy. la préface de Köpke en tête de son édition.
2. Voy. l'étude de Bethmann.

bien pauvre document dans les *Annales Colonienses* et les *Annales Colonienses breves*. La *Vita Brunonis*, due à Ruotger, nous parle bien des secours que ce grand évêque prêta aux Carolingiens, ses neveux, mais elle n'entre malheureusement dans aucun détail. Une seconde *Vie de Brunon*, due à un anonyme très postérieur, n'est qu'un panégyrique rempli des plus grossières erreurs; sa valeur historique est absolument nulle. Citons encore à propos de Brunon les renseignements intéressants du *Continuateur de Réginon* concernant plus particulièrement ce personnage.

La Haute-Lorraine a pour principales sources les biographies de ses évêques. Ces personnages étant alliés aux ducs de Lorraine et même aux empereurs, et la Lorraine ayant joué un rôle important dans l'histoire du x[e] siècle, aussi bien dans ses relations avec la France qu'avec l'Allemagne, on s'explique qu'on y puisse glaner des renseignements. Ils sont pourtant moins nombreux qu'on ne s'y attendrait. Pour Metz nous avons la *Vita Deoderici* et la *Vita Adalberonis II*. La première écrite entre 1050 et 1060 par Sigebert de Gembloux est très postérieure par conséquent à la mort de l'évêque Thierry (984); mais Sigebert ayant utilisé les documents conservés à la cathédrale de Metz, son récit a de la valeur; j'en dirai autant de la seconde biographie, due à Constantin, disciple d'Adalbéron II et abbé de Saint-Symphorien de Metz, qui la rédigea vers l'an 1012.

L'ouvrage d'Alpert, *De episcopis Mettensibus*, nous rapporte la tentative de Lothaire sur Metz en 978, l'hostilité de l'évêque Thierry contre les Français, puis sa défection du côté de Henri de Bavière lors des troubles qui accompagnèrent la minorité d'Otton III. Cette biographie est plus curieuse que celle de Sigebert. Elle est d'ailleurs plus ancienne, ayant été rédigée à Saint-Symphorien de Metz vers 1017.

Pour Verdun, la deuxième partie des *Gesta episcoporum Virdunensium* ayant été composée peu après 1047, on ne

s'étonnera pas que la chronologie n'en soit pas d'une précision rigoureuse pour le x[e] siècle; mais cette source nous intéresse beaucoup par le récit du siège de Verdun par Lothaire et des compétitions occasionnées par la mort de l'évêque Wicfred en août 983; l'exactitude de ces informations a été contestée sans raison, surtout par Wilmans et Kalckstein.

Le *Chronicon S. Vitoni* ou *Annales Virdunenses* du xi[e] siècle n'a aucune espèce de valeur. Il s'y trouve, à la date de 990, une mention absurde: l'auteur prétend que l'empereur remit Charles de Lorraine sur le trône à la suite d'une grande bataille près de Soissons et que celui-ci lui abandonna en reconnaissance la Lorraine. Il se pourrait qu'il y eût là le souvenir affaibli et très défiguré de la campagne de 978 où Otton II tenta en effet de détrôner Lothaire pour le remplacer par Charles et essuya à son retour un échec sur les bords de l'Aisne, près de Soissons.

La Chronique de Saint-Mihiel, *Chronicon S. Michaelis in pago Virdunensi*, mérite une mention pour quelques détails sur les ducs de Haute-Lorraine et leur alliance avec les Robertiens.

L'histoire générale de la France ne trouve presque rien à retirer de la *Vita S. Gerardi episcopi Tullensis* par Guerry (*Widricus*). Un passage précieux permet de rectifier la généalogie des comtes de Troyes et de Vitry [1].

La Germanie nous offre fort peu de choses. Les *Annales Altahenses majores*, récemment publiées [2], les *Annales Sangallenses majores*, *Hildesheimenses*, la *Vita S. Adalberti* par Brunon, la *Vita S. Wolfkangi* par Othlon, enfin la *Chronique* de Thietmar de Mersebourg, ne donnent de renseignements que sur la guerre de 978 et la paix de 980

1. Voy. *Appendice X*, p. 194. Les *Gesta episcoporum Tullensium*, composés vers 1107, copient mot pour mot la biographie de Guerry.

2. Voy. *Mon. Germ.*, SS., XX, 772-824. Elles vont de 708 à 1073. La première partie (jusqu'à 1033) a pour auteur Wolfherius de Hildesheim. Voy. l'Introd. de MM. Giesebrecht et Oefelé, *ibid.*, p. 776.

entre Lothaire et Otton II. Chose bizarre, les tentatives de Lothaire et de Louis V sur la Lorraine de 984 à 986 leur sont absolument inconnues.

Mentionnons en terminant les Obituaires de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Rémy de Reims, de Saint-Germain d'Auxerre, et le *Livre d'heures* de la reine Emma (malheureusement détruit au siècle dernier lors de l'incendie de l'abbaye de Saint-Rémy), qui contenait quelques notes nécrologiques sur la famille carolingienne, notes conservées par Mabillon dans ses *Annales O. S. Benedicti;* enfin les *Généalogies*. La plus ancienne composée par Witger, moine de Saint-Corneille de Compiègne, entre 951 et 959, est fort brève et ne concerne que les comtes de Flandre; la *Genealogia de Arnulfo comite* a pour auteur un moine de Saint-Pierre de Gand qui vivait au XI[e] siècle; elle renferme déjà des éléments légendaires sur Bauces (*Baldzo*), fils d'Allou (*Adalulfus*), le frère d'Arnoul le Grand. Inutile de donner une liste des nombreuses généalogies compilées au moyen âge. Celles qui paraissent les plus anciennes et les moins incertaines (je ne dis pas les plus sûres) sont la *Genealogia comitum Buloniensium* composée vers 1096 et la *Genealogia ex stirpe sancti Arnulfi descendentium Mettensis,* écrite à Metz en 1164. Le manuscrit de Montpellier (n° 151) des *Annales* de Flodoard contient encore à la suite de l'année 966 une addition d'une main du XI[e] siècle sur les mariages et la postérité des sœurs de Lothaire, Mathilde et Alberade[1].

1. Chaque fois que dans cette revue succincte des sources j'ai négligé de donner une référence sur la date de composition d'une annale, la date de naissance d'un chroniqueur, etc., il est bien entendu que je m'appuie sur l'Introduction mise en tête de la dernière édition de cette annale, chronique, etc. Pour une étude plus complète et approfondie des sources de la deuxième partie de cet ouvrage, je ne puis mieux faire que de renvoyer à l'excellente dissertation de M. G. Monod sur les *Sources de l'histoire de Hugues Capet* (dans la *Revue historique* de 1885). Le passage sur Gerbert seul est moins exact. Il faut le rectifier avec l'étude que M. Havet a mise en tête de son édition.

On le voit, toutes ces sources sont pauvres. Leur indigence est telle que pour une période s'étendant de 966 à 973 nous n'avons pas une seule annale sur l'histoire des Carolingiens. Non seulement ces documents sont pauvres en faits historiques, mais, ce qui est peut-être pire, ils ne nous renseignent pas sur l'état intellectuel et moral de cette époque. Nous avons une peine incroyable à nous figurer quels pouvaient être vraiment les sentiments et les idées d'un homme du x[e] siècle. C'est à peine si nous entrevoyons le roi ou le duc de France. Leur personnalité même nous échappe presque complètement; nous ne les voyons qu'à travers un brouillard obscur, ou plutôt ce sont comme des acteurs dont on verrait de loin les gestes sans entendre les paroles qui expliquent leurs mouvements. Comme le dit fort bien M. Julien Havet : « Dans les récits à la fois secs et confus des chroniqueurs du moyen âge, les personnages de l'histoire n'apparaissent souvent que comme des noms propres qui ne représentent à la pensée aucune idée nette; leur personne, leur caractère, leurs sentiments nous échappent[1]. » Seuls Gerbert et Adalbéron nous sont à peu près connus, grâce à la précieuse correspondance du premier. Mais Lothaire, mais Hugues Capet, qu'étaient-ils au fond? Nous voyons bien en gros que le premier était un souverain actif et ambitieux, le second un personnage prudent et temporisateur, mais que tout cela est vague! Nous ne connaissons vraiment les hommes que par le détail de leurs qualités, de leurs vices, même de leurs manies, et comme les documents du haut moyen âge sont muets, ou à peu près, à ce sujet, nous sommes portés à voir chez les hommes de ce temps une uniformité de pensées et de mœurs qui n'existait certainement pas dans la réalité. Pour savoir quelle conception on se faisait de la royauté, de quel œil on envisageait le pouvoir du duc des Francs, nous n'avons que Richer et Gerbert; encore ne fournissent-ils point de

1. Lettres de Gerbert, *Introduction*, p. XL.

réponse directe à ces questions. De plus l'étude de l'antiquité classique avait donné à leur esprit une tournure archaïque, et nous ne pouvons répondre absolument que leur façon d'envisager les événements fut celle de leurs contemporains, surtout des laïques. Pour toutes ces raisons, je crois qu'il est bon de se montrer sobre d'appréciations et de ne pas abuser des idées générales.

C'est un plaisir pour moi autant qu'un devoir de nommer ici les maîtres éminents qui ont bien voulu accorder leur approbation à cette étude, la soutenir de leurs avis et en encourager la publication. Je prie donc MM. Eugène de Rozière, Gabriel Monod, J. Roy et tout particulièrement mon maître M. Giry, qui m'a prodigué les conseils de son expérience avec une obligeance infatigable, d'agréer mes plus sincères remerciements.

Ce travail était commencé assez longtemps avant que n'eût paru la dernière édition de la Correspondance de Gerbert. M. Julien Havet voulut bien me communiquer quelques-uns des résultats auxquels il était arrivé dans la question, si difficile, de la chronologie de ces lettres, et m'épargner ainsi bien des faux pas. Enfin M. Longnon a mis à ma disposition, à plus d'une reprise, sa science profonde de la géographie et de l'histoire de notre pays. Je leur en exprime toute ma reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE

I.

SOURCES

A. SOURCES NARRATIVES

Adelbod, *Vita Heinrici II imperatoris* (*Acta Sanctorum*, t. III de juillet, p. 746 ; éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IV, 679-695).

Adhémar de Chabannes, *Chronicon Aquitanicum et Francicum*, ou *Historiarum libri III* (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS*, IV, p. 106-148).

Commemoratio abbatum basilice S. Marcialis (éd. Duplès-Agier, dans les *Chroniques de S.-Martial de Limoges*, Paris, 1874, in-8. (Société de l'Histoire de France).

Adon. *Secunda continuatio* (éd. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, II, 326).

Aegidius Aureavallensis. Voy. Gilles d'Orval.

Aimoin, *Miracula Sancti Benedicti*, l. II et III (éd. de Certain, Paris, 1858, in-8, Société de l'Histoire de France).

Vita S. Abbonis abbatis Floriacensis (Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. VI, partie I, p. 37. Migne, *Patrologie*, t. CXXXIX, col. 387).

Aubry de Trois-Fontaines, *Chronicon* (*Historiens de France*, IX, 37 ; éd. Scheffer-Boichorst, *Mon. Germ. SS.*, XXIII, 631-950).

Alpert, moine de S.-Symphorien de Metz, *De diversitate temporum* (*Mon. Germ. SS.*, IV, 700-723).

De episcopis Mettensibus (*Ibid.*, IV, 696-700).

***Annales** Altahenses majores* (éd. Giesebrecht et Oefele, *Mon. Germ. SS.*, XX, 772-824).

***Annales** S. Benigni Divionensis* (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*; V, 37-50).

***Annales** Blandinienses* (éd Bethmann, *Mon. Germ. SS.*, V, 20).

***Annales** Colonienses* (éd. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, I, 96).

***Annales** Colonienses breves* (*Mon. Germ. SS.* XVI, 730).

Annales Sanctæ Columbae Senonensis (éd. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, I, 102).

Annales Sancti Dionysii (*Historiens de France*, X, 297; éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, XIII, 720).

Annales Elnonenses majores et minores (*Mon. Germ. SS.*, V, 10 et 17).

Annales Engolismenses (*Mon. Germ. SS.*, XVI, 485-487).

Annales Floriacenses (*Mon. Germ. SS.*, II, 254).

Annales necrologici Fuldenses (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, XIII, 161-218).

Annales Sangallenses majores (éd. Ildefonsus von Arx, *Mon. Germ. SS.*, I, 78).

Annales Gandenses (*Mon. Germ. SS.*, II, 185).

Annales S. Germani Parisiensis (*Mon. Germ. SS.*, III, 166-168).

Annales Hildesheimenses (*Mon. Germ. SS.*, III, 18-72).

Annales S. Lamberti (*Mon. Germ. SS.*, III, 18-72).

Annales Laubienses et Leodienses (*Mon. Germ. SS.*, IV, 8-20).

Annales Lobienses (*Mon. Germ. SS.*, II, 210-211).

Annales S. Martini Tornacensis (éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XV, t. II, 1295-1297).

Annales Magdeburgenses (*Mon. Germ. SS.*, XVI, 105-196).

Annales Marciacenses (*Mon. Germ. SS.*, III, 169-170).

Annales S. Medardi Suessionensis (*Historiens de France*, IX, 56; X, 291; éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, XXVI, 518-522).

Annales Mosomagenses (*Mon. Germ. SS.*, III, 160).

Annales Nivernenses (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, XIII, 88-89).

Annales Normannici (éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XXVI, 488-500).

Annales Quedlinburgenses (*Mon. Germ. SS.*, III, 18-72).

Annales S. Quintini Veromandensis (éd. Bethmann, *Mon. Germ. SS.*, XVI, 507-508).

Annales Remenses (*Historiens de France*, X, 118; éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, XIII, 81).

Annales Remenses et Colonienses (*Mon. Germ. SS.*, XVI, 731).

Annales Virdunenses. Voy. *Chronicon S. Vitoni*.

Annales Weissenburgenses (*Mon. Germ. SS.*, III, 18-72).

Annalista Saxo (*Historiens de France*, IX, 38; *Mon. Germ. SS.*, VI, 542).

Anselme, *Gesta episcoporum Tungrensium*, *Trajectensium* et *Leodiensium* (éd. Kœpke, *Mon. Germ. SS.*, VII, 189-234).

Bernard Itier, *Chronicon* (éd. Duplès-Agier, *Chroniques de S. Martial de Limoges*, Paris, 1874, in-8, Société de l'Histoire de France).

Brunon, *Vita S. Adalberti* (*Mon. Germ. SS.*, IV, 596-612).

Catalogus episcoporum Mettensium (*Mon. Germ. SS.*, II, 269-270).

Chronicon S. Albini Andegavensis (éd. Marchegay et Mabille, *Chroniques des Églises d'Anjou*, p. 19-61, Paris, 1869, in-8, Société de l'Histoire de France).

Chronicon Andegavense (*Historiens de France*, X, 271).

Chronicon Autissiodorense (*Historiens de France*, X, 275).
Chronicon Centulense. Voy. Hariulf.
Chronicon S. Columbae Senonensis (éd. Martène et Durand, *Thesaurus novus*, III. 1449-53 ; éd. Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne*, I, 214).
Chronicon S. Dionysii (*Historiens de France*, X, 297 ; éd. Élie Berger, *Bibl. de l'École des Chartes*, année 1879, p. 261).
Chronicon S. Florentii Salmurensis (éd. Martène, *Amplissima collectio*, V, col. 1140 ; *Historiens de France*, IX. 55 ; éd. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 181-195, Société de l'Histoire de France).
Chronicon S. Martini Turonensis (*Historiens de France*, IX, 45 ; éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XXVI, 458).
Chronicon S. Maxentii Pictavensis (*Historiens de France*, IX, 8 ; X, 231 ; éd. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 351-433, Société de l'Histoire de France).
Chronicon S. Maxentii Tornacensis (*Historiens de France*, X, 236).
Chronicon S. Medardi Suessionensis (éd. d'Achery, *Spicilegium*, II, 786 ; *Histor. de France*, X, 291).
Chronicon S. Michaelis in pago Virdunensi (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IV, 78-85).
Chronicon Mosomensis monasterii (éd. D'Achery, *Spicilegium*, 1re éd., VII, 623 ; 2e éd., II, 561 ; éd. Wattenbach, *Mon. Germ. SS.*, XIV, 600-618).
Chronicon Namnetense (éd. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, *Preuves*, I, 144 ; *Historiens de France*, VIII, 275-278).
Chronicon S. Petri Vivi. Voy. Clarius.
Chronicon Remense (*Historiens de France*, X, 118).
Chronicon Remense breve (*Historiens de France*, IX, 39 ; X, 271).
Chronicon Vindocinense seu de Aquaria (éd. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 155-177, Société de l'Histoire de France).
Chronicon Virdunense seu Flaviniacense. Voy. Hugues de Flavigny.
Chronicon S. Vitoni Virdunensis (éd. Labbe, *Bibl. Nova*, I, 401 ; *Historiens de France*, X, 317 ; *Mon. Germ. SS.*, IV, 8).
Chronique de l'abbaye de S.-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de S.-Pierre de Bèze (éd. d'Achery, *Spicilegium*, II, 381 ; éd. Bougaud et Garnier, *Analecta Divionensia*, t. IX, Dijon, 1876, in-8).
Chronique de S.-Pierre du Puy (*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, IV, 15).
Clarius, moine de S.-Pierre de Sens, *Chronicon* (*Historiens de France*, IX, 32 ; X, 222 ; éd. Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne*, II, 449-550).
Commemoratio abbatum basilice S. Marcialis. Voy. Adhémar de Chabannes.
Concile du Mont-Notre-Dame-en-Tardenois (Sirmond., *Concil.*, III, 598 ; Labbe et Cossart, *Concil.*, XI, 947 ; *Historiens de France*, IX, 327 ; Mansi, *Concil.*, XIV, 33-34).

Concilium S. Basoli. Voy. Gerbert.

Concilium Causeium. Voy. id.

Concilium Mosomense. Voy. Gerbert et Richer (l. IV, chap. XCIX à CVII).

Constantin, abbé de S.-Symphorien de Metz, *Vita Adalberonis II Mettensis episcopi* (Labbe, *Bibliotheca mss. libr.*, 670; *Historiens de France*, IX, 129; *Mon. Germ. SS.* IV, 658-672).

Dudon de S. Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum* (éd. Duchesne, *Historiae Normannorum scriptores*; éd. J. Lair, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIII; *Mon. Germ. SS.*, IV, 93-106).

Epitaphium Adalheidae. Voy. Odilon.

Epitaphium Gerbergae reginae (éd. Duchesne, *Scriptores coaetanei*, II, 628; *Historiens de France*, IX, 104).

Flodoard, *Annales* (éd. Pertz, *Mon. Germ. SS.*, III, 402).

Appendice à l'*Historia ecclesiastica Remensis* éd. Sirmond. Paris, 1611, fol. 403.

Folcuin, *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* (éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XIII; publié d'abord par Benj. Guérard dans les *Documents inédits* sous le titre de *Cartulaire de S.-Bertin*).

Gesta abbatum Lobiensium (*Mon. Germ. SS.*, IV, 52-74).

Genealogia comitum Buloniensium (*Mon. Germ. SS.*, IX, 299-301).

Genealogia comitum Flandriae. Voy. Wigeric.

Genealogia comitum Flandriae (*Mon. Germ. SS.*, IX, 303).

Genealogia comitum Flandriae Bertiniana (*Mon. Germ. SS.*, IX, 305).

Genealogia ducum Brabantiae ampliata (*Mon. Germ. SS.*, XXV, 391-398).

Genealogia ducum Brabantiae heredum Franciae (*Mon. Germ. SS.*, XXV, 385-388).

Genealogia ex stirpe S. Arnulfi descendentium Mettensis (*Mon. Germ. SS.*, XXV, 378-384).

Gerbert, *Lettres* (éd. J. Havet. Paris, 1889, in-8, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire).

Acta Concilii Remensis ad Sanctum Basolum (*Mon. Germ. SS.*, III, p. 658-686; Olleris, *Œuvres de Gerbert*, 173-236).

Acta Concilii Mosomensis (*Mon. Germ. SS.*, III, 690; Olleris, *Ibid.*, 245).

Acta concilii Causeii (*Mon. Germ. SS.*, III, 691; Olleris, *Ibid.*, 251).

Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium. Voy. Folcuin.

Gesta abbatum Lobiensium. Voy. id.

Gesta abbatum Trudonensium. Continuatio tertia. Pars I (*Mon. Germ. SS.*, X, 380-382).

Gesta consulum Andegavensium (éd. Marchegay et Salmon, *Chroniques des comtes d'Anjou; Introduction* de E. Mabille; Société de l'histoire de France).

Gesta episcoporum Tungrensium etc. Voy. Anselme.

Gesta episcoporum Leodiensium. Voy. Gilles d'Orval.

Gesta episcoporum Virdunensium (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, VI, 36-51).

Gesta pontificum Autissiodorensium (éd. Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne*, I, 378-384).

Gesta pontificum Cameracensium (éd. Bethmann, *Mon. Germ. SS.*, VII, 389-489).

Gesta Lemovicensium episcoporum (éd. Labbe, *Bibl. Nova*, II, 268).

Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Leodiensium* (éd. Heller, *Mon. Germ. SS.*, XXV, 1-129).

Guillaume Godel, *Chronicon* (*Historiens de France*, X, 259).

Guillaume de Jumièges, *De gestis ducum Normannicorum* (éd. Duchesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 215; reproduit par Migne, *Patrologie*, t. CXLIX, p. 779).

Hariulf, *Chronicon Centulense* (éd. d'Achery, *Spicilegium*, 1re éd., IV, 419-616; 2e éd., II, 291-356; reprod. *Patrologie*, CLXXIV, col. 1211-1366).

Historia Erphesfordiensis de lantgraviis Thuringiae (éd. Joh. Pistorius Nidanus, *Illustr. veter. Scriptor. qui rerum a Germanis.... gestarum historias vel annales posteris reliquerunt*, Francfort, 1583, p. 908-965).

Historia Francorum Senonensis (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IX, 366).

Historia relationis S. Richarii abbatis. Voy. Ingelramnus.

Historia relationis corporis S. Walarici abbatis in monasterium Leuconaense, auctore anonymo, saeculo XI (Mabillon, *Acta Sanctorum ord. S. Bened.*, saec. V, 557; *Historiens de France*, IX, 147).

Hugues de Flavigny, *Chronicon Virdunense seu Flaviniacense* (éd. Pertz, *Mon. Germ. SS.* VIII, 288).

Hugues de Fleury, *Libellus de modernis Franc. regibus* (*Historiens de France*, X, 220; éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IX, 337-395).

Ingelramnus, abbas Centulensis, *Historia relationis S. Richarii abbatis ex Sithiensi monasterio in Centulense* (Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, saec. V, 563; *Historiens de France*, IX, 146).

Jean, abbé de S. Arnoul de Metz, *Vita S. Johannis Gorziensis* (*Mon. Germ. SS.*, IV, 337).

Jean d'Ipres, *Chronicon Bertinianum seu Sithiense* (*Historiens de France*, IX, 70; X, 297; éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XXV, 736-872).

Jean de Thilrode, *Chronicon* (éd. Holder-Egger, *Mon. Germ. SS.*, XXV, 557-586).

Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium* (éd. Godefroy-Ménilglaise, 1855, in-8; éd. Joh. Heller, *Mon. Germ. SS.*, XXIV, 550-642).

Libellus de elevatione S. Theoderici (*Historiens de France*, IX, 39, note *d*).

Liber de inventione corporis S. Judoci confessoris, auctore anonymo qui vixit regnante Roberto rege (*Historiens de France*, X, 366).

[Livre d'heures de la reine Emma] (Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, IV, 32-33).

[Martyrologe de S.-Rémy de Reims] (*Historiens de France*, IX, 39, note *d*).

Miracula S. Benedicti. Voy. Aimoin.

Miracula S. Gorgonii (*Mon. Germ. SS.*, IV, 235-247).

Miracula sanctae Rictrudis, auctore monacho Marchianensi, sæculo XII (*Acta Sanctorum*, Mai. t. III, p. 92; *Historiens de France*, IX, 152).

Miracula S. Theoderici abbatis (Duchesne, *Script. coaetanei*, III, 437).

Miracula S. Trudonis confessoris (Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Bened.*, *sacc VI*, part. II. 94).

Necrologium Autissiodorense (Martène, *Amplissima collectio*, VI, 685-738).

Obituaire de S.-Germain-des-Prés (éd. Longnon, dans les *Notices et documents publiés par la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*. Paris, 1884, in-8, p. 19-55).

[Obituaire de l'église de Reims] (Varin, *Archives législatives de Reims*, 2e partie. t. I, note p. 62 à 105).

Odilon, abbé de Cluny, *Epitaphium Adalheidae imperatricis* (*Mon. Germ. SS.*, IV, 633-645).

Odon de S.-Maur, *Vita Burchardi comitis Melodunensis* (*Historiens de France*, X, 349).

Odoran, *Chronique* (*Historiens de France*, VIII, 237; éd. Duru, *Bibl. histor. de l'Yonne*, II, 391-402).

Othlon, *Vita S. Wolfkangi episcopi* (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IV, 521-542).

Rainaud, archidiacre d'Angers, *Chronica* (éd. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 1-16. Société de l'Histoire de France).

Réginon, *Chronicon* (avec la *Continuation* d'Adalbert, éd. Pertz. *Mon. Germ. SS.*, I, 613-629; éd. F. Kurze, *ibid.*, *in usum scholarum*, 1890, in-8).

Richard de Poitiers. *Chronicon* (éd. Martène. *Amplissima collectio*, V, col. 1159; *Historiens de France*, IX, 21).

Raoul Glaber, *Historiarum libri V* (*Historiens de France*, X, 1-63; *Mon. Germ. SS.*, VII. 52; éd. Maurice Prou, Paris, 1886, in-8, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire*).

Richer, *Historiarum libri IV* (éd. Pertz. *Mon Germ. SS.*, III, 561-657; *in usum scholarum*, 1889, in-8; éd. et trad. française de Guadet. Paris, 1845, 2 vol. in-8, Société de l'Histoire de France).

Ruotger, *Vita Brunonis archiepiscopi Coloniensis* (*Mon. Germ. SS.*, IV, 252-275).

Sigebert de Gembloux, *Chronographia* (éd. Bethmann, *Mon. Germ. SS.*, VI. 268-474).

Gesta abbatum Gemblacensium (*Ibid.* VIII. 523).

Vita Deoderici episcopi Mettensis (*Ibid.* IV, 461-483).

Thietmar de Mersebourg, *Chronicon* (éd. Lappenberg. *Mon. Germ. SS.*, III, 723-871; éd. F. Kurze, *ibid., in usum scholarum*, 1889, in-8).

Translatio S. Genulfi in Stradense monasterium, auctore anonymo medio saeculo XI (Mabillon, *Acta Sanctor. ord. S. Bened.*, saec. IV, part. II, 230; *Historiens de France*, IX, 144).

Vita Adalberonis II Mettensis episcopi. Voy. Constantin.

Vita S. Adalberti. Voy. Brunon.

Vita Brunonis archiepiscopi Coloniensis. Voy. Ruotger.

Vita Brunonis secunda (*Mon. Germ. SS.*, IV, 275-279).

Vita Burchardi comitis. Voy. Odon de S. Maur.

Vita Deoderici episcopi Mettensis. Voy. Sigebert.

Vita domni Garnerii praepositi S. Stephani Divionensis (*Historiens de France*, X, 382).

Vita S. Gerardi episcopi Tullensis. Voy. Widric.

Vita sanctae Gudilae virginis prima (*Acta Sanctorum*, VIII Janvier, p. 523), *secunda* (*ibid.*, p. 526; *Historiens de France*, IX, 149).

Vita Heinrici II imperatoris. Voy. Adelbod.

Vita Johannis Gorziensis (*Mon. Germ. SS.* IV, 335-377).

Vita Mahthildis reginae (éd. Koepke, *Mon. Germ. SS.*, X, 578-582).

Vita S. Wolfkangi. Voy. Othlon.

Wace, *Roman de Rou* (éd. Pluque et Le Prevost, Rouen, 1827, 2 vol. in-8).

Widric, *Vita S. Gerardi episcopi Tullensis* (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, IV, 485-509).

Wigeric, *Genealogia comitum Flandriae* (*Mon. Germ. SS.*, IX, 303).

Widukind, *Res gestae Saxonicae* (éd. Waitz, *Mon. Germ. SS.*, III, 408-467.

B. CARTULAIRES ET RECUEILS DE CHARTES

Antiquitates et Annales Trevirenses, publ. par Christophorus Browerus. Liège, 1670, 2 vol. in-fol.

Archives administratives de Reims, publ. par Varin. Paris, 1839-1848, 5 v. in-4 (*Documents inédits*).

Archives législatives de Reims, publ. par Varin. Paris, 1844, 2e partie, t. I (*Ibid*).

Cartons des Rois. Monuments historiques, publ. par J. Tardif. Paris, 1866, in-4 (*Arch. de l'Empire, Invent. et docum.*).

Cartulaire de S.-Bertin, publ. par Benj. Guérard. Paris, 1840, in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de S.-Cyprien de Poitiers, publ. par Redet. Poitiers, 1874, in-8 (*Archives historiques du Poitou*, t. III).

Cartulaire de S.-Etienne de Dreux (Bibl. Nat. ms. lat. 10106, xve s).

Cartulaire de S.-Florent de Saumur. Reconstitué par Marchegay. Poitiers, 1873, in-8 (*Archives historiques du Poitou*, t. II).

Cartulaire d'Homblières (Bibl. Nat. ms. lat. 13911, XVII^e s).

Cartulaire de S.-Julien de Brioude, publ. par H. Doniol, Clermont-Ferrand, 1863, in-4.

Cartulaire de l'abbaye de Marchiennes (Bibl. Nat. nouv. acq. lat. 1204, copie figurée en 1874).

Cartulaire de S.-Magloire (Bibl. Nat. ms. lat. 5413. XIV^e s).

Cartulaire de S.-Mesmin de Micy (Bibl. Nat. ms. lat. 5420, copié par Gaignières).

Cartulaires du Mont-S.-Michel (Bibl. de la ville d'Avranches, n° 210, XI^e s. ; Bibl. Nat. ms. lat. 5430 A. XIV^e s).

Cartulaire de Montiérender (Bibl. Nat., nouv. acq. lat. 1251, copie figurée faite en 1874 du cart. des Archives de la Haute-Marne).

Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publ. par de Lépinois et L. Merlet. Chartres, 1862-1865, 3 vol. in-4.

Cartulaire de Notre-Dame de Paris, publ. par Benj. Guérard. Paris, 1850 , 4 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de Paray-le-Monial, publ. par l'abbé U. Chevalier, Paris, 1891 ; in-8 (à la suite du *Cartulaire de l'abbaye de S.-Chaffre*).

Cartulaire général de Paris, publ. par Robert de Lasteyrie, Paris, 1887, in-4.

Cartulaire de S.-Père de Chartres, publ. par Benj. Guérard. Paris, 1840, 2 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de S.-Quentin-en-l'Ile (Bibl. Nat., ms. lat. 12895, XVII^e s.).

Cartulaire de Sauxillanges, publ. par H. Doniol. Clermont-Ferrand Paris, 1864, in-4).

Cartulaire de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay, publ. par Aug. Bernard. Paris, 1853, 2 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaire de S.-Victor de Marseille, publ. par Benj. Guérard. Paris, 1857, 2 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Cartulaires du diocèse de Troyes, publ. par l'abbé Lalore, Troyes-Paris, 1875-1890, 7 vol. in-8.

Cartulaire général de l'Yonne, publ. par Max. Quentin, Auxerre, 1854-1860, 2 vol., in-4.

Charterboek van Holland, publ. par Van Miéris, Leyde, 1753-1776, 4 vol. in-fol.

Chartes de Saint-Bertin, publ. par l'abbé Haigneré, Saint-Omer, 1886, in-4.

Chartes de Cluny, publ. par Aug. Bernard et Alex. Bruel. Paris, 1876-1888, 4 vol. in-4 (*Documents inédits*).

Chartes de l'abbaye de S.-Pierre de Gand, publ. par Van Lokeren. Gand, 1868, 2 vol. in-4.

Documents pour l'histoire de S.-Hilaire de Poitiers, publ. par Redet (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIV et XV, Poitiers, 1848-1857).

Fragments de chartes du X^e siècle provenant de S.-Julien de Tours, publ. par Ch. Grandmaison (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1885, p. 373-429 ; année 1887, p. 226-273).

Historia Trevirensis diplomatica et pragmatica, publ. par Joh. Nicolaus ab Hontheim, Augsbourg, 1750, 3 vol. in-fol.

Jaffé (Philippe), *Regesta pontificum Romanorum*. Berlin, 1851, 2 vol. in-4; 2e éd. Berlin, 1885-1888, 2 vol. in-4.

Layettes du Trésor des Chartes, publ. par Teulet. Paris, 1863-1866, 2 vol. in-4°.

Miraeus-Foppens, *Opera diplomatica*, Louvain, 1723-1748, 3 vol. in-fol. = *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, par Leglay, Bruxelles, 1856, in-8.

Mittelrheinisches Urkundenbuch, publ. par H. Beyer. Coblentz, 1860-1875, 3 vol. gr. in-8.

Monumenta Germaniae historica. Diplomata regum et imperatorum Germaniae, ed. Theodor von Sickel. Hanovre, t. I.; *Die Urkunden Konrad I, Heinrich I und Otto I*, 1879-1884; t. II, part. I, *Ottonis II diplomata*, 1888.

Oorkondenbœk van Holland en Zeeland, publ. par Van den Bergh. Amsterdam, 1866.

Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'Histoire de Bourgogne*, Paris, 1664, in-fol.

Registrer van Holland en Zeenwsche, publ. par Van den Bergh. Amsterdam, 1861.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'Histoire de France, publ. par Bréquigny, t. I, Paris, 1769, in-fol.

Wauters, *Table chronologique des Chartes et Diplômes imprimés concernant l'Histoire de la Belgique*, t. I, Bruxelles, 1866, in-4.

II.

OUVRAGES DIVERS

Arbois de Jubainville (H. d'), *Histoire des comtes de Champagne*. Paris, 1859-1865, 8 vol. in-8 (le tome 1er).

Babelon (E.), *Les derniers Carolingiens d'après Richer et d'autres sources originales*. Paris, 1878, in-12.

Baluze, *Historia Tutelensis*. Paris, 1717, in-4.

Barthélemy (Anatole de), *Les origines de la maison de France* (*Revue des questions historiques*, t. XIII, année 1873).

Barthélemy (Edouard de), *Gerbert, étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la traduction de ses lettres*. Paris-Lyon, 1868, in-12, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*. Chaumont, 1861, 2 vol. in-8.

Baudry (dom Pierre), *Annales de l'Abbaye de Saint-Ghislain* (*Chroniques Belges, Histoire des Provinces*, t. VIII, 1874, p. 199-835).

Belleforest (François de), *Les grandes Annales et Histoire générale de*

France dès la venue des Francs en Gaule jusques au règne du roy tres chrestien Henry III. Paris, 1579, 2 vol. in-fol.

Bernard (Auguste). *Un roi inconnu de la race Carlovingienne* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXIII ; tirage à part. Paris, 1857, in-8, 13 p.).

Les derniers Carolingiens. Lyon, 1867, in-8, 16 pp.

Bertholet (le Père), *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg.* Luxembourg, 1742, in-4. (tome II).

Besly, *Histoire des comtes de Poictou.* Paris, 1647, in-fol.

Blondel (David), *Genealogiae francicae plenior assertio adversus Jo. Jac. Chiffletium.* Amsterdam, 1654, 2 vol. in-fol.

Bruel (Alexandre), *Etude sur la chronologie des Rois de France et de Bourgogne aux IX^e^ et X^e^ siècles* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, 1880. p. 5-45 et 329-374).

Buedinger, *Ueber Gerbert's Wissenschaftliche and politische Stellung.* Kassel, 1851, in-8.

Butkens, *Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant.* 2^e^ éd. La Haye, 1724-1726, 4 vol. in-fol.

Buzelin, *Gallo-Flandria.* Douai, 1625, in-fol.

Annales Gallo-Flandriae, Douai, 1624, in-fol.

Calmet (dom), *Histoire de Lorraine.* Nancy, 1745-1757, 7 vol. in-fol. (Le tome 1^er^).

Camuzat (Nicolas), *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis.* Troyes, 1610.

Capefigue, *Hugues Capet et la troisième race jusqu'à Philippe-Auguste.* Paris, 1839, 4 vol. in-8 (le tome 1^er^).

Certain (de), *Arnoul, évêque d'Orléans* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XIV, 1852, p. 425-463).

Chantereau-Lefèvre, *Mémoire sur l'origine des maisons et duché de Lorraine et de Bar-le-Duc*, 1^re^ partie. Paris, 1642, in-fol.

Chazaud, *Chronologie des sires de Bourbon.* Moulins, 1865, in-8.

Chiflet, (Jean-Jacques), *Vindiciae Hispanicae.* Anvers, 1643, in-4.

Opera politico-historica ad pacem publicam spectantia. Anvers, 1650, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

Clouet (l'abbé), *Histoire de Verdun.* Verdun, 1867-1870, 3 vol. in-8.

Colliette (Louis-Paul), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois.* Cambray, 1771-1772, 3 vol. in-4.

Colombier (le Père), *Vie de Gerbert* (*Etudes religieuses, historiques et littéraires par des Pères de la Compagnie de Jésus.* XIV^e^ année, 4^e^ série, 1869, livr. de janvier, t. III, p. 83-110; livr. de février, p. 248-280);

Défense de Gerbert (*Ibid.*, livr. avril, p. 604-617).

Regestum de Gerbert (*Ibid.*, août, 299-315 ; septembre, 445-458).

Coquille (Guy). *Histoire du pays et duché de Nivernois.* Paris, 1612, in-4.

Cuissard-Gaucheron, *L'Ecole de Fleury-sur-Loire à la fin du X^e^ siècle*

(*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1875, t. IV).

Daniel (le Père), *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*. Paris, 1729-1755, 7 vol. in-4

Delewarde (le Père), *Histoire générale de Hainaut*. Mons, 1718, 6 vol. in-8 (tomes I et II).

De Marne (le P. Jean-Baptiste), *Histoire du comté de Namur*. Liège et Bruxelles, 1754, in-4.

Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*. Paris, 1826, 2 vol. in-8 (le t. II).

Devic (Dom), Voy. Vaissète.

Devisme, *Hugues Capet*, s. l. n. d. (Laon, 1804), in-8.

Dewez, *Histoire de la Belgique*. Bruxelles, 1805, in-8.

Digot, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1880, in-8 (le tome I).

Dominicy (Marc-Ant.), *Assertor gallicus contra Vindicias Hispanicas Jo. Jac. Chiffletii*. Paris, 1646, in-4.

Drapeyron (Ludovic), *Essai sur la séparation de la France et de l'Allemagne aux* IXe *et* Xe *siècles*. Paris, 1870, in-8.

Du Cange, *Histoire de l'état de la ville d'Amiens*. Amiens, 1840, in-8.

Dubois (*Johannes a Bosco*), *Floriacensis vetus bibliotheca*. Lyon, 1605, in-12.

Dubois (Guillaume), *Historia ecclesiastica Parisiensis*. Paris, 1690-1710, 2 vol. in-fol.

Duchesne (André), *Histoire de la maison de Vergy*. Paris, 1625, in-fol.
Histoire des maisons de Guines, Ardres, Gand, Coucy, etc. Paris, 1631, in-fol.

Dümmler (Ernst), *Kaiser Otto der Grosse (begonnen von* Rudolf Köpke). Leipzig, 1876, in-8.

Dupleix (Scipion), *Histoire générale de France depuis Pharamond jusques en* 1643, 4e éd. Paris, 1634-1643, 6 tomes en 5 vol. in-fol.

Ernst (le chanoine), *Mémoire sur les comtes de Louvain*. Liège, 1837, in-8.
Mémoire historique sur les comtes de Hainaut de la 1re *race*. (*Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1857, IX, 393-512).
Dissertation sur la maison des comtes d'Ardennes (*ibid.*, 1858, X,
Histoire de Limbourg (publié par M. Ed. Lavalleye). Liège, 1837-1852, 7 vol. in-8 (Les tomes I et II).

Félibien (dom Michel), *Histoire de Paris*. Paris, 1725, 5 vol. in-fol.

Firmin-Brabant (le Père), *Etude sur Régnier I au Long-Col et la Lotharingie à son époque* (*Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique*, t. XXXI; tirage à part, Bruxelles, 1880, in-8).

Fleury (Edouard), *Un épisode de la chute des Carlovingiens. Laon-Reims*, 988-992. Laon, 1876, in-8.

Fontette et Dufour, *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*, t. I. Paris, 1842, in-8.

Francheville (de), *Mémoire sur une expédition faite par les troupes de l'empereur Othon le Grand, devant la ville de Troyes en Cham-*

pagne (*Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin*, année 1776, p. 441 à 464 : reproduit dans la *Bibliothèque Académique*, IV, 14-58. Paris, 1811.

Freeman (Edward), *The History of the Norman conquests of England, its causes and its results*, 3e éd. Oxford, 1877, in-8 (tome Ier).

Gallois (Etienne), *La Champagne et les derniers Carlovingiens : Lutte des derniers Carlovingiens et des premiers Capétiens*, etc. Paris, 1853, in-8.

Georges (l'abbé Étienne), *Histoire de Champagne et de Brie*. Paris, 1878, in-8.

Giesebrecht (Wilhelm), *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II*. Berlin, 1840, in-8.

Geschichte der deutschen Kaiserzeit, 5e éd., t. I. Leipzig, 1881, gr. in-8.

Gingins La Sarraz (le baron Frédéric de). *Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais au xe siècle et sur la prétendue cession de la ville de Lyon comme dot de Mathilde, fille de Louis IV, dit d'Outremer, roi de France*. Lyon, 1835, in-8.

Gissey (le P. Odo de), *Discours historique sur la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*. Lyon, 1620, pet. in-4.

Gourdault, *La rive gauche du Rhin au xe siècle* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1871).

Gramaye. *Antiquitates Flandriae*. Louvain, 1708, in-fol.

Gudenus (Joh. Mauritius), *Historiae Erfurtensis libri IV*. Duderstadt, 1674.

Guichenon (Samuel), *Histoire de Bresse et Bugey*. Lyon, 1650, in-fol.

Guizot, *Histoire de la civilisation en France* (tome III, 12e leçon).

Guyse (Nicolas de), *Mons Hannoniae metropolis* (à la fin des *Antiquitates Flandriae* de Gramaye).

Habets (Jos.), *Beknopte Geschiedenis de Proostdij van Meersen*. Maestricht, 1888, in-8.

Haillant (Girard du). *Histoire générale des roys de France*. Paris, 1576, in-fol. ; 2e éd., Paris, 1615, 2 vol. in-fol.

Hefelé, *Histoire des Conciles;* trad. de l'abbé Delarc. Paris, 1871, in-8.

Hémeré (Claude), *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*. Paris, 1643, pet. in-4.

Hennebert (le colonel), *Les comtes de Paris*. Paris, 1885, in-8.

Himly, *De la décadence carlovingienne* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, 201-214).

Hirsch (Siegfried), *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*. Berlin, 1862, 2 vol. in-8.

Histoire de Languedoc. Voy. Vaissète.

Histoire de Metz par les bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne (dom Jean François et dom Tabouillot). Metz, 1769-1775, 4 vol. in-4 (le tome II).

Hock, *Gerbert, oder Papst Silvester II. und sein Jahrhundert*. Vienne, 1837, in-8 ; traduction française de l'abbé Axinger. Paris, 1842, in-8 ;

traduction italienne (préférable) du Dr Gaëtano Stelzi. Milan, 1846.
Hotman (François), *Franco-Gallia*. Francfort, 1665, in-4.
Kalckstein (Carl von), *Geschichte des Französischen Königthums unter den ersten Capetingern. I Band: der Kampf der Robertiner und Karolinger*. Leipzig, 1877, in-8.
Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. Bruxelles, 1847-1856, 6 vol. in-8 (le tome Ier).
Klueckhohn, *Geschichte des Gottesfriedens*. Leipzig, 1857, in-8.
Labutte, *Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant*. Paris, 1866, in-8.
Langlois (E.), *Le couronnement de Louis* (Préface). Paris, 1888, in-8 (Société des anciens Textes).
Lasteyrie (Robert de), *Études sur les comtes et vicomtes de Limoges*. Paris, 1874, in-8 (18e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études*).
Lausser (l'abbé), *Gerbert, étude historique sur le xe siècle*. Aurillac, 1866, in-8.
Lebeuf (l'abbé), *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse*, nouv. éd., t. I. Paris, 1848, in-8.
Leglay (Edward), *Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne*. Paris, 1843, 2 vol. in-8.
Leibnitz, *Scriptores rerum Brunsvicensium*. Hanovre, 1707-1711, 3 v. in-fol.
Annales imperii occidentis Brunsvicenses, éd. G. H. Pertz. Hanovre, 1843-1846, 3 vol. in-8.
Le Vasseur (Jacques), *Annales de l'église cathédrale de Noyon*. Paris, 1633-34, 3 vol. in-4.
Licquet, *Histoire de Normandie*. Rouen, 1835, 2 vol. in-8.
Lobineau (dom), *Histoire de Bretagne*. Paris, 1707, 2 vol. in-fol.
Longnon, *Raoul de Cambrai* (Introduction historique). Paris, 1882, in-8 (Société des anciens Textes).
Atlas historique de la France, livr. 1-3, Paris, 1884-1889, in-4.
Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*. Orléans, 1835-1845, in-8.
Luce (Siméon), *La continuation d'Aimoin et le manuscrit latin 12711 de la Bibliothèque Nationale* (*Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation*). Paris, 1884, in-8, p. 57-70).
Luchaire (Achille), *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. Paris, 1883, 2 vol. in-8.
Mabille (Émile), *Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou*. Paris, 1871, in-8 (Société de l'Histoire de France).
Le royaume d'Aquitaine (*Histoire du Languedoc*, nouv. éd., tome II, p. 267-323; tirage à part. Toulouse, 1870, in-4).
Mabillon (Dom Jean), *De re diplomatica libri sex*. Paris, 1681, in-fol; *Supplément*, 1704, in-fol.
Annales ordinis sancti Benedicti. Paris, 1668-1702, 6 v. in-fol.

Mandet (Francisque). *Histoire du Velay*. Le Puy, 1860-61. 7 vol. in-8 (le tome III).

Manitius (Max), *Deutsche Geschichte unter den Sächsischen und Salischen Kaisern* (911-1125). Stuttgart, gr. in-8 (fasc. 11, 14 et 15 de la *Bibliothek Deutscher Geschichte*).

Marca (Pierre de), *Marca Hispanica*, éd. Baluze. Paris, 1688, in-fol.
Histoire de Béarn. Paris, 1640, in-fol.

Marlot (dom Guillaume), *Metropolis historia Remensis*. Reims, 1679, 2 vol. in-fol.; *Histoire de la ville, cité et Université de Reims*. Reims, 1843-1846, 4 vol. in-4.

Martin (Henri), *Histoire de France* (tomes II et III).

Masson (Papire), *Annalium libri quatuor*, 2e éd. Paris, 1578.

Matthaei, *Die Händel Otto's II mit Lothar von Frankreich* (978-980) *nach Quellen dargestellt, mit besonderer Berücksichtigung Richers*. Halle, 1881, in-8 (thèse de doctorat de l'Université de Halle).

Menestrier (le P. Claude-François), *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*. Lyon, 1696, in-fol.

Meyer (Jacobus), *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum, libri septemdecim*. 2e éd. Francfort, 1580, in-fol.

Mézeray (Eudes de), *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à maintenant* (1598). Paris, 1643-1651, 3 vol. in fol.
Abrégé chronologique de l'Histoire de France. Amsterdam, 1673-1674, 6 vol. in-8.

Michelet, *Histoire de France* (le tome II).

Moltmann, *Theophano, die Gemahlin Ottos II in ihrer Bedeutung für die Politik Ottos I*. Schwerin, 1878, in-8.

Monod (Gabriel). *Etudes sur l'histoire de Hugues Capet. — Les Sources*. (*Revue Historique*, t. 28, 1885, mai-août, p. 248-270).
Les Comtes de Paris (compte-rendu du livre de M. Mourin, *Revue Critique*, 1873, t. II, 268).
Les Comtes de Paris (compte-rendu du livre de M. Hennebert, *Revue historique*, t. 29, 1885).

Morice (dom Pierre-Hyacinthe), *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire civile et ecclésiastique de Bretagne*. Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol.
Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne. Paris, 1750, in-fol.

Mourin (Ernest), *Les Comtes de Paris, histoire de l'avènement de la troisième race*. Paris, 1869, in-8.

Mure (Jean-Marie de la), *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éd. par M. de Chantelauze. Paris-Lyon, 1860-1868, 3 vol. in-4 (le tome Ier).

Noullens, *Le comté d'Agenais au Xe siècle, Gombaut et son épiscopat*. Paris, 1877, in-4.

Olleris, *Examen critique de la lettre de M. Aug. Thierry sur l'expulsion de la seconde dynastie franke*. Clermont-Paris, 1863, in-8.
— *Réponse au P. Colombier* (*Etudes.... des Pères de la Cie de Jésus*. 14e année, 1869, livr. de mars, p. 451-463).

Pagi (le P. Fr.), *Critica in universos annales ecclesiae Baronii*. Anvers (Genève), 1705, 4 vol. in-fol.

Pardessus, *Mémoire sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France depuis le commencement de la troisième race....* (*Ordonnances des rois de France*, t. XXXI). Paris, 1849, in-fol.

Pardiac (l'abbé J.-B.), *Histoire de Saint-Abbon*. Paris, 1872, in-8.

Paris (Gaston), *Sur un vers du couronnement Looïs* (*Romania*, I, 177-189).

Pasquier (Estienne), *Les recherches de la France*, éd. de 1621 en 10 livres.

Perry (Claude). *Histoire civile et ecclésiastique de Châlon-sur-Saône*. Châlon-sur-Saône, 1659, in-fol.

Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*. Vendôme, 1849, in-4.

Pfister (Charles). *Etudes sur le règne de Robert le Pieux* (996-1031). Paris, 1885, in-8 (64e fascicule de la *Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes*).

Pieler, *Bruno I* (*Arnsberg programm für* 1851).

Pignot (Henri), *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable*. Autun-Paris, 1868, 3 vol. in-8 (le tome I).

Plancher (dom). *Histoire de Bourgogne*. Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol. (le tome I).

Poussin (l'abbé), *Monographie de l'abbaye et de l'église de Saint-Rémy de Reims*. Reims, 1857, in-8.

Raynal, *Histoire du Berry*. Bourges-Paris, 1845-1847, 4 vol. in-8 (le tome I).

Richter (G.) et Kohl (H.), *Annalen des deutschen Reichs in Zeitalter der Ottonen und Salier. I. Band: Von der Begründung des deutschen Reichs durch Heinrich I, bis zum höchsten Machtenfaltung des Kaisertums unter Heinrich III*. Halle, 1890, in-8.

Richthofen (Karl von), *Die älteren Egmonder Geschichtsquellen*. Berlin, 1886, in-8.

Rocher (l'abbé), *Histoire de l'abbaye royale de S.-Benoit-sur-Loire* Orléans, 1865, in-8.

Rousset, *Dictionnaire historique du Jura*. Besançon, 1853-1858, 6 vol. in-8.

Roy (Jules), *L'An Mille*. Paris, 1885, in-12.

Rozières (Raoul), *La légende de l'an Mille* (*Revue politique et littéraire*, 1878, p. 919).

Sainte-Marthe (Scévole et Louis de), *Gallia Christiana*. Paris, 1656, 4 vol. in-fol.

— *Histoire généalogique de la maison de France*. Paris, 1628, 2 vol. in-fol.

Salies (Alexandre de), *Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou*. Paris-Angers, 1874, in-12.

Senckenberg (Henri-Christian), *Selecta juris et historiarum*. Francfort, 1735, 3 vol. in-12 (le tome III).

Sepet (Marius), *Gerbert et le changement de dynastie* (*Revue des questions historiques*, t. VII, 1869, p. 466 ; t. VIII, 1870, p. 122).

Sismondi, *Histoire des Français*. Paris, 1821-1844, 31 vol. in-8 (tomes III et IV).

Smet, *Histoire de Belgique*. Gand, 1822.

Smet (le chanoine de), *La renaissance de la ville de Gand après la retraite des pirates du Nord* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, année 1860, t. IX, p. 287).

Steenstrup (Johannes), *Etudes préliminaires pour servir à l'Histoire des Normands et de leurs invasions* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, 1882, t. X).

Stumpf, *Die Reichskanzler*. 2e fasc., Innsbrück, 1865, in-8.

Thierry (Augustin), *Lettre douzième sur l'histoire de France et sur l'expulsion de la seconde dynastie franke*. Paris, 1820 (*Lettres sur l'histoire de France*, éd. de 1867, p. 139-155).

Tillet (Jean du), *Recueil des rois de France, leur couronne et maison*. Paris, 1587, in-fol.

Vaddere (Jean-Baptiste de), *Traité de l'origine des ducs et duché de Brabant*, nouv. éd. de Paquot, Bruxelles, 1784.

Vaissète (dom), *Histoire de Languedoc*. Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol. nouv. éd. Toulouse, Privat, 1872-1889, 14 vol. in-4.

Van Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiae et Zeelandiae*. Middelbourg, 1777, 2 vol. in-4.

Varin, *De l'influence des questions de race sous les derniers Carolingiens*. Paris, 1838, in-8 (Thèse de doctorat soutenue en Sorbonne le 23 octobre 1838).

Vétault, *Le pape Sylvestre II* (*Revue du monde catholique*, nouv. série, 8e année, t. II, nº 12, 25 sept. 1868).

Vignier (Nicolas), *Sommaire de l'histoire des François*. Paris, 1579.

Vinchant (François), *Annales de la province et comté d'Haynau*. Mons, 1648.

Vogel, *Ratherius von Verona und das X. Jahrhundert*. Jena, 1854.

Vuitry (Adolphe), *Etudes sur le régime financier de la France*. Paris, 1877, in-8 ; nouv. série, Paris, 1877-1883, 3 vol. in-8.

Warnkönig, *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques*. Trad. franç. Bruxelles-Paris, 1835-1864, 5 v. in-8 (le tome I).

Warnkönig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8.

Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*. 5e éd. 1885, 2 vol. in-8.

Wilmans (Roger), *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto III*. Berlin, 1840, in-8.

Witte (Diedrich-Johannes), *Lothringen in der zweiten Hälfte des zehnten Jahrdunderts*. Göttingen, 1869, in-8 (Thèse de doctorat de l'Université de Gœttingue).

Zeller, *Histoire d'Allemagne*. Paris, 1872-1891, 7 vol. in-8 (le tome II).

LIVRE PREMIER

LOTHAIRE

... agilis corpore et validus
sensuque integer (Rod. Glaber).

CHAPITRE PREMIER

MINORITÉ DE LOTHAIRE

(935-956.)

Introduction. — Coup d'œil sur le règne de Louis d'Outremer. — Tutelle[1] de Hugues le Grand sur Lothaire.

La destinée des derniers descendants de Charlemagne a sensiblement différé de celle des derniers descendants de Clovis. Ceux-ci, encore si puissants à la mort de Dagobert (janvier 639), sont irrémédiablement condamnés à la bataille de Tertry (687) ; dès lors ils n'opposent plus aucune résistance ; ils s'éteignent doucement dans l'oisiveté, et leur agonie dure pendant deux tiers de siècle, jusqu'en 752. Les premiers, au contraire, ne se sont jamais résignés à déchoir. Ils ont lutté jusqu'à leur dernier souffle avec une énergie et une activité incroyables ; braves et intelligents, ils n'en ont été que plus malheureux ; aujourd'hui tout-puissants, du moins en apparence ; demain prisonniers ou proscrits, réduits au dernier degré de la misère et de l'humiliation.

La décadence des Mérovingiens fut continue à partir du milieu du VII^e siècle. Le sort des derniers Carolingiens se présente sous un aspect tout différent. Tantôt ils sont moins que rien, moins qu'un Thierry III ou un Childebert II ; tantôt leur autorité semble presque aussi bien établie que celle de leurs ancêtres et ils se font eux-mêmes illusion sur l'étendue et la réalité de leur pouvoir.

1. Je n'entends pas ce mot au sens rigoureux de tutelle légale, mais au sens de protection, d'ascendant sur un roi jeune et peu en état de gouverner. — Ainsi quand je parlerai de la tutelle de Hugues le Grand ou de Brunon sur Lothaire, cela ne signifiera pas que celui-ci est mineur mais qu'il subit l'influence prépondérante de ces personnages. Couronné à treize ans Lothaire, n'était peut-être pas mineur selon la loi, il l'était selon la nature.

C'est qu'en effet, chassés et emprisonnés à plusieurs reprises, les descendants de Charlemagne conservèrent néanmoins longtemps, sinon l'affection, du moins le respect de leurs sujets. Les fils de Robert le Fort et de Richard de Bourgogne, Eudes (886-898) et Raoul (923-936) n'eurent pas des règnes tellement glorieux qu'ils pussent effacer le prestige du nom de Charlemagne. Aussi les descendants du grand empereur furent rappelés à deux reprises. Il y eut deux restaurations Carolingiennes, l'une avec Charles III (28 janvier 893, l'autre avec Louis IV (20 juin 936). Toutes deux furent d'ailleurs très agitées. On sait comment finit Charles III. Louis IV fut aussi malheureux que son père. Hugues le Grand, en le rappelant, avait sans doute cédé à un certain sentiment de fidélité, mais il avait aussi compté se dédommager de n'avoir pas pris la couronne, en mettant le jeune roi sous sa tutelle, en lui extorquant toutes sortes de faveurs et en faisant servir à ses propres intérêts le prestige du nom royal; bref, il voulait jouer le rôle de maire du palais. Louis d'Outremer était encore très jeune quand il fut rappelé en France (il n'avait que seize ans), mais il montra bien vite au duc de France qu'il n'était rien moins qu'un roi fainéant. Hugues, alarmé, se ligua avec Herbert II de Vermandois et Guillaume de Normandie contre Louis IV; il se rapprocha même d'Otton I[er], roi de Germanie, en épousant sa sœur Hathuide. Ainsi puissamment soutenu, il semblait qu'il dût facilement écraser le jeune roi; celui-ci cependant lutta avec opiniâtreté, aidé surtout par le midi de la France, puis par Otton, avec qui il s'était réconcilié en épousant sa sœur Gerberge, après avoir vainement tenté de lui enlever la Lorraine (939). — La paix se fit à la fin de l'année 942 et fut tout à l'honneur de Louis d'Outremer. Son influence et son pouvoir pouvaient devenir très grands grâce à deux événements qui se produisirent au commencement de l'année suivante. Un de ses dangereux adversaires, Herbert II, mourut; et Guillaume de Normandie fut assassiné traîtreusement à Picquigny, dans une entrevue avec son ennemi Arnoul le Grand, comte de Flandre. La tutelle de son jeune fils, Richard, et l'administration de son duché revenaient au roi.

Tout réussit d'abord à Louis IV. Il s'installa à Rouen et

écrasa la révolte des Normands païens Setrik et Turmod; puis il ramena à Laon le jeune Richard pour l'élever à sa cour. Tout changea bientôt. Louis d'Outremer, à tort ou à raison, fut soupçonné de maltraiter l'enfant et de convoiter la possession de la Normandie. Le normand Osmond, gouverneur de Richard, l'enleva secrètement de Laon, et, avec l'aide du Danois Bernard, souleva la Normandie (944). Ils appelèrent même à leur secours un puissant chef normand du nom de Harold [1]. Celui-ci attira Louis d'Outremer à une entrevue à l'embouchure de la Dive (13 juillet 945): c'était un guet-apens. Erluin, comte de Montreuil, un des plus fidèles vassaux de Louis, y fut tué avec dix-sept autres, et le roi lui-même put à grand'peine s'échapper et se réfugier à Rouen. Il n'y gagna rien; les habitants de cette ville le livrèrent à ses ennemis. Louis subissait donc le même sort que son père vingt-deux ans auparavant. Mais Charles le Simple n'avait rencontré aucun appui dans sa captivité; Louis au contraire dut beaucoup à l'activité de sa femme Gerberge qui intéressa au sort de son mari le roi de Germanie, l'Anglo-Saxon Edmond et le duc de France lui-même. Ce dernier avait une arrière-pensée; durant toute la guerre Normande, il n'avait cessé de passer du parti du roi à celui de Richard, selon ses intérêts. Il trouva le moment favorable pour recommencer le rôle d'Herbert de Vermandois vis-à-vis de Charles le Simple. Il obtint des Normands qu'ils relâchassent le roi à condition que celui-ci leur remit comme otages son second fils et l'évêque de Soissons, Guy d'Anjou. Mais le malheureux Louis IV ne sortit des mains des Normands que pour tomber entre celles de Hugues le Grand. Celui-ci, en effet, loin de lui rendre la liberté, le retint prisonnier et confia sa garde à son vassal Thibaud, comte de Chartres.

Louis d'Outremer resta près d'un an en prison. Hugues ne

1. Je crois (avec Aug. Leprevost) qu'Harold était un simple chef des Normands païens du Bessin et du Cotentin. Flodoard dit simplement (à 945): « Hagroldus Nortmannus qui Baiocis praeerat. » Cf. *Annales Nivernenses* (à 954): « Hoc anno fuit Ugo dux Frantiae cum « magno exercitu in Constantino pago super Araldum Normannum. » M. Lair préfère ajouter foi à Dudon de Saint-Quentin qui fait d'Harold le roi de Danemark. Voir son édition de Dudon, *Introduction*, p. 91.

consentit à le relâcher que moyennant la cession de la ville de Laon, la capitale du royaume, seule place forte qui restât au roi Carolingien. A peine délivré de captivité (1er juillet 946)[1], Louis d'Outremer courut demander vengeance auprès d'Otton Ier, son beau-frère. Réunis à Conrad, roi de Provence, ils étaient résolus à écraser les rebelles. Les trois rois, auxquels s'était joint Arnoul de Flandre, envahirent la France avec trente mille hommes, armée considérable pour l'époque, et pendant plusieurs mois (août-novembre 946), ils dévastèrent les domaines de Hugues le Grand et de Richard de Normandie. Ils prirent Reims, mais échouèrent devant Laon et Rouen.

La situation était en outre compliquée par des querelles incessantes au sujet de l'archevêché de Reims. A la mort de l'archevêque Séulf (1er septembre 925), Herbert de Vermandois avait fait nommer archevêque son fils Hugues, âgé seulement de cinq ans. Cette intrusion scandaleuse ne fut pas tolérée par le roi Raoul et Hugues le Grand ; à la fin de l'année 932, ils nommèrent archevêque de Reims, Artaud, moine de Saint-Rémy de Reims. Herbert essaya bien de défendre son fils. Mal lui en prit ; le roi Raoul lui enleva Laon, Amiens, Ham, Saint-Quentin, et le réduisit un instant à s'enfuir en Germanie (933-934). En 940 Herbert, allié cette fois avec Hugues le Grand contre Louis d'Outremer et son fidèle conseiller Artaud, avait repris à ce dernier la ville de Reims et rétabli son fils.

Nous venons de voir qu'en 946 Otton et Louis recouvrèrent Reims. Ils se hâtèrent naturellement d'y réinstaller Artaud ; celui-ci fut rétabli par les mains de Robert, archevêque de Trèves, et de Frédéric, archevêque de Mayence. Hugues de Vermandois protesta, et il fut décidé que ses débats avec Artaud seraient tranchés dans un synode. Dès lors les affaires de l'archevêché de Reims et de la rébellion de Hugues le Grand sont étroitement confondues, ce dernier soutenant la maison de Vermandois. Hugues commença par refuser de comparaître à deux synodes qui se tinrent à Verdun et à

1. *Historiens de France*, t. IX, p. 601. Date du diplôme : « quando Franciam recuperavit ».

Mouzon (le 17 nov. 947 et le 13 janv. 948), et auxquels n'assistèrent que des prélats allemands et lorrains.

Le pape Agapit intervint alors. Il envoya son légat Marin présider un troisième synode, qui se tint les 7 et 8 juin 948, à Ingelheim, sur le Rhin. Non seulement un grand nombre de prélats de Germanie y assistaient, mais on y voyait encore, outre le légat, Artaud, Raoul, évêque de Laon, enfin les rois Otton Ier et Louis IV. Celui-ci se plaignit longuement de tous les maux qu'il avait eu à souffrir de la part de Hugues de France. Il s'offrit, si le duc contestait ses accusations, à les soutenir par le combat singulier. Artaud exposa alors à son tour ses réclamations au sujet de Hugues de Vermandois.

La sentence du concile (8 juin) condamna ce dernier à être excommunié. Hugues le Grand fut déclaré digne du même sort s'il ne se présentait pas au prochain concile. Il n'eut garde d'y paraitre, et le concile de Trèves lança contre lui l'anathème. Louis se chargea d'exécuter la sentence à son profit. Aidé des troupes lorraines du duc Conrad, qu'Otton lui prêta, il recouvra Mouzon, Amiens, Montaigu (en Laonnois), et bientôt Laon, grâce à une ruse de guerre d'un de ses vassaux, Raoul, père de l'historien Richer (fin 948 et comm. 949).

Quant à Hugues le Grand, la chance s'était retournée contre lui ; il échoua dans une tentative pour s'emparer de Soissons, et vit sa sentence d'excommunication confirmée par le pape Agapit. De guerre lasse les deux partis firent la paix au commencement de 950, grâce surtout à l'intervention de Conrad duc de Lorraine, de Hugues le Noir, comte de Bourgogne, de Fulbert, évêque de Cambrai, et d'Adalbéron, évêque de Metz. Hugues le Grand rendit au roi la citadelle de Laon qu'il occupait encore. Ainsi, grâce à son énergie, Louis d'Outremer s'était tiré de l'abime où il semblait plongé irrémédiablement cinq ans auparavant. Il affermit ses succès l'année suivante par une expédition en Bourgogne. Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, roi de Provence, et le comte Létald se reconnurent ses vassaux. Louis d'Outremer fut peut-être même reçu par celui-ci à Besançon.

Les dernières années de Louis IV, sans être aussi agitées que le commencement et le milieu de son règne, ne furent

jamais complètement calmes. La paix avec le duc de France et la maison de Vermandois resta toujours quelque peu indécise. Et comme si ce n'était pas assez des guerres privées pour désoler la France, deux invasions hongroises, en 951 et en 954, achevèrent de la ruiner.

Au commencement du mois de septembre 954, Louis d'Outremer se rendait à cheval de Laon à Reims ; il était déjà arrivé non loin de l'Aisne quand il crut apercevoir un loup devant lui [1]. Il pressa son cheval ; l'animal surmené s'abattit, et dans sa chute le roi se blessa grièvement. On le transporta à Reims où il ne tarda pas à expirer, entouré de sa femme, de ses enfants et d'Hincmar, abbé de Saint-Rémy de Reims (10 septembre 954). — Sa mort avait été si imprévue qu'il ne semble pas qu'aucun grand ait assisté à ses funérailles. Sur son désir il fut enterré à Saint-Rémy de Reims, à droite du maître-autel [2].

La mort soudaine de Louis d'Outremer plaça la race Carolingienne dans une situation pleine d'anxiétés et de périls. Louis n'avait pas pris la précaution de faire sacrer de son vivant son fils aîné Lothaire [3]. Quand bien même il l'aurait fait, il fallait que les grands consentissent à le reconnaître comme roi. Gerberge eut à déployer pour son fils l'activité et l'énergie dont elle avait fait preuve dix ans auparavant en faveur de son mari prisonnier. Elle commença par informer de sa triste position ses frères Brunon et Otton I^{er} [4] Mais pour l'instant ils ne pouvaient lui être que d'un faible secours. Le roi de Germanie était occupé en Bavière à

1. « Apparuit ei quasi lupus praecedens. » (Flodoard, *Ann.*, à 954.)
2. Flodoard, *Annales* (à 954) ; Richer (III. 103) ; *Necrol. S. Remigii* ; Livre d'heures d'Emma (*Ann. Ben.* III, 484-485) ; diplôme de Lothaire (*Hist. de France*, IX, n° 2, p. 617) ; Folcuin, *Cart. Sithiense* (p. 149) ; *Necrol. Autissiodor.* (dans Martène, *Ampl. coll.* VI, 720). *Annales S. Columbae*, *Elnon. minores*, *Floriacenses*, *Lobienses*, *Masciacenses* ; Widukind. — Les *Annales S. Dyonisii* et le *Nécrol. d'Hildesheim* (Leibnitz, *Ann. Imp.*, II, 641) donnent à tort le 17 septembre comme la date de la mort de Louis IV ; celui d'Hug. de Flavigny, le 15 décembre. *Epitaphe de Louis d'Outremer* (Mabillon, *Ann. Ben.*, III, 484). Leibnitz. *Ann. Imp.*, II, 641 ; Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 244, n. 4 ; Kalckstein, p. 281, n. 2.
3. Voy. *Appendice III*.
4. Flodoard, *Ann.*, à 954. Richer (III, 1).

combattre son fils révolté Liudolf. Quant à Brunon, nommé depuis un an par son frère, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, il avait à lutter de son côté contre le duc Conrad. Gerberge comprit que l'arbitre véritable de la situation était Hugues le Grand ; elle se hâta de sonder ses intentions en lui envoyant demander par messagers conseil et assistance. Hugues, pour la troisième fois depuis la mort de Robert Ier, disposait de la couronne. Pas plus que dans les occasions précédentes il ne semble avoir été tenté de se l'approprier, et ceci pour plus d'une raison : il craignit sans doute, s'il usurpait le trône, de s'attirer des difficultés, non seulement avec une partie des seigneurs français, mais encore avec la Germanie ; l'exemple de Louis IV, de Raoul, de son père même, lui avait montré à quels périls le titre de roi exposait alors pour de bien faibles avantages. Enfin peut-être avait-il un retour de *loyalisme* envers la race Carolingienne, qu'il avait cependant tant de fois trahie. Les sentiments des hommes de cette époque sont si mobiles, si contradictoires, que cette dernière hypothèse n'est peut-être pas la moins vraisemblable. Quoi qu'il en soit, Hugues fit une réponse favorable aux demandes de Gerberge, et quand celle-ci, sur son invitation, se rendit auprès de lui, il l'accueillit avec honneur et la consola en lui promettant d'élever au trône son fils Lothaire. Il était naturellement bien décidé à se faire payer ses services très cher.

Une fois le consentement de Hugues obtenu, ainsi que l'appui d'Otton et de Brunon, l'élection n'était plus guère qu'une formalité. L'assemblée des grands et des évêques de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, se tint à Saint-Rémy de Reims. Lothaire fut élu, couronné, et sacré par l'archevêque de Reims, Artaud, le dimanche 12 novembre 954[1]. Le nouveau roi, fils

1. Flod. *Ann.*, à 954 ; Richer (III, 2.) — Diplôme de Lothaire (*Hist. de France*, IX, 617, n° 3) ; *Ann. S. Col. Senon.* — Folcuin (*Cart. Sithiense*, p. 149) met le couronnement un jour trop tôt, au 11 novembre. — Richer prétend que tous les grands de Lorraine et quelques-uns de la Germanie y assistèrent. C'est là une de ses exagérations habituelles, et dont il use pour rehausser le prestige des Carolingiens. — Par contre il n'y a rien que de vraisemblable à ce que quelques grands de Gothie (Roussillon et marche d'Espagne) se soient rendus à Reims, comme il le prétend. Ces pays furent en effet toujours en relations amicales

aîné de Louis d'Outremer et de Gerberge, était né à Laon à la fin de l'année 941[1]. Il avait donc treize ans révolus lors de son sacre. Il se trouvait avec son frère Charles, né en 953, le seul fils survivant de Louis d'Outremer : Henri, jumeau de Charles, était mort aussitôt après son baptême[2] ; un autre fils également nommé Charles, né en 945, avait été donné en otage aux Normands l'année suivante pour tirer son père de captivité[3] ; il était mort, probablement prisonnier des Normands, en tous cas avant 953, puisqu'un des deux jumeaux qui naquirent alors reçut son nom. Quant à Louis, né en 948, il était mort à Laon, quelques jours avant que son père partit pour Reims où lui-même devait trouver la mort[4]. Une sœur de Lothaire, Albrade, était mariée à Renaud, comte de Roucy[5] ; une autre, Gerberge, venait d'épouser Albert, comte de Vermandois[6] ; une troisième, Mathilde, épousera une dizaine d'années plus tard Conrad, roi de Provence.

avec la royauté Carolingienne, à laquelle ils ne cessèrent de rester soumis. — *Adon*, 2e continuation : *Annales Blandin.* (à 956). *Ann. Elnon. maj.*, *Floriac.*, *Laub. et Leod.*, *Lobiens.*, *Masciac.*, *S. Medardi Suess.*, *Nivern.*

1. Flod., *Ann.*, (à 941). — Les *Annales de Saint-Quentin* donnent à tort 940. — Richer (III, 2) applique à Lothaire, lors de son couronnement, l'épithète de « duodennis ». Lothaire, baptisé en 942, un an après sa naissance, eut pour parrain Guillaume de Normandie. Dudon (éd. Lair, p. 198); *Annales Gemeticenses* (à 927). *Rotomagenses* (id.), *Uticenses* (id.), du *Mont-Saint-Michel* (à 926), *Cadomenses* (à 935). — Le 10 avril 947 Lothaire se trouvait à Laon avec son père Louis, sa mère Gerberge, le duc Hugues, etc., et souscrivait une charte de l'évêque de Noyon, Transmare (Colliette, *Histoire du Vermandois*, t. I, p. 561-562).

2. Flodoard, *Ann.* (à 953). — M. Auguste Bernard prétend que Charles fut établi roi en Bourgogne du vivant de Louis IV. Pour la discussion de cette opinion, voir *Appendice III*.

3. Flod., *Ann.* (à 945). — Widukind (II, 39, *Mon. Germ.*, SS. III, 448) l'appelle Karloman et prétend qu'il mourut à Rouen prisonnier des Normands.

4. Flod., *Ann.* (à 948 et 954).

5. Richer (IV, 58), Concile de Saint-Basle (Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 178 et 179). Albrade devait être fille de Gilbert de Lorraine, premier mari de Gerberge, et non de Louis IV. Ce nom d'Albrade est en effet celui de la mère de Gilbert (*Hist. de France*, IX, 666) ; de plus le fils d'Albrade (fille de Gerberge) et de Renaud de Roucy fut appelé Gilbert du nom de son aïeul.

6. Ce mariage est certainement antérieur à 954. A cette date, en effet, nous voyons la sœur de Lothaire souscrire avec son mari Albert de Vermandois une charte par laquelle celui-ci approuve un échange

Le duc de France établit immédiatement son autorité sur la famille Carolingienne. Il commença par se faire accorder de nouveau par le jeune roi la souveraineté sur la Bourgogne et l'Aquitaine[1]. Il devenait ainsi le véritable régent du royaume tout entier, et méritait bien le titre de *Dux Galliarum* que lui donne Richer. Comme nous allons le voir, Hugues comptait établir son pouvoir en Bourgogne par des négociations ; pour l'Aquitaine c'était tout différent, et il avait hâte de rendre effective en ce pays sa souveraineté, aux dépens de son ennemi, Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Mais la saison était trop avancée et Hugues dut différer l'expédition jusqu'au printemps suivant. D'ailleurs il fallait laisser au jeune roi le temps de s'installer à Laon, sa capitale, et de faire droit aux demandes d'immunités, de confirmations de privilèges, aux sollicitations de toutes sortes qui avaient lieu au début d'un nouveau règne[2]. Quand, à la fin de novembre ou au commencement de décembre 954[3], Lothaire retourna de Reims à Laon, Hugues l'accompagna, et demeura quelque temps auprès de lui, cherchant à gagner sa confiance par des protestations de fidélité, tout en le surveillant[4].

Pendant ces événements, Renaud de Roucy et Herbert de Vermandois continuaient à troubler le nord de la France de

de terre entre les chanoines de Saint-Quentin et les moines d'Homblières (Colliette, *Hist. du Vermandois*, I, 565-566). Gerberge, épousée avant 954, ne peut donc être identifiée, comme le fait Kalckstein (p. 294, n. 2), avec une fille de Louis IV, née en 943. Celle-ci est très probablement Mathilde.

1. Flodoard, *Ann.*, (à 954). Richer (III, 1 et 2).— La Bourgogne lui avait déjà été concédée par Louis IV en 943 : « Omnem Burgundiam ejus « ditioni subjecit », dit Flodoard.— Kalckstein prétend (p. 285) que « la consécration finale comme évêque de Noyon de Fouchier, doyen de Saint-Médard, élu en 951, ce qui était du ressort de Herbert III, fut une condition de l'assistance de Hugues. » C'est là une hypothèse non justifiée : Hugues le Grand, dans son entrevue avec Gerberge, dut se soucier fort peu du doyen de Saint-Médard ; je pense qu'il s'inquiéta beaucoup plus de se faire promettre la Bourgogne et l'Aquitaine.

2. Kalckstein exagère (p. 287) en attribuant à des desseins prémédités les concessions de diplômes à Arnoul de Flandre et à l'abbaye de Saint-Rémy de Reims.

3. Voy. *Historiens de France*, t. IX, p. 615, n° 1. — Cf. Van Lokeren, *Histoire de Saint-Bavon*, 2e partie, p. 1.

4. Richer (III, 2).

leurs querelles incessantes, comme ils l'avaient fait sous le règne de Louis d'Outremer. Peu de temps avant le couronnement de Lothaire, des soldats d'Herbert s'étaient emparés par surprise du château de Roucy. Le comte de Vermandois ne l'avait restitué à Renaud qu'en échange d'un certain nombre de villages. Au commencement de décembre les hostilités recommencèrent. Renaud s'empara de Montfélix[1], forteresse appartenant à Herbert. Celui-ci, de concert avec son frère Robert, vint assiéger Montfélix ; mais ils ne tardèrent pas à entamer des pourparlers avec Renaud qui se tenait alors à Reims, et la paix fut conclue, les deux parties se restituant mutuellement leurs prises[2]. Pendant ces querelles Lothaire et Hugues semblent avoir gardé la neutralité[3].

Celui-ci ne perdait pas de vue ses projets sur l'Aquitaine ; il se regardait déjà comme réellement suzerain de ce pays, et ce fut sans doute à son instigation que sa femme Hathuide[4] demanda à Lothaire de confirmer à Gotescalc, évêque du Puy, les privilèges de son église (8 mars 955 ; Laon)[5]. La saison favorable étant arrivée, Hugues commença les préparatifs de l'expédition d'Aquitaine. Son ascendant était tel que, bon gré mal gré, Lothaire dut l'accompagner au siège de Poitiers contre Guillaume Tête-d'Etoupes, comme avait fait son père Louis IV, en 936, au siège de Langres contre Hugues le Noir. La participation de Lothaire à cette expédition avait peut-être été une des conditions secrètes de Hugues, lors de son entrevue avec Gerberge à la mort de Louis IV.

Avant le départ, Hugues le Grand reçut à Paris le roi et

1. Au sud de la Marne. Village aujourd'hui détruit. Il était dans le finage de la commune de Chavost, près d'Epernay, d'après la carte de Cassini.

2. Flodoard, *Ann.*, à 954.

3. Kalckstein (p. 287) prétend que Renaud était en secrète intelligence avec Gerberge en s'emparant de Montfélix. Encore une affirmation qui ne repose sur aucun texte.

4. C'est une conjecture de Kalckstein (p. 287) qui me parait assez vraisemblable, d'autant plus que le diplôme de Raoul confirmé par Lothaire est donné avec la permission de Guillaume, duc d'Aquitaine. C'est donc sans doute en qualité de duchesse d'Aquitaine qu'Hathuide intervient auprès de Lothaire en faveur de l'évêque Gotescalc.

5. *Historiens de France*, IX, 618 ; cf. p. 564.

sa mère avec de grands honneurs et les retint plusieurs jours à célébrer les fêtes de Pâques (15 avril 955). A ces fêtes assistèrent aussi Thibaud, comte de Blois et de Chartres, vassal du duc de France, et Gilbert, comte ou duc de Bourgogne. Ce dernier, à la suite de négociations dont le détail nous est inconnu, venait de se reconnaître vassal de Hugues le Grand ; et ce fut alors, selon toutes vraisemblances, qu'il maria, ou tout au moins fiança, sa fille ainée Leudegarde, héritière d'une bonne partie de ses biens, à Otton, fils cadet du duc de France[1].

Celui-ci affermissait donc singulièrement, et par des moyens pacifiques, la situation de sa maison en Bourgogne. Jamais Hugues le Grand n'avait été plus puissant. Son influence s'étendait jusqu'en Lorraine par le mariage de sa fille Béatrice avec le puissant comte Frédéric de Bar (en 954), avec qui elle était fiancée dès 951[2]. Enfin sa fille Emma, encore en bas âge, était fiancée à Richard de Normandie[3].

Après les fêtes de Pâques, l'armée du roi et du duc ne se dirigea pas tout d'abord sur l'Aquitaine ; Lothaire revint dans son domaine, sans doute pour y lever des troupes. Le 21 mai 955, nous le voyons à Compiègne confirmer la réforme accomplie au monastère de Saint-Basle-de-Verzy par Artaud, archevêque de Reims[4]. Enfin, vers le mois de juin, l'armée se mit en marche. Hugues promena Lothaire à travers les cités de la Neustrie qui lui appartenaient, ainsi qu'à son vassal Thibaud le Tricheur, sous prétexte de manifester sa fidélité, en réalité pour exploiter à son profit le prestige qui pouvait rester à la royauté carolingienne[5].

1. Flodoard, *Ann.*, à 955; Richer, III, 2 et 3; *Ann. Nivern.*; Odoran. — Voyez *Pièce justificative* n° 1.

2. Flod., *Ann.*, à 951 et 954.— En 951, Frédéric s'était jeté sur le territoire du roi de France et avait bâti une forteresse à Bains (*Banis*). Louis IV s'en plaignit à Otton I[er] qui la fit raser. Les historiens lorrains, entre autres l'abbé Clouet (*Hist. de Verdun*, I, 328), identifient *Banis* avec Bar-le-Duc, ce qui semble très contestable.

3. Dudon, éd. Lair, p. 263. Guillaume de Jumièges, l. IV, c. 10.

4. *Historiens de France*, t. IX, p. 619, n° 5.

5. Richer mentionne Paris, Orléans, Chartres, Tours et Blois parmi les villes où fut reçu le roi. Ces trois dernières appartenaient à Thibaud: nous avons vu qu'il s'était rencontré à Paris avec Lothaire aux fêtes de Pâques. Un diplôme accordé alors à Wildevée, vassal de Gilbert de

L'armée arriva devant Poitiers, mais n'y trouva pas le duc Guillaume ; celui-ci, n'étant pas en force, s'était retiré au centre de l'Aquitaine, en Auvergne, pour y lever des troupes. Hugues, au lieu de le poursuivre et de l'accabler sous le nombre, commit la faute de s'arrêter à faire le siège de Poitiers (août 955)[1]. La résistance des assiégés fut beaucoup plus vive qu'il ne s'y attendait, et déjoua tous ses plans. Renaud de Roucy réussit, il est vrai, à s'emparer du monastère de Sainte-Radegonde et l'incendia. Loin d'avancer les affaires des assiégeants, cet acte produisit un effet moral désastreux. Un orage ayant éclaté et causé de grands ravages dans le camp des assiégeants, ils s'imaginèrent avoir encouru la colère de saint Hilaire. Le découragement fut tel qu'il fallut bientôt lever le siège. L'armée était en outre fatiguée par trois mois d'une guerre pénible en plein été ; la mauvaise saison approchait ; enfin le duc Guillaume Tête-d'Etoupes revenait d'Auvergne où il s'était fait une armée en rassemblant les garnisons du pays. Il eût été dangereux pour l'armée découragée des Français d'être prise entre Poitiers et les Aquitains. Pour toutes ces raisons, il fallut bien donner le signal de la retraite. Guillaume, au lieu de se contenter de harceler ses ennemis, eut le tort d'engager la bataille. Selon Flodoard, la vue des troupes françaises aurait suffi à le mettre en fuite ; selon Richer, au contraire, la lutte fut acharnée : il fallut les efforts réunis de la cavalerie du roi et du duc pour repousser les Aquitains. Par extraordinaire, le récit de Richer est ici le plus vraisemblable ; il n'est guère admissible en effet que les troupes françaises, affaiblies par un siège meurtrier, aient remporté

Bourgogne, mentionne la requête de Thibaud en ces termes : « comes Tetbaldus *noster per omnia fidelis eximius.* » Il était donc alors en très bonnes relations avec Lothaire et il n'y a rien d'étonnant qu'il l'ait reçu avec honneur à Chartres, Blois et Tours. L'autorité de Richer me semble ainsi confirmée sur ce point.

1. Il est vrai qu'on trouve la date suivante dans une charte où il est fait don d'un alleu (sis dans la viguerie de Saint-Sauve) à l'abbaye de Saint-Maixent : « Dat. *mense Aprilis*, regnante Hlotharius rex in anno « I. quando fuit Hugo Pictavis ». Mais ce synchronisme doit se rapporter plutôt à l'année qu'au mois, puisque nous venons de voir que Lothaire était à Paris le 13 avril et jours suivants, à Compiègne le 21 mai, et qu'enfin les *Annales de Sainte-Colombe* nous apprennent que le siège de Poitiers eut lieu au mois d'août, et Flodoard qu'il dura deux mois.

une victoire aussi facile que le prétend Flodoard. Quoi qu'il en soit, les Aquitains furent vaincus ; beaucoup furent tués, un certain nombre restèrent prisonniers, et le duc Guillaume s'échappa à grand'peine, suivi de très peu d'hommes[1]. Hugues le Grand ne put néanmoins le poursuivre : ses pertes étaient trop grandes et la saison trop avancée. Par sa victoire il avait simplement assuré sa retraite ; mais, en définitive, sa tentative pour s'emparer de l'Aquitaine avait complètement échoué[2].

Le roi et le duc étaient de retour en France au mois d'octobre 955. Le 19 ou le 20 octobre, Lothaire se trouvait à Laon et, sur la demande de Hugues le Grand et de Letald, comte de Mâcon, il confirmait les privilèges de l'abbaye de Cluny[3].

Mais si l'Aquitaine échappait à Hugues le Grand, il trouvait à se dédommager du côté de la Bourgogne. Au printemps de 956, Gilbert se rendit à Paris comme l'année précédente, et au moment où il célébrait amicalement avec Hugues les fêtes de Pâques, il mourut subitement (le mardi 8 avril 956), laissant son duché au duc de France[4].

1. Flod., *Ann.*, à 955 : *Ann. Nivernenses; Hist. Franc. Senon.* — Richer (III, 3-5) prétend qu'après la défaite de Guillaume, l'armée du roi et de Hugues revint devant Poitiers et s'en empara ; le duc aurait empêché le pillage et le roi se serait contenté de prendre des otages. Malgré les détails qu'il donne, je crois que Richer a inventé ce récit dans l'intention de masquer l'insuccès final de l'expédition. — Les *Annales S. Colombae Senon.* mentionnent les Bourguignons comme faisant partie de l'armée assiégeante. D'après ce que nous avons vu des relations de Gilbert, duc de Bourgogne, avec Lothaire et Hugues, il est tout à fait vraisemblable que les Bourguignons prirent part à l'expédition. De plus, à peine Lothaire était-il de retour à Laon que, le 19 octobre 955, nous constatons la présence à sa cour d'un seigneur bourguignon, Letald, comte de Mâcon et de Besançon. Tout donne à croire que celui-ci avait accompagné le roi en Aquitaine.

2. « .... ubi nequicquam agens... » disent les *Ann. S. Colombae.*

3. Bruel, *Chartes de Cluny*, t. II, p. 76-78, n° 980.

4. *Ann. Nivern.* : « Hoc anno (956) obiit Gislebertus comes apud « Parisius post Pascha. » — *Ann. S. Colomb. Sen.* : « Cum quo (Hugone) sequenti anno (956) dies sollempnes Pascham letos ducens « Gislebertus, princeps Burgundionum, prima ebdomada post Pascha, « feria tertia, subita morte praeventus, diem clausit extremum, regni sui « monarchiam manibus prædicti committens Hugonis. » — *Hist. Franc. Senon* : « In ipso anno defunctus est Gislebertus dux Burgundiae « relinquens ducatum Ottoni filio Hugonis Magni. Habebat namque « Otto filiam illius Gisleberti in conjugio. » — Odoran : « Et Gislebertus

Ce fut précisément au moment où Hugues le Grand semblait arrivé à l'apogée de sa fortune et de sa puissance, au moment où il méditait sans doute de reprendre ses desseins ambitieux au delà de la Loire[1], que la mort vint brusquement le frapper. Il tomba malade à Dourdan[2], peut-être de la peste qui désolait alors la Gaule et la Germanie, et venait d'enlever entre autres personnages les évêques Robert de Trèves et Baudry de Liège, et le 16 ou 17 juin 956, le grand duc des Francs, des Bourguignons, des Bretons et des Normands[3] « entra dans la voie de toute chair ». Il fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Denis, près de son grand-père le roi Eudes[4].

Si la mort de ce politique habile et sans aucuns scrupules n'excita vraisemblablement que fort peu de regrets, elle paraît

« comes Burgundionum obiit et honorem ejus cum filia nomine Leu« degarde, ex qua postea a Radulpho Divionensi pipicus factus, Otho « frater Hugonis ducis recepit; aliam vero filiam nomine Werram « duxit in matrimonium Robertus comes Trecassinorum. »

1. Kalckstein dit (p. 289) : « Après la mort de Foucher et une vacance de cinq mois, Hugues, *pour s'assurer l'appui ultérieur du roi en Aquitaine*, permit aux évêques zélés et bien intentionnés pour les Carolingiens, Artaud, Roricon et Gibuin de Châlons de consacrer comme évêque de Noyon, à la fin de l'année 955, Hadulf, qui montra la même fidélité aux Carolingiens. » C'est encore là une hypothèse sans fondement.

2. Dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet.

3. C'est le titre que lui donnent les *Annales Floriacenses*. Voy. la note suivante.

4. Flod., *Ann.* (à 956). — Richer (III, 5) le fait, à tort, mourir à Paris au retour de l'expédition d'Aquitaine. — Les *Annales de Saint-Denis* donnent le 17 juin 958, comme date de la mort de Hugues le Grand : « 958, 15 kl. Iul. obiit Hugo dux Francorum ». — *Ann. S. Col. Sen.* : « Quem (Gislebertum) ipse dux brevi subsecutus Hugo, filios suos « principatus sui relinquens heredes, apud villam que Dordinga « vocatur, die dominica 16 kl. Iulii viam universae carnis ingressus est. » — *Ann. Floriac.* : « eodem quoque anno (956) mense Iunio, signum « mirabile in coelo, apparuit draco magnus scilicet et sine capite. Secuta « est statim mors Hugonis magni principis Francorum, Burgundionum, « Brittonum atque Nortmannorum. » — *Ann. Nivern.* : « et in ipso anno « (956) mortuus est Ugo predictus comes apud Dordineum vicum. » — *Hist. Franc. Senon.* : « Secundo anno obiit Hugo Magnus dux « Francorum apud Drodingam villam, 16 kl. Iul., sepultusque est in « basilica beati Dyonisii martiris Parisius. » — Odoran : « 956. Obiit « Hugo dux Magnus et filius ejus Hugo ducatum suscepit. » — *Necrol. S. Germani* : « 15 kl. Jul. dep. Hugonis ducis Francorum. » — *Necrol. Autissiodor.* : « 16 kl. Iul. obiit Hugo comes. »

néanmoins avoir frappé l'imagination des contemporains, comme c'est le cas habituel lorsqu'un grand personnage quitte la scène du monde où il a rempli un rôle important. Le bruit courut que sa fin avait été pronostiquée au mois de juin précédent par l'apparition dans le ciel d'un dragon sans tête.

CHAPITRE II

MINORITÉ DE LOTHAIRE (*Suite*).

(17 juin 956 — 10 octobre 965.)

Régence de Brunon. — Depuis la mort de Hugues le Grand jusqu'à la mort de Brunon.

La mort de Hugues le Grand fut un événement de la plus grande importance pour la dynastie carolingienne. Elle en prolongea la destinée de plus de trente ans et changea complètement le cours du règne de Lothaire. Si Hugues le Grand eût vécu, nul doute qu'il n'eût voulu continuer à exercer sur Lothaire un ascendant absolu. A supposer que celui-ci eût voulu s'y dérober plus tard, il se serait infailliblement heurté aux mêmes obstacles que son père, et son règne n'aurait été qu'une triste réédition de celui de Louis d'Outremer. La succession politique et l'autorité de Hugues le Grand ne purent pas se transmettre immédiatement à ses fils : Hugues, surnommé Capet[1], Otton et Eudes-Henri étaient encore mineurs à la mort de leur père ; plusieurs années devaient s'écouler avant que le premier pût hériter de son influence.

La puissance territoriale des Robertiens demeura intacte, du moins en France ; Lothaire était trop jeune et sa royauté trop mal affermie pour oser y porter ouvertement atteinte ; d'ailleurs Brunon était l'oncle de Hugues Capet et d'Otton aussi bien que de Lothaire et de Charles, et il n'aurait pas plus autorisé la spoliation des premiers que des derniers[2] ; enfin les Robertiens étaient sous la tutelle de Richard de Normandie à qui leur père les avait confiés en mourant[3].

1. Sur ce surnom, voy. *Appendice IV*.
2. Voir plus loin, p. 32.
3. *Dudon*, éd. Lair, p. 263.

On comprend néanmoins que l'ascendant des Robertiens dut nécessairement subir une éclipse pendant leur minorité. L'influence qui devint dès lors prépondérante fut celle de Brunon, elle prit naturellement une importance beaucoup plus considérable que du vivant de Hugues.

Grâce aux relations amicales des deux sœurs, Gerberge et Hathuide, l'alliance des Carolingiens et des Robertiens continua encore quelque temps sous la haute direction de leur frère, l'archevêque de Cologne, et par suite du roi de Germanie. Le pays situé entre le Rhin et la Loire se trouva ainsi administré pendant plusieurs années par une sorte de conseil de famille où Carolingiens, Robertiens, Ottoniens étaient liés par des relations d'étroite parenté. Pendant neuf ans (956-65), Brunon fut presque autant régent de la France que duc, ou plutôt vice-roi de la Lorraine.

Son intervention se manifesta au profit de Gerberge immédiatement après le décès de Hugues le Grand. Quelque temps avant la mort de celui-ci, Renier, comte de Hainaut, avait enlevé à Ursion, chevalier de l'église de Reims, une forteresse sise sur le Chiers ; de plus il avait fait main basse sur un certain nombre de domaines situés en Hainaut, appartenant à Gerberge; ces domaines faisaient partie du douaire que le premier mari de la reine, Gilbert, comte de Hainaut et duc de Lorraine, lui avait concédé. Renier au Long-Col, son neveu [1], n'eut pas la patience d'attendre la mort de sa tante par alliance; mal lui en prit. Lothaire, évidemment à l'instigation de sa mère, alla assiéger la forteresse sur le Chiers, s'en empara et la brûla; bien plus, Raoul, père de l'historien Richer, réussit à pénétrer dans Mons, capitale du Hainaut, et à y faire prisonniers la femme et les deux fils de Renier. Fort des avantages remportés par son neveu et de cette capture importante, Brunon provoqua une entrevue entre Gerberge et Renier après la mort de Hugues le Grand. Il fut convenu

1. *Art de vérif. les dates* (3e éd., III, 26-27). Les Bollandistes (3 oct., p. 226) combattent Mabillon qui s'est trompé dans la généalogie des comtes de Hainaut. — Cf. Ernst, *Mémoire historique et critique sur les Comtes de Hainaut de la première race* (*Bulletin de la Commission d'histoire de Belgique*, IX, 393-512); Firmin-Brabant, *Regnier I au Long Col*, p. 67.

que l'on rendrait à Renier ses enfants et ses soldats, et que, en revanche, il restituerait à la reine les biens qu'il lui avait ravis (été 956)[1]. Dans deux assemblées tenues, l'une au commencement de l'année à Ingelheim, l'autre après Pâques à Cologne, Otton I[er] avait reçu les serments de fidélité et les présents des Lorrains. Brunon dut se flatter d'avoir, par l'accord entre sa sœur et Renier, activé la pacification de la Lorraine. — L'influence germanique s'accusait de plus en

1. Flodoard. *Ann.* à 956 : « Lotharius rex munitionem quandam « super Charum fluvium, quam Ragenarius comes Ursioni cuidam Re- « mensis aecclesiae militi abstulerat, pugnando recepit; ac infantes « Ragenarii ac milites quosdam ibidem inventos secum abduxit, ip- « sumque castrum direptum incendit. Hugo princeps obiit. Gerberga « regina colloquium habuit cum Brunone fratre suo, ubi praedicto « Ragenario sui milites et infantes redduntur; reginae vero possessiones « quas illi quondam Gislebertus dux dotis nomine dederat, restituun- « tur. » — Cf. Sigebert (V, p. 16, n. 6). — Le récit de Richer (III, 6-10) est sensiblement différent. Son père Raoul aurait offert ses services à la reine Gerberge pour la faire remettre en possession des biens qui lui avaient été ravis. Il aurait envoyé dans Mons deux espions déguisés en maçons qui étudièrent minutieusement les moyens de pénétrer dans la place. Après quatre jours d'investigations les espions revinrent un dimanche rendre à Raoul compte de leur mission. Gerberge s'avança alors avec deux corps de troupes (*cohortes*) qui pendant la nuit s'introduisirent dans la ville sous la direction des espions. Raoul se saisit de la femme et des enfants de Renier. L'armée mit le feu à la ville et se retira avec les prisonniers et le butin. — Je ne pense pas qu'il faille révoquer en doute ce récit; Richer le tenait de son père; celui-ci a bien pu exagérer le rôle qu'il joua en cette affaire; le fond n'en reste pas moins vrai. La seule difficulté, c'est de savoir quelle fut réellement la ville prise. Flodoard parle d'une forteresse sur le Chiers qu'il ne nomme pas; selon Richer ce fut la capitale même du Hainaut (oppidum... quod dicitur Mons Castrati-loci). Laquelle choisir? Faut-il admettre encore qu'il y eut deux sièges différents, celui de la forteresse sur le Chiers et celui de Mons? Cette dernière supposition est, à mon avis, la meilleure. Les renseignements de Flodoard sont très concis; il ne parait pas très bien informé puisqu'il ne sait même pas le nom de la forteresse prise; je pense qu'il a réuni en un seul deux événements distincts: 1° la reprise par Lothaire pour le compte de l'église de Reims, de la forteresse sur le Chiers; 2° la surprise de Mons par la reine Gerberge et la capture de la famille de Renier en cette ville. On ne concevrait pas que Renier eût placé ses enfants dans une forteresse sur le Chiers, située loin de son comté. Sa famille résidait évidemment au centre de ses domaines et dans sa place la plus forte, c'est-à-dire à Mons. La narration de Richer est donc la plus vraisemblable. Witte (*Lothringen*, p. 15-16) la suit de préférence. Dümmler (*Otto der Grosse*, p. 284) et Kalckstein (p. 295, n. 1) paraissent pencher également pour deux sièges distincts.

plus dans ce pays; à Robert succéda comme archevêque de Trèves, Henri, parent du roi Otton, et à Fulbert, évêque de Cambrai, Bérenger, « clerc transrhénan ». A la fin de l'année 956, ce dernier fut consacré à Reims par l'archevêque Artaud[1].

Au commencement de l'année 957, Lothaire se rendit dans la Haute-Bourgogne[2]. La suite des événements nous montrera qu'il n'avait pas encore accordé à son cousin Otton l'investiture de ce duché. Lothaire cherchait sans doute à s'approprier le pays ou au moins à y gagner un certain nombre de cités. Son voyage avait aussi pour but de réprimer une révolte de Robert de Troyes. Nous avons vu que Gilbert, duc de Bourgogne, avait avant sa mort marié sa fille aînée Leudegarde à Otton, fils puîné de Hugues le Grand; celle-ci avait apporté en dot à son mari les comtés de Beaune et d'Auxerre. Une seconde fille de Gilbert, Adélaïde, avait épousé vers la même époque Lambert, fils de Robert, vicomte de Dijon, et lui avait apporté le comté de Chalon-sur-Saône. Mais il ne semble pas que Werra, autre fille de Robert, mariée à Robert de Vermandois, comte de Troyes, ait rien recueilli de la succession paternelle[3]; — ceci explique la révolte de son mari qui chercha à se dédommager sans doute, aux dépens de ses beaux-frères. Ce fut probablement pour leur venir en aide que Lothaire fit son expédition en Bourgogne. Robert fut alors forcé de se soumettre et se remit aux mains du roi[4].

Lothaire fut aussitôt rappelé dans le Nord par les dissensions qui surgirent entre Baudoin, fils d'Arnoul de Flandre,

1. Flodoard, *Annales*, à 956.

2. Flod. *Ann.* (à 957): « Lotharius rex in superiorem profectus est « Burgundiam. » La Bourgogne s'étendait alors jusqu'à l'Aube et comprenait Sens et Troyes (Longnon, *Atlas historique de la France*). Par rapport à Flodoard qui habitait Reims, la Haute-Bourgogne était la partie de ce pays située vers les sources de la Seine et dans le bassin de la Saône.

3. Sur tous ces points voir *Appendice V : Comtes de Dijon et de Chalon*. Selon d'Arbois de Jubainville (I, 138) et Kalckstein (287, n. 2) Robert de Troyes était marié avec Werra dès 950, car on le voit à cette date souscrire une charte de Gilbert (Duchesne, *Preuves de l'Hist. de Vergy*, p. 34). C'est une erreur. On y voit bien la souscription d'un Robert, mais c'est le comte de Dijon (Voir *Appendice V*).

4. « Rotbertus filius Heriberti se Lothario regi committit. » (Flodoard. *Ann.* à 957).

et Roger, fils d'Erluin de Montreuil, au sujet de la ville (*castrum*) d'Amiens[1], et surtout par une nouvelle révolte des Lorrains sous la conduite de Renier contre son oncle Brunon. La sédition fut vite réprimée : Lothaire, accompagné de sa mère et de sa tante Hathuide[2], opéra sa jonction avec Brunon dans le Cambrésis. Accablé sous le nombre des deux armées française et lorraine, Renier n'osa résister. Il vint trouver Brunon à Saint-Sauve de Valenciennes ; celui-ci, sous prétexte qu'il refusait de donner des otages, saisit l'occasion de débarrasser la Lorraine de ce personnage dangereux et remuant. Brunon l'emmena avec lui à Cologne et le livra à Otton Ier. Sur l'ordre de l'empereur, Renier au Long-Col fut déporté chez les Slaves de Bohême où il ne tarda pas à mourir. Ses deux fils, Renier et Lambert, furent élevés à la cour de France, et le gouvernement du Hainaut fut donné à un chevalier fidèle à Otton Ier, du nom de Richer[3].

1. Amiens appartenait aux comtes de Montreuil dans la première moitié du xe siècle. En 949 les habitants avaient livré le château à Arnoul de Flandre et Louis IV s'était emparé de la ville. L'année suivante (950) Hugues le Grand reprit le château d'Amiens. On ignore si Amiens et Montreuil (enlevé par Arnoul en 948) furent restitués à Roger. — Après une campagne de Lothaire en Flandre en 965, Amiens passa à Gautier de Pontoise, puis à sa mort (en 986) à son fils aîné Gautier II. Voy. du Cange, *Hist. d'Amiens*, p. 120-129.

2. La présence de cette dernière auprès de Lothaire montre que les dissentiments entre le roi et les Robertiens au sujet de la Bourgogne n'avaient pas encore pris un caractère aigu.

3. Flod. *Ann.* (à 957) : « Lotharius rex cum matre et amita sua, relicta « Hugonis, obviam pergit in pagum Camaracensem avunculo suo Bru- « noni. Videns vero Ragenarius non posse se venienti resistere multitu- « dini, ad Brunonem venit. At quia quaesitos dare noluit obsides, eum « Bruno comprehendens, sub custodia secum deduxit ; nec multo post « trans Rhenum in exilium misit. » — Sigebert, *Chronographia* (à 959) : « Bruno... Raginerum Montensem comitem, qui Longicollis cognomi- « nabatur, apud Valentianas evocatum capit et inrevocabili exilio dam- « navit, pro eo quod regnum bellis inquietabat, vel, quod verius fuisse « dicitur, pro eo quod, mortuo Gisleberto duce consanguineo suo, ea « quae Gislebertus uxori suae Gerbergae sorore imperatoris in dotem « contulerat violenter ei auferre presumebat. Bonis Raginerii ad fiscum « publicatis filii ejus Raginerus et Lambertus ad Lotharium Francorum « regem confugerunt. » — Cf. (du même) : *Gesta Abb. Gemblacens.*, c. 18. — Folcuin. *Gesta Abb. Lobbiens.*, c. 26 : « Raginerus tyrannidem « multiplicat, pauperes premit et res ecclesiarum non Dei sed suas « facit. Pro quibus omnibus a domno Brunone vere pacifico apud S. « Salvium evocatus, confessus et laesae regiae maiestatis convictus

Au commencement de l'année suivante (958), Lothaire dut porter secours à l'église de Reims comme il l'avait fait deux ans auparavant. Des vassaux de l'archevêque Artaud reprirent par surprise le château de Coucy (*castrum Codiciacum*) qui appartenait à l'église de Reims, mais dont Thibaud le Tricheur s'était emparé. Le châtelain du comte de Chartres, Harduin[1], se réfugia dans le donjon qui était presque inexpugnable. Pour le réduire, il fallut que le roi vînt en personne l'assiéger, en compagnie d'Artaud et de bon nombre de comtes et d'évêques[2]. Après un siège d'environ deux semaines, Harduin offrit ses neveux comme otages et l'armée assiégeante se retira. Cependant Thibaud accourait au secours de la forteresse; il n'y fut pas reçu (c'était sans doute une des conditions de la capitulation d'Harduin). Il se vengea en dé-

« reus, proscriptus est, ac perpetuo exilio deportatus. » — *Vita S. Gerardi Broniens.*, c. 19 : « Cujus rei indicio est Raginerus comes Hain« noensium haud ignotus, cognomento Longicollus qui, quia tyran« nice suis importunabatur provincialibus et noluit resipiscere, semel « et secundo commonitus, nunc usque exulat in ignotis regionibus, pro« curante industria ambidextri archipraesulis hujus (Brunonis). » — *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 95 : « ... sed cum tamen ejus (Raginerii) fe« ritatem nullo modo premere potuerit (Brunonem), in exilio tandem « perpetuo dampnatum fratri contradidit, terramque suam primum « Richario nobili viro... contulit, filiosque ejus praefatos a patriis finibus « pro iisdem insolentiis eliminavit. » — Thietmar (l. VII, c. 32) : « Hujus « (Lamberti) pater ad Boemiam ab Ottone in exilium missus ibidem « moritur. » — *Ann. Laub.* (958) : « Raginerus capitur ». — *Ann. Leod.*, 958 : « Raginerus Longicollis capitur. » — *Ann. Colon. breves* : « Reginerus captus est. 957. » — Contin. Reginon.: « 958. Factione Brun. « archiepiscopo Reginerus comes comprehenditur et in Sclavos exul « mittitur. » — Voir : Jacob Meyer (fol. 19 r°), Jacques de Guise (t. IX, 360), Vinchant (p. 149), Delewarde (t. II. 194), Ernst (*Comtes de Hainaut*, p. 470), Leglay (I, 129), Warnkoenig et Gérard (II, 392), Dümmler, *Otto der Grosse* (p. 294-297), Kalckstein (p. 295).

1. Leibnitz (*Annales imperii*, III, 26) change Harduin en Herluin et en fait un fils homonyme d'Erluin de Montreuil tué en 945 (voir p. 3). Inutile de faire remarquer que cela est inadmissible. Harduin était probablement de Chartres. On voit sa souscription pendant longtemps encore dans des actes passés en cette ville (*Cartul. de S.-Père*, I, 70, 72, 74, 90, 94).

2. Lothaire dut y mettre d'autant plus d'empressement que cette forteresse, possédée par un homme aussi dangereux que Thibaud le Tricheur, était située juste au centre du domaine royal, et que celui-ci était allié à la maison de Vermandois par son mariage avec Leudegarde fille d'Herbert II (*Cart. de S.-Père de Chartres*, I, p. 63-65).

vastant les campagnes du Laonnois et du Soissonnais; la trahison lui livra même la forteresse de La Fère [1]. Le soin de recouvrer cette place fut confié à Roricon, évêque de Laon, qui vint l'assiéger avec les troupes de l'église de Reims et tout ce qu'il put rassembler de ses *amici*, c'est-à-dire de ses vassaux et de ses parents. Lothaire vint ensuite lui prêter main forte. Herbert de Vermandois et Robert de Troyes offrirent alors leur médiation entre le roi et leur beau-frère. Thibaud fit restituer la Fère; et il est probable qu'on lui rendit Coucy ou qu'il le reprit de vive force [2].

La Bourgogne continuait à être en proie aux troubles occasionnés par la succession du duc Gilbert. Au commencement de cette année 958, Raoul, comte de Dijon et vassal d'Otton, duc de Bourgogne, jaloux peut-être de la fortune de son frère puiné Lambert, à qui sa femme Adélaïde, fille de Gilbert, avait apporté en dot le comté de Chalon-sur-Saône, résolut de s'approprier, lui aussi, une part de l'héritage de Gilbert en enlevant une de ses filles. Il s'empara de Beaune, qui appartenait à Otton, enleva sa femme Leudegarde, et, dit l'annaliste, l'épousa. Cette entreprise audacieuse ne réussit pas. Dès le Ier mai, Otton avait recouvré Beaune, et sans doute aussi sa femme [3].

A l'automne de 958, Lothaire se rendit pour la seconde fois en Bourgogne. Il était accompagné de sa mère Gerberge, de sa tante Hathuide et de son cousin Hugues Capet. Il

1. La Fère-sur-Oise, bien entendu. C'est ce que prouve, outre la mention du ravage du Laonnois, l'intervention de Roricon, évêque de Laon. La Fère était située dans le *pagus Laudunensis* (Longnon. *Atlas historique*). Kalckstein hésite donc à tort (p. 296) entre cette ville et la Fère-Champenoise (Dép. de la Marne, Arr. d'Epernay).

2. Flodoard. *Ann.* (à 958). — Ces événements ont dû avoir lieu à la fin de février et au commencement de mars. En effet, le 9 février, Lothaire était avec sa mère à Compiègne et accordait à Pons l'abbaye de S. Michel de Cuxa. — Thibaud reprit Coucy de vive force, soit alors, soit à la mort d'Artaud en 961. — Voyez ci-dessous p. 46.

3. *Annales Nivernenses :* « 958. Hoc anno cepit Rodulphus, Divioni « comes, Belnum castrum seniori suo Optonio, et, quod pejus est, « uxorem suam abstulit, filiam videlicet Gisleberti, et sibi vindicavit « in uxorem ; et in ipso anno per vim captum est ipsum castrum ab « Optone et a suis fidelibus Kal. maias. » — Odoran : « ...honorem ejus « (Gilbertus) cum filia nomine Leudegarde, ex qua postea a Radulpho « Divionensi pipicus factus, Otho, frater Hugonis ducis, recepit. »

sembla d'abord que l'expédition fût en faveur des Robertiens, car, le 11 novembre, il se tint au village de Marzy, près de Nevers, un plaid contre Guillaume Tête-d'Etoupes. Il est visible que Hugues Capet, à l'instigation de sa mère, avait repris les projets ambitieux de son père sur l'Aquitaine, et que Lothaire avait la faiblesse d'y consentir. Il fut bien vite puni de ses concessions imprudentes, et le bon accord avec ses cousins cessa brusquement : Lothaire ayant mis la main sur un certain nombre de villes bourguignonnes, entre autres sur Dijon, et y ayant fait acte de souveraineté dès le 23 novembre[1], le ressentiment des Robertiens éclata. La querelle fut si violente que Brunon dut accourir en Bourgogne avec une armée de Lorrains pour s'interposer entre ses neveux et tâcher de les accorder[2]. Il n'y réussit pas, et au commencement de l'année suivante (959), il revint à Compiègne continuer les négociations. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut que ses neveux échangeraient des otages et feraient trêve à leurs discordes jusqu'à la prochaine assemblée[3].

1. A cette date en effet il était en son palais de Dijon et soumettait à l'abbaye de Cluny, le monastère de Saint-Amand en Tricastin (Provence). Ce diplôme est le plus souvent attribué à l'année 959 ; mais à tort, puisque ce fut précisément en cette année que Lothaire perdit Dijon. Il pourrait être encore de 960, en sacrifiant l'an du règne à l'indiction ; le système inverse me parait préférable (*Histor. de France*, IX, 623). — Il faut bien admettre d'ailleurs que Lothaire ait pris Dijon à la fin de 958, puisque Robert de Troyes lui enleva cette ville l'année suivante et qu'au début de cette même année Raoul, comte de Dijon, était encore vassal d'Otton (Voy. p. 24, n. 3). — Lothaire eut sans doute alors des projets sérieux sur le royaume même de Bourgogne. Les moines de Cluny qui avaient obtenu déjà le 15 septembre (958) du roi Conrad cette abbaye de Saint-Amand (*Chartes de Cluny*, t. II, n° 1052) jugèrent prudent de la demander aussi à Lothaire. Ils soupçonnaient donc qu'il pourrait s'emparer prochainement du royaume de Bourgogne.

2. M. Aug. Bernard soutient que la querelle était, non entre Lothaire et les fils de Hugues le Grand, mais entre Lothaire et son frère Charles roi en Bourgogne. Or celui-ci était âgé de cinq ans. Conçoit-on que la colère de ce petit enfant eût forcé Brunon à accourir en Bourgogne avec une armée et à faire échanger des otages entre ses neveux ? Il suffit d'ailleurs de lire la suite du récit de Flodoard (*Ann.* à 960-961) pour se convaincre que le débat était bien entre Lothaire et les Robertiens. Enfin rien ne prouve que Charles ait jamais été roi en Bourgogne (voir *Appendice III*).

3. *Annales Nivern.* : « et in ipso anno (958) venit rex et mater sua

Lothaire se rendit ensuite avec sa mère à Cologne pour célébrer les fêtes de Pâques (3 avril 959)[1] auprès de son oncle. Celui-ci, en homme prudent, profita de l'occasion pour se faire donner par son neveu « assurement » au sujet de la Lorraine. Peut-être Lothaire avait-il déjà laissé percer des desseins sur ce pays auquel son nom semblait le prédestiner. Peut-être Otton I[er] projetait-il déjà avec Brunon d'établir son fils comme roi de Lorraine, — ce qui eut lieu deux ans plus tard[2]. Cette renonciation à la Lorraine fut sans doute la condition formelle que l'archevêque-duc mit à son assistance ultérieure en faveur de son neveu. Il le renvoya d'ailleurs avec des présents. Lothaire et sa mère étaient de retour à Laon vers le milieu d'avril[3].

Brunon n'eut qu'à se féliciter de sa précaution. A peine Lothaire était-il parti de Cologne, qu'une formidable révolte éclata en Lorraine. Elle était dirigée par un ancien conseiller de Brunon lui-même, du nom d'Immon[4], et provoquée par l'ordre qu'avait donné l'archevêque de faire abattre les châteaux que

« et Ugo, filius Ugonis, et mater sua, apud Marziacum vicum juxta « Nevernis ad placitum contra Guillelmum, comitem Aquitaniae, « post missa Sancti Martini ». — Flod. *Ann.* (*fin* 958) : « Bruno Colo- « niensis archiepiscopus cum exercitu Lothariensium per Franciam « proficiscitur in Burgundiam, locuturus cum sororibus ac nepotibus « suis. — Anno 959. Bruno iterum in Franciam venit. et apud Com- « pendium cum regina sorore ac nepotibus suis discordantibus pro « quibusdam castris, quae rex Lotharius ex Burgundia receperat, « colloquium habuit; obsidibusque datis, pacem inter ipsos usque ad « futurum placitum pepigit. »

1. Et non 26 mars, comme le dit Kalckstein par erreur (p. 298).

2. A Aix-la-Chapelle, le 26 mai 961 (Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 322. Witte, *Lothringen*, p. 21.) — Dans un diplôme du 3 juin 960, Otton I[er] s'intitulait : « Rex *Hlotharingensium*, Francorum atque Germa- « nensium » (*Hist. de France*, IX, 385; Stumpf, p. 289, n° 210).

3. Le 25 avril, Gerberge était à Soissons, où elle faisait donation à Bernier, abbé d'Homblières, du village de Rumigny qu'elle tenait en fief d'Albert, comte de Vermandois et abbé de Saint-Quentin. (*Histor. de France*, IX, 655, n° 4).

4. Flodoard. *Ann.* (à 959). Immon était seigneur de Chèvremont, et ancien compagnon de Gilbert, duc de Lorraine. Widukind (l. II, c. 23 et 28): « Isilberhti comitem versutum et callidum nimis, nomine Im- « monem... » — En 939 Immon se sépara de Gilbert et passa du côté d'Otton I[er]. (Dümmler, p. 87). — Le château de Chèvremont appartenait à Gilbert (Widuk., II, 23): après la mort de celui-ci, noyé dans le Rhin en 939, il est probable qu'Immon se l'appropria.

construisaient les seigneurs brigands de la Lorraine ; il voulait encore leur imposer des charges auxquelles ils n'étaient pas accoutumés, peut-être quelques impôts. Pour triompher de la sédition et contenir les Lorrains dans l'avenir, Brunon dut partager le titre et les fonctions de duc avec le puissant comte de Bar et de Metz, Frédéric[1].

Il est fort probable que si Brunon n'avait eu l'habileté de faire renoncer son neveu à ses droits sur la Lorraine, il aurait vu les révoltés se faire appuyer par le roi de la France occidentale, ce qui aurait singulièrement accru ses embarras.

Lothaire, de son côté, n'eut pas à se plaindre d'avoir abandonné pour l'instant ses projets sur ce pays, car il dut avoir recours cette année même à l'assistance de son oncle. Les seigneurs bourguignons continuaient à convoiter la succession du duc Gilbert. Robert de Troyes, qui, nous l'avons vu, n'y avait eu aucune part, voulant s'assurer une situation prépondérante en Bourgogne, jeta les yeux sur Dijon, qui passait déjà pour la ville la plus importante du duché[2]. Il s'en empara par trahison (c'était la façon la plus habituelle de prendre les places au x^e siècle), et chassa la garnison royale (été ou automne 959). A cette nouvelle, Lothaire et Gerberge se hâtèrent d'appeler à leur aide l'archevêque de Cologne. Celui-ci accourut avec une armée lorraine et saxonne[3]. Sur ces entrefaites, Ansegise, évêque de Troyes, s'étant pris de querelle avec le comte Robert, fut chassé par lui de la ville ; il se réfugia auprès de Brunon auquel il

1. Frédéric ne fut nommé duc que de la haute et de la moyenne Lorraine. C'est l'opinion de Dümmler (p. 391, n. 1), qui me parait tout à fait fondée. Cf. Witte (p. 18-19). — Nous avons déjà mentionné (p. 13) son mariage en 954 avec Béatrice, fille de Hugues le Grand. — Kalckstein (p. 298-299) prétend que Brunon le fit son représentant en Lorraine pour donner aux Robertiens un gage de ses sentiments amicaux. C'est une explication fantaisiste de plus.

2. Richer (III, 11) : « Castrum regium, quod Divion dicitur, secus « Oscaram torrentem conditum, multa cupiditate sitiebat eo quod per « eum si id habere posset, optimam Burgundiae partem ad suum jus « transire posse arbitrabatur. » — Kalckstein suppose qu'à la tête de la garnison se trouvait Richard, fils de Hugues de Dijon (p. 299). C'est une hypothèse qui ne repose sur aucun texte.

3. Elle comprenait deux mille hommes selon Richer (III, 12). Mais ce chiffre n'a aucune certitude. Il est vraisemblablement dû à son imagination.

demanda assistance[1]. Les deux armées, française et lorraine, mirent en conséquence le siège devant Troyes et devant Dijon au mois d'octobre 959. Mais les opérations traînèrent en longueur[2] et un désastre força bientôt de les interrompre. Robert de Troyes avait trouvé un secours, auquel les assiégeants ne s'attendaient guère, dans son fils Archembaud. Le 27 juin de l'année précédente (968), Lothaire, cédant à l'influence de son beau-frère Renaud de Roucy, et gagné peut-être à prix d'argent, avait eu l'idée malheureuse de lui confier l'archevêché si important de Sens, en remplacement d'Hildeman qui venait de mourir. Archembaud fut un détestable prélat (entre autres méfaits il détruisit l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif) et un excellent guerrier[3]. Il embrassa la querelle de son père en compagnie de Rainard le Vieux, comte de Sens. Une troupe

1. L'*Hist. Franc. Senon.* (p. 20, n. 3), dont le récit est sujet à caution, prétend qu'Ansegise alla chercher des secours auprès d'Otton I[er] et qu'il conduisit une armée saxonne devant Trèves. Cela est absolument inadmissible. Ansegise sollicita le secours, non pas d'Otton, mais de Brunon. C'est ce que prouve un passage de la *Translatio sancti Patroclii :* «.... ab Ansegiso, Tricassinae ecclesiae venerabili episcopo, quem et paulo ante expulsum inter alia insignia legationis suae cum ingenti plausu populi restituit (Bruno) propriae sedi... »

2. *Hist. Franc. Senon :* « mense octobrio obsedit Trecas civitatem longo tempore », Voir p. 29 n. 2. — Le 6 août, Robert était encore à Troyes avec sa femme Adelais et son fils Erbert. (Voy. *Appendice V, Comtes de Dijon et de Chalon.*)

3. *Chron. S. Petri Vivi. :* «.... Hildemanus obiit.... cui successit « Archembaldus V. Kal. julii, parentum potius et pecuniarum quam « Dei provocatus examine.... Archembaldus itaque solo nomine ar- « chiepiscopus, malis suis pejora addens S. Petri abbatiam ad solum « usque contrivit.... Cumque malorum tot Dominus decrevisset facere « finem, anno nono ordinationis suae, mense junio defunctus est Rainal- « dus consiliarius regis Hlotarii, cujus consilio et actu gestum est ut « ipse esset archiepiscopus.... In ipso mense Augusto obiit pater ipsius « [Archembaldi] Rotbertus nomine, vir nobilis et dives valde. Ipse « vero Archembaldus eodem mense obiit adhuc juvenis IV. kal. sep- « tembris, expletis in episcopatu annis IX. et duobus mensibus et die « uno. » — Le père d'Archembaud, Robert « homme noble et très riche » n'est pas formellement identifié avec le comte de Troyes. Néanmoins ces expressions mêmes, l'époque de la mort de ce Robert, le fait qu'Archembaud dut l'archevêché à la puissance de sa famille, enfin son intervention armée en faveur du comte de Troyes, — tout me fait croire que celui-ci était réellement père d'Archembaud. C'est d'ailleurs l'opinion habituelle. — Sur la date de la consécration d'Archembaud, voy. *Appendice VI.*

de Saxons, conduite par un chef Ardennois du nom de Helpon, ravageait les campagnes du Sénonais et insultait la ville de Sens. Archembaud et Rainard allèrent à leur rencontre avec une armée nombreuse et battirent les Saxons à Villiers près de la Vanne[1]. Helpon fut tué dans l'action.

A la nouvelle de cette défaite, Brunon, qui était devant Troyes, leva le siège et retourna en Lorraine avec son armée[2]. Lothaire dut suivre son exemple et remettre la

1. Villiers-Louis, Yonne, à 11 kil. est de Sens, canton de Villeneuve-l'Archevêque, à 2 kil. au nord de la Vanne.

2. Flodoard, *Ann.* (à 959) : « Castrum Divionem Rotbertus comes « invadit, regis expulsis fidelibus. Quapropter accitur Bruno regis ac « reginae petitione, in Burgundiam venit cum Lothariensibus aliisque « sibi subditis populis; idemque castrum, sed et Trecas civitatem « quam praefatus potiebatur Rotbertus, obsidione vallat. » — *Hist. Franc. Senon.* : « Defuncto Ottone duce Burgundionum, successit « Heinricus frater ejus. Sub ipso tempore oritur contentio inter « Ansegisum episcopum Trecarum et Robertum comitem. Eiectus vero « excivitate episcopus Ansegisus a Roberto comite, perrexit in Saxoniam « ad Ottonem imperatorem, adductosque Saxones, mense octobrio « obsedit Trecas civitatem longo tempore. Venientes autem in predam « Senones, occurrerunt illis Archembaldus archiepiscopus et Rainal-« dus comes Vetulus cum exercitu maximo, in loco qui dicitur Villare, « interfectosque Saxones cum duce suo Helpone nomine. Senonenses « extiterunt victores. Dixerat enim Helpo incensurum se ecclesias « et villas quae sunt super Venenas fluvium usque ad civitatem, « infigereque suam lanceam in portam S. Leonis. Interfectusque « autem cum populo suo a Senonibus reportatus est in patriam suam « Ardennam a servis suis. Sic enim jusserat mater ipsius Helponis « nomine Warna. Planxerunt autem cum planctu magno Rainaldus « comes et Archembaldus archiepiscopus : consanguineus enim illo-« rum erat. Videns itaque Bruno dux, socius ejusdem Helponis, qui « obsiderat Trecas civitatem, quod mortuus esset socius suus Helpo, « cum suis reversus est in patriam suam. » Cf. *Translatio S. Patro-« clii*. (Voir p. 19, n. 5.) — Tout ce récit, surtout la fin, a un caractère légendaire, ce qui s'explique par ce fait que cette chronique a été composée peu après 1015, c'est-à-dire bien longtemps après les événements. Les *Annal. S. Columbae* ne disent rien de la défaite du duc Helpon. Il faut donc que l'*Hist. Fr. Sen.* ait emprunté ce récit, soit à une source écrite aujourd'hui perdue, soit plus probablement à une source orale. Voy. *Appendice VII*. — La conclusion, c'est qu'il ne faut pas accepter sans examen tous les détails de ce récit. — M. Witte ne mentionne même pas la défaite du duc Helpon. Dümmler (p. 307, n. 2) la juge peu digne de foi. Kalckstein l'admet au contraire (p. 300 et n. 1) à la date de 959, tandis que M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*, t. I) la rapporte à 965. Cette dernière date est absolument inadmissible, puisque ce fut précisément en octobre 965 que Brunon mourut à Reims. Le récit de l'*Hist. Fr. Sen.*

reprise du siège à l'année suivante. La première partie de l'année 960 fut occupée par les luttes continuelles que l'église de Reims avait à soutenir contre les seigneurs et les malfaiteurs (au x[e] siècle c'était tout un), qui ne cherchaient qu'occasion de la piller. Un certain nombre de ces brigands furent saisis à Omont [1] par Manassès, neveu de l'archevêque Artaud, et condamnés à être pendus. Parmi eux se trouvait un prêtre. Un certain Lambert [2], qui s'était emparé de la ville de Mézières, dut la rendre à l'église de Reims dont elle était une dépendance. Lambert fut contraint à cette restitution par Frédéric, duc de Lorraine, et il la fit en sa présence [3].

suit, il est vrai, la mention de la mort d'Otton de Bourgogne (qui eut lieu en 965), mais il ne donne pas de date précise et dit seulement : « sub ipso tempore », expression vague qui se rencontre souvent dans cette source dont la chronologie n'a rien de rigoureux. (Voy. *Appendice VII*). — Par contre, la mention de Brunon comme assiégeant Troyes, son retour malheureux en Lorraine, montrent qu'il faut dater de 959, par la comparaison avec Flodoard. Celui-ci ne mentionne la prise de Troyes et de Dijon qu'à la fin de 960. Il ne nous dit pas que ces villes, assiégées une première fois (selon son propre témoignage) en 959, aient été prises en cette année. C'est donc à tort que Kalckstein a cru (p. 300) que Troyes et Dijon furent reprises sur Robert fin 959 (voir p. 31, n. 1), recouvrées par lui au commencement de 960, pour être enfin reprises par Lothaire et Brunon fin 960. — L'*Hist. Franc. Sen.* supplée au silence de Flodoard en 959 et nous montre qu'en cette année l'expédition de Brunon (et par suite de Lothaire) échoua complètement. — Francheville est le premier qui ait montré que le récit de l'*Hist. Franc. Sen.* (qu'il a connue sous le nom de continuation d'Aimoin) devait être rapporté à 959 et non à 965. Sa dissertation intéressante (publiée en 1776 dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin*) n'est pas d'ailleurs exempte de quelques hypothèses aventurées ; notamment sur l'origine (inconnue) d'Helpon qu'il rattache (p. 460) sans aucun fondement à la maison de Boulogne (!) et aux comtes de Chiny (p. 457).

1. Flodoard, *Ann.* (à 960) : « Altmontem castrum » (Ardennes, arr. de Mézières.)

2. Leibnitz (*Ann. Imperii*, III, 46), fait de Lambert un frère de Renier au Long-Col. — Kalckstein pense à Lambert d'Autun. Ces deux hypothèses sont aussi inadmissibles l'une que l'autre puisqu'elles ne reposent sur aucun texte. Ce nom de Lambert est très répandu au x[e] siècle. Il ne s'agit ici que d'un seigneur des environs de Mézières.

3. Flodoard, *Ann.* (à 960). — Cette dernière mention prouve que le *pagus Castricius* (Ch.-lieu Mézières) était rattaché à la Lorraine dès le milieu du x[e] siècle. M. Longnon (*Atlas historique*, p. 83 et 84, n. 1) ne cite pas à ce sujet, de texte antérieur à 1005, — bien que dans ses cartes il ne comprenne pas ce *pagus* dans les limites du royaume de France au x[e] siècle.

A l'automne de 960 Lothaire et Brunon recommencèrent leur expédition contre le comte Robert. Lothaire, accompagné de sa mère, alla mettre le siège devant Dijon, et Brunon revint devant Troyes au mois d'octobre. La résistance ne fut pas d'aussi longue durée que l'année précédente. Robert consentit à traiter et livra à Brunon deux otages ; celui-ci les remit aussitôt à Lothaire. Ces otages n'étaient autres que les traîtres qui avaient livré Dijon au comte de Troyes. Aussi le roi les fit-il passer en jugement ; l'un d'eux fut retenu prisonnier ; l'autre, fils d'un certain comte Odelric, fut condamné à avoir la tête tranchée et exécuté. Ansegise fut rétabli sur son siège épiscopal. [1]

Jusqu'alors Brunon avait échoué dans la mission de réconcilier ses neveux, en hostilité depuis deux ans. Il y réussit enfin : sur sa médiation, Hugues et Otton vinrent trouver Lothaire et lui prêtèrent le serment de fidélité ; en retour le roi établit Hugues duc des Francs et lui concéda en outre

1 Flod., *Ann.* (à 960) : « Divionem quamdam munitionem quam « regis Lotharii fideles tenebant, Rotbertus, frater Heriberti, fidelem « regis se fallens dolo ingressus invadit, regiis expulsis custodibus. « Ad quam recipiendam rex cum matre regina profectus, ipsum obsi- « det castrum. Bruno praesul cum Lothariensibus et aliis sibi subditis « illuc adveniens, obsides a Rotberto accepit, quos regi tradidit. « Quorum unus Odelrici comitis filius, proditor comprobatus et judi- « catus atque decollatus est, alter vivus retentus. » — Richer (III, 11, 12). Son récit manque d'exactitude. Il confond en une seule les deux expéditions, omet la reprise de Dijon, et fait prendre de vive force par Lothaire la ville de Troyes. — *Annales Nivern.* : « 960, in « ipso anno Bruno pontifex et dux venit cum magno exercitu in Bur- « gundiam et obsedit Trecas civitatem mense octobrio. » — Ansegise, reconnaissant des bons offices de Brunon, consentit à lui céder les reliques de S. Patrocle. Brunon en fit la translation au monastère de Soëst, en Saxe, à la Pentecôte d'une des années qui suivirent. Francheville (p. 464) donne comme date le 9 décembre 963, mais sans s'appuyer sur aucun texte. Ruotger et la *Translatio S. Patroclii* ne fournissent aucune date. Comme Brunon fit cette translation en compagnie de saint Odon du Kent, et qu'on place la mort de celui-ci le 4 juillet 959 ou 960, Kalckstein a dû en conclure que Ansegise avait été rétabli dans Troyes dès 959 (cf. p. 29, n. 2). — La vérité, c'est qu'on ignore au juste l'année, et même le jour, de la mort de S. Odon du Kent (*Bollandistes*, 4. Juillet, t. II, p. 64), et que par suite, on ne sait en quelle année s'accomplit cette translation de saint Patrocle.

le Poitou ; Otton fut gratifié de la Bourgogne[1]. Cet accord se faisait en somme aux dépens de Lothaire qui perdait la Bourgogne, au moment même où la soumission de Robert de Troyes semblait devoir la lui assurer, et il brouillait tout à fait inutilement la royauté carolingienne avec l'Aquitaine, pour le plus grand profit des Robertiens. En ménageant ce traité, Brunon avait plutôt songé à l'intérêt général de tous ses neveux qu'à celui du seul Lothaire[2].

1. Flodoard, *Ann.* (à 960) : « Otto et Hugo, filii Hugonis, mediante « avunculo ipsorum Brunone, ad regem veniunt ac sui efficiuntur. « Quorum Hugonem rex ducem constituit, addito illi pago Pictavensi « ad terram quam pater ipsius tenuerat ; concessa Ottoni Burgundia ». — Il semble que déjà l'année précédente Hugues avait fait une tentative sur l'Aquitaine. Les *Annales Masciacenses* portent en effet à la date de 959 : « Bellatores Francorum hoc anno monasterio Masciaco « (*Massai* en Berry) latenter voluerunt rapere eumque de nocte « exturbaverunt. » C'est peut-être encore à la même époque qu'il faut rapporter le récit de la *Translatio S. Genulfi* : des seigneurs poitevins ayant construit et fortifié un château près du monastère de S. Sigiran, le châtelain d'une forteresse à l'est de S. Genou d'Estrée (Indre, près Buzançais) alla demander secours à Hugues qui n'était encore que duc des Francs. Celui-ci accourut avec plusieurs milliers d'hommes et campa près d'Estrées ; les guerriers français s'abstinrent le premier jour de piller — par ruse, de peur d'éloigner les paysans ; quand il les virent rassurés le lendemain, ils se jettèrent sur eux et les dépouillèrent de leurs biens sous prétexte de s'approvisionner pour le siège qu'ils allaient entreprendre. Ils encoururent naturellement la colère de S. Genou. Le duc informé de la conduite de ses troupes fit protéger le monastère pendant toute la durée du siège. — L'incertitude chronologique ne permet pas d'utiliser ce document avec autant d'assurance que le fait Kalckstein (p. 283).

2. Ruotger n'est donc pas tout à fait impartial quand il écrit (c. 39) : « Praeterea Lotharium, sororis suae filium, de antiqua regum prosapia « ortum, cum a sobrinis suis vehementer esset oppressus, mirifice eruit « et exaltavit, nec cessavit donec in locum patris sui regem constituit, « ac majores ipso potentioresque Hugonis filios omnesque illius regni « principes sub jugum ejus stravit ; ita prospiciens universis ut sub « unius moderamine imperii omnes pariter et ab hostibus tuti et inter « se invicem possent esse pacati. » Ce passage, pour être exact, devrait s'entendre des années qui suivirent 960 ; alors Brunon eut réellement à protéger Lothaire contre les Robertiens. Mais en 960 son intervention fut plutôt avantageuse à ces derniers. Kalckstein (p. 301) prétend que ce fut la puissance et la sagesse de Brunon qui contraignirent Hugues et Otton à prêter à Lothaire l'hommage qu'ils lui devaient. La vérité, c'est que ce fut Lothaire qui fut contraint de leur donner l'investiture. Hugues et Otton ne demandaient pas mieux que de prêter un serment de fidélité qui leur vaudrait les duchés de France, d'Aquitaine et de Bourgogne.

L'archevêque de Cologne fut bien vite rappelé par la nouvelle que ses ennemis Robert et Immon fortifiaient Namur et Chèvremont contre lui. Il accourut, mais trouva le pays complètement ravagé et les assiégés abondamment approvisionnés de vivres. Tout ce qu'il put faire, ce fut de conclure une trève; puis il retourna à Cologne[1].

Pendant ce temps Lothaire reprenait Dijon et y rétablissait une garnison (nov.-déc. 960)[2]. Il était de retour à Laon à la fin de décembre 960 et demeura en cette ville jusqu'à Pâques de l'année suivante (7 avril 961), époque où il reçut Otton, fils de Hugues le Grand, et une foule de grands venus de France et de Bourgogne. C'est probablement dans cette grande assemblée, convoquée pendant les fêtes de Pâques, que Lothaire donna à Otton l'investiture solennelle de la Bourgogne. Ensuite se tint à Soissons une autre assemblée à laquelle assistèrent nombre de seigneurs[3]. La grande cause qui y fut agitée ce fut

1. Flodoard, *Ann.*, (à 960). Immon était réconcilié avec Otton I[er] dès janvier 966 (V. Diplôme d'Otton I[er] pour Aix : *Mon. Germ.*, *Diplomata*, p. 429-430. — Cf. Dümmler (p. 309 et n. 1.) — Le 12 février 968, Immon souscrit un diplôme de la reine Gerberge faisant donation à Saint-Rémy de Reims de son alleu de Mersen. (*Historiens de France*, IX, 666).

2. Flodoard, *Ann.* (fin 960) : « Rex quoque Lotharius Divionis muni« tione recepta, intromissisque custodibus suis, Laudunum reversus « est. » — Lothaire garda Dijon depuis lors. Il se l'était réservé sans doute en donnant la Bourgogne à Otton. MM. d'Arbois de Jubainville et Henri Martin (II, 532) prétendent que Lothaire tint Dijon en fief du duc de Bourgogne. Cette assertion ne repose sur rien. Au contraire, jusqu'à la fin de son règne, Dijon apparait sous l'autorité immédiate de Lothaire. Si le diplôme par lequel le roi donne le monastère de Saint-Amand à Cluny est de 960 (voir p. 25 n. 1), Lothaire avait recouvré Dijon avant le 23 novembre 960. — Ce fut au moment où le roi rentrait en possession de Dijon que, sur le conseil de Letald, comte de Mâcon et de Bourgogne (Franche-Comté), les moines de Luxeuil transportèrent le cercueil de saint Waldebert dans les villages riches en vignobles de Chezy en Dijonnais et de Molisy (?) en Beaunois. Le premier avait été ravi aux moines de Luxeuil par un puissant personnage du nom de Robert (sans doute le vicomte de Dijon) et son neveu du nom de Bérard ; le second par un guerrier appelé Hubald. Inutile d'ajouter que la colère de saint Waldebert s'appesantit sur eux et qu'ils restituèrent les villages à l'abbaye de Luxeuil. Voy. *Miracula S. Waldeberti abb. Luxov.* (*Acta Sanct. Ord. S. Ben.* saec. 3, part. 2. App. p. 458.) Ce récit curieux nous apprend l'existence, dès le x[e] siècle, de vignobles sur les collines de la Côte-d'Or.

3. Flod., *Ann.* (à 961): « Wido praesul Autissiodorensis obiit. Otto

le différend, pendant depuis deux ans au moins, entre le comte Thibaud de Chartres et Richard de Normandie. Le premier, excité par sa femme Leudegarde, belle-mère de Richard, inquiet peut-être des tentatives des Normands sur la Bretagne que lui-même convoitait, était depuis plusieurs années en hostilité plus ou moins déclarée avec la Normandie. Il avait réussi à gagner à sa cause le roi Lothaire, Gerberge et même Brunon; ceci explique pourquoi Richard avait refusé à deux reprises de se rendre à une conférence que lui avait proposée Brunon, vraisemblablement au commencement de 959[1].

En 960, Richard épousa Emma, fille de Hugues le Grand, avec laquelle il était fiancé depuis la mort de celui-ci[2]. Ce mariage resserra ses liens avec Hugues Capet, son ancien pupille (qui pour lors devait avoir atteint sa majorité), devenu son beau-frère. Aussi Thibaud, ne trouvant qu'hostilité auprès de son suzerain le duc des Francs[3], chercha assistance auprès de Lothaire et de Gerberge. Geoffroi Grisegonelle, comte

« filius Hugonis, quondam principis, ad regem Lotharium in ipsis « festi Paschalis diebus Laudunum venit, sed et nonnulli tam Franciae « quam Burgundiae proceres. Placitum regale diversorumque conven- « tus principum Suessionis habetur; ad quod impediendum, si fieri « posset, Richardus, filius Willelmi Nortmanni, accedens, a fidelibus « regis quibusdam pervasus et interemptis suorum nonnullis, in fugam « conversus est. »

1. Sur tous ces points et sur le témoignage de Dudon, voy. *Appendice VIII.*

2. Flod., *Ann.* (à 960): « Richardus, filius Willelmi Nortmannorum « principis, filiam Hugonis, Transsequani quondam principis, ducit « uxorem. » — Dudon (éd. Lair, p. 263).

3. Flodoard (*Ann.*) ayant rapporté, à la date de 962, une bataille entre Thibaud et les Normands, ajoute: « Qui (Tetbaldus) seniorem « suum Hugonem *proinde* infensum habens ad regem venit. » — Il est à remarquer encore que pendant toute la guerre avec les Normands, Hugues garda la neutralité (voy. *Appendice VIII*) et que Flodoard ne mentionne pas sa présence auprès de Lothaire en 961, aux fêtes de Pâques, alors qu'il rapporte celle de son frère Otton (voy. p. 33, n. 3). — Richer prétend bien, il est vrai (l. III, 13), que Hugues et Otton, reçurent l'investiture de leurs duchés à Laon, mais il suffit de lire son récit pour s'apercevoir qu'il confond cette assemblée avec celle qui se tint en Bourgogne en 960, sous la présidence de Brunon. — On pourrait conclure de l'abstention de Hugues au plaid de Soissons qu'il prévoyait la condamnation de Richard et qu'il refusait de s'y associer.

d'Anjou, qu'effrayaient sans doute également les prétentions des Normands sur la Bretagne[1], et Baudoin, à qui le vieil Arnoul abandonnait le gouvernement de la Flandre[2], joignirent leurs plaintes à celles de Thibaud contre Richard de Normandie. Celui-ci fut-il condammé par l'assemblée de Soissons et par le roi et voulut-il se venger? Fut-il convoqué au plaid et attiré dans un guet-apens? Nous ne saurions affirmer. Le fait certain, c'est que la guerre éclata immédiatement entre Lothaire et Richard. Celui-ci fut battu; poursuivi par Thibaud, Geoffroi et Baudoin jusque sur les bords de l'Eaune, il dut se réfugier à Rouen (peu après le 7 avril 961).

Lothaire conçut peut-être alors des projets ambitieux sur la Normandie, à l'instigation de Thibaud le Tricheur. Ce dernier assiégea et prit Evreux avec l'aide des troupes royales, mais nous n'oserions affirmer que le roi ait pris part en personne au siège de cette ville[3]. Lothaire projetait en effet une expédition importante en Bourgogne[4]. Ses motifs devaient être graves, puisque la mort d'Artaud, survenue le 30 septembre 961[5], ne l'arrêta pas. Il quitta Laon un ou deux jours

1. Voy. *Appendice VIII.* — Kalckstein (p. 305) prétend que ce fut son oncle Guy, évêque de Soissons, qui le mit en rapport avec Lothaire. Encore une assertion qui ne repose sur rien.

2. L'hostilité de celui-ci s'explique peut-être par des tentatives de Richard sur le Ponthieu.

3. Sur tous ces points, voy. *Appendice VIII.*

4. Dès le début de cette même année, Lothaire avait eu à exercer son action en Bourgogne. Le 6 janvier, Guy, évêque d'Auxerre, était mort. Le roi lui donna comme successeur Richard, moine de Saint-Germain d'Auxerre, honnête, mais peu intelligent, qui avait été élu d'abord par le clergé et le peuple de la ville. (*Gesta ep. Autissiodor.* dans Duru. *Bibl. hist. de l'Yonne*, I, 382). Richard fut consacré le 14 avril (il mourut le 16 mai 970, ayant siégé neuf ans un mois et deux jours). Kalckstein prétend (p. 302) que pour sa nomination il fallut une entente entre Lothaire et Otton. C'est peu probable. Les rois Carolingiens ont jusqu'à la fin nommé les évêques de la Bourgogne sans avoir à réclamer l'assentiment du duc et des comtes. Cette prérogative, ainsi que la régale sur les évêchés passa aux premiers Capétiens (v. Vuitry, *Études sur le régime fin.*, p. 298-299, et Luchaire, *Histoire des Inst. mon.*, I, 119-120).

5. Flodoard (961) : « Hugo, filius Rotgarii comitis, adolescens defun- « gitur et apud Sanctum Remigium sepelitur. Artoldus Remensis archi- « episcopus decessit pridie Kalendas octobris. Lotharius rex cum matre « regina et quibusdam Franciae proceribus Burgundiam petiit: quo qui-

après[1], accompagné de sa mère, de Roricon, évêque de Laon, de Gibuin, évêque de Châlons, de Renaud, comte de Roucy, et d'un certain nombre d'autres seigneurs[2]. Il marchait rapidement : trois jours lui suffirent pour franchir les deux cent vingt kilomètres qui séparent Laon de Condé en Bouligny (Haute-Marne), où il se trouvait le 5 octobre 961. Ce village appartenait à son parent Hugues, dernier comte de Laon, mort tout jeune, quelques jours avant son départ. Conformément à la volonté du défunt, et sur la prière des personnages précédents, Lothaire fit don de ce village de Condé à Saint-Remy de Reims[3]. — Un certain nombre d'évêques et les grands d'Aquitaine vinrent rejoindre Lothaire en Bourgogne. Le roi soutint-il les prétentions de Hugues Capet sur l'Aquitaine, ou au contraire se réconcilia-t-il avec Guillaume Tête-d'Etoupes? Nous l'ignorons absolument[4].

Raimond I[er], comte de Rouergue et marquis de Gothie, était mort en cette année 961, avant le 7 septembre. Il ne serait pas impossible (ainsi que le conjecture Kalckstein) que son fils Raimond II, alors âgé de douze à treize ans, soit venu avec sa mère Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie, prêter serment de fidélité au roi et en recevoir l'investiture du Rouergue et du marquisat de Gothie[5].

L'autorité de Lothaire semblait reconnue à cette époque dans le Lyonnais. Le 11 décembre, se trouvant *in Tablidina*

« dam ex Aquitania praesules ac primates ad eum venerunt. »— *Annales Remenses :* « 961. Decessit domnus Artoldus. » — D'après la description de Richer (III, 14), il semble qu'Artaud mourut d'une pneumonie.

1. En effet, le 1[er] octobre, Roricon, qui accompagna Lothaire en Bourgogne, était encore à Laon où il réformait l'abbaye Saint-Vincent. Les chanoines furent remplacés par douze moines de Saint-Benoit-sur-Loire avec l'Irlandais Mac-Allan pour abbé (*Hist. de France*, IX, 730). Ce dernier mourut en 978. Voy. *Contin. de Flodoard.*

2. Voy. Flod., *Ann.* à 961 ; et deux diplômes de Lothaire, *Histor. de France*, IX, 624-625, n[os] 11 et 12.

3. *Historiens de France*, IX, 624, n° 11. — Sur les donations du jeune comte de Laon à l'église de Reims, voyez encore *Appendicula Historiae Flodoardi.* (Migne, *Patrologie*, t. 135, col. 413.)

4. Voy. ci-dessus note 5, p. 35. — La présence de Guillaume auprès du roi l'année suivante (voy. p. 43(et aussi l'hostilité de Hugues Capet, sembleraient confirmer cette dernière supposition.

5. Kalckstein (p. 308). *Hist. du Languedoc*, III, 158-160. — *Histor. de France*, IX, 72-728.

villa (?), il confirmait la donation faite à Saint-Martin-de-Savigny par une dame nommée Emmena, de l'église Saint-Pierre-la-Noaille[1]. Néanmoins il ne semble pas avoir voulu reprendre ses projets de conquête sur le royaume de Bourgogne[2], car ce fut en cette année, ou au plus tard dans les deux ou trois années qui suivirent, qu'il maria sa sœur Mathilde au roi Conrad[3]. La dot de celle-ci fut l'abandon que fit son frère de ses droits plus ou moins réels sur Lyon et Vienne[4].

1. *Historiens de France*, IX, 625, n° 12. Saint-Pierre-la-Noaille est situé sur la rive droite de la Loire, dép. de la Loire, arr. de Roanne, à 7 kilom. N.-O. de Charlieu. — Le village de *Tablidina* devait être situé dans cette région du Roannais. mais il m'a été impossible de le retrouver. M. Aug. Bernard (*Cart. de Savigny*) n'avait pas été plus heureux.

2. Voy. plus haut p. 25, n. 1.— L'*Histoire du Languedoc* (éd. Privat, t. III, p. 160) suppose qu'en 961 Lothaire avait pour but de remettre en son pouvoir la ville de Vienne que Charles Constantin avait soumise à son père Louis IV en 961. Cette opinion ne repose sur rien. Ce qui est certain, c'est qu'en 963 Vienne était au pouvoir de Conrad, puisque nous l'y voyons confirmer à l'abbaye de Montmajour les biens que lui avait restitués Boson, comte de Provence. — Cf. Kalckstein, p. 308, n. 2.

3. Ce qui est certain, c'est que Conrad était veuf de sa première femme Adelania le 23 mars 963. Voy. dans *Historiens de France*, IX, p. 700 ; et Hoffman (*Nova Collectio*, I, 47) un diplôme de ce roi donné « pro remedio animae (conjugis) nostrae, Adelaniae videlicet reginae. » — Cf. Hirsch : *Iahrb. Heinrich*, II, 87-88 ; Meyer de Knonau : *Forsch. z. Gesch.*, VIII, 154. — En 966, le 10 août, Mathilde apparait dans un diplôme avec son fils Conon. (*Mém. et docum. de la Suisse romande*, XX, 52.) — Cf. Dümmler p. 376, n. 1. — Mathilde était née sans doute en 943. Voir p. 10, n. 6.

4. *Chr. S. Benigni Divion.* (éd. Bougaud, p. 188) : « In cujus regni « (Burgundie) termino sita est Lugdunum civitas, quam Lotharius « Francorum rex dedit in dotem sorori sue Mathilde regine, quam « despondit Chonrado Burgundie regi. » — Hugues de Flavigny (*Mon. Germ.*, SS. VIII, p. 364) : « Hic (Lotharius) Mathildem sororem suam « despondit Conrado regi Burgundiae, et in dotem dedit ei Lugdu- « num, quae sita est in termino regni Burgundiae et erat tunc tem- « poris juris regni Francorum. » — Menestrier (*Hist. de Lyon*, p. 262-263), et en ce siècle Gingins-la-Sarraz (*Essai sur la souveraineté du Lyonnais*), se refusent à croire que Louis IV et Lothaire aient jamais eu d'autorité réelle sur Lyon et Vienne. Tout au plus admettent-ils que Lothaire ait cédé à sa sœur ses prétentions sur ces villes. — Au contraire, De la Mure (*Hist. des ducs de Bourbon*, t. I, p. 53-55) et son éditeur, M. Chantelauze (p. 54, n. 1), soutiennent que Lothaire tenait de ses ancêtres des droits sur le royaume de Bourgogne (ce qui

La nécessité de pourvoir au remplacement d'Artaud dans un poste aussi important que l'archevêché de Reims, ramena Lothaire dans le Nord au commencement de 962. La famille Carolingienne se trouva immédiatement aux prises avec les difficultés les plus sérieuses. Albert et Herbert de Vermandois, et Robert de Troyes demandaient, exigeaient peut-être, qu'Artaud eût pour successeur son ancien rival, leur frère Hugues[1]. Une telle prétention, si elle eût été accueillie, aurait rendu la situation des Carolingiens très critique. Le faible domaine royal aurait été enveloppé par les possessions de la maison de Vermandois ; le roi n'aurait plus eu à compter sur les secours de Reims qui lui étaient pourtant si nécessaires.

Gerberge, effrayée de l'hostilité renaissante de cette maison dangereuse, se hâta d'aller trouver son frère Brunon, son recours habituel en toutes les circonstances difficiles. Pour comble de malheur, Hugues Capet, renouant l'alliance des Robertiens avec la maison de Vermandois, comme trente ans auparavant, demanda la nomination de Hugues, dans une entrevue qu'il eut avec Lothaire au commencement de mars[2]. Le roi refusa ou répondit par des paroles évasives. Néanmoins les hostilités n'éclatèrent pas immédiatement ; on convint d'une trêve jusqu'au milieu du mois d'avril. Sur l'ordre du roi, il se tint à cette date dans un village inconnu, situé sur la Marne[3], dans le *pagus* de Meaux, un synode de treize

est incontestable) et que Lyon et Vienne furent réellement la dot de Mathilde. — Il parait bien certain que depuis 951 Conrad rétablit sa domination à Vienne et Lyon. Son fils naturel Bouchard fut archevêque de cette dernière ville à partir de 979. — Le plus probable, c'est que le mariage de Mathilde fut une transaction entre les prétentions des Carolingiens et l'autorité exercée réellement par les Rodolphiens.

1. Voy. plus haut, p. 6 et ss.

2. Flodoard, *Ann.* (à 962). — Selon Richer (III, 15), le délai entre la demande de Hugues Capet et le synode (milieu d'avril) fut de 40 jours, ce qui fixerait l'entrevue entre Lothaire et Hugues au 7 ou 8 mars 962. — Ce terme de 40 jours répond à la coutume ecclésiastique (Kalckstein, 309, n. 2. — Cf. *Gallia Christiana*, VII, 41. Richer, III, 19). — La « Quarantaine le Roi » n'en est qu'une imitation ou une application.

3. Flodoard, *Ann.* (à 962) : « Synodus tredecim episcoporum in pago « Meldensi super Maternam fluvium ex Remensi videlicet ac Senonensi « diocesi celebratur. » — Mabillon (*De re Diplomatica*, p. 288) veut

évêques des diocèses de Reims et de Sens, sous la présidence d'Archambaud. Le synode devait décider si Hugues pouvait être rétabli. Hugues de Vermandois comptait un certain nombre de partisans, notamment les évêques de Paris, d'Orléans, de Senlis, c'est-à-dire du territoire immédiatement soumis à Hugues Capet[1]. Mais ils trouvèrent des adversaires résolus dans Roricon de Laon et Gibuin de Châlons, tous deux dévoués aux Carolingiens[2]. Ils représentèrent avec force qu'une minorité ne pouvait lever l'excommunication portée par un si grand nombre de prélats aux conciles de Verdun, de Mouzon, d'Ingelheim et de Trèves[3]. On décida finalement que l'affaire serait portée devant le pape Jean XII. La décision ne pouvait être douteuse. Jean XII était sous la dépendance d'Otton I[er], qu'il venait de couronner empereur le 2 février précédent; et Brunon avait naturellement informé son frère de la situation. Hugues de Vermandois fut de nouveau excommunié par le pape et le clergé Romain, et en outre par un synode tenu à Pavie[4]. A l'automne de 962, un légat fut

que le concile ait eu lieu à Iles-sur-Marne (en aval de Meaux, à 5 kilom., près de Trilport), parce que cet endroit est à la limite des deux diocèses de Reims et de Sens; Mabillon traduit littéralement l'expression *super Maternam*.

1. Richer (III, 16). — Son témoignage est ici des plus vraisemblables.

2. Le premier était fils naturel de Charles le Simple. Il fut chancelier de son frère Louis IV depuis le 1[er] août 943 et évêque de Laon depuis le début de 949 (Kalckstein, p. 268). — Le second, fils de Hugues de Dijon, mort au début du règne de Lothaire au plus tard. Voy. *Chr. S. Benigni*.

3. Flodoard. *Ann.* (à 962). Cf. ci-dessus p. 6 et 7.

4. Flod., *Ann.* (fin 962): « Legatio veniens a Iohanne papa intimat « praefatum Hugonem quondam episcopum tam ab ipso papa quam « ab omni Romano synodo excommunicatum, sed et ab alio synodo « apud Papiam celebrato. » — Dümmler (p. 339, n. 2) veut que le concile romain ne soit autre que celui du pape Agapit (en 949) qui confirmait l'excommunication portée contre Hugues à Ingelheim. Cette interprétation ne peut se concilier avec le passage cité de Flod. « *Ab* « *ipso papa* » indique bien qu'il s'agit de Jean XII. Du reste, S. Löwenfeld (*Regesta Pontif. Roman.*, 2[e] éd., I, 466), pas plus que Jaffé (ib., 1[re] éd.), n'a admis l'opinion de Dümmler. — Il y a encore discussion sur la date de ce concile: Giesebrecht (*Kaisergesch.* I, 833) et Héfélé (*Conciles*, IV, 607) prétendent qu'il se tint pendant le séjour d'Otton I[er] à Rome, c'est-à-dire en février 962. — Jaffé et Löwenfeld

envoyé en France porter cette sentence. Brunon s'empressa de la faire parvenir au clergé Rémois, et, en même temps, il lui fournit un candidat, Odelric, noble et savant chanoine du chapitre de Metz, qui, disait-on, descendait de Saint-Arnoul. Odelric, agréé par Lothaire et Gerberge, fut élu par le clergé de Reims et consacré à Saint-Rémy par Guy de Soissons, Roricon de Laon, Gibuin de Châlons, Hadulf de Noyon, Wicfred de Verdun[1], après le 8 septembre et avant le 14 octobre 962[2]. Quant à Hugues, il se réfugia à Meaux auprès de son frère Robert, et ne tarda pas à y mourir de

veulent qu'il ait eu lieu après le départ de l'empereur. Cf. Vögel (*Ratherius*, I, 262). — Le texte de Flodoard semble plus favorable à cette dernière opinion. Quoi qu'il en soit, il est extrêmement probable que la volonté d'Otton I^{er} n'a pas été sans influence sur la décision des conciles de Rome et de Pavie.

1. L'évêché de Verdun dépendait de Trèves, non de Reims. Mais le Bavarois Wicfred avait succédé en 959 (*Hist. de Metz*, III b., 74) à Bérenger, du vivant même de celui-ci, et l'archevêque de Trèves refusant de consacrer Wicfred, ce dernier se fit ordonner évêque dans le concile de Meaux (?), 962. — Voy. Hugues de Flavigny (*Mon. Germ.*, SS. VIII, 364), qui ajoute au récit de Flodoard : « Ubi ordinatus est « Wigfredus Virdunnensis episcopus, vivente adhuc domno Beren- « gerio... ordinatus est autem ab eis absque conscientia metropoli- « tani eo quod domno Berengerio inimicarentur... » — Cf. *Contin. Gest. ep. Virdun.* — Voy. Dümmler (p. 339, n. 1).

2. Flodoard, *Ann.* (fin 962) rapporte l'élection d'Odelric après le récit d'un miracle arrivé à la Nativité de la Vierge (8 septembre) ; d'autre part Odelric est déjà qualifié « archevêque » dans la souscription d'un diplôme de Lothaire en faveur d'Adèle de Poitiers (*Histor. de France*, IX, 625) donné à Vitry le 14 oct. 962. — Odelric était fils d'un certain comte Hugues (Flod., *Ann.*: « Hugonis cujusdam comitis « filium ») et avait pour mère Eve (Wauters, *Table chronol.*, I, p. 376). Sa famille était noble et riche et se prétendait issue de Saint-Arnoul de Metz. (Voy. *Gallia christ.*, X. *Instrum.*, p. 17.) Elevé à l'école de Metz par l'évêque Adalberon, cousin de sa mère, il était un des personnages instruits de son temps ; il fit partie du collège de chanoines de cette ville et, le 31 mai 942, tout jeune encore, il était nommé abbé. (Voy. *Ann. Bened.*, III, 463, 489, 507, 522. — Don Calmet, I, 357 et 365). — Cf. p. 64-65. *Tableau généalogique*. Richer (III, 18) prétend qu'Odelric avait un concurrent illustre soutenu par Hugues Capet et que celui-ci le prit en haine pour s'être fait appuyer par le roi. M. Sepet (*Rev. quest. hist.*, VII, 466) suppose que le candidat de Hugues était Adalbéron, le futur archevêque. Cette opinion parait sans fondement. En réalité, nous ignorons le nom du concurrent d'Odelric. — Dümmler (*Otto der Grosse*) et Kalckstein (p. 310) voient dans Odelric un soutien de l'influence allemande ; c'est assez probable, néan-

chagrin[1]. Cette mort mit fin aux dissentiments entre la maison de Vermandois et les Robertiens d'une part, Lothaire et Brunon de l'autre.

Mais si la situation s'améliorait de ce côté, elle s'aggravait en Normandie. Furieux de la prise d'Évreux (fin? 961), Richard y répondit par l'incendie et le ravage du pays Chartrain et du Dunois (printemps 962). Thibaud rassembla alors trois mille hommes et vint camper à Hermentruville (Saint-Sever) sur la rive gauche de la Seine, juste en face de Rouen. Mais Richard, passant le fleuve de nuit, surprit au point du jour les *Français*[2] endormis, leur tua six cent quarante hommes et les mit en pleine déroute. Thibaud s'enfuit à Evreux à bride abattue. Pour comble de malheur, son fils Thibaud mourut et Chartres fut détruit par un incendie (le 5 août 962).

Chercher du secours auprès de Hugues Capet, son suzerain, il n'y fallait pas songer. Parent de Richard, celui-ci avait pris Thibaud en haine depuis sa guerre avec la Normandie. Le comte de Chartres eut donc recours au roi lui-même. Lothaire et Gerberge lui firent un excellent accueil, le consolèrent et lui fournirent sans doute des secours quand il repartit pour Chartres[3].

Harduin, évêque de cette ville, venait de mourir. Lothaire et Thibaud lui donnèrent pour successeur Vulfald, abbé du monastère royal de Saint-Benoît-sur-Loire (962, après le 8 septembre)[4].

La nouvelle que Richard avait appelé à son aide les pirates danois n'avait pas été sans doute étrangère aux bonnes dispositions que Lothaire et Gerberge avaient montrées à Thibaud. Les Danois débarquèrent à Jeufosse à la fin de l'année, et,

moins, le rôle politique d'Odelric fut infiniment moins important que celui de son prédécesseur et surtout que celui de son successeur.

1. Richer, III, 17 : « Hugo itaque a fratre suo Rotberto receptus, « nimia anxietate intra dies paucissimos Meldi defunctus. » Ce passage montre que Meaux appartenait au comte de Troyes.

2. Voy. sur tout ceci *Appendice VIII.*

3. Flodoard, *Ann.* (à 962): « Vulfaldus, abbas monasterii sancti « Benedicti, praesul efficitur urbis Carnotensis. » Il rapporte ce fait après le récit d'un miracle arrivé le 8 septembre et avant l'élection d'Odelric (av. 14 Oct. — Cf. p. 40, n. 2). La nomination de Vulfald se place donc entre ces deux dates.

4. Voy. *Appendice VIII.*

pendant trois ou quatre ans, dévastèrent les pays limitrophes de la Normandie, mais sans qu'aucune grande bataille fût livrée.

Si Lothaire avait eu des projets ambitieux sur la Normandie, projets qui venaient d'avorter, il trouva en revanche un riche dédommagement du côté de la Flandre. Le vieux comte Arnoul n'avait cessé d'entretenir de bonnes relations avec le roi et l'église de Reims. Dès le début du règne de Lothaire, il était venu le solliciter de confirmer la restauration du monastère de Saint-Bavon de Gand, entreprise avec saint Gérard de Broigne[1]. En 959, il était venu à Reims et avait fait de riches présents à la cathédrale et à l'abbaye de Saint-Rémy[2]. En 958, il avait confié l'administration de la Flandre à son fils Baudoin que nous avons vu combattre Richard de Normandie en 961 ; mais Baudoin mourut, ainsi que sa sœur Leudegarde, le 1er janvier 962, et fut enterré à Saint-Bertin[3]. Arnoul reprit alors le gouvernement de la Flandre et se trouva aussitôt en lutte avec son *nepos* homonyme auquel il reprochait le meurtre de son frère. Lothaire, dans une entrevue qu'il eut avec Arnoul au début de l'automne 962[4], parvint à apaiser les deux parties. En recon-

1. *Historiens de France*, IX, 615, n° 1.

2. Flodoard, *Ann.* (959) : « Arnulfus comes Remis venit et ecclesiam « Sanctae Mariae non modico argenti pondere muneravit ; unde arcae « quibus sancti Calisti sanctique Nicasii ac sanctae Eutropiae membra « ceterorumque sanctorum quorumdam pignora continentur ornatae « vel coopertae sunt ; sed et quendam evangelium, hujus aecclesiae « librum, auro argentoque decoravit ; monasterio quoque sancti Remi-« gii dona contulit. » — Par une charte datée de Laon 959, Arnoul, de concert avec son fils Baudoin, cède à l'abbaye de Saint-Vincent un certain nombre de manses à Bautort, près la Fère. (Wauters, *Table chronol., suppl.*, VII, p. 87-88.)

3. Folcuin, *Chart. Sithiense* (p. 153, éd. Guérard, au 1er janvier 961, c'est-à-dire 962, n. st.). — *Annales Blandin.* (à 962) ; *Ann. Elnon. minores* (962). Baudoin mourut jeune encore ; sa mère Adèle, fille d'Herbert II de Vermandois, avait épousé Arnoul Ier, en 934 (Flodoard).

4. Le récit de Flodoard suit immédiatement celui de deux miracles survenus le 8 sept. à Saint-Rémy-de-Reims. — Comme il est question d'un serviteur de Gerberge et que Lothaire accompagnait toujours sa mère, on peut supposer que l'entrevue de Lothaire et d'Arnoul eut lieu à Reims dans le courant de septembre 962.

naissance, le vieil Arnoul remit tous ses domaines entre les mains du roi, à condition d'en garder la jouissance pour le reste de sa vie[1]. Si, deux ans et demi plus tard, Lothaire ne put réaliser toutes ses espérances sur la Flandre, il y gagna du moins une portion notable de ce pays[2].

En présence de l'hostilité de Hugues Capet, Lothaire prit le parti fort sage de se rapprocher de l'Aquitaine[3]. Guillaume Tête-d'Étoupes vint même trouver le roi. Le 14 octobre 962, comme celui-ci se trouvait près du château de Vitry, il en obtenait la confirmation de la cession de la *curtis Faga* (au sud de

1. Flodoard, *Ann.* (962) : « Rex Lotharius cum Arnulfo principe « locutus, pacem fecit inter ipsum et *nepotem* ipsius omonimum ejus ; « quem infensum habebat ob necem fratris ejusdem, quem de infide- « litate (*ou* infirmitate) sua deprehensum idem comes interimi fecerat. « Tunc ipse princeps omnem terram suam in manu regis dedit, ita « tamen ut ipse in vita sua inde honoratus existeret ». — Ce passage ne laisse pas que d'être embarrassant. — Quel est ce *nepos* homonyme d'Arnoul ? Leibnitz (*Ann. Imp.* III, 104, 106) y voit un fils d'*Adalulfus* (Allou) de Boulogne, frère d'Arnoul le Grand. Mais Allou est, dit-on, mort sans enfant. *Nepos* au lieu de se traduire ici par « neveu » peut signifier « petit-fils » ; or précisément le fils de Baudoin, petit-fils d'Arnoul, est homonyme de celui-ci. Mais une autre difficulté se présente. Arnoul II était beaucoup trop jeune pour entrer en lutte contre son grand-père au sujet du meurtre de son frère (?) En effet Folcuin, qui a entrepris son œuvre à l'instigation d'Allou II, vers 962, à l'époque même de ces événements, nous dit que Mathilde, mère d'Arnoul II, était « nuperrime disponsata ». — En 967, Arnoul II était encore « puer. » (Voy. *Hist. de France*, IX, 630). A supposer même qu'il fût suffisamment âgé en 962, on s'expliquerait difficilement qu'il eût consenti à une réconciliation qui le dépouillait de la Flandre au profit du roi. — Il est difficile de prendre parti au milieu de ces obscurités. Remarquons cependant qu'un comte de Boulogne du nom d'Arnoul souscrit une charte d'Arnoul II en 969 (Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre*, n° 45). Serait-il le fils d'Allou comte de Boulogne et par suite neveu d'Arnoul Ier ? L'opinion de Leibnitz serait alors confirmée.

2. Voir p. 46. En 963, au début de l'année, Arnoul de Flandre sollicita encore des diplômes du roi qui résidait à Laon. Le 7 janvier, il en obtenait la confirmation des privilèges de Saint-Bertin dont il était l'abbé ; la veille, 6 janvier, Lothaire avait ratifié le don du village de Quesy en Vermandois, fait par le comte à l'abbaye d'Homblières ; nouveaux témoignages du bon accord qui régnait alors entre la Flandre et le roi. (*Historiens de France*, IX, 527, n° 16. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 149.)

3. Kalckstein prétend (p. 308) que le désaccord qui avait éclaté entre Hugues Capet et Lothaire était dû au rapprochement de celui-ci avec l'Aquitaine. Les dates montrent que c'est tout juste le contraire.

Poitiers), faite à sa femme, la duchesse Adèle, par Robert, fils du comte Mangaud[1]. A la fin de cette même année 962, Lothaire confirma encore, à la demande de Guillaume, la fondation du monastère de la Sainte-Trinité de Poitiers faite par sa mère Adèle d'Angleterre, veuve du comte Ebles mort trente ans auparavant[2].

Malheureusement, Guillaume Tête-d'Etoupes mourut l'année suivante à Saint-Cyprien de Poitiers où il s'était retiré, après être demeuré quelque temps comme moine au monastère de Saint-Maixent[3]. Sa mort semble avoir coupé court pour longtemps à toute relation entre l'Aquitaine et la royauté carolingienne, mais du moins les Robertiens ne firent plus de tentatives violentes pour mettre la main sur ce pays.

En désignant Odelric au clergé Rémois, Brunon avait bien choisi. Odelric était un homme énergique qui, peu de temps après son élection, s'empressa de lutter contre les seigneurs voisins de l'archevêché, véritables brigands qui ne manquaient pas une occasion de voler et de piller. Les plus dangereux étaient alors les princes de Vermandois et Thibaud le Tricheur : ils avaient profité de la vacance du siège archiépiscopal de Reims pour mettre la main sur un certain nombre de ses possessions. Odelric leur donna cent vingt jours, trois fois le délai commun, pour restituer ce qu'ils avaient dérobé, et, ce terme passé, les menaça d'excommunication[4]. Le nouvel archevêque était naturellement détesté des princes de Vermandois qui lui gardaient un profond ressentiment de l'insuccès et de la mort de leur frère Hugues[5]. Leur rancune s'étendait également à Roricon et à Gibuin qui avaient

1. Voy. *Historiens de France*, IX, 625.

2. *Historiens de France*, IX, 626. Un 3e diplôme, qui donnait le monastère de Saint-Pierre le Puellier à l'abbaye de la Trinité, est daté par Kalckstein (p. 311 et n. 1) : 10 nov.-31 déc. 963. Kalckstein qui raille dom Bouquet d'avoir daté 982, ne s'aperçoit pas qu'il commet lui aussi une méprise, car le diplôme contient l'expression « pro nostra « *conjugisque et prole salute* », et Lothaire ne fut marié qu'en 966. — L'acte est d'ailleurs d'une authenticité plus que douteuse et nous le signalons sans l'utiliser.

3. *Annales S. Maxentii Pictav* (à 962).

4. Flodoard, *Ann.* (à 963) ; Richer (III, 19).

5. Voyez p. 41, n. 1.

fait échouer la candidature de leur frère, qui, sans leur opposition, avait les plus grandes chances d'être acceptée, appuyée qu'elle était par Hugues Capet. Aussi cherchaient-ils une occasion de se venger. Roricon, demeurant à Laon auprès du roi, était inattaquable. L'archevêché était plus vulnérable. Herbert lui enleva le gros bourg d'Épernay, riche et peuplé[1]. Gibuin, par la position même de son évêché, était exposé à toutes les entreprises de Robert de Troyes. Celui-ci et son frère Herbert guettaient sa ville de Châlons depuis la nomination d'Odelric, mais sans que rien transpirât de leurs mauvais desseins. En effet, le 1er avril 963, Lothaire était à Soissons, sur le territoire du comte Herbert, dont il souscrivait une charte en faveur de l'abbaye d'Homblières[2]. Or, peu de temps après, Herbert et Robert de Troyes, mettant à profit une absence de Gibuin, accouraient mettre le siège devant Châlons et, après l'époque de la foire[3], s'en emparaient et l'incendiaient. Les défenseurs purent, par bonheur, se réfugier dans une tour et y attendre leur délivrance[4].

La paix se fit néanmoins l'année suivante entre la maison de Vermandois et l'archevêché de Reims. Herbert sollicita l'amitié d'Odelric et lui restitua Épernay ainsi que toutes les autres possessions de l'église de Reims qu'il avait ravies[5].

1. « Sparnacum vicum populosum ac opulentum » (Richer, III, 20).
2. *Pièce Justificative* n° 2.
3. Flodoard, *Ann.* (à 963) : «.....explicitisque tandem *nundinis* igne « succendunt. » Selon l'abbé E. George (*Hist. de Champagne*, p. 290), « la foire de Sannes se tenait alors comme aujourd'hui quinze jours « après Pâques. » C'est être bien affirmatif. M. Bourquelot ne connait au moyen âge que six foires en Champagne, deux à Troyes, deux à Provins, une à Lagny, une à Bar-sur-Aube. Voy. Bourquelot, *Hist. des foires de Champ.* (t. I, p. 75-76). Ce passage de Flodoard permet d'affirmer l'existence d'une foire à Châlons dès le xe siècle, — à moins qu'on ne traduise avec Kalckstein (p. 311) *nundinae* par « période de « neuf jours ! ».
4. Flodoard, *Ann.* (à 963) : « milites vero in turre quadam loci cons« censa liberantur ». Ils furent sans doute délivrés par l'évêque revenu à la tête de ses vassaux armés. — Ce fut en cette année 963 que Flodoard brisé par l'âge (il avait 70 ans) et les infirmités se fit relever de la prêtrise par Odelric et remplacer par un neveu homonyme. Les Annales mêmes de Flodoard semblent attester sa vieillesse et sa mauvaise santé. Elles sont pour les dernières années d'une brièveté et d'une sécheresse regrettables.
5. Flodoard rapporte les restitutions d'Herbert à deux années, 964 et 965, sans doute parce que celui-ci ne lâcha prise que peu à peu.

Thibaud le Tricheur fut plus tenace. Excommunié en 964, il ne consentit à rendre Coucy qu'au début de l'année suivante, et encore ce fut à condition que l'archevêque, outre son absolution, donnerait Coucy en fief à son fils [1]. En résumé, par force ou par diplomatie, l'énergique prélat n'en parvint pas moins à recouvrer en deux ans toutes les possessions de son église.

Cette année 965 fut remplie d'événements de la plus haute importance pour la famille carolingienne : le vieil Arnoul de Flandre mourut le 27 mars et fut enterré à Saint-Pierre de Gand [2]. Lothaire qui se prétendait son héritier [3] voulut mettre la main sur la Flandre. Mais les Flamands n'entendaient nullement avoir le roi de France pour souverain direct. Ils proclamèrent comte un enfant, Arnoul II, petit-fils d'Arnoul le Grand, et lui donnèrent pour tuteur Baudoin surnommé Baldzo (Bauces) qui fut le véritable régent du pays [4]. Lothaire

1. Flodoard, *Ann.* (964-965) ; — Richer (III, 20). — Sur Couci, voy. p. 24 et n. 2. — Flodoard mentionne la soumission de Thibaud après la mort d'Arnoul, avant le voyage de Lothaire à Cologne auquel Odelric prit part. Ce fut donc fin avril ou commencement de mai que l'archevêque recouvra Coucy.

2. Flodoard, *Ann.* : *Ann. Blandin.*, *Elnon. major. et min.*, *Laubiens.* et *Leod.* ; *Necrol. Luneburgense* ; Widukind (l. III, 23) ; *Notitia de Arnulfo comite* (*Mon. Germ.*, SS. V, 12, 25 ; IX, 318).

3. Voir plus haut, p. 43 et n. 1. — Les Annales flamandes ne disent rien de pareil. Les *Annales Blandinienses* mettent simplement à la date de 964 : « Magnus Arnulfus restaurator hujus Blandiniensis « coenobii obiit VI. kl. Aprilis ». Les *Ann. Elnon. min.* : « 964. « Arnulfus filius Balduini ex Mathilde regnat. — 966. Lotharius rex « Atrebatum, Duacum, abbatiam S. Amandi et omnem terram usque « Lis invadit. » Les *Ann. Laub. et Leod.* : « 963, Arnulpho comite « mortuo Lotharius rex Francorum Flandrias vastat. » Les *Gesta Ep. Camerac.*, l. I, c. 100 : « Sub hujus autem tempore, Arnulfo sene, Flan- « drensium comite, mortuo, mox irruens Lotharius rex possessiones « illius, abbatias scilicet S. Amandi, sanctique Vedasti cum castello, « Duvaicum quoque sed et omnia usque ad fluvium Lis cum omni occu- « patione invasit » (à la date de 978 mais par erreur). — C'est en 932 qu'Arnoul s'était emparé d'Arras à la mort du comte Aleaume, tué à Noyon (Flodoard, *Ann.*; *Chr. Tornac.*; *Chr. Elnon.*). Il avait également usurpé l'abbaye de Saint-Amand.

4. Une généalogie des comtes de Flandre (*Mon. Germ.*, *SS.*, IX, 303) prétend qu'Arnoul confia la tutelle de son petit-fils et le gouvernement de ses États à Baudoin Baldzo, dont elle fait un fils naturel d'Allou (*Adalulf*), frère utérin d'Arnoul le Vieux. Mais MM. Longnon et P. Meyer ont parfaitement démontré que Baudoin Baldzo était cousin

marcha alors rapidement sur la Flandre et, en quelques jours, s'empara sans coup férir d'Arras, de Douai, de Saint-Amand et de tout le pays jusqu'à la Lys. Il n'alla pas plus loin : des négociations s'engagèrent entre lui et les seigneurs flamauds par l'entremise de l'évêque Roricon, et aboutirent très vite. Les Flamands firent leur soumission [1], mais Lothaire abandonna la Flandre à Arnoul II et à Baudoin, à condition de garder ses conquêtes [2]. C'était de beau-

germain d'Arnoul Ier, étant fils de Raoul frère cadet de Baudoin II (*Raoul de Cambrai*, Introd., p. 19). — Cette généalogie, due à un moine de Saint-Pierre de Gand du XIe s., me parait d'ailleurs contenir des éléments empruntés à une source épique. On sait en effet que Baldzo (*Bauces*) devint rapidement un personnage légendaire (*Raoul de Cambrai*, Introd., p. 19, n. 4). Néanmoins cette généalogie doit contenir une part de vérité puisque deux diplômes de Lothaire du 5 mai 967 (voy. p. 58) mentionnent son *cousin* Baudoin (Bauces) comme tuteur du jeune Arnoul II.

1. Flod., *Ann.*, (à 965): « Arnulfo quoque principe decedente, terram « illius rex Lotharius ingreditur et proceres ipsius provintiae, me- « diante Roricone praesule Laudunensi, eidem subiciuntur regi. » Cf. plus haut, p. 46, n. 3.— Richer (III, 21): « Quo etiam tempore Arnulfus « Morinorum princeps hac vita decessit. Cujus terram Lotharius rex « ingressus, filio defuncti liberaliter reddit eumque cum militibus jure « sacramentorum sibi annectit. » Pertz met en note : « Hic Flodoardi « Annalibus deficientibus reliqua auctor proprio Marte conscripsit. » C'est à partir de cet endroit, en effet, que Richer cesse de mettre en œuvre les Annales de Flodoard et nous donne des renseignements originaux.

2. Dudon de St-Quentin prétend que ce fut Richard, duc de Normandie, qui réconcilia Lothaire et Arnoul II, et qu'il força le roi à rendre à celui-ci ses conquêtes. (Éd. Lair, p. 294) : « Flandrensis « comes, Arnulfus nomine, sprevit Lothario regi eo tempore militare « et servire. Lotharius igitur rex hujus rei animositate, ascita hos- « tili Francigenarum Burgundionumque manu, Atrebatum obsedit et « coepit, caeterasque munitiones ad Leisc usque fluvium sibi subju- « gavit. Hujus infortunii dolore moestus, comes Arnulphus petiit « Ricardum ducem supplex et devotus ut pacificaret se cum rege et « Francigenis principibus. Ricardus vero benivolo consuetae pacifica- « tionis habitu pollens, hujus damni negotio contra regem ad placitum « pergens, pacificavit cum rege comitem Arnulfum coegitque reddi « illi nimiae precationis affectu Atrebatum. » Le récit de Dudon est tout à fait dépourvu de vraisemblance. Il est démenti par ce fait que nous voyons le 5 mai 967 Lothaire accorder deux diplômes à Baudoin et Arnoul dans Arras même (voy. p. 58); en 976 le roi est encore à Douai (voy. ci-dessous). — Quant à l'abbaye de Saint-Amand, loin de la restituer, il la vendit en juillet 968 à Rathier de Verone (Folcuin, *Gest. Abb. Lobiens.*, *Mon. Germ.* SS., IV, 69.) — MM. J. Lair (p. 294, note a) et Matthœi (p. 35), tout en admettant la fausseté du témoignage de

coup le parti le plus sage. La paix étant ainsi conclue [1], Lothaire retourna à Laon, laissant en Flandre sa mère Gerberge et son frère Charles qui l'avaient accompagné dans son expédition [2]. Ils ne tardèrent pas d'ailleurs à le rejoindre, et, au mois de mai, Lothaire, Gerberge, Charles, accompagnés d'Odelric et d'Hathuide, se rendirent à Cologne auprès d'Otton Ier [3].

Dudon pour l'année 965 ou 966, ont très ingénieusement essayé de prouver sa véracité pour l'année 978. Nous discuterons ce système quand le moment en sera venu. Contentons-nous de dire ici qu'il suffit de comparer Dudon avec les Annales flamandes (voy. p. 46, note 3) pour se convaincre que son récit s'applique aux événements de 965 et non de 978. Certains termes sont presque les mêmes. Par conséquent nous rejetons absolument son témoignage aussi bien pour 978 que pour 965 ou 966.

1. Vraisemblablement à la fin d'avril 965. Kalckstein veut absolument que l'expédition de Lothaire en Flandre n'ait eu lieu que l'année suivante 966, parce que les *Annales Elnon. min.* et *Tornacenses* donnent cette date. Mais ces annales ne sont pas infaillibles comme K. semble le croire (p. 317, n. 2). C'est ainsi qu'elles se trompent d'un an sur la mort d'Arnoul le Vieux. Si succinct que soit le récit de Flodoard, il est impossible de ne pas voir qu'il concerne le même événement que celui qui est rapporté par les Annales flamandes (cf. p. 46, n. 3 et 47, n. 2) et, pour la sûreté chronologique on nous permettra de préférer l'autorité de Flodoard. Dümmler (*Otto der Grosse*, p. 395) date de 965. Ajoutons enfin que le 29 octobre de cette année 965 le frère de Lothaire, Charles, était à Saint-Pierre de Gand et souscrivait une donation faite à ce monastère par Baudoin Baldzo « pour le salut de son seigneur Arnoul ». (Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre de Gand*, p. 52), preuve évidente que la paix était alors conclue entre le roi de France et le comte de Flandre, et par suite que l'expédition de Lothaire est bien d'avril 965.

2. Flod., *Ann.*, 965 : « Quo Laudunum repetente, mater ipsius Ger« berga regina, cum filio Karolo puero ibidem remansit. » Ce passage, si on le rapproche de la charte qui nous montre Charles à Gand le 29 oct. 965 (voy. note précédente), donne une certaine vraisemblance à l'hypothèse émise par Kalckstein (sans, d'ailleurs, l'appuyer d'aucune preuve) que la Flandre put être destinée un instant à former une sorte d'apanage en faveur de Charles (voy. Kalckstein, p. 313.)

3. Flodoard, *Ann.*, à 965), et le Contin. de Reginon. — La présence d'Hathuide est assez douteuse, n'étant rapportée que par Sigebert de Gembloux. Hathuide est morte, soit un 10 mai (*Necrol. Mersebourg.* et *Essen*), soit un 16 août (*Necrol. Epternac.*, voy. Lacomblet. *Arch. f. Geschichte d. Niederrheins*, VI, 67 et 74), soit plus probablement un 9 janvier (*Obituaire de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Notices historiques de la Société de l'Hist. de France*, p. 25), mais l'année est inconnue. Dümmler (*Otto der Grosse*, p. 371, n. 9) et Kalckstein (p. 315, n. 1), sous prétexte que l'on n'a plus de renseignements (autre que

Otton, de retour de Rome depuis le commencement de l'année 965, tenait en Franconie et en Lorraine des plaids brillants qui affermissaient son prestige dans ces pays troublés. Le 2 février, il était à Worms auprès de son frère Brunon. Il alla ensuite à Ingelheim célébrer les fêtes de Pâques (23 mars) et y resta jusqu'au 23 mai, époque où nous le voyons confirmer la possession de Cusel à l'abbaye de Saint-Rémy de Reims, à la demande de sa femme, l'impératrice Adélaïde, de l'abbé Hincmar et de Guillaume, archevêque de Mayence, son fils naturel. Mais ce fut à Cologne que se tint la plus grande assemblée ; ce fut là que Gerberge avec ses fils vint retrouver ses frères, Otton et Brunon, et sa mère Mathilde. Nous ignorons le but exact de ce grand plaid et les questions qui y furent traitées. Mais ce qui est certain c'est qu'Otton parut alors le maître de l'Europe occidentale et qu'il toucha à l'apogée de sa grandeur [1]. Lothaire, âgé d'environ vingt-cinq ans, fit sans doute l'effet d'un roi vassal, dans la grande assemblée du 2 juin 965, où nous le voyons, avec Brunon, Frédéric de Bar, Odelric et beaucoup d'autres personnages, souscrire un diplôme confirmant la fondation de Saint-Martin de Liège par l'évêque Everaclus [2]. Il est probable que l'on agita alors pour la première fois le projet d'un mariage entre Lothaire et Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari, Lothaire, roi d'Italie, [3] mariage qui devait être conclu six ou sept mois plus tard.

celui de Sigebert) sur Hathuide, passé 959, prétendent qu'elle dut mourir en 960 ou 961. Ce raisonnement est assez peu satisfaisant.

1. Sur toute cette période je me borne à renvoyer à Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 371-377, où l'on trouvera toutes les références désirables.

2. Martène, *Ampl. coll.*, t. VII, 55. — Cf. la remarque de Sickel à propos d'un diplôme d'Otton Ier dans les *Diplomata reg. et imper. Germaniæ*, t. I, p. 408, n° 291. — La souscription de Lothaire suit celle d'Otton Ier et de son fils Otton II. Dümmler (p. 404, n. 3) et Kalckstein (p. 315, n. 1), rejettent avec raison l'interprétation de Stumpf (*Würzburger Immunitätsurkunden*, p. 36), du titre de « Imperator Augustus Romanorum et Francorum » que prend Otton Ier dans plusieurs diplômes de 966 (Sickel, *Diplomata*, I, nos 318, 322, 324-326, 329). — Stumpf y voyait une preuve de la reconnaissance de la souveraineté d'Otton Ier sur la France occidentale.

3. C'est là une supposition de Dümmler, *Otto der Grosse* (p. 375, n. 4), reproduite par Kalckstein (p. 317) ; elle me paraît vraisemblable.

Les Carolingiens se séparèrent peu après de la cour impériale. Gerberge ne devait plus revoir son frère Otton ni sa mère Mathilde. Lothaire partit en juin ou peut-être seulement en juillet [1].

De retour à Laon, il ne tarda pas à se brouiller encore une fois avec ses cousins, les Robertiens. Otton, duc de Bourgogne, était mort le 23 février [2]. Les seigneurs bourguignons, sans paraître se préoccuper le moins du monde du roi, s'adressèrent aux frères du duc défunt, Hugues Capet et Eudes (*Oddo*), appelé aussi Henri ; celui-ci, bien que clerc, fut choisi comme duc. Nul doute que ce sans-gêne n'ait profondément blessé Lothaire, qui avait des intérêts considérables en Bourgogne et y possédait même Dijon. Toutefois le dissentiment n'éclata qu'après l'expédition de Flandre et le voyage de Cologne. Il fut si violent que Brunon dut accourir à Compiègne pour réconcilier ses neveux (septembre 965) [3]. C'était pour la dernière fois : durant les négociations Brunon tomba malade. Il se trouvait alors à Reims, où il avait été reçu avec honneur et traité affectueusement par l'archevêque Odelric ; il dut s'aliter, et expira cinq jours après, dans la nuit du 10 au 11

1. Le 16 août, Odelric, qui avait accompagné Lothaire, était à Metz avec sa mère Eva. Celle-ci fit don à l'abbaye de Saint-Arnoul, personnage « dont ses fils descendaient par leur père, le comte Hugues », du village de Laye dans le *pagus* de Chaumont (Meurthe-et-Moselle), pour le repos de son mari, d'Odelric, d'Arnoul son second fils assassiné tout jeune encore. La charte, donnée avec la permission d'Adalbéron, évêque de Metz, cousin (*consanguineus*) d'Eva, est souscrite par le duc Frédéric, le comte Sigefroi (de Luxembourg), le comte Gilbert et le comte palatin Thiébert. *Gallia Christiana*, X, Instr., col. 16 et 17.

2. Flodoard, *Ann.* : « 965. Otto, filius Hugonis, qui Burgundiae « praeerat, obiit ; et rectores ejusdem (terrae) ad Hugonem et Oddonem « clericum, fratres ipsius, sese convertunt. Arnulfo quoque principe « decedente, terram illius rex Lotharius, etc. » — *Necrol. Autissiodor :* « VII. Kal. martii. Ipsa die Otto Burgundiae marchio obiit, 965 « Incarnationis dominicae anno. » (Martène, *Ampl. coll.*, t. VI, p. 693.) — Odoran : « Mortuo vero Othone, Ainricus frater ejus ducatum « suscepit Burgundiae. »

3. Je trouve (avec Kalckstein, p. 316, n. 2) tout à fait arbitraire la date de juin que Pieler (p. 37) donne au voyage de Brunon ; celui-ci étant mort au début d'octobre (v. p. suivante, n. 1), il est évident qu'il est venu en France le mois précédent, en septembre.

octobre[1]. Wicfred, évêque de Verdun, et Thierry, évêque de Metz, cousin de Brunon, ramenèrent son corps à Cologne et ouvrirent son testament[2].

La mort de Brunon fut un événement considérable pour le pays du Rhin à la Loire, qu'il avait gouverné et dirigé pendant dix ans. Otton perdit en lui un habile administrateur de la Lorraine, et Lothaire un tuteur sage et dévoué. Le biographe de Brunon prétend qu'Otton lui avait confié la France comme province (*provincia*). Si l'expression est exagérée, il n'en faut pas moins reconnaître que, par l'entremise de sa sœur Gerberge, Brunon avait dirigé la conduite de Lothaire pendant sa minorité, et par suite, gouverné en quelque sorte la France septentrionale[3]; dans les deux ou trois dernières années son influence n'apparaît pas aussi prépondérante[4], ce qui s'explique par l'âge plus avancé de Lothaire.

Grâce à la mort de Hugues le Grand, grâce à l'aide de Brunon, la royauté Carolingienne avait pu se consolider et

1. Flodoard, tout préoccupé des événements qui agitaient alors la papauté et auxquels il consacre presque tout son récit de l'année 965, n'a pas même mentionné la mort de Brunon. Nous en empruntons le récit à Ruotger (*Vita Brunonis*) : « ... mox in Occidente Compendium « adiit, ut ibidem nepotes suos ad invicem dissidentes ad concordiam « revocaret, in fide et gratia stabiliret, aecclesiae religionem, regi « honorem, et quae sua essent dictante aequitatis ratione, annuente « Domino singulis confirmaret. Eo intentus negotio infirmari coepit ; « et sic Remensium civitate gravi corporis molestia detentus quinto « demum die postquam invasit, aegritudo eum praevenit..... epis- « copus itaque supradictae metropolis dignissime eum recepit, huma- « nissime tractavit, etc. » Cf. Contin. de Reginon, *Annales necrologici Fuldenses*, etc. Sur la mort et les mérites de Brunon, voyez Dümmler, *Otto der Grosse* (p. 395-399).

2. Thierry avait été nommé évêque le 5 mars précédent. Il était fils d'Eberhard, comte de Franconie, et d'Amalrade sœur de Mathilde. On sait que Mathilde était mère de Brunon ; par suite Thierry et Brunon étaient cousins. Voy. Sigebert, *Chronogr.* (*Mon. Germ.* SS. VI, 464). Le testament de Brunon est dans Leibnitz, *Script. rer. Brunsv.*, I, 289.

3. Witte, *Lothringen*, p. 25 : « dans nos relations avec nos voisins de l'ouest, sa carrière marque l'apogée du crédit et de la supériorité allemande, apogée qui ne sera plus jamais atteint. »

4. Kalckstein l'exagère quand il lui attribue (p. 316-317) l'acquisition par Lothaire de quelques villes en Flandre et la paix avec la Normandie. Celle-ci ne fut conclue qu'après la mort de Brunon (voy. *Appendice VIII*) et on a vu (p. 47) que le négociateur entre Lothaire et les Flamands fut Roricon et non Brunon.

résista quarante ans encore à la puissance des Robertiens. Toutefois les services de Brunon ne furent pas absolument désintéressés ; il y avait trouvé aussi son compte, et c'était après tout naturel. Il protégeait Lothaire, mais en retour il trouvait en lui un allié pour prendre à revers les insurrections incessantes de la Lorraine : ce fut le cas pour Renier au Long Col [1]. Brunon mort, les liens qui unissaient Carolingiens et Ottoniens devaient fatalement se desserrer peu à peu ; par contre, la possession de la Lorraine, à peu près pacifiée dans les dernières années de la vie de Brunon, redevint précaire pour les Ottoniens, quand les seigneurs lorrains purent espérer de nouveau trouver un appui, ou au moins un refuge, auprès du roi de France.

Les secours prêtés à Lothaire pendant son enfance par Otton et Brunon ne laissent pas que d'exciter quelque étonnement. Une telle conduite semble en contradiction avec les mœurs du x^e siècle. On peut s'étonner que le roi de Germanie n'ait pas mis à profit la mort de Louis IV pour s'emparer de la couronne de la France occidentale. En réalité, la chose présentait de si grandes difficultés et si peu d'avantages réels qu'Otton n'y songea peut-être jamais. Plusieurs motifs l'en auraient empêché : d'abord les liens étroits de parenté qui l'unissaient aux Carolingiens, et aussi le respect que la maison de Saxe semble avoir éprouvé pour les descendants de Charlemagne. Ceux-ci trouvèrent profit à s'allier au roi de Germanie, alors le plus puissant souverain de l'Occident, mais le roi Saxon se trouvait honoré de s'apparenter à la famille du grand Empereur. Même ces questions de sentiment mises à part, l'entreprise n'aurait pas été facile. Rien que dans le Nord, il aurait fallu triompher, non seulement de l'hostilité des petits princes de Hainaut, de Roucy, de Vermandois, mais des prétentions au trône du duc de France, et de son puissant vassal le duc de Normandie. Chacun d'eux était de taille à résister même à la coalition de deux ou trois rois. Otton l'avait bien vu en 946 (au siège de Rouen). Pour les soumettre il aurait fallu des guerres interminables, et le roi Saxon avait déjà assez à faire pour maintenir l'unité de la Germanie et

1. Voir plus haut, p. 22.

résister aux Slaves et aux Hongrois. Otton fut donc parfaitement avisé en bornant son ambition à la possession de la Lorraine, que son frère gouverna en vice-roi. Il se contenta (en 959) d'exiger de Lothaire une renonciation à un pays sur lequel celui-ci pouvait avoir déjà laissé percer des prétentions. Enfin quand Otton eut jeté les yeux sur l'Italie, toute velléité ambitieuse sur la France, s'il en avait eu jamais [1], se trouva naturellement détournée.

1. Witte, *Lothringen*, p. 11 : « Sa perspicacité lui montra très bien que le royaume de la France Occidentale était opposé à une tentative de réforme nationale, et allait contre la réunion de ce royaume avec le sien. Aussi ses relations avec les maîtres de ce pays eurent un but surtout pratique. Il fallait protéger la Lorraine et déployer de temps en temps chez les voisins des forces qui devaient leur enlever toute pensée de reprendre cette province. Il se plaça donc au-dessus des partis et joua le rôle d'un arbitre qui les domina également tous deux. »

CHAPITRE III

(965-973)

De la mort de Brunon à la mort d'Otton Ier

Cette période est très obscure, très mal connue. Flodoard nous manque dès le début de 966. Richer ne nous donne quelques renseignements qu'à partir de 970. Pas un diplôme de 968 à 973, et pour ainsi dire pas d'annales. Cette période semble avoir été paisible pour le nord de la France. C'est une époque de transition pour la royauté Carolingienne : échappée à la tutelle de la Germanie, elle n'a pas encore vis-à-vis des empereurs saxons l'attitude hostile qu'elle prendra presque au lendemain de la mort d'Otton Ier.

A la fin de l'année 965 ou au début de 966, Lothaire épousa Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari Lothaire, roi d'Italie[1]. Emma semble avoir joui d'une assez grande influence sur son mari; il n'est presque pas de diplôme où son intervention ne soit mentionnée. Lothaire eut toujours aussi beaucoup d'amitié pour sa belle-mère, Adélaïde ; et, au témoignage d'Emma elle-même, sa mère aurait eu au moins autant d'affection pour son gendre que pour sa fille[2].

1. *Flodoard :* « 966. Lotharius rex uxorem accepit Emmam, filiam « [Lotharii] regis quondam Italici. » — *Contin. de Reginon* (fin 965) : « Lotharius rex domnam Hemmam sibi conjugio copulavit. » — Odilon, *Epitaphium Adalaïdis* (*Mon. Germ.*, SS. IV, 628). Emma était tout au plus âgée de dix-huit ans, car au moment de la mort de son père Lothaire, roi d'Italie (22 nov. 950), il n'y avait pas trois ans que celui-ci avait épousé Adélaïde (Odilon). — Adélaïde avait d'abord songé à marier sa fille avec Henri de Bavière. Ce fut sa belle-mère Mathilde qui l'en détourna, elle prévoyait les malheurs de Henri. « Expedit filiae vestrae feliciori se viro adjungere, » dit-elle à Adélaïde. Voy. *Vita Mahthildis*, c. 20 (*Mon. Germ.*, SS. X, 578).

2. Voy. *Lettres de Gerbert* (éd. J. Havet, n° 69, p. 70). Inutile de dire qu'il y a là de l'exagération.

Au début de l'année 966 la paix fut troublée dans le Nord par Renaud de Roucy. Il s'était emparé d'un certain nombre de villages appartenant à l'église de Reims et, plus avide encore que Thibaud le Tricheur et Herbert de Vermandois[1], il refusait obstinément de les restituer. Odelric lança alors contre lui l'excommunication. Renaud répondit à l'anathème en pillant et en incendiant le territoire de l'archevêché[2].

Depuis 962 la guerre avait continué avec la Normandie[3], guerre sans batailles, faite de pilleries et d'incendies des campagnes, comme c'était l'habitude au moyen âge. La vallée de la Seine, le Dunois, le pays Chartrain, la frontière de la Normandie jusqu'à la Bretagne, furent horriblement saccagées par des bandes de Danois païens à la solde de Richard de Normandie. Dans ces pays « on n'aurait pas entendu un chien aboyer », dit Guillaume de Jumièges. Le domaine royal protégé par sa position même, au milieu des domaines du duc de France et des princes de Vermandois, qui ne prirent pas part à la guerre, eut sans doute beaucoup moins à souffrir que celui des comtes de Chartres. Lothaire ne semble même pas s'être beaucoup inquiété de cette guerre. Nous l'avons vu, pendant quatre ans, parcourir la Bourgogne, la Flandre, la Lorraine, preuve que son domaine n'était guère exposé. Les souffrances des populations entre la Seine et la Loire n'en étaient pas moins fort vives. Les évêques finirent par s'en émouvoir et cherchèrent à y porter remède. Au début de 966 un grand nombre de prélats se réunirent en concile, peut-être à Laon, capitale du royaume. Ce qui excitait sur-

1. Voir plus haut, p. 45 et 46.

2. C'est le dernier renseignement que nous ait laissé Flodoard. Il expira le 28 mars 966, selon son continuateur. Un très ancien obituaire de Reims place à cette date (V. Kl. aprilis) la mort d'un « Flodoardus », mais au 17 mai la mort de « Flodoard, prêtre et chanoine » (Voy. Mabillon, *Acta Sanct.*, saec. V, 348 (éd. de Venise) et Varin, *Arch. législ. de Reims*, I, 74 et 80, en note). Ce dernier est probablement l'historien, et le continuateur, en consultant l'obituaire de Reims, l'aura confondu par mégarde avec le premier Flodoard, personnage inconnu, mort un 28 mars. — On peut cependant admettre aussi que le Flodoard mort un 17 mai est le neveu homonyme de l'annaliste, qui fut lui aussi prêtre et chanoine (Voyez les *Annales* de Flodoard à l'année 963).

3. Cf. plus haut, p. 41-42.

tout l'indignation du clergé, ce n'était pas tant les ravages des Danois (on était habitué aux pires cruautés au x^{e} siècle) que leur paganisme. Le concile députa un de ses membres, l'évêque de Chartres, Vulfald, au duc de Normandie pour lui demander de chasser ces auxiliaires impies. Richard répondit par des récriminations et rappela ses griefs, plus ou moins fondés, contre Thibaud et Lothaire. Mais, comme au fond les exigences et l'insolence des Danois ne laissaient pas que de l'inquiéter, il ne repoussa pas absolument toute proposition d'accommodement et donna rendez-vous aux évêques français et à quelques *palatins*, à Jeufosse[1], pour le 15 mai.

A cette nouvelle, Thibaud le Tricheur, craignant sans doute qu'on ne fît la paix à ses dépens, se rendit secrètement à Rouen auprès de Richard, se réconcilia avec lui et lui restitua Evreux, sans même en prévenir Lothaire. Au terme fixé (15 mai 966), se tint à Jeufosse la grande assemblée des Français et des Normands, en présence de l'armée danoise. Richard, selon sa promesse, essaya de persuader aux Danois de s'éloigner. Ceux-ci refusèrent obstinément. Il fallut un mois de négociations et de prières pour les décider à partir. Le duc de Normandie dut leur fournir des vivres, des vaisseaux, des pilotes du Cotentin pour les guider. Les pirates cinglèrent vers l'Espagne qu'ils dévastèrent[2]. La première partie des négociations, et la plus difficile, était terminée; restait à conclure une paix solennelle et définitive entre le duc de Normandie et le roi. Cela se fit dans une grande assemblée qui se tint sur l'Epte, à Gisors (fin juin ou juillet 966); elle comprenait Lothaire, Richard, Thibaud, Hugues Capet, Gozlin, abbé de Saint-Denis, et un grand nombre de seigneurs et d'évêques français et normands. Le roi et le duc de Normandie se jurèrent une paix éternelle, puis se séparèrent après avoir échangé de riches présents[3]. Au commencement de l'année suivante, le 7 février 967, Lothaire se trouvant à Laon confirma la réforme du monas-

1. Sur la Seine (Seine-et-Oise, arrond. de Mantes).
2. Je ne fais que reproduire ici les conclusions de l'*Appendice VIII* sur la Guerre normande.
3. *Ibid.*,

tère du Mont-Saint-Michel que venait d'accomplir Richard[1].

Pendant l'assemblée de Gisors, Gozlin, abbé de Saint-Denis avait réclamé à Richard le domaine de Berneval[2] comme appartenant à l'abbaye, en vertu de la donation de Guillaume Longue-Epée et de Robert[3], grand-père de Richard. Le duc de Normandie avait accueilli favorablement la demande de Gozlin, sur le conseil « de son seigneur Hugues[4] », de son frère Raoul, comte d'Ivry, et d'Osmont, sans doute son ancien gouverneur[5]. Néanmoins il remit à plus tard l'examen des titres de l'abbaye de Saint-Denis et conseilla à Gozlin de venir le retrouver à Rouen. Gozlin se rendit donc un dimanche à Rouen, et là, en présence du duc, de sa femme Emma, et des seigneurs normands, il prouva que le domaine de Berneval avait été injustement ravi à l'abbaye de Saint-Denis par l'évêque Aillemond. En conséquence Richard se rendit à Berneval, accompagné d'une suite nombreuse de grands de France et de Normandie, et, le 18 mars 968, restitua ce domaine à l'abbaye de Saint-Denis[6]. Les souscriptions de Richard, de Hugues Capet, de Thibaud le Tricheur, de Gautier comte de Dreux, etc., achèvent de nous montrer que la paix était fermement conclue avec la Normandie. A partir de cette époque nous n'avons plus de documents qui nous renseignent sur les relations de ce pays avec le reste de la France pendant une période de plus de vingt ans[7].

1. *Historiens de France*, IX, 729, nº 18. — Cf. *Appendice VIII*.

2. Berneval-sur-Mer, Seine-Inférieure, canton de Dieppe.

3. On sait que Robert est le nom que reçut Rollon lors de son baptême.

4. « Cum assensu senioris mei Hugonis Francorum principis. » (*Historiens de France*, t. IX, 731 B). Ce passage montre bien que Hugues Capet avait assisté à la conclusion de la paix en 966 ; il donne à croire qu'il y avait joué un certain rôle. Sa neutralité pendant la guerre, sa parenté avec les deux parties le désignaient tout naturellement comme arbitre.

5. Celui qui l'avait sauvé tout enfant en l'enlevant de Laon où il était retenu prisonnier par Louis d'Outremer. Voy. p. 5.

6. *Historiens de France*, IX, p. 732.

7. Emma, femme de Richard, mourut peu après la conclusion de la paix sans lui laisser d'enfants (Dudon, éd. Lair, p. 288-289). Richard réclama à son beau-frère Hugues Capet les biens de sa femme et il en fit don à différents monastères de France et de Normandie. Il épousa ensuite Gonnor, noble Danoise, *more danico*, « eam prohibitae copu-

Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière. Nous avons vu qu'en 965 une animosité violente s'était manifestée entre Lothaire et les Robertiens[1]. Les documents ne nous permettent pas d'affirmer qu'au moment de sa mort Brunon fût parvenu à réconcilier ses neveux. C'est toutefois probable[2]; et la paix dut se faire par l'investiture de la Bourgogne accordée à Henri. Au moment de l'entrevue de Gisors, Lothaire et Hugues étaient réconciliés[3]. Geoffroi d'Anjou apparaît alors lui aussi dans les meilleurs termes avec son suzerain le duc de France. Quand, le 10 juin de cette année 966, il chassa les chanoines de Saint-Aubin d'Angers et les remplaça par des moines, il s'intitula dans la charte qu'il fit dresser à ce sujet : « comte par la grâce de Dieu et de son seigneur Hugues », et prétendit accomplir cette œuvre pieuse autant pour le salut de l'âme du duc de France que pour celui de ses parents, Foulques le Bon et Gerberge[4]. Quelques jours plus tard, le 19 juin, Geoffroi fit approuver cette réforme par Lothaire[5].

Au printemps de l'année suivante (967), Lothaire se dirigea vers la Flandre, accompagné de sa mère et de sa femme Emma. Il reçut à Arras le jeune comte de Flandre Arnoul II, et son tuteur Baudoin Bauces, ainsi que l'abbé Womar. Le 5 mai, se trouvant au monastère de Saint-Waast, il confirmait, à leurs prières, les privilèges des deux grandes abbayes flamandes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre de Gand[6],

lationis foedere sortitus est amicabiliter » (Dudon). Guillaume de Jumièges, tout en reprochant à Dudon de flatter Gonnor, n'a pas jugé à propos de nous rapporter ce fait. Ce ne fut que sur les instances des seigneurs Normands que Richard consentit à épouser Gonnor devant l'Église (éd. Lair, p. 288-90).

1. Voy. p. 50.

2. Kalckstein suppose (p. 319) que la réconciliation fut préparée par Guy, abbé de Cormery, et par Robert de Troyes. Cela est absolument dénué de fondement. Hypothèse pour hypothèse, je préfère celle qui l'attribue à Brunon.

3. Voy. p. précédente. Cf. *Appendice VIII*.

4. Mabillon. *Annal. bened.*, III, 580. D'Achery. *Spicilegium*. t. III, p. 377. — Cf. Mabille, *Introd. aux Chroniques des comtes d'Anjou*, p. LXVIII.

5. Labbe. *Bibliotheca nova*, I, 275 ; *Historiens de France*, IX, 95 c.

6. *Historiens de France*, IX, 629 n° 19 et *Pièce Justificative* n° 3.

preuve nouvelle que la paix était aussi bien assurée du côté de la Flandre que de la Normandie, et pour une période aussi longue.

Lothaire retourna ensuite en « France ». Le 5 juin il dut tenir un plaid important à Verberie; nous l'y voyons accorder deux diplômes à l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire à la prière de l'abbé Richard[1]; puis, à la demande d'Eudes de Chartres[2], fils de Thibaud le Tricheur, et de Hugues Capet, concéder l'immunité au monastère de Saint-Florentin de Bonneval, situé dans le Dunois[3].

Le roi se rendit alors en Bourgogne, accompagné d'Emma et de Gibuin, évêque de Châlons; le motif de son voyage nous est inconnu. Le 30 août il se trouvait à Dijon et, à la demande de l'évêque Achard, renouvelait les privilèges de l'église de Langres[4].

Le 29 août mourut le belliqueux archevêque de Sens, Archembaud. Lothaire lui donna un plus digne remplaçant dans la personne d'Anastase, que la population avait acclamé. Sacré le dimanche 15 décembre à Appoigny[5], Anastase fit son entrée dans sa ville archiépiscopale probablement le 22 décembre, au milieu de la joie générale[6].

1. *Historiens de France*, IX, 631, n° 20 et 631 D.

2. Kalckstein (p. 321, n. 2) prétend qu'Eudes avait hérité de Bouchard de Bray, parent du roi par sa mère anglaise Adive, et que c'était de la sorte qu'il était entré en relations avec Lothaire, du vivant même de son père Thibaud. — Toutes ces affirmations sont réellement absurdes. Il n'y a pas un texte qui dise un mot de tout cela. Bouchard de Bray n'était nullement parent du roi. Le diplôme où il apparait est faux (*Historiens de France*, IX, 622, n° 8). Enfin Kalckstein se trompe sur les dates des diplômes pour Bonneval et pour Saint-Benoit (p. 319, n. 4 et 321) qu'il place un an trop tard (en 968).

3. Mabillon, *Annales S. Bened.*, l. XLVII, n° 11; *Historiens de France*, IX, 631, note (C).

4. *Musée des Archives départementales*, fac-similé 15, pl. XII; texte, p. 32-34.

5. Sur l'Yonne et sur le chemin d'Auxerre à Sens, à 10 kil. nord d'Auxerre, à 50 kil. environ de Sens.

6. Clarius, *Chron. S. Petri Vivi*: « In ipso anno mense augusto « obiit pater ipsius, Rotbertus nomine, vir nobilis et dives valde. « Ipse vero Archembaldus eodem mense obiit adhuc juvenis, IIII. Kl. « sept., expletis in episcopatu annis VIIII. et duodus mensibus et die « uno..... Mortuo autem isto tam crudeli interitu omnis populus sibi

Robert de Troyes, père d'Archembaud, était mort quelques jours avant son fils[1] et sans laisser d'autre enfant mâle[2]. Ses comtés de Troyes et de Meaux passèrent à son frère Herbert, qui en reçut l'investiture de Lothaire[3]. Ce fut probablement pendant son voyage en Bourgogne que le roi confirma la donation du château de Bâgé au comte Hugues, faite par l'évêque de Mâcon, Theotelin, en échange de l'abbaye de Saint-Laurent-sur-Saône[4].

Au commencement de l'année suivante (968), Gerberge quitta la « France » et se rendit dans le pays de son premier mari, le duc de Lorraine, Gilbert. Elle était accompagnée de son plus jeune fils, Charles, alors âgé de quinze ans. Son voyage avait un but de piété : le 10 et le 12 février elle se trouvait dans le pays de la Meuse, à Herten, et là, en présence

« adclamabat Anstasium (sic), virum egregium omni bonitate conspi« cuum. Ex praecepto autem regis Hlotarii, consecratus antistes in « Apuniaco villa XVIII. Kal. januarias et secunda dominica de Adventu « Domini, susceptus est in sede propria cum gaudio magno. » (Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 488). — Sur les dates, voy. *Appendice VI*.

1. Voir p. précédente, n. 6 — Cf. p. 28, n. 3.

2. Cf. *Appendice X*.

3. Rappelons qu'Herbert II avait épousé Ogive, grand'mère de Lothaire (Flodoard, *Ann.* à 951.) — M. Ed. de Barthélemy (*Diocèse ancien de Châlons*, t. II, p. 3) parle d'une « charte par laquelle Lothaire confirma Héribert II, en récompense de ses bons services, dans la possession du comté de Champagne (!), auquel il avait succédé après la mort de son frère Robert », charte qui serait datée d'*Olonne*, 968, et se trouverait aux archives de l'Aube, fonds de Saint-Pierre de Troyes. Or cette charte n'est pas mentionnée dans l'Inventaire de la série G du département de l'Aube. — Je crains que M. de Barthélemy n'ait fait confusion avec une charte d'Herbert, datée de Montierender (17 janvier 968), donnant à l'abbaye de Montierender la moitié du marché et le péage du pont sur la Marne dans la ville d'*Olonna* (Saint-Dizier). (Lalore, *Cart. du dioc. de Troyes*, t. IV, p. 135-137). — L'abbé de Montériender, Adson, qui sollicite cette charte, souscrit « S. Adsonis comitis ». Dans une donation qu'il fit à Montierender (Lalore, t. IV, 137) il s'intitule « Adso Rosniacensis territorii comes ». Il était donc à la fois abbé et comte de Rosnay. Ce comté était un démembrement du *pagus Breonensis* qui a donné naissance au comté de Brienne (Aube). — Voir Longnon, *Atlas hist.*, p. 110.

4. Fustaillier, *De urbe et antiquitatibus Matisconensibus liber* (éd. Yemeniz), Lyon, 1846, p. 28. Ce diplôme a été attaqué par Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, p. 40-44.

de Gérard, évêque de Toul, des comtes Emmon et Ansfrid et de beaucoup d'autres nobles personnages, elle fit don à Saint-Rémy de Reims, avec l'assentiment de son frère l'empereur Otton Ier, et par la main du comte Arnoul, son avoué, de son alleu de Mersen et de ses dépendances, Klimmen, Littoi, Herten et Anglour. Gerberge, qui semblait prévoir sa fin prochaine, mettait comme condition que les moines de Saint-Rémy prieraient pour son âme, pour celle de son premier mari le duc Gilbert, et pour Renier et Albrade, parents de ce dernier[1].

Il semblerait que la souveraineté de Lothaire se soit étendue à cette époque fort avant dans le Nord. Le 13 avril, il faisait don de la forêt ou comté de Waës à Thierry, comte de Gand et de Hollande, qu'il appelle son « fidèle »[2].

L'autorité du roi était aussi reconnue à l'extrémité opposée, dans la Marche d'Espagne. Sonier, évêque d'Elne, fils de Guifred, comte ou duc de Roussillon, vint trouver Lothaire à Laon et, avec l'appui de Gerberge, de retour de la Basse-Lorraine, et de l'archevêque Odelric, il obtint, le 17 mai, la permission de régir à la fois, sa vie durant, les deux monastères de Saint-Paul-Maritime et de Saint-Félix-de-Jecsal. Le diplôme autorisait en outre ces deux abbayes à ne payer de cens ou de redevances à aucun seigneur et à demeurer sous la dépendance directe du roi de France[3].

Le comte de Barcelone, Sunifred, était mort l'année précédente sans laisser d'enfants. Il avait toujours été fort dévot. Aussi par son testament, daté du 1er octobre 966, il légua ses biens aux églises. Il avait déjà construit le monastère de Saint-Michel de Cuxa et avait assisté à sa dédicace en 953; en 957, il avait distribué de nombreux domaines à l'abbaye de

1. *Historiens de France*, IX, 666. Jos. Habets, *Beknopte Geschiedenis der Proostdij van Meersen*, p. 97-98, Maastricht, 1888, in-8.
2. *Historiens de France*, IX, 632, n° 27. — Karl von Richthofen, *Die älteren Egmonder Geschichtsquellen*, n° 3, p. 31, Berlin, 1886, in-8. Ce diplôme soulève plus d'une difficulté. Remarquons simplement ici que ce même comte Thierry souscrit des actes datés du règne de Lothaire, ce qui indique bien qu'il reconnait sa souveraineté. Voyez Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, t. 1er, nos 34, 35, 36, 37, 42, 46, 55, 56, 59, 61, 62.
3. *Historiens de France*, IX, 632.

Ripoll. Il eut pour successeur son cousin germain, Borrel, comte d'Urgel, qui reconnut toujours comme lui la suzeraineté du roi de Laon[1].

L'année 969 fut signalée par deux événements tristes pour Lothaire, très graves pour la destinée des Carolingiens, il perdit sa mère et l'archevêque Odelric. Gerberge mourut le 5 mai et fut enterrée dans le chœur de Saint-Rémy de Reims. Elle avait survécu de bien peu à sa mère Mathilde, morte le 14 mars 968[2]. Son fils perdit en elle un appui et un conseiller précieux. Femme énergique et intelligente, elle avait à deux reprises sauvé la destinée des Carolingiens, une première fois en tirant son mari des mains des Normands et de Hugues le Grand, une seconde fois en plaçant, par une décision habile, son jeune fils, lors de son avènement, sous la protection de Hugues et de Brunon. Sa dévotion était peut-être excessive[3]; pas un diplôme de Lothaire en faveur des églises qui ne soit donné sur ses conseils ou plutôt sur ses ordres[4].

N'est-il pas étrange que, disposant de riches domaines dans la vallée de la Meuse, elle n'ait pas songé à les léguer à ses fils, qui en avaient tant besoin, au plus jeune surtout qui n'avait pas un pouce de terre? Elle préféra en faire don à l'abbaye de Saint-Rémy, déjà fort riche. — La mort de Gerberge relâcha encore davantage les relations de Lothaire avec la Germanie, déjà affaiblies depuis la mort de Brunon.

1. Mabille, *Le royaume d'Aquitaine*, p. 55-57.
2. *Vita Mathildis*, ch. XV. — *Epitaphium Gerbergae* (*Historiens de France*, IX, 104). La date exacte de l'année de la mort de Gerberge est inconnue. Toutefois comme elle n'apparait plus nulle part à partir de 968, j'ai cru pouvoir placer sa mort en 969. C'est ce que fait Kalckstein (p. 322-323). Dans la charte de l'année précédente (968), les dispositions générales, ce don considérable à Saint-Rémy, la préoccupation du salut de son âme, le souvenir de son premier mari, me semblent des indices que Gerberge sentait approcher sa fin.
3. « ..... cui vita monastica cordi... », dit son épitaphe elle-même.
4. Voyez ces passages caractéristiques dans plusieurs diplômes: « Domina mea mater reginaque Gerberga..... imperiali monitu accedens, ut quasdam res, etc. nostram impulit mentem » (*Histor. de France*, IX, 620 D); « maternis cum jussionibus rogans..... mea gloriosissima nobiscum mater quae hoc statuit » (*Ibid*, IX, 623, C et D).

Odelric mourut le 6 novembre[1]; perte funeste pour le sort des descendants de Charlemagne quand on songe quel fut son successeur. Odelric était bien disposé envers la Germanie, mais son rôle politique fut en somme assez effacé. Son importance historique est peu considérable comparée à celle de son prédécesseur Artaud, et surtout à celle de son successeur Adalbéron. Nous ignorons quelles raisons dictèrent ce choix fatal à Lothaire. Il céda sans doute à l'habitude de ce temps de prendre comme évêques ou abbés des moines lorrains, alors plus instruits et plus zélés que le clergé français proprement dit. Adalbéron était un personnage important dès cette époque. Fils d'un comte Gozlin et d'Uda[2], il avait pour frère Godefroi, comte du pays de Luxembourg (Methingowe)[3], gouverneur du Hainaut[4] et comte de Verdun[5]; ses deux autres frères Henri et Renier sont peu connus[6]. — Elevé au monastère de Gorze, sous la direction de son oncle homonyme, sans doute son parrain, l'évêque Adalbéron Ier de Metz (924-964)[7], il se lia d'amitié dès l'enfance avec Rothard, qu'il

1. *Necrol. Remense*, VIII. idus nov. — Aubri des Trois-Fontaines donne 968 par erreur. Cf. *Gallia christ.*, IX, 55-56.

2. Voyez le tableau généalogique page suivante.

3. Beyer, *Mittelrhein. Urkundenbuch*, I, 271. — Cf. Longnon, *Atlas historique*, p. 114.

4. Voir plus loin, aux années 976-977. Il épousa Mathilde, veuve de Baudoin de Flandre, mort le 1er janv. 962.

5. Lettre de Gerbert, nº 59. — On ignore quand et comment Godefroi fut nommé comte de Verdun. — Son père Gozlin était mort le 18 ou le 19 octobre 943. — Godefroi apparait comme comte de Methingowe dès 959 (Beyer). A la même époque il était comte du *pagus Bedensis* (Beyer, nº 205) et du Nithegave (Beyer, nº 216, I, p. 266).

6. Witte, *Lothringen*, p. 18. — *App. à Flodoard* (éd. Sirmond, p. 403 rº): « dominus Adalbero Henrici comitis frater, de terra Lothariensium. »

7. *Miracula S. Theoderici* (*Histor. de Fr.*, IX, 129): « Adalbero « indutus est infula Remensis pontificii. Hic alteri Adalberoni Metensi « (929-64) quidem episcopo adhaerebat propinquiori linea consangui- « nitatis; a quo quia fuerat a puero educatus moribus quoque nec « discrepabat episcopus factus, etc. » — Cette parenté d'Adalbéron de Reims avec les évêques de Metz est confirmée par un passage de la *Vita Adalberonis II.* (évêque de Metz de 984 à 1005), où il est dit: « magni Adelberonis fratruelis ». Pour que l'archevêque de Reims fût cousin germain d'Adalbéron II de Metz, il faut bien que Frédéric, père de celui-ci, fût frère de Gozilon, père du premier. M. Havet a donc tort, ce me semble, de dire (*Lettres de Gerbert*, p. 71, nº 3): « On ne sait rien de certain sur la généalogie du duc Frédéric. »

devait consacrer plus tard comme évêque de Cambrai[1]. Au moment où il fut choisi pour être promu à l'archevêché de Reims, Adalbéron, comme Odelric, faisait partie du chapitre cathédral de Metz[2]. La date exacte de sa consécration n'est pas connue, mais ce fut certainement à la fin de 969[3]. Le nouveau prélat était un des hommes les plus éminents de son temps. Il mettait au service d'une vive piété une instruction remarquable pour l'époque, une intelligence hors ligne, un zèle infatigable. Avec cela très ambitieux, plein de projets de réformes, il rêvait à la fois d'épurer l'Eglise en la ramenant aux règles primitives et en l'arrachant à la féodalité, qui l'envahissait de toutes parts et sous toutes les formes, et de raffermir la société en ressuscitant, sous la direction d'un César Saxon, l'Empire Romain dans son ancienne étendue[4].

1. *Gesta episc. Camer.*, I, ch. CII : « Ab Alberone Remensium ar-« chiepiscopo summa cum veneratione ordinatus est, utpote cum quo « amicitiam et familiaritatem a puero tenebat, ex quo videlicet in « scolis Gorgiensis monasterii pariter condiscipuli extiterant. »

2. Richer, III, 22. — Adalbéron était parent d'Odelric ; en effet la comtesse Éva, mère de celui-ci, était cousine d'Adalbéron Ier, évêque de Metz (Dom Calmet, I, Pr., 356 et ss.; *Mon. Germ.*, SS. IV, 366). Ce dernier à son tour était parent d'Otton Ier qui l'appelle *compater noster* (Calmet, I, 367). Ainsi s'explique sans doute l'expression de *regalis nobilitatis* appliquée par Richer (III, 22) à Adalbéron de Reims. Cf. p. 50, note 1.

3. *Annales Mosomagenses :* « 969. Hoc anno ordinatus est Adalbero Remorum archiepiscopus. » Les *Annales Remenses* donnent la date fautive de 967. — *Hist. mon. Mosom.*, I, c. 7 : « Francorum rex glo-« riosus agebat in sceptris domnus Lotharius qui... Adalberonem cons-« tituit summum antistitem. » — *Mirac. S. Theuderici* (*Hist. de France*, IX, 129) : « Rege Lothario favente, domnus Adalbero indutus est infula « Remensis pontificii. » — *Appendice à Flodoard* (Sirmond, p. 403) : « Ad « pontificalem cathedram favore ac providentia Lotharii regis assumptus « est (Adalbero). » — Enfin le témoignage le plus important est celui d'Adalbéron lui-même dont une charte de 972 porte comme suscription : « Adalbero... quondam nobis episcopio gratia Dei ac benignitate « regia contradicto... » (Voy. *App. à Flod.*, éd. Sirmond, p. 403 verso.)

4. Voir plus loin, à l'année 989.— Sur les qualités d'Adalbéron, voy. Richer et l'*Historia monasterii Mosomensis :* « ... domnum Adalbero-« nem... virum, ut credimus Deo dignum, in rebus ecclesiasticis stre-« nuum, carne nobilem, genere potentem, consilio prudentem, magna-« nimitate singularem, fidei virtute invincibilem...callens ingenio, cautus « consilio » (*Mon. Germ.*, SS. XIV, p. 604 et 605). *Append. à Flod.* (Sirmond, p. 403 r°) : « vir nobilis, honestate morum conspicuus et eccle-« siasticis disciplinis institutus. »

TABLEAU GÉNÉALOGIQU

WIGERIC, (

Épouse Cunégonde (Beyer, I, nos 17

dont

1° ADALBÉRON I

Évêque de Metz (929-964), frère de Frédéric (Flod., *Ann.* à 951), très proche parent d'Adalbéron, archevêque de Reims (*Mirac. S. Theoderici*), frère de Gozlin, de Frédéric et de Sigefroi (*Vita Johannis Gorz.*, dans les *Mon. Germ.* SS. IV, 365; cf. Beyer, I, 241, n° 179)

2° FRÉDÉRIC I

Duc de Lorraine ; épouse Béatrice, sœur de Hugues Capet (Flod., *Ann.* à 951 et 954) ; meurt le 17 juin 983 (Havet, p. 71).

Il a deux fils :

1° Thierry

Duc de Lorraine (Havet, p. 28, 30, 58, 96).

2° Adalbéron II

Evêque de Metz, du 16 oct. 984 à l'an 1005 (Havet, p. 55 et 199); cousin germain d'Adalbéron, archevêque de Reims (*Vita Adalberonis II Metensis*).

3° GOZLIN

Comte de Metz ?, épouse Uda (Beyer,

dont il a quatre fil

1° Adalbéron

Archev. de Reims (969-989), frère de Godefroi (Havet, p. 6, 24, 39, 40, etc.)

2° Godefroi

Comte de Methingowe (Beyer, I, p. 271), du Hainaut (*Gesta ep. Camerac.*, l. I, c. 95), de Verdun (Havet, p. 58).

3°

Comte

(Ap

eccle

Flod

l'édi

cf. I

212

1° Sigefroi

(Havet, p. 78), mort avant 993 (Bertholet, III, 37-40).

2° Frédéric

Comte de Luxembourg.

3° Thierry II

Évêque de Metz.

4° Adalbéron

Prévôt de Saint-Pa

de Trèves.

LA MAISON D'ARDENNE

Methingowe,

. etc.; Cf. *Mon. Germ.* SS. IV, 438)

fants :

4° SIGEFROI

Comte de Luxembourg depuis le 17 avril 963 (Beyer, I, p. 271), comte de Mosellois (Stumpf, nos 524, 825) ; oncle de Godefroi (Havet, p. 48). Sigefroi souscrit avec le duc Frédéric une charte d'Eve, mère de l'archevêque de Reims, Odelric. Eve était cousine d'Adalbéron I de Metz, et par suite de Frédéric, frère de ce dernier. La souscription de Sigefroi semble indiquer qu'il était également parent d'Eve et d'Odelric (*Gallia Christ.*, X, *Instr.* col. 16, 17). — Sigefroi eut huit enfants :

5° HENRI

(Beyer, I, p. 289, n° 233).

6° LUTGARDE

(Voyez page 287, note 1).

7° N.

Épouse Renier au Long Col (Voy. p. 287, note 1).

...1 et 272).

4° Renier

(Beyer, t. I, nos 179, 212).

5° Gilbert

...omte d'Ardenne, tué à Pavie en 1005 (Thietmar, VI, 8).

6° Henri I

Comte d'Arlon.

7° Cunégonde

Mariée à l'Empereur Henri II le Saint.

8° Eve

Mariée à Gérard, comte d'Alsace (Bertholl et, III, 37-40).

Tableau à insérer page 64.

Adalbéron était avant tout un homme d'action. Sa piété n'avait rien de contemplatif ; elle se manifestait par des faits, par des réformes. Aussitôt consacré, il se mit à l'œuvre. Son attention se dirigea naturellement tout d'abord sur la cathédrale même. Les chanoines se souciaient fort peu de la règle qui leur prescrivait la communauté et chacun avait une maison où il vivait à sa guise. L'archevêque fit construire un cloître, y ramena les chanoines, les soumit à des prescriptions minutieuses, et, pour les graver dans leur esprit, leur fit réciter tous les jours la règle de saint Augustin et les décisions des Pères. Le clergé régulier l'intéressa toujours beaucoup ; il veilla attentivement à ses mœurs, se préoccupa des moindres détails, même de l'habillement des moines qu'il voulut distinguer de celui des laïcs. Mais en même temps il prit soin d'augmenter leurs biens temporels ; mauvais moyen pour enrayer la corruption[1].

Vers le mois de juin ou de juillet 971, Adalbéron entra en lutte, pour une cause inconnue[2], avec un certain comte Eudes (*Otto*), probablement le fils d'Albert de Vermandois[3] ; Eudes menaça de dévaster les possessions de l'église de Reims. Ce fut l'archevêque qui prit l'offensive. Aidé de son frère Godefroi, dont les terres touchaient celles d'Eudes et à qui il avait confié la forteresse de Mézières[4], il assiégea le château de Warcq-sur-Meuse[5], résidence d'Eudes. Les troupes des assié-

1. Richer (III, 24-25). — L'*Hist. mon. Mosom.* (*Mon. Germ.*, SS. XIV, p 616, c. 9), ne rapporte la réforme du chapitre cathédral qu'après celle de Saint-Thierry, accomplie en 973.

2. *Hist. mon. Mosom.* : « quae specialis causa tunc extitit nos qui-« dem latet hodie, quia oblivio mater negligentiarum, quae nimis « in partibus nostris viguit, posteris suis haec et multa alia tacendo « invidit, tanquam ea senium vetustatis antiquaverit. »

3. L'*Hist. mon. Mosom.* le dit apparenté aux Ottons, empereurs romains. Or Eudes (*Otto*), fils d'Albert de Vermandois, était parent des empereurs par sa mère Gerberge, fille de Louis d'Outremer et petite-fille de Henri l'Oiseleur. Voy. p. 10, n. 6. Cf. *Mon. Germ.*, SS. XIV, 605, n. 1.

4. *Hist. mon. Mosom.* (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 612) : « ...Macerias castrum quod tunc frater ejus Godefridus comes constabilibat... » — Mézières appartenait à l'église de Reims et dépendait du royaume de Lorraine (Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 80, n. 5 et p. 86).

5. Au confluent de la Meuse et de la Sormonne, à 2 kilom. 1/2 à l'ouest de Mézières.

geants comprenaient la milice de l'église de Reims et des soldats Ardennais et Hennuyers amenés par Godefroi[1]. Bien que les assiégeants se fussent munis de balistes et de frondes, le siège n'en présentait pas moins de grandes difficultés. Construit avec soin, le château avait d'épaisses murailles[2], des tours élevées ; il tirait surtout sa force de sa situation au confluent de la Meuse et de la Sormonne qui passait pour n'être guéable ni aux hommes ni aux animaux. Il se produisit un fait qui fut naturellement tenu à miracle : une génisse parvint à traverser la Meuse à gué. Le comte Godefroi s'élança à sa suite tout armé[3], accompagné de ses troupes, et fit mettre le feu aux remparts ; il entra ensuite dans le château par la brèche. Les assiégés se réfugièrent dans le donjon (*dominione*) ; mais ils se rendirent en voyant les progrès de l'incendie et le pillage de la forteresse. Autre miracle : le feu avait respecté l'église où était enfermé le corps de saint Arnoul, bien qu'elle fût en bois.

Ce saint Arnoul n'était qu'un pauvre pèlerin lorrain qui, blessé par des brigands dans la forêt de *Marceolis* (?) sur le Foymont[4], s'était traîné jusqu'au village de Gruyères[5]; recueilli par les habitants, il ne tarda pas à expirer. La piété naïve de la population fit un saint de la victime. Le bruit courut que des miracles s'opéraient sur son tombeau et la renommée de saint Arnoul se répandit dans toute la contrée. Airan, chevalier qui possédait Gruyères, s'étant rendu coupable d'un

1. *Hist. mon. Mosom.* : « Collectis copiis militiae ecclesiasticae, for« tibus auxiliariis..... Godefridus comes, frater archipresulis, qui simul « aderat, Heynodarios et Ardennenses quos secum exhibuerat..... » Remarquons cependant que Godefroi ne devint comte de Hainaut que trois ans plus tard (Voy. p. 79-80).

2. En bois et en terre, bien entendu. « Aggere terrae, pastophorio... « roboratus, » dit l'*Hist. mon. Mosom.*, ce que confirme le facile incendie du château.

3. « Lorica trilici et hamata indutus, galea cristata fulgentique ca« put armis accinctus, etc. » C'est le « haubert trelisse » et le « heaume flamboyant » de nos Chansons de geste. Tout ce passage de l'*Historia monasterii Mosomensis* est rempli d'ailleurs d'éléments légendaires ; le gué indiqué par une génisse est un des plus caractéristiques. Voy. Pio Rajna, *Le origini dell' Epopea Francese*, p. 250-255.

4. *Marceolis* est inconnu. Le Foymont est un bois entre Gruyères et Thin-le-Moutier. Le nom de la montagne aura passé à la forêt.

5. 11 kil. S.-O. de Mézières.

meurtre, tourmenté par les remords, rendit le corps de saint Arnoul au comte Eudes. Celui-ci le transporta dans l'église Saint-Hilaire-de-*Guilledium* (?)[1], puis à Warcq. L'archevêque s'empressa de faire enlever de l'église les précieuses reliques et avait d'abord l'intention de les transporter sur une barque à Braux-sur-Meuse[2], où se trouvait un couvent de douze chanoines, qu'il se proposait de réformer. A peine embarqué, il changea d'avis et, se dirigeant du côté opposé, il aborda à Mouzon, le 24 juillet 971[3].

A une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Mézières se trouvait la misérable communauté de Thin-le-Moutier (*Tignus*), dépendance de Saint-Rémy de Reims, qui ne comprenait que huit moines avec l'abbé. Fondé sur le conseil de saint Gérard de Broigne (mort en 959) alors abbé de Saint-Rémy, par le comte de Porcien, Etienne, et sa femme Fréduide, qui n'avaient pas d'enfants, ce monastère était fort pauvre et de plus exposé aux incursions du château voisin de Chanteraine, appartenant à un comte Goeran[4]. Adalbéron conçut le dessein de placer à Thin-le-Moutier des moines de Saint-Rémy, et de transporter à Mouzon les moines de Thin avec leur abbé Liétald. Il parvint à persuader et à faire entrer dans ses vues Raoul, abbé de Saint-Rémy et ses religieux. En leur compagnie il arriva à Mézières, manda auprès de lui Liétald et ses moines, et sans retard les fit embarquer sur la Meuse. Lui-même se rendit en toute hâte à Mouzon, où il les précéda. L'archevêque rassembla les chanoines et leur donna le choix : devenir moines ou partir immédiatement. La plupart préférèrent partir. Les moines de Thin débarquèrent au moment même de l'expulsion des chanoines. Il firent leur entrée à Mouzon le 7 novembre 971[5]. Ce n'était pas tout que de chasser les chanoines, il fallait assurer la subsistance des moines qui

1. Localité inconnue.
2. *Bracas*, Braux-sur-Meuse, à 12 kil. nord de Mézières.
3. *Historia monast. Mosom.* (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 601-608). — *Annales Mosomagenses* (Un aigle aurait guidé vers Mouzon la barque transportant les reliques de saint Arnoul. Cf. p. précéd., note 3).
4. « Situé au milieu d'un marais. » C'est bien aussi ce qu'indique l'étymologie : (locus ubi) cantat rana. — Chanteraine a disparu.
5. *Hist. mon. Mosom.*, 2e partie, *Mon. Germ.*, SS. XIV, 609-613.

les remplaçaient, et le monastère était ruiné[1]. Adalbéron se montra très généreux ; il lui fit don, avec la permission de son frère Godefroi, de nombreux domaines de son patrimoine dans l'évêché de Metz[2]. Enfin l'abbaye eut pour la protéger le propre frère de l'archevêque, le comte Godefroi, comme avoué[3].

Si la sollicitude d'Adalbéron s'étendait aux monastères les plus éloignés et les plus misérables de son diocèse, elle ne négligeait pas bien entendu les abbayes aux portes de Reims. Il avait une affection toute particulière pour le monastère illustre de Saint-Rémy, l' « archimonastère », comme disait le pape Jean XIII[4]. Non content des diplômes d'immunité que lui avait conférés Lothaire au début de son règne[5], Adalbéron voulait pour cette abbaye un acte qui la protégeât non seulement contre les fonctionnaires plus ou moins effectifs du roi, mais contre le roi lui-même[6]. De plus, l'archevêque lui avait fait don du monastère de Saint-Timothée, pour être employé aux besoins des hôtes. Il brûlait de faire confirmer ses réformes et ses donations par l'autorité du Saint-Siège. Aussi à peine les moines furent-ils entrés à Mouzon qu'il partit pour Rome où il arriva au milieu ou à la fin de décembre[7]. Adalbéron fut très bien accueilli par le pape Jean XIII, avec qui il eut plusieurs entretiens ; ce fut même lui qui, au jour de Noël, eut l'honneur de célébrer la messe en présence de douze évêques.

Le pape accorda ensuite à l'archevêque tout ce que celui-ci lui demanda. Toutefois Adalbéron ne semble pas être

1. *Hist. mon. Mosom.*, p. 610 — Cf. la bulle citée plus loin, p. 69. n. 2.

2. Voy. (*Mon. Germ.*, SS. XIX, p. 613) la liste de ces biens. Comme ils provenaient du père d'Adalbéron, le comte Gozlin, et qu'ils étaient situés dans l'évêché de Metz, on pourrait en conclure que Gozlin était comte du *pagus Mettensis*.

3. Mansi, *Conciles*, t. XIX, p. 34.

4. Voy. la bulle, *Historiens de France*, IX, 240. — Richer (III, 25) : « quos (monachos) cum multo coleret amore praecipua tamen beati « Remigii Francorum patroni monachos caritate extollebat. »

5. *Historiens de France*, IX, 615, n° 2 ; et 617, n° 3.

6. La bulle de Jean XIII nomme le roi en tête des personnages auxquels elle défend d'inquiéter l'abbaye.

7. Adalbéron resta en effet peu de temps à Rome et y célébra la messe à Noël 972. Il arriva donc à Rome vers le milieu de décembre 972. Voy. page suivante.

demeuré à Rome jusqu'à ce que les actes pontificaux fussent dressés. Il retourna en France où les bulles pour Mouzon et Saint-Rémy, datées des 23 et 24 avril 972, lui furent expédiées [1].

Dans le synode d'évêques qui fut réuni au mois de mai 972 à Notre-Dame en Tardenois [2], Adalbéron raconta son

1. Richer (III, 25-29). *Historiens de France*, IX, 239, 240 ; Jaffé, *Regesta*, 2e éd., nos 3762-3763. — L'*Hist. mon. Mosom.* ne dit mot du voyage d'Adalbéron à Rome. Elle raconte au contraire qu'après Noël, l'Archevêque *envoya* des messagers demander la confirmation du Pape, lui annoncer qu'au mois de mai suivant il tiendrait un synode et le prier d'y envoyer des apocrisiaires. (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 614). — La contradiction avec Richer est formelle. L'autorité de celui-ci est néanmoins préférable : il était contemporain des événements, disciple et admirateur d'Adalbéron, moine de ce monastère de Saint-Rémy auquel furent adressées les bulles pontificales ; il avait entendu l'archevêque en faire la lecture dans le monastère, il les avait vues et copiées dans les archives (L. III, 28, 29). — Cependant, chose étrange, Richer prétend que le Pape, après avoir mis son sceau (*sigillum*) à l'acte, le fit souscrire par les douze évêques présents : or, la bulle de Jean XIII ne porte aucune souscription d'évêque : de plus elle est datée du 24 avril. A cette époque, Adalbéron n'était certainement plus à Rome, puisqu'il tint en mai un synode à Notre-Dame en Tardenois (près Soissons), et que d'ailleurs Richer nous le montre quittant Rome et emportant l'acte pontifical immédiatement après Noël (III, 29 et 30). Voici, à mon avis, comment les choses ont dû se passer : Adalbéron pressé de quitter Rome a emporté un acte provisoire confirmé du cachet (anneau) du pape (*sigillum* et non *bulla*) et des souscriptions des évêques : c'est cet acte dont il a fait lecture aux moines de Saint-Rémy. Comme l'expédition de l'acte en forme, de la bulle, se faisait attendre, il a envoyé au printemps de l'année 972 (après Noël, dit l'*Hist. Mosom.*) des messagers à Rome, peut-être l'archidiacre Gerannus (voir p. 76-77), prier Jean III de lui adresser l'acte en forme par des apocrisiaires pour le synode de mai. Rédigées les 23 et 24 avril 972, les bulles arrivèrent en France juste à temps pour être produites au synode de Notre-Dame en Tardenois (mai 972). — Ainsi se concilieraient l'*Hist. mon. Mosom.* et Richer.

2. Aujourd'hui Mont-Notre-Dame (Aisne, arr. de Soissons, canton de Braisne, 3 kil. S.-O. de Bazoches). — L'*Hist. mon. Mosom.* et les Actes du synode donnent la date de 973. L'*Appendice à l'Histoire de l'église de Reims*, publié par Sirmond, l'année 983, Marlot, 976 ; le *Gallia*, 972 ; M. W. Wattenbach veut absolument (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 615, n. 1), qu'avec Mabillon (*Ann. Ben.*) on adopte 973. — Mais les textes ne laissent aucun doute : le synode a été tenu en 972. Richer (III, 20) « His ita habitis (le voyage d'Adalbéron à « Rome) post *sex mensium tempus* ad Montem Sanctae Mariae, qui « locus est Remorum diocesaneos, ab eodem metropolitano sinodus « episcoporum habita est. » Discours d'Adalbéron dans le synode :

voyage à Rome, lut les bulles pontificales, les fit passer de main en main pour qu'on pût s'assurer de leur authenticité ; enfin chaque évêque y apposa sa souscription. Les actes furent alors rendus aux moines qui les serrèrent précieusement dans leurs archives. Le synode approuva de plus la réforme accomplie au monastère de Saint-Vincent de Laon onze ans auparavant par l'évêque Roricon, qui avait chassé les chanoines et les avait remplacés par douze moines de Saint-Benoit-sur-Loire avec l'Irlandais Mac-Allan pour abbé[1]. — Ceci fait, Adalbéron se plaignant vivement de la conduite du clergé régulier, le synode décida d'admettre les abbés dans son sein. Comme aucun n'était présent, le synode dut se dissoudre et fixer le lieu et le temps où il se réunirait de nouveau. Ce lieu et ce temps nous sont inconnus[2]. Le synode fut

« *Ante septem mensium dies*, ut vobis quoque notissimum est, « in Italiam concessi, Romamque deveni. » — *Hist mon. Mosom.* (p. 614) : « Natali Domini celebrato legatos suos Romam cum litteris « dirigit domnum Iohannem papam cognomento Albam Gallinam..... « quae secum vel in Galliis agantur exponit mandationibus seque *mense* « *Maio* habere debere concilium enarrat per internuntium..... in pago « Tardanensi apud Montem Sanctae Mariae collegit, mense Maio, con« cilium. » — Cf. F. Lot. *Une charte fausse d'Adalbéron*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, année 1891.

1. Richer (III, 30). Sur la réforme de Roricon voyez plus haut, p. 36, note 1. *Hist. mon. Mosom.* (*Mon. Germ.*, SS., XIV, p. 614-616). — Mansi, *Conciles*, t. XIX, p. 33-34. *Appendice à Flod* (éd. Sirmond, p. 405 v°). — Le *Decretum Adalberonis* est souscrit par Liudulf de Noyon, Adalbéron de Laon, etc., qui n'ont été élus évêques qu'en 977. Mabillon (*Ann. Bened.*, III, 622) a expliqué que ces souscriptions étaient des additions postérieures: Quels sont les évêques qui ont assisté au premier synode ? On peut les connaître grâce à la charte de Roricon où leurs souscriptions sont apposées (Voir le fac-similé : Mabillon, *De re diplomatica*, p. 451). Ce sont : Adalbéron de Reims, Guy de Soissons, Thibaud d'Amiens, Hadulf de Noyon, Hildegaire de Beauvais; plus une douzaine d'archidiacres et de prêtres; pas une souscription d'abbé.

2. Ce second synode a dû avoir lieu longtemps après le premier; après 977, date de la consécration d'Adalbéron de Laon et de Liudulf de Noyon; avant le 30 août 983, date de la mort de Raoul, abbé de Saint-Rémy, président du synode. Les souscriptions des abbés Raoul de Saint-Rémy, Odelée de Saint-Médard, Rotold de Corbie, Berland de Saint-Vincent, Adson de Saint-Basle, confirment ce que dit Richer de la participation des abbés au second synode (Voir ces souscriptions dans Mansi, t. XIX, p. 33-34). Ces souscriptions sont pêle-mêle. A côté de celle d'un évêque se trouve celle de son successeur. Ainsi on voit à la fois les souscriptions d'Hadulf et celle de Liudulf son successeur,

présidé par Raoul, abbé de Saint-Rémy, faisant face à l'archevêque assis sur un fauteuil. Adalbéron se répandit en récriminations contre les mœurs dépravées des moines. Rien ne montre mieux l'esprit puéril et formaliste du moyen âge que les plaintes de l'abbé Raoul. Il reprocha amèrement aux moines de s'appeler entre eux « compères » (et non frères), d'entrer et de sortir du monastère sans demander la bénédiction de leurs frères, de porter des vêtements trop riches, trop bien teints, trop courts, des souliers pointus et de les faire cirer [1], enfin d'avoir du linge (*lintea*) et des fourrures. Le synode leur interdit sévèrement toutes ces abominations [2]. Si c'était tout ce qu'on avait à lui reprocher, il faut avouer que le clergé Rémois n'était pas bien criminel.

L'infatigable archevêque s'occupa ensuite de Saint-Thierry de Reims. Nous avons vu que, dès le 8 décembre 962, Lothaire se trouvant à Reims, lui avait accordé l'immunité [3]. Le diplôme royal n'avait pas sauvé le monastère de l'avidité des seigneurs voisins. Un comte du nom de Roger [4] avait mis la

preuve bien évidente que cette dernière est une addition, etc. — Mabillon (*Ann. Ben.*, III, 622) prétend qu'un second synode au Mont-Notre-Dame a eu lieu le 11 décembre 973. Il s'appuie sur une lettre de Gerbert où il est question d'un concile provincial qui sera tenu en ce lieu et à cette date. Mais cette lettre est en réalité de la fin de 987 (Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 100, n. 6), et fait allusion à un troisième synode. Elle ne peut nous servir à dater le second. — M. Wattenbach (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 615, n. 1) ne nous paraît pas avoir vu qu'il y a eu deux synodes au Mont-Notre-Dame ; un premier composé seulement d'évêques, un second où les abbés furent admis.

1. Richer (III, 39) : « In quibus (calceamentis) etiam rostra compo« nunt; aures hinc inde erigunt : et ne folleant magno opere elaborant. « Ut luceant quoque famulis consciis indicunt. » Cette mode des souliers à bec recourbé n'est donc pas une invention de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, comme l'écrit Orderic Vital.

2. Richer (III, 32-42).

3. *Historiens de France*, IX, 627, n° 15.

4. Roger ne pouvait être comte de Roucy, car Renaud ne laissa que deux fils, Gilbert qui lui succéda, et Brunon, évêque de Langres. « Le comte Gilbert est mon frère *unique*, » disait Brunon au concile de Saint-Basle (ch. v, — Olleris, p. 178). « ... Rotgeri qui tunc comitatus « dignitatem circa easdem regni partes administrabat, » disent les Miracles de saint Thierry. — Nous ne voyons que le comté de Porcien qui puisse se concilier avec cette phrase. Nous venons de voir (p. 67), qu'Étienne, son dernier possesseur, était mort sans enfants. Roger profita sans doute de cette occasion pour s'emparer de ce comté.

main sur l'abbaye. Les douze chanoines n'étaient plus que ses serviteurs dociles et ne se souciaient plus de remplir leurs devoirs. L'archevêque arracha de force l'abbaye à Roger, chassa les chanoines et les remplaça par des moines auxquels il donna pour abbé un de ses plus dévoués serviteurs, Airard, moine de Saint-Rémy[1]. De plus, selon son habitude, Adalbéron enrichit le monastère réformé, se rendit l'année suivante à Compiègne auprès de Lothaire, et, le 26 mai (974), obtint du roi la confirmation de ses réformes et le renouvellement de l'immunité qui fut étendue aux nouvelles acquisitions de Saint-Thierry. Le comte Roger lui-même souscrivit le diplôme avec beaucoup d'autres personnages ecclésiastiques et laïques[2].

Ces expulsions de chanoines de collégiale et leur remplacement par des moines sont des plus fréquentes dans la seconde moitié du x[e] siècle. Elles sont la caractéristique des réformes ecclésiastiques de cette époque; elles prouvent l'infériorité du clergé séculier vis-à-vis du clergé régulier, retrempé au commencement du siècle par saint Bernon et saint Odon.

Après avoir ramené à la règle le chapitre cathédral[3], Adalbéron se préoccupa d'embellir l'église métropolitaine construite sous Louis le Pieux par l'architecte Rumald avec les débris de l'enceinte de la ville[4]. La cathédrale de Reims était

1. *Miracula S. Theoderici* (*Historiens de France*, IX, 129). *Historia monasterii Mosomensis* (*Mon. Germ.*, SS., t. XIV, p. 608 et 616). Airard est nommé dans les lettres de Gerbert (Havet, p. 33, 59). Ne pas le confondre avec Ayrard, moine d'Aurillac (*Ibid.*, p. 5, 14, 44, 84, 145.)

2. Cf. *Historia mon. Mosom.* (*Mon. Germ.*, SS., XIV, p. 616, ch. IX.) — *Historiens de France*, IX, 634, n° 24.

3. La mense canoniale était déjà distincte de la mense épiscopale. Odelric avait fait don au chapitre du village de Vendresse (Ardennes). Les chanoines le donnèrent en précaire à Manassès, comte de Rethel, avec l'assentiment d'Adalbéron (Reims, 6 nov. 972). Vers la même époque le prévôt Leudo et les chanoines donnèrent encore en précaire la ville de Vertus (Marne, arrond. Châlons) à Herbert, comte de Troyes, moyennant un cens annuel d'une livre de deniers Rémois, payable à la Saint-Rémy (1[er] octobre). — Voir *Appendice à Flodoard* (éd. Sirmond, p. 401 v[o], 405-406). — MM. Ed. de Barthélemy (I, 30) et Kalckstein (326), n'ont absolument rien compris à ce dernier acte. Ils se trompent de date et s'imaginent qu'Herbert force Adalbéron à lui céder Vertus. La charte ne contient rien de semblable.

4. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, L. II, c. 19. — Cf. Quicherat, *De l'architecture romane*, dans *Mélanges; Archéol. du m.-a.*, p. 133.

occupée dans le quart de sa longueur, à partir des portes, par une crypte voûtée qui sortait à moitié du sol et qui devait être fort gênante. Adalbéron la détruisit de fond en comble et sur l'emplacement construisit un autel renfermant le corps de saint Calixte[1]. Le maître autel, décoré de croix d'or, fut entouré de deux « cancelli » en métal précieux[2]. — Il fit fabriquer un autel portatif dont les quatre angles étaient décorés des quatre Evangélistes en or et en argent, les ailes déployées sur chaque face ; un reliquaire, des couronnes qu'on suspendit dans l'église[3]. Les fenêtres furent ornées de vitraux à personnages ; les tours portèrent des cloches aux sons puissants[4].

1. Le continuateur de Flodoard blâme fort cette destruction : « Anno « 976 destruxit Adalbero, *nomine non merito* archiepiscopus, arcuatum « opus quod erat secus valvas aecclesiae Sanctae Mariae Remensis ; su- « pra quod altare Sancti Salvatoris habebatur et fontes opere miro erant « positi. » Ce passage obscur est confirmé mais non éclairci par Richer (III, 22) : « Hic, in initio post sui promotionem (faux ; le fait date de 976), « structuris aecclesiae suae plurimum studuit. Fornices enim qui ab « aecclesiae introitu per quartam pene totius basilicae partem eminenti « structura distendebantur, penitus diruit. Unde et ampliore receptaculo « et digniore scemate, tota aecclesia decorata est. Corpus quoque sancti « Kalisti papae et martiris, debito honore in ipso aecclesiae ingressu « loco scilicet collocavit ; ibique altare dedicans aratorium fundendis Deo « precibus commodissimum aptavit. » Quicherat croit qu'il s'agit d'une tribune adossée à l'entrée de l'église (*Loc. cit.* p. 133). Je pense que les chroniqueurs font allusion à une crypte (supra quod altare S. Salvatoris), voûtée (arcuatum opus, fornices) faisant saillie dans l'église (eminenti structura distendebantur). — L'autel de saint Calixte construit sur l'emplacement de la crypte détruite est plus élevé (loco editiore) que l'autel du Sauveur qu'il remplace ; mais il occupe sans doute moins de place. Quant à la phrase « unde et ampliore receptaculo, etc., » elle ne peut signifier qu'on a reconstruit un autel plus vaste ; ce serait absurde ; l'autel détruit occupait déjà le quart de l'église. — Richer doit faire allusion à l'adjonction à la cathédrale de l'église de Saint-Denis, construite porte à porte et communiquant avec elle (Voir p. suivante, note 1).

2. Richer (III, 23) : « Altare praecipuum crucibus aureis insigniens, « cancellis utrimque radiantibus obvelavit. »

3. Cette coutume de suspendre des couronnes dans les églises est très ancienne. Les plus belles couronnes suspendues sont celles des rois Wisigoths d'Espagne du VII[e] siècle retrouvées à Guarrazar, près Tolède en 1858, acquises par le Musée de Cluny. Voir Ferd. de Lasteyrie, *Le trésor de Guarrazar*. Paris, 1860.

4. Richer (III, 23) : « Quam (ecclesiam) fenestris diversas continen- « tibus historias dilucidatam, campanis mugientibus acsi tonantem « dedit. »

Enfin Adalbéron fit construire en dehors de la cité l'église Saint-Denis ; les portes de celle-ci touchaient celles de la cathédrale, et la construction était disposée de telle sorte que le prêtre de Saint-Denis, célébrant la messe la face tournée vers l'est, pouvait apercevoir le prêtre de la cathédrale remplissant le même office et suivre tous ses mouvements. C'est sans doute pour permettre ces dispositions que l'archevêque avait fait détruire la crypte et l'autel du Sauveur à l'entrée de la cathédrale [1].

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur les affaires de l'église de Reims ; elles nous offraient l'occasion de montrer tout ce que devait déployer d'activité, de résolution et d'énergie un évêque réformateur du moyen âge ; elles nous montraient à l'œuvre un des personnages les plus éminents du x[e] siècle. Nous allons maintenant revenir en arrière.

Nous avons vu les Robertiens renoncer à toute action hostile contre l'Aquitaine [2]. Vers 970 Hugues Capet s'allia même aux ducs de ce pays ; il épousa Adélaïde, fille de Guillaume Tête-d'Etoupes [3], qui, en 972, lui donna un fils qui devait être le roi Robert II [4]. En 971 Herbert, fils de Hugues le Grand et

Ces deux chapitres xxii et xxiii du livre III de Richer sont très intéressants pour l'archéologie. Il ne me semble pas qu'on les ait suffisamment utilisés. C'est pourquoi j'insiste un peu sur ces passages.

1. *Hist. mon. Mosom.*, 2[e] partie, c. 9 (*Mon. Germ.*, SS. XIV, 616) : « Quid S. Dyonisii ecclesiam quam vir Deo devotus extra muros urbis « pro foribus majoris ecclesiae S. Dei genitricis Mariae instituit, ut, ostio « contra ostium posito, quando sacerdos ad sacra missarum sollemnia « ad orientem versus adstaret, sacerdotem principalis ecclesiae semper « in intuitu haberet atque quidquid iste supplicans orando premitteret, « ille subsequens premissa offerendo firmaret. » Le célébrant devait naturellement faire face aux fidèles. La cathédrale était donc située tout près des remparts, ce qui explique qu'on en ait utilisé les débris pour sa reconstruction au ix[e] siècle. Voy. p. 72, n. 4. — Cf. Marlot, *Hist. de l'église de Reims*, éd. franç., III, 20-24.

2. Voy. plus haut p. 44.

3. Voy. *Appendice IX*.

4. A la date du 20 juillet 1031, jour de sa mort, Robert est dit *sexagenarius* (Helgaud, *Hist. de France*, X, 116) : d'autre part en 992, quand il divorça avec Suzanne, il était seulement âgé de dix-neuf ans (Richer, IV, 89), ce qui donne comme année moyenne 972. — M. Havet avance trop sa naissance en la mettant vers 974 (*Lettres de Gerbert*, p. 39, 7). Kalckstein la recule trop en la mettant en 968-69 (p. 469).

d'une concubine, Raingarde, fut nommé évêque d'Auxerre, sans doute grâce à l'appui de ses frères, Hugues Capet et Henri, et d'Herbert de Troyes, son parrain probablement. Cet évêque n'eut absolument rien d'ecclésiastique : il ne se préoccupa que de chasser et de construire des châteaux. C'est ainsi qu'il bâtit Toucy et Saint-Fargeau. [1] Il dilapida les biens de son église, en inféoda beaucoup aux comtes Eudes de Chartres et Herbert de Troyes. Son frère Henri, duc de Bourgogne, montrait, bien que laïque, des sentiments beaucoup plus religieux : il fit réformer l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre par saint Mayeul qui y plaça Hildric comme abbé ; il appuya les moines de Sainte-Colombe de Sens quand, en 974, ils vinrent demander à Lothaire le renouvellement d'un diplôme de Louis le Pieux qui faisait don à l'abbaye d'un important vivier dans l'Yonne et lui accordait l'immunité [2].

Depuis 968 nous avons perdu de vue Lothaire. Nous n'avons ni un diplôme ni une mention d'Annales qui nous renseigne sur sa vie pendant six années. Au début de 973 il aurait fait un voyage dans l'Ouest, en Aquitaine ; le 19 jan-

Il s'appuie sur ce que l'on trouve sa souscription dans un acte de Hugues Capet de 975 (*Histor. de Fr.*, IX, 733). Kalckstein suppose qu'il était nécessaire d'avoir six ou sept ans pour souscrire une charte. C'est une erreur : des enfants au berceau pouvaient le faire. Il ne s'agissait pas de savoir écrire ; il suffisait de toucher l'acte de sa main ; le scribe écrivait le nom. C'est ainsi que nous voyons un petit enfant, Bernard, qui n'est pas même baptisé, souscrire une charte de son père le comte Roger, en août 981 (*Historiens de France*, IX, 735-36). Quant à prétendre que Robert devait être majeur de vingt ans le 1er janvier 988 pour être couronné roi, c'est une erreur complète. Lothaire fut couronné à treize ans. — M. Pfister met la naissance de Robert en 970 en s'appuyant sur Helgaud et le passage de Richer cité plus haut; il date sans preuve la répudiation de Suzanne de l'année 989 ; or Richer la rapporte après la mort du duc Conan de Bretagne, qui eut lieu certainement en 992.

1. *Gesta pontif. Autissiod.* : « Duo castra munivit, unum in rivo « Launto ap. S. Ferreoli villam, aliud in civitate X. milliario, Tuciacum « vocabulo, quae videlicet castra dicebat non minus ecclesie sibi com- « misse quam ad munimen totius pagi valde in longum profutura... » — Toucy est à 20 kil. S.-O. d'Auxerre. Herbert y mourut en 996, le 23 août. — *S. Ferreoli villa, in rivo Launto* me semble devoir être identifiés avec Saint-Fargeau-sur-le-Loing, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny (Yonne).

2. *Gesta pontif. Autissiodor.* (Duru, t. I, p. 382 et ss.). *Historiens de France*, IX, 637 ; Max. Quentin, *Cartul. général de l'Yonne*, I, 145.

vier, se trouvant à Poitiers avec Gibuin et un grand nombre d'évêques, il aurait accordé un diplôme à l'abbaye de Bonneveaux, près Poitiers, sur la requête de Geoffroi d'Anjou; mais cet acte est bien suspect[1]. En 972, Lothaire avait envoyé à Otton Ier, alors à Rome, un ambassadeur du nom de Gerannus, archidiacre de l'église de Reims[2]. Nous ignorons le but de ce voyage[3]. A Rome Gerannus rencontra un jeune moine qui le pria de lui enseigner la philosophie (Gerannus s'y était acquis une grande réputation); l'archidiacre accepta et ramena son élève à Reims : c'était le fameux Gerbert.

Gerbert[4], né vers 940-45, dans l'Aquitaine centrale, d'une famille pauvre, entra dans son enfance au monastère de Saint-Géraud d'Aurillac, gouverné par un abbé qui portait précisément ce nom de Géraud. Le moine Raimond lui enseigna la grammaire, « c'est-à-dire le latin », et son instruction première dut être des plus fortes si nous en jugeons par le style de ses lettres. Vers 967-968 le monastère reçut la visite de Borrel, comte de Barcelone, qui y venait en pèlerinage. Sur la demande de l'abbé Géraud, il emmena avec lui le jeune Gerbert pour parfaire son instruction au delà des Pyrénées. Hatton, évêque de Vich, lui enseigna les mathématiques. En 970, Borrel et Hatton, désirant ardemment que l'évêché de Vich fut érigé en archevêché, se rendirent à Rome dans ce dessein. Ils emmenèrent Gerbert. Ses connaissances en mathématiques et en musique (qui faisait alors partie des mathématiques) frappèrent le pape Jean XIII ; ces sciences étaient pour ainsi dire oubliées en Italie. Il se hâta de prévenir l'empereur de l'arrivée du jeune savant ; Otton Ier répondit par la défense de le laisser partir à aucun prix. Borrel et Hatton

1. *Historiens de France*, IX, 633.

2. Le manuscrit de Richer porte simplement « G. Remensium « archidiaconus ». Mais nous avons le nom de ce personnage dans le *Decretum Adalberonis*, où il souscrit « Signum Geranni archidiaconi » Voy. *Mon. Germ.*, SS. XIV, 616.

3. Dümmler suppose (p. 481) que l'archidiacre était envoyé par Lothaire à propos du mariage de son cousin Otton II avec Theophano, princesse byzantine.

4. J'emprunte ces renseignements à l'excellente biographie de M. Havet. Je négligerai celles des précédents biographes qui sont remplies d'erreurs.

consentirent de bonne grâce, à la demande du pape, à se séparer de Gerbert. Celui-ci resta à Rome pendant une année environ. Il fut présenté à l'empereur qui l'interrogea sur son savoir. Gerbert répondit qu'il possédait bien les mathématiques, mais qu'il ignorait la logique (philosophie), et qu'il désirait l'apprendre. On pense si avec ce désir l'arrivée de Gerannus le combla de joie. Il alla trouver l'empereur et obtint de lui la permission de suivre l'archidiacre en France. Gerbert parvint bien vite à égaler son maitre, mais il ne put réussir à lui apprendre les mathématiques : Gerannus fut rebuté par les difficultés que présentait l'étude de la musique. Présenté à l'archevêque, Gerbert sut se concilier ses bonnes grâces et bientôt son amitié. Adalbéron lui confia la direction de l'école cathédrale où il passa environ dix ans et où il s'acquit la réputation du premier savant de son temps [1].

1. Richer (III. 43-45). — Son élève Richer a consacré 20 chapitres (46-65) à nous décrire son enseignement. Si telles étaient les leçons de ce savant qui excitait l'enthousiasme, il faut convenir que l'enseignement au xᵉ siècle était en général d'une singulière puérilité. Son seul mérite était de révéler quelques notions de mathématiques et de faire lire les grands écrivains latins : Cicéron, Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace et Lucain ; et encore ceux-ci n'étaient-ils étudiés qu'au point de vue d'une misérable rhétorique.

CHAPITRE IV

HOSTILITÉS AVEC LA GERMANIE

(973-980)

De la mort d'Otton Ier au traité de paix avec Otton II

La mort d'Otton Ier, survenue au couvent de Memleben le 7 mai 973[1], fit cesser bien des craintes; elle réveilla la turbulence des seigneurs allemands et lorrains, qui était à peine assoupie. Les troubles éclatèrent d'abord en Lorraine. Renier et Lambert, fils de Renier au Long-Col, quittèrent la cour de France, où ils demeuraient depuis la captivité et la mort de leur père, et, peut-être avec l'assentiment ou la complicité de Lothaire, ils assaillirent les comtes Garnier et Rainaud à qui Otton Ier et Brunon avaient confié l'administration du Hainaut[2]. La bataille fut livrée à Péronne, près de Binche[3]; Garnier et Rainaud furent vaincus et tués. Renier et Lambert s'emparèrent ensuite du château de Boussoit[4],

1. On trouvera dans Dümmler (*Otto der Grosse*, p. 510, n. 2) l'indication de plus de quarante Annales, Chroniques, Nécrologes, etc., à propos de cet événement.

2. Voir plus haut p. 22, n. 3. — Garnier et Rainaud succédèrent dans le gouvernement du Hainaut au comte Richer après 965. En effet celui-ci était à Cologne le 2 juin 965 et, de concert avec Brunon, il obtenait d'Otton Ier la confirmation d'une donation de dix-huit manses, sis entre Villers, Mons et Binche, faite à l'abbaye de Saint-Ghislain par Godefroi, comte d'Einham, mort à Rome l'année précédente. Voy. *Mon. Germ.*, *Diplom. reg. et imper. Germ.*, I, p. 408, n° 291.

3. 10 kil. S.-E. de Mons, capitale du Hainaut.

4. Sur les différentes graphies de ce nom voir page suivante, n. 3. — Est-ce Boussoit près de Mons, ou Boussu près de Saint-Ghislain? — Aubert Lemire, Gilles Boucher, Delewarde, Marne (*Hist. de Namur*), Vinchant (III, 25), Dewez (II, 120), de Smet (I, 43), Leglay (éd. de *Balderic*, p. 473), Edw. Leglay (*Comtes de Flandre*, I, 130), Giesebrecht (*Jahrbücher*, p. 10, n. 4), Witte (p. 26), Bethmann (*Mon. Germ.*, SS., VII, 439) tiennent pour Boussoit. Vinchant prétend en effet que Boussu ne fut bâti que vers 1540. — Colvener (éd. de *Balderic*, l. I, ch. 94, note),

le fortifièrent et de là s'élancèrent sur toute la contrée qui fut dévastée et pillée.

La répression ne se fit pas attendre ; à cette nouvelle Otton II marcha sur le Hainaut. L'empereur célébra la fête de Noël à Nimègue[1]. Puis, au début de janvier 974, accompagné de Theudon récemment promu à l'évêché de Cambrai[2], il vint assiéger le repaire des fils de Renier ; il prit et détruisit le château de Boussoit, mais il eut le tort de se contenter d'exiler Renier et Lambert. Ceux-ci purent ainsi s'échapper et se réfugier en France, s'y créer des partisans et recommencer l'aventure trois ans plus tard[3]. Otton II confia

Mabillon (*Ann. Ben*, t. III, liv. 44), Nicolas de Guise, dom Pierre Baudry (p. 297), les éditeurs des *Mon. Germ.* (SS., t. III, p. 63, n. 43 ; t. XX, p. 887, n. 80), sont partisans de Boussu. Dom P. Baudry a fait justement remarquer que le château de Boussu est beaucoup plus ancien que ne le croit Vinchant ; en effet une bulle du pape Lucius III, de 1188, défend à Béatrice de Rumigny, *dame de Boussu*, de faire célébrer la messe dans sa chapelle castrale sans la permission de l'*abbé de Saint-Ghislain* de qui cette chapelle dépend. — Les *Gesta ep. Camer.*, etc., disent que le château est *super Hagnam*, ce qui ne nous tire pas d'incertitude, Boussu et Boussoit étant également sur l'Haine. Si nous nous décidons pour Boussoit, c'est que ce lieu était situé à côté de Péronne où, nous venons de le voir, la bataille fut livrée.

1. Giesebrecht (*Jahrb.*), p. 10-11.

2. Theudon ou Tetdo, prévôt de Saint-Séverin de Cologne, fut nommé évêque de Cambrai par Otton Ier en 972. Il avait pour concurrent un moine de Saint-Denis nommé Robert qui dirigeait le prieuré de Solème (20 kil. E. de Cambrai). Celui-ci avait acheté à prix d'argent le suffrage des notables de Cambrai, mais l'empereur refusa de ratifier leur choix (*Gesta ep. Camer.*, I, c. 92. *Mon. Germ.*, SS., III, 438).

3. *Ann. Altahens. maj.* : « 974, coeperunt filii Reginheri munire castellum Boscuht. Interim audivit imperator noster discordiam regni sui, « adunavit suum exercitum pergitque ad Lotheringiam ipsumque castellum concremavit et custodes aprehendit in Saxoniamque duxit. Ipsi « tamen domini Reginherius et Lantbertus evaserunt ». — *Ann. Blandin.* : « 974 bellum fuit in Perona ». — *Ann. Laub. et Leod.* « 973, « Otto imperator obiit etc., et bellum fuit in Perona inter Raginerum et « Warnarium ; estas pluvialis et frigida et fames subsecuta. 974. Obsidio « Buxudis. » — *Gesta ep. Camer.*, I. c. 95 : « Rainerus atque Lambertus, « filii videlicet Raineri... audita morte imperatoris, revocantibus quidem « quibusdam scelerosis pacem odio habentibus, filiis videlicet Belial, « patrios fines regressi, terram patris volentes repetere super Hagnam « fluvium castrum Bussud munierunt, ibique satis et super, dum licuit, « sevierunt. Hoc autem juvenis imperator audiens, collecto exercitu, « castellum obsidione clausit, diruit, captosque rebelles in exilio misit. « Ad hanc etiam obsidionem Tietdo episcopus interfuit. » — Sigebert,

alors la garde du Hainaut à Godefroi, comte de Mettingowe, le frère d'Adalbéron de Reims, et au comte Arnoul, très vraisemblablement fils d'Isaac, comte de Cambrai et de Valenciennes[1].

Durant l'année 974 Lothaire continua à entretenir les meilleures relations avec l'église de Reims et les Robertiens. Le 26 mai, étant à Compiègne avec la reine Emma et un certain nombre de grands et d'évêques[2], il reçut la visite d'Adalbéron lui demandant l'immunité pour les nouvelles acquisitions du monastère de Saint-Thierry de Reims qu'il venait de réformer; ce que Lothaire lui accorda[3]. Les Robertiens vinrent à leur tour trouver Lothaire à Compiègne,

Chronogr.: « 973. Raginerus et Lantbertus, filii Ragineri Longicollis, « paulatim resumptis viribus a Francia redeunt, et cum Guarnero et « Rainoldo, qui comitatum patris eorum occupaverant, bello apud Pero- « nam confligunt eosque cum multis perimunt; et super Hagnam « fluvium castello Buxude munito, Lotharingiam infestant. 974. Otto « imperator castellum Buxudis obsidet, captum diruit, captos in eo « exiliat. Nec tamen Raginerus a rebellione desistit. » — Thietmar, l. VII, c. 31 : « Ille (Lambertus) cum fratre suimet Reingerio, Wirin- « harium et ejus germanum Reinzonem pariter occidit ». — *Ann. Weissemb.*: « 974. Domnus Otto junior imperator perrexit ad cas- « tellum quod dicitur Bosuth et concremavit illudatque custodes « apprehendit secumque adduxit ». — Giesebrecht (*Jahrb.*, p. 10-11), Witte (p. 26), Kalckstein (p. 329). — Le château était pris avant le 21 janvier, car un diplôme d'Otton II en faveur de Saint-Bavon de Gand est daté : « Data 12 kl. febr. an. d. i. 974, an. regni d. Otto- « nis 13, imp. autem 4. *Actum Bosgut* in D. n. f. Amen. » Voy. *Mon. Germ.*, *Dipl.*, II, p. 82, n° 69.

1. *Contin. Flod.* (voir plus bas, p. 83, n. 3.) — Sigebert (*idem*), Thietmar (*idem*). — *Gesta ep. Camer.*, c. 95: « terramque suam (Raineri « Longicollis) primum Richario, nobili viro, sed hoc defuncto Warnero « et Raynaldo, quibus etiam defunctis, Godefrido atque Arnulfo comiti- « bus nobilissimis contulit (Otto) ». — Jacques Meyer, Lipsius et, de nos jours, Henri Martin, Kervyn de Lettenhove, etc., voient dans cet Arnoul le comte de Flandre, mais à tort, celui-ci étant vassal de Lothaire; ce comte Arnoul était necessairement vassal de l'Empire; il doit donc être identifié avec le fils d'Isaac de Valenciennes. Delewarde l'avait présumé dans son *Histoire du Hainaut* (II, 208). — Id. Dewez (II, 120), Edw. Leglay (I, 130). — Kalckstein (p. 329).

2. Guy, évêque de Soissons; Thibaud, évêque d'Amiens (déposé peu après); Gilbert de Roucy, Roger, comte de Porcien; Guy, comte de Soissons; son père Albert de Vermandois; Manassès, comte de Rethel; Renier, vidame de Reims. — La souscription d'Adalbéron de Laon a été ajoutée au diplôme après coup.

3. *Historiens de France*, IX, 634, n° 24.

sans doute vers la même époque, et ils en obtinrent deux diplômes. Hugues Capet vit ratifier la donation qu'il venait de faire aux moines de Saint-Riquier, monastère dont il était l'abbé, des villages de Botru et de Rollencourt, dépendances de la mense abbatiale [1]. Henri de Bourgogne obtint du roi un diplôme en faveur de Sainte-Colombe de Sens [2]. L'expression de « dux nobis per omnia fidelis », appliquée à Hugues, celle de « venerabilis dux Burgundiae », à Henri, montrent bien que les Carolingiens et les Robertiens étaient à ce moment dans d'excellents rapports. Richard, abbé de Saint-Benoit-sur-Loire, réussit mieux auprès de Lothaire que les années précédentes [3] : il obtint le renouvellement du diplôme d'immunité accordé à son abbaye par Louis le Pieux [4].

Lothaire fut toujours en d'excellents termes avec la maison d'Anjou. A la mort de Gotescalc, en 975, il donna l'évêché du Puy en Vélay à Guy, abbé de Cormery et de Saint-Aubin, frère de Geoffroi Grisegonelle. Guy fut introduit dans sa ville épiscopale par sa sœur Adélaïde, veuve d'Etienne, comte de Gévaudan, mort en 961, et par ses fils Pons et Bertrand. Le nouveau prélat eut à lutter, comme tous les évêques de cette époque, contre les seigneurs brigands qui pillaient les biens de leurs églises. Pour réprimer ces désordres, il se servit non seulement de l'aide de ses neveux, mais forma une association de chevaliers et de paysans, l'une des premières manifestations de la Paix de Dieu [5].

1. *Histor. de France*, IX, 638, n° 27.
2. *Ibid.*, IX, 637.
3. Les moines de Saint-Benoit s'étaient vainement adressés à Lothaire et à Hugues Capet pour obtenir justice d'Herbert, sire de Sully, qui s'obstinait à retenir les biens de l'abbaye (*Miracula S. Benedicti*, II, 7). — La notification et le préambule du diplôme de Lothaire semblent faire allusion à ces faits.
4. *Historiens de France*, IX, 636.
5. *Chron. de Saint-Pierre du Puy :* « Quo in tempore Aniciensis « ecclesia viduata suo antistite, a clero et populo ipsius civitatis unani« miter legati mittuntur ad regem ut daret illis utilissimum pastorem, « praefatum sicilet abbatem (Guy abbé de Cormery), cui erat frater ger« manus nobilissimus comes Gaufridus, cognomento Grisagonella. Unde « rex nimium gavisus convocans electum virum, multa prece monuit eum « ut, pergens ad Podium, fieret ibi animarum pastor, sibi et populo fide« lissimus procurator. Haec ille audiens nec citius consentiens, rege « cogente, velit nolit, fratribus valedicens, sumptis inde sociis ad eum

A la faveur du calme relatif établi en Lorraine, l'archevêque de Reims put aller à Gand, en 975, faire la dédicace de l'église de l'abbaye de Saint-Pierre[1]. Mais dès 976, les hostilités avaient recommencé: réfugiés en France, Renier et Lambert trouvèrent asile à la cour de Lothaire et auprès de la maison de Vermandois. Ils y rencontrèrent Jean, « major-dome » de Cambrai, révolté contre l'évêque Theudon; ils le gagnèrent à leurs projets ainsi qu'un chevalier du nom d'Emmon de Longia (?), vassal de Hugues Capet[2]. Ils rencontrèrent même un auxiliaire inattendu dans le propre frère du roi, Charles, âgé de près de vingt-trois ans: il avait jusque-là vécu tranquille et inutile auprès de sa mère et de son frère, qui lui refusa toujours un domaine[3]. Son oisiveté

« missis, Aniciense iter aggreditur. Hoc factum audientes Pontius et Ber-« raudus ejus nepotes, Aquitaniae clarissimi consules, cum matre eorum « Adelaïde, sorore ipsius, venerunt ei obviam, se et sua ei dantes: cum « quibus Podium ingressus fit magna processio clericorum, fit grandis « exsultatio laicorum quod Deus eis tantum patronum dedisset. Pon-« tificali igitur cathedra sublimatus, cogitans assidue de tenenda pace, « de rebus ecclesiae, quas vi abstulerant raptores hujus terrae, jussit ut « omnes milites ac rustici de episcopatu suo convenirent in unum, au-« diturus ab eis quale sibi de regenda pace darent consilium. Ipse vero « apud Brivatensem vicum nepotibus suis mandans congregare exerci-« tum, etc. » — Le roi Raoul, puis Lothaire, avaient donné à l'évêque du Puy tous les pouvoirs du comte. Cf. p. 12, n. 4 et 5. *Histoire du Languedoc*, nouv. éd., V, col. 15, et *ibid.*, IV, p. 138, une note de Mabille. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 167. — Kluckhohn, *Geschichte des Gottesfriedens*, p. 17. Kalckstein (p. 331-332).

1. *Annales Blandinienses:* « 975. Dedicatio aecclesiae Blandiniensis « ab Adalberone Remensi presule. » Ecbert archevêque de Trèves en fit la consécration en 979. (*Ibid.*)

2. *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 93. L'historien Paul Emile avança même au XVIe siècle, sans preuve ni vraisemblance, que Hugues Capet avait pris part en personne à l'expédition de son gendre Renier. Cette erreur a été reproduite par Du Bouchet (p. 234), Dom Calmet (p. 923), de Smet (t. I, 45). — Sigebert mentionne en 977 (voir p. 91, n. 4) le mariage de Lambert avec Gerberge, fille de Charles, et de Renier avec Hathuide, fille de Hugues Capet. C'est une erreur évidente, du moins à cette date. Elle se retrouve dans Jacques de Guise (t. IX, 398), Jacques Meyer (f. 20 v°), Vinchant (p. 157), Butkens (p. 56), Sainte-Marthe (t. I, 441).

3. « Privatis aedibus senuit » (Aimoin, *Mir. S. Benedicti*; *Hist. Franc. Senon.*). Charles disait lui-même: « Frater regnorum dominium « totum possedit nihilque mihi concessit; ego fratri subditus fideliter « non minus aliis militavi. » (Richer, IV, 9).

lui pesait, peut-être même avait-il le projet ambitieux de se tailler une principauté en prenant part à l'expédition des fils de Renier au Long-Col. Charles venait d'épouser une fille d'Herbert de Troyes; comme d'autre part Eudes (Otto), fils d'Albert de Vermandois et de Gerberge, sœur de Lothaire, se joignit à Charles, on peut soupçonner que l'expédition contre le Hainaut fut suscitée autant par la maison de Vermandois que par Renier et Lambert.

Au printemps de 976, les alliés marchèrent contre les comtes Arnoul et Godefroi ; ceux-ci se renfermèrent dans Mons, la capitale et la place la plus forte du Hainaut. Ils furent assiégés, mais firent une sortie : le mercredi-saint, 19 avril 976, vers midi, une furieuse bataille s'engagea. Du côté des Français, Emmon et Hetdon, vassal de Charles, furent tués avec bon nombre de leurs compagnons; mais du côté des Lorrains, Godefroi tomba, le pied percé d'un coup de lance, et ne fut relevé par les siens qu'au coucher du soleil; il survécut, mais se ressentit toujours de sa blessure[1]. Arnoul, voyant les Lorrains périr en foule, se sauva à toutes brides et n'arrêta sa fuite que lorsqu'il se sentit à l'abri dans ses propres domaines[2]. Eudes profita de la victoire pour s'emparer de Gouy en Arouaise au détriment d'Arnoul[3], s'y

1. *Contin. Flodoard.* Cf. lettre 30 de Gerbert (éd. Havet, p. 24) : « occasione lesi pedis, etc. »

2. La fuite précipitée d'Arnoul, de Mons à Valenciennes, n'a rien d'invraisemblable. Trente deux kil. seulement séparent ces deux villes, distance facile à parcourir, surtout pour un cavalier.

3. *Ann. Laub. et Leod.*: « 976. Bellum apud montem Castrilocum ».— *Chron. Rainaldi Andegav.*: « 976. Praelium inter Karolum fratrem Hlo« tharii et Hlotharienses ». — *Contin. Flodoard* : « 976... et in ipso tem« pore quadragesimae, maioris ebdomadae feria quarta, tercia decima « kalendas maii, indictio quarta, circa mediam diem, bellum agitur « inter Karolum regis filium fratrem, et Godefridum atque Arnulfum, « Lotharienses comites. In quo bello ceciderunt, ex parte Karoli, de pro« ceribus Emmo de Longia, qui erat miles Hugonis ducis, et Hetdo « fidelis Karoli et alii ; ex parte vero Godefridi, multo plures ; et ipse « Godefridus lancea perfossus ad terram cecidit ; tandem a suis post « solis occasum utcumque sublatus deportatus est ; qui postea per spatia « temporum vixit sed nunquam pristinae sanitati plenissime restitutus « fuit. Arnulfus quippe, ut ferunt nonnulli, fugam tandiu remeans tenuit quousque in propria veniens quiescere quievit. » — *Gesta ep Camerac.*, I, c. 96. « Interea vero predicti fratres Rainerus et Lantber« tus, coacti inopia moresque patrios imitantes, rapinis insistebant,

fortifier et de là menacer Cambrai. Ce fut une seconde revanche de la maison de Vermandois contre la maison de Cambrai ; et cette fois la défaite de celle-ci ne fut pas pleurée à Laon [1]. — Lothaire s'avança vers le nord avec une armée, très probablement dans le dessein de soutenir son frère. Se trouvant à Douai, il restitua au monastère de Marchiennes, à la prière de sa femme Emma qui l'avait accompagné, le village de Haines, enlevé jadis aux religieuses par Arnoul le

« quietemque publicam interpolantes minus potentes utcumque vexa-« bant. Denique in partes Karlensium concedentes Karolum, regis Lo-« tharii fratrem pravis moribus deditum, pariterque Ottonem, Alberti « Vermandensium comitis filium, cum aliis quoque multis raptoribus « suo auxilio adsciverunt ; suam quippe callide deplorantes erumnam, « se videlicet exheredes et exutos patrimoniis factos extorres paternae « habitationis, terram in qua nati sint sibi negari, ad ulciscendum ergo « injuriam socia arma precari. His ergo fulcientibus atque comitantibus, « reformatis quidem bellicis usibus, ad Montem castrum properato con-« tendunt, ibique, anno dominicae incarnationis 976, super fideles impe-« ratoris, comites videlicet Godefridum atque Arnulfum, facto impetu « irruerunt. Illi tamen non minore spiritu excitati, suis quos presentes « habebant coactis, extra munitionem emergunt, preruptoque periculo « sese offerentes, in expectato omni, nisi Dei tantum, auxilio, manus « conserunt, diuque utrimque certato, tamen fructu victoriae potiuntur. « His ad sua receptis, nec longum, Otto predium illud Gogiacum, quia « sibi esset contiguum, Arnulfo presumpta vendicatione eripuit, ibique « castello munito, urbem hanc, quia nec longe distat, frequenti incur-« sione concitavit. » — Sigebert, *Chronogr.* : « 976. Filii Ragineri « Longicolli auxilio Francorum et maxime Karoli, postea ducis, freti, « lacessunt bello Godefridum et Arnulfum comites, qui post Guarne-« rum comitatum Montensem invaserunt ; Montem Castrilocum obsi-« dent. Multis utrimque in conflictu fusis, obsidio remota est. Victoria « anceps ; datur tamen palma comitibus. » — Thietmar : « In occidente « Lambertus Reinherii filius cum suis victus ab hoste Godefrido mul-« torum inimicus occubuit. » — Les chroniqueurs allemands, on le voit, attribuent la victoire à Godefroi et à Arnoul ; les détails précis du continuateur de Flodoard, les concessions d'Otton II, montrent que c'est absolument faux. La vérité, c'est que l'armée lorraine fut vaincue, qu'Arnoul prit la fuite ; mais que Godefroi, relevé blessé par ses gens, put rentrer dans Mons et que les assiégeants ne purent s'en emparer. Godefroi possédait encore cette forteresse en 985 (voir lettre 59 de Gerbert, éd. Havet, p. 58). — Giesebrecht (*Jahrb.*, p. 30) admet que le résultat de la bataille fut douteux : Witte, *Lothringen* (p. 28) qu'il fut défavorable aux assaillants. — Kalckstein suit le récit du continuateur de Flodoard, mais se trompe sur la date de la bataille qu'il met le 13 avril (p. 334).

1. Flodoard (*Annales* à 943). *Raoul de Cambrai* (éd. Meyer et Longnon, *Introduction*).

Vieux[1]. Il menaçait en même temps Theudon évêque de Cambrai, d'origine saxonne et tout dévoué aux rois de Germanie. L'évêque de Cambrai étant en même temps évêque d'Arras, son hostilité pouvait être très préjudiciable au roi de France qui possédait précisément cette dernière ville. Theudon se trouva alors dans une situation extrêmement critique. Sa ville épiscopale était loin des secours de l'empereur; elle s'avançait en plein cœur du royaume de la France occidentale. De tous côtés il se voyait entouré d'ennemis : le roi de France, Charles, Renier, Lambert, Albert et Eudes de Vermandois. A Cambrai même il était sans cesse insulté et bravé par les seigneurs du pays. Un de ses vassaux, du nom de Gautier, qui possédait Lens, se fit un jeu de le bafouer, de le tromper de toutes sortes de manières. Il lui promit d'abord son dévouement s'il consentait à donner à son fils homonyme les biens de Jean le majordome; quand l'évêque eut cédé à ses demandes, il ne l'en persécuta que davantage. Ce Gautier ne cessait de prédire à Theudon l'arrivée des Français et l'incendie de Cambrai, et quand il l'avait épouvanté de la sorte, il lui escroquait de l'argent sous prétexte de le défendre. Hériward obtint aussi plusieurs villages par le même procédé; il annonçait à Theudon l'arrivée et les ravages de Renier et de Lambert, puis feignait d'aller à leur rencontre et de les chasser. Le naïf évêque récompensait alors richement Heriward[2].

1. *Historiens de France*, IX, 640. — En 975 Adélaïde se brouilla avec son fils Otton II et se réfugia auprès de son frère Conrad, roi de Bourgogne. Adélaïde était aussi mère d'Emma, femme de Lothaire. Les historiens allemands, remarquant qu'Emma a eu une grande influence sur son mari et qu'Adélaïde aimait au moins autant son gendre Lothaire que sa fille (lettre de Gerbert, 74, éd. Havet, p. 70), en ont conclu que l'hostilité entre Lothaire et Otton II à partir de 975-76 fut une conséquence des mauvais rapports de l'empereur avec sa mère (Giesebrecht, p. 27-28 : Witte, p. 27 ; Kalckstein, p. 330 ; Matthaei, p. 40-41). Inutile d'insister sur la légèreté de ces hypothèses.

2. Voy. *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 92, 93, 99. Cf. plus bas, p. 90, n. 4. — Albert de Vermandois et le majordome Jean ne prirent peut-être pas part à la bataille de Mons, mais ils n'en ravagèrent pas moins l'évêché de Cambrai. Sur un évangile (écrit au X-XI[e] s.) de l'église de Cambrai (ms. de Cambrai n° 309) on trouve à la fin cette notice intéressante : « Haec sunt nomina malefactorum qui ecclesias... cum comite « Rainero succenderunt : Albertus comes... Iohannes, etc., » en tout

Le jour même où son frère était battu et blessé à Mons, Adalbéron faisait à Reims l' « invention » du corps de saint Thierry et suppliait le roi de venir assister à l' « élévation » des reliques. Mais Lothaire, alors en Flandre, n'était nullement pressé de répondre ; ce fut seulement le 11 décembre que Lothaire et la reine Emma, accompagnés d'une nombreuse armée, arrivèrent à Reims. Il s'y tint une grande assemblée, et le roi, en présence de ses troupes, des grands, des évêques, des abbés, convoqués par Adalbéron, fit lui-même la translation des reliques de saint Thierry dans cette abbaye située alors à trois milles de Reims[1] (décembre 976)[2].

Huit jours plus tard (le 20 décembre), l'évêque Roricon mourait à Laon de paralysie[3]; perte aussi funeste pour la des-

42 noms (*Mon. Germ.*, SS., t. VII, p. 439, n. 46). Jean épouvanta tellement Theudon que celui-ci lui rendit son patrimoine qu'il avait donné un instant à Gautier de Lens et à son fils. (*Gesta ep. Camer.*, I, c. 93).

1. *Historiens de France*, IX, 635 A. Saint-Thierry est à 8 kil. N.-O. de Reims.

2. *Mirac. s. Theoderici :* « Anno DCCCCLXXVI., mense aprilis, videlicet XIII. kal. maii, inventum est corpus s. Theoderici.. Episcopus « Adalbero quaerebat ut rex Lotharius accersiri posset ad elevationem « hujus corporis. Sed rex toto fere illo tempore morabatur pro nego- « tiis ad exteras partes regni ; sed circa adventum Domini rex venit « ad Remorum fines et cum uxore sua Emma et exercitu copioso eo « venit ad elevationem. Aderat summus pontifex Remensis. Levatum « est III. idus octobris (corrig. III. id. dec.) » — *Breve chron. Remense* : « 976. S. Theodericus levatus ». — *Martyrologe de Saint-Thierry.* « XIII. « kal. maii. Inventio corporis beati Theoderici a domino Adalberone « archiepiscopo, qui ordinatione beati Remigii primus abbas exstitit « in monte Or ubi incorruptus plus ferme quam trecentis quinqua- « ginta annis requievit : et translatio ipsius ac s. Theodulfi in capsam « argenteam. » — *Libellus de elevatione s. Theoderici* (comme les *Miracula s. Theoderici*) «... infra ipsos dies quibus agitur observan- « tia dominici adventus, ut Remorum finibus rex appropinquaret, « habiturus quidem apud metropolim placitum cum optimatibus suis... L'archevêque convoque les évêques et les abbés voisins, enfin : « III. « idus dec. », le corps de saint Thierry est porté par le roi. L'archevêque s'était efforcé de tirer le corps du saint de son tombeau, mais en vain : seules les mains royales purent l'en retirer... « Ipso die rex « cum regina beato confessori pretiosa ornamenta obtulerunt ». *Historiens de France*, IX, 39 et note (d), p. 129. — Marlot (éd. franç.), t. III, p. 39-40.

3. *Contin. Flodoard.* : « 976. Ipso in anno, tertia decima kalendas « januarii, praesul Rorico sanctae Laudunensis aecclesiae, qui erat lan- « gore paralisi correptus, post multas ac debitas Deo pro ipsa infirmi « tate redditas gratias, vita decessit, videlicet vigilia sancti Thomae

tinée des Carolingiens que celle d'Odelric. Fils naturel de Charles le Simple[1], il avait toujours été pour son neveu Lothaire un conseiller sage et dévoué. Il était parvenu, entre autres services, à empêcher l'arrivée de Hugues de Vermandois au siège de Reims, et avait réussi par des négociations à assurer à Lothaire la possession d'une notable partie de la Flandre[2].

Lothaire choisit pour succéder à Roricon un jeune clerc lorrain, Adalbéron, désigné plus souvent sous le diminutif d'Ascelin, son chancelier depuis trois ans[3]. Il le nomma évêque, dans la cathédrale même de Laon, le 16 janvier 977. Ordonné prêtre à Reims, le 24 mars, par son homonyme l'archevêque de Reims, Adalbéron fut consacré évêque le dimanche des Rameaux, 1er avril; il alla ensuite à Laon[4] consacrer le saint-chrême et fut intronisé le jour de Pâques 8 avril[5]. Lothaire ne se doutait guère qu'il venait d'introduire au cœur de ses domaines l'ennemi dont la perfidie devait, quatorze ans plus tard, exterminer sa famille. — Ascelin commença peut-être

« apostoli post laudes Dei matutinales ». — *Ann. S. Quintini Veromand.* : « 976. Rorico presul moritur.— Un an auparavant Lothaire se trouvant à Compiègne avait à sa demande accordé l'immunité à l'abbaye de Saint-Vincent, « second siège de l'évêché » (*Historiens de France*, IX, 639).

1. Flodoard *Ann.* (à 949).

2. Voir plus haut, pages 47 et 48.

3. Adalbéron était très probablement frère des deux comtes lorrains Bardon et Gozilon qui joueront un certain rôle dans la suite de cette histoire. Voir *Lettres de Gerbert* (éd. Havet, p. 56, 118, 122). Cf. ci-dessous, p. 146 et 158 n. 5.

4. Il avait été sans doute consacré hors de Laon à l'abbaye de Saint-Vincent « second siège de l'évêché » (Voir p. précéd., note 3). C'était en effet la coutume que l'évêque fût consacré dans l'abbaye la plus importante de son évêché, un dimanche et autant que possible à l'une des grandes fêtes de l'année. Il ne faisait son entrée dans sa ville épiscopale que quelques jours après.

5. *Contin. Flodoard* : « Anno 977. Adalbero juvenis, qui erat ex Lo-« tharii natus regno, Roriconi episcopo successit tali modo : Septima « decima kalendas februarii, in natale sancti Marcelli papae, donum « episcopii Laudunensis aecclesiae in ipsa accepit aecclesia, Lotharii « regis largitione. Deinde, nonas (*sic*) kalendas aprilis, vigilia videlicet « Annonciationis dominicae, presbiter est ordinatus in praescripta « Sanctae Mariae ecclesia ab archiepiscopo Adelberone, Remis. De-« nique postea, kalendas aprilis, episcopus est ordinatus in sancto Pal-« marum die. Exin, Laudunum rediens, sacrum chrisma sacravit aec-« clesiastico more ; die vero Paschae primum in propria resedit « sede ».

ses trahisons envers son bienfaiteur dès le début de son épiscopat ; des rumeurs sourdes coururent bientôt accusant la reine Emma d'adultère avec le nouvel évêque. Dans le dessein de laver Ascelin de cette accusation infamante, l'archevêque Adalbéron prit l'initiative de réunir un synode dans le diocèse de Reims à Saint-Macre[1], pour soumettre la conduite d'Ascelin à l'enquête de ses confrères. Nous n'avons plus les actes de ce synode ; Richer les a sans doute fait disparaître par prudence ; mais il n'est pas douteux qu'Ascelin ait été acquitté, car il continua à jouir, ainsi qu'Emma, de la confiance de Lothaire[2] ; bien plus, le roi exila son frère Charles, qui seul avait osé dire tout haut sur sa belle-sœur ce que tout le monde pensait tout bas[3]. Emma se défendit naturellement d'avoir jamais eu de relations coupables avec l'évêque de Laon[4], et il est possible que ces rumeurs aient été suscitées par la malignité de Charles qui détestait sa belle-sœur. Thierry, évêque de Metz, lui reprochait quatre ans plus tard, entre autres choses, d'avoir voulu souiller la femme de son frère par ses mensonges. Charles, dans sa réponse à Thierry, se justifie sur tous les points, sauf sur celui-là qu'il passe sous silence[5]. D'ailleurs, au témoignage même de Richer, les

1. Richer (III. 66) : « Eodem tempore, Emma regina et Adalbero, « Laudunensis episcopus, infames stupri criminabantur ; id tamen la- « tenter intendebatur, nullius manifesto intentionis teste. Sed quia sup- « presse dictum ad omnium aures devenerat, episcopis visum est id « esse discutendium ne frater et coepiscopus eorum infamiae tantae « subderetur. A supradicto ergo metropolitano collecta est episcopo- « rum sinodus apud Sanctam Magram, locum Remorum diocesaneum. « Considentesque et quaeque utilia pertractantes, postquam metropo- « litanus... » (le reste manque). — Saint-Macre est dans le dép. de la Marne, arr. Reims, cant. de Fismes. — C'est à l'instigation d'Emma que Lothaire avait exilé son frère. Aussi Charles en garda envers sa belle-sœur une rancune implacable : Richer (IV, 16) : « Emmam reginam « *cujus instinctu sese repulsum a fratre arbitrabatur*, ibi compre- « hendit eique custodes adhibuit ».

2. Voy. un diplôme de Lothaire (*Historiens de France*, IX, 641), accordé à la demande d'Emma et d'Ascelin, en 980.

3. Charles dit lui-même (Richer, IV, 9) : « licet enim a fratre *de regno* « *pulsus* sim, etc. » Il s'en vengea en essayant deux ans plus tard de détrôner son frère. (Voy. *Lettres de Gerbert.*, 31 et 32, éd. Havet, p. 25-31). Cf. plus bas, page 97.

4. Voy. sa lettre à sa mère Adélaïde (*Lettres de Gerbert*, éd. Havet, p.89).

5. Lettre de Thierry : «... regnique sui consortem infamares tuisque

preuves manquaient, « nullius manifesto intentionis teste[1] ».

Pendant ces années 975 à 977, un certain nombre d'évêques moururent ou furent déposés. Thibaud, évêque d'Amiens, fut condamné à Rome dans un synode par le pape Benoit VII au commencement de 975. Il refusa de comparaître au concile provincial tenu à Reims, le dimanche 3 juillet, sous la direction de l'archevêque, et de se rendre à un deuxième concile, le samedi 24 septembre. Alors Adalbéron, de concert avec le diacre Etienne, légat du pape, excommunia et déposa Thibaud (peu après le 19 juillet 975)[2].

En Bourgogne, Anastase, archevêque de Sens, était mort en 977, dans la nuit du dimanche 7 janvier; il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Son successeur, Séguin, consacré à Saint-Etienne d'Auxerre, le dimanche 10 juin 977[3], se vit refuser l'entrée de sa ville épiscopale par son oncle maternel, Rainard, comte de Sens, qui craignait que son neveu ne prît trop d'empire dans la ville. Séguin jeta alors l'interdit sur tout le diocèse, depuis le 1er octobre 977 jusqu'au début du carême; ce fut seulement le 17 février 978, premier dimanche de carême, qu'il put être intronisé. Une épidémie se déclara alors et causa une grande mortalité; le propre frère de l'archevêque, un chevalier du nom d'Isembard, en mourut le 13 avril[4]. Gautier fut nommé évêque d'Autun vers

« mendatiis commaculares, » et la réponse de Charles. (*Lettres de Gerbert*, p. 25-31). Voy. ci-dessous p. 137-140.

1. Voir p. précéd., note 1. La date de ces événements n'est pas connue. Richer dit « eodem tempore » et il les rapporte après la dispute de Gerbert et d'Otric qui eut lieu en 981. — MM. Olleris (l. 35-36) et Sepet les datent de 972, confondant le synode de Saint-Macre avec celui de N.-D. en Tardenois; c'est un lapsus : en 972 Ascelin n'était pas encore évêque. Le synode de Saint-Macre a dû avoir lieu au milieu de l'année 977, peu après la consécration d'Adalbéron. C'est en 977 en effet que nous voyons Charles accepter l'investiture d'Otton II (Cf. p. 91), évidemment après avoir été exilé par son frère qu'il s'engage à combattre (Cf. p. précéd., n. 1, et p. 91, n. 4). A propos de ce synode M. Mourin (*Les comtes de Paris*, p. 325) a fait des réflexions bien étranges dans un style non moins étonnant.

2. *Historiens de France*, IX, 299. *Gallia christiana*, X, 1161. Gerbert se lia avec ce diacre Etienne et entretint une correspondance avec lui (Voy. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, p. 38 et 67).

3. Voy. *Appendice VI*.

4. Clarius, *Chron. S. Petri Vivi*.

977[1]. Guy, fils de Gautier, comte de Vexin et d'Amiens, et d'Ève, fille de Landry, comte de Dreux, succéda vers la même époque dans l'évêché de Soissons à son homonyme Guy Ier, oncle du comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle[2].

Hadulf de Noyon mourut le 24 juin 977. Lothaire lui donna pour successeur son propre neveu, Liudulf, fils de sa sœur Gerberge et d'Albert, comte de Vermandois. La maison de Vermandois était alors toute-puissante dans le nord et l'est de la *Francia*. Elle se trouvait posséder ou dominer les *pagi* de Vermandois, Soissonnais, Noyonnais, Omois, Tardenois, Beauvaisis et Laonnois (en partie), en Bourgogne, Meaux le Troiesin, enfin le Tournaisis, — l'évêché de Tournai étant alors uni à celui de Noyon. Elle exerça par la suite une grande influence sur les Carolingiens[3].

Pendant que, au cours de l'année 977, la prépondérance de Lothaire paraissait s'affermir au nord de la France qu'il reprenait à Theudon, évêque de Cambrai, les biens que celui-ci avait enlevés à l'abbaye de Saint-Amand-de-Marolles, près d'Arras, et qu'il les restituait aux moines[4]; pendant qu'il

1. *Gallia Christiana*, t. IV, col. 376.

2. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 346-347. — Kalckstein (p. 335) fait mourir vers cette époque sans aucune raison Gibuin Ier, évêque de Châlons-sur-Marne, auquel succéda un neveu homonyme. Kalckstein se contredit d'ailleurs, car, p. 449, il fait remarquer que Gibuin Ier n'a pas pris part au concile de Saint-Basle en 991 et il a l'air de le considérer comme vivant encore en 995. — Olleris (p. 513) fait mourir Gibuin Ier vers 996 à un âge avancé. M. Ed. de Barthelemy, après le 16 février 998 (*Diocèse ancien de Châlons*, I, 342). Hugues de Flavigny donne 991 comme date de sa mort ; Aubry des Trois-Fontaines donne 997 ; un catalogue d'évêques lui donne 53 ans de pontificat, ce qui le ferait mourir en l'an mil puisqu'il a été consacré en 948. Le *Gallia christiana* est d'avis qu'il abdiqua en 998 (IX, col. 871). Ce qui est certain c'est que Gibuin Ier vivait encore en 997. Voy. lettre 181 de Gerbert (éd. Havet, p. 164 et n. 1 de la p. 163). Gibuin était fils de Hugues et d'Adalburge ; il avait pour frères Hugues, comte du *pagus Attoariorum*, et Richard, comte de Dijon (*Chron. S. Benigni Divion.*, éd. Bougaud, p. 129. Cf. Longnon, *Atlas hist.*, p. 96).

3. *Contin. de Flod.* (à 977). *Ann. S. Quintini Vermand.* « 977 Ha-« dulphus episcopus obiit ». Sur les possessions de la maison de Vermandois et particulièrement du comte de Troyes, voir d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.*, t. I, p. 153, et ss. — Cf. Kalckstein, p. 355, et Longnon (*Atlas historique*, p. 220-221, *Livre des vassaux des comtes de Champagne et de Brie*, p. 52-54.)

4. *Historiens de France*, IX, 641.

accordait l'immunité au monastère de Saint-Quentin-en-l'Ile, à la demande de l'abbé Arnoul (Laon, 5 août 977)[1], Otton II, par un coup de maitre, retournait à son profit la coalition qui s'était formée l'année précédente et faisait perdre à Lothaire toutes ses espérances de suprématie sur l'évêché de Cambrai, le Hainaut et la basse Lorraine. Bien loin de venger la défaite de ses vassaux, comme ils s'y attendaient, Otton prit le parti peu héroïque, mais sage, de transiger avec leurs vainqueurs. Renier et Lambert recouvrèrent le territoire paternel; Godefroi garda Mons, auquel l'empereur joignit Bouillon et peut-être alors le comté de Verdun, pour ne pas laisser sans compensations ce fidèle vassal[2]. Charles, frère de Lothaire, venait d'être exilé[3]. Otton profita de cette heureuse circonstance pour mettre aux prises les Carolingiens qui commençaient à l'inquiéter. Il nomma Charles duc de Lorraine, ce qui en faisait son vassal, et prit en même temps la précaution de ne lui donner que d'assez faibles possessions[4], ce

1. Ce diplôme peut être aussi de 976. *Historiens de France*, IX, 640, n° 30.

2. Voir page 83, n. 3 (fin) et note 4 ci-dessous.

3. Voir page 88, note 3.

4. *Gesta ep. Camerac.*, l. I, c. 101 : «...Karolum ducem regis Lotharii fra« trem quem Otto imperator multis beneficiis conductum ut fraternis « motibus secum fortior resisteret citeriori Lotharingiae sub se prefece« ret ». — Sigebert, *Chronogr.*: « 977. Ducatus Lotharingiae datur Karolo « fratri Lotharii regis Francorum, multis insuper conducto beneficiis ut « et ipse ab insolentiis desistat et fratris sui Lotharii motibus obsistat. « Filii Ragineri ut pro se viriliter agerent animati Francorum auxilio et « affinitate (Raginerus quippe Hathuidem filiam Hugonis, postea regis, « Lantbertus vero Gerbergam, filiam Karoli ducis, duxere uxores) « in terra patrum suorum relocati sunt ». — L'expression des *Gesta ep. Camer.* « citeriori Lotharingiae, etc. » démontre que Charles n'eut que la Basse-Lorraine et non la Lorraine tout entière comme le soutient Besly dans sa dissertation : *De quelle Lorraine Charles, fils de « Louis d'Outremer, était-il duc?* Nous savons d'ailleurs que le duché de Haute-Lorraine appartenait à Frédéric. Enfin dans la lettre de Thierry à Charles (*Lettres de Gerbert*, éd. Havet, p. 26), le passage : « brevi tu Lothariensium regni angulo latitens », achève de montrer que l'étendue des possessions de Charles en Lorraine n'était pas considérable. Otton II ayant quitté la Lorraine en juillet 977 (le 29 il était déjà à Magdebourg. Voy. Giesebrecht, *Jahrb.*, p. 119), Charles a dû recevoir l'investiture en juin ; ce qui placerait le concile de Saint-Macre en mai 977. Voir p. 88, n. 1. — Giesebrecht (*Jahrb.*, p. 38 et n. 3), Witte (p. 28-29), Kalckstein (p. 338-39), Matthaei (p. 41-42).

qui l'empêchait de devenir dangereux; la condition expresse de ces bienfaits, c'était de s'opposer à toutes les entreprises de Lothaire sur la Lorraine. Nous verrons que Charles tint parole et que son serment de vassalité envers Otton II devait un jour servir de prétexte pour l'exclure du trône.

Peut-être est-il exagéré d'attribuer à l'empereur de profonds desseins politiques; il n'agit peut-être ainsi que par faiblesse, pour se délivrer des tracas que lui causait incessamment la Lorraine. Qu'il fût dû à son habileté ou au hasard, le résultat n'en fut pas moins heureux pour l'empire, puisque Lothaire perdit ainsi un secours précieux dès l'année suivante[1].

C'est qu'en effet, depuis deux ans au moins, Lothaire semblait avoir conçu le dessein de recouvrer la Lorraine. A la suite d'un voyage qu'il fit en Bourgogne au printemps, accompagné d'un grand nombre d'évêques (Séguin, Gibuin, Adalbéron de Laon, Liudulf, etc.)[2], il se décida brusquement à tenter l'aventure. Le moyen qu'il voulait employer était fort habile, s'il était peu loyal: il avait résolu de brusquer l'affaire en mettant d'abord la main sur son impérial cousin

1. C'est ce qu'a très bien vu Matthaei (p. 43).

2. En mars Lothaire se trouvait à Dijon et assistait à une donation faite par l'évêque de Nevers, Natran, à l'église Saint-Cyrice, donation souscrite par les évêques qui avaient accompagné le roi. La date de cette charte est: « Actum est in Divionis castro... Hugo diaconus *ante « praesentiam regis* et datavit in mense martio, anno 32 regnante « Lothario rege ». (*Gallia Christiana*, XII, *Instrumenta*, p. 319, n° 28). Le compte des années du règne de Lothaire est faux. Heureusement les souscriptions nous permettent de dater avec précision. Cet acte est de mars. Etant souscrit par Adalbéron de Laon et Liudulf de Noyon, il est postérieur à juin 977. Il est antérieur au 24 février 979, jour de la mort de l'évêque de Natran. Il est donc nécessairement de 978. Le *Gallia christiana* ignore la date de la mort de Natran. Celle-ci nous est donnée par les *Annales Nivernenses*: « 978. Hoc anno obiit Natran« nus episcopus VI. kal. martii. In ipso anno ordinatio Rocleni epis« copi, missa sancti Petri, III. kal. jul., die dominico. » On va dire que cette mention prouve au contraire que Natran est mort le 24 février 978 et non 979. Il n'en est rien, car la date d'année est fausse. En effet l'ordination de Roclen, successeur de Natran, a eu lieu l'année même de la mort de celui-ci, le dimanche 29 juin, jour de la Saint-Pierre. Or cette fête ne tombe un dimanche qu'en 979. — Peut-être Lothaire faisait-il déjà ses préparatifs et avait-il été rassembler des troupes en Bourgogne. Le duc Henri prit part à la guerre de 978. (Voir p. 101, n. 3).

Otton II[1]. Celui-ci se trouvait à Aix-la-Chapelle avec sa femme Théophano, alors enceinte, et sa suite était peu nombreuse. Lothaire se hâta donc de réunir à Laon au milieu de juin, une assemblée de grands pour leur exposer ses projets et leur demander conseil. Il fit évidemment beaucoup de promesses; l'assemblée acclama les propositions du roi sans même délibérer, et les Robertiens entrèrent pleinement dans ses vues, ce qui était l'essentiel. Le secret le plus absolu fut gardé, au point que dans une armée qui s'élevait à vingt mille hommes (selon l'évaluation certainement exagérée de Richer[2]), personne, en dehors des chefs, ne savait sur quel lieu on se dirigeait. On observa une certaine discipline : les troupes furent partagées en corps d'armée, chacun ayant un signe distinctif; Lothaire prit par la rive gauche de la Sambre et de la Meuse; l'évêque de Cambrai épouvanté s'enfuit alors à Cologne et ne tarda pas à y mourir de chagrin[3]. Après le

1. Richer explique l'attaque de Lothaire un peu différemment. Il prétend (l. III, 67, 68) que Lothaire, irrité de voir aux mains des Ottoniens la Lorraine, qui avait un instant appartenu à son père, considérait comme une sorte de bravade la proximité de la résidence d'Otton II. Cette dernière raison n'est guère admissible. Les années précédentes, Otton II s'était approché beaucoup plus près du royaume de France sans que Lothaire eût manifesté d'hostilité, — du moins déclarée. — La vraisemblance c'est que la résolution de Lothaire fut prise brusquement; c'était l'habitude des hommes de cette époque qui ne connaissaient aucun atermoiement entre l'idée et l'exécution. Les *Gesta ep. Camer.* (I, c. 97) disent que Lothaire voulait priver Otton de l'empire; c'est beaucoup dire : il est probable qu'une fois l'empereur entre ses mains, Lothaire se serait contenté de la possession de la Lorraine. Les *Ann. Altahenses* attribuent l'expédition de Lothaire aux conseils de Renier et de Lambert; l'empereur venait de leur rendre le Hainaut, mais peut-être Godefroi avait il refusé de leur restituer les biens de leur père, ce qui les rejeta du côté de la France. Une lettre de Gerbert (éd. Havet, p. 53) rend cette supposition très vraisemblable.

2. « Collectus exercitus sic densus incedebat ut erecta hastilia lucum « potius quam arma portenderent ». Une expression analogue se rencontre dans le poème de Gérard de Roussillon. Si ce passage était dans Grégoire de Tours, MM. Iunghans, Rajna, etc., ne manqueraient pas d'y voir l'indice d'une source épique.

3. Si Lothaire avait suivi la rive droite de la Sambre il lui aurait fallu franchir la Meuse entre Givet, Dinant et Namur; il aurait eu ensuite à traverser le massif de l'Ardenne, impraticable aux armées encore au début de ce siècle, à plus forte raison au x[e] siècle. Au témoignage de Richer (III, 69), ce ne fut qu'après le passage de la Meuse que l'armée fut rangée en ordre et qu'on connut la faiblesse numé-

passage des gués de la Meuse, l'armée fut divisée en « centuries » commandées chacune par un « centurion »[1] et elle

rique d'Otton II. Cela est inexplicable si la Meuse a été franchie vers Givet, Dinant (c'est-à-dire si Lothaire a pris par la rive droite de la Sambre), car l'armée n'était pas alors à moitié chemin, et il était inutile de la ranger en ordre de bataille, elle avait devant elle la partie la plus difficile de l'Ardenne. Au contraire, en prenant par la rive gauche de la Sambre, puis de la Meuse, les difficultés étaient bien moindres; le passage de la Meuse dut s'effectuer entre Liège et Maestricht. Aix n'est pas à dix lieues du fleuve. On conçoit alors très bien que Lothaire ait rangé ses troupes en ordre de bataille, qu'il ait été seulement alors fixé sur les forces d'Otton, et que celui-ci n'ait appris que si tard l'arrivée des Français (voir p. suivante). Cette supposition que Lothaire suivit la rive gauche de la Sambre trouve sa confirmation dans le récit que les *Gesta ep. Camerac.* (l. I, c. 100) font des alarmes de l'évêque de Cambrai et de sa fuite précipitée à Cologne, où précisément Otton II se réfugia lui aussi. Seulement les *Gesta* confondent cette expédition de Lothaire avec celle de 965 contre la Flandre (voir page 47). L'erreur peut être aisément corrigée : en 965 Theudon n'était pas encore évêque; d'autre part, Theudon était mort à la fin de 978 (voir page 111), peu après le passage de Lothaire en Cambrésis; celui-ci a donc eu lieu certainement en 978. Maintenant la difficulté est de savoir si c'est en juin, au moment où le roi marchait sur Aix, ou si c'est en décembre, après la retraite d'Otton II. Ce dernier avis est soutenu par M. Matthaei (p. 30-38). — M. J. Lair, (éd. de Dudon, p. 294, note a), combinant les *Gesta ep. Camerac.* avec un passage de Dudon (voir page 47, n. 2), se donne beaucoup de mal pour démontrer qu'Arnoul le Jeune, comte de Flandre, avait refusé le service militaire à Lothaire lors de l'invasion d'Otton II, et qu'il lui avait repris ses conquêtes de 965; après la retraite d'Otton en 978, Lothaire marcha contre la Flandre et s'empara du pays jusqu'à la Lys. Arnoul effrayé implora la médiation de Richard de Normandie : celui-ci força Lothaire à restituer Arras au comte de Flandre. En réalité il suffit de comparer les passages de Dudon et de l'auteur des *Gesta ep. Camerac.* avec les Annales flamandes qui rapportent l'invasion de 965, pour voir qu'ils ont copié celles-ci mot pour mot (voy. p. 46, n. 3). On ne peut donc essayer d'appliquer ces récits à la fin de l'année 978. D'ailleurs Dudon ne met aucune date et ne dit nullement qu'il s'agisse d'Arnoul le Jeune. Les *Gesta ep. Camer.* débutent ainsi : « Sub hujus « autem tempore Arnulfo *sene*, Flandrensium comite, mortuo, mox « irruens Lotharius rex, etc. »; c'est clair : il s'agit bien de 965. — L'auteur des *Gesta ep. Camerac.* a relié maladroitement ce passage, copié sur les *Annales Elnonenses minores*, à la fuite de Theudon en 978. Il faut soigneusement distinguer ces deux faits et non pas les commenter avec un passage de Dudon et les embrouiller — comme a fait M. Matthaei. — Ce n'est pas là le moyen d'éclaircir une question suffisamment obscure. Notre hypothèse que Lothaire menaça Cambrai en juin 978 nous paraît donc préférable, parce qu'elle est plus prudente.

1. Expressions que Richer a empruntées à l'organisation romaine

marcha sur Aix ; mais l'expédition subit des retards : les troupes étaient trop nombreuses pour un simple coup de main, et s'étaient embarrassées de bagages de toutes sortes. Tout en sachant l'empereur peu entouré, Lothaire ignorait les forces exactes dont il pouvait disposer (il ne l'apprit qu'après le passage de la Meuse[1]), aussi à tout hasard avait-il réuni le plus grand nombre d'hommes possible ; ce fut une faute.

Quand on apporta à Otton II la nouvelle qu'une armée française était tout proche, il refusa absolument d'y croire ; les messages avaient beau se succéder, il s'entêtait à nier ; il répondait que Lothaire n'avait ni assez de guerriers ni des vassaux suffisamment fidèles pour tenter une pareille entreprise. Enfin il monta à cheval et quand de ses propres yeux il se fut assuré de la vérité, il comprit que toute résistance était vaine, qu'il valait mieux se mettre en sûreté, quitte à se venger plus tard. Il s'enfuit donc à Cologne avec Théophano et toute sa suite, et si précipitamment qu'il abandonna les insignes impériaux.

L'armée de Lothaire retardée par ses bagages n'arriva que le lendemain ; dans le palais, les tables étaient encore dressées pour le repas et couvertes de mets. Les valets d'armée se jetèrent dessus ; les insignes impériaux furent retirés des cachettes, le palais et le pays environnant furent pillés. Tout cela n'empêcha pas l'expédition d'être manquée, puisque son but réel était de s'emparer de la personne d'Otton II. Aussi, après être demeuré trois jours seulement à Aix, Lothaire donna le signal de la retraite[2]. Mais avant

(III, 69.) Nous les conservons ne sachant trop à quoi elles peuvent correspondre à ce moment du moyen âge.

1. « Cum vero vada Mosae transmisissent, centuriones constituti et « dispositi per centurias, Ottonem non sufficientem habere exercitum « diligenter contemplati sunt. Itaque accedebant, multamque inopiam « rei militaris apud hostem praedicabant. » (Richer, III, 69).

2. Richer (III, 69, 70, 71). — *Annales Altahenses* : « 978. Hoc etiam « anno Lotharius rex, hortatu et consilio filiorum Reginharii qui fuit « princeps et dux in regno Lotharii (v. p. 93, n. 1), cum electo « numero militum, repente invasit Aquisgrani palatium seditque « tribus diebus ibi, ordinans atque constituans quae sibi congrua « videbantur. » — *Ann. Laub. et Leod.* : « 978. Lotharius rex Aquense « palatium videre tantum venit. » — *Ann. Sangallenses majores* : « 984

leur départ les Français se donnèrent la satisfaction d'amour-propre de retourner vers l'Est l'aigle de bronze aux ailes déployées qui se dressait au sommet du palais. Il avait été placé dans cette position par Charlemagne, ce qui était évidemment une menace pour la Saxe ; les Ottoniens ses succes-

« (*sic*). Lotharius rex Francorum, contentione agens adversus Ottonem « imperatorem de finibus regni, Aquisgrani tamquam *sedem regni* « *patrum suorum* invasit, terram quoque inter Mosellam et Renum, « quae erat in Ottonis imperio, affectare coepit. » — Alpertus, *De episc. Mettens.* : « Hujus (Deoderici) itaque temporibus, Lotharius rex Fran- « corum in partem Belgarum regni, quod sub imperio Ottonis Caesaris « erat, animum intendit, ut suae ditioni Hrenum usque sibi subjuga- « ret. Nam dum forte Aquis Otto Caesar ad conventus agendos tutus et « omni timore sublato consisteret, et id per exploratores Lothario regi « enuntiatum esset, magnis itineribus ad eum contendit et de impro- « viso prope castra accessit, ut imperatori vix facultas sui recipiendi « relinqueretur atque in fuga accelerända emolumenta essent multa « relicta, quae omnia praedae hostibus fuerant. » — *Gesta ep. Camerac.*, l. I, c. 97 : « Rex Karlensium Lotharius imperatorem Ottonem incau- « tum invadit et ideo Otto, collecto agmine, regnum ipsius devastavit. « Post haec autem imperator, jam pacato regno et omnibus sibi ante « resistentibus virtute sedatis, quietus et cum prosperitate quae Dei « sunt tractans, apud palatium Aquisgrani circa festivitatem Sancti « Iohannis morabatur, — cum repente Lotharius rex Karlensium, « nepos videlicet suus, illum volens privare imperio, occultu expedi- « tione adeo incautum paravit invadere, ut pridie antequam preoccu- « paretur, posset resiscere. Qui quoniam hujus rei improvidus puta- « bat se non habere in presens ad renitendum copiam, movens se a « loco, cum omni secessit familia Coloniam ; sese arbitratus se opor- « tere quidem ad tempus cedere ut postmodum ex industria potius « posset resistere. Cum autem rex Lotharius illuc perveniens, suis « quidem dispositionibus elusis illum minime offenderet, ibique Gallis « bachantibus atque latrocinantibus, multa populatione satis dese- « visset... » (Voir la suite p. 98, n. 1). — Sigebert ne fait que copier, en les abrégeant, les *Gesta ep. Camer.* — Thietmar (voir p. 97, n. 1). — Rod. Glaber (I, c. 3) : « Ipsum denique Ottonem, scilicet secundum, « filium primi ac maximi videlicet Ottonis, conatus ut quondam capere « positum in palatio Aquisgrani. Sed quoniam eidem Ottoni clam prae- « nuntiatum a quibusdam est, noctuque cum uxore vix fuge presi- « dium petens obtinuit. » — *Historia Francor. Senon.* : « Hlotharius rex, « congregans exercitum copiosum, valde renovavit in ditione sua Hlo- « tharium regnum. Veniensque ad palatium quod vocatur Aquisgrani, « ubi commanebat Otto imperator cum uxore, hora prandii, ingressus- « que palatium, nullo contradicente, comederunt et biberunt quicquid « illi ad usus suos paraverant. Otto vero imperator cum uxore sua et « populo fugiens reliquit palatium. Depredato itaque Lotharius rex « palatio et tota provintia, reversus est in Frantiam cum pace, nemine « persequente. »

seurs, de race saxonne, l'avaient tout naturellement retourné face à l'Ouest, en signe de possession de la Lorraine [1].

Au retour, Lothaire essaya sur la ville de Metz un coup de main qui ne réussit pas. L'évêque Thierry s'en plaignit à Otton II et l'excita à la vengeance. Il fit plus : il arma contre le roi de France son propre frère : Charles reçut la promesse de la couronne à condition de détrôner Lothaire [2].

1. Richer (III, 71) : « Aeream aquilam quae in vertice palatii a « Karolo Magno acsi volans fixa erat, in vulturnum converterunt. Nam « Germani eam in favonium converterant, subtiliter significantes « Gallos suo equitatu quandoque posse devinci. » Ces paroles n'ont pas été comprises par Kalckstein (p. 341, n. 1). « Richer, dit-il, prête « sa vanité française (*sic*) à Charlemagne, en admettant que celui-ci « voulait indiquer par cette position de l'aigle que les Gaulois (sur qui « Charles exerçait une domination héréditaire) seraient encore une « fois vaincus par les Germains. » — Richer, on le voit, ne dit rien de pareil ; il attribue le fait, non à Charlemagne, mais aux Germains (les rois Saxons), ce qui est tout différent. — D'ailleurs le passage de Richer trouve sa confirmation et son explication dans Thietmar : « 978... post haec autem imperator omni studio ordinavit expeditio- « nem suam adversus Lutharium, regem Karelingorum qui in Aquis- « grani palacium et sedem regiam, nostrum semper respicientem do- « minium, valido exercitu presumsit invadere sibique versus aquila « designare. Haec stat in orientali parte domus, morisque fuit omnium « hunc locum possidentium ad sua eam vertere regna. »

2. Dom Calmet (I, 923) prétend que Lothaire entra à Metz avant de parvenir à Aix. C'est une erreur complète (voir p. 107, n. 3), reproduite par Digot (I, p. 202) ; *Histoire de Metz*, t. II, 84 ; Dewez (II, 123). — Alpertus, *De episcopis Mettensibus* : «..hac felicitate rex sublevatus spem suis augere et audatius crebras incursiones agere, Mettim- « que usque proficiscitur ; sed nulla re nave facta probrosus rediit. Et « sicut ex felicitate obrepit insolentia, sic item ex eadem aliquando « desidia mentis oriri solet. Praesul itaque Deodericus quamvis « inanes incursus regis forent, tamen ejus ineptiae ut reprimerentur « statuit. Unde litteris cum legatis ad Ottonem Caesarem missis, de « his rebus eum certiorem facit, dicitque in tanto suo imperio non « debere eum hanc contumeliam diutius pati sibi populisque ejus fieri. « Quibus auditis, sibi eam rem imperator curae necessario aestimavit « esse ; consuesse enim Francos regno ejus impetus et rapinas facere, « detrimenti et contumeliae illi esse judicavit. » — Toute la frontière entre la France et la Lorraine était troublée dans la deuxième moitié du xᵉ siècle. Thierry bâtit le château d'Épinal pour protéger le pays contre les pilleries des Bourguignons (Sigebert, *Vita Deoderici*, *Mon. Germ.* SS. IV, 464). De même, le duc Frédéric fit construire la forteresse de Bar (le Duc) pour arrêter les incursions des Champenois (*Chr. S. Michaelis in pago Virdunensi*, *Mon. Germ.* SS. IV, 81). — Les habitants de l'évêché de Toul ne se sentaient pas non plus en sûreté. Après la mort de l'évêque Gozlin (en 963), Otton Iᵉʳ étant alors en Italie, ils

Cependant l'empereur exaspéré proclamait le ban dans tout l'empire ; il convoquait les grands, les excitait à venger son injure et s'assurait leur dévouement par toutes sortes de faveurs. Il réussit de la sorte à réunir, tant en Germanie qu'en Lorraine et en Italie, une armée de trente mille cavaliers, nombre qui parut prodigieux aux contemporains. En y comprenant les écuyers, valets, archers, etc., le nombre des soldats s'élevait à soixante mille. C'était la plus grande agglomération de troupes qu'on eût vue de longtemps dans l'Europe occidentale. Disposant de pareilles forces, Otton II n'avait pas besoin d'user de ruse ; aussi prévint-il Lothaire qu'il envahirait son royaume le 1er octobre[1].

firent part de leurs craintes à Brunon : « Is vero clementis com« passione animi earum lamentationi condolens ipsamque urbem, « Franciae regno continem, *Romano nuperrine adjunctam imperio*, « perpendens summa mentis angebatur sollicitudine, etc. » Il prit le parti de nommer saint Gérard évêque de Toul. Voy. Widric, *Vita S. Gerardi episcopi Tullensis*. — Sur les relations de Thierry de Metz et de Charles, voy. page suivante, n. 1.

1. Richer (III, 72, 73, 74) : « Interea Otto cum *triginta milibus equi*« *tum* in Gallias ire parabat. Nec moratus praemissis centurionibus « ibat. » etc. — *Annales Sangallenses maiores :* « ... contra quem « (Lotharium) statim Otto *triginta milia equitum* in Franciam duxit et « ostiliter eam devastans famosissimam fecit expeditionem. » — Alpertus : « ... Convocatis itaque cunctis principibus de illatis sibi injuriis a rege « conquestus est. Hii omnes, consilio dato, armis illi obviandum esse « dicebant. Quorum omnium consensu suscipit negotium et ex omni « parte imperii sui, etiam ex Italia innumerabilis multitudinis cogit « exercitum, usque Parisium perrexit et vastata regione sine illius « congressione rediit. » — *Gesta ep. Camerac. :* « ... Illi (Lothario) nimi« rum revertenti Otto legationem dirigere festinavit, aperte videlicet « denuntians, quod propter ultionem suae tantae perfidiae nullos ei « dolos aut insidias innecteret, non fraude subriperet, sed sublatis « omnibus fraudulentiis, kalendis octobribus, ad debilitandum sui « regni imperium procederet. Interea itaque imperator suae terrae « duces et principes bello accinctos convocari precepit, vocatisque, « omnis rei causam cum gravitate proclamationis intimans, expedi« tionem super Lotharium ducere destinavit. Ad cujus exhortationem « cuncti animos flectunt, indignantesque sibi factum decus, omnes « unanimiter quasi vir unus invicem conspirationem faciunt et pro « fidelitate patris, qui eos familiariter enutrivit, usque ad exitum vitae « sese deservitum ire promittunt. His ergo adscitis atque coactis, tantae « copiae exercitum movit ut nemo tantam postea vel ante vidisse se « meminisse potuerit. » — Sigebert copie les *Gesta* et Alpertus. — Thietmar, *Chronicon :* « quem (Lotharium) celeriter abeuntem Cesar « insequitur, depopulatis omnibus et incendio consumptis usque ad

Au jour fixé, la France eut à subir toutes les horreurs d'une nouvelle invasion. Le Laonnois, le Soissonnais, le Rémois furent mis à feu et à sang; l'ennemi s'acharna à détruire les villes royales de Compiègne et d'Attigny. Laon fut pris et Charles y fut proclamé roi par l'évêque de Metz[1]. Toutefois, détail qui peint bien l'époque, Otton épargna scrupuleusement les églises et les abbayes. Il faisait horriblement dévaster le Rémois et le Soissonnais, mais il vénérait saint Rémy[2] et saint Médard. Les commandants de l'avant-garde détruisirent et incendièrent, à la vérité, le monastère de Chelles fondé près de Paris par sainte Bathilde, mais ce fut contre les ordres de l'empereur; quand il eut connaissance du mal, il le déplora et s'empressa d'indemniser les religieuses. La Seine put seule arrêter ce torrent dévastateur; l'armée des assaillants vint camper entre Montmartre et le

« Parisiam sedem ». — Bruno, *Vita s. Adalberti* : « Alia hora congregatus « est optimus populus et exercitus grandis nimis valde congrediuntur « cum Karolinis Francis; cedunt hostes non durantes virorum forcium « impetum fortissimum. » — Rod. Glaber, *Hist.* : « Tunc denique Otto « congregato exercitu *sexaginta milia* et eo amplius militum, Fran- « ciam ingressus, venit usque Parisius ibique triduo commoratus cepit « redire in Saxoniam. » — Kalckstein suppose (p. 342) qu'en envahissant la France, Otton comptait avoir des intelligences avec les Robertiens: cette hypothèse ne repose sur rien, et tout la contredit.

1. Ces faits nous sont connus par allusion, grâce à la polémique échangée entre Thierry évêque de Metz et Charles, duc de Basse-Lorraine. Le premier écrit (*Lettres de Gerbert*, éd. Havet, p. 26) «... dum « fratri tuo nobili Francorum regi Laudunum civitatem, suam inquam, « suam, nunquam utique tuam, dolo malo subriperes eumque regno « fraudares... » Charles réplique : « An cum Lotharium regem Francorum « quem gloriosum vocas, cum maxime oderis, hunc inquam, cum re- « gno pellebas, *meque regnare cogebas*, fidemne eis vel michi pro- « missam servabas? » (*Ibid.*, p. 30). Ces passages ne peuvent certainement s'appliquer qu'à l'an 978. — Mais si Charles a été *proclamé* roi à Laon, il n'a pas été oint; ce sacrement lui aurait permis de succéder à son frère et à son neveu en 987, ce qui n'arriva pas. — Un passage d'Adam de Brême (l. II, chap. 21) semblerait contredire nos allégations : « Is (Otto) Lothario et *Karolo* Francorum regibus subactis, cum « in Calabriam, etc. » Mais Adam de Brême n'a aucune espèce d'autorité pour l'époque qui nous occupe. M. Matthaei prétend que Laon n'a été pris par Charles que lors de la retraite de l'armée impériale (v. p. 26-27). Ses raisons ne m'ont pas paru convaincantes.

2. Ce fut peut-être ces sentiments qui lui valurent les services d'Adalbéron, archevêque de Reims. Voir p. 102 n. 3.

fleuve[1]. — Lothaire, surpris à son tour quand ses troupes étaient lienciées[2], n'avait pu opposer aucune résistance ; il lui fallut aller au delà de la Seine demander secours à Hugues Capet. Il se réfugia à Étampes et y convoqua ses vassaux, pendant que Hugues Capet s'enfermait dans Paris pour défendre le passage de la Seine. Ne pouvant traverser le fleuve dont la rive gauche était défendue par les Français,

1. Richer (III, 74). — *Ann. S. Quintini Viromand.:* « 978. Otto im- « perator Laudunensem pagum vastat. » — *Ann. S. Dionysii* : « 978. « Ottho filius Otthonis, rex Saxonum ante muros Parisiorum venit. » — *Ann. Hildesheim.:* « 978. Eodem anno imperator cum magno exer- « citu Galliam invasit ac devastavit. » — *Ann. Weissemburg.:* « 978. ... « Heinricum ducem ad suam graciam recepit atque in Franciam per- « rexit. » — *Ann. Magdeburg.* : « 978. Eodem anno Otto imperator cum « magno exercitu Galliam, quae dicitur Karlingia, invasit ac devas- « tavit. » — *Ann. S. Medardi Suess.:* « 980 (*sic*). Saxoni Franciam « vastaverunt, et a Francis cum imperatore suo Ottone fugati sunt. » — *Ann. Sangallenses maiores* (voir p. 98, n. 1). — Alpertus (*Ibid.*). — *Chronicon Rainaldi Andegav.:* « 977 (*sic*). Otto imperator Parisius venit cum « ingenti exercitu. » — *Chr. S. Florentii Salmur.:* « 978. Otho imperator « Parisius venit cum magno exercitu. » — C'est alors qu'apparait pour la première fois la fameuse expression de *furor teutonicus* dans Aubry des Trois-Fontaines. — *Chr. S. Maxentii Pictav.* : « 978. Otho impera- « tor apud Parisium fuit, sed Franci fugaverunt eum. » — *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 97 (suite, voir p. 98, n. 1): « Et ne sua premissa legatio regem « Lotharium fallat, prescripta quidem die in regnum ejus pervenit, « prosperisque usus successibus, primo Remensium, deinde Laudu- « nensium sed et Suessionensium, novissime vero partes Parisiorum « diversa peste vastavit. Paternis tamen moribus instructus, aecclesias « observavit, immo etiam oppulentis muneribus ditare potius estima- « vit. » — Sigebert copie les *Gesta* et Alpertus. — Othlon, *Vita s. Wolfkangi :* « Cum Caesar Otto medius, propter injuriam sibi factam « Francorum partes invadens hostili manu usque Parisium perveniret » ... (suite, p. 104, en note). — Thietmar (voir p. 98, n. 1). — Rod. Glaber, « *Hist :* ... Franciam ingressus venit usque Parisius (*Ibid.*). » — *Ann. Altahenses :* « Cum festinatione omnes vires regni sui coadunavit et « insecutus est eum usque ad fluvium Sigonem et usque ad monaste- « rium Sancti Dionysii et eum non apprehendit, quia fugiendo « evasit. »

2. « Sic etiam, versa vice, Lotharium adurgens, eo quod militum « copiam non haberet, fluvium Sequanam transire compulit et geme- « bundum ad ducem ire coegit. Turbati ergo *repentino hostium* « *adventu* rex Stampas adiit. » (Richer, III, 74). Ce passage prouve contre les *Gesta ep. Camer.*, Thietmar et les *Ann. Altahenses* que Lothaire ne reçut pas le défi d'Otton II pendant son retour d'Aix-la-Chapelle, mais très peu avant l'invasion ; de sorte qu'il ne put rassembler à temps ses vassaux licenciés. — Cf. Richer (c. 75 et 77).

Otton fit ravager le Parisis par ses valets d'armée et brûler les faubourgs. Un des guerriers allemands alla jusqu'aux portes bardées de fer qui défendaient le passage du Grand-Pont, insulter les Parisiens et les défier en combat singulier. Un des assiégés, du nom d'Ives, accepta la lutte, tua l'Allemand et fut récompensé par le duc[1].

Pendant ce temps, Lothaire, Geoffroi Grisegonelle, gonfalonier du roi[2], Henri, duc de Bourgogne[3], avaient rassemblé leurs troupes et se dirigeaient vers Paris au secours de Hugues Capet. L'armée impériale était affaiblie par la fatigue et les maladies, elle souffrait sans doute aussi de la disette dans un pays désert et ruiné; l'hiver approchait. Otton II ne jugea pas bon de s'attarder plus longtemps et

1. Richer (III, 76). — Il a certainement existé un vassal de Hugues Capet du nom d'Ives. Trois ans après ces événements, le duc se trouvant à Senlis confirmait la cession faite à l'abbaye d'Homblières, par ce personnage, d'une forêt, près du village de Chavigny en Vermandois moyennant douze sous de cens annuel à la saint Rémy (1er oct.) Voy. *Pièce justif.* n° 4. — *Hist. Franc. Senon.* : « Post haec Otto imperator congregans exercitum suum venit Pari- « sius; ubi interfectus est nepos ipsius Ottonis cum aliis pluribus ad « portam civitatis, incenso suburbio illius. Jactaverat namque se « extollendo dicens, quod lanceam suam infigeret in portam civitatis « Parisiorum. » — Selon Jean d'Ypres (*Chronicon Sithiense*), ce serait l'empereur lui-même qui aurait dardé sa lance dans la porte de Paris en s'écriant : « Huc usque sufficit. » Ce trait légendaire, l'*Hist. Franc. Senon.* l'avait déjà attribué au duc Ardennais Helpon, tué devant Sens en 959 (voir p. 29). — Tous ces récits ont une teinte légendaire; elle s'accuse surtout dans les *Gestes des comtes d'Anjou*, rédigées au XIIe siècle, où le héros et le vainqueur du duel est Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou. — M. Mourin a eu la naïveté d'accepter en toute confiance la narration des *Gesta consulum Andegavensium* et de la paraphraser longuement. — Cf. Matthaei (p. 23-24).

2. C'est son titre traditionnel (*Chanson de Roland*, éd. L. Gautier, vers 106). *Gesta consulum Andegavens.* — Les *Gesta ep. Camerac.* nous montrent que Geoffroi avait une grande autorité dans l'armée puisqu'il se permet de répondre aux messagers d'Otton II avant le roi lui-même (voir p. 105). Je pense que Geoffroi a pu réellement porter la bannière royale.

3. Rod. Glaber. *Hist.*: « Lotharius ex omni Francia atque *Burgundia* mi- « litari manu in unum coacta persecutus est Ottonis exercitum (etc.). » — Le témoignage de Raoul Glaber n'est pas très sûr : il est pourtant bien probable que Henri a répondu à l'appel de Lothaire, et surtout de son frère Hugues Capet. Le fait est d'ailleurs attesté par une chronique bourguignonne, l'*Historia Francorum Senonensis*. Voir p. 104 (en note).

décida le retour[1]. Mais auparavant il fit monter en haut de Montmartre une multitude de clercs et leur fit entonner l' « Alleluia te martirum », de façon à « étourdir les oreilles de Hugues et du peuple de Paris et à les stupéfier[2]. » Ceci fait, l'empereur leva le camp (vers le 30 novembre) et se dirigea rapidement sur la Lorraine. Adalbéron de Reims, secret partisan d'Otton, lui fournit des guides[3].

Lothaire et les Robertiens ayant refait leurs forces se mirent à sa poursuite. L'empereur, toujours fuyant, s'arrêta un soir de décembre devant l'Aisne, près de Soissons. Les pluies d'automne avaient grossi la rivière et rendu le gué presque

1. Richer (III, 77) : « Otto Gallorum exercitum sensim colligi non « ignorans, suum etiam tam longo itinere quam hostium incursu posse « minui sciens redire disponit, et datis signis castra amoverunt, etc. » — *Gesta ep. Camerac.*, l. I, c. 98 : « Qui cum satis exhausta ultione con- « gruam vicissitudinem se rependisse putaret, ad hiberna oportere « se concedere ratus, inde simul revocato equitatu circa festivitatem « Sancti Andreae jam hieme subeunte, reditum disposuit. » — Cette date du 30 novembre (saint André) pour le départ d'Otton II trouve sa confirmation dans Thietmar, *Chronicon* : « In illo itinere, multis infirmitate « nimia compressis, Brun, comes Harneburgensis, miles per cuncta « laudabilis, obiit II. kal. decembris (30 novembre). » — Il ne faudrait pas interpréter deux passages de Richer (III, 74, 75) reproduits par Raoul Glaber, comme signifiant qu'Otton II n'est resté que trois jours devant Paris. Ce serait invraisemblable puisqu'il est entré en France le 1er octobre et n'est reparti que vers le 30 novembre ; Richer, à mon avis, veut dire simplement que le ravage des environs de Paris dura trois jours sans que Hugues Capet pût s'y opposer.

2. *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 97 : « Deinde vero ad pompandam vic- « toriae suae gloriam, Hugoni, qui Parisius residebat per legationem « denuntians quod in tantum sublimitatem Alleluia faceret eidem cantari « in quanta non audierit; accitis quam pluribus clericis « Alleluia te « martirum » in loco qui dicitur Mons Martirum, in tantum elatis vo- « cibus decantari precepit, ut attonitis auribus ipse Hugo et omnis Pari- « siorum plebs miraretur. »

3. Voir les invectives de Louis V contre Adalbéron dix ans plus tard (Richer, IV, 2) : « Adalbero Remorum metropolitanus episcopus, homo « omnium quos terra sustinet sceleratissimus, contempto patris mei im- « perio, Ottoni Francorum hosti in omnibus favit. Eo cooperante, Otto « exercitum nobis induxit; ejus subtilitate, Gallias depopulatus est; eo « itineris duces praestante, indempnis cum exercitu rediit. » Ce discours me semble tout à fait authentique; Richer, disciple et admirateur d'Adalbéron, n'aurait osé inventer un pareil langage. On peut admettre que les propos de Louis V sont exagérés ; mais le dévouement que l'archevêque de Reims montra par la suite à l'empire ne permet guère de douter que le fond ne soit vrai.

impraticable. La situation était critique : les troupes françaises serraient de près l'armée impériale, elles pouvaient lui tomber sur le dos pendant la nuit. Otton dut son salut à la présence d'esprit de Godefroi, frère d'Adalbéron de Reims, et de Wolfgang, évêque de Ratisbonne. Ils le décidèrent à franchir la rivière coûte que coûte. La plus grande partie de l'armée passa heureusement sur la rive droite ; mais l'obscurité ne permit pas à l'arrière-garde de traverser. La suite montra toute la prudence des conseils de Godefroi et de Wolfgang. Pendant la nuit le fleuve grossit encore davantage, et le lendemain matin l'armée de Lothaire apparut sur la rive gauche ; bien qu'inférieure en nombre, elle eût par son choc jeté dans la rivière les troupes impériales. L'arrière-garde fut naturellement exterminée ; ce qui ne tomba pas sous l'épée fut emporté par le torrent. Néanmoins Otton n'eut à déplorer la perte d'aucun personnage illustre, l'arrière-garde n'étant guère formée que des valets d'armée et des chariots de transport. La victoire des Français se borna donc au massacre des valets et à la prise des bagages[1].

1. Richer (III, 77) : « Angarias quoque accelerare moliti sunt, amo« tisque omnibus ibant non segniter nec sine metu . Axonae fluvii « vada festinantes alii transmiserant, alii vero ingrediebantur, cum exer« citus a rege missus a tergo festinantibus affuit. Qui reperti fuere « mox gladiis hostium fusi sunt, plures quidem, at nullo nomine « clari. » — *Gesta ep. Camerac.* (I, c. 98) : « Ubi Lotharius Ottonem inse« quitur, sed Axona fluvio intercurrente pugna differtur, ... remen« soque itinere bono successu gestarum rerum gaudens, super Axo« nam fluvium castra metari precepit. Sed tamen, quia iste fluvius, si « quando imbras incumbant, in tantum excrescere solet ut absque na« vigio effretari non possit, suggerente atque exhortante comite Gode« frido ne quid videlicet inpedimenti tantae copiae militum in difficili « transitu contingeret, praeterlegere festinavit, paucis tamen famu« lorum remanentibus, qui retrogradientes (nam sarcinas bellicae « supellectilis convectabant), pre fatigatione oneris, tenebris siquidem « jam noctis incumbentibus transitum in crastino differre arbitrati sunt. « Sequenti vero die, collectis quos potuit Lotharius, licet inferior numero, « ex pudoris tamen conscientia presumptionem colligens, occulte usque « ad predictum fluvium hostes prosequitur. Cujus inproviso impetu « ipsi rei bellicae portatores perterriti, dum sibi natatu consulere « estimarent, subito excrescentibus undis, lapsis viribus mortui dimer« guntur. Ipsa etenim nocte in tantum excrevit alveolus ut difficultas « importuosi littoris neuter alteri manum conferre potuerit ; hoc, ita « sane credo, Dei voluntate disposito, ne strages innumerabilis edere« tur utrimque ; licet enim inferior Lotharius, ut ferunt, sese certa-

Ici se place, au dire des *Gesta episcoporum Cameracensium*[1], un incident assez étrange et difficilement explicable : Otton II aurait fait passer sur une barque des messagers à Lothaire,

« mini miscuisset, cepit tamen jumenta, cominuit vehicula, quae « magis oneri quam usui in periculis habebantur. » — Othlon, *Vita s. Wolfkangi episcopi* : « Cum Caesar Otto medius, propter injuriam sibi « factam Francorum partes invadens hostili manu usque Parisium « perveniret, in redeundo venerat ad quendam fluvium sui crepidi- « nem alvei tumescentibus undis exuperantem. Multis autem ibi peri- « clitantibus, verus Dei cultor cum suis appropinquavit, vidensque « tam ingens periculum, respexit in coelum et se suosque fideliter bene- « dicens, ipsum intrepide monuit transire fluvium. Adhuc vero illis « prae timore cunctantibus et Francis a tergo acriter impugnantibus, « ille primus sui comitatus per nomen Domini quod semper in ore « sonuit, fluvium transiens, sequentes prosperavit, nullusque suorum « quicquam periculi sustinuit. Tunc omnes prae gaudio mirantes et « Dominum laudantes vir humillimus ne pro miraculo hoc eum publi- « carent obnixe rogavit. » — *Annales Altahenses.* : « Revertente autem « exercitu, ventum est ad fluvium Arna, et transvadato fluvio castra « posuere, et relictis in alia ripa fluminis victualibus cum plaustris et « carnicis et pene omnibus ustensilibus, quae exercitui erant necessa- « ria, et ecce repente filii Regentarii cum exercitu regis Lotarii irruunt « et multos ex custodibus occiderunt, et quidquid secum apportare po- « terant diripiebant, multum damnum exercitui inferentes. » — Un souvenir altéré de ces événements se trouve dans la *Vita s. Adalberti* de Brunon : « Congrediuntur cum Karolinis Francis ; cedunt hostes non « durantes virorum forcium impetum fortissimum. Set dum vino ven- « trique colla flectunt, regnante Ottonis infortunio, victores in turpem « fugam desinunt. » — Rod. Glaber, *Hist.* : « Lotharius ex omni Francia « atque Burgundia militari manu in unum coacta, persecutus est « Ottonis exercitum usque in fluvium Mosam (*sic*), multosque ex ipsis « fugientibus in eodem flumine contigit interire. » — *Historia Francorum Senonensis* : « Convocans igitur Hlotharius rex Hugonem ducem « Francorum et Heinricum ducem Burgundionum, inruit in eos fugien- « tibusque illis persecutus est usque Suessionis civitatem. Illi autem « ingressi fluminis alveum quod dicitur Axona, nescientes vadum, plu- « rimi ibi perierunt. Et multo plures consumpsit aqua quam gladius « vorasset, et tanti ibi perierunt ut etiam aqua redundaret cadaveribus « mortuorum : aqua enim impleverat ripas suas. Hlottarius vero rex « constanter persequens illos tribus diebus et tribus noctibus usque ad « fluvium quod fluit juxta Ardennam sive Argonam, interfectis ex « hostibus maxima multitudine. Desinens autem persequi illos, Hlotta- « rius rex reversus est in Franciam cum magna victoria. Otto autem « imperator, cum his qui evaserant, cum magno confusione reversus « est ad propria. Post haec non apposuit ultra Otto rex ut veniret nec « ipse nec exercitus ejus in Frantiam. » Cette chronique contient visiblement des détails fabuleux et est très partiale en faveur de Lothaire ; il ne faut donc l'utiliser qu'avec beaucoup de prudence.

1. *Gesta ep. Camerac.*, I, c. 98.

lui demandant, s'il désirait le combat, de se donner mutuellement des otages, de manière à permettre à l'une des deux armées de traverser le fleuve pour livrer bataille, sans avoir à redouter une trahison. Au vainqueur appartiendrait l'empire : « laureatus regni imperio potiretur. » Geoffroi Grisegonelle aurait interrompu ces propositions en s'écriant : « Pourquoi faire périr tant d'hommes des deux côtés? Que les rois combattent seuls corps à corps ; nous les regarderons de loin et nous soumettrons au vainqueur. » Godefroi d'Ardenne répliqua avec indignation : « On nous disait bien que vous méprisiez votre roi ; nous refusions de le croire ; aujourd'hui nous l'apprenons de votre propre bouche. Pour nous, jamais nous ne laisserons notre empereur combattre seul, jamais nous ne consentirons à rester les bras croisés pendant qu'il s'expose au péril. Nous ne doutons pas d'ailleurs de sa victoire s'il se mesurait avec votre roi en combat singulier. »

Il n'est guère possible d'ajouter foi à ce récit. Il est unique ; rien de semblable dans aucune annale, dans aucun autre chroniqueur français ou allemand. Est-ce une invention de l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium?* Ce n'est pas absolument impossible ; le clerc anonyme qui les composa de 1041 à 1043, par ordre de Gérard I[er], évêque de Cambrai [1], est tout dévoué à l'empire ; il a très bien pu forger un conte pour pallier l'impression fâcheuse produite par la retraite d'Otton II [2]. Il est inadmissible que celui-ci eût promis l'empire à Lothaire s'il eût été vainqueur. Si Otton II avait voulu livrer bataille, il en avait cent fois l'occasion pendant son trajet de Paris à Soissons ; il lui eût suffi

1. Voir la préface de Bethmann. *Mon. Germ.*, SS t. VII, p. 393 et suiv.

2. Ces supercheries ne sont pas sans exemple au moyen âge. L'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin est tellement rempli de flatteries et de mensonges en faveur des ducs de Normandie qu'il n'a presque aucune autorité historique. — Giesebrecht (*Jahrb.*, p. 53, n. 1) déclare accorder toute confiance au récit des *Gesta ep. Camerac.* sous prétexte que cet ouvrage n'est pas un recueil de fables. Mais un ouvrage peut contenir des éléments légendaires, sans en être pour cela entièrement composé ; de plus, on ne saurait nier l'extrême partialité de l'auteur en faveur de l'empire, partialité qui affaiblit l'autorité de son témoignage.

de ne pas traverser l'Aisne et d'attendre de pied ferme l'arrivée de l'ennemi ; au contraire, il s'empressa de passer la rivière et agit ainsi judicieusement, comme on vient de le voir. Néanmoins je ne pense pas que tout soit faux dans ce récit, mais il a été défiguré dans un sens favorable à Otton II. Il me semble en outre contenir des éléments légendaires empruntés peut-être à une chanson de geste[1].

Quoi qu'il en soit, Otton put se retirer sans désastre[2] en Lorraine, vers le milieu de décembre, et y récompenser magnifiquement ses fidèles. Il célébra la fête de Noël à Francfort. Son expédition, comme celle de Lothaire, n'eut pas de résultat bien clair. Des deux côtés on s'attribua la victoire. Les chroniques allemandes passent sous silence l'échec d'Otton aux bords de l'Aisne ou bien cherchent à l'atténuer.[3] On s'aperçoit néanmoins, malgré leur enthousiasme officiel, que le prestige de l'empereur subit quelque atteinte : il avait failli se laisser surprendre à Aix et sa retraite avait eu quelque ressemblance avec une fuite précipitée. Il semble même qu'en

1. Voy. F. Lot, *Geoffroi Grisegonelle*, dans la *Romania* de juillet 1890.

2. Richer (III, 77). L'*Historia Francorum Senonensis* prétend bien que Lothaire poursuivit Otton pendant trois jours et trois nuits jusqu'à la Meuse et lui tua une multitude de soldats, mais ce récit est très suspect (voir page 104 à la fin de la note). D'ailleurs la crue de l'Aisne dut empêcher le passage de Lothaire tout aussi bien que celui de l'arrière-garde d'Otton. Toute cette hécatombe de Saxons dut se réduire au massacre de quelques traînards.

3. *Gesta ep. Camerac.*, *Ann. Sangallenses*, Thietmar, etc. (voir p. 95, n. 2, 98, n. 1). Les historiens allemands, en rapportant la lutte de Lothaire et d'Otton II en 978, obéissent à des considérations patriotiques, regrettables au point de vue critique, et qui ne sont pas de mise pour ces époques éloignées où le sentiment de la nationalité n'existe pour ainsi dire pas. Ces érudits s'en sont pris surtout à Richer. Pertz, dans la préface de son édition, reproche à Richer : « cette intolérable vanité française qui dans les bulletins de Napoléon a excité l'indignation des peuples ». — Giesebrecht (*Jahrb.*, *Excurs* XV, p. 175-179) l'accuse de chauvinisme (nationaleitelkeit), de légèreté, de crédulité. Kalckstein lui fait à peu près les mêmes reproches (p. 339-349). — Le meilleur travail, de beaucoup, que l'on ait sur les événements de 978-980 est dû à M. Alb. Matthaei. La narration se ressent bien un peu des tendances de ses compatriotes au chauvinisme historique (p. 40-55), mais la première partie de sa thèse, où il montre toute l'autorité du récit de Richer, me semble d'une critique excellente (p. 1-40). — Cf. Giesebrecht (*Jahrb.*, p. 47-55), Witte (p. 30-37), Kalckstein (p. 339-349), Freeman (I, 251).

Germanie l'invasion de la France par Otton n'ait pas rencontré une approbation unanime. La légende voulut qu'un ermite eut prédit que tous ceux qui avaient conduit cette expédition mourraient dans les sept ans[1]; pour certains la défaite d'Otton à Basentello cinq ans plus tard fut le châtiment de ses dévastations et de sa lutte impie contre des chrétiens[2].

De leur côté les Français s'attribuèrent naturellement tout l'honneur de la campagne[3], sans réfléchir qu'elle n'avait pas eu de résultat utile, puisque la Lorraine leur échappa encore une fois. Mais la joie d'avoir failli enlever le plus puissant souverain de l'Europe et de lui avoir fait essuyer un échec fut plus forte que la raison. Ce sentiment d'orgueil se manifesta, non seulement dans les Annales, mais aussi dans les chartes, et même dans les pays qui n'étaient pas soumis à l'autorité directe de Lothaire. C'est ainsi qu'un acte de Marmoutier-lès-Tours porte cette date significative : *Data autem haec auctoritas mense marcio, sub magno rege Hlothario, anno scilicet XXVI., quando impetum fecit contra Saxones et fugavit Imperatorem*[4].

Charles ne put ou n'osa se maintenir dans Laon ; il suivit

1. Alpertus : « Erat tum temporis in Francia vir sanctitate et spiritu « talis, cui divinitus revelatum est omnes consilio quorum actum est « ut exercitus in Franciam duceretur infra septem annorum circulos « esse morituros. Cujus prophetiam ita completam colligimus, etc.» (Il raconte la défaite d'Otton II à Basentello.) « Hoc ultione divina « actum secundum praedictum sancti illius hominis a multis crede- « batur ut qui in vastationem regni Francorum consilium dederant, « ipsi in peregrinis terris sepultura et omnium amicorum solatiis « carerent. »

2. Bruno, *Vita S. Adalberti :* « cum esset melius pugnare zelo cum paganis, sine reverentia fraternae christianitatis congrediuntur cum Carolinis Francis. »

3. *Annales S. Medardi; Chr. S. Maxentii Pictavensis*, etc. (voy. p. 57, n. 4). Pour la partialité et l'invraisemblance, l'*Historia Francorum Senonensis* fait le pendant des *Gesta episcoporum Cameracensium* (voy. p. 103, n. 1 (à la fin); cf. p. 96 (en note), et p. 101, n. 1). Les érudits allemands (de Giesebrecht à Matthaei) reproduisent ou combattent Guillaume de Nangis ; c'est peine perdue : Guillaume de Nangis n'est pas original, il se borne à copier mot pour mot l'*Historia Francorum Senonensis*. Le seul renseignement qui lui appartienne en propre est une erreur: il prétend que Lothaire reçut à Metz l'hommage des barons (sic) de la Lorraine; la chronique d'Alpertus (voir p. 97, n. 2) montre que c'est absolument faux.

4. Bibl. Nat., Collection Moreau, tome XII, fol. 126.

Otton en Lorraine et, dès la fin de l'année 978, cette ville était certainement retombée au pouvoir de Lothaire[1]. Éclairé sur les prétentions au trône de son frère, le roi se hâta d'y couper court en associant à la couronne son fils Louis à peine âgé de treize ans[2]. Hugues Capet sondé sur ce projet s'y montra très favorable. Les grands du royaume furent en conséquence convoqués à Compiègne : après avoir été acclamé[3]

1. Les *Gesta ep. Camerac.* nous montrent en effet Charles en Basse-Lorraine dès le début de l'année 979. Voy. p. 113-114.

2. Emma, sa mère, avait été épousée tout au commencement de 966 (voir page 54). Lothaire eut encore d'Emma un fils, Otton, qui fut chanoine de l'église de Reims et mourut avant son père, un 13 novembre (voir le *Livre d'heures d'Emma*, et le *Nécrologe d'Odelric, prévôt de Reims*. Mabillon, *Annales Bened.*, t. IV, p. 32-33). Ce nécrologe (*Codex Odalrici prepositi Remensis*) est le n° 30 (ancien A, 20) de la Bibliothèque municipale de Reims. Il contient au fol. 192, cette mention : « Idus novembr. : Otto puer et canonicus, filius Lotharii regis » (je dois cette communication à M. Demaison, archiviste de la ville de Reims). Lothaire eut en outre deux fils naturels d'une dame noble, sœur d'un certain comte Robert, vassal de Charles de Lorraine. Le premier, Arnoul, devint archevêque de Reims et, comme nous le verrons, joua un rôle des plus importants et des plus tristes. Le second, Richard, ne nous est connu que par son ardeur à défendre son frère Arnoul accusé de trahison au concile de Saint-Basle, en 991. Il menaça de mort le prêtre Alger, complice d'Arnoul, s'il révélait rien sur son frère. (Voy. *Actes du concile de Saint-Basle*, cap. IX. Olleris, p. 182) : « Richardus frater tuus », dit à Arnoul l'évêque Gui de Soissons (*Ibid.*, c. XXX. Olleris, p. 217). — « Num obsides fratris ejus Richardi episcopo « Brunoni ejus sororis filio praeferendi ? » (*Concilium Causeium*. Olleris, p. 253). — « Qui (Arnulfus) cum Karolum sibi patruum esse dixisset, « Manassem quoque et Rotgerum sacramenta quae voluerit praesti- « tisse, avunculum suum Rotbertum, Karoli servum comitem fidissi- « mum fore designavit cum aliis quibusdam. » (*Concile de Saint-Basle*, cap. XI. Olleris, p. 182). Selon Hugues de Flavigny, Arnoul était né avant Louis V : « Habuit (Lotharius) et filium alterum ex quadam nobili « puella, Arnulfum, qui primum natus est, postmodum Remensem « archiepiscopum. »

3. « A duce reliquisque principibus Ludovicus rex *adclamatus*. » (Richer). Les grands, en effet, acclamaient le roi plutôt qu'ils ne l'élisaient. Le roi qui voulait associer son fils demandait les conseils des principaux personnages de son entourage, s'informait si l'impression générale était favorable à cet acte ; ce n'est qu'après avoir été pleinement éclairé qu'il convoquait les grands du royaume. Leur approbation était sous-entendue ; il n'y avait même pas l'ombre de discussion ; les seigneurs se bornaient à acclamer et à prêter serment de fidélité. — Cf. l'association de Louis le Pieux à l'Empire en août 813.

comme roi, Louis fut sacré par l'archevêque de Reims, le 8 juin 979, dimanche de la Pentecôte[1].

Hugues multiplia les protestations de dévouement ; il promit même aux deux rois de les aider à rendre plus effective leur autorité sur certaines parties du royaume[2]. Aussi Lothaire et Louis V s'empressèrent d'accorder au duc de France et aux

1. Richer (III, 91) place à tort le couronnement de Louis après la réconciliation de Lothaire avec Otton II et Hugues Capet ; mais la date de la Pentecôte est exacte ; elle est confirmée par un diplôme même de Louis V donné le jour de son sacre, 8 juin 979 (*Historiens de France*, IX, 659); le 8 juin 979 tombe bien le dimanche de la Pentecôte. — *Annales Floriac.*: « 979. Ludovicus a Francis Compendii rex est ele« vatus. » — *Annales S. Medardi Suess.* : « 979. Ludovicus Pius, filius « Lotharii, rex effectus est, patre vivente et volente.» C'est une erreur assez étrange des Bénédictins, de l'*Art de vérifier les dates*, de vouloir à toute force placer cet événement en 978. Cette erreur a été reproduite par un grand nombre d'historiens qui se sont bornés à copier l'*Art de vérifier les dates*. — Aux preuves déjà citées en faveur de l'année 979 on peut joindre la date suivante d'une charte originale de Saint-Julien de Tours (Arch. dép. d'Indre-et-Loire) : « Data, simulque cor« roborata mense julio, in civitate Turonensi, super mensa domini Ar« duini archiepiscopi, anno ab Incarnatione Domini *DCCCLXXVIIII.*, « in quo Hlotharius rex Ludovicum filium suum regem constituit.» Publiée par M. Ch. de Grandmaison, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1886, page 248.

Il est à remarquer que les rois Carolingiens (et les usurpateurs Robertiens) ont toujours été couronnés rois un dimanche et empereurs à Noël : Lothaire à Saint-Rémy de Reims, le 12 novembre 954, dimanche. — Louis IV, à Laon, 19 juin 936, dimanche. — Raoul, à Soissons, 13 juillet 923, dimanche. — Robert, à Saint-Rémy de Reims, 29 juin (?) 922, samedi (seule exception, encore la date est-elle peu sûre). — Charles III, à Saint-Rémy de Reims, 28 janvier 893, dimanche. — Eudes et Charles le Gros ont été couronnés à une date inconnue. — Louis le Bègue, à Compiègne, 8 décembre 877, dimanche. — Charles le Chauve (roi), 20 juin 840, dimanche. Empereur, Rome, 25 décembre 875, Noël. — Louis le Pieux (roi), 15 avril 781, dimanche de Pâques ; associé à l'Empire en sept. 813, quantième inconnu, mais un dimanche, au témoignage de Thégan. — Charlemagne, couronné empereur à Rome, en l'an 800, à Noël ; sacré à Saint-Denis, le 28 juillet 754, dimanche ; couronné à Noyon, le 9 octobre 768, dimanche. — Carloman, à Soissons, le 9 octobre 768, dimanche. — Pépin, sacré à Soissons en mars 952, le fut une seconde fois à Saint-Denis, avec ses fils Charles et Carloman, le 26 juillet 954, dimanche.

2. Richer (III, 91) : « Duobus ergo regnantibus dux multa affabilitate « ac famulatu multiplici, per dies plures sese commendabat ; adeo re« giam dignitatem per omnia extollens, et sese eis supplicem monstrans ; « se etiam facturum pollicens ut ambo gentibus jam domitis potentes « imperarent, indomitas quoque efficaciter mansuescerent. »

églises de son domaine tous les diplômes qu'il réclama : le lendemain de son sacre, Louis V accorda à Arnoul, évêque d'Orléans, conseiller intime de Hugues Capet[1], la confirmation de tous les biens de son église, renouvela l'immunité, enfin l'autorisa à poursuivre la restitution des biens et des serfs qui lui avaient été enlevés depuis l'époque de Charlemagne jusqu'à celle de son père Lothaire[2]. Le jour même de son couronnement, l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, dans le *pagus* d'Orléans, obtenait par l'intermédiaire de son abbé, Amalbert, le renouvellement de ses diplômes d'immunité[3]. Adalbéron de Reims, Gibuin de Châlons, et la reine Emma, se joignirent à Hugues pour demander à Lothaire et à Louis V de confirmer les donations faites au chapitre de Notre-Dame de Paris par l'évêque Élisiard, et de soustraire le chapitre à l'ordinaire[4].

Quinze ans auparavant, pendant la guerre Normande, les bandes de Danois païens au service du duc Richard avaient infesté non seulement le pays Chartrain, mais encore les frontières de la Normandie, du côté de la Bretagne[5]. Effrayé à leur approche, Salvator, évêque d'Aleth (Saint-Malo), avait recueilli les reliques de saint Samson et de saint Magloire, évêques de Dol[6], et, accompagné de Junan, abbé

1. Sur ce personnage, voir M. de Certain, *Arnoul, évêque d'Orléans*. Cf. Kalckstein (p. 332-333). Il conjecture qu'Arnoul s'était employé à obtenir l'assentiment de Hugues au couronnement de Louis V (p. 346).

2. *Historiens de France*, IX, 660.

3. *Ibid.*, IX, 659. Amalbert venait d'être nommé abbé de Saint-Benoit-sur-Loire (*Chr. S. Florentii Salmur.* : « 979, Amalbertus abbas « S. Benedicti efficitur »). Il quittait Saint Florent de Saumur dont Thibaud, comte de Chartres et de Blois, l'avait nommé abbé en 956. — *Chr. S. Florentii* (*Chron. des Églises d'Anjou*, I, p. 240) : « Richardo « abbati Amalbertus successit. Hic a Lothario... cum electione fratrum « regimen nostri susceperat caenobii. » — Aimon, *Mirac. S. Benedict.*, l. II, c. 17.

4. *Historiens de France*, IX, 642. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 66.

5. Voir page 42 et *Appendice VIII*.

6. Le diplôme de Lothaire leur donne le titre d'archevêques. On sait en effet que depuis Noménoë les évêques de Dol revendiquaient le titre d'archevêques et se prétendaient indépendants de la métropole de Tours. Une bulle de Jean XIII (*Historiens de France*, IX, 238) condamna ces prétentions, mais en vain ; la question resta pendante encore quatre siècles. Il fallut toute l'énergie d'Innocent III pour la

de Lehone, avait couru les mettre en sûreté à Paris auprès du duc de France, qui conservait la neutralité vis-à-vis de la Normandie, et qui d'ailleurs était depuis longtemps en relations amicales avec les évêques de Bretagne[1]. La paix conclue, les Bretons voulurent remporter les reliques ; Hugues Capet exigea qu'ils lui laissassent celles de saint Magloire. Il les transporta dans la collégiale de Saint-Barthélemy, située à Paris dans la Cité, près du Palais, en chassa les chanoines et les remplaça par des moines auxquels il fit de riches donations. Lothaire et Louis V les confirmèrent à la demande de Hugues, qu'ils qualifient de « duc très illustre[2] ».

Après la retraite d'Otton II, Lothaire renouvela-t-il ses tentatives contre Cambrai? Je n'oserais l'affirmer[3]. La mort de Theudon, à la fin de l'année 978, avait attiré sur l'évêché de Cambrai toutes les calamités qu'occasionnait à ces époques troublées la vacance du siège épiscopal. Lothaire mit la main sur les biens de l'évêché d'Arras, qui, nous l'avons dit, était alors uni à Cambrai tout en dépendant du royaume de la France Occidentale. Peut-être en agissant ainsi, Lo-

trancher définitivement en faveur de Tours en 1199 (Martène et Durand, *Ampl. Coll.*, t. III, col. 849 à 998).

1. Le 10 avril 969, Gisloën ou Wichohen, évêque de Dol, se trouvait auprès de Hugues Capet. Il souscrit (*Gisloen Britannorum episcopi*) une charte par laquelle celui-ci autorise un de ses vassaux, Haymon, à céder trois arpents de vigne, moyennant un cens de quatorze deniers, à un prêtre du nom d'Otbert (*Gallia Christ.*, t. XIV, col. 1044.) En mars 967. il se trouvait auprès de Hugues Capet avec un grand nombre de seigneurs et d'évêques, Thibaud le Tricheur et son fils Eudes, Geoffroi d'Anjou, Bouchard de Vendôme, Hugues, comte du Mans et ses deux fils Hugues et Foulques, etc. Voy. *Chartes de Saint-Julien de Tours*. (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1886, p. 229).

2. *Historiens de France*, IX, 644. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 64. — Hugues Capet fit différents dons à Saint-Magloire « cum sua venerabili conjuge *Adelaïde* nomine, *filia Pictavorum comitis*, de progenie Caroli Magni (sic) ». (Mabillon. *Ann. Bened.*, t. III, 655-56 et (appendice). p. 719.) Sous le règne de Robert II, Bérenger comte de Bretagne étant venu à Paris remplir ses devoirs de vassalité envers le roi (militare obsequium praebiturus) soumit à Saint-Magloire de Paris, à la prière des moines, le monastère de Saint-Magloire de Lehone à demi ruiné (*Ann. Ben.*, III, 720).

3. M. Matthaei en est persuadé (voir plus haut page 94, en note). Je ferai remarquer que si les *Gesta ep. Camer.* disent que Lothaire s'était emparé des biens de l'évêché d'Arras, ce qui faisait craindre une inva-

thaire entendait-il exercer un droit de régale[1]; mais on craignit que ce ne fût le prélude d'une invasion du Cambrésis. Otton II était alors occupé bien loin à combattre les Polonais[2]; nul secours à attendre de lui de longtemps. Dans ces circonstances critiques, Godefroi, comte de Hainaut[3], et Arnoul de Valenciennes, les deux personnages les plus considérables de la Basse-Lorraine, se décidèrent à avoir recours à Charles, que son titre de duc désignait tout naturellement pour la défense du pays. Ils lui rappelèrent que l'empereur ne l'avait nommé qu'à condition de s'opposer aux incursions de son frère; ils le prièrent de venir en toute hâte protéger Cambrai, et faire rentrer les vassaux de l'évêché dans le devoir; il devait leur faire prêter serment de fidélité à l'empereur et exiger d'eux des otages jusqu'au retour d'Otton II, qui nommerait le nouvel évêque. Charles accepta très volontiers; il réunit des troupes et arriva à Cambrai en compagnie de Godefroi et d'Arnoul. Mais ils ne tardèrent pas à s'éloigner avec

sion du Cambrésis, cela signifie implicitement que cette invasion n'avait pas eu lieu encore (fin 978 ou 979).

1. Ce droit n'était pas inconnu aux Carolingiens. Des Capitulaires de Charles le Simple en font mention; Hincmar, dans ses lettres au pape Léon IV, se plaint de la rapacité des officiers royaux à chaque vacance épiscopale. Les seuls évêchés sur lesquels Lothaire a conservé le droit de nomination sont (outre ceux du diocèse de Reims) ceux de Bourgogne et de Champagne, les seuls précisément sur qui les Capétiens, ses successeurs, purent de longtemps exercer le droit de régale — sans doute à son exemple. — Voir Brussel, *De l'Usage des fiefs*, l. II, c. 17-20. Vuitry, t. I, 298-299. Luchaire, t. I, 117-20.

2. Les *Slaves*, disent les *Gesta ep. Camer.*, qui seuls nous donnent ce renseignement. Giesebrecht déclare que ce ne peut être que les Polonais (*Jahrb.*, p. 56-57).

3. Le 21 janvier 979, Godefroi se trouvait au monastère de Saint-Pierre de Gand avec sa femme Mathilde et son fils Herman, et là, en présence de son beau-fils Arnoul le Jeune, comte de Flandre, il faisait don à l'abbaye du domaine de Hollaing, de l'église de Ramelgies et de plusieurs autres manses dans le Tournaisis. Chose curieuse, cette charte est datée du règne « inclyti regis Hlotharii ». (Voy. Van Lokeren, *Chartes de Saint-Pierre*, t. I, nº 51). — Kalckstein conclut témérairement (p. 348) de cette date que Godefroi, appuyé par son frère Adalbéron de Reims, s'employait à négocier la paix entre Lothaire et Otton II. En réalité, l'acte est daté du règne de Lothaire parce qu'il est passé à Gand et que cette ville faisait partie de la France; l'épithète de « inclyti » est une formule sans conséquence due au scribe qui a rédigé la charte. Bien loin de s'entremettre pour la paix, Godefroi s'empresse d'appeler contre Lothaire son propre frère.

indignation en voyant la singulière manière dont Charles entendait protéger l'église de Cambrai. Il commença par mettre ses biens au pillage, manda sa femme auprès de lui et la fit coucher dans le propre lit de l'évêque ; il dissipa le trésor de l'église, vendit les prébendes, enfin trafiqua des dignités ecclésiastiques[1]. Le retour de l'empereur à la fin de l'année mit fin à ce scandale. A Noël il tint à Pöhlde[2] une grande assemblée ; sur la proposition de Notker, évêque de Liège, et, avec l'assentiment des Lorrains, Rothard fut nommé évêque de Cambrai. Il fit son entrée dans cette ville le 1er dimanche du Carême (1er mars 980), et peu après fut ordonné par son ancien condisciple et ami, Adalbéron, archevêque de Reims[3].

Rothard, bien que d'un caractère doux[4], n'avait rien de la faiblesse imbécile de son prédécesseur Theudon. Eudes de Vermandois, non content de posséder Gouy et d'avoir rendu tributaires les paysans et jusqu'aux bourgeois de Cambrai, construisait un château-fort à Vinchy, à quatre milles seulement de la cité. Rothard appela à son aide Godefroi et Arnoul et détruisit le château[5]. C'est ainsi que la nomination

1. Charles a sans doute été quelque peu noirci par l'auteur des *Gesta ep. Camerac.*, violemment hostile à tous les personnages de France. La *Vita sanctae Gudilae* fait de lui un grand éloge. Elle le qualifie de « glorieux duc » et prétend qu'il s'appliqua à améliorer la situation des églises de la Lorraine. Il parvint à arracher à un certain Hermenfroi l'église de Mortzel et les reliques de sainte Gudule qu'il restitua à l'abbaye de ce nom. Il en fit la translation dans l'église de Saint-Géry, à Bruxelles, mais eut le tort d'ouvrir le sarcophage qui contenait le corps de la sainte ; il se punit de ce péché par un jeûne de trois jours et fit don à l'abbaye d'une partie du village de *Molenbecca* (Mühlenbeck) (*Historiens de France*, IX, p. 149 ; *Acta Sanctorum*, janv., I, 514 et 524).

2. Pöhlde est situé au pied du Harz, près de Herzberg (Hanovre, district d'Hildesheim, cercle d'Osterode).

3. *Gesta episcoporum Cameracensium*, livre I, chapitres 101 et 102. — Cf. plus haut page 63-64.

4. « Aestimans (Otto) illum *lenitudine ingenii* sevitias Cameracen« sium posse pressurum » (*Gesta ep. Camer.*).

5. *Gesta ep. Camerac.*, I, 103. L'armée de Godefroi et d'Arnou. arriva secrètement la nuit ; les habitants de Cambrai et les paysans se joignirent à elle, se munirent de pioches, et, le lendemain matin, surprirent le château garni de tours et le rasèrent. — Le récit des *Gesta* nous donne tout lieu de croire que cette forteresse était en pierre et non en bois. Il nous fournit en outre des détails archéologiques inté-

de Rothard et l'échec de son neveu Eudes firent perdre à Lothaire toute influence sur ce pays de Cambrai qui s'enfonçait comme un coin dans son royaume et gênait les communications entre ses possessions du Laonnois et celles de Flandre.

Les Carolingiens se liaient de plus en plus étroitement à la maison de Vermandois. En 978, Lothaire avait désigné son neveu Liudulf, fils d'Albert de Vermandois, pour succéder à Hadulf sur le siège de Noyon et Tournai. Liudulf fut consacré en 979[1]. Ce fut sans doute vers la même époque, que le roi confirma, sur la demande du nouvel évêque, les réformes accomplies par celui-ci à Saint-Eloi de Noyon ainsi que ses donations à ce monastère[2]. Au cours de l'année 980, se trouvant à Laon, Lothaire, à la requête d'Emma, d'Ascelin et de Gibuin, confirma encore la donation, faite au monastère de Montier-ender, par son « aimé et très fidèle comte du Palais Herbert (de Troyes), » d'un alleu sis en Omois[3], dans le village de

ressants sur l'autel et les cloches dont Rothard fit don à Notre-Dame de Cambrai. Rothard apaisa par des présents la colère du comte Eudes, mais il ne put parvenir à triompher de la résistance indomptable de Gautier, châtelain de Lens (Cf. plus haut page 85). — Vinchy a disparu; mais une écluse du canal de Saint-Quentin, à 9 kilom. sud de Cambrai, porte encore ce nom.

1. En mars 978, Liudulf se trouvait à Dijon avec son oncle Lothaire. Il n'était encore qu'évêque désigné (voyez p. 92, note 2). — *Annales S. Quintini Veromandensis :* « 979. Leudulfus episcopus ordinatur. » Son nom a fait supposer ingénieusement à Kalckstein (p. 294, note 2) qu'il était filleul de Brunon, archevêque de Cologne, qui l'aurait appelé Liudulf en souvenir du fils d'Otton Ier, mort en 957, ce qui placerait la naissance de l'évêque de Noyon peu après cette date.

2. *Historiens de France*, IX, 653, n° 40. Le diplôme qui suit (*Ibid.*, n° 41, p. 654) est faux.

3. *Historiens de France*, IX, 641. Kalckstein commet ici une méprise : il prend le *pagus Otmensis* (Omois) pour la forêt d'Othe. Voir sur ce *pagus*, Longnon, *Atlas historique*, p. 121. La charte d'Herbert a été publiée par l'abbé Lalore (*Cart. du dioc. de Troyes*, IV, p. 142-143). Elle est souscrite par Herbert, par son fils Eudes (qui mourut avant lui), par Ysuard, peut-être comte de Brienne (Cf. sa souscription, Lalore, t. IV, 137, et voir plus haut p. 60, note 3). Dans la charte de 980, Herbert s'intitule et souscrit : « Heribertus, Francorum comes inclitus »; en 968, il prenait le titre de « gloriosus Francorum comes ». Kalckstein en conclut qu'il se considérait comme le premier personnage du royaume après le roi et le duc de France, ce qui est fort possible. On sait que les comtes de Champagne ont continué à porter le titre de comte palatin ou plutôt *palazin*.

Vauciennes. Le comte de Troyes, alors fort âgé, ne devait pas tarder à mourir[1].

A la fin de cette même année Lothaire nomma à l'évêché de Langres, vacant par suite de la mort de Guerry (*Widricus*), son autre neveu, Brunon, fils de Renaud, comte de Roucy, et de sa demi-sœur Albrade. Brunon, qui eut probablement pour parrain son homonyme, l'archevêque de Cologne, était alors clerc de l'église de Reims et âgé de vingt-quatre ans. Consacré à la fin de 980 dans l'église de Saint-Étienne, par Bouchard, archevêque de Lyon[2], il fut intronisé au début de 981[3]. Il devait se montrer un des prélats les plus éclairés de son temps, jouer un rôle important dans les événements qui amenèrent la ruine des parents de son oncle Lothaire, et, bien des années après, montrer une opposition acharnée au roi Robert II, quand celui-ci voulut s'emparer de la Bourgogne[4].

Il n'est pas inutile de dire maintenant quelques mots de la conduite de Hugues Capet vis-à-vis du clergé : de tout temps

1. C'est l'opinion de M. Longnon, *Atlas historique*, p. 221, n. 1.

2. Cf. *Appendice X. Herbert et Eudes.*

3. Fils naturel de Conrad, roi de Bourgogne, Bouchard venait d'être nommé archevêque de Lyon en 979, tout jeune encore, « in infantia », dit Hugues de Flavigny.

4. Guerry vivait encore en juillet 980. Nous le voyons à cette date, de concert avec Milon Ier, comte de Tonnerre, et Henri, duc de Bourgogne, restaurer le monastère de Saint-Michel de Tonnerre. Voy. Quantin, *Cart. gén. de l'Yonne*, I, 146-148. Il mourut le 21 août 980 (*Gallia christiana*, IV, 548). — *Annales S. Benigni Divion.* (*Mon. Germ.*, SS. V, 41) : « 981 (corr. 980) ordinatus est Bruno episcopus per manus « Burchardi archiepiscopi Lugdunensis. » — *Chron. S. Benigni Divion.* (éd. Bougaud, p. 128) : « Anno ab Inc. Dom. 980, Indictione 8, regni « Lotharii regis 25 anno, dedit idem rex Brunoni Remensis ecclesiae « clerico, suo vero parenti propinquitate consanguinitatis existenti, « episcopatum Lingonicae civitatis. Ordinatus est autem idem Bruno « episcopus per manus Burchardi, Lugdunensis archiepiscopi, in « ecclesia S. Stephani, viginti quatuor gerens annos aetatis ; et eodem « anno susceptus est a clero Lingonicae urbis, ab Incarnatione videlicet Christi 981. » Brunon n'était pas cousin, mais neveu de Lothaire ; il le déclare lui-même dans les *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 5 et 6 : « Movet etiam homo affinitate carnis mihi conjunctissimus (Arnoul, archevêque de Reims), utpote avunculi mei, « regis Lotharii, filius. » — *Nécrologe de Saint-Bénigne* (éd. Bougaud, p. 128, note 3) ; Hugues de Flavigny, Raoul Glaber (*Vita Guillelmi*, c. 11). Voy. aussi Pfister, *Robert le Pieux*, p. 260-263.

il s'était montré zélé à réformer et enrichir abbayes et églises. Nous venons de le voir introduire à Saint-Magloire la réforme bénédictine. En 975, sur la demande d'Arnoul, évêque d'Orléans, il avait restitué à cet évêché l'abbaye de Saint-Jean, précédemment inféodée par lui à un de ses vassaux du nom de Hugues. Cette charte contient les souscriptions intéressantes de son fils Robert, qui apparait alors pour la première fois, de son frère Henri de Bourgogne, de ses vassaux, Geoffroi d'Anjou et son fils Foulques Nerra, Gautier, comte de Dreux, et ses fils Gautier et Raoul, Bouchard, comte de Vendôme, etc. En 979, Hugues s'était démis de son titre d'abbé de Saint-Germain-des-Prés, et, d'accord avec Lothaire, avait placé Gualon à la tête de ce monastère [1]. Quelques années plus tard il entreprit la réforme de Saint-Denis par les soins de saint Mayeul et d'Odilon, abbés de Cluny [2]. En 980, Hugues enleva par surprise la ville forte de Montreuil-sur-Mer au comte de Flandre, Arnoul le Jeune, et obtint de lui, de gré ou de force, la restitution des reliques de saint Valery et de saint Riquier. Le corps de saint Valery avait été vendu par Herchembold, clerc de ce monastère, au comte Arnoul le Vieux, quand celui-ci vint enlever (en 948) Montreuil à Roger, comte d'Amiens et vassal de Hugues le Grand [3]. Le corps de saint Riquier, enlevé en 952 à l'abbaye de *Centule* [4], avait été transféré, ainsi que celui de saint Valery, au monastère de Saint-Bertin, le dimanche 29 août 952 [5].— La translation de ces reliques à saint Valery et à saint Riquier par Hugues Capet (2 et 3 juin 980) fut une cérémonie grandiose. Les populations accoururent en foule du Ponthieu et du Vimeu, de l'Amiénois, du Roumois, et de toute la côte entre la Somme et la Seine. L'enthousiasme religieux, excité par la translation de saint Valery, inventa un miracle. Les reliques, renfermées dans une châsse d'argent qu'avait fait faire

1. *Historiens de France*, IX, 733.
2. *Annales S. Germani Paris.*; Continuation d'Aimoin (*Historiens de France*, XI, 274-275); Jotsald, *Vita Odilonis*, II, 8 (*Historiens de France*, X, 581); *Chron. S. Maxentii Pictav.* (*Chron. des Eglises d'Anjou*, p. 384).
3. Voy. Flodoard, *Ann.* (à 948).
4. Saint-Riquier, Somme, arrondissement d'Abbeville.
5. *Historiens de France*, IX, 93, C. D.

Arnoul le Jeune, étaient portées par Bouchard, comte de Vendôme, de Corbeil et de Paris[1], et par Orland, vicomte de Vimeu. Quand ils arrivèrent sur la grève, à l'embouchure de la Somme, la marée montait. La légende prétend qu'ils voulurent s'assurer s'ils portaient vraiment le corps de saint Valery et qu'ils s'avancèrent intrépidement au milieu des vagues ; inutile d'ajouter que les flots, s'écartant miraculeusement à droite et à gauche, leur permirent de passer sur la rive gauche de la Somme.

Ayant ainsi replacé le corps de saint Valery dans le monastère de *Legone*, Hugues Capet repassa le fleuve et rejoignit le lendemain (3 juin) ses serviteurs qui, sur son ordre, se dirigeaient à pied sur *Centule* avec le corps de saint Riquier. Quand le cortège ne fut plus qu'à une lieue de l'abbaye, Hugues Capet sauta à bas de son cheval, et, pieds nus, porta la châsse sur ses épaules jusqu'à l'autel. Le duc de France compléta son œuvre pieuse en faisant réformer Saint-Riquier par Enguerrand, moine de Corbie, puis en chassant les chanoines du monastère de Saint-Valery, et en les remplaçant par des moines ; il leur donna pour abbé Restold, moine de Saint-Lucien de Beauvais, et leur fit de riches donations[2]. Les moines reconnaissants inventèrent une légende en faveur de leur bienfaiteur. Hugues n'avait agi que sur les ordres de saint Valery qui lui était apparu en songe et lui

1. La participation de Bouchard à la translation de saint Valery nous est encore attestée par son biographe Odon de Saint-Maur (Voy. *Historiens de France*, X, 356-357). Il est vrai que la *Vita Burchardi* a été écrite en 1058, 46 ans après la mort de Bouchard. Néanmoins il semble bien que sous des éléments légendaires il y ait un fond de vérité : le comte de Corbeil portait certainement intérêt à l'abbaye de Saint-Valery. Nous le voyons en 998 lui faire don de six manses à Herlicon en Ponthieu. Voy. cette charte dans les *Annales S. Bened.*, IV, 693.

2. *Historia relationis corporis S. Walarici abbatis in monasterium Leuconaense*, auctore anonymo saeculi XI ; *Historia relationis S. Richarii abbatis ex Sithiensi monasterio in Centulense*, auctore Ingelramno (*Historiens de France*, IX, 146 et 147) : Hariulf, *Chronicon Centulense*, l. III, c. 22-24 (*Historiens de France*, VIII, 274-275). — La date de 981, donnée par ce dernier, est certainement inexacte : en effet les réformes de Hugues sont mentionnées dans une bulle confirmative de Benoit VII, datée du 1er avril 981 (voy. p. 122, n. 2 et 124, n. 3). La translation de saint Valery et de saint Riquier est donc antérieure et du 2-3 juin 980.

avait promis que ses descendants seraient rois jusqu'à la septième génération[1].

La bonne intelligence entre Lothaire et Hugues Capet ne dura pas longtemps. Dès la fin de l'année 979 celui-ci était suspect au roi. Lothaire n'avait en somme retiré aucun profit réel de sa lutte contre Otton II; il se rendait parfaitement compte qu'avec des ressources limitées et des vassaux incertains il ne pouvait pour l'instant songer à reconquérir la Lorraine. Le coup de main de juin 978 nous montre bien qu'il avait compté sur la ruse plus que sur la force[2]. L'affaire ayant échoué, Lothaire regretta de s'être inutilement aliéné l'empereur. Il trembla que Hugues ne se laissât séduire ou corrompre. Pris entre le duc de France et l'empereur, à qui se serait joint l'archevêque de Reims? Que serait-il devenu lui-même? Il aurait été écrasé, malgré l'appui de la maison de Vermandois, comme l'avait été son père Louis IV. Pour toutes ces raisons, Lothaire était décidé, dès la fin de 979, à se réconcilier avec son cousin Otton II. Les négociations étaient difficiles à entamer. Il fallait agir avec beaucoup de prudence et de dissimulation pour que le duc n'en eût éveil et ne prît les devants. Lothaire envoya donc dans le plus grand secret des ambassadeurs à Otton, pour lui faire des propositions de paix. L'archevêque de Reims fit peut-être l'office d'intermédiaire[3]. Otton projetait alors une expédition en Italie, il accueillit avec joie ces ouvertures et donna rendez-vous à Lothaire au village de Margut-sur-Chiers[4], à la limite des deux royaumes. Au début de juillet 980[5], Lo-

1. Voy. *Appendice XI.*
2. C'est ce que dit Richer (III, 78) : « Lotharius considerans Ottonem « neque dolis falli neque viribus posse devinci... »
3. Cette hypothèse un peu aventurée m'est suggérée par ce fait que l'*Historia Francorum Senonensis* fait conclure la paix à Reims.
4. Richer : «... circa fluvium Mosam regna amborum colimitabant, in « locum qui Margolius dicitur, eis sibi occurrere placuit. » — Sigebert : « super Karum fluvium pacificantur. » Nous pouvons identifier sûrement le lieu avec Margut-sur-Chiers (Ardennes, arrondissement de Sedan, 9 kilomètres sud-est de Carignan). C'est ce qu'avait déjà avancé, mais avec doute, l'abbé Clouët (t. I, 351, n. 1). — Giesebrecht (*Gesch. d. Kaiserzeit*, I, 847), et les autres érudits allemands qui l'ont suivi, se trompent complètement en identifiant *Margolius* avec Marville au Nord de Verdun. M. Guadet (II, 97) traduit *Margolius* par *La Marlée.*
5. Un diplôme d'Otton II pour Saint-Vanne de Verdun est donné à

thaire vint l'y trouver, accompagné de son fils Louis V, et lui fit de riches présents; Lothaire et Otton se serrèrent les mains, s'embrassèrent et se jurèrent amitié et alliance. Lothaire renonça à tous ses droits sur la Lorraine. Les rois se séparèrent ensuite pour ne plus se revoir ; les Carolingiens retournèrent à Laon. Otton se dirigea vers l'Italie qui devait être son tombeau[1].

Margut, *in nonas junii*. Stumpf (*Reichskanzler*, n° 765), sous prétexte que la présence d'Otton sur le Chiers, le 3 juin 980, ne saurait se concilier avec l'itinéraire, ce qui est exact, corrige en *IX. kal. julii*. La correction de M. Sickel (*Diplom. reg. et imp. Germ.* t. I. p. 218) *III. nonas junii* est beaucoup plus judicieuse ; mais il se présente une autre difficulté : le 4 juin 980, Otton se trouvait à Aix-la-Chapelle et la distance de cette ville à Margut est telle qu'il est impossible d'admettre que l'empereur se soit trouvé la veille, 3 juin, à Margut. Il faut donc aller plus loin et corriger en *III. nonas julii*, c'est-à-dire 5 juillet 980.

1. Richer (III, 78-81). — *Annales Elnon. minores:* « 980. Otto imperator et Hlotharius rex pacificantur. » — *Annales Hildesheim.* : « 980. « Lotharius rex cum magnis muneribus ad imperatorem veniens, sese « cum filio suo subicit voluntati imperatoris » (visiblement exagéré). — *Ann. Laub. et Leod.* : « 980. Lotharius rex cum imperatore pacem « pactus est, et imperator Romam proficiscitur. » — *Gesta ep. Camerac.* : « Decursis autem temporum spaciis, Otto imperator et rex Lo- « tharius inter se fœderati pacantur, et utrumque regnum, facta tran- « quillitate, quievit. Interea Otto Romam profectus, etc. » — Sigebert, *Chronographia :* « 980. Otto imperator et Lotharius rex convenientes, « super Karum fluvium pacificantur, datis invicem sacramentis, et rex « Lotharius Lotharingiam abjurat. » — Thietmar, *Chronicon :* « Impe- « rante tunc predicto Ottone VI, annos, Lutharius rex cum filio suimet ac « muneribus magnificis ad eum venit, et, sibi satisfaciens, amiciciam « ejus firmiter acquisivit. Et in hoc anno Cesar noster Italiam pergens « nunquam has regiones, pro dolor ! amplius invisit ». — *Historia Francorum Senonensis :* « In ipso anno pacificatus est Hlotharius rex « cum Ottone rege, Remis civitate, contra voluntatem Hugonis et « Heinrici, fratris sui, contraque voluntatem exercitus sui. Dedit « autem Hlotarius rex Ottoni in beneficio Hlotharium regnum, quae « causa magis contristavit corda principum Francorum. » — Giesebrecht, *Jahrb.*, 62 ; *Gesch. der Kaiserzeit*, I, 838 ; Witte, *Lothringen*, p. 38 ; Kalckstein, p. 348-349 ; Matthaei, *Die Händel Otto's II. mit Lothar*, p. 39.

CHAPITRE V

(980-986).

Du traité de Margut à la mort de Lothaire.

Si l'attaque soudaine de Lothaire deux ans auparavant avait été une témérité, la paix de Margut, clandestine et comme honteuse, fut une faute des plus graves. Elle fit perdre à Lothaire le prestige que lui avait acquis sa lutte contre l'empereur, et, conséquence toute naturelle, lui aliéna un grand nombre de ses sujets. Pour prévenir une entente douteuse entre Otton II et Hugues, pour éviter avec celui-ci une lutte future, incertaine, Lothaire trouva moyen de s'attirer sa colère immédiate. Le roi devait bien penser que son traité avec Otton serait découvert tôt ou tard et que le duc ne se ferait pas faute alors de s'allier lui aussi avec l'empereur. Lothaire comptait, il est vrai, sur l'appui de celui-ci ; mais il se flattait étrangement. L'intérêt d'Otton était d'affaiblir l'un par l'autre ses anciens adversaires ; d'ailleurs il n'y avait pas à compter sur ses secours, puisqu'il partit pour l'Italie peu après l'entrevue de Margut[1].

De retour à Laon, Lothaire se rendit compte que tout se découvrirait bientôt. Alors, commettant faute sur faute, il tint le duc de France à l'écart de toutes les affaires, les décidant seul avec ses propres serviteurs. Il arriva ce qui devait fatalement arriver ; on apprit bien vite que le roi avait traité secrètement avec Otton II, et ce fut partout une explosion de

1. Otton II quitta l'Allemagne en novembre 980. Lothaire prévoyait-il ce voyage ? Le discours que Richer (III. 79) prête à ses ambassadeurs auprès d'Otton II le donne à croire : « quod si ex vobis alter in ultimas « suorum regnorum gentes ire disposuerit, alterum acsi fratrem « fidumque suarum rerum tutorem habebit ». Si Lothaire a eu connaissance du départ prochain de l'empereur pour l'Italie, il a commis une sottise inexcusable en faisant la paix avec lui ; en Italie, Otton n'était plus dangereux comme ennemi, il était impuissant comme ami.

colère parmi les seigneurs. Beaucoup, dans leur indignation, suivirent le parti du duc de France, qu'ils jugeaient grièvement offensé par ce traité conclu à son insu[1]. Hugues Capet mit à profit le mécontement provoqué par la conduite du roi, mais, comme c'était un esprit prudent (jusqu'à la faiblesse) et indécis (jusqu'à l'inaction), il dissimula d'abord son ressentiment, et, suivant une habitude constante chez lui[2], consulta

1. Richer (III, 81) l'appelle « pacem dolo quaesitam ». Du reste dans tout ce récit, ainsi que dans celui des événements qui vont suivre, il se montre plutôt favorable à Hugues, malgré le dévouement aux Carolingiens qu'il est de tradition de lui prêter. Il ne cesse de parler des *ruses* (dolos) de Lothaire (III, 78, 81, 86, 88, 89) ; les personnages qui proposent à Emma et à Lothaire d'établir Louis en Aquitaine sont *nimis callidi*, parce qu'ils ne prennent pas les avis de Hugues Capet, etc. La conduite de Lothaire était une perfidie selon les idées de son temps. Il ne pouvait prendre une décision aussi importante sans l'avis des grands et surtout du duc de France, sorte de vice-roi du pays. Du moins, c'est ainsi que j'interprète le passage « quod « factum valde contristavit corda principum Francorum » de l'*Historia Francorum Senonensis*. Aug. Thierry, H. Martin, Mourin, etc., expliquent cela par le sentiment national blessé par l'abandon de la Lorraine. C'est bien douteux. Richer dit simplement (III, 81) « indignati « pro duce fremerent », — *pro duce*, remarquons-le bien, et non pas *pro patria*. — D'ailleurs ces prétendus patriotes conseillent-ils immédiatement à Hugues de chercher à reprendre la Lorraine ? Loin de là, mais bien de faire la paix avec l'empereur, presque de devenir son vassal. — Un des auxiliaires les plus considérables de Lothaire dans sa tentative pour reprendre la Lorraine en 985 fut Eudes, comte de Chartres. Agissait-il par patriotisme ? Non, à coup sûr, car ce même personnage complota en 992 de livrer la France à Otton III (Richer IV, 97). — Il faudrait pourtant se résigner à ne pas introduire au xe siècle nos idées du xixe et à admettre que le patriotisme comme nous l'entendons n'existait pas alors. Le fondement de la société n'était pas le sentiment national, c'était la fidélité au Seigneur et au Roi. Si Lothaire a soulevé l'indignation des seigneurs français c'est donc qu'il avait blessé leur orgueil, et lésé leurs intérêts (car il avait dû leur promettre de riches possessions en Lorraine). Avait-il offensé leur patriotisme ? Cela me semble fort douteux.

2. Richer (III, 81) : « sicut *moris ei erat* consulto omnia deliberare, « primatibus advocatis declamaturus resedit ». Cf. l. IV, c. 18 : « Qui « (Hugues et Robert) vehementissime moti non tamen praecipiti im- « petu, sed. ut *in omnibus solebant*, super hoc diligentissime consul- « taverunt » etc. Cette habitude de demander les conseils de leurs vassaux est constante chez Hugues Capet et ses successeurs. Certains érudits (M. Rajna surtout) ont voulu voir dans les *Conseils* du roi de nos chansons de geste un trait extrêmement archaïque, remontant à la Germanie du temps de Tacite. La vérité, c'est que jamais la coutume de ne se décider que d'après les avis des vassaux n'a été plus

ses vassaux. Il se plaignit d'avoir été trompé, s'attribua tout le mérite de la retraite d'Otton II en 978, et demanda à ceux qui « lui avaient prêté les mains et juré fidélité » quelle conduite il devait tenir à l'avenir. Les grands (*primates*) lui firent voir qu'il ne pourrait lutter contre Lothaire, si celui-ci était appuyé par Otton, et lui conseillèrent de gagner la faveur de ce dernier. C'était chose facile, l'empereur n'ignorant pas que Hugues était supérieur à Lothaire en forces militaires et en richesses et étant parent du duc de France au même degré que de Lothaire[1]. En conséquence, Hugues Capet envoya secrètement à Otton, qui se trouvait alors à Rome[2], des messagers porteurs de propositions de paix et d'alliance. Otton accueillit favorablement ces ouvertures, mais, avant de s'engager plus à fond, exigea que le duc vînt s'expliquer en personne. On le voit, les embrassades et les serments échangés avec Lothaire, moins d'un an auparavant, étaient déjà bien oubliés. Hugues devait désirer bien ardemment l'alliance de l'empereur, car, sur cette réponse, il se décida à partir pour l'Italie, malgré la longueur du voyage et les périls de toutes sortes qu'il allait courir. Il n'emmena avec lui que le nombre de serviteurs strictement nécessaire, mais se fit accompagner de ses deux meilleurs conseillers, Arnoul, évêque d'Orléans, et Bouchard, comte de Vendôme[3]. Ils arrivèrent à

répandue que sous les Capétiens. Cela devint même un véritable abus : saint Louis au milieu d'une bataille, incapable de prendre une décision, avait l'idée singulière d'envoyer ses sergents chercher les chevaliers au beau milieu de l'action pour leur demander conseil (Joinville c. 231). On voit que le prétendu trait archaïque de nos chansons de geste reproduit tout simplement la réalité, la coutume contemporaine de l'auteur.

1. Richer (III, 81-83).

2. C'est ce que prétend Richer (III, 84). Mais il est douteux que l'empereur fût déjà à Rome quand il reçut les envoyés de Hugues Capet. Il n'y arriva qu'à Pâques de l'année 981 (27 mars) : or nous voyons une bulle du pape Benoit VII, datée du 1er avril, accordée à la demande de Hugues ; ce dernier est donc arrivé à Rome en même temps qu'Otton II ; par suite, pour que les messagers qui l'ont précédé aient eu le temps d'aller et de revenir, il faut qu'ils aient été envoyés à la fin de 980 ou au début de 981 ; ils n'ont donc pu rencontrer Otton que dans l'Italie du Nord, à Pavie ou à Ravenne, résidences de l'empereur pendant cette période.

3. Sur Arnoul, voir p. 110, note 1. Bouchard, comte de Vendôme (fils prétendu du comte Foulques d'Anjou, Mabille, *Introd. aux Chron.*

Rome au mois de mars de l'année 981[1]. L'entrevue entre le duc de France et l'empereur fut secrète; seul l'évêque d'Orléans y assista en qualité d'interprète, Hugues ne sachant pas le latin[2]. Otton eut soin de ne pas rappeler le passé, il embrassa le duc et lui accorda son alliance. La conversation fut longue et cordiale, ce qui n'empêcha pas l'empereur de tendre un piège à son nouvel ami : quand l'entrevue eut pris fin, au moment de sortir de la chambre, Otton désigna de

d'Anjou, p. LXV), fut élevé à la cour des ducs de France dont il resta toujours partisan dévoué. Haimon, comte de Corbeil, vassal de Hugues Capet, étant mort en pèlerinage à Rome, Bouchard se remaria avec sa veuve Elisabeth et obtint de la sorte les comtés de Corbeil et de Melun ; Hugues lui donna en outre l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et même le comté de Paris. Voy. Odon de Saint-Maur (*Vita Burchardi*) et la *Translatio s. Walarici*. — Le texte de Richer a une lacune dans la liste des personnages qui accompagnèrent Hugues Capet en Italie (III, 84): « Dux igitur quosdam magnae prudentiae et astutiae assu« mans, Arnulfum videlicet Aurelianensium episcopum atque Bur« chardum, necnon ..... reliquos quoque admodum necessarios viros, « Romam progreditur ». Ces compagnons du duc que Richer ne veut ou n'ose pas nommer ne seraient-ils pas Adalbéron de Reims, Gerbert, et Adson, abbé de Montierender, qui précisément à la même époque firent un voyage en Italie pour une cause inconnue (fin 980 ou début 981, comme l'a établi M. Havet. *Lettres de Gerbert, Introd.*, p. x)? Ce qui gène cette supposition, c'est que ceux-ci allèrent retrouver Otton II à Pavie et à Ravenne, tandis que Hugues ne se rencontra avec l'empereur qu'à Rome. Mais peut-être qu'Adalbéron et Gerbert faisaient partie de l'ambassade envoyée précédemment par le duc de France (cf. p. précéd., note 2). Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, Adalbéron, Gerbert et Adson s'étant rencontrés avec l'empereur à Pavie (début de décembre 980) suivirent sa cour et descendirent avec lui le Pô jusqu'à Ravenne. Ce fut là qu'eut lieu (fin déc. ou janv. 981), en présence de l'empereur et d'une multitude de savants et d'écolâtres, un débat célèbre entre Gerbert et un moine saxon, nommé Otric, son ennemi déclaré. Gerbert sortit vainqueur et acclamé de cette lutte, qui nous semble parfaitement ridicule quand nous en lisons les détails dans Richer (l. III, 57-65); voir Havet (*Ouvr. cit.*, *Intr.*. p. x). Récompensé richement par l'empereur, Gerbert retourna aussitôt à Reims, accompagné de l'archevêque et de l'abbé Adson. Quant à Otric il mourut peu de temps après à Bénévent le 7 octobre 981 (*Vita secunda S. Adalberti*, c. 5; *Vita antiquior*, c. 4 et 5; Thietmar, *Chron.*, l. III, c. 8).

1. A Pâques (27 mars) probablement, car l'empereur choisit cette fête pour faire son entrée à Rome et la célébrer pompeusement (Giesebrecht, *Jahrb.*, p. 67-68); cf. p. précéd., note 2.

2. Richer (III, 85): « ..... dux etiam solus cum solo episcopo intro« duceretur, ut rege latiariter loquente, episcopus latinitatis interpres, « duci quidquid diceretur indicaret. »

l'œil son épée qu'il avait fait placer à dessein sur un siège. Hugues se baissait étourdiment pour la porter, les portes de la salle s'ouvraient, et il allait apparaître à toute l'assistance dans la posture d'un vassal de l'empereur. L'habile évêque d'Orléans devina la ruse. Il s'élança, arracha l'épée des mains de son seigneur, et la porta lui-même derrière l'empereur. Ce dernier admira fort le trait et, dit-on, le raconta souvent aux siens en termes élogieux pour Arnoul. Cet incident n'altéra pas du reste la bonne intelligence des deux alliés[1]. En homme pieux, Hugues profita de son séjour à Rome pour aller prier dans les basiliques de Saint-Pierre[2] et de Saint-Paul, et obtenir, le 1[er] avril, du pape Benoît VII la confirmation des réformes qu'il avait introduites l'année précédente à l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme[3]. Hugues Capet prit alors congé de l'empereur qui le fit escorter jusqu'aux Alpes.

1. Richer (III, 84-85). *Ann. Colonienses* : « 981. Ugo rediit in gratiam « imperatoris. » — *Ann. Madgeburgenses:* « Celebravit eodem anno « Pascha in Urbe Romana cum imperatrice Theuphanu, presente matre « sua Adelheida imperatrice augusta, una cum sorore Machthilda Metro- « politanense (Quedlinburgense) abbatissa, convenientibus quoque ea « Burgundia regibus Conrado scilicet et Machthildo (*sic*), rege etiam « Karlingorum Hugone (*sic*), aliisque principum et optimatum per- « pluribus, regio luxu atque tripudio universis exultantibus. » — *Annalista Saxo:* « 981. Imperator natale Domini Ravenne celebravit. Pasca « vero Rome peregit, presente matre sua cum Theophanu imperatrice « cum sorore imperatoris abbatissa Quidelingeburgensi, convenien- « tibus quoque regibus Conrado ex Burgundia et Hugone (*sic*) ex « Gallia atque principibus et optimatibus perpluribus. »

2. Richer (III, 84). Le palais de l'empereur était tout proche de Saint-Pierre de Rome (in palatio juxta ecclesiam beati Petri apostoli. Muratori, *Annali d'Italia*, année 981). C'est là que dut avoir lieu l'entrevue entre Otton et Hugues.

3. Kalckstein (p. 351, note 1) prétend que le pape confirma les donations faites par Arnoul, évêque d'Orléans, à l'abbaye de Micy par une bulle « qui, chose merveilleuse, dut être aussi écrite en langue française « vulgaire » (*sic*). L'origine de cette méprise étrange est un passage du *Liber mirac. S. Maximini* écrit à la fin du x[e] siècle par Letald, moine de l'abbaye de Micy. Après avoir rapporté les bienfaits de l'évêque Arnoul envers l'abbaye, il ajoute : « Post vero Romam pergens, decre- « tum apostolica auctoritate edictum atque formatum, nostra littera in « charta, et romana in papyro transcribi fecit, revertensque in scrinio « nostro collocavit. » Ce texte très intéressant au point de vue de la diplomatique montre qu'il y eut deux expéditions de la bulle : l'une en écriture française (nostra littera) sur parchemin, l'autre en écriture dite lombardique (romana) sur papyrus. Cette double bulle a mal-

On s'imagine la colère et l'inquiétude qui saisirent Lothaire quand il apprit le départ de Hugues pour l'Italie. Il mit tout en œuvre pour arrêter un ennemi aussi dangereux. Lui-même écrivit à Conrad, roi de Bourgogne, son oncle par alliance, pour le prier de faire arrêter le duc quand il traverserait ses Etats. Emma, de son côté, écrivit dans le même sens à sa mère Adélaïde et lui donna le signalement de Hugues[1]. Celui-ci se doutait bien des machinations du roi et il accélérait son retour. Néanmoins, quand il voulut franchir les Alpes, il trouva tous les passages gardés. Il parvint à dépister les agents du roi Conrad en échangeant ses vêtements avec ceux d'un palefrenier de sa suite dont il remplit attentivement les fonctions. Il ne courut qu'un grand danger : il faillit être reconnu un soir dans une hôtellerie; l'hôte, qui regardait par les fentes de la porte, vit le prétendu palefrenier entouré de serviteurs qui lui préparaient son lit, le déchaussaient, lui frictionnaient les pieds[2]. Les gens de Hugues Capet

heureusement disparu. Quant à la bulle de Benoît VII en faveur de Saint-Valery, elle est adressée à l'abbé Restold, mentionne la réforme bénédictine accomplie tout récemment (noviter) en ce monastère par le duc Hugues et son intervention auprès du pape. Elle confirme les réformes et les donations de Hugues, accorde l'immunité à l'abbaye et enfin la soustrait à l'ordinaire pour la mettre sous la direction immédiate du Saint-Siège. *Hist. de France*, t. IX, p. 248; Jaffé, *Regesta pontif. Roman.*, 2e éd., n° 3805.

1. Richer (III, 86-87). Giesebrecht, après avoir paru admettre la vérité du récit de Richer (pages 68-69), dénie toute autorité aux lettres de Lothaire et d'Emma (page 178). Il prétend qu'Adélaïde résidant à Rome avec Hugues Capet n'avait nul besoin qu'Emma lui envoyât son signalement, et que d'ailleurs ce n'était guère au moment où l'impératrice venait de se réconcilier avec son fils Otton II qu'elle pouvait répondre à des demandes hostiles à l'allié de celui-ci. Ces raisons sont peu convaincantes; d'abord les lettres rapportées par Richer n'ont rien de suspect ni comme fond ni comme forme; ensuite il n'est pas certain qu'Adélaïde ait vu Hugues Capet à Rome, ni connu son alliance avec Otton II, puisque les entrevues furent secrètes. Lothaire et Emma ont envoyé leurs lettres probablement avant de savoir que Conrad et Adélaïde se rendraient à Rome, ou bien ces derniers les ont reçues à leur retour d'Italie, retour qui nécessairement a dû précéder celui de Hugues.

2. Cette coutume de frictionner les jambes, surtout la plante des pieds, au moment du coucher, était très répandue au moyen âge, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. On la trouve souvent mentionnée dans nos chansons de geste et nos romans de chevalerie

s'aperçurent heureusement qu'ils étaient espionnés. Ils invitent l'hôte à entrer; à peine a-t-il franchi le seuil de la porte que tous l'entourent, dirigent sur lui la pointe de leurs épées, menaçent de le tuer s'il pousse un seul cri. Le malheureux, garrotté et bâillonné, passe la nuit dans cette position. Le lendemain matin, on le hisse sur un cheval et on ne le relâche que lorsque le duc est hors de danger[1].

Le retour de Hugues Capet fut le signal de la guerre ; mais d'une guerre comme on l'entendait le plus souvent au moyen âge, faite, non pas de batailles rangées, mais de ruses et de pièges de toutes sortes, où les deux partis ne cherchent pas à se battre, mais à se ruiner en écrasant les vassaux et les paysans de l'adversaire. Des deux côtés les vassaux se lassèrent les premiers de cette lutte ruineuse et inutile ; ils parvinrent à faire écarter du roi et du duc les conseillers qui les poussaient aux mesures violentes. Hugues Capet et Lothaire, cédant alors à des avis plus sages, cessèrent les hostilités et se réconcilièrent[2].

Une occasion inespérée s'offrit alors aux Carolingiens d'étendre considérablement leur pouvoir. Certains personnages, à l'instigation de Geoffroi, comte d'Anjou[3], allèrent

où cela s'appelle « tastonner ». Elle existait encore en Russie au milieu de ce siècle.

1. Richer (III, 88).

2. Richer (III. 89-90). Il exagère en prétendant que la discorde dura plusieurs années. Elle ne dura guère plus d'un an, puisque, selon son propre témoignage (III, 91-93). Lothaire et Hugues étaient réconciliés lors de l'installation de Louis V en Aquitaine; or celle-ci est de 982 (voir page 128, note 2) et Hugues revint d'Italie au plus tôt à la fin d'avril 981.

3. « Gozfredum comitem ». Est-ce Geoffroi Grisegonelle ou Guifred duc de Roussillon? Ce dernier avait obtenu les 8 et 9 juillet 981 deux diplômes de Lothaire, le premier confirmant les possessions du monastère de Saint-Genès de Fontaines, le second concédant au duc des terres le long de la Méditerranée de Bagnols à Collioure (*Historiens de France*, IX. 645-646). Mais, 1° on ne voit pas du tout quel intérêt le duc de Roussillon pouvait avoir à installer un prince qui dominerait l'Aquitaine et la Gothie: 2° Guifred n'est pas venu à Laon solliciter en personne les faveurs du roi, il a obtenu ces diplômes par lettres: il suffit de les lire pour s'en assurer. Par suite, il ne peut être identifié avec ce comte Geoffroi dont Richer nous atteste la présence auprès du roi: « Hujus rationis consilium postquam regi suggestum est apud « Gozfredum comitem *qui aderat* ordinatum valuit » (III. 93). L'inter-

trouver la reine Emma et lui conseillèrent de marier son fils Louis à Adélaïde, veuve du plus puissant seigneur du centre de l'Aquitaine, Etienne, comte de Gévaudan, et sœur du comte Geoffroi[1]. Ils lui firent espérer que ce mariage amènerait la soumission de l'Aquitaine et de la Gothie à l'autorité de son fils, quand celui-ci posséderait du chef de sa femme les villes les plus fortes du pays. Ce projet avait en outre l'avantage de prendre à revers Hugues Capet, dont les domaines se trouveraient ainsi enfermés entre ceux du roi et de son fils. — Lothaire accepta toutes ces propositions, mais à l'insu du duc de France qu'il ne consulta pas. Ce dernier apprit l'affaire, mais il maîtrisa son ressentiment et ne fit aucune opposition. Les préparatifs pour l'installation de Louis V en Aquitaine furent considérables. Les grands furent convoqués, on chargea les chariots de toutes sortes de provisions, on emporta les insignes royaux. Lothaire, Emma et Louis, accompagnés d'une nombreuse chevalerie, se dirigèrent en Auvergne vers Vieux-Brioude. Adélaïde les reçut avec les plus grands honneurs et, le jour de son mariage avec Louis V, elle fut couronnée reine[2] par les évêques, qui étaient probablement le métropolitain de Bourges, Hugues, fils de Thibaud le Tricheur, l'évêque de Clermont, Bègues, et le propre frère de la nouvelle reine, Gui, évêque du Puy[3].

vention du comte Geoffroi d'Anjou s'explique au contraire parfaitement, puisque Adélaïde était sa sœur (voy. la note suivante).

1. Richer (III, 92) fait d'Adélaïde la veuve de Raimond I, comte de Rouergue et duc de Gothie, mort en 961. C'est une erreur; celui-ci avait épousé Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie; ce dernier étant bisaïeul de Louis V, le mariage eût été impossible, à supposer que Berthe et Adélaïde ne fussent qu'un seul et même personnage, ce qui est inadmissible. En réalité Adélaïde était veuve d'Etienne de Gévaudan. Voy. *Appendice IX*. (Cf. plus haut, p. 50 et 51).

2. Richer (III, 92) : « Ludovicus rex eam sibi uxorem copulavit atque « secum, coronatam per episcopos, in regnum promovit ». Faut-il conclure de cette phrase avec M. Mourin (p. 306) que Louis V fut couronné une seconde fois et comme roi d'Aquitaine ? Nous ne le pensons pas : il faut mettre une virgule après « secum » et le sens sera qu'Adélaïde seule a été couronnée. — Aubry des Trois-Fontaines appelle bien Louis « Rex Aquitanorum », mais ce chroniqueur n'a aucune espèce d'autorité pour cette période. Cf. p. suiv. n. 1.

3. Sur Gui, voir plus haut, p. 81. — Bègues venait de remplacer Etienne tout dévoué aux Carolingiens.

Pour avoir installé son fils au cœur de l'Aquitaine, Lothaire n'en conserva pas moins la souveraineté de ce pays ainsi que celle de la Gothie et de la Marche d'Espagne[1]. C'est à lui que s'adressèrent les abbés de ces pays pour obtenir la confirmation de leurs possessions et de leurs privilèges. Le roi se trouvait à Brossac sur l'Allier quand il confirma, à la demande d'Ildesinde, évêque d'Elne et abbé de Saint-Pierre de Roses, les possessions de ce monastère. Se trouvant à Parentignac sur l'Allier, à vingt kilomètres nord de Brossac, il accorda la même faveur à Seniofred, abbé de Ripoll[2].

Lothaire eut le tort d'abandonner sans appui et sans conseil un jeune homme, à peine âgé de quinze à seize ans lors de son mariage. La différence d'âge entre Louis et Adélaïde contribua tout d'abord à les désunir : ils en vinrent bientôt à ne plus habiter sous le même toit et à ne se ren-

1. L'Aquitaine, comme la Lorraine, était encore considérée comme un royaume à la fin du x^e siècle. Raoul s'intitule « Francorum et *Aqui-« tanorum* atque Burgundionum rex » (*Histor. de France*, IX, 578). Charles le Simple est appelé « Rex Francorum et Aquitanorum » (*Histor. de France*, IX, 126 A). — Gerbert, écrivant à Géraud, abbé d'Aurillac, appelle l'Aquitaine *regnum vestrum* (lettre 35). — Lothaire, et non Louis V, était considéré comme roi d'Aquitaine, au cœur même du pays où était installé ce dernier. C'est ce dont font foi les chartes de Saint-Julien de Brioude et de Sauxillanges, qui portent des dates de ce genre : « anno ... Lotharii regis Francorum *seu Aquitanorum* ». Louis VII s'intitulera encore « Rex Francorum et dux Aquitanorum. » — Le mot royaume avait disparu au XII^e siècle, l'idée de séparation de la France et de l'Aquitaine persistait.

2. *Historiens de France*, IX, 648 et 649. Ces deux diplômes portent l'an de l'Incarnation 982. Celui de Brossac est daté de la vingt-huitième année du règne, celui de Parentignac de la vingt-neuvième année. On peut admettre qu'ils ont été donnés à un jour d'intervalle (vingt kilomètres à peine séparent Brossac de Parentignac) et que le premier (Brossac) a été donné le dernier jour de la vingt-huitième année du règne de Lothaire (9 septembre ou 10 novembre), et le deuxième (Parentignac), le premier jour de la vingt-neuvième année ; il faudrait nécessairement que Lothaire les eût donnés en retournant vers la France, puisque Parentignac est au nord de Brossac. Nous ne nous dissimulons pas la subtilité de ce raisonnement. Il s'accorde à peu de choses près avec ce que nous apprend Richer (III, 94) du séjour de Louis en Aquitaine ; séjour qui ne dura même pas deux ans (fere per biennium). Louis était certainement de retour dans le Nord au début de 984 (lettre 22 de Gerbert : « *reges* Francorum filio suo favere dicite »). Il n'a donc pu être installé à Brioude avant l'été, le printemps tout au plus, de 982.

contrer que de loin en loin en plein air. Jeune, léger, sans direction, Louis V dissipa bien vite toutes ses ressources; il tomba dans une telle misère qu'il ne pouvait plus entretenir de soldats, ni même pourvoir à ses besoins personnels. Les rêves de domination sur l'Aquitaine s'étaient bien vite dissipés. La présence de Louis, loin de relever la royauté carolingienne, la compromettait et la rendait ridicule. Lothaire le comprit et se résigna à aller rechercher son fils à Brioude, moins de deux ans après l'y avoir installé. A son retour, il passa par Limoges et ordonna à Guigues, abbé de Saint-Martial, d'entourer l'abbaye de remparts. Quant à Adélaïde, ne se croyant pas en sûreté à la cour de France, elle s'enfuit en Provence et épousa Guillaume Ier, comte d'Arles, du vivant même de Louis V [1]. Cette expédition, qui devait être si favorable au prestige des Carolingiens, produisit donc un résultat tout contraire. Mais, dès l'année suivante, l'attention de Lothaire se dirigea d'un tout autre côté ; des événements imprévus survinrent qui devaient l'absorber et le faire renoncer à ses projets sur l'Aquitaine.

En descendant en Italie, Otton avait l'intention de s'emparer de la Pouille et de la Calabre, dot de sa femme Théophano, sœur des empereurs d'Orient, Basile II et Constantin VIII. Ses projets rencontrèrent une vive résistance. Pendant deux ans

1. Richer (III, 94-95). — *Chron. S. Maxentii Pictav.:* « Sequenti anno « (979-*sic*) Lotharius rex Lemovicam adiit, et tempus aliquantulum « in Aquitania egit, unde revertens veneno a regina sua adulterata « extinctus est (*sic*), Ludovicumque filium reliquit qui anno uno tan- « tum supervivens et ipse potu malefico necatus est. Iste puer adhuc « Blanchiam accepit uxorem in quo etiam reges defecerunt de familia « magni Karoli .» — Adhémar de Chabanes, *Commemoratio abbatum S. Marcialis :* « Hujus (Guigonis) decimo anno rex Lotharius Lemovicas « venit precepitque abbati ut edificaret muros castri. Qui reversus in « Franciam, post paucos dies mortuus est, et progenies ejus deinceps « regno privata est .» La date de l'avènement de Guigues comme abbé de Saint-Martial de Limoges pourrait nous aider à fixer l'année où Lothaire est passé par Limoges ; elle est malheureusement incertaine ; et nous n'avons guère de raisons pour placer le séjour du roi à Limoges en 983 plutôt qu'en 982. Le récit de Raoul Glaber (I. 3) sur le mariage de Louis V est inexact et sans valeur. — Un passage tronqué des *Annales de Saint-Denis* peut faire supposer que Hugues Capet accompagna Lothaire quand il alla chercher son fils en Aquitaine : «... tem- « pore quo ab Aquitania Hugo dux Ludovicum Lotharii regis filium...» Sur le mariage d'Adélaïde avec Guillaume d'Arles, voy. *Appendice IX*.

il eut à batailler contre les Grecs unis aux Sarrazins. Le 13 juillet 982, ils lui infligèrent une défaite terrible ; l'armée impériale fut anéantie près de Squillace en Calabre, à l'embouchure du Corace. Otton put se sauver à la nage ; recueilli par un vaisseau grec, il parvint à tromper l'équipage et à se réfugier à Rossano, où l'impératrice et l'évêque de Metz, Thierry, étaient restés en sûreté. La Calabre et la Pouille retombèrent aux mains de l'ennemi. Pour comble de malheurs les Danois et les Slaves se révoltèrent. La présence de l'empereur était bien plus nécessaire en Allemagne qu'en Italie où il s'obstina à rester encore pendant plus d'un an. Il voulait reconquérir l'Italie du sud. Il ne lui fut pas donné d'accomplir ce dessein. Une fièvre chaude l'emporta en quelques jours. (Rome, 7 décembre 983) [1]. Il n'avait que vingt-huit ans.

Le royaume de Germanie passait à son fils Otton III, un enfant de trois ans. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 25 décembre, conformément aux promesses faites antérieurement par les seigneurs allemands et italiens de l'assemblée de Vérone (1er juin 983) [2], et sans qu'on eût encore connaissance de la mort de son père [3].

La nouvelle de la mort de l'empereur ne fut connue en Allemagne que dans les derniers jours de décembre ou au début de janvier 984 [4]. Elle produisit immédiatement les plus graves résultats. Une fois qu'Otton n'était plus là pour élever et protéger son fils, un grand nombre de seigneurs ne se souciaient plus d'obéir à un enfant; d'autres personnages, sans croire manquer à leur fidélité, voulaient, non sans raison, donner un tuteur au jeune Otton III. Sa mère, Théophano, et sa grand'mère, Adélaïde, étaient peu sympathiques, la première surtout, en raison de son origine grecque. Deux ans auparavant, n'avait-elle pas fait preuve de sentiments révoltants pour les Allemands : apprenant la ruine de l'armée impériale près de Squillace, son premier mouvement avait été d'insulter à la défaite de son mari et de glorifier la victoire des Grecs, ses

1. Giesebrecht, *Jahrb.*, p. 69, 105, et passim.
2. *Ibid.*, p. 83 et 84.
3. Wilmans, *Jahrb.*, p. 2.
4. Thietmar (III, 15).

compatriotes[1]. Sous son influence, beaucoup craignaient qu'Otton III ne devînt étranger à son propre pays, et on traitait déjà l'enfant de Grec[2]. L'avenir se chargea de démontrer que cette opinion n'était pas sans fondement[3].

Le chef tout désigné pour le parti des mécontents était le duc de Bavière, Henri, appelé aussi Hezilon[4], propre cousin de l'empereur défunt[5]. Il n'avait cessé d'agiter l'Allemagne de ses révoltes sous le règne d'Otton II. Fait prisonnier par ruse en 974, puis relâché, il se souleva de nouveau en 976, mais sans plus de succès. Il fut même dépouillé de la Bavière, fait prisonnier et confié à la garde de Folcmar, évêque d'Utrecht[6]. Relâché à la nouvelle de la mort de l'empereur, il se fit remettre par Warin, archevêque de Cologne, la personne du jeune Otton, en alléguant ses droits de tuteur. En un instant, Henri se trouva à la tête d'une faction puissante, composée de tout ce que la Germanie et la Lorraine contenaient de mécontents, d'aventuriers, de bannis. Henri était loin d'être un ambitieux vulgaire et sans talents. Il séduisait par le prestige de son nom, de sa personne, de son éloquence et aussi de son argent[7]. Il parvint ainsi à gagner à sa cause des personnages de premier ordre, tels que Warin, arche-

1. Alpertus, *De episcopis Mettensibus*.

2. Voir, page 136, la lettre de Gerbert à l'archevêque Ecbert.

3. Wilmans, p. 133-140 ; Zeller, *Hist. d'Allemagne*, t. II; Giesebrecht, *Kaiserzeit*. I, 718-729.

4. Hezilo est le nom que lui donne Richer (III, 97, 98, 99). C'est le diminutif de Henri ; de même que Gozilo est le diminutif de Godefroi, Ascelin d'Albert ou Albéron. Roscelin de Robert, Herilo de Herman, Lancelin, de Landry.

5. Hezilon était fils de Henri le Querelleur frère d'Otton Ier. Il naquit en 955 et mourut en 995 (Richer, *in fine*).

6. Giesebrecht, *Jahrb.*, p. 17, 31 etc ; *Kaiserzeit*, p. 611 et ss. — Selon Wilmans (p. 3, n. 2) qui suit Thietmar, l'évêque d'Utrecht s'appelait Poppo.

7. Richer nous donne en quelques mots un excellent portrait de Henri (III, 97) : « Vir aeque ut Otto nobilis, corpore eleganti ac valido, « honoris cupidus ac factiosus, animo vasto sed fallaci .» Cf. Alpertus : «... quidam Noricus (Bavarois) nomine Heinricus, vir magnorum opium, « desiderio regnandi inductus... multis largitionibus datis, facile eos « ad suam sententiam perduxit. » Voir Wilmans, *Jahrb.*, et Giesebrecht, *Kaiserzeit*, t. I, p. 609-632, « Die Kämpfe um die Vormundschaft », et « Der Franzose Gerbert ».

vêque de Cologne, Ecbert de Trèves, Giseler de Magdebourg, les évêques de la Bavière, enfin Thierry de Metz[1].

Si l'on songe que les impératrices Adélaïde et Théophano, retenues en Italie, à Pavie, ne pouvaient défendre le jeune Otton III, on voit qu'Henri de Bavière fut bien près d'être le maitre de la Germanie. Ses projets reçurent même un commencement d'exécution. Il réunit ses partisans à Magdebourg le 16 mars 984, et le dimanche suivant, jour de Pâques (23 mars), étant à Quedlimbourg, il fut salué par eux du titre de roi[2]. Cet acte prématuré et maladroit produisit un effet tout contraire à celui qu'attendaient les partisans de Henri. Si le duc de Bavière s'était contenté du titre de régent et de tuteur, il eût très probablement réussi à maintenir son ascendant en Germanie pendant de longues années ; cette tentative pour mettre la main sur la couronne souleva l'indignation générale.

Il y avait un homme qui n'avait pas attendu qu'Henri se démasquât pour percer à jour ses desseins, un homme qui nouait contre lui une coalition puissante et résolue, c'était l'archevêque de Reims, Adalbéron. Comme la plupart des prélats de la Lorraine, pays dont il était originaire, Adalbéron était tout dévoué à l'idée de l'empire romain et à son maintien par la dynastie des Ottons[3]; celle-ci n'était-elle pas la protectrice et la bienfaitrice de l'Église?

Les partisans les plus éminents d'Otton III étaient, parmi les seigneurs laïques, les ducs Bernhard de Saxe, Conrad de Souabe, Henri le jeune, qui avait remplacé Henri-Hezilo dans les duchés de Bavière et de Carinthie, enfin le frère d'Adalbéron, Godefroi, comte de Hainaut et de Verdun ; parmi les ecclésiastiques, Guilligès, archevêque de Mayence, Notker, évêque de Liège, Rothard, évêque de Cambrai, Gérard, évêque de Toul. Le plus actif, le plus intelligent et le plus dévoué était certainement l'archevêque de Reims[4]. Il fut puissamment secondé dans les négociations qui suivirent par son ancien écolâtre et ami, Gerbert, de retour à Reims

1. Wilmans, p. 4 et 5.
2. *Annales Hildesheim.*, *Quedlinburg.* (à 984), Thietmar (IV, 1-3).
3. Voir plus loin à l'année 989.
4. Wilmans, p. 6-7.

dès le début de 984. Gerbert, nous l'avons vu, était revenu à Reims après son voyage en Italie à la fin de 980 et sa dispute avec Otric[1]. Il n'y était pas resté longtemps. Au début de 983, Otton II, frappé de son savoir, l'avait appelé au gouvernement de Bobbio, l'une des plus riches et des plus puissantes abbayes de l'Italie. L'administration de Gerbert y fut remplie de tracas de toutes sortes. Il avait pour ennemis Pétroald, ancien abbé de Bobbio, déposé et redevenu simple moine, les petits seigneurs du voisinage, auxquels il voulait arracher les terres aliénées par son prédécesseur, enfin l'évêque Pierre de Pavie; il s'aliéna même l'impératrice Adélaïde, mère de l'empereur, en refusant de faire droit aux demandes de ses protégés. Le mécontentement grandit autour de l'abbé de Bobbio. L'arrivée de son ennemi, Pierre de Pavie, au trône pontifical, la mort d'Otton II et les troubles qui suivirent, rendirent la position de Gerbert intenable. Il comprit la nécessité de quitter l'Italie et se résolut à retourner à Reims où il avait passé les années les plus heureuses de sa vie. Au début de 984 il était auprès d'Adalbéron[2]. Le hasard venait de le mettre juste à temps dans un poste où il devait, pendant plusieurs années, jouer un rôle capital dans les relations de la France et de l'Allemagne. Son nom est désormais inséparable de celui de l'archevêque dont il fut le sécrétaire, le conseiller, l'ami et souvent l'inspirateur; son dévouement aux Ottons égalait au moins celui de l'archevêque et devait demeurer inébranlable[3].

1. Voy. plus haut, p. 122, n. 3.
2. Je me borne à résumer les lettres 1-21 de Gerbert et à suivre l'excellente biographie de M. J. Havet (*Introd.*, p. x-xiii).
3. Voir lettres nos 1, 2, 10, 11, 13, 20, 22, etc. et surtout 34 et 37. En juillet 984, Gerbert écrivait à son ami le palatin Robert la lettre suivante (no 37) qui est bien caractéristique : « Je m'imagine que tu « penses souvent à moi quand ton souvenir se mêle jour et nuit à mes « propres pensées. Aussi tu me rappelleras au souvenir de ma souve- « raine Théophano, à qui je souhaite une bonne santé et un heureux « règne avec son fils. Elle est souvent comme de juste présente à mon « esprit ; c'est en sa faveur que j'ai, comme tu le sais, *excité un grand « nombre de défenseurs, toute la Gaule m'en est témoin*. Il est donc de « ton devoir de t'informer et de m'écrire si je dois rester en France « comme un soldat de réserve pour l'armée de l'empereur, ou me « préparer à braver tous les dangers pour vous aller trouver, ou plutôt « me disposer pour le voyage que ma souveraine et toi connaissez « bien, ainsi qu'il a été réglé dans le palais à Pavie. En même temps

Ces deux hommes commencèrent par un coup de maître. Ils parvinrent, nous ne savons trop comment, à intéresser Lothaire au salut du jeune Otton. Hezilon avait tenté de mettre en son pouvoir le royaume de Lorraine, ce qui dut éveiller l'inquiétude de Lothaire. L'habile archevêque en profita pour faire entrer le roi de France dans les intérêts d'Otton III. Lothaire se proposa comme tuteur de cet enfant, dont il était oncle à la mode de Bretagne[1]. Il déclara vouloir empêcher toute usurpation de la Lorraine par Henri de Bavière. Adalbéron, tout-puissant dans ce pays grâce à sa famille, y favorisa l'autorité de Lothaire et força même les principaux seigneurs à lui prêter serment et à lui livrer des otages[2]. Un an plus tard, il devait s'en repentir cruellement, mais pour l'instant lui et Gerbert étaient tout à la joie de s'être assuré

« tu n'omettras pas de me dire où et quand il faut l'accomplir et ce « que tu en penses. Je veux aussi que tu saches ce que dans le même « palais j'ai confié à des oreilles sûres touchant la fidélité, l'attache- « ment et la constance de l'illustré archevêque Adalbéron envers le « fils de César, notre maitre, et les siens, et qu'il conserve toujours « cette fidélité autant qu'il sait et peut le faire. » (Traduct. de M. Éd. de Barthélemy). Cette lettre nous montre que l'accord entre Adalbéron et Gerbert pour la protection d'Otton III avait commencé quand l'abbé de Bobbio n'avait pas encore quitté l'Italie et que l'archevêque de Reims n'attendit pas la révolte de Henri pour mettre ses services à la disposition des impératrices. — Gerbert cherchait en même temps à apaiser l'impératrice Adélaïde et à obtenir son pardon (Voir lettre 20 du début de 984).

1 C'était peut-être une conséquence du traité de Margut. Richer, III, 79 : « quod si ex vobis alter in ultimas suorum regnorum gentes « ire disposuerit, alterum acsi fratrem fidumque suarum rerum tuto- « rem habebit. » Mais Otton avait violé ce traité en s'alliant à Hugues Capet en 981. Cf. Kalckstein, p. 360, n. 2.— M. Sepet (*Gerbert*, p. 477) voit dans l'action de solliciter la tutelle de Lothaire une reconnaissance de la supériorité des Carolingiens par les Ottoniens. Cela nous semble tout à fait inadmissible.

2. Outre les deux lettres que nous traduisons, citons le début de la lettre 30 adressée à Notker : « N'accusez pas, mon père, je vous en prie, « mon frère Godefroi d'avoir désobligé votre amitié en n'allant pas « trouver le roi (Lothaire) comme cela était convenu, et en ne venant « pas où vous désirez. En effet, sa bonne intention l'appelait, mais la « fortune l'a retenu par une blessure au pied. » (trad. Barthélemy). — Ainsi Notker et Godefroi se joignirent aux efforts d'Adalbéron pour mettre la Lorraine sous l'avouerie de Lothaire. Godefroi donna même son fils Adalbéron comme otage (voir plus loin, page 142). — Cf. plus loin, p. 153 la lettre 54 adressée à Ecbert.

l'alliance du roi de France et d'avoir contrecarré les visées de Henri à la tutelle d'Otton III. Dans les premiers mois de l'année 984, Gerbert écrivait la lettre suivante à une dame nommée Imiza, qui faisait partie de la suite des impératrices qui résidaient toujours à Pavie : « C'est un bonheur pour moi « que la connaissance et l'amitié d'une femme de votre mérite. « Mes Français (*Galli mei*) ne se lassent pas d'admirer la « constance de votre foi et sa durée. Votre prudence n'a pas « besoin de conseils, je le sais ; néanmoins, comme nous vous « sentons compatissante à notre infortune, nous croyons bon « de faire parvenir vous et moi des messages et des lettres « au seigneur pape et à ceux qui, en particulier ou en « commun, sont nos partisans et nos auxiliaires, afin de « partager la joie, avec l'aide de Dieu, comme nous aurons « partagé l'affliction. Allez trouver ma souveraine, l'impéra- « trice Théophano ; dites-lui que les rois des Francs sont « bien disposés pour son fils et que leur seul but est de dé- « truire la tyrannie de Henri qui cherche à usurper la royauté « sous prétexte de tutelle[1]. »

En juin, il écrivait à Géraud, abbé d'Aurillac, son premier maître : « D'importantes affaires d'état absorbent l'arche- « vêque de Reims, Adalbéron, notre père adoptif (si j'ose « ainsi parler)[2], comme vous pouvez le penser d'après le « retard de cet envoyé et son absence actuelle de Reims, « occasionnée par l'état des royaumes. Tandis qu'il reçoit les « otages des princes du royaume de Lorraine, qu'il force « d'obéir au fils de l'empereur sous la tutelle (*clientela*) du « roi de France, qu'il empêche Henri de régner dans la « Gaule (la Lorraine), il n'a pas eu le temps de rien vous « transmettre qui soit digne de vous. Mais si cela vous était « agréable, il changera pour un neuf ce vieux vêtement tissé « d'or qu'il a honte de vous envoyer, pressé par le temps, et « il y joindra une étole brodée d'or et d'autres objets de ce « genre. Que se passe-t-il en votre royaume (l'Aquitaine), « quels sont les faits ou les desseins de Hugue-Raimond ? Il

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 22.
2. « Noster, ut ita dicam, fiduciarius pater Adalbero. »

« désire que vous l'en informiez[1], et nous partageons ce « désir. Votre décision sera pour nous toujours excellente[2]. »

Adalbéron s'efforçait de ramener à la cause d'Otton III l'archevêque de Trèves, Ecbert, second fils de Thierry, comte de Hollande[3]. Ecbert traitait l'enfant de Grec, et Adalbéron lui écrivait par la plume de Gerbert (mars-mai 984): « La « ruine de votre État, grâce à l'apathie de certains hommes, « nous cause à la fois de l'horreur et de la honte, à cause « de l'affection que nous ressentons pour vous et du lien « d'une commune patrie. Les rois sont donc trop peu nom- « breux que vous vouliez en installer un nouveau au détriment « du fils de votre seigneur. Est-ce parce qu'il est Grec, « comme vous dites, que vous voulez instituer deux rois « à la fois, à la façon des Grecs[4]? Qu'est devenue la plus « sainte foi? Avez-vous oublié les bienfaits que vous ont « prodigués les Ottons? Rappelez votre grande intelligence, « considérez votre noblesse, de peur d'être une honte éter- « nelle pour votre race... Si vous ne vous sentez plus en « sûreté à Trèves, Reims nous suffira à tous deux[5]. »

Charles de Lorraine prit le parti d'Otton III et se réconcilia ainsi avec son frère Lothaire. Le duc de Haute-Lorraine,

1. Déjà au début de 984 Gerbert avait demandé à l'abbé Géraud des nouvelles de ce personnage, fils de Raimond Ier de Rouergue. Adalbéron désirait savoir s'il s'était marié (lettre 17). On voit par là que l'archevêque de Reims s'intéressait aux moindres événements, même dans les pays étrangers comme l'Aquitaine, et qu'il voulait s'informer de tout ce qui passait en Gaule, en Germanie et en Italie. Cf. plus bas, p. 142. Il voulait même que le diacre romain Étienne lui donnât des nouvelles de l'empire des Fatimites en Afrique et en Sicile (lettre 40, éd. Havet, p. 38).

2. Lettre 35 (éd. Havet, p. 34). — L'absence d'Adalbéron de la ville de Reims s'explique par la tenue d'un concile provincial à Vaudancourt (Marne, comm. de Brugny) pour le dimanche 29 juin 984 (Voir lettre 20 et les notes de M. Havet, p. 24, n. 1 et 2; p. 34, n. 4).

3. Voy. la chronique du monastère d'Egmond (Richtofen, p. 2, 554). Il fut archevêque de 977 à 993. Déjà en Italie, Gerbert était en correspondance avec ce personnage qui voulait envoyer des écoliers auprès du savant abbé de Bobbio (lettre 13, p. 10).

4. « Deux empereurs, Basile II et Constantin VIII, fils de Romain II « et frères de Théophano, occupaient conjointement, depuis 976, le « trône de Constantinople. Ils moururent, le premier en 1025, le « second en 1028. » (Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 20, n. 7).

5. Lettre 26 (*Ibid.*, p. 20).

Frédéric, était mort le 17 juin 983[1], et Charles projetait peut-être de s'emparer de la Haute comme de la Basse-Lorraine, au détriment de Béatrice, veuve de Frédéric, et de son jeune fils Thierry. Du moins l'évêque de Metz, Thierry, le craignit, et adressa à Charles une lettre violente, pleine de reproches et de récriminations, le menaçant d'excommunication s'il n'abandonnait pas ses projets. L'adresse seule de la lettre fait pressentir le contenu : « Thierry, serviteur des serviteurs « de Dieu, ami des empereurs, tuteur très zélé de leur race, « à Charles son neveu par le sang[2], mais très impudent vio- « lateur de sa foi. » Après avoir reproché à Charles d'avoir violé un serment de fidélité, prêté sur l'autel de Saint-Jean, en présence de l'évêque Notker, Thierry ajoute : « Quoi « d'étonnant si tu vomis contre ton neveu[3] la peste de ton « cœur corrompu, toi qui, les mains sanglantes et prêtes à « tous les crimes, entouré d'une troupe de voleurs, ne t'es pas « fait scrupule d'enlever traîtreusement à ton frère, le noble « roi des Francs, sa ville de Laon, sa ville, entends-tu, et « non la tienne ; toi qui lui dérobas son royaume, toi qui « jetas l'infamie sur la sœur de l'empereur, compagne de son

1. Voir pour la fixation de cette date les calculs extrêmement ingénieux de M. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 71, n. 4 et 7.

2. Thierry était fils du comte franconien Eberhard et d'Amalrade ; or, celle-ci était sœur de Mathilde, femme de Henri I[er] l'Oiseleur. Gerberge, mère de Charles, était fille de Mathilde. Charles était donc le « neveu » à la mode de Bretagne de l'évêque de Metz. Voir Havet, (p. 25, n. 3) et plus haut le tableau généalogique en regard de la p. 64.

3. Henri de Bavière, selon M. Havet (26, n. 3). Il était cousin germain de Charles. Cf. plus haut p. 131, n. 5. — Ne faudrait-il pas plutôt penser au jeune duc Thierry, fils de Frédéric, neveu à la mode de Bretagne de Charles de Lorraine, comme on peut le voir par le tableau suivant :

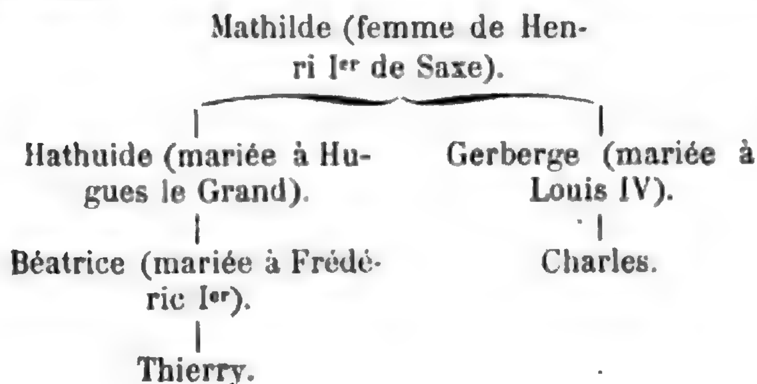

« trône, et la souillas de tes mensonges[1] ! Enflé, bouffi de « graisse, tu as abandonné les traces de tes pères, renié « Dieu ton créateur ; souviens-toi combien de fois j'ai fermé « du doigt ta bouche impudente quand, avec un sifflement de « serpent, tu répandais des mensonges abominables contre « l'archevêque de Reims, plus abominables encore contre la « reine. Toi-même connais mieux encore tout ce que tu as « fait contre l'évêque de Laon. Caché dans un petit coin du « royaume de Lorraine, tu te vantes dans ton orgueil ridicule « de le gouverner tout entier : songe à celle qui est notre « nièce à tous deux[2], femme meilleure qu'un homme tel « que toi, songe à son noble fils, aux vicaires des Apôtres, « pasteurs du troupeau de la sainte Eglise, que tu t'efforces « de mordre nuit et jour de ta dent de chien ; songe aux « autres grands, qui ne dépendent en rien de toi, et à ce « qu'ils possèdent en ce pays avec la permission de Dieu ; « alors, secouant de vains songes, déridant ton front enivré « d'un vin trompeur, tu pourras mesurer que tes actes ne « sont rien, que tes projets n'aboutiront pas, grâce à Dieu[3]. »

La réponse de Charles, rédigée par Gerbert[4], est dans un style aussi délicieux : « Charles, s'il est quelque chose par « la grâce de Dieu, à Thierry, modèle des hypocrites, traître « aux empereurs, parricide de leur race, ennemi public de « l'état..... Que nous dis-tu de la duchesse Béatrice, de son « fils et des grands du royaume ? Ne vois-tu pas que tu t'es « trompé, malheureux, et que personne ne voudra prendre

1. Sur ces allégations et la réponse qu'y fit Charles, voir plus haut p. 88, 97, 99.

2. Béatrice. Voy. p. précéd., n. 2 et 3.

3. Lettre 31 (éd. Havet, p. 25-27). Cette lettre et la réponse ont été écrites entre mars et juin 984.

4. Jusqu'ici, on avait cru que la lettre de Thierry était aussi de la main de Gerbert, ce qui était peu vraisemblable, et on en avait pris prétexte pour accuser ce dernier de perfidie. M. J. Havet (*Introd.*, p. XXXVI et p. 25, n. 2) a fait remarquer la fausseté de cette attribution ; la lettre de Thierry n'a ni le style ni la langue de Gerbert. « Si donc elle se trouve parmi sa correspondance, c'est qu'étant chargé d'y répondre (lettre 32), il avait jugé à propos d'en garder copie. » — Gerbert se hâta d'ailleurs de s'excuser auprès de Thierry de l'insolente réponse que Charles lui avait fait écrire (lettre 33). MM. Witte (*Lothringen*, p. 52, n. 2) et Havet (p. 32, n. 1) croient que la justification de Gerbert est une ironie, tant les termes en sont outrés.

« part à ta conjuration? Je ne suis ni seul ni dans un coin de « terre à garder une fidélité entière au fils de l'empereur, « comme tu le vomis pris de vin : j'ai avec moi les grands de « la Gaule, les très illustres rois des Francs, que tu le « veuilles ou non, enfin les Lorrains fidèles. Ils prennent « souci du fils de l'empereur et ne cherchent pas comme toi « à lui ravir son royaume ni à instituer un second roi. Tu « brouilles lois divines et lois humaines ; quand tu parles « de lois en balbutiant, tu ressembles à la limace qui dans « sa coquille s'imagine frapper des cornes[1]..... Voilà donc « le prix des bienfaits des Ottons ! Et ce n'est pas seulement « dans l'affaire de l'enfant que tu auras été convaincu de les « avoir toujours trahis. Gardais-tu la foi que tu leur avais « promise ainsi qu'à moi, quand tu chassais du royaume « Lothaire, que tu qualifies de glorieux roi des Francs, alors « que tu le hais extrêmement, et quand tu me forçais à « régner ? Et cette foi, tu me l'avais promise, je l'affirme, et « devant l'autel que tu invoques impudemment. Tu savais « bien ce que tu faisais quand tu me poussais à prendre les « armes contre mon frère et la sœur de ton maître ; tu « voulais que notre race royale se détruisît mutuellement « pour que tu pusses substituer des tyrans sous le nom de rois, « et, au mépris de ton sacerdoce, habiter les palais déserts..... « Tu as commis un parjure public, appauvri ta ville sacerdo- « tale par tes rapines[2], dépouillé l'église qui t'a été confiée, ...

1. » Ut limax in suo conclavi cornupeta tibi videris. » M. Havet explique ce passage en le rapprochant d'une lettre écrite vers 954-960 par Gunzon de Novare aux moines de Reichenau : « Sedens in conclavi « monasterii cornutum se putat, secundum proverbium Aristotelis, « quo ait : limax in suo conclavi cornupeta sibi videtur, seque putat « cursu timidis contendere damis. » M. J. Havet a pu établir que ce passage est le seul débris d'une traduction en vers latins hexamètres des proverbes d'Aristote (παροιμίαι). Il faut rétablir les vers de la façon suivante : « limax in concha sibi cornupeta (esse) videtur | Seque putat « cursu timidis contendere damis. (Un escargot dans sa coquille s'imagine frapper des cornes et lutter de vitesse avec les daims timides). *Revue de Philologie*, t. XI, p. 123-124.

2. Au témoignage de Thietmar (III, 9), Thierry était en effet un homme avide et avare. Alpertus, qui lui est favorable, nous apprend néanmoins qu'il se fit acheter par Henri de Bavière, « oblatis donis exi- « miis et pluriora cum maxima potestate regni pollicens, electionem et « deditionem fecit.....» Ces derniers mots nous semblent expliquer et

« Gémis, malheureux, etc[1]. » Thierry survécut peu à cette polémique ; il mourut le 7 septembre suivant.

Les impératrices, Adélaïde et Théophano, appuyées par le roi Conrad[2], ayant enfin réuni des troupes, quittèrent Pavie et se dirigèrent sur l'Allemagne. Henri de Bavière ne fit pas de résistance, comme tout le donnait à croire. Peut-être était-il découragé par l'indignation manifestée en Allemagne contre ses projets, peut-être ceux-ci n'étaient-ils pas bien arrêtés dans son esprit ; il n'avait sans doute eu tout d'abord que l'intention d'être régent du royaume et ses partisans avaient dépassé le but. Quoi qu'il en soit, Henri promit aux impératrices de leur rendre la personne d'Otton III. Il tint parole dans l'entrevue qu'il eut avec elles à Rorheim, le dimanche 29 juin 984[3]. Rempli de joie à cette nouvelle, Adalbéron écrivait à l'archevêque Ecbert avec qui la conduite de Henri le réconciliait : « En ces temps périlleux, « on ne peut se confier par lettres tout ce qu'on peut se « transmettre par de fidèles messagers. Ce que vous nous « annoncez par notre G.[4] au sujet des affaires de l'Eglise et « de l'Etat nous a rempli de joie et d'allégresse ; voilà donc « l'homme qui accomplira tout ceci ; en celui que nous avons « craint comme un tyran (Henri), nous admirons maintenant « un homme plein de fidélité et de sagesse. Ce que vous nous « demandez pour lui et pour vous a été arrêté avec la plus « grande discrétion pour vos secrets, avec la plus grande « fidélité pour vos actes[5]. » Le sens de cette dernière phrase est obscur. M. Havet l'interprète de la façon suivante : « La paix entre Henri et les impératrices devait ôter au roi de France, Lothaire, tout prétexte pour se faire attribuer la tutelle du jeune Otton. Il avait donc intérêt à la faire

justifier les paroles de Charles : « tu voulais... au mépris de ton sacerdoce habiter les palais déserts. »

1. Gerbert, lettre 32 (éd. Havet, p. 29-31).

2. Nous rappelons qu'il était le frère de l'impératrice Adélaïde.

3. *Rara*, aujourd'hui Rohrheim, dans la Hesse, au nord-est de Worms. Thietmar (l. IV, c. 6) : *Annales Quedlinburgenses* ; Wilmans ; Kalckstein, p. 369 ; Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 35, n. 3.

4. C'est Gerbert très probablement.

5. Lettre 38. Elle a été écrite entre juillet et octobre 984 (Havet, p. 36).

échouer et l'on jugeait prudent de lui cacher l'état des négociations[1]. » Cette explication est la plus vraisemblable, surtout si l'on considère les faits qui vont suivre.

Les négociations avec Henri durèrent encore plusieurs mois. La paix ne fut réellement conclue que dans une grande assemblée d'Allemands, de Lorrains et même de Français, qui se tint à Worms vers la seconde quinzaine d'octobre 984[2]. La duchesse Béatrice avait joué un grand rôle dans ces négociations et avait activement aidé à la conclusion de la paix[3]. La nomination de son second fils Adalbéron à l'évêché de Metz fut le prix de ses services. Adalbéron avait d'abord obtenu l'évêché de Verdun, vacant par suite de la mort de Wicfred, le 31 août 983[4]. Cet évêché était pauvre et troublé; aussi, quand il apprit la mort de Thierry (7 septembre 984), Adalbéron se démit de l'évêché de Verdun et sollicita celui de Metz, plus riche, et qui d'ailleurs était le centre de la puissance de sa famille. Il fut élu le lundi 16 octobre, avec l'assentiment d'Adélaïde. A son retour de Worms avec sa mère Béatrice, il fut consacré à Metz par l'archevêque de Trèves, Ecbert, le dimanche 28 décembre 984[5].

L'évêché de Verdun ne demeura pas longtemps vacant. L'archevêque de Reims le désirait vivement pour son neveu homonyme, fils de Godefroi, comte de Verdun. Adalbéron (fils de Godefroi) alla trouver les impératrices, à Worms vraisemblablement, leur jura fidélité; et celles-ci lui accordèrent l'évêché au nom d'Otton III. Adalbéron n'était que sous-diacre; son oncle lui conféra le diaconat et la prêtrise. La consécration du nouvel évêque devait être retardée de plus d'un an par des événements imprévus[6].

Pour l'instant, Adalbéron de Reims et Gerbert étaient complètement rassurés et satisfaits de la paix de Worms. Le 1er novembre, Gerbert quitta Reims et se prépara à se

1. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 37, n. 1.
2. Thietmar; *Annales Quedlinburgenses*. Wilmans (p. 30 et 189), Kalckstein (p. 371).
3. *Vita Adalberonis II, episcopi Mettensis*.
4. *Hugues de Fleury*, *Mon. Germ.*, SS., VIII, 367.
5. *Gesta episcoporum Virdunensium*; *Vita Adalberonis II*.
6. *Gesta ep. Virdun.*; *Justification d'Adalbéron* (Gerbert, lettre 57, éd. Havet, pp. 54-55). Cf. plus loin, page 149, note 1.

rendre à Rome, conformément à une décision prise à Pavie avec l'impératrice Théophano, au début de 981, au moment où il quittait l'Italie pour la France[1]. Son voyage n'aboutit pas; près d'arriver en Italie[2], il fut rappelé à Reims (fin novembre ou commencement de décembre) par une nouvelle qui dissipa ses espérances et celles de l'archevêque. Henri ne s'était pas résigné à une paix qui ne lui rendait même pas son duché de Bavière. D'autre part, Lothaire était fort mécontent de la façon trop habile et trop leste dont on l'avait évincé de la tutelle d'Otton III. Quand il s'était agi de donner deux des plus importants évêchés de la Lorraine, pays dont il avait l'*avouerie,* il n'avait même pas été consulté[3]; or le nouvel évêque de Verdun était clerc de l'église de Reims, et de plus un des otages lorrains que lui avait désignés l'archevêque de Reims[4]. C'était presque une trahison; en tous cas, c'était un manque complet d'égards, une façon trop visible de lui faire comprendre qu'il n'était plus compté pour rien maintenant que le danger était passé. L'entente entre Henri et Lothaire était tout indiquée. Henri fit les premières propositions en novembre 984 et l'alliance fut aussitôt conclue: Lothaire devait appuyer ses desseins sur la couronne; en revanche il aurait la possession de la Lorraine. Les premiers serments échangés par messagers devaient être confirmés dans une entrevue sur le Rhin, à Brisach, le dimanche 1er février 985[5].

Comment Adalbéron et Gerbert eurent-ils connaissance de cet accord? Nous l'ignorons; ce qui est certain, c'est qu'ils étaient informés des moindres affaires de France, d'Allemagne, d'Italie. Lothaire et Louis V en particulier étaient entourés d'espions qui révélaient à l'archevêché de Reims tous leurs projets[6]. Adalbéron et Gerbert se hâtèrent de faire

1. Voir plus haut, p. 133, n. 3, lettre 37. Cf. lettres 17 et 25.
2. Voir le début de la lettre 40 adressée au diacre romain, Etienne: « La gravité des événements politiques m'a forcé, mon frère, de *re-« tourner en Gaule.* » éd. Havet, p. 38, n. 2.
3. *Gesta ep. Virdun.* : « Susceperunt cives nostri, *sine regio dono,* « Adalberonem filium Beatricis. »
4. Voir lettre 40. Cf. p. 134, n. 2.
5. Richer (III, 97). *Gesta ep. Camerac.*, l. I, c. 105.
6. Cf. plus haut p. 136, n. 1.

connaître à leurs amis ces desseins alarmants. Ce dernier écrivit en novembre-décembre 984 à Notker, évêque de Liège dont la fidélité avait peut-être besoin alors d'être encouragée : « Veillez-vous, père de la patrie, vous dont la fidélité pour « le parti de l'empereur était si fameuse ; ou bien êtes-vous « aveuglé par la mauvaise fortune et l'ignorance des événe- « nements ? Ne voyez-vous pas les droits divins et humains « bouleversés à la fois ? Voilà qu'on délaisse ouvertement « celui auquel vous avez promis votre foi (Otton III) à cause « des bienfaits de son père, foi que vous devez conserver « avec dévouement. Les rois des Francs s'approchent en « secret du Brisach germain sur les bords du Rhin ; Henri, « déclaré ennemi public, ira à leur rencontre pour le 1er fé- « vrier. Prenez toutes les mesures de résistance, mon père, « pour empêcher la ligue contre votre Seigneur et votre « Christ. La royauté de la foule, c'est l'anarchie dans les « royaumes. Il est difficile de n'être d'aucun parti ; choi- « sissez donc le meilleur[1]. Quant à moi que les bienfaits « d'Otton ont rendu entièrement fidèle à son fils et son héri- « tier, mon parti a été pris sans hésitation. Nous connais- « sons les desseins ténébreux de Henri, les projets agressifs « des Français. Quelle en sera l'issue, nous l'ignorons[2]. « N'admettez pas au partage du trône un homme dont vous « ne pourriez ensuite vous débarrasser[3]. »

Alors pour la première fois l'archevêque de Reims songea à se rapprocher des Robertiens et à les opposer aux Carolingiens. Il alla trouver Hugues Capet et lui assura que la cour impériale voulait renouveler avec lui et son fils Robert

1. Cette phrase me semble indiquer que Henri jouissait de la faveur populaire et que la fidélité de l'évêque de Liège en était ébranlée. En effet, une charte de Notker donnée à Liège à cette époque, le 28 octobre 984 (l'acte porte 989, mais l'indiction XII permet de corriger 984) est datée : « imperii vero Henrici anno primo. » (Hariulf, *Chron. Centul.*, l. III, c. 30.)

2. Le texte porte « non ignoramus », c'est probablement une étourdie pour *nescimus*. Comment Gerbert aurait-il pu prévoir la suite des projets de Henri et de Lothaire ?

3. Lettre 39 (éd. Havet, p. 37), secrète, c'est à-dire écrite en caractères tachygraphiques qui, n'étant pas compris en France, ont été laissés en blanc dans le manuscrit de Saint-Mesmin des lettres de Gerbert. Voy. Havet, *Introd.*, p. LVI-LXX.

l'alliance qu'il avait conclue à Rome avec Otton II, trois ans auparavant. Il lui persuada que c'était le désir de l'empereur mourant et qu'il l'avait confié au fils du comte Sigefroi qu'il aimait beaucoup. Tout cela, Adalbéron l'avait pris sur lui ; Hugues Capet pouvait découvrir que ces affirmations étaient peu sûres. Gerbert se hâta d'en prévenir le neveu de l'archevêque, qui n'était pas encore consacré évêque de Verdun ; il ajoutait : « Ce plan nous a paru devoir être le salut tant pour « nous que pour le fils de César. Voulez-vous le poursuivre « ou l'abandonner? Donnez-nous vite la réponse. Sommes-nous « en sûreté dans cette affaire qui présente tant de périls? Quels « desseins, quelles attaques seront arrêtés par ces calculs? « C'est ce qu'il est bien difficile de dire. » (Décembre 984) [1].

L'évêque de Verdun et ses amis ne voulurent pas ou plutôt n'eurent pas le temps de suivre le plan de l'archevêque de Reims. Lothaire et Louis V à la tête d'une armée se rendirent à Brisach au terme fixé (1er février 985). Une cruelle désillusion les attendait. Henri, toujours incertain et irrésolu, avait craint les soupçons et le mécontentement des princes allemands s'il accueillait les rois de France sur le territoire allemand (Brisach était sur la rive droite du Rhin). Il préféra manquer à sa parole, s'aliéner une alliance utile : il ne vint pas. Pour comble de malheur, les Français faillirent périr à leur retour. Le passage de l'armée avait excité l'inquiétude et la colère des montagnards des Vosges. Excités probablement par Godefroi de Verdun, ils s'étaient promis de ne pas laisser les Français traverser une seconde fois leur pays. Aussi, quand Lothaire revint sur ses pas, il trouva les défilés (sans doute le col de la Schlucht) impraticables, encombrés d'arbres renversés, coupés par des fossés. La mauvaise saison (on était en février) contribuait à rendre la situation critique. Quand l'armée se fut engagée dans les vallées, les Vosgiens l'attaquèrent de tous côtés et firent pleuvoir d'en haut une grêle de traits. La cavalerie (*equitatus*) était impuissante contre cette tactique. Lothaire sauva l'armée par une mesure heureuse. Il fit déloger l'ennemi des hauteurs par l'infanterie légère (*tirones*). Pendant ce temps

1. Lettre 41 (éd. Havet, p. 39-40).

le gros de l'armée pouvait défiler dans la vallée ; ayant ses flancs protégés, il ne lui restait plus qu'à combattre de front et à écarter les obstacles. Lothaire renouvela trois fois cette manœuvre et put enfin s'échapper, mais non sans peine [1].

Loin de décourager Lothaire, cet échec ne fit que l'exciter. Il était décidé à triompher de tous les obstacles tant intérieurs qu'extérieurs. Il n'y avait pas à compter sur Hugues Capet, qu'Adalbéron et peut-être aussi la duchesse Béatrice, sa sœur, attiraient au parti d'Otton III. Lothaire s'acquit le dévouement des propres vassaux du duc de France. Les comtes Eudes et Herbert, qu'il venait d'investir des comtés de Meaux et de Troyes à la suite de la mort de leur oncle Herbert [2], jurèrent de le suivre jusqu'au bout dans la conquête de la Lorraine. L'armée du roi se trouva donc assez forte, malgré le mauvais vouloir de Hugues Capet. On se décida à attaquer d'abord Verdun, à cause de son importance et de sa proximité, et aussi peut-être à cause de l'hostilité du comte Godefroi. Le siège ne dura que huit jours. Les assiégés furent vaincus et faits prisonniers dans une sortie ; le commandant de la garnison, un chevalier du nom de Gobert, apporta alors à Lothaire les clefs de la ville [3]. Il y avait d'ailleurs dans la

1. Richer (III, 98) prétend que les corps des Lorrains tués par l'armée de Lothaire étaient si nombreux qu'ils formaient comme des montagnes. C'est simplement une exagération ridicule. Mais si on trouvait ce passage dans Grégoire de Tours, on ne manquerait pas d'y chercher une source épique (Cf. plus haut, p. 93, n. 2).

2. Voir *Appendice* X. Eudes et Herbert étaient ennemis de l'archevèque de Reims qu'ils avaient attaqué au début de 984 (Lettre 17 de Gerbert).

3. Richer (III, 100, 101).—*Gesta ep. Virdun.* : « Lotharius, rex Francorum, quoniam erat res publica minus defensabilis sub praefato principe Romanorum juvene Ottone, obsedit civitatem istam, sed Deo volente minime cepit ; attamen omnia quae circa urbem erant vastavit. Contra quem cum nostri egressi ad bella venirent, ab ejus exercitu superati, plures capti sunt et abducti. Pro quorum liberatione Gobertus miles potentissimus claves civitatis regi detulit. » L'abbé Clouët (t. I, p. 358-359) identifie la capitulation de Gobert avec le deuxième siège de Richer. Mais le commandant de Verdun était alors le comte Godefroi et il n'y eut pas de sortie des assiégés. Il est donc beaucoup plus vraisemblable d'appliquer le récit des *Gesta ep. Vird.* au premier siège, alors qu'on ne s'attendait pas à une attaque du roi de France ; Verdun était alors défendue seulement par les soldats épiscopaux commandés par un simple chevalier.

cité un parti favorable au roi de France [1]. Laissant la garde de Verdun à sa femme Emma, Lothaire revint à Laon (milieu ou fin de février 985), et licencia ses troupes ; mais il leur fit promettre d'être prêtes à tenir campagne au premier signal. L'armée, dont il s'était acquis la faveur par des présents, protesta de son zèle et de son dévouement.

Lothaire fut bien inspiré de prendre ainsi ses précautions. La prise de Verdun avait été un coup de main auquel personne ne s'attendait. A cette nouvelle, les princes lorrains marchèrent sur la ville. Godefroi, son fils Frédéric, Sigefroi de Luxembourg, le jeune duc de Haute-Lorraine, Thierry, Bardon et Gozilon [2] la reprirent par surprise. Ils s'introduisirent avec une troupe d'élite par le quartier des marchands, situé sur la rive droite de la Meuse, mais relié par deux ponts à la cité proprement dite. Ils en chassèrent la garnison française et la reine Emma. En prévision d'un nouveau siège, ils rassemblèrent dans Verdun des provisions de toutes sortes, réquisitionnèrent les marchands et les paysans des alentours; ils firent couper du bois dans les forêts de l'Argonne pour fabriquer des armes et des machines ; les forgerons apprêtèrent des traits de toutes sortes. On réunit mille rouleaux de cordes, de grands boucliers, cent machines de guerre.

Pendant ce temps, Lothaire était demeuré à Laon, incertain s'il devait s'emparer par force de la Lorraine ou se l'attacher par la douceur et la persuasion. Quand il sut la prise de Verdun et les préparatifs des ennemis, il rappela son armée, decidé cette fois à conquérir définitivement la Lorraine, et ce fut à la tête de dix mille hommes qu'il se dirigea contre Verdun. Les dispositions des assiégés et la situation rendaient un siège en règle des plus difficiles. Verdun était alors, à l'exception du faubourg des marchands, situé tout entier dans un méandre de la Meuse qui l'entourait presque complètement. Le plateau rocheux haut d'une ving-

1. *Gesta ep. Camerac.* (t. I, c. 105) : « Interea mortuo Wifrido Vir« dunensium episcopo, multis profecto episcopalium militum resis« tentibus, *aliquot vero consentientibus*, urbem cum presumta vendi« catione Lotharius ingreditur. » — Cf. l'Invective contre Verdun (*Lettres de Gerbert*, 79).

2. Peut-être frères de l'évêque de Laon. Voy. p. 87, n. 3, et plus loin p. 158, n. 5.

taine de mètres, qui est à l'ouest de la ville et où se trouve maintenant la citadelle, ne permettait de ce côté ni l'attaque ni l'approche des machines de guerre. Il est évident que les Français ne traversèrent pas la Meuse; cela ne leur eût servi à rien et les eût mis dans une position dangereuse, puisque la retraite eût été coupée. Il paraît vraisemblable qu'ils campèrent, soit dans l'espace restreint situé entre la citadelle actuelle et la Meuse (au nord), soit (ce qui est plus probable et coïnciderait mieux avec la description de Richer), au sud de Verdun dans une plaine entourée par le fleuve [1].

Les Français commencèrent l'attaque en faisant voler une grêle de flèches et de carreaux d'arbalète [2] sur les assiégés; ceux-ci n'en souffrirent pas, étant garantis sur les remparts par leurs grands boucliers [3]. Voyant qu'un coup de main était impossible, l'armée française s'installa alors dans la plaine et entoura son camp d'un fossé pour se mettre à l'abri des surprises et des sorties des assiégés. On se mit en devoir de construire une tour roulante, dont Richer nous donne une description minutieuse et intéressante qui prouve que tout art militaire n'était pas complètement perdu au x^e siècle [4]. Pour rouler la tour, on employa l'expédient suivant : quatre énormes pieux furent enfoncés dans le sol à une profondeur de dix pieds, contre les remparts mêmes de la ville; leur saillie hors du sol était de huit pieds; des cordes, attachées d'un côté à la tour, s'enroulèrent autour des quatre pieux; à l'autre extrémité des cordes on attela des bœufs. On comprend que, grâce à ce système de poulie, plus les bœufs s'éloignaient des remparts, plus la tour s'en approchait; son mouvement était facilité par des rouleaux que l'on glissait par-dessous.

Les assiégés opposèrent une autre tour, mais inférieure en hauteur et en solidité. Néanmoins, entre les soldats qui

1. « Le front accessible par la route de France devait être vers la « porte de la Princerie, au haut de la place d'Armes actuelle. » (Abbé Clouët, I, p. 352-3. Sur la topographie de Verdun, voy. *ibid.*, p. 457 et ss.

2. *Arcobalistae*. Ce mot désigne le trait lui-même et non l'instrument qui le lance.

3. Preuve qu'à la fin du xe siècle on ne connaissait encore ni hourds ni créneaux.

4. Richer (III, c. 105).

garnissaient les deux tours le combat se continuait avec acharnement et sans résultat. Lothaire, qui s'était approché trop près des remparts, fut atteint à la lèvre supérieure par une pierre lancée par une fronde. Sa blessure ne fit qu'exciter l'ardeur de ses troupes. Enfin le roi eut la bonne idée de faire apporter des crochets de fer avec lesquels on harponna la machine ennemie. Les Français lancèrent alors des cordes dans les poutres, et en tirant dessus tentèrent de renverser la tour. Celle-ci s'inclinait d'une façon inquiétante ; les Lorrains se hâtèrent de l'évacuer. Peu de temps après, voyant que leur résistance était inutile, ils se rendirent. Lothaire n'exerça aucune vengeance sur les habitants ; il laissa même la garnison se disperser librement, et se contenta de s'assurer de la personne des chefs lorrains. Il les confia à la garde d'Eudes et d'Herbert, qui les enfermèrent dans un château sur les bords de la Marne, puis, de retour à Laon, il licencia son armée (fin mars 985)[1].

La prise de Verdun, la captivité de sa famille, étaient un coup terrible pour l'archevêque de Reims ; mais son ami Gerbert ne perdit pas courage un seul instant et déploya plus d'activité que jamais[2]. Avec sa souplesse et son adresse habituelles, il obtint, chose étrange, des comtes Eudes et Herbert la permission de visiter les prisonniers le 31 mars 985. Il put ainsi, au début d'avril, transmettre leurs recommandations à leurs parents par une série de lettres que nous traduirons intégralement parce qu'elles témoignent de l'esprit tenace et résolu des prisonniers et de l'habileté de Gerbert[3]. La première est adressée à deux fils de Godefroi, qui, n'ayant pas pris part au siège, avaient échappé aux mains de Lothaire.

1. Richer (III, c. 102 à 108).

2. Il est curieux de voir que, quelques semaines avant ces événements, Gerbert songeait à prendre du repos, à s'adonner à l'étude. — Voy. ses lettres à Ebrard, abbé de Saint-Julien d'Aurillac (n° 44 et la n. 7, p. 41 de M. J. Havet) et à son ami Raimond, moine d'Aurillac (n° 45, p. 43 et 44). Il déclare dans celle-ci « préférer le repos assuré des lettres aux affaires incertaines de la guerre. » C'était jouer de malheur.

3. Il nous a paru préférable de donner les documents eux-mêmes dans toute leur éloquence plutôt que de les paraphraser.

« A Adalbéron, évêque désigné[1] de Verdun et à Herman, « son frère. Heureux ceux à qui la vertu d'un père donne un « exemple à suivre. Votre père vous mande de ne pas vous « laisser abattre par cet événement soudain. Conservez « intacte la foi que vous avez jurée au fils de César; défendez « toutes les places contre l'ennemi ; enfin ne livrez aux « Français ni Charpeigne, ni Hatton-Chatel[2], ni aucune autre « des villes dont votre père vous a laisssé la garde, séduits « par le vain espoir d'obtenir ainsi son élargissement ou « effrayés par son supplice et celui de votre frère Frédéric[3]. « Que l'ennemi sente qu'il n'a pas pris Godefroi tout entier et « vous serez les libérateurs du pays. Tels sont les ordres « que votre père magnanime a donnés à ses nobles fils le « 31 mars. Il m'a chargé de les transmettre sachant que je

1. « Adalberoni *vocato* episcopo Verdunensi. » En effet, Adalbéron n'avait pas encore reçu la consécration. Son oncle, l'archevêque de Reims, avait décidé l'année précédente de se rendre à Trèves le 18 décembre ; et Ecbert avait promis à Godefroi de consacrer l'évêque de Verdun le samedi 3 janvier 985 (voir lettres 42 et 43). Mais l'archevêque de Trèves ne tint pas sa parole : il différait encore cette ordination en juillet 985 (v. lettre 63), sans doute pour ne pas déplaire à Lothaire dont il était partisan. Les habitants de Verdun repoussèrent même énergiquement le fils de leur comte quand il eut été consacré après la mort de Lothaire (Voir l'Invective contre Verdun, lettre 79). — Herman était comte du *pagus* d'Eiffel depuis 978 au moins, (Beyer, nos 250 et 251). Il était aussi comte de Dasbourg et d'Einham en Brabant (*Gesta ep. Camerac.*, l. II, c. 45.).

2. Auj. Scarponne, sur la Moselle, à 6 kil. S. de Pont-à-Mousson ; Hatton-Chatel, Meuse, arr. de Commercy, commune de Vigneulles.

3. Un sentiment tout à fait analogue se trouve exprimé dans la « Chanson des Loherains. » Bernard est fait prisonnier par Bègues qui menace de lui couper la tête s'il ne lui livre son château de Naisil; or, celui-ci est au pouvoir de Fauconnés, fils de Bernart.

Et dit Bernars: « J'en proierai mon fil
... A sa voix clére a escrier se print :
« Entendez moi, Fauconnés, sire fis ;
« Rens le chastel por moi, car je suis prinz. »
Dist Fauconnés: « Por néant l'avez dit.
« Se je tenoie l'ung pié en Paradis,
« Et l'autre avoie au chastel de Naisil,
« Je retrairoie celui de Paradis
« Et le mettroie arrier dedans Naisil. »
Bernars l'oït, s'en a geté un ris.

(*La Chanson des Loherains*, éd. P. Paris, 1833, t. I, p. 232-233).

« lui suis tout dévoué ainsi qu'à vous[1]. » Il leur renouvelait en même temps la recommandation déjà faite l'année précédente de rechercher l'alliance des Robertiens[2]: « Nous écri- « vons rapidement une lettre obscure et sans adresse. Le roi « Lothaire ne gouverne la France que de nom, Hugues en « est le maître véritable. Si vous aviez sollicité avec nous « son amitié et rapproché son fils (Robert) de celui de César « (Otton III), vous ne seriez pas maintenant victimes de l'hos- « tilité des rois de France. »

Toutes ces recommandations, Gerbert les répétait à la comtesse Mathilde, femme de Godefroi, et à Sigefroi, fils homonyme du comte de Luxembourg. A la première il disait : « Que ma dame Mathilde cesse de se lamenter. « Votre illustre époux, Godefroi, le premier entre ses égaux, « redoutable à ses vainqueurs eux-mêmes, l'ordonne ainsi. « Egayez votre esprit, car la tristesse dessèche le corps et « trouble les pensées. Conservez, vous et vos fils, une « fidélité inviolable à l'impératrice Théophano toujours « auguste. Ne faites aucun traité avec les Français ses « ennemis et repoussez les propositions des rois de France. « Occupez et défendez toutes les forteresses de telle sorte « que vos adversaires ne les puissent entamer ; ne vous « laissez ébranler ni par l'espoir de la délivrance de votre « mari, ni par la crainte de l'exposer à la mort, lui et votre « fils Frédéric. Voilà ce qu'il m'a recommandé lui-même le « 31 mars près de la Marne ; je vous transmets fidèlement ses « instructions.[3] »

Au second : « Poussés par la vive affection que nous res- « sentons pour vos parents[4] aujourd'hui exilés[5], nous sommes « allés les entretenir la veille des kalendes d'avril, près de

1. *Lettre de Gerbert*, éd. Havet, lettre 47.
2. *Ibid.*, lettre 48. Voir plus haut p. 143-144.
3. *Ibid.*, lettre 50 d'après la trad. de M. E. de Barthélemy (p. 157).
4. Sigefroi était son père, Godefroi son cousin germain. Voir le tableau généalogique de la p. 64.
5. C'est-à-dire emprisonnés : *exsilium* dans la langue du haut moyen âge veut souvent dire prison ; envoyer quelqu'un en exil, ce n'est pas tant le chasser du royaume que l'enfermer.

« la Marne. Ce qu'ils ont désiré faire savoir à notre souve-« raine Théophano touchant leur fidélité, nous le lui mandons « par une autre lettre. Mais comme la bienveillance d'Eudes « et d'Herbert, à la garde desquels ils sont confiés, nous « permet de les entretenir, tout ce que votre souveraine et « vous, voudrez bien leur communiquer, faites-nous le savoir « par lettre. Nous confions un dernier mot à votre fidélité : « si vous vous faites un ami de Hugues, vous pourrez facile-« ment éviter les attaques des Français.[1] » Voici la lettre à Théophano à laquelle fait allusion la précédente : « Ce « n'est pas inutilement que Dieu m'a empêché de satisfaire « mon désir de me rendre auprès de vous selon vos ordres, car « la veille des kalendes d'avril, j'ai eu un entretien avec les « comtes prisonniers, Godefroi et son oncle paternel Sigefroi. « Au milieu des troupes nombreuses d'ennemis ils n'ont trouvé « que moi seul de votre parti à qui confier en sûreté leurs « sentiments touchant la situation de votre empire. Aussi j'ai « écrit des lettres d'après leurs intentions à leurs femmes, à « leurs amis, pour les exhorter à vous rester fidèles, à ne s'ef-« frayer d'aucune entreprise des ennemis, à préférer à leur « exemple, si la fortune le veut ainsi, la prison en vous demeu-« rant fidèles, plutôt que la jouissance de la patrie en vous « trahissant. Ce sont des hommes qui me sont chers entre « tous, parce qu'ils souffrent plus de ne pouvoir agir en votre « faveur que de se voir dans les fers aux mains de leurs « ennemis. Mais si la dissension entre les grands est la « ruine des Etats, la concorde qui règne entre vos seigneurs « nous semble devoir être le remède à de si grands maux. « Un triple faisceau de cordes se rompt difficilement. Vous « saurez aussi que les rois français ne nous voient pas d'un « très bon œil, parce que touchant la fidélité qui vous est « due, nous sommes d'un avis contraire au leur, et en même « temps parce que nous vivons dans l'intimité de l'arche-« vêque de Reims, Adalbéron, que pour la même raison ils « regardent comme un sujet très peu fidèle. Sur tout cela « faites-nous connaître vos intentions et dès qu'un accès nous « sera ouvert à travers les ennemis, dites-nous où et quand

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 51, trad. de M. E. de Barthélemy, (p. 158).

« nous pourrons aller vous trouver, nous sommes prêts à « vous obéir en toutes choses. Les affaires en sont venues à « ce point qu'aujourd'hui il ne s'agit plus de son expulsion, « ce qui serait un malheur supportable, mais que les efforts « sont dirigés contre sa vie. Je partage les mêmes haines « comme coupable de résistance au roi. Enfin le joug qui « l'opprime est si pesant, votre nom est devenu si odieux, « qu'il n'ose plus vous faire connaître par lettre ses infor- « tunes. Mais si cette tyrannie prend des forces et qu'un « moyen se présente à lui de se réfugier auprès de votre per- « sonne, ce ne sera pas en vain qu'il aura bien auguré de vous, « qu'il aura mis en vous toute son espérance, lui qui avait « résolu d'appuyer vous et votre fils de tout son pouvoir.[1] »

Ainsi la trahison d'Adalbéron et de Gerbert était déjà manifeste aux rois Lothaire et Louis V en mars 985. Ils prirent aussitôt des mesures violentes contre l'archevêque. Lothaire le força, par des menaces de mort, d'écrire sous sa dictée des lettres aux archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne. Il ne s'inquiéta malheureusement pas assez de Gerbert, plus dangereux encore qu'Adalbéron. En effet, sans que le roi s'en doutât, Gerbert écrivait en secret des lettres pour démentir les premières et prévenir les correspondants de l'archevêque qu'elles lui avaient été arrachées par force. Nous venons de voir d'autre part qu'il avait pu entretenir les prisonniers et qu'il se faisait fort de pouvoir servir d'intermédiaire entre eux et l'impératrice Théophano. Les précautions, les violences de Lothaire étaient donc vaines ; jamais hommes n'ont été plus trahis que les derniers Carolingiens. Citons à l'appui la lettre suivante adressée à la même date que la précédente, par Gerbert à Notker, évêque de Liège, qui, nous le savons, était tout dévoué à l'Empire : « Tous se tournent vers « votre nom dans un temps où la probité est si rare et « l'improbité si commune. Votre Godefroi et ceux de ses « amis qui l'aimeraient plus que leurs propres biens, qui « veilleraient sur sa femme et ses fils s'il venait à mourir, « ont recours à vous. Qu'un homme comme lui ait une telle

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 52, trad. de M. E. de Barthélemy (p. 159).

« opinion de vous, cela seul prouve l'éclat de vos vertus. Il « exhorte ceux qui l'aiment et lui sont dévoués, il leur « recommande de rester fidèles à sa souveraine Théophano et « à son fils, de ne pas se laisser abattre par les forces de « l'ennemi, de ne s'effrayer d'aucun événement. Il viendra « cet heureux jour qui séparera les traîtres à la patrie et ses « vaillants libérateurs et les distinguera par les châtiments « et les récompenses. Vous ne devez croire en aucune manière « l'archevêque de Reims, Adalbéron, complice de tous ces « faits. La tyrannie qui l'accable est attestée par ses lettres « adressées à vos archevêques ; rien de ce qu'il a écrit n'est « de lui, tout lui a été arraché par la violence du tyran « (Lothaire). [1] » Adalbéron confirma lui-même la vérité de ces paroles par la lettre suivante adressée à l'archevêque de Trèves (avril 985) : « La première lettre que j'ai envoyée à « votre Paternité, je l'ai écrite, je ne veux pas le cacher, « pour obéir à mon souverain (Lothaire) à qui je dois tout. « Mais puisque la fidélité que vous lui avez promise [2], mon « neveu s'était montré prêt à la promettre aussi et à la gar- « der [3], il a obtenu de nous un dimissoire selon l'autorité des « Pères [4]. Comment sa fidélité s'est-elle démentie, c'est ce « que je ne puis comprendre ? Comment faire pour citer ou « excommunier cet Adalbéron, comment prier les autres « d'agir de même ? Comme nous n'avons pas ce pouvoir « d'après les lois, nous ne le ferons pas, et n'inviterons per- « sonne à le faire, dans la crainte de nous jeter dans un « précipice nous-mêmes et ceux qui ont bien mérité de nous. « Et comme le roi du ciel dit : « Rendez à César ce qui « appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu », nous « observerons toujours vis-à-vis de nos rois une fidélité « irréprochable, une obéissance pleine de soumission (*sic*) ;

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 49.
2. On se souvient qu'en 984 les grands et les évêques de la Lorraine avaient prêté serment à Lothaire en qualité de tuteur du jeune Otton. Voy. p. 134, n. 2.
3. Voyez plus bas, p. 156, la *Justification d'Adalbéron*.
4. Les *Canones apostolorum*. Voy. Migne, *Patrol. lat.* t. LXVII, col. 143 (un diacre ou un prêtre ne peut quitter sa paroisse pour aller exercer ailleurs son ministère sans la permission de son évêque). Voir Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 51, n. 6.

« nous ne nous écarterons jamais de cette ligne de conduite, « mettant toutefois le service de Dieu au premier rang. Mais « parce que, en ces temps, peu de gens se soucient des « affaires du Seigneur, lorsque nous montrons du zèle pour « la loi de Dieu, on nous accuse de perfidie ou de quelque « autre crime. Il s'ensuit que placé pour ainsi dire entre le « marteau et l'enclume, il nous est difficile d'échapper sans « y perdre l'âme et le corps. Si vous avez donc des entrailles « compatissantes, si nous vous avons toujours honoré comme « un frère, ou plutôt comme un père, chargez-vous de con- « seiller et d'aider un ami ; nous avons toujours dans la « prospérité bien espéré de vous, faites que nous n'en déses- « périons pas dans l'adversité. Ce que nous disons ici « s'adresse, non à l'homme, mais à la discrétion du pontife ; « en vous confiant nos secrets, nous prenons Dieu à témoin, « invoquant à double titre sa vengeance terrible si ceci venait « à être trahi pour notre perte. [1] »

Ecbert rassura Adalbéron, mais en même temps lui reprocha son hostilité contre Henri de Bavière. La réponse d'Adalbéron est sur un ton bien adouci si on la compare à la lettre 26 [2]; — « l'archevêque de Reims, dominé par le sentiment des dangers qu'il court, ne semble plus préoccupé que du soin de ménager et de flatter tout le monde », dit très justement M. J. Havet [3]. — « Vos lettres, en nous débarrassant « de nombreux soucis, nous en donnent de nouveaux. Car « nous nous félicitons de la constance de votre attachement, « de votre fidélité, de votre dévouement pour nous. Mais « qui a pu tellement bouleverser votre intelligence que vous « vous imaginiez que tous les sentiments de nos parents « soient aussi les nôtres? Je ne sais pourquoi je haïrais le « seigneur Henri et je sais des motifs pour l'aimer. Mais quel « est aujourd'hui le fruit visible de cet attachement? Il est « des choses qui arrivent par la volonté irrésistible de Dieu, « d'autres qui sont brouillées par l'aveugle fortune............. « Aussitôt que faire se pourra, vous me ferez connaître ce

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 54, trad. de M. E. de Barthélemy (p. 161).
2. Voir plus haut, p. 136.
3. *Lettres de Gerbert*, p. 52, note 3.

« qu'a décidé l'assemblée des vôtres à Duisbourg[1]. Quant à « ce que le gouvernement du roi exige de la duchesse Béa- « trice et de vos seigneurs, si vous l'ignorez, comme on le « dit, enquérez-vous-en, faites-le-nous savoir rapidement et « dites-nous ce que vous en pensez. Nous répétons en termi- « nant que nous avons de vous la meilleure opinion, et que « la même confiance qui nous porte à nous ouvrir avec vous « de nos affaires, nous l'attendons de vous pour nous faire « part des vôtres[2]. »

Toutes les ruses et toutes les protestations d'Adalbéron ne trompèrent pas Lothaire. Il lui défendit de s'avancer en Lorraine au delà de Mouzon[3]. Une lettre que l'archevêque lui adressa en avril 985 ne put que contribuer à l'exaspérer. Adalbéron avait dû fournir en sa qualité de grand vassal, de seigneur temporel de domaines considérables, son contingent pour le siège de Verdun. Le roi lui ayant ordonné de faire raser par ses troupes le monastère de Saint-Paul situé près de la ville et pouvant servir de refuge à l'ennemi, il répondit en feignant de n'avoir pas reconnu l'écriture ni la forme du mandement royal ; il refusait d'ailleurs d'exécuter ses ordres et prétendait que les soldats, se trouvant dans le dénuement, refusaient de tenir plus longtemps garnison dans Verdun[4].

Lothaire se décida en mai à traduire l'archevêque de Reims devant une grande assemblée, sous l'inculpation de haute trahison. Elle se réunit le lundi 11 mai à Compiègne. On remarquait, parmi les Lorrains, le duc Charles et le comte Renier, parmi les Français, Herbert de Troyes, Gibuin, évêque de Châlons-sur-Marne, Adalbéron, évêque de Laon. Le comte de Chartres, Eudes, n'y assista pas, étant retenu

1 Duisburch. « Duisbourg (Prusse Rhénane) au nord de Dusseldorf. « Otto III s'y trouvait le mercredi 29 avril 985 (Stumpf, n° 883) » (Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 53 n. 4).

2. *Ibid.*, lettre 55 (p. 52-53), trad. de M. E. de Barthélemy (p. 162-163).

3. Voir la lettre 56. — Mouzon, tout en faisant partie du diocèse de Reims, était situé dans le royaume de Lorraine. Cf. Havet. *Ibid.*, p. 54, n. 2.

4. *Ibid.*, lettre 53. On attribue le plus souvent cette lettre à Adalbéron de Verdun : je la crois de l'archevêque de Reims avec Wilmans et M. Havet (*Ibid.*, p. 49, n. 2).

par des affaires qui nous sont inconnues[1]. Voici la défense que présenta l'archevêque de Reims, telle que la rédigea son ami Gerbert : « Je suis sous le coup d'une accusation de « perfidie et de trahison envers la majesté royale. Je suis « coupable, dit-on, d'avoir permis à mon neveu, clerc de « mon église, de quitter le diocèse pour se rendre à la cour « d'un roi étranger et en obtenir un évêché situé dans un « royaume que mon seigneur le roi Lothaire avait revendiqué « comme sa possession héréditaire[2], et parce qu'ensuite je « lui ai conféré les ordres ecclésiastiques sans la permission « et l'autorisation de mon seigneur. »

Justification.

« C'est à l'époque où monseigneur le roi Lothaire ne possé« dait ni ne réclamait le royaume de Lorraine que j'obtins

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 58 écrite fin mai ou juin.— Elle ne dit pas précisément que l'assemblée de Compiègne eut pour mission de juger Adalbéron ; mais cela ressort, ce me semble, des allusions qui y sont contenues et des lettres suivantes. Witte (p. 61, n. 1 et 75, n. 2) combat vivement l'idée que Lothaire ait intenté à Adalbéron un procès en forme devant une assemblée du royaume. Son argumentation est excellente contre M. Olleris parce que celui-ci date le procès du 27 mars 984, ce qui est tout à fait inexact ; mais Witte n'est pas moins arbitraire en le rapportant au règne de Louis V. — Cette lettre 58 a été une pierre d'achoppement pour tous ceux qui se sont occupés de la chronologie de la correspondance de Gerbert. Son contenu montre qu'elle a été écrite après un 15 mai. Dans l'édition Duchesne, elle porte comme adresse « Deoderico episcopo Metensi ». Thierry est mort le 7 septembre 984 ; on en concluait logiquement que la lettre 58 était de 984 et postérieure de peu au 15 mai. A M. Havet revient le mérite d'avoir montré que le mot *Deoderico* est une interpolation. Les manuscrits mettent simplement *Metensi episcopo*. Cet évêque est Adalbéron, successeur de Thierry, et la lettre 58 est de 985 (Havet, p. 55, n. 4). Il en est résulté un bouleversement complet de la chronologie de Gerbert, un grand nombre de lettres qui présentent des allusions à cette lettre 58 ou qui la confirment devant être datées de 985 et non de 984. — Nous avons de la sorte la clef d'un grand nombre de faits dont la cause échappait quand on les rapportait à 984. On était obligé de placer les sièges de Verdun en 984, l'entrevue de Brisach le 1er février 984 ; la tutelle de Lothaire sur Otton III ne durait même pas quinze jours (six mois en réalité). Seul le P. Colombier vit un peu clair avant M. Havet, et plaça le siège de Verdun en 985 (*Vie de Gerbert*, p. 103, n. 1).

2. *In proprium jus*, en propre, c'est-à-dire en héritage, par droit héréditaire ; c'était en effet le droit fondamental des Carolingiens à la possession de la Lorraine.

« (en otage[1]) le fils de mon frère, en engageant ma parole « de le rendre sans délai à la liberté et à sa famille, si les « circonstances le demandaient un jour. Quand mon seigneur « devint l'*avoué* du fils de l'empereur et qu'il reçut des otages « en conséquence, mon frère (Godefroi) me réclama son fils « par des messages répétés, et, comme je ne me presse pas, « il me reproche de violer ma parole[2]..... Il en appelle au « terrible Juge qui, au jugement dernier, vengera la foi et « la parenté outragées. Mon seigneur ne m'avait pas dit qu'il « voulait reprendre le royaume, il m'avait parlé seulement « de tutelle; loin de me défendre de laisser partir mon neveu, « un clerc, il m'en avait accordé la permission avec bien- « veillance, du moins d'après les rapports de mes messagers, « à condition qu'il accomplirait tout ce que son père avait « promis. Je permis alors à mon neveu de partir, mais j'exigeai « qu'il jurât de conserver sincèrement fidélité dans l'affaire « qui a nécessité la remise des otages; cette promesse il l'a « tenue jusqu'ici, et, à ce que je pense[3], il la tient encore. Si « je lui ai conféré le diaconat et la prêtrise, c'est pour que, « affranchi de notre autorité, il n'allât pas se placer sous « celle d'un autre, c'est pour couper court aux mauvais « propos qui se seraient produits contre notre église, si un « sous-diacre avait été élevé à l'épiscopat; d'ailleurs ces « grades ne confèrent ni provinces, ni villes, ni villages « dans les royaumes de la terre, ils ne concernent que le « royaume du ciel[4]; ils font la guerre au vice, ils donnent la « vertu. Partout où j'étais accusé du crime de perfidie et de « trahison, j'ai montré, je pense, que j'avais parfaitement « gardé ma parole et conservé par-dessus tout ma fidélité « à mon seigneur[5]. »

1. Cf. ci-dessus, p. 153.
2. Ici quelques mots très obscurs et sans intérêt.
3. Adalbéron se contredit. Dans la lettre 54 adressée à Ecbert, il se plaint, ou feint de se plaindre, que son neveu ne tienne pas la parole qu'il a jurée au roi. L'archevêque ment-il ici ou là? Nous ne savons trop, en tout cas il ment au moins une fois.
4. C'est une mauvaise plaisanterie. L'épiscopat conférait alors des droits temporels tellement considérables qu'on aurait pu plus justement soutenir la thèse contraire.
5. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 57. Cette justification est

Cette dernière affirmation était audacieuse ; nous doutons qu'elle eût paru vraisemblable à l'assemblée. Mais Adalbéron avait eu soin de s'assurer d'un secours plus efficace que son éloquence, — c'était l'appui de Hugues Capet. Gerbert, nous l'avons vu, avait déjà à deux ou trois reprises conseillé à la famille du comte Godefroi de s'assurer l'alliance des Robertiens. Lui-même entra en relations avec le duc de France, ce qui lui était facile, étant précepteur de son fils Robert[1], et il réussit à l'intéresser au sort critique de l'archevêque[2].

Au moment où celui-ci allait être jugé, Hugues marcha sur Compiègne à la tête de six cents hommes d'armes. A la nouvelle de cette attaque imprévue, l'assemblée se dispersa aussitôt[3]. Adalbéron était sauvé, et jusqu'à la fin de son règne Lothaire n'eut pas l'occasion de poursuivre contre lui un procès en règle. Mais, d'autre part, l'hostilité de Hugues Capet ne dura qu'un instant ; dès le mois de juin, il s'était réconcilié avec le roi ; le jeudi 18 juin, il embrassait Lothaire et Emma, à la grande douleur du parti impérial[4]. Le roi scella cet accord en laissant Hugues disposer du sort de son neveu, le jeune duc Thierry. Lothaire crut préférable de relâcher les prisonniers, en prenant naturellement ses précautions contre eux. Sigefroi était libre dès la fin de juin ; Gozilon fut remis en liberté en donnant comme otage son neveu, le fils de son frère Bardon[5], et en promettant d'accomplir tout

adressée à Lothaire et non à l'assemblée de Compiègne : si je la rapporte ici, c'est qu'elle nous offre évidemment le résumé des arguments d'Adalbéron.

1. Helgaud, *Vita Roberti* (*Historiens de France*, t. X, p. 99). *Carmen ad Robertum* d'Ascelin (*Ibid.*).

2. Que Hugues fût bien disposé en sa faveur, c'est ce qui ressort des lettres 61 et 62 adressées par Gerbert à l'archevêque Adalbéron et à la duchesse Béatrice.

3. Gerbert, lettre 58 (éd. Havet, p. 56).

4. Lettre 59 (éd. Havet, p. 57-58).

5. La phrase où ce fait est rapporté est peut-être la plus obscure de Gerbert. « Adfuit etiam Gibeuuinus episcopus Laudunensis Adalbero « frater Gocilo obside pacis filio fratris Barde dato, ea conditione evasit « ut quae Sigefridus ac Godefridus facturi sunt faciant » (lettre 58). « Il est très difficile de dire comment doit être ponctué, lu et compris ce passage. Les mots *episcopus Laudunensis Adalbero* se rapportent-ils à ce qui précède ou à ce qui suit? Faut-il corriger avec Du Chesne *frater Gocilo* en *frater Gocilonis?* ou joindre *episcopus* à *Gibeuuinus* et lire *Adalberonis* au lieu d'*Adalbero*, en rapportant

ce que ferait Sigefroi. Mais l'intrépide Godefroi resta sourd à toutes les propositions de Lothaire. Il faut dire qu'elles étaient fort dures. Il n'aurait obtenu la liberté qu'à condition

Adalberonis frâter soit à Gibuin, soit à Gozilon? Gozilon et Bardon nobles lorrains, étaient frères (Richer, III, 103). Le premier était comte du pays d'*Osning* ou d'Ardenne (Mabillon, *De re Diplomatica*, p. 575; Stumpf, n° 825). Le second, d'après cette phrase, avait un fils qui portait le même nom que lui : il est probable en effet que *Barde* est un ablatif (pour *Bardone*) plutôt qu'un génitif (pour *Bardae*), comme l'avaient supposé les premiers éditeurs. D'après une des interprétations possibles de ce passage et d'après une autre qu'on verra plus loin (lettre 135), il semble que Gozilon et Bardon étaient frères d'Aldabéron ou Ascelin, évêque de Laon ». (Havet, p. 56, n. 12). — Cependant à la lettre 125. (*ibid.*, p. 114, n. 1). écrite au nom de l'archevêque de Reims contenant ce passage « nepotem meum B. », M. Havet semble admettre que Bardon et Gozilon étaient frères non d'Adalbéron de Laon, mais d'Adalbéron de Reims, et que ce B. est le fils homonyme de Bardon Cette interprétation ne nous parait pas acceptable. Il faudrait en effet admettre comme prouvé que *Barde* est un ablatif, et non un génitif; cette hypothèse, pour être vraisemblable, n'est pas absolument sûre; de plus on connait l'incertitude du mot *nepos* au x[e] siècle; il s'applique à une parenté souvent assez éloignée. — Ce passage pourrait tout au plus nous faire croire qu'il y avait une parenté entre l'archevêque de Reims, Bardon et Gozilon, mais qu'ils fussent frères nous ne le pensons pas. — Au contraire, la lettre 135 nous parait indiquer formellement que Bardon et Gozilon étaient frères de l'évêque de Laon. «... pro auxilio capti confratris nostri A., utque B. « et G., vestra exortatione, digniores se repraesentent *germanos* in « tanto discrimine rerum ». En effet, en septembre 988, Adalbéron (de Laon) était bien prisonnier. L'archevêque de Reims, qui écrit cette lettre (135), gourmande l'indifférence de Bardon et Gozilon pour le sort de leur frère (digniores se repraesentent *germanos*). — Ceci posé, il n'est plus difficile de ponctuer la lettre 58. Changer *Gocilo* en *Gocilonis* est une absurdité, car cela donnerait à entendre que l'évêque de Laon était prisonnier en 985, ce qui n'est pas. Le prisonnier c'était Gozilon, au témoignage de Richer (III, 103); d'ailleurs rien n'autorise cette façon de corriger les textes ; j'en dirai de même du changement d'*Adalbero* en *Adalberonis*. Il faut laisser intactes les leçons données par les ms. et se contenter de mettre une virgule après *Gibeuuinus*, un point après *Adalbero*. Il faut traduire *frater Gocilo* par *« son « frère Gozilon »*, en sous-entendant *ejus* se rapportant à Adalbéron. Cela n'a rien d'impossible ; cette lettre 58 ayant été écrite avec rapidité et concision, on conçoit l'omission du mot *ejus*. Enfin cette interprétation est la seule qui puisse se concilier avec la lettre 135. Si Bardon et Gozilon n'étaient pas frères d'Adalbéron de Reims et de Godefroi, ils pouvaient être leurs parents plus ou moins éloignés. Dans une lettre adressée à leur frère Ascelin qu'il tutoie, l'archevêque de Reims lui rappelle l'exemple de Godefroi, *son parent par alliance*, (*affinis*). Voy. lettre 136, éd. Havet, p. 122.

de rendre Mons et le Hainaut à Renier, d'abandonner lui et son fils le comté et l'évêché de Verdun, enfin de donner des otages et de jurer fidélité au roi de France [1]. Il préféra rester prisonnier. D'ailleurs ses geôliers, Eudes et Herbert, le considéraient un peu comme leur propriété et entendaient tirer profit de la situation. Si Gerbert avait pu le visiter, c'était sans doute à prix d'argent. Aussi Adalbéron et Gerbert, édifiés sur ces deux personnages et espérant qu'on pourrait obtenir d'eux l'élargissement de Godefroi en y mettant le prix, conclurent avec eux une entente que Gerbert appelle *pax sequestra* [2]. Néanmoins leurs négociations, mal conduites, n'aboutirent pas [3].

Henri de Bavière avait, à ce qu'il semble, envoyé une ambassade à Lothaire dans la première quinzaine de mai. Nous en ignorons le but et la réponse qui lui fut faite [4]. Tout au plus peut-on conjecturer par la paix définitive qu'il conclut peu après avec les impératrices, que le roi de France, instruit par la mésaventure de Brisach, repoussa les propositions de ce personnage flottant et indécis. L'ambassadeur de Henri était d'ailleurs un maladroit. Quand il passa par Reims à son retour, le 15 mai, ses questions et ses demandes excessives permirent à Gerbert, qui se trouvait alors dans cette ville, de connaître la réponse de Lothaire. Il ne nous la rapporte pas, malheureusement [5].

Henri de Bavière, complètement découragé, alla retrouver

1. *Lettres de Gerbert*, lettres 58 et 59.

2. « Paix provisoire, trêve, expression tirée d'un passage mal compris de Virgile. *Enéide*, XI, 133. L'interprétation inexacte *pax temporalis* est déjà donnée à propos de ce passage, par le commentateur Servius. » (Havet, p. 58, n. 8).

3. Gerbert, lettres 59 et 60. Dans cette dernière on voit qu'il se produisit un malentendu entre Gerbert et Adalbéron au sujet de la délivrance de Godefroi ; celle-ci en fut retardée de près de deux ans.

4. M. Sepet, (*Gerbert*, p. 484), qui place cette ambassade en 984 (voy. plus haut p. 156, n. 1), prétend que « Lothaire se montra froid, im-« pénétrable aux envoyés du Bavarois caressant, prévenant envers les « amis des impératrices, etc. » Cette affirmation est de pure fantaisie.

5. Lettre 58. « On ne sait si elle est écrite par Gerbert en son propre « nom ou au nom d'Adalbéron, archevêque de Reims » (Havet, p. 55, n. 4). M. Havet la date de Verdun. Cela ne me parait pas bien sûr. L'auteur de la lettre dit bien qu'il souffre de voir Verdun occupé par les brigands (les Français), mais cela n'indique pas nécessairement

les impératrices et Otton III à Francfort-sur-le-Mein et conclut avec eux une paix définitive (fin juin ou début de juillet). Il prêta serment au jeune roi et recouvra son duché de Bavière[1]. De même qu'aux conférences de Worms en octobre 984, la duchesse Béatrice prit une grande part à la conclusion de la paix[2].

La paix devait sans doute être confirmée dans une « conférence de dames[3] » qui se tiendrait à Metz vers juillet 985, à l'instigation probablement de la duchesse Béatrice. Elle devait comprendre les impératrices, Adélaïde et Théophano, Béatrice, et en outre un certain nombre de princes et de prélats, parmi lesquels le duc Henri de Bavière et l'évêque de Liège, Notker. Pour des raisons demeurées inconnues, Henri se trouva seul au rendez-vous. Inquiets à cette nouvelle, l'archevêque de Reims et Gerbert écrivirent à la duchesse Béatrice et lui recommandèrent de surveiller la conduite du duc de Bavière. Mais ces craintes étaient vaines. La paix était bien définitive entre Henri et le parti d'Otton III[4].

Il n'en était pas de même du côté de la France. Lothaire n'avait pas un seul instant perdu de vue ses projets de conquête sur la Lorraine; mais il tenait secret le point où se porteraient ses efforts. Gerbert, dès la fin de juin, put bien prévenir l'impératrice Théophano que l'empire allait être attaqué, mais sans pouvoir lui donner d'informations précises : « Un complot s'est formé, ou se trame en ce moment, contre « le fils de César et contre vous ; il comprend non seulement « des princes, entre autres le duc Charles qui ne s'en cache « plus, mais encore tous ceux des chevaliers que l'espérance « ou la crainte peuvent entrainer..... une expédition secrète « et mystérieuse se prépare à l'instant contre vos fidèles, « mais j'ignore lesquels[5] ».

qu'il se trouve en cette ville. — Il me semble que le plus probable est d'attribuer la lettre à Gerbert et de la dater de Reims, fin mai 985.

1. *Annales Quedlinburgenses;* Thietmar (l. IV, c. 6). Stumpf (nos 885, 886).

2. Gerbert, lettre 63 (début).

3. « Metis colloquium dominarum » (Gerbert, l. 66, éd. Havet, p. 61).

4. Id., lettres, 63, 65, 66. — On ne sait si la conférence de Metz eut lieu.

5. Lettre 59 (éd. Havet, p. 57-58).

Lothaire avait résolu de laisser de côté, pour l'instant, la Haute-Lorraine, où il possédait Verdun et où il avait l'appui de l'archevêque de Trèves, Ecbert[1], pour s'attaquer à la Basse-Lorraine. Il ne pouvait guère compter sur l'appui de Hugues Capet. Peu après sa réconciliation avec le roi, celui-ci, cédant à l'influence de sa sœur Béatrice et de Gerbert, était, semble-t-il, redevenu assez favorable au parti impérial[2]. Tout ce que Lothaire pouvait lui demander, c'était la neutralité. Mais le roi pouvait compter sur les services des puissants vassaux du duc de France, des comtes de Troyes, de Chartres, d'Anjou[3]; de plus, loin d'avoir pour adversaires dans sa campagne en Lorraine, comme en 978, le comte Renier et Charles, il les avait comme auxiliaires dévoués. A la fin de 985 probablement ou au début de 986, Lothaire se décida à mettre le siège devant les deux principales villes de la Basse-Lorraine, Liège et Cambrai, dont les évêques Notker

1. Gerbert et Adalbéron se défiaient beaucoup de ce personnage. En juillet 985 ils écrivirent à la duchesse Béatrice : « ..... Une seule chose « inquiète encore le plus grand nombre, c'est le délai que l'archevêque « de Trèves apporte à l'ordination (de l'évêque de Verdun) ; veut-il se « livrer entre les mains des Français avec le duc (Henri) et le royaume « de Lorraine et vous le laisser ignorer ? C'est ce que la conférence « indiquée à Verdun rend vraisemblable. Ou bien machine-t il des « projets encore plus vastes ? On (Lothaire) prescrit à votre ami Adal- « béron de faire différer l'ordination de son neveu ; est-il roi ou bien « archevêque de Trèves ? De toute façon cette affaire nous semble indi- « quer que l'archevêque prépare un complot. Veillez-y prudemment : « cherchez à découvrir où tendent tous ces mouvements considérables « et assurez-vous si le duc Henri vous restera fidèle. » Gerbert, lettre 63. (Trad. Barthélemy, p. 169). — Une réunion d'évêques (collectionem episcoporum) de France et de Lorraine devait se tenir à Verdun, sans que nous en sachions le but ; ce rendez-vous avait été indiqué par Ecbert. L'archevêque de Reims craignait qu'en désignant cette ville, qui était au pouvoir de Lothaire, Ecbert n'eût eu le dessein de se livrer ainsi plus facilement au roi de France, lui et ses collègues. Cette conférence n'eut d'ailleurs pas lieu (Lettres 60, 63, 65).

2. Lettres 60 et 61 ; déjà dans la lettre 60, où il dénonce les préparatifs des Français, Gerbert ajoute : « Les manœuvres astucieuses de « certaines gens ont amené le duc Hugues à embrasser le roi et la reine « le 18 juin (985); ils espèrent ainsi mêler à la conjuration le nom d'un « personnage si important ; cela n'est pas et, nous le pensons, n'arri- « vera pas dans les circonstances présentes. »

3. Geoffroi Grisegonelle était gonfalonnier du roi ; son fils, Foulques Nerra, était élevé à sa cour. Voy. A. de Salies, *Histoire de Foulques Nerra*, p. 8.

et Rothard lui étaient hostiles. A la nouvelle que le roi de France se préparait à envahir le Cambrésis, Rothard épouvanté accourut auprès de lui, lui prodigua les témoignages d'humilité et obtint de la sorte la permission de ne lui livrer son évêché qu'après la prise de Liège et la soumission de tous les princes lorrains[1].

Dans les deux premiers mois de l'année 986, Lothaire reçut une ambassade de Borel, comte de Barcelone, qui lui demandait des secours contre les Sarrazins d'Espagne. Ceux-ci, sous la conduite d'Almanzour, vizir d'Hescham II, khalife de Cordoue, avaient pris et brûlé Barcelone le 6 juillet 985[2]. La situation de la Marche d'Espagne était des plus critiques. L'ambassadeur de Borel fut probablement Eudes, abbé de Saint-Cucufat, près de Barcelone, qui obtint du roi pendant son séjour à Compiègne (janvier-février 986) le renouvellement en faveur de ce monastère, de diplômes de Charlemagne et de Louis d'Outremer brûlés par les Sarrazins[3]. Lothaire n'eut pas le temps de donner réponse aux demandes des chrétiens d'Espagne. Au moment où il méditait de vastes desseins sur la Lorraine, la mort vint l'arracher brusquement à tous ses projets et « apporter le repos « aux Belges[4] ». Un froid pernicieux le saisit dans les derniers jours de février, au moment où il venait de quitter Compiègne

1. *Gesta ep. Camerac.*, I, 105 : « Dein quoque episcopatum Camera- « censium se occupaturum esse minatur (Lotharius). Qua in re, Rothar- « dus pontifex haud mediocri terrore commotus, sapientissimo tamen « consilio usus, regem humiliter aggreditur, et in tantum ejus gratiam « molli prece mercatur, ut prius urbe Leodecensium capta priusque « aliquantis principum Lothariensium subjugatis, ipse quoque post- « modum absque difficultate subiceretur. »

2. *Histor. de France*, t. IX, p. 1. 2 et 69. — Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. III, p. 197-199. Heureusement pour les chrétiens d'Espagne, Almanzour fut appelé en Mauritanie, ce qui permit à Borel de reprendre haleine et de refaire ses forces. Dozy prétend que si les Musulmans avaient tardé si longtemps à attaquer la Catalogne c'est qu'ils la savaient sous la domination du roi de France.

3. *Historiens de France*. IX, 656, n° 43. — Lettre 70, adressée par Gerbert à Géraud, abbé d'Aurillac, sans doute pendant l'agonie du roi : « ... De rege Ludov., quis habeatur consulitis, et an exercitus Franco- « rum auxilium Borello laturus sit, etc. » — « Au moment où cette lettre fut écrite on prévoyait déjà sans doute que Lothaire allait mourir et que le pouvoir effectif allait passer au jeune roi. » (Havet, p. 66, n. 5).

4. Expression de Richer.

pour revenir à Laon. Il fut pris de coliques qui lui causèrent d'affreuses souffrances, et expira le mardi 2 mars 986[1]. Il n'avait guère plus de quarante-quatre ans[2]. Connaissant

1. Richer (III, 108-109) décrit minutieusement la maladie dont mourut Lothaire. — Adon (2e Contin.) : « regnans 30 annis obiit anno « incarnationis Domini 985 (sic). » — *Ann. S. Dionysii* : « 986. Obiit « Hlotharius, filius Ludovici, qui regnavit annis 32 ». (corr. 31) — *Ann. Elnon majores.* : « 986. Obiit Lotharius rex. Hloduicus filius succedit. » — *Ann. Floriac.* : « 970 (sic !). Lotharius Francorum rex obiit. » — *Ann. S. Germani* : « 981 (!). Obiit Hlotharius rex senex (sic) cui suc-« cessit Ludovicus filius ejus. » - *Ann. Laub. et Leod.* : « 986. Lotharius « rex obiit, Ludovicus filius succedit. » — *Ann. Masciac.* : « 985. 4 kal. « Febru. (sic) obiit Lotharius rex. » — *Ann. S. Quintini* : « 986. Hoc anno « obiit Lotharius rex. » — *Chron. Rainaldi Andegav.* : « 985. Hlotharius « rex obiit. » — *Historia Franc. Senon.* : « anno 956 (corr. 986) obiit « Hlotharius rex, senex, plenus dierum, sepultusque est in basilica beati « Remigii. ». — La date exacte de la mort de Lothaire (VI. nonas martii 986) est donnée par les lettres 73 et 74 de Gerbert, par l'épitaphe qu'il a composée pour le roi (lettre 75) ; enfin par une note inscrite dans le Livre d'Heures de la reine Emma : « VI. nonas martii : his nonis rex « magnificus princepsque benignus domnus Lotharius saeclo migravit « ab isto. » Ce précieux manuscrit qui contenait, entre autres choses intéressantes, une miniature représentant Lothaire, Louis V, Emma, et un second fils Otton (voir plus haut p. 108, n. 2) a malheureusement péri dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Rémy de Reims en 1774. Mabillon nous a heureusement conservé une reproduction (assez fantaisiste il est vrai) de cette miniature au t. IV, p. 32-33, de ses *Annales Bénédictines*. Kalckstein, décrivant ce dessin, (p. 374, n. 2), y voit gravement des portraits ressemblants de Lothaire et de sa famille. Il nous apprend que « Lothaire est un homme imposant et vigoureux avec une grande et large barbe et des traits accentués. Son fils Louis lui ressemble (!) mais il a les cheveux plus longs. La reine Emma est grande, et a un visage allongé, des traits agréables et réguliers. » Kalckstein ne parait pas se douter que toutes les miniatures représentant les rois et antérieures aux XIIIe et XIVe siècles ne nous donnent que des dessins de fantaisie. L'obituaire de Saint-Germain-des-Prés (XIe s.) met par erreur la mort de Lothaire au VI des ides de mars (Bibl. Nat. lat. 13745, fol. 162 v°). Longnon, p. 32 des *Notices de la Soc. de l'Hist. de France à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation.*

2. Les *Annales de Saint-Germain* le font mourir *vieux* (senex) et plein de jours (voir note précédente). *Hist. Franc. Senon.* : « anno 956 « (l. 986) obiit Hlotharius rex senex plenus dierum. » Les chiffres que nous donne Richer sont d'une fausseté singulière : « Il succomba donc « et paya son tribut à la nature dix ans après la mort d'Otton, trente-sept « après avoir reçu le trône à la mort de son père, quarante-huit après « avoir reçu de son père régnant la couronne et le sceptre qu'il devait « porter dans la suite, et la soixante-huitième année de son âge. » Lothaire était né en réalité à la fin de 941 au témoignage de Flodoard (voir p. 10, n. 1).

la légèreté et l'incapacité de son fils Louis, il lui avait recommandé avant de mourir de se ménager l'appui du duc de France[1].

« On fit à Lothaire de magnifiques funérailles où l'on ras-« sembla tout ce qu'on put trouver de richesses royales. On « lui composa un lit orné des insignes de la royauté, son « corps fut enveloppé d'un vêtement de soie, recouvert d'une « large robe de pourpre ornée de pierres précieuses et tissue « d'or. Le lit fut porté par les grands du royaume[2], précé-« dés des évêques et du clergé[3] avec Evangiles et croix. « Au milieu d'eux marchait, en poussant des gémissements, « celui qui portait la couronne, brillante d'or et de pierres « précieuses, avec nombre d'autres insignes. Les chants fu-« nèbres étaient presque interrompus par les pleurs. Les « chevaliers aussi suivaient, chacun à son rang, le visage « défait ; le reste de la troupe venait en pleurant. Il fut « enterré à Reims, comme il l'avait ordonné, dans le monas-« tère de Saint-Rémy[4], où reposaient son père et sa mère,

1. Voir le discours adressé par Louis V à Hugues Capet (Richer, IV, 2). Les termes en sont sans doute exagérés, mais le fond doit être vrai : « Pater meus in egritudinem qua et periit, decidens, mihi praecepit « ut vestro concilio, vestra dispositione, regni procurationem haberem ; « vos etiam loco affinium, loco amicorum ducerem, nihilque praecipui « praeter vestram scientiam adorirer. » Cf. Odoran : « Anno 986 obiit « Lotharius rex commisso filio suo Ludovico juvene Hugoni una cum « regno. »

2. « Cujus ad obsequium coiere duces », dit l'épitaphe composée par Gerbert (lettre 75). Ces ducs étaient sans doute Hugues Capet, Robert de Bourgogne, et le propre frère du roi, Charles de Lorraine.

3. Gerbert y assista avec son ami l'archevêque de Reims. Il composa une épitaphe élogieuse en faveur du roi qu'il appelait le *tyran* quand il était encore en vie, et dans la lettre 73 écrite au nom d'Adalbéron il le qualifie de « gloriosissimus rex Francorum, clarissimum sidus, mundo « subtractus. » On juge par là de la sincérité de Gerbert ou d'Adalbéron.

4. A gauche du chœur, selon l'obituaire de Saint-Rémy : « Maii (sic). « Anniversarium Lotherii regis Francorum qui dedit nobis Pleveias et « Chepellas et Condatum. In sinistro choro quiescit. » Cf. Aubry des Trois-Fontaines. L'église de Saint-Rémy de Reims fut reconstruite plusieurs fois, mais on respecta l'emplacement des tombes des rois Carolingiens qui y étaient enterrés. Le tombeau de Lothaire était encore du temps de Marlot (XVII^e s.) près d'un pilier du chœur, à gauche de celui de son père Louis d'Outremer. Avant la Révolution on voyait près de leurs tombes leurs statues assises, qui ne remontaient pas au delà du XII^e siècle. Celle de Lothaire est reproduite par Mabillon (*Ann. Ben.*,

« monastère éloigné de deux cent quarante stades[1] du lieu « où il était mort. Et dans tout le trajet il fut accompagné « des marques d'un attachement et d'une affection univer- « sels[2] ».

La mort imprévue de Lothaire, celle de son fils un an après, frappèrent l'imagination populaire. Elle ne put admettre que les deux derniers rois de la race de Charlemagne eussent péri d'une mort vulgaire. De là les accusations d'empoisonnement contre les femmes des deux rois, Emma et Blanche-Adélaïde. Elles sont absurdes, et la découverte du manuscrit de Richer a achevé d'en démontrer l'inanité. Mais cette fin mélodramatique plaisait mieux à l'imagination[3].

t. IV, p. 33). Un fragment mutilé en est encore conservé à Saint-Remy (Communication de M. Demaison). Outre l'épitaphe de Gerbert nous en possédons un certain nombre d'autres sur Lothaire (Marlot, éd. fr., t. II, 547-8 lat., t. I, 338; Abbé Poussin, *Monographie de Saint-Rémy*, p. 292). Mais comme nous ignorons à quelle date elles ont été composées, nous jugeons inutile de les reproduire.

1. Cinquante kilomètres environ.

2. Richer (III, 110), trad. Guadet. — Kalckstein (p. 374, n. 2) prétend que la narration de Richer est faussée par son zèle carolingien. Que Richer ait exagéré la douleur que causa la mort de Lothaire, c'est fort possible, mais nous n'avons aucune raison de douter de l'exactitude de sa description des funérailles de Lothaire. Il est plus que probable qu'il y assista puisque le cercueil du roi fut déposé dans l'abbaye dont il était moine. Gerbert écrivant à son ami le diacre romain Étienne (l. 71) donne pour excuse de la brièveté de sa lettre qu'il est absorbé par les obsèques du roi Lothaire. Elles ont donc été importantes et solennelles, comme le dit Richer.

3. Ces bruits d'empoisonnement se rencontrent dans le chroniqueur aquitain Adhémar de Chabannes : « Rex autem Lotharius Lemovicum « adiit et tempus aliquantum in Aquitania exegit; unde revertens veneno « a regina sua adultera extinctus est, filiumque reliquit Ludovicum qui « uno tantum anno supervivens, et ipse potu maleficii necatus est. Iste, « puer adhuc, Blanchiam accepit uxorem. In quo etiam reges defece- « runt de familia magni Karoli. » (Reproduit littéralement par le *Chron. S. Maxenti Pictav.* qui ajoute « Iste puer, » etc., et dans la *Translatio s. Genulfi.*, également aquitaine : « Lotharius post « patrem regnavit et a regina sua veneno exstinctus est. Cujus filius « Ludovicus, uno tantum supervivens anno, et ipse potu malefico « periit. » Mais ce dernier ouvrage se borne le plus souvent à copier Adhémar. Le moine de Saint-Cibard est donc la source originale de cette légende. C'est une manie de cet auteur de faire mourir les rois par le poison. Il prétend encore qu'Otton III fut empoisonné. Ce sont là des légendes qu'il ne faut pas prendre au sérieux.

Il ne nous semble pas inutile de chercher maintenant à apprécier le caractère et le rôle de Lothaire dans l'histoire de notre pays. En ce qui concerne l'homme privé, ses qualités ou ses défauts, physiques ou moraux, nous devons nous résigner à avouer notre ignorance, puisque nous n'avons même pas à notre disposition un panégyrique comme celui de Robert II par Helgaud. Alors, à quoi bon tracer des portraits à la manière de Capefigue et de Mourin ; le silence des documents rend ce procédé puéril et ridicule. Tout au plus peut-on conjecturer d'après les diplômes qu'il fut très bon fils, et qu'il resta très attaché à sa femme Emma. Il ne l'appelle jamais que *dilectissima, dulcissima conjux*[1], et refusa toujours d'ajouter foi aux bruits qui coururent sur ses relations avec Ascelin. Richer nous apprend qu'il fut blessé au siège de Verdun pour s'être approché trop près des remparts[2], ce trait peut nous faire supposer qu'il ne manquait pas de bravoure personnelle. Son attaque brusque contre Otton II, en 978, nous paraît peu loyale, mais si elle eût réussi, elle eût passé en son siècle (et dans le nôtre) comme une marque d'habileté et d'intelligence. Ne nous montrons donc pas trop sévères sur ce point.

Si nous ne savons rien ou peu de choses de l'homme privé, il en est autrement du roi. Quand on lit l'histoire du règne de Lothaire, on voit clairement qu'il fut un prince qui ne manquait ni d'intelligence ni d'activité, bien que celle-ci fût parfois un peu brouillonne[3]. Son règne fut certainement plus heureux et plus glorieux que celui de son père Louis IV. Il eut plus d'une fois à lutter contre le mauvais vouloir des Robertiens, mais il ne vit pas se former contre lui de coalitions formidables comme du temps de son père et de son grand-père. Cela tient, il est vrai, autant à la disparition de Hugues le Grand et à la sage tutelle de Brunon et de Gerberge qu'aux qualités propres du roi.

1. Nous n'attachons, bien entendu, qu'une valeur relative à ces expressions qui sont quelque peu officielles.

2. Richer (III, 107).

3. « Le roi défunt fut bien un homme doué de grandes qualités « physiques, d'activité, d'énergie. Les hautes qualités d'un homme d'Etat « lui manquaient. » (Witte, p. 73). Elles manquaient à tous les laïques de cette époque. Je soupçonne que Witte lui aurait généreusement accordé ces qualités s'il n'avait fait valoir ses droits sur la Lorraine.

Lothaire ne paraît pas avoir laissé dans l'imagination populaire un souvenir très vivant. Il ne figure, à ma connaissance, que dans une seule chanson de geste, Raoul de Cambrai, et encore dans la Continuation. C'est un jeune enfant, *Loherel,* fait prisonnier avec la reine sa mère dans la forêt de Rouvroi (bois de Boulogne) par Bernier et Guerri le Sor[1]. Peut-être y a-t-il là un souvenir vague et défiguré de la captivité chez les Normands, en 945, d'un jeune fils de Louis d'Outremer[2]? Celui-ci, dont le règne fut infiniment plus malheureux et plus agité que celui de son fils, a laissé, précisément pour cela, beaucoup plus de traces dans la poésie et dans la légende du moyen âge qui l'ont cependant confondu souvent avec Louis le Pieux. Au XI^{e} siècle, néanmoins, il restait encore de Lothaire le souvenir d'un prince actif et non sans gloire, témoin cet éloge enthousiaste d'un chroniqueur qui vivait sous le règne du roi Robert : « ... inter hos sane majorum « suorum haud inferior Lotarius enituit, filius Ludovici, vir « plane pollens nobilitate simul et probitate morum (prouesses), gloriae avidus, industria admodum sagax, qui feliciter annis non parvis regnum Francorum gubernavit[3]. » « Agilis corpore et validus sensuque integer », dit Raoul Glaber (l. I, cap. 3). Certes, il est permis de sourire quand on voit Adalbéron de Reims, qui n'avait cessé de trahir Lothaire, le qualifier dans une lettre à Ecbert de « gloriosissimus rex Lotharius, Francorum clarissimum sidus[4]. » Ces termes sont évidemment exagérés : mais venant d'un adversaire, on peut admettre, je pense, qu'ils n'auraient pas été appliqués à un prince nul ou dont le règne aurait été honteux ou insignifiant.

Quand on lit l'histoire du haut moyen âge et du X^{e} siècle en particulier, on est étonné de l'absence d'idée politique, de dessein arrêté, en un mot d'esprit de suite. Les événements

1. *Raoul de Cambrai*, éd. Meyer et Longnon., tirade 281, vers 6513.
2. Ce souvenir serait d'ailleurs inexact, car ce ne fut pas Lothaire, mais son frère puîné Charles (né en 945) qui fut remis en otage aux Normands. Voir p. 10, n. 3.
3. « Ex libro de inventione corporis s. Judei confessoris auctore « anonymo qui vixit regnante Roberto rege. » *Hist. de France*, XI, 366.
4. Gerbert, lettre 73 (éd. Havet, p. 69).

se succèdent au hasard, sans lien apparent[1]. Les alliances se nouent et se dénouent pour des motifs futiles, obscurs ou inconnus. On ne peut compter sur rien ni sur personne. L'ami d'aujourd'hui devient brusquement un ennemi mortel à la moindre circonstance; par contre, on voit des alliances se former soudain entre ennemis acharnés la veille encore. Esprits et sentiments sont dans une mobilité perpétuelle. Les hommes de cette époque, surtout les seigneurs laïques, ressemblent à des barbares. Ils en ont les passions violentes, la ruse, la cruauté, la perfidie[2], et en même temps la légèreté, le manque de réflexion, avec de brusques retours de sensibilité et de piété. Tous étaient religieux, quelques-uns dévots; ceux-ci mêmes ne se firent pourtant pas faute, on le sait, de mettre la main sur les biens des églises et des monastères. Ils restituaient parfois leurs rapines, mais pour recommencer à la première occasion. Ni serments, ni crainte d'excommunication ne pouvaient arrêter un seigneur dont la convoitise avait été éveillée par la vue d'un riche domaine ecclésiastique; il s'en emparait coûte que coûte, avec ce désir irréfléchi et irrésistible de l'enfant ou du sauvage chez qui l'acte suit immédiatement la pensée. Le clergé, lui aussi, avait été profondément envahi par l'esprit féodal. Les chanoines de collégiale avaient perdu tout caractère ecclésiastique. La réforme partie de Cluny ne songea même pas à les corriger (ils étaient tombés dans un abaissement trop profond); elle les chassa purement et simplement et les remplaça par des moines bénédictins, surtout à partir du milieu du x[e] siècle. Le clergé séculier fut gravement atteint par l'habitude des rois et des grands de s'approprier la nomination des évêques, au mépris des droits du chapitre cathédral, du clergé et du peuple, et d'installer leurs fils, bâtards le plus souvent, dans les sièges épiscopaux. On en arriva à ne plus pouvoir distinguer un évêque d'un comte, tant leurs mœurs et leur conduite se ressemblaient. Le type de l'évêque féodal du x[e] siècle est Herbert d'Auxerre, fils naturel de Hugues le

1. La forme annalistique convient tout à fait à l'histoire de ces époques où tout se passe au jour le jour sans vues d'avenir.

2. Henri Martin appelle justement le x[e] siècle « l'ère de la fraude et « du mensonge ». (*Hist. de France*, t. II, p. 526).

Grand. Il ne songea qu'à chasser, à bâtir des châteaux-forts, et inféoda les biens de son église à ses amis, Eudes de Chartres et Herbert de Troyes[1].

On comprend donc qu'à une pareille époque le mot de politique soit sans signification appliqué aux seigneurs laïques, et qu'il est presque ridicule de reprocher aux rois eux-mêmes de n'avoir pas eu de desseins suivis. Personne n'en avait l'idée. Dans un pareil état social l'autorité du roi dépend essentiellement de ses qualités propres, de son ascendant personnel et surtout des circonstances. Celles-ci avaient été en somme favorables à Lothaire. Il eut le bonheur d'être débarrassé de Hugues le Grand au début de son règne ; si celui-ci eût vécu, le règne de Lothaire n'aurait été que la répétition de celui de Louis d'Outremer. Hugues mort, ses enfants étaient encore trop jeunes pour être redoutables. D'ailleurs ils étaient, comme le roi, sous la tutelle de Brunon, et leur mauvais vouloir contre leur royal cousin, s'il éclata plus d'une fois, fut toujours réprimé par leur oncle l'archevêque de Cologne. Lothaire eut donc une jeunesse relativement calme si on la compare à celles de son père et de son aïeul. Quelques expéditions heureuses en Bourgogne et en Basse-Lorraine lui valurent un certain prestige, et quand il fut privé de l'aide de Brunon et des conseils de sa mère Gerberge, il se trouvait suffisamment affermi sur son trône pour n'avoir plus rien à redouter des Robertiens. Les alliances de ses sœurs avec le roi de Bourgogne, les comtes de Vermandois et de Roucy, enfin ses qualités propres, contribuèrent à lui assurer la situation la plus solide qu'un roi carolingien eût connue depuis la mort de Charles le Chauve.

Il s'en fallait néanmoins que dans le territoire qui s'étendait de l'Escaut aux Pyrénées et de la Saône à l'Océan, l'autorité de Lothaire fût également reconnue partout. Deux pays, tout d'abord, échappèrent complètement à son action, la Gascogne et la Bretagne. En Gascogne on ne reconnaissait

1. Cf. page 75, note 1. Un autre type curieux est Archambaud de Sens, fils de Robert, comte de Troyes. Il batailla contre les Saxons, ce qui n'était peut-être pas un bien grand crime ; mais il ruina l'abbaye de Saint Pierre-le-Vif, et logea ses chiens et ses éperviers dans l'église même (Clarius, dans la *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 487). Cf. p. 28.

même pas au roi cette souveraineté vague qui consistait à dater des années de son règne. Les véritables et seuls maîtres du pays étaient le duc Guilhem-Sanche et son frère Gombaud, évêque de Gascogne[1]. La Bretagne armoricaine menait une existence obscure et presque inconnue. Dans la Haute-Bretagne, Conan, comte de Rennes, Hoël et Guérec, comtes de Nantes, étaient les vassaux très indépendants et très indociles des comtes de Chartres et d'Anjou[2]. Ceux-ci n'étant qu'arrière-vassaux du roi, on voit que l'autorité de Lothaire sur cette contrée se réduisait à rien.

La Normandie mène aussi une existence à part. Richard prêta-t-il serment de fidélité à Lothaire ou bien à Hugues Capet ? Nous ne saurions le dire[3]. De 960 à 966 les relations de la Normandie avec le roi sont hostiles ; le reste du temps elles nous sont inconnues. Lothaire n'intervient qu'une fois dans les affaires ecclésiastiques de ce pays, c'est en 966 ou 967, pour confirmer la réforme du Mont-Saint-Michel accomplie par le duc Richard I^{er}[4].

L'action du roi devait être également faible dans les domaines propres du duc de France. Seul celui-ci intervient dans les affaires des abbayes de Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Maur, Saint-Martin, etc.[5] ; seul il nomme les évêques de Paris, Orléans, Senlis. Néanmoins nous avons vu Lothaire confirmer la réforme de Saint-Magloire de Paris, et ratifier les donations faites au chapitre cathédral par

1. Marca, *Histoire de Béarn*. Noullens, *Le comté d'Agenais au X^e siècle, Gombaud et son épiscopat*.

2. Notons cependant que Guérec se rendait à la cour de Lothaire quand il apprit que son frère Hoël venait d'être assassiné près de Nantes par Galuron, émissaire de Conan de Rennes (*Chr. Namnetense*). Hoël et Guérec étaient fils de la première femme d'Alain Barbetorte, mort en 952. Guérec se rendait à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire qui était sous la dépendance du roi.

3. « Whether Richard ever did hommage to Lother is not clear » (Freeman, t. I, p. 232. Cf. 621). La charte en faveur du monastère de Saint-Denis où il qualifie Hugues comme son seigneur nous ferait croire que Richard prêta serment au duc plutôt qu'au roi (p. 57, n. 4).

4. Voir plus haut, p. 56.

5. Il est juste cependant de faire observer que ce fut de concert avec Lothaire que Hugues réforma l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 979. Voir plus haut, p. 116.

l'évêque Élisiard[1]. Une abbaye située dans le territoire du duc de France, Saint-Benoit-sur-Loire, est même complètement sous l'autorité royale. Lothaire renouvelle ses privilèges et ses immunités; il en nomme directement les abbés, Amalbert, Richard, Oïlbod[2].

La souveraineté de Lothaire est pleinement reconnue dans le pays entre la Seine et la Loire. Les deux grands seigneurs de ces contrées, les comtes d'Anjou et de Chartres, remplissent fidèlement leurs devoirs militaires envers le roi. Nous avons vu les relations amicales de Lothaire avec Thibaud le Tricheur de 962 à 966; Eudes Ier, fils de celui-ci, était neveu par alliance du roi, ayant épousé Berthe, fille de sa sœur Mathilde et de Conrad, roi de Bourgogne[3]. Nous avons vu qu'il joua un rôle actif pendant les deux dernières années du règne de Lothaire.

Le comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle, s'est toujours montré fidèle à Lothaire; il a pris une part importante à la guerre contre la Normandie en 961 et à la lutte contre Otton II en 978. Il est gonfalonier du roi, et son fils, Foulques Nerra, est élevé à sa cour[4]. En ce qui concerne les affaires ecclésiastiques de l'Anjou et du pays Chartrain, nous avons vu Geoffroi demander à Lothaire la confirmation de la réforme qu'il avait accomplie à Saint-Aubin d'Angers, et Eudes obtenir l'immunité pour Saint-Père de Chartres[5].

C'est dans la contrée comprise entre la Seine et la Meuse qu'est le vrai centre du pouvoir royal. Là sont les domaines propres du roi, ceux de l'église de Reims son alliée et son soutien jusqu'en 985, des maisons de Vermandois et de

1. Voir p. 110. Notons encore le diplôme de Louis V en faveur de l'évêché d'Orléans (ibid).

2. Sur ce dernier. voyez plus loin. page 188, note 4. Sur Amalbert. p. 110, n. 3.

3. Cf. p. 37. Cont. de Flodoard dans le ms. de Montpellier. *Historiens de France*. IX, 665, n° 43.

4. Voir page 162, n 3, et p. 101, n. 2. Rappelons que c'est à Geoffroi que revint l'idée d'étendre l'autorité royale au cœur même de l'Aquitaine (Voir pages 126 et 127). Cf. p. 81.

5. Voy. p. 37-38. *Historiens de France*, IX, 655, n° 42. Lothaire n'a pas le choix des évêques de l'Ouest. C'est ainsi qu'en 973 Rainaud est nommé évêque d'Angers par Geoffroi et sa femme Adèle (*Ch. S. Albini Andegav.*)

Roucy qui, après avoir trahi son grand-père et opprimé son père, sont (sauf une interruption en 959-960) son plus sûr appui. C'est là que le roi nomme directement évêques et abbés[1]. La Flandre est alors étroitement rattachée à la France. Le vieil Arnoul entretint toujours des relations amicales avec le roi. Il lui légua même ses domaines en totalité ou en partie; après sa mort, Lothaire s'empara de Douai, d'Arras, des abbayes de Saint-Waast et de Saint-Amand et de tout le pays jusqu'à la Lys. Lothaire n'avait rien à redouter du faible Arnoul II[2]. Son autorité dans le Nord s'étendait même plus loin qu'on ne le croit généralement. Il fit don du pays de Waës à Thierry II comte de Hollande. Celui-ci se reconnaissait aussi bien vassal de la France que de l'empire, comme en font foi une douzaine de chartes souscrites par ce personnage et datées du règne de Lothaire[3].

Dans le duché d'Aquitaine la domination du roi était évidemment plus faible que dans le duché de France[4]. Pendant

1. Par exemple les archevêques de Reims, les évêques de Laon, Noyon, Soissons. Cf. p. 87-90.
2. Voir p. 43 et 47.
3. Voir p. 61.
4. Je n'entends pas par ce terme un territoire bien délimité, aux limites rigoureusement fixées, mais simplement la contrée qui s'étendait de l'Escaut à la Loire. Le titre de *Dux Francorum* ne donnait pas d'autorité en dehors de ces limites à celui qui en était revêtu. Quand Hugues le Grand voulut être duc de tout le royaume, il se fit nommer par Lothaire non seulement duc de France, mais duc d'Aquitaine et de Bourgogne, preuve évidente que ces deux derniers titres n'étaient pas implicitement contenus dans le premier; par suite, le titre de *Dux Francorum*, ne donnait autorité que sur les pays qui n'étaient ni Bourgogne, ni Aquitaine, ni Lorraine, c'est-à-dire sur la contrée comprise entre la Meuse, l'Escaut et la Loire. Même dans cette limite restreinte, le pouvoir du *Dux Francorum* n'était pas partout également le même. Si les comtes de Chartres et d'Anjou étaient sous la suzeraineté réelle et incontestable du duc, c'était qu'ils descendaient d'anciens vicomtes d'Eudes et de Robert; mais la Bretagne, dont les comtes étaient les vassaux très indépendants des comtes de Chartres et d'Anjou, n'était qu'arrière-vassale du duc; le duc de Normandie, au moins aussi puissant que lui, était son vasssal plutôt de nom que de fait. La suzeraineté du duc de France n'est même pas bien prouvée sur le comté ou marquisat de Flandre et les possessions de la maison de Vermandois; un des princes de cette dernière, Herbert, s'intitule « *Comes Francorum* » (Voir p. 114, n. 3). Enfin le comté de Laon et le diocèse de Reims relevaient directement du roi.

la période de 954 à 962, où Lothaire, de gré ou de force, dut soutenir les prétentions des Robertiens sur ce pays, les relations avec les ducs d'Aquitaine ne purent être qu'hostiles. Depuis 962, elles redeviennent amicales. Il confirme les donations faites à la comtesse Adèle de Poitou et la construction du monastère de la Trinité[1]. L'autorité royale n'est pas annihilée complètement en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques de l'Aquitaine. Lothaire nomme les évêques du Puy-en-Velay[2] et les abbés de Saint-Martial de Limoges[3]. Mais sa tentative pour établir une domination plus effective au centre de l'Aquitaine échoua complètement par la faute de son fils Louis[4].

Les relations de la royauté carolingienne avec les comtes de Toulouse, marquis de Gothie, nous sont inconnues pendant la seconde moitié du x^e siècle. Elles durent être, d'ailleurs, peu importantes[5]. Par contre, il est un pays où, chose étrange au premier abord, l'autorité des Carolingiens fut toujours reconnue sans conteste, c'est le plus lointain, le Rous-

Les domaines propres du duc de France se réduisaient aux comtés de Paris, Senlis, Orléans, Dreux et aux possessions de Saint-Martin de Tours, dont il était l'abbé. Dans notre pensée, « duché de France » est donc une expression géographique commode plutôt qu'un terme officiel et politique. Notons cependant que Hugues est qualifié une fois de *Dux Franciae* par Lothaire (*Histor. de Fr.*, IX, 644, c). Ce terme *Francia* joint au mot *rex* se retrouve dans un autre diplôme de Lothaire (*Ibid.*, p. 633, A « ad solum regem Franciae respicientes ») et dans une lettre de Gerbert (nº 48 : « Lotharius rex Franciae praelatus »). Nous n'admettons pas la théorie de M. Pfister sur le duché de *Francia*.

1. Voy. p. 44.

2. Voy. p. 81. Cf. p. 12.

3. *Commemoratio abbatum S. Martialis :* « Hic (Aimricus abbas) tercio « die ante mortem suam habitum monachi induit, timens perjurium quia « regi Lothario in Francia firmaverat, quando a rege abbas constitutus, « nam juravit regi se monachum fieri ; sed derisor Dei hoc usque ad « mortem distulit. Qui, nisi scelus presumptionis ejus eum deleret, « nonus abbas scriberetur. » Sur l'abbé Guigue, voir p. 129, n. 1. Si le roi nommait les abbés de Saint-Martial de Limoges, les évêques de Limoges étaient nommés par le duc d'Aquitaine, (*Gesta Lemov. episc.*) Il convient d'ajouter que selon le *Gallia christiana*, t. II, col. 556, l'abbé Henri serait mort en 973 ou 974. Il aurait donc été nommé non par Lothaire, mais par Louis IV.

4. Voy. p. 128 et 129.

5. Voy. p. 36.

sillon et la Marche d'Espagne. Toutes les chartes de cette contrée, sans exception, sont datées de l'an du règne de Lothaire. Les diplômes relativement nombreux accordées aux abbayes ainsi qu'aux ducs Seniofred et Guifred, enfin les demandes de secours de Borel, sont la preuve d'une suzeraineté réelle et indiscutable du roi de France sur ces contrées[1]. Il nomme les abbés de Saint-Paul-Maritime et de Saint-Félix de Jecsal[2].

En Bourgogne, l'influence de Lothaire fut plus grande qu'en Aquitaine et qu'en certaines parties du duché de France. Tout d'abord la ville principale du duché, Dijon, lui appartient[3]. Il nomme les archevêques de Sens, les évêques de Langres et d'Auxerre[4]. Le duc de Bourgogne possède, il est vrai, Autun, Beaune, Auxerre, Nevers[5], mais la Bourgogne est divisée en quantité de comtés, Chalon-sur-Saône[6], Dijon, Mâcon, Tonnerre, Troyes, Sens, etc., très indépendants du duc. Par suite, la position du duc de Bourgogne vis-à-vis du roi est moins forte que celles des ducs de France et d'Aquitaine.

Nous avons vu combien la mort de Gilbert en 956 causa de troubles en Bourgogne, et que Lothaire dut faire plusieurs expéditions pour rétablir le calme en ce pays et arrêter la convoitise des seigneurs. Lui-même mit la main sur

1. *Historiens de France*, IX, nos 7, 22, 35, 36, 37, 38, 43. — Cf. p. 163. Guifred, comte de Ribagorce, passa de l'autorité du comte d'Aragon sous celle de Lothaire, au dire de Zurita (cité par Marca, *Marca Hispan.*, coll. 402). Voy. Longnon, *Atlas Historique*, p. 216.

2. Voy. *Historiens de France*, IX, 632, no 22.

3. Voy. p. 25, n. 1, 27, n. 2, 33, n. 2, 59, 92, n. 2.

4. Voy. p. 28, n. 3, 59, n. 6, 115, etc.

5. Nevers appartint au duc Henri (965-1002). — Un passage des *Annales Nivernenses* nous montre un comte de Nevers du nom de Landri, au moins dès 990 : « 991. Hoc anno fuit magnum bellum « inter Landricum comitem et Archinbaldum II., idus augusti, diem « martis. » (Le 12 août tombe un mardi en 990 et non en 991). — Nevers avait été donné par le duc Henri à son beau fils Otte-Guillaume. Landri acquit ce comté en épousant la fille de ce dernier, non pas vers 992 comme le dit l'*Art de vérif. les dates* (t. II, p. 557), mais avant 990 d'après la mention précédente.

6. Lambert, fils de Robert, vicomte de Dijon, obtint ce comté de Lothaire. *Cartul. de Parai-le-Monial :* « nobilissimus strenuissimus« que Lambertus filius Rotberti vicecomitis, Ingeltrude matre ortus, « obtinuit comitatum Cabilonensem primus, assentante rege primo« ribusque Francie. »

un certain nombre de villes. Forcé de donner l'investiture du duché à son cousin Eudes, en 961, il n'en garda pas moins la ville principale, Dijon[1]. Le gouvernement de Henri, qui succéda à son frère Eudes en 965, est peu connu. Nous savons seulement qu'il remplit ses devoirs militaires envers le roi pendant la guerre de 978 et qu'il en obtint un diplôme en faveur de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens[2]. Louis d'Outremer en 951 avait reçu le serment de fidélité de Letald, comte de Mâcon et de Bourgogne (Franche-Comté)[3]. Nous voyons encore en 955 Letald, à la cour de Lothaire, solliciter un diplôme pour l'abbaye de Cluny[4]. Mais rien ne prouve que Lothaire ait eu ensuite aucune action sur la Franche-Comté ou qu'il ait cherché à en avoir. MM. J. Finot et Viellard ont prétendu le contraire en s'appuyant sur un diplôme de Lothaire en faveur de l'abbaye de Lure. Il suffit de jeter les yeux sur cet acte pour se convaincre que c'est un faux des plus manifestes[5]. M. Rousset parle des tentatives de Lothaire pour s'approprier l'abbaye de Saint-Claude. J'ignore absolument sur quoi cet auteur peut se fonder; comme il ne donne aucune preuve à l'appui, je crains qu'il n'ait fait confusion avec Lothaire Ier ou Lothaire II[6]. Lothaire aurait encore confirmé la

1. Voy. p. préc., n. 3.
2. Voy. p. 75 et 101, n. 3.
3. Flodoard. *Ann.*, à 951 (v. p. suivante, n. 2). — Richer (II, 98) prétend même que le roi entra à Besançon. C'est assez douteux ; d'autant plus que Richer fait de cette ville la capitale des Génevois et la met dans les Alpes.
4. Voy. p. 15, n. 1 et 3. — Letald est qualifié « Burgundie comes « dilectus et fidelissimus » dans le diplôme de Lothaire.
5. Voy. un article de M. Finot dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône*, 3e série, n° V. Vesoul, 1874. Cf. Viellard. *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*. Besançon, 1884, in-8 : p. 82.
6. Rousset, *Dictionnaire du Jura*, t. II, p. 87 : « Lothaire, fils de Louis d'Outremer, déclara, il est vrai, en 995 (!) prendre l'abbaye sous sa protection spéciale. Ce roi espérait par cette faveur la faire rentrer sous sa dépendance, mais sa tentative resta sans succès. » *Ibid.*, p. 207 : « L'abbé Boson Ier séduit par la puissance d'Otton le Grand, empereur d'Allemagne, abandonna Lothaire, fils de Louis d'Outremer, et fit de sa terre un fief d'empire ainsi que l'avait déjà fait l'abbé de Lure dès 940... Lothaire et Rodolphe III firent bien quelques tentatives pour recouvrer la possession de ce monastère, mais ils échouèrent complètement. »

donation faite par Theotelin, évêque de Mâcon, du château de Bâgé à un certain comte Hugues qui serait devenu ainsi la tige des sires de Bâgé et de Bresse. Ce diplôme est bien peu probant. Il n'est connu que par une mention d'un avocat mâconnais du XVI^e siècle[1], et d'ailleurs il n'impliquerait pas la souveraineté de Lothaire sur la Bresse.

Dans les relations de Lothaire avec le royaume de Bourgogne, il semble que nous devions distinguer deux périodes. Dans la première, Lothaire conserve les droits et les prétentions de son père à la souveraineté de ce pays. En 941 et 951, Louis IV avait reçu le serment de fidélité de Charles-Constantin, fils du roi Louis l'Aveugle, et avait été reçu par lui à Vienne[2]. En 958, Lothaire s'arrogeait encore le droit de faire don à Cluny de l'abbaye de Saint-Amand en Tricastin, en pleine Provence[3]. Mais ces revendications étaient vaines. Le Lyonnais et le Viennois faisaient en réalité partie du royaume de Conrad, fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne Transjurane, puis de Provence (933). Aussi, en mariant sa sœur Mathilde à Conrad, vers 964, Lothaire se désista de ses prétentions sur ces pays[4]. Son mariage avec Emma,

1. Voy. p. 60, n. 4.

2. Flodoard, *Ann.*, à 941 (fin): « Ludovicus rex a Karlo Constantino « in Vienna recipitur. » Année 951 : « Ludovicus rex Aquitaniam cum « exercitu petiit sed, antequam eandem ingrederetur provintiam, « Karlus Constantinus, Viennae princeps, et Stephanus, Arvernorum « praesul, ad eum venientes sui efficiuntur. Willelmus quoque Pictavensis obviam ei fuit. Dumque moratur Aquitaniam rex intrare, « gravi corripitur infirmitate, quem suscipiens Letaldus quidem Burgundiae comes, qui tunc etiam suus noviter effectus erat, utiliter « eum in ipsa aegritudine observavit; reparatis igitur sibi viribus rex « in Franciam regreditur. » Cf. Richer, II, 98. — Cet Étienne, évêque de Clermont, parait avoir été dévoué aux Carolingiens. En 962, il fit une donation à Saint-Julien de Brioude « pro seniori meo Clotario « rege, et anima genitoris ejus Ludovici regis, et pro animabus « genitorum meorum. Acta sunt haec anno Domini DCCCCLXII, nati- « vitatis dominicae, indictione quinta, mense februario, die sababti, sub « imperio Clotarii regis clarissimi Francigeni seu Aquitanigeni anno « octavo. » (*Cart. de Saint-Julien de Brioude*, p. 336.)

3. Voy. p. 25, n. 1.

4. Voy. p. 37. — Lothaire vit cependant son autorité reconnue sur un certain nombre de points du Roannès et même du Forez, *pagi* qui ne sont que des démembrements du *pagus Lugdunensis*; le premier apparait comme *pagus* distinct dès 902, comme comté dès 952; le second n'est pas mentionné comme *pagus* avant 967. Voy. Aug. Bernard,

nièce de Conrad, en 966, acheva de resserrer son alliance avec le roi de Bourgogne. Quand il lui écrivit en 980, pour le prier de faire arrêter Hugues Capet, Lothaire commença sa lettre par ces paroles significatives : « J'ai toujours aimé à conserver inviolablement l'amitié depuis longtemps établie entre nous[1] ».

Nous nous sommes suffisamment étendus sur les rapports de Lothaire avec la Lorraine et la Germanie pour n'avoir pas à y insister de nouveau. Résumons-les seulement en quelques mots : de 954 à 965, et même 973, ces rapports sont amicaux et avantageux aux deux partis. Tout jeune encore, Lothaire rappelle sans doute ses droits sur la Lorraine, mais son oncle Brunon y coupe court en lui faisant donner « assurement » à ce sujet[2]. A partir de 976 le Carolingien veut faire revivre ses droits à la possession du pays entre Meuse et Rhin ; il manifeste contre son cousin Otton II une haine violente[3] et des desseins belliqueux. La guerre de 978 ne donne d'avantage décisif ni à l'un ni à l'autre. Cédant à un découragement excessif et à des craintes peut-être chimériques, Lothaire conclut avec Otton II un traité de paix et d'alliance à Margut-sur-Chiers (juillet 980). La mort soudaine d'Otton II, les intrigues de Henri de Bavière raniment les espérances de Lothaire. Loin d'être abattu par son expédition infructueuse en Alsace (Brisach, 1er février 985), il déploie la plus grande énergie et s'empare de Verdun à deux reprises ; les princes les plus illustres et les plus puissants de la Lorraine sont entre ses mains. Il menace Cambrai et Liège où il ne rencontre aucune résistance. Il a comme partisans et comme auxiliaires son frère, le duc de Basse-Lorraine et l'archevêque de Trèves. Ses projets avaient la plus grande chance de réussir s'il n'avait été trahi par l'archevêque de

Cart. de Savigny, p. 1078, Longnon, *Atlas historique*, p. 94. — Il serait possible de tracer avec assez de précision la limite des États de Lothaire et de Conrad, grâce aux nombreuses chartes de Cluny, de Savigny, d'Ainay, de Saint-Julien de Brioude, de Sauxillanges, mais les identifications des noms de lieux demanderaient un temps considérable et nous sommes forcés d'ajourner ce travail.

1. Richer (IV, 86). Voy. plus haut p. 125.
2. Voy. p. 26.
3. « Odium immane » (Richer, IV, 67).

Reims, qui aurait dû être son plus fidèle auxiliaire, et arrêté par une mort prématurée (2 mars 986).

Nous allons maintenant décrire rapidement la frontière orientale du royaume de Lothaire[1], sans tenir compte des conquêtes éphémères de 985. Elle partait au midi de l'embouchure du bras droit du Rhône, suivait le fleuve jusqu'à moitié chemin entre Saint-Gilles et Arles, puis restait presque toujours en deçà de la rive droite, à dix ou quinze kilomètres, jusqu'au confluent de l'Ardèche ; elle suivait ce torrent jusqu'aux Cévennes, puis ces montagnes, en laissant au royaume de Bourgogne le Vivarais[2] et la partie des comtés de Valentinois et de Vienne située à droite du Rhône ; la plus grande partie du Forez était encore sous la dépendance de la Bourgogne, mais le Roannès était sans doute en majorité français[3]. La frontière atteignait la Saône à une quinzaine de kilomètres en aval de Mâcon et la suivait jusqu'à son confluent avec la Seille. Le comté de Châlon, dépendance du duché de Bourgogne, s'étendait ensuite sur la rive gauche de la Saône, sur une largeur qui atteignait quarante kilomètres. La frontière suivait encore la Saône depuis le confluent du Doubs environ jusqu'à celui de la Tille ; puis, abandonnant la rive droite du fleuve, dont elle s'éloignait parfois jusqu'à trente kilomètres, arrivait au versant de la mer du Nord et de la Manche à l'est de Langres, non loin de Bourbonne-les-Bains. D'après le traité de Verdun de 843, la Meuse devait être la frontière de la France occidentale. Il était loin d'en être ainsi du temps de Lothaire : la frontière restait toujours bien en deçà de ce fleuve, parfois à dix lieues, et ne l'atteignait jamais.

Appartenaient à l'empire les *pagi* suivants : *Suentensis pagus* (Saintois), *Odornensis* (Ornois), *Barrensis* (Barrois), *Virdunensis* (Verdunois), *Dulcomensis* (Dormois), *Mosomensis*

1. Elle ne différait pas sensiblement de celle de la France au temps de Henri I[er] (voy. Longnon, *Atlas*, pl. XI), sauf pour le Roannès et le Forez (voy. p. 177, n. 4) et la Flandre impériale, voy. n. 2 de la page suivante.

2. M. Longnon (*Atlas*, p. 224, n. 1) reconnaît l'avoir fait figurer à tort dans la France au temps de Louis d'Outremer. (Cf. Pfister, p. 398).

3. Cf. p. 177, n. 4.

(ch.-l. Mouzon), *Castricius* (ch.-l. Mézières)[1]. La frontière atteignait pour la première fois la Meuse au château de Warcq, à 3 kil. à l'ouest de Mézières, mais la quittait à Revin, abandonnant encore à l'empire les *pagi Falminis* (Famine), *Lommensis* (entre Sambre et Meuse), *Hainaus* (Hainaut), enfin le *pagus Camaracensis* (Cambrésis) qui s'avançait profondément dans la France. Ainsi Chaumont et Saint-Dizier (Haute-Marne), Sainte-Menehould (ou plutôt Dampierre, chef-lieu du *pagus Stadunensis*), Voncq (entre Vouziers et Attigny), Hirson (ou plutôt Saint-Michel) étaient villes frontières. A partir de Revin, la frontière suivait les limites actuelles des départements des Ardennes, de l'Aisne, du Pas-de-Calais; contournant le Cambrésis, elle rejoignait l'Escaut à Bouchain et le suivait sans interruption jusqu'à son embouchure[2].

1. M. Longnon, se fondant sur les entrevues que les rois Louis IV et Lothaire eurent avec Otton I et Otton II à Margut sur les bords du Chiers en 947 et 980, à la limite des deux royaumes, admet que le *pagus Castricius* et le *pagus Mosomensis* pouvaient alors faire encore partie de la France dont ils étaient certainement détachés à l'extrême fin du xe siècle. Voy. *Atlas Historique*, p. 83-84. Cette supposition ne nous paraît pas justifiée. Les deux *pagi* en question étaient la propriété de l'église de Reims, mais étaient situés dans la partie du diocèse qui dépendait de l'Empire. Voy. p. 30, n. 3, p. 65, n. 4.

2. L'opinion commune veut qu'Otton Ier dans les premières années de son règne se soit emparé d'une partie de la Flandre, située sur la rive gauche de l'Escaut, à son embouchure, et qu'il ait fait creuser un fossé de Gand à la mer du Nord, pour séparer la Flandre impériale de la Flandre française. — Une partie au moins de Gand aurait dépendu de l'Empire (voir Marchand, p. 138; Kervyn de Lettenhowe, I, 202; Warnkœnig et Gérard, I, 223; et surtout: de Smet, *Renaissance de la ville de Gand après la retraite des pirates du Nord*, et Siegfried Hirsch: *Reichsflandern und die deutsche Burg von Gent* (*Jahrbücher des D. R. u. Heinrich II*, t. I, p. 507-529). La source unique de ces assertions est un passage de Jean de Thilrode: « Otto imperator de Scaldi fossatum ante pontem « Sancti Jacobi usque in mare extensum a nomine suo Ottingam « vocavit quo regni Francorum et imperii Orientalium fines determi- « navit... Huic castello (Gand) non castellani sed comites praefuerant. « Quidam horum comitum, Wicmannus nomine, uxorem suam Lietgar- « dem, morti vicinam, ad oraculum S. Petri S. Bavonis deduxit, eam- « que statim, fatis urgentibus, mors abstulit. Pro cujus anima, non « sane sollicitus, villam Thesslam, que nunc dicitur Desselbergt S. « Bavonis abstulit et S. Petro tradidit. » Il semble bien en effet que pendant la première moitié du xie siècle, une partie de la Flandre à l'embouchure de l'Escaut fut sous la domination de l'Empire. Dès 1046, Baudoin de Lille avait d'ailleurs reconquis ce territoire. Mais

Il serait bien intéressant de tenter une étude des ressources de la royauté carolingienne au moment où elle va disparaître. Cela nous est malheureusement impossible, faute de documents. Nous croyons toutefois qu'on a exagéré la détresse matérielle des derniers Carolingiens. Lothaire, en particulier, n'était pas si pauvre qu'on s'imagine. Le premier il s'opposa au principe germanique du morcellement de la royauté. Il n'accorda rien à son frère Charles et fit de son deuxième fils, Otton, un chanoine. Il réussit de la sorte à garder en main un ensemble de domaines qui ne laissait pas que d'être relativement important. Il possédait non seulement la ville de Laon, capitale de la France carolingienne au x[e] siècle, *urbs regia* comme l'appellent les contemporains[1], mais encore le comté

faut-il faire reculer jusqu'à Otton I[er] ou Otton II, l'époque où il avait été rattaché à l'Empire ? Nous ne le pensons pas. — L'époque si éloignée des événements où a écrit Jean de Thilrode (fin du XIII[e] siècle) suffirait seule à nous mettre en défiance. Il y a plus ; les sources diplomatiques contredisent nettement son témoignage. Cette charte de Wicman pour l'âme de sa femme Lietgarde, nous la possédons ; or, elle est datée de Saint-Pierre de Gand, 1[er] novembre 962, l'an 9 du *règne de Lothaire*. Ce n'est pas tout : elle est confirmée par un diplôme de Lothaire du 22 février 963 (*Historiens de France*, IX, 628). Enfin, ce pays qui formait la Flandre impériale, c'est le pays de Waës ; or, précisément ce pays a été donné à Thierry II, comte de Gand et de Hollande, par Lothaire, et il y a plus de dix chartes passées à Gand et datées du règne de Lothaire, souscrites par ce personnage ou son fils Arnoul (Voy. plus haut p. 61, n. 2). De Smet fait de ce Wicman un duc Saxon ; mais Dümmler (*Otto der Grosse. Exc.* III, p. 579-583) a parfaitement démontré qu'il ne faut pas confondre Wicman, beau-fils d'Arnoul le Grand, comte de Gand et vassal de la couronne de France, avec le comte homonyme d'Hamalant tout dévoué à Otton I[er]. — Nous pensons donc que la réunion des pays de Waës, d'Alost, des Quatre-Métiers à l'Empire, est postérieure aux règnes de Lothaire, d'Otton I[er] et d'Otton II. Peut-être eut-elle lieu sous Otton III et du temps du roi Robert II. En tous cas, nous croyons certain que la suzeraineté de Lothaire s'étendit sur toute la rive gauche de l'Escaut jusqu'à son embouchure. — Les assertions de Jean de Thilrode se retrouvent dans le *Chronicon Sancti Bavonis ;* mais cette compilation du XV[e] siècle les lui a empruntées en les défigurant ; ce témoignage est par suite sans valeur. (Cf. Hirsch, I, p. 512, n. 2). Van Lokeren (*Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 25-27) n'admet pas non plus les assertions de Jean de Thilrode. Il croit que l'Empire s'est emparé du château de Gand et du pays de Waës, mais seulement sous Henri II pendant ses guerres avec Baudoin le Barbu en 1007 ou en 1020.

1. La ville est ainsi qualifiée dans la date de plusieurs diplômes. Voy. aussi la lettre de Gerbert, n° 119 (éd. Havet, p. 109).

de Laon, que lui avait légué son parent Hugues, dernier comte de Laon, mort en 961[1]; Compiègne, Attigny[2], Verberie[3], Trosly[4]; et par suite de conquêtes, Dijon[5], Douai, Arras, les abbayes de Saint-Waast et de Saint-Amand[6]. Les annales de Flodoard et les dates de quelques diplômes nous fournissent encore l'indication d'un certain nombre de domaines ayant appartenu à Louis d'Outremer qui passèrent certainement à son fils, tels que: Chèvregny[7], Douzy-sur-Chiers[8] (Ardennes), Gurcy-sur-Marne[9], Montigny[10], Ponthion[11], Pim-

1. Roger Ier était comte de Laon dès 926 (Voy. Flodoard, *Annales*, à 926); après sa mort Louis IV donna le comté de Laon à son fils Roger II en 941 (voy. Flodoard, à 941), mais dès 988 le comté était devenu la propriété de l'évêque de Laon (Richer, IV, 15). Faut-il faire remonter ce fait au règne de Lothaire? Aucun témoignage ne nous y autorise. Le roi étant cousin de Hugues, fils de Roger II, mort sans enfants, il est plus que probable qu'il hérita du comté de Laon, au double titre de roi et de parent. D'ailleurs un diplôme prouve que Hugues l'avait fait son légataire, sous certaines conditions (*Historiens de France*, IX, 624, n° 11). Nous pensons que le comté de Laon fut donné à l'évêque lors de l'avènement de Hugues Capet, et Richer (IV, 96) nous est garant qu'en 991 Hugues Capet confia la forteresse de Laon à l'évêque Ascelin.

2. Richer (III, 74).

3. *Historiens de France*, IX, p. 631, diplôme n° 20.

4. *Ibid.*, n° 6, p. 620. Il y a deux villages de ce nom: Trosly-Breteuil (Oise, arrondissement de Compiègne) et Trosly-Loire (Aisne, arrondissement de Laon). Je n'ose me prononcer pour l'un plutôt que pour l'autre. Voy. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 831-832.

5. Voy. p. 175, n. 3.

6. Voy. p. 43 et 47. Lothaire vendit l'abbaye de Saint-Amand à Rathier de Vérone en juillet 968. Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium*: « ex quibus (muneribus) a Lothario rege mercatus est (Ratherius) « Sancti Amandi abbatiam ».

7. *Historiens de France*, IX, diplômes nos 19, 20, 21, p. 601-603). *Capriniacum* (Aisne, arrondissement de Laon, canton d'Anizy-le-Château).

8. *Ibid.*, p. 590-591. Cf., la date d'un diplôme de Charles le Simple, *ibid.*, IX, 605, n° 38. Charles le Chauve résida plusieurs fois à Douzy. Voy. *Annales de Saint-Bertin* aux années 865, 869, 871. Douzy est dans le département des Ardennes, arrondissement de Sedan, canton de Mouzon.

9. Gurcy est dans le département de Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Donnemarie. L'identification de Dom Bouquet (*Historiens de France*, IX, 593, n° 9) est fausse.

10. Flodoard, *Annales*, à l'an 945: «...castellum regis Montiniacum». Cf. année 944. Montigny en Soissonnais (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne).

11. Marne, arrondisssement de Vitry, canton de Thieblemont. — Flo-

prez[1], Tusey-sur-Meuse[2], l'abbaye Notre-Dame de Laon[3], et peut-être *Trislur* et *Burion,* en Aquitaine ou en Bourgogne[4]. Mais Lothaire se dessaisit au début de son règne du village de Corbeny, donné jadis à Saint-Rémy de Reims par son aïeul Charles le Simple et la reine Friderune, mais que son père avait repris à cens des chanoines[5]. En 940, Louis IV avait donné à l'église de Reims le comté et la monnaie de Reims, mais il conserva un palais en cette ville, où nous le voyons en 953[6]. La ville royale de Vitry-en-Perthois, après avoir été la propriété du comte Boson, frère du roi Raoul, revint à Louis IV après la mort de ces deux personnages (935 et 936). Un certain Gautier, à qui il avait confié la place, fit défection et se reconnut vassal d'Herbert II, comte de Troyes. Le roi parvint néanmoins à reprendre Vitry[7]. Un diplôme de Lothaire, du 14 octobre 962, est encore donné *circa castellum Victaeraei*[8]; mais il faut reconnaître qu'à la fin du x[e] siècle cette ville était déjà retombée aux mains des comtes de Troyes. Nous

doard, *Annales*, à 952 « Pontigonem fiscum ». Charles le Chauve et Louis le Bègue résidèrent souvent au palais de Ponthion. Voy. *Annales de Saint-Bertin* aux années 861, 862, 870, 871, 875, 876, 877, 879. Charles le Gros y reçut la soumission des grands de la France Occidentale (*ibid.* à 885).

1. Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ribemont. Voici la date du diplôme qui est omise par Dom Bouquet (*Historiens de France*, IX, 597, n° 15) : « Data VI. kl. julii, indictione III., in villa vocante « Prinpriaco, anno vero X. regnante Hludovico rege gloriosissimo. Feli- « citer amen ». (Copie de Dom Grenier d'après l'original, Bibl. Nat. Coll. Moreau, t. VII, fol. 152).

2. Flodoard, *Annales*, à l'an 938. *Tusciacum super Mosam* (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vaucouleurs). L'identification de Mabillon (*De re diplomatica*, p. 332), est manifestement fausse.

3. Elle appartenait à Otgive, mère de Louis IV ; celui-ci la lui enleva quand elle se remaria en 951 à Herbert II de Troyes et la donna à sa femme Gerberge (Voy. *Annales* de Flodoard). De plus Gerberge tenait en fief du comte Albert de Vermandois l'abbaye de Notre-Dame de Soissons (*Histor. de France*, IX. 665).

4. On n'a pu réussir jusqu'ici à identifier ces deux *palatia*.

5. *Historiens de France*, IX, 501, 507, 530, 616, 617. Flodoard, *Annales*, à 938.

6. Flodoard, *Annales* (à 940) et *Historia ecclesiae Remensis*, l. IV. *Historiens de France*, IX, 602, n° 32. Nous avons aussi un diplôme de Lothaire daté de Reims (*ibid.*, IX, 627, n° 15).

7. Sur Vitry, voy. Flodoard, *Annales*, à 929, 930, 941, 952, 953.

8. *Historiens de France*, IX, 626, A.

pourrions augmenter cette liste d'après les renseignements que nous fournissent les annales et les diplômes sur les possessions de Charles le Chauve, Louis le Bègue, Carloman et Charles le Simple, mais l'époque est trop reculée pour que nous puissions affirmer que ces domaines ont passé sûrement à leurs descendants[1]. L'énumération que nous venons de donner suffit d'ailleurs à montrer que les derniers Carolingiens n'ont pas été réduits au dernier degré de misère, comme on le soutient généralement. Au reste, pour nous faire une idée juste de leurs ressources, il faut les comparer à celles de leurs rivaux les ducs de France. Hugues le Grand et son fils possédaient Paris[2], Orléans, Etampes, Dourdan, Senlis, Dreux, Montreuil-sur-Mer, et quelques villages épars çà et là. Ils étaient abbés de Saint-Martin de Tours, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur-des-Fossés, de Saint-Riquier, de Saint-Aignan d'Orléans. Encore faut-il remarquer qu'il y avait un vicomte de Gâtinais et d'Orléans, que Senlis était inféodé au comte Bernard, Corbeil, Melun et même Paris au comte Bouchard[3], que Hugues Capet se démit des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés[4]; que plus tard il fit don de Saint-Maur au même Bouchard[5], et céda Dreux à Eudes de Chartres[6]. La force des Robertiens provenait donc moins de l'étendue de leurs possessions territoriales, qui n'étaient pas très considérables, que de ce fait qu'ils étaient les suzerains directs des puissants comtes de Normandie, d'Anjou, de Chartres, etc., qui, en cas de

1. Il est pourtant bien probable que les palais de Quierzy-sur-Oise, de Ver (*Vern*, Oise, arrondissement Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin), de Samoussy (Aisne, canton de Sissonne), de Servais (Aisne, arrondissement de Laon, canton de la Fère), etc. passèrent à Louis IV et à Lothaire. Sur les palais et résidences des rois Carolingiens, voy. Mabillon, *De re diplomatica*, livre IV (se défier de ses identifications) et surtout Du Cange-Henschel, au mot *Palatia*.

2. Il est presque superflu de faire remarquer qu'au xe siècle Paris, encore contenu dans les limites de la Cité, n'était ni plus riche ni plus peuplé que Laon ou Compiègne.

3. Odon de Saint-Maur, *Vita Burchardi* (*Historiens de France*, X, 350 E). *Relatio S. Walarici* (*ibid.*, IX, 147).

4. Voy. p. 116.

5. Odon de Saint-Maur. *Historiens de France*, X, 351.

6. Richer (IV, 40).

besoin, pouvaient leur fournir des troupes considérables à opposer au roi. Mais, de son côté, Lothaire pouvait compter sur les secours des comtes de Vermandois, de Roucy et même de Troyes et de Chartres; enfin, il avait à sa disposition les chevaliers et les milices de Reims et de Laon[1].

Au point de vue financier, la régale n'était pas une ressource négligeable. Quand nous constatons que les premiers Capétiens la perçoivent sur ceux des évêchés de Bourgogne et de Champagne que nous avons vus précisément à la nomination de Lothaire, il nous paraît évident qu'il en était de même du temps des Carolingiens[2].

En somme, la royauté carolingienne, sans être ni bien puissante ni bien riche (prétendre le contraire serait paradoxal), ne manquait pas de ressources matérielles, militaires, ni peut-être même financières. Nous chercherons plus tard les causes de sa chute. Tout ce que nous pouvons dire maintenant, c'est que, si elle a péri, ce n'est pas d'inanition.

1. Sur Reims, voy. p. 155; sur Laon, Flodoard, *Ann.* à 958. Il est plus que probable que les diocèses de Reims et de Laon n'étaient pas les seuls à fournir des troupes au roi et que tous les évêchés et abbayes sous sa dépendance faisaient de même. Nous n'avons malheureusement pas de témoignage formel à cet égard.

2. La régale, mentionnée dans les Capitulaires de Charles le Simple, remonte au moins à Charles le Chauve. Dans ses lettres à Léon IV, Hincmar se plaint de la rapacité des officiers royaux qui s'emparent de tous les revenus du diocèse à la mort de l'évêque. Voy. Brussel, *De l'usage des fiefs*, l. II, c. 17-20; Vuitry t. I, 298-299; Luchaire (*Hist. des Institut. monarchiques*, I, 119-120).

CHAPITRE VI

LOUIS V

(2 mars 986 — 22 mai 987)

Le successeur de Lothaire était un jeune homme de dix-neuf ans, sans autorité ni prestige, déconsidéré par ses aventures en Aquitaine. Quand il eut été élevé sur le trône par Hugues Capet et les grands du royaume, quand il eut reçu leurs serments de fidélité ainsi que sa mère Emma[1], il parut évident qu'il était trop jeune ou trop incapable pour gouverner. Ses premiers actes montrèrent toute sa faiblesse : il n'osa porter secours au comte de Barcelone[2] et laissa échapper les Lorrains prisonniers, à l'exception du comte Godefroi qui resta aux mains d'Eudes et d'Herbert[3].

Emma, qui parut tout d'abord vouloir régner sous le nom de son fils, se rapprocha aussitôt de l'empire. Ce fut certainement à son instigation que les princes lorrains prisonniers furent relâchés ; à peine son mari était-il mort, qu'elle rendait toute sa faveur à l'archevêque de Reims[4]. De plus, elle était

1. Richer (IV. 1) : « Sepulto Lothario, Ludovicus filius a duce aliis-« que principibus in regnum subrogatur. » — Lettre d'Emma à l'impératrice Adélaïde (Gerbert, lettre 74) : « noveritis interim Francorum « principes michi ac filio simul fidem sacramento firmasse. » — *Annales Floriacenses, Laubienses et Leodienses* (voy. p. 164, n° 1). — Louis ayant été élu et consacré roi en 979 ne le fut pas une seconde fois en 986. La cérémonie se borna à l'installation et aux serments de fidélité.

2. Gerbert en doutait déjà beaucoup au début de 986 (voy. lettre 70).

3. Gerbert, lettre 71 : « Lotharienses dudum capti omnes elapsi sunt, « praeter comitem God., de quo in brevi meliora spectantur. » Sigefroi et Gozilon étaient déjà en liberté ainsi que Thierry (voy. p. 158). Il ne restait de prisonniers que Bardon et son fils, et peut-être quelques autres personnages dont les noms ne sont pas connus.

4. Celui-ci en informa l'archevêque de Trèves (Gerbert, lettre 73):

résolue à diriger sa conduite et celle de son fils d'après les avis de sa mère Adélaïde. Elle lui écrivait : « Ce sont vos conseils « que je suivrai pour les mesures à prendre ou à rejeter; ainsi « vous pourrez être appelée la mère non seulement de la reine « Emma, mais de tous les royaumes[1]. » Une entrevue entre Emma, Louis V, Adélaïde et Conrad de Bourgogne fut décidée pour le mardi 18 mai ; elle devait avoir lieu aux environs de Remiremont, à la limite des royaumes de Lorraine et de Bourgogne[2]. Nous ignorons si on donna suite à ce projet qui avait sans doute pour but d'assurer la paix entre la France et l'Allemagne ; en tous cas, il n'eut pas, nous le verrons, le résultat qu'en attendaient ses auteurs.

La cour de Louis V devint bientôt le centre d'intrigues de toutes sortes. Sa mère et l'archevêque de Reims prétendaient le rapprocher de l'empire. Les partisans de Hugues Capet lui conseillaient fortement d'aller habiter auprès du duc de France et de suivre en tout ses avis pour l'administration du royaume, bref, de se mettre sous sa tutelle et de se résigner au rôle de roi fainéant. D'autres conseillers, plus dévoués à la dignité royale, l'exhortaient à demeurer en ses propres domaines et à gouverner avec l'assistance des grands du royaume. Louis V ne prit pas immédiatement de résolutions et remit à plus tard sa décision[3].

La mort de Lothaire n'avait pas délivré de toute inquiétude l'archevêque de Reims. Verdun était toujours occupé par une garnison et le parti français avait décidément pris le dessus dans la ville. Quand Adalbéron eut enfin réussi à faire consacrer son neveu homonyme par l'archevêque de Trèves, les habitants de Verdun refusèrent absolument de le laisser entrer dans leur ville et de reconnaitre la souveraineté d'Otton III (mars-juin 986). Ce fut alors que Gerbert écrivit au nom du nouvel évêque ou de l'archevêque Ecbert une *Oratio*

« ... La bienveillance de notre souveraine auguste nous a été ren- « due le 2 mars, jour où le très glorieux roi des Francs, Lothaire, « astre éclatant, a été enlevé au monde. Celui que vous aviez cru en « disgrâce est admis continuellement dans l'intimité royale. »

1. Gerbert, lettre 74.
2. Id., *Ibid.*
3. Richer (IV, 1).

invectiva in Verdunensem civitatem, pleine d'injures contre les habitants et de menaces d'anathème [1].

Ce n'était pas le seul souci d'Adalbéron. Son frère Godefroi, « pour lequel on espérait bientôt un meilleur sort » le lendemain de la mort de Lothaire, restait toujours prisonnier[2]. De plus, une grosse affaire ecclésiastique occupait alors son attention. Entre la mort d'Oïlbod et l'avènement d'Abbon, l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoit-sur-Loire fut en proie à des troubles sérieux. Oïlbod, nommé abbé par Lothaire, mourut à peu près à la même époque que lui (un peu avant), après un très court gouvernement[3]. Un usurpateur, dont le nom nous est inconnu, profita de la maladie du roi et de la faiblesse de son successeur pour s'emparer de la dignité abbatiale[4]. Les moines de Saint-Benoit n'avaient rien à

1. Gerbert, lettre 79. Mars-juin 986.
2. Voir page 186, n. 3.
3. Aimoin, *Miracula s. Benedicti*, l. II, c. 18.
4. Selon M. Havet (*Lettres de Gerbert*, p. 65, n. 5) le *pervasor* dont parlent les lettres de Gerbert serait Oïlbod lui-même. Choisi par Lothaire sans l'assentitiment des religieux de Fleury, il aurait été considéré par ceux-ci comme un intrus. — Nous ne pouvons adopter cette hypothèse. D'abord le successeur d'Oïlbod, Abbon, fut, lui aussi, nommé par le roi (Hugues Capet) sans que cela parût choquant aux religieux. L'abbaye de Saint-Benoit étant abbaye royale, il était tout naturel que l'abbé fût désigné par le roi. D'ailleurs Oïlbod fut élu par les religieux de Saint-Benoit : « Oilboldus ad praelationem Floriacensium fratrum *ipso-* « *rum electione* et regia principis Lotharii ascendit donatione ; qui pia « sollicitudine tam spirituales quamque temporales subditorum pro- « curans utilitates, etc. » (Aimoin, *Mir. s. Ben.*, l. II, ch. 18). — Est-il possible d'identifier le *perfide* (lettre 88) le *lion* (l. 143), l'ennemi de la discipline monastique (l. 142), l'homme qualifié d'infâme déjà avant son usurpation (l. 86 et 95) avec le « vénérable » Oïlbod, dont Aimoin fait un si grand éloge, à la fois dans les *Miracles de Saint Benoit* et la *Vita Abbonis*, dont Abbon, son successeur, était le disciple et l'ami (lettre d'Oïlbod à Abbon. Migne, *Patr. lat.*, t. 139, col. 392)? Cela me parait impossible. Le passage suivant de la *Vita Abbonis* prouve que la tentative de l'usurpateur anonyme se produisit après la mort d'Oïlbod : « Postea factum est ut venerabili abbate Oylbodo humanis « rebus exempto, communis Floriacensium electio fratrum usque per- « feretur hinc (Abbon) sibi patrem postulantium. Praeerat per idem « tempus regiae Francorum aulae princeps, Hugo nomine, qui consen- « sum praebere non distulit. Et quamvis, ut in talibus fieri assolet, « *aliqui ex fratribus huic electioni pervicaciter renisi essent*, tamen « plurimorum, et, ut post patuit, sanioris consilii, praevaluit aucto- « ritas. Susceptum ergo vir Deo dignus Abbo pastorale officium etc. »

attendre de l'évêque d'Orléans, Arnoul, qui, loin de les protéger, se montrait contre eux fort hostile[1]. Voyant que leur sort laissait tout le monde indifférent, Adalbéron prit généreusement leur cause en main et entreprit d'intéresser les membres les plus éminents du clergé de la Gaule en faveur de l'abbaye de Fleury. Il exhorta tout d'abord l'abbé de Cluny, Mayeul, à prononcer la condamnation de l'envahisseur et il en prévint Ebrard, abbé de Saint-Julien de Tours[2]. Mayeul répondit en blâmant fortement l'usurpateur, mais se refusa à l'excommunier, alléguant justement que la contrée n'était pas sous son autorité. Cette décision ne satisfit pas le fougueux archevêque de Reims. Gerbert au contraire trouva cette réponse sage et invita son ami Constantin, écolâtre de Saint-Benoit, à quitter cette abbaye et à venir le trouver à Reims le 17 août[3]. Mais Adalbéron écrivit à Mayeul une lettre où il mêlait les reproches aux éloges et ne dissimulait pas son humeur contre la modération de l'abbé de Cluny[4]. Il se décida à excommunier lui-même l'intrus, de concert avec l'abbé Ebrard[5]; il s'autorisa, d'ailleurs, du blâme qu'avait porté saint Mayeul contre le faux abbé, pour exhorter, au nom des abbés du diocèse de Reims, un certain nombre de moines de Saint-Benoit à quitter le parti de l'usurpateur (octobre 986)[6]. Les efforts de l'archevêque de Reims ne furent pas immédiatement couronnés de succès. L'abbaye de Fleury ne fut délivrée de la tyrannie de ce personnage inconnu que deux ans plus tard, dans les derniers mois de l'année 988[7].

Ces moines qui refusent opiniâtrément de reconnaitre Abbon sont les partisans de l'usurpateur auxquels s'adresse la lettre 95.

1. *Mir. S. Benedicti* (II, c. 19). Sur Arnoul, voyez M. de Certain, *Arnoul évêque d'Orléans*.

2. Gerbert, lettres 69 et 80, écrites au début de 986 et de mars à juin 986.

3. Lettre 86. Juillet ou commencement d'août 986.

4. Lettre 87 (Même date).

5. Lettre 88. Juillet-septembre 986.

6. Lettre 95. Reims, octobre 986.

7. Lettres 142 et 143. L'envahisseur mourut dans l'automne de 988. — M. Havet (p. 127, n. 1) place à cette date la mort d'Oïlbod; nous avons dit notre avis à ce sujet (p. précéd., n. 4). — En réalité la mort d'Oïlbod sur laquelle nous n'avons aucune date précise doit se placer au début de 986, peu avant celle de Lothaire.

L'abbé alors élu fut le célèbre Abbon, qui devait jouer un rôle si important dans l'enseignement et dans les affaires de l'Église à la fin du xe siècle[1].

Au milieu de l'année 986, les négociations entre la cour de France et celle d'Allemagne, entamées sans doute à l'entrevue de Remiremont, se poursuivaient et semblaient devoir aboutir bientôt à une paix définitive. Du moins Adalbéron l'espérait et écrivait (juin-août) à l'impératrice Théophano la lettre suivante qui témoigne que, sous Louis V comme sous Lothaire, il était tout dévoué à l'empire : « Si jusqu'à ce « jour je vous ai honorée comme ma souveraine, à cause des « mérites de votre très excellent époux, auguste et toujours « illustre, vos propres bienfaits et ceux de votre fils perpé- « tuent mon dévouement et augmentent mon attachement à « vous et aux vôtres. Notre église conserve entre ses prin- « cipaux trésors un gage de votre affection envers nous. Que « Saint-Rémy ressente donc la protection d'une si grande « souveraine en recouvrant tous les biens qu'il a perdus, si « cela est possible[2]; je le demande au nom des mérites de « ce grand saint et au nom des services que je suis prêt à « vous rendre si vous les agréez. Puissiez-vous nous faire « ressentir à nous aussi les effets d'une faveur déjà bien « déclarée en daignant nous instruire par un envoyé, ou « mieux encore par une lettre, de la paix qui va se conclure « avec notre roi ou de ses conditions; nous sommes prêt, « autant qu'il dépend de nous, à vous témoigner en toutes « choses le dévouement le plus sincère. De cette manière, il « nous sera plus facile de veiller simultanément à vos inté- « rêts et aux nôtres[3]. »

Une surprise désagréable attendait l'archevêque. Il croyait à la paix, il trouva la guerre. Louis V, nous l'avons dit, avait différé sa décision sur sa conduite vis-à-vis du duc de

1. Sur les événements qui précèdent et sur Abbon, voyez : Certain, *Arnoul, év. d'Orléans*, Cuissard-Gaucheron *L'école de Fleury-sur-Loire*, ch. IX et X ; Pardiac, *Histoire de saint Abbon*, p. 236 à 243.

2. Cette demande fut exaucée. Le 27 novembre 986, Otton III restitua à Saint-Rémy les biens que lui avait donnés Gerberge en 968 et qui lui avaient été enlevés. *Historiens de France*, IX, 666 et 396.

3. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 85. Juin-août 986.

France. Dans l'intervalle, problablement sous l'influence de son oncle Charles, il se détacha tout à fait de sa mère Emma, de sa grand'mère Adélaïde, enfin d'Adalbéron. Depuis longtemps sans doute il se défiait de ce dernier, le considérant à juste titre comme un homme dangereux, qui, ayant trahi son père, ne pouvait que lui être funeste à lui-même. Le roi était d'un caractère à la fois faible et violent ; ces deux défauts se combinent souvent ; sa jeunesse le portait aux résolutions extrêmes. Il en vint rapidement à haïr l'archevêque de Reims et à vouloir s'en débarrasser à tout prix. Livré à ses propres forces, il n'était peut-être pas en mesure d'exécuter ce projet. Il se résolut à se soumettre en apparence à l'ascendant de Hugues Capet, dans le dessein secret de lui faire partager ses griefs contre Adalbéron et de mettre les ressources du duc de France au service de sa haine. Dans un entretien qu'il eut avec lui et un certain nombre de ses conseillers, Louis le flatta en exagérant ses forces et les recommandations de son père mourant[1]. « J'ai voulu placer en vous, « dit-il, mes desseins, ma volonté, ma fortune. » Mais il ajouta : « Adalbéron, archevêque de Reims, l'homme le plus « scélérat de tous ceux que la terre supporte, méprisant l'au- « torité de mon père, favorisa en toutes choses Otton, l'ennemi « des Français : il l'aida à conduire une armée contre nous ; « il l'aida à ravager les Gaules, et, en lui fournissant des « guides, il lui donna les moyens de rentrer chez lui sain et « sauf ainsi que son armée[2]. Il me paraît juste et utile « d'arrêter ce misérable pour lui infliger la peine d'un si « grand crime, et pour porter en même temps la crainte au « cœur des méchants qui voudraient suivre ses traces[3]. »

1. Voir p. 165.
2. Voir p. 102, n. 3. — M. Sepet va jusqu'à taxer Louis V d'hypocrisie (*Gerbert*, p. 512).
3. Richer (IV, II). — Ce discours serait imité de celui d'Adherbal (Salluste, *Jugurtha*, c. 14), ce qui s'explique par la similitude des situations. Le fond du discours de Louis V est vrai. Richer, admirateur de l'archevêque, n'aurait pas osé inventer les accusations ni les injures du roi ; il le blâme d'ailleurs de ses paroles. — Selon Richer, Louis V se serait mis à la discrétion de Hugues Capet dès le début de son règne (IV, 1, fin). Il s'écoula certainement un intervalle de temps assez considérable avant que le roi prit cette décision ; car son entrevue avec

Ces propositions étaient tout à fait contraires aux intentions de Hugues Capet et elles choquèrent une partie du conseil ; elles obtinrent néanmoins l'approbation d'un certain nombre de personnes et nul n'osa s'y opposer formellement de crainte de faire injure au roi. Louis, avec une promptitude et une résolution qui étonnent chez lui et montrent clairement la profondeur de son ressentiment contre Adalbéron, n'hésita pas à mettre aussitôt le siège devant Reims. Chose curieuse, il était accompagné de Hugues lui-même et de son armée, qui subissaient bon gré mal gré l'ascendant du roi. Adalbéron, surpris par cette attaque imprévue, eut grand'-peine à repousser l'assaut, et de part et d'autre il y eut beaucoup de sang versé. Toutefois, au lieu de poursuivre le siège, Louis, sur le conseil des grands, envoya un ultimatum à l'archevêque, lui signifiant que, s'il résistait, Reims serait emportée et lui-même chassé du royaume ; s'il consentait à se justifier, il devait donner des otages, prêter serment de fidélité et détruire ceux des châteaux de son diocèse qui dépendaient de l'empire. Comme toujours, Adalbéron se prétendit calomnié, protesta de sa bonne foi et contre la violence qui lui était faite. Il consentit d'ailleurs à venir se justifier à Compiègne, le dimanche 27 mars 987, et livra des otages, entre autres Renier, vidame de Reims, guerrier noble et vaillant (août-septembre 986)[1]. Louis V leva alors le siège et se retira à Senlis sur le territoire du duc de France[2].

Adalbéron se hâta d'informer secrètement l'impératrice Théophano de tout ce qui venait d'arriver, et lui demanda ses instructions[3]. Son confident et son agent zélé, Gerbert, était complètement rentré en faveur auprès de la cour impériale, et venait d'obtenir la restitution de l'abbaye de Bobbio. Gerbert était dès lors décidé à quitter la France et à se

le duc précéda de très peu le siège de Reims, et celui-ci eut lieu au plus tôt en juillet 986.

1. Richer (IV, 3 et 4). *Lettres de Gerbert*, lettre 89, secrète, écrite par Adalbéron à Théophano et à Otton III. Les châteaux de l'église de Reims dépendant de l'empire étaient Mézières et Mouzon (v. p. 180, n. 1).

2. Richer (IV, 5).

3. *Lettres de Gerbert*, lettre secrète (n° 89) d'Adalbéron à Théophano et à Otton III.

séparer d'Adalbéron, bien qu'à regret ; mais en lui restituant Bobbio, l'impératrice Théophano lui avait ordonné de se rendre auprès d'elle en Saxe le 25 mars 987, accompagné des chevaliers italiens, vassaux de son abbaye. Elle était résolue à réunir le plus de troupes possible pour marcher contre Louis V s'il ne cessait ses hostilités[1]. Gerbert ne put accomplir ce programme. Les événements le retinrent encore une fois en Gaule.

Louis V ne s'était pas éloigné de Reims sans y laisser une garnison ou tout au moins une troupe de ses partisans. Ceux-ci inquiétèrent l'archevêque qui crut prudent d'abandonner la ville et de se réfugier dans la partie de son diocèse qui dépendait de l'Empire[2]. La situation se compliqua des intrigues contre la reine Emma et l'évêque de Laon. Charles de Lorraine n'avait cessé d'être l'ennemi acharné de sa belle-sœur. Tant que Lothaire vécut, averti par ses expériences passées, il n'osa renouveler contre elle ses accusations. Mais quand Emma eut perdu son mari, elle se trouva exposée de nouveau aux outrages de Charles[3]. Celui-ci arriva même à persuader à Louis que sa mère était coupable d'adultère avec l'évêque de Laon. Louis se doutait bien qu'Emma était en relations très intimes avec la cour impériale. Partout il retrouvait l'influence secrète de l'Allemagne, chez l'archevêque de Reims, chez Hugues Capet, dans son entourage, et jusque chez sa mère. C'en était trop. Il la persécuta impitoyablement et chassa Ascelin de son évêché.

1. Gerbert, lettre 91, adressée fin septembre 986, à son ami Raimond qui venait d'être nommé abbé d'Aurillac à la mort de Géraud. — Le lendemain de la mort de Lothaire, Gerbert, tranquillisé, songeait déjà à se rendre auprès de la cour impériale ou à retourner étudier en Espagne (lettre 72, adressée en mars 986 à Nethard, abbé de Methlach). Mais dès juin 986, il était sûr de rentrer en possession de l'abbaye de Bobbio (voir les lettres 82, 83, 84 qu'il adresse alors à ses moines et aux marquis italiens Hugues et Conon).

2. Voir la lettre 93 que lui adresse Gerbert ; dans la lettre 94 il lui recommande de fortifier Mézières et Mouzon. L'archevêque en était donc proche : par suite, il se trouvait sur la partie de son diocèse qui dépendait de l'Empire.

3. Charles n'est point nommé formellement. Mais quel autre que lui aurait pû haïr Emma à ce point et avoir une telle influence sur Louis V ? Sa conduite passée (voir p. 88-89) et future (il emprisonna Emma en 988) justifient notre hypothèse.

Emma, abandonnée de toute la cour royale, trouva un refuge auprès de Hugues Capet, des conseils auprès d'Adalbéron de Reims, de Théophano et surtout d'Adélaïde[1]; enfin un appui chez les comtes Eudes et Herbert qui lui gardèrent la fidélité qu'ils avaient montrée à son mari. Ce fut sur le conseil de ces derniers qu'Ascelin alla à Dourdan demander asile à Hugues Capet[2]. L'évêque de Laon, dans une circulaire qu'il adressa à ses confrères de la province de Reims, protesta de son innocence et leur interdit de conférer les sacrements dans son évêché[3].

Une des conditions imposées à l'archevêque lors du siège de Reims avait été de raser les châteaux de son diocèse appartenant à l'empire, c'est-à-dire Mézières et Mouzon[4]; naturellement Adalbéron n'en avait rien fait. Louis V se résolut alors à s'en emparer lui-même. Mais ses projets furent démasqués par Gerbert qui exhorta l'archevêque à mettre une nombreuse garnison dans ces forteresses et à ne pas laisser s'éloigner son neveu Herilon et ses autres parents. On craignait sans doute qu'ils ne fussent surpris par l'armée du roi de France[5]. Ces précautions réussirent à écarter le danger; du moins on ne voit pas que Louis ait mis son projet à exécution. Il découvrit bien vite que les comtes Eudes et Herbert étaient partisans d'Emma et d'Ascelin. Il les effraya alors tellement par ses menaces que ceux-ci se rapprochèrent du parti impérial et qu'on put espérer qu'ils consentiraient à

1. Voyez la lettre éplorée qu'Emma dicta à Gerbert à l'adresse de sa mère Adélaïde, lettre 97. Cette lettre confirme et justifie les soupçons de Louis V (sans excuser sa conduite, bien entendu) : « ...Que « votre belle-fille (Théophano) me rende sa faveur; rendez-la acces« sible à mes prières. Qu'il me soit permis d'aimer son fils (Otton III), « puisque le mien est devenu mon ennemi. Attachez à ma cause les « grands de votre royaume ; mon alliance leur sera utile... préparez « aux Français des obstacles du côté où ils ne les attendent pas, afin « d'arrêter la fureur de leurs attaques contre vous (ou contre nous). »

2. *Lettres de Gerbert*, lettre 94. « Laudunensis episcopus consilio « Ottonis et Heriberti sibi faventium ducem adiit, eo loci, quem dicunt « Dordingum. »

3. *Ibid.* Lettre 98. Fin 986 ou commencement de 987.

4. Voy. p. 192.

5. Lettre 94. Reims, octobre 986. Herilo est un diminutif de Herman, comme Hezilo de Henri (voyez sur ces diminutifs p. 131, n. 4).

mettre le comte Godefroi en liberté[1]. Gerbert suppliait Adalbéron de revenir, tant pour protéger la ville de Reims contre les partisans de Louis V que pour avoir une entrevue avec son frère et les comtes. Elle eut lieu à Hautvilliers, le 28 septembre 986, mais encore une fois l'affaire n'aboutit pas, les prétentions d'Eudes et de Herbert étant sans doute exorbitantes[2].

Adalbéron devait être jugé dans l'assemblée de Compiègne le dimanche 27 mars 987[3]. Mais l'affaire fut renvoyée au 18 mai. Louis V avait alors d'autres préoccupations; il avait en effet, nous ne savons pourquoi, repris une attitude conciliante vis-à-vis de l'empire. En mars 987, la paix n'était pas encore conclue formellement qu'il rendait Verdun sans conditions[4]. La duchesse Béatrice, de même qu'aux assemblées de Worms et de Francfort, dirigeait les négociations. Elle se rendit en personne à Compiègne le 29 mars et réussit à ménager pour la conclusion définitive de la paix une entrevue à Montfaucon en Argonne près de Verdun, le 25 mai 987. L'impératrice Adélaïde, Charles de Lorraine, Louis V, Emma, Hugues Capet devaient y prendre part. Mais l'impératrice Théophano, alors en mauvais rapport avec sa belle-mère Adélaïde, n'avait pas été prévenue de ces dispositions. Gerbert craignit quelque malentendu; il persuada la duchesse Béatrice de faire la paix par l'entremise de Théophano et de s'informer auprès d'Everger, archevêque de Cologne, des conditions du traité[5].

1. Lettre 93 de Gerbert, écrite de Reims fin septembre, à l'archevêque absent.

2. Lettres 93 et 94 de Gerbert, celle-ci écrite peu après le 24 septembre. Adalbéron ne comptait d'abord avoir d'entrevue avec les comtes que le 28 février 987 (voir la fin de la lettre 89 écrite à Théophano en juillet-septembre 986).

3. Cette date est donnée par Adalbéron lui-même, « VI. kl. april. » (*Lettres de Gerbert*, lettre 89).

4. *Ibid.*, lettre 100, adressée en mars par Gerbert à Everger (Ebrard), archevêque de Cologne.

5. *Ibid.*, lettre 101. Gerbert joua donc un rôle important dans cette affaire. Il assista à la conférence de Compiègne, le 29 mars 987 et se rendit aussitôt après, accompagné vraisemblablement de la duchesse Béatrice et porteur de missives importantes, à la cour de Théophano. C'est de là qu'au milieu ou à la fin d'avril il écrivit cette lettre (101) à l'archevêque de Cologne. Gerbert annonçait qu'il serait de retour en France pour assister le 18 mai au jugement d'Adalbéron.

L'assemblée qui devait juger Adalbéron venait de se réunir à Compiègne le 18 mai quand un événement inattendu vint changer brusquement la situation. Louis V, comme tous les rois de France à toutes les époques, était passionné pour la chasse. Chassant un jour dans les forêts qui s'étendaient entre Senlis et Compiègne, il tomba de sa hauteur et si malheureusement que la chute fut mortelle. Il expira le 21 ou le 22 mai 987, à l'âge de vingt ans[1].

On s'imagine l'effet de cette mort soudaine sur l'esprit des assistants et le changement brusque de situation de l'archevêque de Reims. Au dire de Richer, il aurait manifesté un vif chagrin de la mort de Louis V. Il n'est pas impossible en effet que la fin imprévue de ce jeune roi de vingt ans ait excité en lui quelque pitié ; mais ce mouvement de compassion fut passager et ne l'empêcha pas de poursuivre avec âpreté l'extermination de la race de Charlemagne.

Louis V avait exprimé le désir d'être enseveli auprès de son père à Saint-Rémy de Reims. On ne satisfit pas à cette demande suprême, sous prétexte que la distance était trop grande et que le voyage, dispersant l'assemblée, pouvait favoriser des entreprises contraires à la sûreté du pays. Le dernier roi Carolingien fut en conséquence enseveli à Saint-Corneille de Compiègne[2].

1. L'assemblée était réunie lors de la mort de Louis V (Richer, IV, 4); d'autre part, Gerbert nous apprend qu'elle était convoquée pour le 18 mai. — Il est donc probable que Louis se blessa mortellement peu de jours avant le 18 et que sa maladie dura du 18 au 21 mai, période pendant laquelle l'assemblée resta forcément inactive.

2. Richer (IV, 5) : « Uno tantum anno patri superstes, XI. kl. junii « defitiens, naturae debitum solvit... Compendii tumulatus est. » — Il est préférable de suivre le *Livre d'Heures d'Emma* qui donne le 21 mai. « XII. kl. junii. Obiit Ludovicus rex, filius Hemmae reginae « Francorum. » — Cependant, l'*Obituaire de Saint-Germain-des-Prés* du XI[e] siècle donne le même quantième que Richer : « XI. kl. « jun... adque Ludovicus rex. » (Bibl. Nat. lat., 13745, fol. 168 v°. — Longnon dans les *Notices... pour la Soc. de l'Hist. de France à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation*, p. 23). — *Ann. Blandin.*: « 987. Ludovicus rex obiit, cui Hugo dux Francorum successit. » — *Ann. S. Dionysii :* « Anno 987 obiit Ludovicus, filius Hlotharii. » — *Ann. Elnon. minor.*: « 987. Ludovicus rex obiit. Hic progenies praedictorum « regum de stirpe Caroli Magni regnare cessavit. » — *Ann. Floriacenses :* « 987. Ludovicus rex obiit. » — *Ann. S. Germani :* « 987. Obiit « Hludovicus rex. » — *Annales Laub. et Leod.* : « 987. Ludovicus rex

Louis était certainement inférieur à son père Lothaire. Il n'avait ni ses qualités ni son ascendant. Mais le surnom de Fainéant que lui ont donné certains historiens est absolument déplacé[1]. Il fit preuve au contraire pendant un règne si court de beaucoup d'activité ; et on pourrait lui reprocher d'avoir voulu embrasser trop d'affaires à la fois. Il réussit ainsi à liguer contre lui non seulement l'empire, mais l'archevêque de Reims, les comtes Eudes et Herbert et jusqu'à sa propre mère. Toutefois on peut observer que dans les derniers mois de sa vie il montra une certaine sagesse en essayant de diminuer le nombre de ses ennemis par une réconciliation avec l'empire. Lui vivant, Hugues Capet n'aurait jamais songé à s'emparer du trône ; il aurait voulu dominer le roi, cela est évident ; mais le renverser pour s'installer à sa place était un acte trop grave pour ce prudent personnage. Il était tout au plus capable de disputer la couronne à Charles ; il était trop indécis ou trop scrupuleux pour l'enlever de vive force à un roi qui l'aurait déjà possédée[2].

« obiit.» — *Ann. S. Medardi Suess.*: « 986 (*sic*). Ludovicus rex obiit. » — *Ann. S. Quintini* : « 987. Hoc anno obiit Lhodovicus rex. » — *Ann. Rem. et Colon.* : « 988 (*sic*) obiit Ludovicus rex juvenis. » Adon (2e continuation). «... Ludovicum, hujus regalis prosapie regem ultimum, « qui Compendio sublimatus in regno et moritur incarnationis « Domini anno 987, sine liberis, et sepelitur Compendio in monas- « terio Sanctae Mariae et Sanctorum Cornelii et Cipriani martirum. » — *Hist. Franc. Senon.* : « 982 (*sic*) obiit Hludovicus rex juvenis qui « regnavit in Frantia annis IX. (à partir de 979). Sepultus vero est in « basilica beati Cornelii martiris, Compendio.» — Odilon, *Epitaph. Adalb.*: « Lotharius rex Francorum Ludovicum regem genuit, qui sine « liberis mortuus, regio more Compendio dinoscitur fuisse sepultus.» — Aubry des Trois-Fontaines; Jean d'Ipres, *Chronicon Sithiense*. — Sur les bruits d'empoisonnement qui coururent à propos de la mort de Louis V, voir plus haut p. 166.

1. La source en est sans doute dans le passage suivant d'Odoran : « Anno 987 obiit Hludovicus rex juvenis *qui nihil fecit*, donato regno « Hugoni duci qui eodem anno rex factus est. »

2. Voyez le discours de Hugues Capet lui-même (Richer, IV, 28, cf. 39) qui témoigne de ses scrupules. — Cf. plus bas p. 204.

LIVRE DEUXIÈME

HUGUES CAPET

ET

CHARLES DE LORRAINE

CHAPITRE PREMIER

(1er juin 987-23 janvier 989)

De l'élection de Hugues Capet à la mort d'Adalbéron, archevêque de Reims.

L'assemblée, réunie au moment de la mort de Louis V pour juger Adalbéron, demeura à Compiègne et refusa de se transporter à Reims. Elle agit sagement et évita ainsi les désertions et les troubles de toutes sortes qui se seraient produits en chemin. Louis V mort, Charles de Lorraine absent[1], la justification de l'archevêque de Reims n'était plus qu'une formalité. Hugues Capet, avec qui il était secrètement d'accord, prit tout naturellement la présidence de l'assemblée en sa qualité de « duc des Francs ». Il somma les accusateurs, s'il s'en présentait, d'exposer leurs griefs contre Adalbéron, les menaçant d'ailleurs du plus grand châtiment, s'ils avançaient des faussetés. Cela n'était pas très encourageant ; et personne ne répondit à cette invitation dérisoire. Adalbéron se trouva de la sorte facilement absous. Le duc reprit alors la parole, vanta les mérites et les vertus de l'archevêque et lui fit prendre place au milieu de l'assemblée. Adalbéron la dirigea immédiatement comme il voulut. La question capitale, celle qui préoccupait tous les esprits, c'était l'élection du roi. L'archevêque était bien décidé d'avance en faveur de Hugues ; mais le proposer de suite eût été maladroit et d'ailleurs inutile, la réunion étant trop peu nombreuse. Adalbéron fit valoir habilement cette dernière raison et décida l'assemblée à se dissoudre pour se réunir plus nombreuse quel-

1. M. Sepet (*Gerbert*, 2e art., p. 128-129) suppose qu'il se trouvait à Senlis lors de la mort de son neveu et qu'il retourna en Lorraine, par crainte de Hugues Capet ; mais il reconnait lui-même que c'est là une pure conjecture. Nous ne croyons pas devoir l'adopter.

ques jours plus tard, à Senlis, sur le territoire du duc de France. Mais avant de laisser les grands se séparer, même pour un court espace de temps, l'habile et prudent personnage eut soin de faire jurer à chacun de ne rien entreprendre au sujet de l'élection d'un roi avant que l'assemblée n'eût été réunie de nouveau ; et ce serment, les grands, Adalbéron tout le premier, le prêtèrent à celui qu'il appelait le « grand duc », à Hugues Capet lui-même[1].

C'était là déjà un fait de mauvais augure pour l'héritier légitime, le duc Charles. Sans doute les grands et les évêques n'avaient pas juré à Compiègne d'élire Hugues. Dans les idées du temps le duc de France était en quelque sorte le régent du royaume et il n'est pas étonnant qu'il ait reçu ce serment. Mais on distingue aisément par là que les desseins de Hugues sur la couronne étaient déjà arrêtés. Au fond ce serment est dirigé contre Charles de Lorraine. Hugues et Adalbéron veulent que les grands et les évêques arrivent à Senlis sans idées arrêtées, incertains, flottants d'un parti à l'autre ; par conséquent tout à fait propres à se laisser séduire par d'éloquentes paroles ou des promesses avantageuses. De plus, le terme fixé pour la nouvelle assemblée est suffisamment proche pour que les partisans de Charles n'aient pas le temps de se concerter, et que lui-même ne puisse s'y rendre.

Toute cette affaire paraît avoir été supérieurement combinée par Adalbéron et son ami Gerbert[2]. Quant à Hugues Capet, son rôle fut plus effacé. Sa prudence habituelle l'aurait peut-être même empêché de tenter ce coup audacieux.[3] Adalbé-

1. Richer (IV, 6-8).

2. Ce dernier ne nous a laissé aucune lettre de cette période si importante. Nous ne connaissons son rôle dans l'élection de Hugues que par une allusion postérieure de deux ans. Dans l'été de 989 Charles s'empara de Reims et fit Gerbert prisonnier. Les ennemis de Gerbert le dénoncèrent à Charles « me ad insidiam Karoli digito no- « tabant qui reges deponerem regesque ordinarem » (lettre 163 de Gerbert). Dans sa préface M. Havet, prenant à la lettre ces expressions, exagère le rôle de Gerbert (p. XVIII), mais à la page 145, note 2, il revient à une appréciation plus exacte et admet que, tout en agissant d'accord avec son écolâtre, Adalbéron fut surtout l'auteur de l'élection de Hugues Capet au trône.

3. En prétendant que Hugues Capet suivit une politique tout à fait

ron et Gerbert le prirent par la main et l'installèrent sur le trône de France. La cour impériale lui fut d'abord tout à fait favorable. Elle avait beaucoup souffert dans les dernières années des tentatives des Carolingiens sur la Lorraine. Charles avait secondé les desseins de son frère Lothaire; il était donc très suspect. Etant déjà duc de la Basse-Lorraine, ayant manifesté des velléités sur la Haute-Lorraine[1], s'il était élu roi de France, il deviendrait extrêmement dangereux. Hugues Capet avait au contraire à maintes reprises témoigné de ses sentiments amicaux pour le parti impérial. Nous ne doutons pas que son élection n'ait été vue de très bon œil par l'empire. Ce fut peut-être même à l'instigation des impératrices Adélaïde et Théophano qu'Adalbéron et Gerbert mirent leurs talents au service de Hugues Capet[2]. Nous savons, en effet, qu'ils ne faisaient rien sans demander des instructions en Allemagne. Malheureusement la correspondance de Gerbert est muette sur ce point.

Charles vit du premier coup d'œil que l'arbitre véritable de la situation était Adalbéron. Il se doutait bien de ses dispositions hostiles et se hâta d'aller le trouver à Reims pour tâcher de se le rendre favorable. Il se plaignit d'abord vivement d'être repoussé du trône où sa naissance et son courage l'appelaient, puis il sollicita, assez humblement même, la

différente de son pére, et qu'il chercha à se faire donner la couronne le plus vite possible, Freeman (*Hist. of the Norman conquests*, I, 236) me paraît avoir pris juste le contrepied de la vérité. C'est un fait curieux, mais certain, que Hugues le Grand et son fils n'ont jamais eu le moindre dessein de se faire élire rois du vivant des Carolingiens. Ils se révoltèrent plus d'une fois contre ceux-ci, mais jamais dans le but de les détrôner; le sentiment de fidélité à la royauté carolingienne était certainement plus fort dans la seconde moitié du xe siècle qu'un siècle auparavant. Hugues Capet ne parvint au trône que grâce à des circonstances extraordinaires et parce qu'il y fut poussé. Si Lothaire et même Louis V avaient vécu, jamais il n'y aurait songé. L'influence que M. de Certain attribue à Arnoul, évêque d'Orléans, dans l'élection de Hugues Capet est tout à fait hypothétique. L'auteur ne s'appuie pas sur des documents ; il déplore leur laconisme.

1. Voy. p. 137.

2. Nous voyons en effet celui-ci s'empresser de faire la paix avec l'Allemagne aussitôt élu, et en août 988 demander en quelque sorte les instructions de l'impératrice Théophano (*Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 128). Sur tout ceci voyez le résumé sobre et judicieux de M. Havet (*Introd.*, p. XVII-XIX).

protection et l'appui de l'archevêque en essayant de l'attendrir sur son sort. Peine perdue! Adalbéron avait déjà pris son parti et les supplications de Charles n'y pouvaient rien changer. Pour toute réponse, il lui reprocha de faire sa société d'hommes parjures et sacrilèges et de refuser de s'en séparer. Charles répliqua assez justement qu'il préférait chercher à s'acquérir de nouveaux partisans plutôt que d'abandonner ceux qu'il avait. L'archevêque le congédia alors en lui disant ne pouvoir rien faire sans la décision des grands. Cela était vrai; il l'avait juré à Compiègne quelques jours auparavant. De cette façon il trouvait moyen de satisfaire sa haine en gardant son serment; ce qui est évidemment très agréable pour les esprits du genre de l'archevêque de Reims. Charles comprit que tout espoir était perdu pour le moment, peut-être même qu'il était dangereux pour lui de rester en France, et il s'en retourna tristement dans ses possessions de Basse-Lorraine[1].

Dans les derniers jours du mois de mai, les grands et les évêques qui avaient prêté serment à Hugues se réunirent à Senlis, comme il avait été convenu. Cette assemblée était d'avance favorable au duc de France. On peut même dire qu'elle ne comprenait guère que ses partisans. L'archevêque de Reims, comme huit jours auparavant, la dirigea à son gré. Après s'être concerté avec le duc, il prononça le discours suivant que nous reproduisons textuellement, vu sa grande importance : « Louis de divine mémoire ayant été « enlevé au monde sans laisser d'enfants, il a fallu s'occuper « sérieusement de chercher qui pourrait le remplacer sur le « trône pour que la chose publique ne restât pas en péril, « abandonnée et sans chef. Voilà pourquoi dernièrement « nous avons cru utile de différer cette affaire, afin que « chacun de vous pût venir ici soumettre à l'assemblée l'avis « que Dieu lui aurait inspiré, et que de tous ces sentiments « divers on pût induire quelle est la volonté générale. Nous « voici réunis ; sachons éviter par notre prudence, par notre

1. Richer (IV, 9 et 10). Le discours qu'il met dans la bouche de Charles est emprunté en grande partie à Salluste (*Jugurtha*, c. 14). Cela s'explique; la situation de Charles est analogue à celle d'Adherbal.

« bonne foi, que la haine n'étouffe la raison, que l'affection « n'altère la vérité. Nous n'ignorons pas que Charles a ses « partisans, lesquels soutiennent qu'il doit arriver au trône « que lui transmettent ses parents. Mais si l'on examine « cette question, le trône ne s'acquiert point par droit héré- « ditaire et l'on ne doit mettre à la tête du royaume que « celui qui se distingue non seulement par la noblesse cor- « porelle, mais encore par les qualités de l'esprit, celui que « l'honneur recommande, qu'appuie la magnanimité. Nous « lisons dans les annales qu'à des empereurs de race illustre « que leur lâcheté précipita du pouvoir, il en succéda d'autres « tantôt semblables, tantôt différents. Mais quelle dignité pou- « vons-nous conférer à Charles, que ne guide point l'hon- « neur, que l'engourdissement énerve, enfin qui a perdu la « tête au point de n'avoir plus honte de servir un roi étranger, « et de se mésallier à une femme prise dans l'ordre des « vassaux? Comment le puissant duc souffrirait-il qu'une « femme sortie d'une famille de ses vassaux devînt reine « et dominât sur lui? Comment marcherait-il après celle « dont les pairs et même les supérieurs baissent le genou « devant lui et posent les mains sous ses pieds? Examinez « soigneusement la chose et considérez que Charles a été « rejeté plus par sa faute que par celle des autres. Décidez- « vous plutôt pour le bonheur que pour le malheur de la « république. Si vous tenez à sa prospérité, couronnez « Hugues, l'illustre duc. Que l'attachement pour Charles ne « séduise personne, que la haine pour le duc ne détourne « personne de l'utilité commune ; car si vous avez des blâmes « pour le bon, comment louerez-vous le méchant; si vous « louez le méchant, comment mépriserez-vous le bon? Quels « sont ceux que menace la Divinité elle-même par ces paroles: « Malheur à vous qui dites que le mal est bien, et que le bien « est mal; qui donnez aux ténèbres le nom de lumière et à « la lumière le nom de ténèbres[1]. Donnez-vous donc pour « chef le duc recommandable par ses actions, par sa noblesse « et par ses troupes, le duc en qui vous trouverez un défen- « seur non seulement de la chose publique, mais aussi de

1. *Isaïe*, v. 20.

« vos intérêts privés. Grâce à sa bienveillance vous aurez « en lui un père. Qui en effet a mis en lui son recours et n'y « a point trouvé protection? Qui, enlevé aux soins des siens, « ne leur a pas été rendu par lui [1]? »

Ce discours mérite de retenir l'attention. Tout d'abord nous admettons son authenticité, non pour la forme, mais pour le fond. Il nous semble impossible que Richer l'ait inventé. Il est fort probable qu'en sa qualité de moine de Saint-Rémy et de disciple de Gerbert, il assista avec son maître à l'assemblée de Senlis, qu'il y écouta le discours de l'archevêque, dont il était l'admirateur convaincu, et qu'il nous en a transmis la substance. A tout le moins il l'a recueilli d'après les informations qui circulaient dans le clergé rémois. Plus d'un passage trouve d'ailleurs sa confirmation dans des chroniques qui n'ont rien emprunté à Richer.

Le fait capital du discours de l'archevêque, c'est qu'il prétend que la naissance est insuffisante pour succéder au trône. Que faut-il penser de cette théorie? Etait-elle conforme aux habitudes et à l'opinion du temps? Au x^e siècle, un roi, pour être légitime souverain, devait réunir trois conditions; la naissance, l'élection, le sacre [2]. L'importance relative de ces trois conditions n'était peut-être pas très claire, même aux yeux des contemporains. Adalbéron, lui, n'hésite pas à sacrifier la première. Est-ce un retour aux vieux usages germaniques de l'élection? En aucune manière. L'archevêque tire cet argument de ses connaissances plus ou moins précises de l'histoire de l'Empire Romain; c'est un archaïsme pédantesque [3]. En réalité, la condition fondamentale pour régner, c'était d'appartenir à la race de Charlemagne. Adalbéron et Hugues le reconnaissent eux-mêmes; le premier, dès le début de son discours, avoue que si l'assemblée s'est réunie pour discuter l'élection d'un roi, c'est que Louis

1. Richer (IV, 11), traduction Guadet.
2. Voir un excellent passage de M. Sepet (*Gerbert*, 2^e art., p. 122-126).
3. Tout ce discours est rempli d'expressions archaïques. Louis V est qualifié « divae memoriae » comme un empereur romain; le royaume franc est désigné par le mot « respublica ». Qu'on ne dise pas que cela est un procédé de style de Richer. Ces expressions se retrouvent dans toute la correspondance de Gerbert.

est mort sans enfants ; Hugues, après son couronnement, déclare publiquement aux habitants de Reims : « Si Louis de « divine mémoire, fils de Lothaire, eût en mourant laissé « une lignée, il eût été convenable qu'elle lui succédât[1] ». Mais le duc de France excusait son usurpation en faisant remarquer que Charles n'était pas l'héritier en ligne directe de Louis V ; il n'était que son oncle. Cette justification était subtile. Du moment qu'il admettait les droits de la naissance, sous quel prétexte repoussait-il le duc de Basse-Lorraine[2] ? Cette exclusion était d'autant plus inadmissible que Charles était en droit roi depuis longtemps. En refusant de partager le trône avec son frère, Lothaire avait, selon les idées du temps, commis un acte injuste et illégal. Louis IV ayant laissé deux fils, tous deux auraient dû régner. Charles l'avait rappelé à Adalbéron dans l'entretien qu'il avait eu à Reims avec lui. Mais l'archevêque ferma obstinément l'oreille à cet argument, gênant pour les prétentions du duc de France.

Pour juger de la légitimité du couronnement de Hugues Capet, nous n'avons pas à considérer les idées modernes sur la royauté, mais celles qu'on avait au x[e] siècle. Or, à cette époque, le sacre était la suite nécessaire de l'élection, et l'élection elle-même était une formalité ; la condition essentielle était la naissance. Légalement on ne s'inquiétait pas du droit d'aînesse : tous les fils légitimes du roi étaient rois de droit. Charles était roi par cela seul qu'il était fils de Louis IV. Que la sagesse ou l'avarice de son frère (on appellera cela comme on voudra) eût empêché son sacre, cela n'enlevait rien à ses droits ; il n'était pas roi couronné, il restait roi désigné. Nous n'hésitons pas à déclarer en conséquence que l'élection de Hugues Capet fut illégale *selon les idées du temps*[3]. Un grand nombre d'historiens français l'ont

1. Richer (IV, 28).
2. « De quel droit l'héritier légitime (Charles) a-t-il été déshérité, « de quel droit a-t-il été privé de la couronne ? » écrivait Gerbert deux ans plus tard. Voy. p. 259.
3. Guadet dans sa préface (LII-LV) n'admet pas que les paroles d'Adalbéron puissent être regardées comme l'expression du sentiment des contemporains. « Adalbéron, dit-il, parlait en factieux devant une « assemblée de factieux. » M. Pfister attribue tout à fait arbitrairement

regardée avec complaisance, parce qu'ils y ont vu une protestation du patriotisme national contre Charles, qui était vassal de l'empire étant duc de Basse-Lorraine. Ce sentiment est respectable, mais il s'égare et tombe à faux. Les personnes qui voient un patriotisme français ou allemand au xe siècle sont, à notre avis, dupes d'une illusion. Ce sentiment, tel que nous le ressentons aujourd'hui, n'a guère commencé à poindre en France qu'à la fin du xive siècle. Auparavant il existe bien un patriotisme, mais provincial ; le seul lien qui réunit un Flamand et un Aquitain, c'est le serment prêté à un même seigneur, le roi. Au xe siècle il pouvait y avoir déjà un patriotisme provincial, royal même (qu'on nous passe cette expression) ; mais national, nous en doutons beaucoup.

Il faut reconnaître néanmoins qu'Adalbéron fit valoir contre Charles cet argument qu'il s'était abaissé en devenant le vassal d'un souverain étranger. Mais c'est ici que se manifeste pleinement l'impudence véritablement extraordinaire de l'archevêque de Reims. Cette accusation est stupéfiante de la part d'un homme tout dévoué à l'empire, qui ne cessait de le proclamer dans les lettres qu'il adressait aux impératrices Adélaïde et Théophano, par la main de Gerbert, non moins dévoué que lui-même, et qui, au moment même où il prononçait ce discours, exécutait peut-être les instructions qu'il avait reçues d'Allemagne. Et le « grand duc », le candidat de l'archevêque ! N'avait-il pas été à Rome auprès d'Otton II, en 981 ? Il n'avait dû qu'à la présence d'esprit de l'évêque d'Orléans de ne pas apparaître à la foule dans une posture humiliante[1]. Il n'avait cessé, en ces dernières années, de favoriser l'empire au détriment de Lothaire et de Louis V. Nous le verrons écrire à l'impératrice Adélaïde des lettres dont le ton est assez peu digne, et où il semble lui demander des instructions. En réalité, de Charles et de Hugues, le vrai vassal de l'empire n'était pas celui que désignait Adalbéron.

Nous doutons d'ailleurs de la portée de cet argument sur l'assemblée. Parmi ses membres se trouvaient des hommes

(p. 142-143) aux grands la théorie de l'élection du roi qui est due au seul Adalbéron.

1. Voir p. 123-124.

comme Eudes de Chartres et Ascelin, évêque de Laon, qui, quelques années plus tard, ne se feront aucun scrupule d'essayer de livrer le royaume à Otton III[1]. Nous sommes très sceptiques sur le patriotisme des hommes de cette époque, et nous croyons que l'assemblée était bien indifférente à ce que Charles fût duc de Basse-Lorraine.

La troisième accusation de l'archevêque était plus sérieuse et nous ne doutons pas qu'elle n'ait fait impression sur les fiers et orgueilleux seigneurs. Charles s'était mésallié; il avait épousé Adélaïde, fille d'un chevalier inconnu, arrière-vassal du duc de France[2]. C'était beaucoup plus grave

1. En 995 Eudes et Ascelin projetèrent de livrer le royaume de France à Otton III. En récompense de leurs services, Eudes serait devenu duc des Francs, Ascelin archevêque de Reims (Richer, IV, 97).

2. Ce passage prouve bien que Charles n'avait pas épousé Agnès, fille de Herbert II de Troyes, comme l'ont écrit tous les historiens. La femme de Charles s'appelait Adélaïde (Richer, IV, 49). Herbert n'était pas cet humble arrière-vassal de Hugues Capet dont parle Adalbéron. C'était un seigneur très puissant, le « comte des Francs » comme il s'intitule, le comte du Palais de Lothaire (v. p. 114, n. 3) qui n'était peut-être même pas vassal de Hugues. Son alliance aurait fait honneur au duc de France lui-même tout aussi bien que celle du duc d'Aquitaine ou du comte de Flandre. Enfin Herbert ayant épousé Ogive, mère de Louis d'Outremer, grand'mère de Charles, il semble bien difficile que celui-ci ait épousé une fille de ce comte. (Flod. *Ann.*, 951). Néanmoins le passage suivant, tiré de l'*Historia Franc. Senon.* (copiée par le *Chr. S. Medardi*, Orderic Vital, Richard le Poitevin, etc.) nous empêche de repousser absolument cette tradition : « Cui (Ludovico) successit Karolus frater ejus (*sic*). Eodem anno rebel- « lavit contra Karolum Hugo, dux Francorum, eo quod accepisset « Karolus filiam Herberti comitis Trecarum. » — Prise au pied de la lettre, cette affirmation est inadmissible. Mais l'*Hist. Franc. Senon.* n'est pas d'une exactitude rigoureuse (elle fait de Charles un frère de Louis V) ; on peut donc chercher à l'interpréter sans la suivre mot à mot. Charles a pu épouser d'abord une fille du comte Herbert II de Troyes, née d'un mariage antérieur ou postérieur à celui d'Ogive ; puis il s'est remarié avec Adélaïde, fille d'un arrière-vassal du duc de France. Du premier mariage est sans doute né Otton, du second, Louis et Charles (ce dernier deux ans après l'élection de Hugues Capet) ainsi qu'Adélaïde et Gerberge. — Le nom de la fille d'Herbert, Agnès, ne se trouve dans les œuvres historiques qu'à partir du XVI[e] siècle. Les quelques chroniques qui mentionnent cette première femme de Charles ne la nomment pas. Le premier mariage de Charles est de peu antérieur à l'année 979 : à cette date, nous le voyons en effet (au témoignage des *Gesta ep. Camerac.*) appeler à Cambrai sa femme et la faire coucher dans le lit même de l'évêque défunt Theudon (voy. plus haut, p. 113). D'autre part nous avons vu qu'en 976, Charles s'allia à la

que nous ne pensons. Les sentiments de l'époque étaient excessivement aristocratiques. Le roi Charles III n'avait-il pas perdu sa couronne pour avoir accordé sa faveur à un homme de trop petite noblesse, Haganon! Il est certain que le duc de Normandie ou le duc d'Aquitaine, par exemple, n'auraient pas vu sans peine le trône occupé par une reine d'une origine obscure. Par son mariage, Charles ne s'était donc acquis ni influence ni richesses ; bien au contraire. Ses ressources personnelles étaient peu considérables, ses amis peu nombreux ; enfin, il était continuellement absent de France.

Telles furent les vraies raisons qui lui firent préférer Hugues Capet. Celui-ci était riche et puissant et n'épargnait pas les promesses : « Vous trouverez dans le duc un « défenseur, non seulement de la chose publique, mais de « *vos intérêts privés* », avait déclaré Adalbéron. Hugues avait pour lui ses vassaux directs, les comtes de Chartres et d'Anjou, son beau-frère, le duc Richard de Normandie[1], son frère Henri, duc de Bourgogne ; enfin le duc d'Aquitaine, dont il avait épousé la sœur, Adélaïde, lui était plutôt favorable[2].

maison de Vermandois pour envahir le Hainaut et le Cambrésis. C'est alors très probablement qu'il épousa une princesse de cette famille. Son second mariage est de peu antérieur à 989. Dans un discours qu'il prononce en présence de ses amis et de ses parents au début de 988 (Richer, IV, 14), il parle de ses enfants comme « parvulos... in aetate tenerrima ». Enfin, quand il fut pris en 991, son fils homonyme était âgé de deux ans, « biennis » (Richer, IV, 47). — Chifflet (*Vindiciae Hispanicae*, cap. 4). Sainte-Marthe (*Hist. généal.*, I, 341) etc. donnent pour première femme à Charles « Bonne d'Ardenne, fille de Ricuin, comte d'Ardenne, « dit l'Ancien ». Ce personnage n'a jamais existé que dans l'imagination de ces auteurs. Le comte lorrain Ricuin est mort en 923. S'il a eu une fille, elle n'a certainement pas épousé Charles né en 953.

1. Voy. p. 216, n. 1, un passage de Dudon de Saint-Quentin.

2. Sur ce mariage, voy. *Appendice IX*. L'opinion unanime des historiens veut que Guillaume IV Fierebrace, duc d'Aquitaine, se soit au contraire révolté contre Hugues Capet. Celui-ci aurait assiégé Poitiers en vain ; poursuivi jusqu'à la Loire par les Aquitains, il se serait retourné et leur aurait infligé une sanglante défaite. C'est alors seulement que Guillaume II aurait reconnu Hugues et Robert comme rois. Deux sources historiques seulement font mention de ces événements, la chronique d'Adhémar de Chabannes, moine limousin du premier tiers du XI[e] siècle, et la *Translatio sancti Genulfi*. Écartons tout d'abord cette dernière. Rédigée à la fin du XI[e] siècle elle ne présente

L'autorité de ces grands personnages, l'ascendant de l'archevêque de Reims, l'emportèrent aisément et étouffèrent les quelques voix qui auraient pu s'élever en faveur du roi légitime.

L'assemblée se transporta à Noyon. Le mercredi 1er juin 987, Hugues Capet y fut proclamé roi. Le dimanche 3 juillet,

qu'incertitudes chronologiques, et d'ailleurs se borne à copier Adhémar. Ce dernier même ne devient guère original qu'à partir de l'an mil. Il suffit de lire son récit pour voir qu'il a emprunté à Flodoard (ou à une chronique dérivée de Flodoard) le récit du siège de Poitiers et la défaite des Aquitains par Hugues le Grand en 955. Une confusion facile lui fit prendre Hugues Capet pour son père et Guillaume II pour Guillaume Ier. Le témoignage des chartes aquitaines confirme absolument notre explication et achève de montrer que Hugues fut immédiatement reconnu comme roi en ce pays. D'ailleurs s'il avait fait une expédition en Aquitaine, il serait tout à fait extraordinaire que Richer, qui nous raconte cette période avec tous les détails, n'en eût pas soufflé mot. 1° En juillet 989, Guillaume II faisait confirmer par Hugues Capet ses donations à Saint-Jean d'Angely (*Histor. de France*, X,). Les Bénédictins ont suspecté l'authenticité de cet acte à cause de la phrase « Willelmus *gratia Dei* dux Aquita« norum meam humiliter expetivit clementiam. » Cela prouve seulement qu'ils ne se rendaient pas compte du sens de l'expression *gratia Dei*. Elle n'a eu tout d'abord qu'un sens d'humilité analogue à cette expression souvent employée par les évêques : « N. gratia Dei quamvis « indignus episcopus ». Ce qui achève de prouver qu'elle n'a alors aucune signification d'indépendance politique, c'est que Hugues Capet qui devait son trône à l'élection l'emploie toujours. Il en était de même des évêques et des abbés, élus par le clergé ou le peuple ou nommés par le roi. Ce diplôme qui témoigne de la soumission du duc d'Aquitaine au Capétien est donc parfaitement authentique. (Cf. Luchaire, *Hist. des instit.* t. II, p. 201). — 2° Au début de 988, Daibert, archevêque de Bourges souscrit un diplôme de Hugues Capet, (voir p. 224). — 3° Dès le mois de janvier 988 Gilbert, évêque de *Poitiers*, souscrit une charte datée de l'an I du règne de Robert (*Pièce justif.*, n° 5). — 4° Une charte de Guillaume II en faveur de l'abbaye de Noaillé est datée : « mense januario, anno II, rege Rotberto » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIV n° 47). — 5° Guillaume II, son fils homonyme, Gilbert, évêque de Poitiers, Frotger, abbé de Saint-Cyprien, Arnaud, comte d'Angoulême, Aimery, vicomte de Thouars, Boson, comte de la Marche et son frère Alfred, vicomte de Châtellerault, souscrivent une charte de la comtesse Aldegarde en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, datée : « Hugone regnante anno primo ». Les souscriptions de tous ces seigneurs indiquent d'une façon bien claire la souveraineté de Hugues sur l'Aquitaine (*Archives hist. du Poitou*, t. III, n° 455). — 6° Enfin en 987, nous voyons Guillaume II souscrire une charte de Boson II, comte de la Marche, qui fonde une chapelle, *avec la permission de Hugues* (Cette *Notice* se trouve au t. IV, p. 343-344 du *Gallia christiana*

il fut sacré à Reims par Adalbéron[1]. Au moment d'être consacré, Hugues avait prononcé le serment suivant : « Moi, « Hugues, qui dans un instant vais devenir roi des Francs par « la faveur divine, au jour de mon sacre, en présence de « Dieu et de ses Saints, je promets à chacun de vous de lui « conserver le privilège canonique, la loi, la justice qui lui

de Louis et Scévole de Sainte-Marthe, éd. de 1656). A partir de 988-989 les chartes des ducs d'Aquitaine datées de l'an du règne de Hugues ne se comptent plus. Nous ne pensons pas qu'après le témoignage formel des sources diplomatiques, le doute puisse subsister. Kalckstein (p. 400) a imaginé tout un roman : Charles aurait utilisé la trève (?) avec Hugues Capet, en août 987, pour se rendre en Aquitaine. Emma, sœur d'Eudes de Chartres, nièce d'Herbert et femme de Guillaume II, aurait réussi à disposer au mieux son mari en faveur de Charles. C'est alors que Hugues Capet aurait dû faire une expédition en Aquitaine. Tout cela n'est qu'imagination pure. Le récit de Kalckstein est d'autant plus extraordinaire qu'il connaissait et cite en notes quelques-unes des chartes données plus haut qui établissent que la souveraineté de Hugues était reconnue par le duc d'Aquitaine et ses vassaux dès 987.

1. Richer (IV, 12): « Noviomi coronatus, Gallis (Français), Britannis, « Dahis (p. Danis, les Normands), Aquitanis, Gothis (l'ancienne Septi- « manie), Hispanis (Marche d'Espagne), Wasconibus, rex kalendis jun. « praerogatur. » On voit que dans les idées du temps il n'y avait pas encore de roi de France, mais un roi à la fois souverain des Francs, Bretons, etc. — *Annales Blandin.*: « 987. Ludovicus rex obiit, cui Hugo dux Francorum successit ». — *Annales S. Dionysii:* « anno 987 obiit Ludovicus, filius Hlotarii, et ipso anno V. non. jul. Ugo rex factus est. » — *Ann. Elnonens. minor.*: « 987. Ludovicus rex obiit. Hic progenies pre- « dictorum regum de stirpe Caroli Magni regnare cessavit. Hugo Ca- « pest, dux ejus, regnum sibi vendicat. » — *Ann. Floriac.*: « Ludovicus « Francorum rex obiit. Eodem anno Hugo dux, rex Francorum est « elevatus Noviomi. — *Ann. Laub. et Leod.* « 987. Ludovicus rex obiit, « Hugo succedit. » — *Ann. S. Medardi Suession.*: « 986. Ludovicus rex, « filius Lotharii regis, obiit, et Hugo cognominatus Chapez, dux Fran- « corum..., rex Francorum effectus est. Et ita disjunctum est regnum « Francorum a genealogia Karoli Magni imperatoris, regis Francorum. » — *Ann. Nivern.* : « 987. Hoc anno coepit regnare Ugo ». — Adhémar de Chabannes : « Et regnum pro eo (Ludovico) accipere voluit Carolus « patruus ejus pro eo (*sic*), sed non potuit quia Deus meliorem elegit « occulto juditia. Nam Franci, inito consilio, eum abiciunt et Ugonem « ducem, filium Ugonis, regem eligunt. » (Copié par le *Chr. S. Maxentii Pictav.*). — Adon, 2e *continuation :* « Patruus vero ejus, Karolus, « paternum volens possidere regnum, nullum voluntas ejus habuit « effectum ; sed eum spernentes Franci ad Hugonem totius Franciae, « Burgundiae, Britanniae et Normanniae ducem et principem, Magni « illius Hugonis filium se vertunt. Et eodem, quo Ludovicus obiit, « anno, illum solio collocant regio civitate Noviomo. » (semble abréger

« sont dus, et de vous défendre autant que je le pourrai, avec « l'aide du Seigneur, comme il est juste qu'un roi agisse en « son royaume envers chaque évêque et l'église qui lui est « commise. Je promets de concéder de notre autorité au peuple « qui nous est confié une justice selon ses droits[1]. » Nous trouvons ce serment confirmé par ce passage de Richer : « Entouré des grands du royaume, il fit des décrets et porta « des lois selon la coutume royale, réglant avec succès et

Aimoin). — Aimoin (*Mirac. s. Ben.* l. III, 1) : « Sane patruus ejus Karolus, quem privatum sensisse supra praelibavimus, conabatur si « posset a sui generis auctoribus diu possessum sibi vindicare imperium : sed ejus voluntas nullum sortitur effectum nam Franci primates, eo relicto, ad Hugonem qui ducatum Franciae strenue tunc « gubernabat, Magni illius Hugonis filium,... se conferentes, eum Noviocomo solio sublimant regio. » — *Hist. Franc. Senon.* : « eodem « anno (987) unctus est in regem Remis civitate Hugo dux. » — Chron. anonyme de Fleury (*Hist. de France*, X, 210) « Eo (Carolo) spreto « Francorum primates *communi consensu* Hugonem qui tunc ducatum « Franciae strenue gubernabat, Magni Hugonis filium,... Noviomo « sublimant regio solio, eodem anno quo Ludovicus adolescens obiit, *et « unctus est Hugo Remis V. non. jul.* » M. Havet a démontré (*Les couronnements des rois Hugues et Robert*, *Rev. hist.*, XLV, 1891, p. 290), que les mots ici en italique sont des interpolations de P. Pithou, le premier éditeur, provenant d'annotations incorporées au texte. Mais il en a conclu à tort que Hugues n'avait pas dû être sacré à Reims et que le point de départ des années du règne fût la date du couronnement à Noyon, le 1er juin 987. Il n'y a pas lieu cependant de suspecter les témoignages des *Ann. S. Dionysii* et de l'*Historia Fr. Senon.* (et non de Hugues de Fleury) qui ont fourni les éléments de la note de Pithou. Quant au calcul des années du règne, deux diplômes originaux de Hugues Capet s'accordent à montrer qu'à la chancellerie royale on le faisait à partir d'une date postérieure au 1er juin : l'un (*Mus. des arch. dép.*, n° 17), daté de l'an 1er du règne et de la veille des nones de juin (4 juin), nécessairement postérieur au 30 déc. 987 puisqu'il est souscrit par Robert roi et doit conséquemment être daté du 4 juin 988. (Il est vrai est que M. Havet est disposé à admettre que le titre de roi attribué à Robert est une interpolation) ; l'autre (*Fac. sim. à l'us. de l'Éc. des Chartes*, n° 33), daté du 12 des kal. de juillet (20 juin), 2e année du règne, 2e indiction, est nécessairement de 989. Gerbert, par contre, a daté les Actes du concile de Saint-Basle en prenant l'élection de Noyon comme point de départ. — Cf. Raoul Glaber (l. II, c. 1); Odoran (v. p. 197, n. 1). — Sigebert : « 987. Ludovico Francorum rege, Francis « regnum transferre volentibus ad Karolum ducem, fratrem Lotharii « regis, dum ille rem ad concilium differt (*sic !*) rem Francorum usurpat Hugo, filius Hugonis Parisiensis ex Hathuide sorore primi Ottonis « imperatoris, et regnavit annis IX. »

1. *Hist. de France*, t. XI, p. 758. — Ce serment est analogue à celui du roi Eudes, mais plus bref (*Mon. Germ. Leges*, I, 554) ; il est iden-

« disposant de toutes choses. Pour mériter tant de bonheur, « et excité par tant d'événements prospères, il se livra à une « grande piété[1].

Hugues Capet paya les services d'Adalbéron en renonçant à la possession de la Lorraine, en concluant une paix définitive avec l'empire, enfin en ordonnant à ses vassaux, Eudes et Herbert, de relâcher le comte Godefroi. Ceux-ci n'obéirent pas sans peine et y mirent des conditions fort dures. Ils exigèrent que Godefroi leur remît les possessions de l'évêché de Verdun et même la personne de l'évêque, son fils. Godefroi dut passer par où ils voulurent. Il fut mis en liberté le 16 ou le 17 juin 987. Il espérait sans doute que ces concessions ne seraient pas ratifiées par sa souveraine, l'impératrice Théophano. Son frère, l'archevêque de Reims, emprunta la plume de Gerbert pour la supplier de ne pas se prêter à un arrangement aussi onéreux. Il avertit en même temps l'impératrice des projets dangereux des comtes Eudes et Herbert. Le château-fort de Chèvremont à l'est de Liège, dont le seigneur s'était rendu redoutable pour tous les environs, était alors assiégé par l'évêque Notker[2], et Théophano comptait

tique à celui de Philippe Ier, le 23 mai 1059 (Guizot, *Hist. de la civ.*, III, 291 ; Luchaire, *Hist. des instit.*, I, p. 67-68 et n. 1 de p. 68). — La prétendue confirmation par Hugues Capet des biens et privilèges des églises (*Histor. de France*, XI, 758), est un faux manifeste (Luchaire, *loc. cit.;* Lasteyrie, *Cart. gén. de Paris*, p. 95, n. 2). Voir encore Pfister, *Robert le pieux*, p. 144-146. La formule du serment royal remonte à Charles le Chauve, voir *Annales de Saint-Bertin* à l'année 877.

1. Richer (IV, 12). Il est difficile de dire ce que Richer entend au juste par les mots « more regio decreta fecit legesque condidit.» Cela doit sans doute s'entendre des diplômes royaux. Laferrière (*Hist. du droit fr.*, IV, 14) s'appuyant sur ce passage même de Richer prétend que la législation de Hugues Capet se retrouve en partie dans les canons d'Abbon. C'était aussi l'opinion de Mabillon (*Analecta nova*, p. 133). — L'abbé Pardiac pense (*Hist. de s. Abbon*, p. 374) que Hugues Capet donna seulement force de loi à ces canons. — M. Luchaire (*Hist. des Institut. monarchiques*, I, 43, n. 2) repousse à juste titre ces fantaisies. M. Pfister admet trop complaisamment (*Robert le pieux*, p. 152-154) que Hugues et Robert purent faire des lois générales pour tout le royaume.

2. Anselme, *Gesta ep. Leod.* (*Mon. Germ.* SS. VII, 203) ; Gilles d'Orval, *Gesta ep. Leod.* (*Mon. Germ.*, SS, XXV, p. 57-58), et Gerbert, lettres 102 et 103. (éd. Havet, p. 95. n. 1), le seigneur assiégé dans Chèvremont ne serait-il pas le duc Charles lui-même ? Les *Gesta ep. Leod.* de Gilles d'Orval, en parlent comme d'un homme de race noble et royale :

lui venir en aide. Les deux comtes informés de ce projet réunissaient un corps d'élite pour filer à l'improviste sur Chèvremont et mettre la main sur l'impératrice, entourée d'une faible escorte. Le duc de Haute-Lorraine, Thierry, avait pris Stenay, ville qui semble avoir appartenu à la reine Adélaïde, femme de Hugues Capet ; Eudes et Herbert, sous prétexte de la venger, feignaient de vouloir se jeter sur la ville voisine de Juvigny[1]. Leur but réel, nous venons de le dire, c'était de faire Théophano prisonnière si sa garde était peu nombreuse. Eudes et Herbert trouvaient évidemment le métier de geôlier très lucratif. La perspicacité d'Adalbéron, ou plutôt l'espionnage dont il entourait tous les personnages importants, conjura le danger[2].

Hugues Capet ne fut pas sans rencontrer d'opposition dès le début de son règne. Parmi les ecclésiastiques, son plus illustre adversaire fut l'archevêque de Sens, Séguin. Il n'assista ni à l'élection ni au sacre de Hugues et s'abstint de lui prêter serment. Gerbert lui écrivit au nom du roi, dont il était le secrétaire en raison du rôle important qu'il avait pris à son élection, pour le sommer de venir prêter serment le 1er novembre 987 et de remplir ses devoirs de conseiller, sous peine d'encourir la sentence du pape et des évêques comprovinciaux et la colère royale[3].

Albert, comte de Vermandois, se révolta ouvertement. Mais Hugues réunit son armée et menaça de marcher contre lui. Albert, effrayé, craignant la dévastation de ses domaines,

« erat autem in saeculo dives et prepotens, et nobilissima Francorum « cretus propagine ». Chèvremont faisait partie du domaine des ducs de Basse-Lorraine (Richer, I, 39). Cf. Havet, p. 26, n. 1. — L'évêque Notker s'empara de Chèvremont par une ruse d'une honnêteté douteuse. Le seigneur, à qui il venait de naître un fils, pria l'évêque d'entrer dans le château pour le baptiser. Notker déguisa des hommes d'armes en clercs et les introduisit sous ce prétexte dans Chèvremont. Ce château fut pris et rasé ; les ruines s'en voyaient encore du temps d'Anselme, au milieu du XIe siècle. Cf. plus bas, p. 226, n. 3.

1. Sur le Loison, à une dizaine de kilomètres à l'est de Stenay. — M. Havet suppose avec vraisemblance (p. 96, n. 5) que la reine qu'ils veulent venger est Adélaïde, femme de Hugues Capet, et que Stenay devait lui appartenir.

2. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 103, écrite peu après le 17 juin 987.

3. *Ibid.*, lettre 107 (juillet-octobre).

envoya un moine de Saint-Quentin, l'historien Dudon, en ambassade auprès de Richard Ier, duc de Normandie, qu'il supplia d'intercéder pour lui auprès du roi. Richard se rendit à cette prière, et apaisa Hugues Capet qui se contenta d'exiger des otages du comte de Vermandois[1]. Hugues Capet parut alors pouvoir jouir paisiblement de la royauté. Charles, réfugié en Lorraine, ne donnait plus signe de vie. Il semblait résigné à son sort ou incapable d'une action dangereuse.

Le nouveau roi se préoccupait d'assurer l'avenir de la dynastie en faisant couronner son fils de son vivant, à l'exemple des Carolingiens et des rois de Germanie, et d'illustrer sa couronne en volant au secours de Borel pressé par les Sarrasins. Ce second projet lui fournit même le prétexte et le moyen de réaliser le premier. C'est qu'en effet, chose étrange au premier abord, Adalbéron n'était pas favorable au couronnement de Robert. Hugues, après avoir délibéré sur ce sujet avec ses vassaux, avait envoyé des messagers pour sonder l'archevêque qui se trouvait alors à Orléans. Les réponses de celui-ci furent si peu encourageantes que Hugues prit le parti d'aller trouver Adalbéron en personne à la fin d'août[2]. L'archevêque de Reims refusa encore, en protestant qu'on n'avait pas le droit de créer deux rois en une seule et même année[3]. Pour vaincre cette résistance obstinée, Hugues lui mit alors sous les yeux une lettre désespérée de Borel,

1. Dudon (éd. Lair, p. 295) : « Nec illud praetereundum quod, Lo« thario rege defuncto, Hugo dux, filius magni ducis, intronizatus in « regno, voluit super Albertum comitem equitare, hostili exercitu con« globato. Albertus igitur, metuens venturum furibundi regis adven« tum, misit quendam clericum pretiosi martyris Christi Quintini « canonicum, nomine Dudonem dictum, ad Ricardum summae pa« tientiae patricium, ut, ne hostili immanitate devastaretur pagus « Viromandensium, interventu suo strenuo intercederet pro se apud « regem, pestifera animositate plenum. Dux vero Ricardus cum summo « reverentiae cultu suscepit clericum, et profectus est contra regem « volentem equitare ascito hostili exercitu super Albertum ; et multi« modorum prosecutionibus petitionum compescens regem animosum, « datis obsidibus, pacificavit cum rege Albertum. »

2. Nous voyons en effet Hugues Capet, le 25 août, à Orléans, donner un diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Mesmin (*Pièce justif.*, n° 6). Le 26 septembre 987, Hugues était à Compiègne où il confirmait, à la demande d'Adalbéron, les possessions de Saint-Vincent de Laon (*Hist. de France*, t. X, diplôme n° 2).

3. Sur ce scrupule bizarre, voir plus bas, p. 241-242.

marquis d'Espagne : il implorait du roi de France des secours contre les Sarrasins et lui annonçait que si ses troupes ne venaient pas à son aide avant dix mois, tout le pays passerait sous la domination musulmane. Hugues Capet dépeignit alors sous des couleurs très sombres l'état affreux du royaume si lui-même succombait dans la lutte. En créant un second roi, on donnerait à l'armée un chef sur lequel elle pourrait compter en cas de malheurs et on évitait tous ces maux.

Il y avait du vrai dans ce discours. Adalbéron avait encore présents à la mémoire des événements identiques qui s'étaient produits en Germanie pendant les quatre années précédentes, à la suite de la défaite de l'empereur Otton II par les Sarrasins et de sa mort. La crainte de voir Charles arriver au trône, si Hugues périssait, contribua sans doute aussi à lui arracher son consentement. Les grands furent convoqués à Orléans et, le jour de Noël, « Hugues prit la pourpe et cou« ronna solennellement, dans la cathédrale de Sainte-Croix, « son fils Robert, aux acclamations des Français, et l'établit « roi des peuples occidentaux de la Meuse à l'Océan [1]. »

1. Richer (IV, 13). *Annales S. Benigni* : « 989 (*sic*) Rex Robertus « regnare incipit. » — *Ann. S. Dionysii* : « .. et in supradito anno (987), « III. kl. januar., Rodbertus, filius Hugonis ducis, Deo juvante, rex or« dinatus est. » — *Ann. Floriac* : « 987 ... qui secum Rotbertum filium « suum regem Aurelianis elevat. » — *Ann. Remens. et Colon.* : « 990 « (*sic*) Hic primus est annus Roberti regis, filii Hugonis Capeti. » — « Adon, 2e *contin.* : « Rotbertum, filium suum secum regem Aurelianis « elevans die kalendarum januariorum. » — Aimoin, *Mir. s. Ben.*, II, 2 : « Is eodem anno Rotbertum filium sibi consortem regni legit. » — *Hist. Franc. Senon.* : « Et ipso anno (987) Robertus filius ejus in regnum « piissimus rex ordinatus est. Hic deficit regnum Karoli Magni. » — Odoran : « 987 ... et eodem anno Robertus filius ejus, regum piissimus, « rex ordinatus est. Hic deficit regnum Caroli Magni » (d'après l'*Hist. franc. Sen.*?) — Chron. anon. de Fleury (*Hist. de Fr.*, X, 210) : « Is « (Hugo) Robertum filium suum consortem legit regni *et benedici « fecit Remis kl. jan.* » M. J. Havet (*Les couronnements des rois Hugues et Robert*, *Rev. hist.*, XLV, 1891, p. 290) a prouvé que le passage imprimé ici en ital. est une interpolation (cf. plus haut, p. 212-213, n. 1). Il n'y a donc plus lieu de croire que Robert ait été alors sacré à Reims. — Kalckstein (p. 403) envisage d'une façon bien étrange le couronnement de Robert. Il y voit pour les grands vassaux « une « garantie contre le retour des Carolingiens qui n'avaient jamais « reconnu complètement l'autorité féodale : il leur apporta certaine« ment une nouvelle concession (*sic*) de Hugues Capet ». Singulière façon de rejeter l'autorité royale que d'associer le fils au père ! M. Kal-

Robert était alors âgé de quinze ans. Son père songea à le marier à une princesse byzantine, parente des empereurs d'Orient Basile II et Constantin VIII, alors les plus brillants souverains de l'Europe. Gerbert rédigea en son nom la lettre suivante au début de l'année 988 : « A Basile et Constantin, « empereurs orthodoxes, Hugues par la grâce de Dieu roi « des Francs. La noblesse de votre maison et la gloire de « vos grandes actions[1] nous engage et nous contraint à « rechercher votre amitié. Vous paraissez tels que votre « alliance est le bien le plus précieux qu'on puisse désirer « au monde. Cette amitié très sainte, cette alliance très juste, « nous ne la demandons pas pour avoir part à votre empire « ou à vos richesses[2] ; au contraire, cette condition fait de « nos droits les vôtres et notre alliance, si elle vous plait, « vous sera d'un grand secours et produira d'importants « résultats. Car nul Gaulois ni Germain n'osera, si nous le « défendons, attaquer les frontières de l'empire Romain[3]. « Pour rendre perpétuels ces avantages, comme nous avons un « fils unique, roi lui-même, et que nous ne pouvons lui trouver « une épouse à cause de notre parenté avec les rois nos « voisins, nous recherchons instamment la main d'une fille « du Saint Empire. Si ces demandes plaisent à vos oreilles « sérénissimes, faites-le nous savoir par des lettres impériales « ou des messagers fidèles ; des envoyés, dignes de votre Ma- « jesté, achèveront en acte ce qui aura été décidé par lettres[4]. »

Ce projet n'eut pas de suite. Nous ne sommes même pas certains que la lettre ait été envoyée[5]. Hugues trouva pour son

ckstein s'imagine visiblement que la conduite des Capétiens vis-à-vis de la féodalité différa complètement de celle des Carolingiens. C'est une erreur, comme l'a démontré M. Luchaire dans son *Histoire des institutions monarchiques*.

1. Basile II ne méritait pas encore ces éloges. Ce n'est que plus tard qu'il devait remporter ses victoires sur les Bulgares et les Sarrasins.

2. Allusion sans doute au mariage de Théophano avec Otton II qui avait failli coûter à l'empire d'Orient la Pouille et la Calabre.

3. C'est l'empire byzantin qui continuait à se qualifier d'empire Romain. Constantinople regardait toujours Charlemagne et les empereurs ses successeurs comme des usurpateurs.

4. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 111.

5. M. Havet (p. 102, n. 2) fait remarquer en effet que cette lettre est *secrète*. Il doute même que Hugues en ait eu connaissance et n'y voit qu'un projet de Gerbert. C'est peut-être aller un peu loin. Nous

fils une alliance plus modeste, mais plus sûre et plus avantageuse. Arnoul II, comte de Flandre, mourut dans les premiers jours de cette année 988. Peut-être avait-il fait opposition au couronnement de Hugues Capet[1]. Si cette hostilité de la Flandre se manifesta réellement, celui-ci la fit cesser en mariant immédiatement Robert avec sa veuve Rozale-Suzanne. Il ne dérogeait pas par ce mariage, Suzanne étant fille de Bérenger roi d'Italie, vaincu et exilé par Otton I[er] en 962[2].

pensons que si la lettre ne fut pas envoyée, c'est que Hugues trouva aussitôt pour son fils une union plus sûre et plus avantageuse.

1. Ce fait est attesté par tous les historiens belges, mais sans autre référence que les Annales de Jacques Meyer. Cette compilation du XVI[e] siècle n'a qu'une bien faible autorité. La source de ses assertions est, à ce que je crois, un passage de Guillaume de Jumièges (IV, 18) qui prétend qu'Arnoul refusa le service militaire à Hugues qui venait d'être couronné; celui-ci aurait alors marché contre le comte de Flandre, se serait emparé d'Arras et de tout le pays jusqu'à la Lys. Arnoul aurait ensuite imploré l'intervention de Richard de Normandie qui l'aurait réconcilié avec Hugues. Mais tout cela est emprunté à Dudon (éd. Lair, p. 294) qui rapporte ces événements au règne de Lothaire et qui semble avoir copié des annales flamandes racontant l'expédition de Lothaire en Flandre en 965 (voir p. 46 et 47). L'opposition d'Arnoul II me paraît donc des plus douteuses. Quand il mourut en janvier ou février 988, Hugues Capet investit son jeune fils Baudoin (le Barbu) de toutes ses possessions (voy. Gerbert, lettre 114 écrite vers avril 988 par Adalbéron à l'archevêque Ecbert). C'est alors probablement que Douai, Arras, Saint-Waast, Saint-Amand retournèrent au comté de Flandre.

2. Ce mariage était déjà accompli en mars 988, car le 1[er] avril Suzanne prend le titre de reine. Elle se trouvait à cette date à Saint-Pierre de Gand avec son fils le comte Baudoin le barbu qui fit don à cette abbaye de son alleu d'Afflinghem en Tournaisis: « Ego « Balduinus marchysus cum matre mea Susanna *regina*, post ex« cessum vite patris mei Arnulfi marchysi, etc. Signum Balduini mar« chysi et Susanne *regine*. S. Theoderici comitis (de Gand et de « Hollande), S. Arnulfi comitis (son fils), S. Artoldi comitis (?), S. Bal« duini comitis (?), S. Arnulfi comitis (de Valenciennes). » (Van den Bergh, *Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, n° 65). La lettre 114 de Gerbert adressée par Adalbéron à Ecbert de Trèves, fils de Thierry II de Hollande, nous apprend que son frère Arnoul était en démêlés avec Baudoin (éd. Havet, p. 104, n. 2 et 3). M. Pfister commet une erreur (p. 41) en prétendant que Suzanne apporta en dot à Robert le château de Montreuil: c'est elle au contraire qui reçut ce château en douaire. (Richer, IV, 87: « Monasteriolum castrum quod in dote acceperat « (Suzanne) ».) *Dos* signifie douaire et non dot dans la langue du moyen âge. Robert ne pouvait recevoir Montreuil de sa femme, car celle-ci ne le possédait pas: Hugues Capet s'en était emparé en 980 (voir p. 116). Ce mariage fut tout à fait analogue à celui de Louis V et

Hugues se préoccupa alors du sort de Borel, mais avant de marcher à son secours il voulut prendre ses précautions et s'assurer son serment de fidélité. Il lui fit écrire par Gerbert la lettre suivante : « Au marquis Borel. — La miséricorde « divine nous ayant conféré le royaume des Francs en toute « tranquillité, nous avons décidé, avec le conseil et l'aide de « nos fidèles, de venir le plus tôt possible à votre secours. « Si donc vous voulez nous conserver la fidélité que vous « avez promise tant de fois par messagers aux rois nos pré« décesseurs, et pour qu'en nous dirigeant vers vos contrées « nous ne soyons pas déçus dans notre projet de vous secourir ; « aussitôt que vous apprendrez l'arrivée de notre armée en « Aquitaine, hâtez-vous de venir nous retrouver avec une « faible escorte pour confirmer votre promesse de fidélité et « guider notre armée. Si vous consentez et préférez nous « obéir plutôt qu'aux Ismaélites (les Musulmans), envoyez« nous avant Pâques (8 avril) des messagers, qui nous don« neront satisfaction au sujet de votre foi et retourneront « vous annoncer notre arrivée.[1] »

Cette résolution de venir au secours des chrétiens d'Espagne était généreuse. Elle étonne de la part de Hugues Capet, et témoigne en même temps de son peu d'esprit politique. Son trône n'était pas suffisamment affermi pour qu'il pût se permettre des expéditions aussi lointaines. Un événement imprévu vint du reste l'arracher à ses illusions et ajourner indéfiniment son expédition en Espagne. Charles n'était nullement résigné à laisser les Capétiens jouir tranquillement de leur usurpation. En Basse-Lorraine il s'était formé un parti de parents, d'amis et de vassaux. Il les apitoya sur son sort et sur celui de ses jeunes enfants et leur fit de grandes promesses. Sûr d'être appuyé, il projeta un coup hardi :

d'Adélaïde. La disproportion d'âge était par trop grande entre les deux époux. Robert répudia Suzanne en 992 (cf. plus haut p. 74, n. 4) et refusa de lui livrer son douaire. Elle se vengea en construisant un château sur la Canche en aval de Montreuil de manière à empêcher les navires de remonter jusqu'à cette ville (Richer, IV, 87).

1. Gerbert, lettre 112. « Gerbert qui avait vécu à la cour de ce comte « (Borel) et qui lui devait son éducation scientifique, ne fut proba« blement pas étranger à la résolution prise par le roi en sa faveur. » (Havet, *Introd.*, p. XIX).

mettre la main sur la capitale du royaume, sur Laon. La ville était trop forte pour être prise d'assaut. Charles envoya d'abord des espions pour tâcher de trouver quelque issue secrète. Ils n'en découvrirent aucune, mais réussirent à gagner au parti de Charles un certain nombre d'habitants mécontents des mesures fiscales de l'évêque Ascelin[1]; parmi eux se trouvait le propre neveu de Charles, Arnoul, fils naturel de Lothaire et clerc de l'église de Reims[2]. Ils promirent de livrer la ville au duc de Basse-Lorraine, s'il leur faisait remise des impôts injustement perçus par l'évêque et y ajoutait de riches présents. Les émissaires confirmèrent ce traité par serment et revinrent apporter au duc le résultat de leur mission.

Nous allons laisser maintenant la parole à Richer dont le récit est curieux et pittoresque : « Charles en donna aussitôt « avis à ceux de ses amis qu'il avait entraînés par le discours « rapporté ci-dessus. Ceux-ci se réunirent tous en temps « opportun et se mirent à sa disposition. Charles avec ses « troupes arriva à Laon au moment favorable où le soleil se « couchait et envoya ses émissaires aux transfuges pour « savoir d'eux ce qu'il fallait faire. Ses gens étaient cachés « dans les vignes et derrière les haies, prêts à entrer dans « la ville si leur fortune le permettait ou à se défendre à « main armée si le sort le voulait ainsi. Ceux qui avaient été « envoyés pour préparer les voies rencontrèrent les traîtres « dans les lieux convenus et connus d'eux et leur annon- « cèrent que Charles était arrivé avec une nombreuse ca- « valerie. Les traitres joyeux renvoyèrent les émissaires « pour dire à Charles d'arriver promptement. Dès que cet

1. « Quo tempore Adalbero, ejusdem urbis episcopus, suis civibus « plus justo injurias de lege agraria irrogabat. » (Richer, IV, 15). Que veulent dire ces deux mots « lege agraria » ? Selon Guadet, ils désignent l'agrier, le champart ; selon M. Sepet (p. 136), les dimes. L'insupportable archaïsme du langage de Richer rend toute explication difficile, et c'est peut-être avec témérité que nous avons supposé plus haut (p. 182, n. 1), que ce passage pouvait faire croire que le comté de Laon était dès lors réuni à l'évêché. — Il ne le fut qu'un peu plus tard, sans doute vers 991.

2. Voy. p. suivante, n. 1. et p. 224, n. 3. Cf. p. 108, n. 2. — Arnoul avait été notaire ou chancelier de son père Lothaire depuis 979, après qu'Ascelin eut été nommé évêque de Laon.

« avis lui fût parvenu, Charles, à la tête des siens, vint par « les détours de la montagne se présenter à la porte de la « ville. Les sentinelles, ayant compris au bruit des chevaux « et au choc des armes qu'il y avait là du monde, crièrent « du haut du mur : qui vive ? et en même temps lancèrent des « pierres. Les traîtres répondirent : citoyens ; et les senti- « nelles trompées par cette réponse ouvrirent la porte en « dedans et reçurent les troupes. Il était nuit tombante. Les « ennemis remplirent la ville ; ils s'emparèrent des portes où « ils placèrent des gardes afin que personne ne s'échappât. « Les uns sonnaient de la trompette, d'autres poussaient des « cris, d'autres faisaient retentir leurs armes, en sorte que « les citoyens effrayés, car ils ignoraient ce qui se passait, « se précipitaient de leurs maisons et cherchaient à s'enfuir. « Les uns se cachaient dans les parties les plus retirées des « églises[1], les autres se renfermaient partout où ils pou- « vaient se dissimuler, d'autres enfin se précipitaient en sau- « tant du haut des murs. L'évêque entre autres s'échappa « seul et descendit la montagne, mais ayant été découvert « dans les vignes par les gens envoyés en observation, il fut « conduit à Charles et emprisonné par lui. Charles s'empara « aussi de la reine Emma, à l'instigation de laquelle il pen- « sait avoir été repoussé par son frère, et la confia à des « gardes. Il s'empara aussi de presque toute la noblesse de « la ville. Lorsque, le trouble apaisé, la ville eut repris sa « tranquillité, Charles commença à s'occuper de fortifier la « place, de procurer des vivres à ses troupes et de tout ré- « gler à cet égard. Il arrêta que cinq cents sentinelles ar- « mées feraient chaque nuit des patrouilles par la ville et « garderaient les murs ; il fit aussi apporter du blé de tout « le Vermandois et rendit ainsi la ville capable de résis- « tance. Il surmonta de hauts créneaux la tour qui se com- « posait de murs encore peu élevés et l'entoura de tous

1. Cet asile ne put les garantir, car les partisans de Charles, Arnoul tout le premier, envahirent les églises. — On accusa en outre Arnoul, d'avoir fait lui-même prisonnier l'évêque de Laon (*Actes du Concile de Saint-Basle*, c. 5, 25 et 26 ; lettres de Gerbert, n^os 155 et 214). On exagère sa culpabilité ; l'évêque fut arrêté au bas de la montagne de Laon par des gens apostés par Charles (Richer).

« côtés de larges fossés. Il construisit aussi des machines « contre l'ennemi ; il fit apporter en même temps des bois « propres à la construction d'autres machines. On aiguisa « des pieux et on forma des palissades ; on fit venir des « forgerons pour fabriquer des projectiles et pour regarnir « de fer tout ce qui en exigeait. Il se trouvait même là « de ces hommes qui employaient les balistes avec tant « d'adresse qu'ils traversaient d'un coup assuré deux ouver- « tures placées diamétralement aux côtés opposés d'une « boutique, et qu'ils atteignaient avec certitude les oiseaux « au vol et les faisaient tomber transpercés du haut des « airs[1]. »

Charles n'agit pas seulement en guerrier habile, il voulut user de politique et tâcher de s'attacher le plus influent des conseillers de Hugues après Adalbéron, c'est-à-dire Gerbert ; il l'invita à une conférence. Gerbert accepta ; ce qui ne laisse pas d'être assez étonnant[2] ; il aimait à avoir un pied dans chaque parti. Mais il fut empêché de se rendre auprès de Charles par l'état troublé du pays. Les troupes du duc de Lorraine étaient répandues partout et causaient la plus grande frayeur. Gerbert fit part à Charles de ses craintes et lui demanda des guides s'il voulait avoir un entretien avec lui. Il lui recommandait de traiter avec égards la reine Emma

1. Richer (IV, 16 et 17), trad. Guadet.— *Ann. Laub. et Leod.* : « 988. « Carolus Laudunum ingreditur. » — *Ann. S. Quintini Virom.* : « 988. « Hoc anno Karolus Laudunum ingreditur. » —Sigebert : « 988... Ka- « rolus dux regnum Francorum ex paterna et avita successione sibi « debitum contra Hugonem regem suum nepotem (cousin) repetit, « eumque bello perurgens Laudunum urbem capit. »

2. M. Havet (p. 105, n. 1 in fine) prétend que « l'évêque de Laon ayant la seigneurie de cette ville, le coup de main de Charles ne constituait dans le principe qu'un acte d'hostilité contre cet évêque et non contre Hugues et Robert, et que ceux-ci ne se décidèrent pas tout de suite à intervenir. » — Cette explication ou plutôt cette excuse de la conduite de Gerbert ne me satisfait pas. Laon était *urbs regia* (lettre 119, p. 109). Si Hugues et Robert n'intervinrent pas de suite, c'est simplement parce qu'ils réunirent un concile et firent de longs préparatifs militaires. La nouvelle de la prise de Laon les émut vivement (Richer, IV, 18) et il n'y a pas de doute qu'ils considérèrent cet acte comme une déclaration de guerre. Gerbert le savait parfaitement et prévoyait qu'ils viendraient assiéger Laon, puisque dans sa lettre à Charles il lui conseille de ne pas se laisser renfermer dans cette ville.

et l'évêque Ascelin et de ne pas se laisser enfermer dans Laon[1].

Depuis le commencement de l'année les rois Hugues et Robert résidaient à Compiègne. Ils y tinrent un grand plaid auquel assistèrent l'archevêque de Reims, Ascelin, Séguin, archevêque de Sens qui s'était rendu aux menaces de Hugues, Daibert, archevêque de Bourges, Gautier, comte d'Amiens et ses trois fils, Gautier, Geoffroi et Raoul. Ils y confirmèrent les privilèges de l'abbaye de Corbie, puis, le 4 juin, les immunités de Sainte-Colombe de Sens. Ce fut alors qu'ils apprirent la prise de Laon. Ils en furent vivement affectés. Laon était la capitale du royaume. Sa chute portait un coup sensible à leur autorité et à leur prestige. « Toutefois ils ne « précipitèrent rien, mais, comme ils avaient coutume de le « faire en tout, ils examinèrent les choses mûrement, dissi- « mulant la douleur qu'ils éprouvaient[2]. » Ils commencèrent par réunir un concile qui excommunia Charles et Arnoul[3], mais cette sentence ne produisant aucun résultat, ils firent longuement leurs préparatifs, et ce fut à la tête de six mille cavaliers, armée imposante pour l'époque, qu'ils mirent le siège devant Laon, au milieu ou à la fin de juin 988[4]. Les

1. *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, lettre 115.

2. Expressions de Richer qui ne manque jamais de signaler les lenteurs et la prudence de Hugues Capet, dans un but élogieux d'ailleurs.

3. On trouve des allusions à ces faits dans les lettres de Gerbert 122, 155 (Havet, p. 138, n. 4), 217 (Havet, p. 204), et dans les *Actes du concile de Saint-Basle* : c. V (discours de Brunon) et c. XXVI (lettre des évêques français à Jean XV).

4. Nous adoptons absolument les explications de M. Havet (p. 105, n. 1) au sujet des deux sièges de Laon ; nous pensons avec lui qu'il faut intervertir l'ordre du récit de Richer, les mettre tous deux en 988, et placer comme le premier en date celui qui se termina au mois d'août. C'est le seul moyen de faire concorder Richer avec les lettres de Gerbert et de respecter les textes dans la mesure du possible. — Les historiens allemands, entre autres Wilmans et Kalckstein, se sont permis à ce sujet de grandes libertés de critique. Ils ont daté faussement la mort d'Adalbéron de Reims du 23 janvier 988, ont réduit à un seul les deux sièges de Laon et l'ont placé en 987. Cela est véritablement absurde. Ils ne respectent en aucune façon les sources ; leur système ne tient compte ni de Richer, ni de Gerbert, ni des quelques renseignements que nous fournissent les Annales. — Veut-on une autre preuve de la fausseté de leur critique? Au témoignage de Richer (IV,

assiégeants construisirent un énorme bélier pour battre en brèche les murailles [1], mais ils ne parvinrent même pas à le hisser sur la montagne de Laon. Deux mois environ s'écoulèrent qui furent occupés par des veilles, des alertes, des escarmouches fréquentes avec les assiégés.

Pendant ce temps une correspondance active s'engageait entre Théophano, Charles et Hugues Capet. Théophano, qui regardait le duc de Basse-Lorraine comme son vassal, lui écrivit pour lui ordonner de remettre en liberté la reine Emma et l'évêque de Laon. De plus, elle se posait en médiatrice entre lui et Hugues Capet; elle priait ce dernier de vouloir bien accepter des otages de Charles et de lever le siège [2]. Hugues Capet fit preuve d'une docilité exagérée envers une souveraine étrangère; il accepta tout. La résistance vint de Charles. Il renvoya dédaigneusement les ambassadeurs de Théophano et refusa absolument de relâcher Emma et d'accepter des otages à la place d'Ascelin. Emma désespérée

23) et de Gerbert (lettres 120 et 121), le siège de Laon eut lieu au mois d'août et durait encore le 25 août. Or, un diplôme de Hugues Capet, en faveur de l'abbaye de Saint-Mesmin, est daté d'Orléans, 25 août, l'an I de son règne, c'est-à-dire 987 (Voir *Pièce justif.*, n° 5). Il est donc bien clair que le premier siège de Laon est de 988 et non pas de 987. — Il serait encore possible de faire concorder les lettres de Gerbert avec le récit de Richer tout en suivant strictement le récit de ce dernier; mais il faudrait alors placer la mort d'Adalbéron le 23 janvier 990 et par suite, le concile de Saint-Basle, qui est postérieur de deux ans au moins à cet événement (lettre 217), en juin 992. Tel est le système du P. Colombier (*Études religieuses*..., p. 255, n. 2). Il offre le grand avantage de respecter scrupuleusement les sources; nous ne pouvons néanmoins l'adopter, car la date de 991 pour le concile de Saint-Basle est certaine. Nous le répétons, seul le système de M. Havet donne une solution satisfaisante.— Sigebert nous apprend que le siège de Laon fut levé le deuxième mois; Richer et Gerbert qu'il fut levé au mois d'août vers le 25. Il avait donc commencé le 25 juin au plus tôt.

1. Ce passage de Richer (IV, 22) me semble confirmé par la lettre 124 de Gerbert où on le voit demander qu'on lui envoie un ingénieur pour jeter bas la citadelle de Laon et déraciner la montagne jusqu'en ses fondements.

2. Voy. la réponse de Hugues Capet (lettre 120 de Gerbert); elle confirme un passage de Richer qui montre (IV, 18) que Hugues songea un instant à accueillir la prière de Charles et à lui donner en fief les biens dont il s'était emparé. Mais Richer a tort de placer cela avant le siège. Hugues y songea pendant le siège et encore à l'instigation de Théophano.

écrivit à l'impératrice[1] pour implorer de nouveau son appui contre les mauvais traitements de son beau-frère ; Hugues de son côté lui dénonça sa conduite, et, ne pouvant à cause du siège se rendre auprès de Théophano, il lui proposa une entrevue à Stenay, le 22 août, avec la reine Adélaïde, sa femme. Il promettait que tout ce que les deux reines décideraient serait observé à perpétuité entre lui-même et Otton III[2].

Tout en refusant de traiter avec Hugues et Théophano, Charles ne renonçait pas aux moyens diplomatiques. Il essaya de gagner à lui son plus dangereux adversaire, l'archevêque de Reims, qui était présent au siège avec son contingent de vassaux. Il lui écrivit des lettres respectueuses et non sans habileté où il l'appelait son père, lui rappelait l'entretien qu'ils avaient eu à Reims l'année précédente, et le service qu'il lui avait rendu en l'arrachant à ses ennemis[3]; enfin il lui demandait conseil et réclamait son amitié. Mais Adalbéron était inflexible et incorruptible. Charles avait grand tort de s'imaginer qu'il pourrait agir avec lui comme avec Gerbert. Loin de consentir à une entrevue comme ce dernier, l'archevêque ne répondit même pas aux premières lettres du duc de Lorraine. Quand il s'y décida, ce fut pour couper court à

1. *Lettres de Gerbert*, n° 119, sans adresse. M. Havet pense qu'elle pourrait tout aussi bien être adressée à Hugues Capet.

2. Lettres 119 et 120. Gerbert, qui servait de secrétaire à tout le monde, espérait alors que Théophano lui donnerait un évêché, juste récompense de ses longs et utiles services. Nous avons de lui le brouillon de deux lettres qu'il avait rédigées d'avance à cette occasion. Dans la première, Adalbéron devait vanter ses services et l'appuyer auprès de l'impératrice. La seconde est une circulaire que Gerbert se proposait d'adresser au clergé et au peuple du premier évêché vacant (Lettres 117 et 118).

3. « Beneficii quo erga me usi estis cum telis hostium subduxistis « inmemor esse non possum ». lui répond l'archevêque (lettre 122, éd. Havet, p. 111).— M. Havet suppose une allusion au siège de Reims par Louis V. Charles n'aurait-il pas délivré Adalbéron des mains d'Eudes et d'Herbert lors du siège de Chèvremont, vers le milieu de l'année 987 ? Gerbert écrivait alors à l'archevêque occupé au siège de Chèvremont qu'il craignait que ces comtes ne lui infligeassent le sort de Guifred, évêque de Verdun fait prisonnier jadis par Sigebert de Luxembourg (lettre 102). — La lettre 122 (voir plus bas, p. 228) nous donne à croire que Eudes et Herbert s'étaient rangés au parti de Charles. Celui-ci obtint probablement de leur amitié la mise en liberté de l'archevêque qu'ils détestaient.

cette correspondance. Nous reproduisons sa lettre où il nous montre son caractère hautain et dur, en dépit de son affectation d'humilité et de modération : « Comment me demandez-« vous un conseil, à moi que vous teniez pour l'un de vos « ennemis les plus acharnés, comment donnez-vous le nom « de père à celui auquel vous vouliez ôter la vie ? Certes je « n'ai pas mérité un pareil sort, et j'ai toujours évité, j'évite « encore, les conseils trompeurs des hommes pervers. Je ne « parle pas de vous. Rappelez-vous, puisque vous invoquez « mes souvenirs, les entretiens que j'eus avec vous touchant « votre sort, lorsque vous vîntes pour la première fois me « trouver, les conseils que je vous donnai sur les démarches « à faire auprès des grands du royaume. En effet, qui étais-« je pour imposer à moi seul un roi aux Français ? Ce sont là « des affaires politiques qui ne regardent pas un particulier[1]. « Vous me croyez l'ennemi de la race royale ; j'atteste mon « Rédempteur que je ne la hais point[2]. Vous me demandez « ce que vous avez de mieux à faire ; il est difficile de vous « répondre ; je l'ignore et si je le savais je n'oserais le dire. « Vous réclamez mon amitié. Plaise au ciel qu'il vienne un « jour où l'on pourra honorablement travailler à vous rendre « service. Car, bien que vous ayez envahi le sanctuaire du « Seigneur, fait arrêter la reine (Emma) après lui avoir fait « le serment que nous savons[3], fait jeter en prison l'évêque « de Laon, méprisé l'anathème des évêques[4], sans parler de « mon souverain contre lequel vous avez formé un dessein « au-dessus de vos forces[5], cependant je ne puis oublier le « bienfait que vous m'avez rendu en m'arrachant aux armes

1. L'archevêque n'est pas sincère. Le récit de Richer nous montre qu'il joua au contraire le rôle le plus actif sans se demander alors s'il s'agissait d'affaires politiques et non privées.

2. En tous cas, il agit exactement comme s'il la haïssait.

3. Charles avait prêté serment de fidélité comme tous les grands, non seulement à Louis V, mais à Emma. Celle-ci écrivait en mars 986 à sa mère Adélaïde : « Noveritis interim Francorum principes *michi* « ac filio simul fidem sacramento firmasse » (lettre 74 de Gerbert).

4. Voir p. 224.

5. Allusion non seulement à la prise de Laon, mais aussi au projet de Charles de se faire couronner roi ; en effet, Emma, dans sa lettre (n° 119), écrit : « Nolo ejus (Caroli) spiritum explicare quo sibi regna « inaniter promittit. » Il est possible que Charles se soit rapproché

« de mes ennemis [1]. J'en dirais davantage et vous prouve-
« rais que vos partisans surtout sont des imposteurs et qu'ils
« cherchent à faire leurs affaires à vos dépens, comme vous
« en ferez l'expérience, mais ce n'est pas le moment. Car
« déjà ceci même que je viens d'écrire me fait peur, et la
« même peur est cause que je n'ai pas répondu à vos lettres
« précédentes [2]. Nous trouvons très prudente cette parole :
« *nusquam tuta fides* [3] ; c'est pourquoi nous pourrions en
« quelque manière avoir des traités, des conférences, des
« communications à ce sujet si mon neveu, l'évêque de Ver-
« dun, pouvait moyennant otages parvenir jusqu'à nous. C'est
« à lui qu'il serait permis de confier ces choses et sans lui
« nous ne pouvons et ne devons rien faire » [4].

Ces derniers mots nous font connaître que les comtes Eudes et Herbert, à qui Godefroi avait remis son fils Adalbéron comme otage le 17 juin 987 [5], s'étaient rangés plus ou moins ouvertement au parti de Charles de Lorraine et lui avaient remis la personne de l'évêque de Verdun. Leur fidélité était d'ailleurs peu sûre. L'archevêque de Reims voulant éclairer Charles sur leurs menées devait prendre la précaution de mettre son neveu hors de leurs atteintes. Il ne négligea pas non plus le soin de s'adresser aux comtes eux-mêmes. Il envoya à Troyes, auprès de Herbert III, le clerc Renier, qui, après Gerbert, était son agent le plus zélé [6], et il priait l'évêque de Châlons-sur-Marne, Gibuin, voisin du comte de Troyes, d'appuyer ses desseins auprès de celui-ci et de lui faire part du résultat de l'entrevue [7]. Grâce à toutes ces démarches Adalbéron de Verdun fut remis en liberté contre otage à la

d'Adalbéron dans la pensée que celui-ci consentirait peut-être à le sacrer roi.

1. Voy. p. 226, n. 3.

2. La traduction de cette phrase est due à M. Havet (p. 111, n. 3).

3. Virgile, *Enéide*, IV, 373.

4. Gerbert, lettre 122.

5. Voir plus haut, p. 214.

6. Le 22 septembre, tant pour l'ordination d'Eudes, évêque désigné de Senlis, que pour s'entretenir avec lui des affaires de l'Etat (lettre 133). Sur Renier, voy. Gerbert, lettres n[os] 2, 89, 94, 127, 140, 141.

7. Lettre 127 écrite en août. — Adalbéron pria ensuite Gibuin de venir le retrouver à Reims.

fin d'août [1]. Eudes et Herbert réclamèrent alors l'exécution des engagements de Godefroi, c'est-à-dire sans doute la remise d'un certain nombre de villages du Verdunois [2]. Adalbéron écrivit à son frère pour le prier instamment, dans leur intérêt commun, d'avoir avec ces personnages l'entrevue qu'ils exigeaient. Il devait leur donner réponse le 3 septembre et lui-même ne pouvait, sans les plus grands dangers, s'éloigner de la ville de Reims. Il proposa à Godefroi de se rendre à la frontière, à Bouillon ; de là il serait conduit à Reims sous bonne escorte par Manassès, comte d'Omont ou de Réthel, vassal de l'église de Reims [3]. Nous ignorons si Godefroi se rendit à cette invitation. L'affaire ne fut pas encore terminée. Dans les derniers jours de 988, Adalbéron envoya encore ses agents Renier et Anselme auprès

1. « Laetamur nunc praesentia nepotis A. Verdunensium episcopi », écrivait Adalbéron de Reims en août-septembre (Gerbert, lettre 131). L'évêque de Verdun était auprès de lui dès la fin d'août, car la lettre 129, écrite certainement dans les derniers jours de ce mois, mentionne les otages livrés à sa place aux comtes Eudes et Herbert.

2. Telle fut selon nous l'origine de la puissance et des prétentions de la maison de Blois en Lorraine. Eudes II contruisit des châteaux en ce pays, sans doute sur le territoire cédé par Godefroi à son père Eudes I[er]. Il ne consentit à les détruire qu'à la suite d'une entrevue qu'il eut à Verdun avec l'empereur Henri II en 1023 (Voy. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 371).

3. Lettre 129. La mention de Bouillon, dans cette lettre, donne tout lieu de croire que ce château appartenait déjà à la maison de Verdun, ancêtre par les femmes du fameux Godefroi de Bouillon. Chose curieuse, il se trouva que le « baron du Saint-Sépulcre » était apparenté à la fois au roi Lothaire et à son adversaire Godefroi de Verdun ; comme on peut s'en convaincre par le tableau généalogique suivant :

Louis d'Outremer († 954).
|
Charles de Lorraine († 995 ?)
|
Gerberge, épouse Lambert de Lorraine († 1015).
|
Mathilde, épouse Eustache I de Boulogne.
|
Eustache II, épouse Ida, fille de Godefroi IV le Barbu (petit-fils de Godefroi de Verdun).
|
Godefroi de Bouillon († 1100).

Voy. *Genealogia comitum Boloniensium* (*Mon. Germ.*, SS. IX, 300).

de Herbert et d'Eudes ; ce dernier résidait alors à Chartres [1]. Nous ignorons la suite des négociations avec les comtes.

Revenons au siège de Laon. Il avait été entrepris dans de très mauvaises conditions. Après un printemps pluvieux qui occasionna de grandes inondations, l'été de l'année 988 fut d'une chaleur extraordinaire, au point de brûler les récoltes [2]. L'armée assiégeante eut beaucoup à souffrir de cette température. Gerbert, fort éprouvé par les fatigues du siège, tomba malade de la fièvre [3]. Les assiégés mirent à profit la torpeur de l'armée royale pour tenter un coup hardi. Une après-midi, vers le milieu du mois d'août, les bourgeois de Laon, appuyés d'une troupe de cavaliers, firent une sortie. Ils surprirent les assiégeants appesantis par le vin et le sommeil, et incendièrent le camp. Le désastre de l'armée royale fut immense : machines, vivres, bagages, tout fut consumé par le feu. Hugues Capet, troublé par les clameurs, les sonneries de clairon, le crépitement de la flamme et la fumée de l'incendie, prit la fuite. Il se remit ensuite et donna des ordres pour que tout le dommage fût réparé pour le 25 août. Mais les troupes étaient terrifiées et découragées ; il fallut lever le siège [4].

1. Gerbert, lettres 140, 141 et 149.

2. Sigebert, *Chronogr.* : « 988. Inundatio aquarum frequens et ultra « solitum ac diutina. Estas postea ferventissima et pluribus perniciosa, « unde et fruges minoratae sunt. » — *Ann. Hildesheim*: « 988. Aestatis « fervor nimius ac repentinus id. julii usque id. aug. inmanissime exar- « descens fruges absumpsit. » — *Ann. Coloniens.* « 988. Tanta intem- « peries estatis fuit ut ex aeris inclementia complures interirent. »

3. Lettres 123 et 129 Cette maladie l'empêcha de remplir auprès des comtes Herbert et Eudes et de l'évêque Gibuin les missions dont Adalbéron chargea Renier et Anselme.

4. Richer (IV, 22 et 23). Sigebert *Chronogr.* : « Hugo rex Carolum in « Lauduno obsidet, sed secundo obsidionis mense obsessi prosilientes, « castra obsidensium incenderunt, et ipse rex Hugo, plurimis suorum « peremptis, turpiter fugiens vix evasit. » — *Hist. Franc. Senon.*: « Rebellavit contra Karolum Hugo dux Francorum eo quod accepisset « Karolus filiam Herberti comitis Trecarum. Collecto igitur exercitu « copioso valde obsedit Laudunum ubi manebat Karolus cum uxore sua. « Exiens Karolus de civitate fugavit Hugonem cum exercitu suo, incensa « hospitia ubi manebant hostes (copié par Clarius, le *Chr. S. Medard Suess.*, Ordéric Vital, Richard de Poitiers, etc.). Adalbéron essaye de pallier le désastre dans la lettre 121 adressée à Ecbert; mais son récit confirme tout à fait celui de Richer. Dans une seconde lettre à l'archevêque de Trèves, il se plaint de la perfidie des soldats, demande à Ecbert de lui envoyer, pour le 20 septembre, son neveu B. (?) avec des

Hugues se proposait de le reprendre deux mois plus tard, le 18 ou le 23 octobre[1].

Malgré cet échec, Adalbéron et Gerbert ne perdirent pas tout espoir de délivrer la reine Emma et l'évêque Ascelin. Gerbert fit auprès de l'impératrice Adélaïde, qu'il appelle de nouveau « la mère des royaumes »[2], une tentative pour qu'elle s'interposât en faveur de sa fille, comme avait fait Théophano. Il semble qu'Adélaïde n'ait point fait preuve alors d'une très vive affection envers sa fille. Gerbert la supplia de témoigner pour les périls d'Emma le même intérêt qu'elle avait montré pour les siens ; il lui conseilla d'envoyer auprès de Charles des agents habiles pour le décider à lui remettre sa fille ou du moins à la lui confier moyennant otages. Gerbert remarquait avec finesse que la captivité d'Emma était inutile à Charles et qu'il ne retenait obstinément la reine que pour ne pas montrer qu'il l'avait faite prisonnière sans motif[3]. Emma ne fut remise en liberté qu'à la fin de décembre 988. Elle semble s'être retirée à Dijon, possession de son mari, que lui laissèrent sans doute Hugues Capet et le duc Henri avec qui elle eut une entrevue peu après sa mise en liberté. Sa détresse était très grande, elle craignait toujours quelque trahison et rappelait avec amertume le temps où elle commandait à des milliers de guerriers[4]. Nous ignorons complètement à partir de ce moment le sort de la veuve de Lothaire[5].

troupes « pour que nos fugitifs épouvantés reviennent à nous et que « l'ennemi pâlisse à la vue de ces forces nouvelles et inattendues » (lettre 125). Ce dernier passage confirme encore le récit de Sigebert et de Richer sur la frayeur et la fuite de l'armée de Hugues Capet.

1. Lettre 135 de Gerbert (éd. Havet, p. 122, n. 3).

2. Voy. sur cette expression p. 187.

3. Lettre 128. Nous croyons encore que la lettre 132 sollicite une intervention en faveur d'Emma et d'Ascelin, mais cette lettre est extrêmement obscure ; on ignore à qui elle est adressée, et même si Gerbert l'écrivit en son nom ou au nom d'un autre.

4. Lettre 147, peut-être écrite à Brunon, évêque de Langres, son parent par alliance ; il était fils de Renaud de Roucy et d'Albrade, sœur de Lothaire (v. p. 115).

5. Elle mourut sans doute peu après, un 2 novembre. Obit. de Saint-Germain des Prés du XI^e s. Bibl. Nat. lat. 13745, fol. 181 r° : « IV. non. nov..... adque domna Emma regina. » Longnon (dans les *Notices*

Adalbéron s'occupa plus particulièrement de l'évêque de Laon. Il écrivit à Ecbert, avec qui il s'était alors étroitement lié d'amitié, de lui envoyer des troupes pour la reprise du siège (18 ou 23 octobre) et d'exhorter les comtes Bardon et Gozilon à montrer plus d'intérêt à leur malheureux frère prisonnier[1]. Ascelin, exaspéré par sa captivité, méditait quelque projet désespéré ; peut-être un suicide ou plutôt une alliance avec Charles[2]. L'archevêque de Reims lui écrivit pour le détourner de ce projet et l'exhorter à la patience. Il lui cita l'exemple de Job et celui de son parent (affinis) Godefroi, lui conseilla de confier tout ce qui se passait autour de lui à Anselme son envoyé[3], pour qu'il pût en informer son messager à Paris lors de la fête de Saint-Denis (9 octobre); enfin il l'avertit de se méfier de Robert de Micy comme d'un traître[4]. Adalbéron trouva peu après l'occasion de faire évader Ascelin, sans doute par l'intermédiaire d'Anselme. L'évêque avait été renfermé dans la tour de Laon ; pendant une nuit d'octobre, il s'échappa par la fenêtre au moyen d'une corde ; un cheval l'attendait au bas du rempart ; il sauta dessus et s'enfuit jusqu'à Compiègne ou Senlis, auprès de Hugues Capet. Le bruit courait qu'il était secrètement partisan de Charles,

pour la Société de l'Hist. de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation).

1. Lettre 135. Sur Bardon et Gozilon, v. p. 158, n. 5.

2. « Il vaudrait mieux pour toi périr de toute autre façon, plutôt que « de laisser après ta mort un éternel oprobre à toi et aux tiens. » Cette phrase peut s'entendre ou d'un suicide ou d'une trahison ; l'opprobre le plus terrible pour l'archevêque de Reims, c'était de trahir les rois Hugues et Robert pour Charles. Richer nous apprend précisément qu'Ascelin en fut soupçonné (voir p. suiv., n. 1); on pouvait se permettre les suppositions les plus désavantageuses sur ce personnage sans crainte de se tromper beaucoup. Avant de s'échapper de Laon, Ascelin dut prêter serment à Charles (Richer, IV, 41) : « transfuga et desertor diceretur (Ascelin) eo quod *Karolo post fidem factam* non obsecutus « sit. »

3. L'archevêque trouvait toujours moyen d'avoir accès auprès des prisonniers. On se rappelle que Gerbert avait pu s'entretenir avec Godefroi à plusieurs reprises. Cf. p. 148.

4. Lettre 136. Robert de Micy est sans doute le personnage qui disputa à Constantin, l'ami de Gerbert, la dignité d'abbé de Saint-Mesmin à la fin du x[e] s. (voy. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 123, n. 5).

et il avait hâte de se disculper ; le roi lui rendit aussitôt toute sa faveur[1].

Le siège de Laon fut repris le 18 ou le 23 octobre. Hugues et Robert avaient rassemblé cette fois jusqu'à 8,000 hommes. Il fut tout aussi inutile que le premier. Charles avait profité de ces deux mois de répit pour réparer les murailles, agrandir et exhausser la tour[2]. Il fit une résistance tout aussi vigoureuse. La mauvaise saison menaçait, les jours diminuaient, les longues veillées fatiguaient l'armée : il fallut encore s'éloigner[3]. Hugues Capet était en outre préoccupé par une affaire des plus importantes, qui malheureusement nous échappe presque absolument. Nous devinons, par des allusions contenues dans la correspondance de Gerbert, qu'il devait y avoir sur les confins de la France, de la Bourgogne et du royaume de Lorraine, une conférence entre des rois (?) pour l'établissement de la paix dans les « états et les églises du Seigneur ». Cette conférence, d'abord ajournée[4], fut remise au début de 989 jusqu'au commencement du carême (mardi 1er janv. au mercredi des Cendres, 13 février). L'endroit (fixé à la limite des trois royaumes)[5] et une vague allusion d'Ascelin à Adalbéron[6] font croire que la conférence devait avoir lieu entre

1. Richer (IV, 20). La lettre de reconnaissance qu'il écrivit à l'archevêque de Reims est singulièrement obscure (lettre 140 de Gerbert). On voit seulement qu'il s'empressa de servir d'intermédiaire avec les rois. Richer raconte son évasion entre les deux sièges ; elle est donc antérieure au deuxième, c'est-à-dire au 18 octobre.

2. Richer rapporte ce fait après la levée du siège d'automne et avant celui du printemps, mais nous avons déjà dit qu'il fallait intervertir l'ordre des sièges (p. 224, n. 4). Charles a donc réparé la tour après le premier siège, c'est-à-dire après fin août 988.

3. Richer (IV, 19). Voy. note précédente.

4. « ..... cur indictum pro pace inter reges neglectum colloquium sit ». Lettre 132 de Gerbert, écrite fin août ou septembre 988.

5. Id., lettre 138, fin 988. Cf. lettres 144 et 146, fin décembre 988 (voy. page suivante).

6. Id., lettre 140 : « monemus ut vestro colloquio perdiscatis, quae « apetenda, quae vitanda vobis sint priusquam *nostri regni* principum « conventibus miceamini. » *Regni nostri* désigne la Lorraine dont Ascelin et Adalbéron de Reims étaient originaires (cf. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 125, n. 9). Pour que les princes lorrains prissent part à cette conférence de rois, celle-ci devait être entre Hugues et Otton III. C'est ce que confirme le rendez-vous donné par Hugues à Godefroi de

Hugues, Robert, Otton III et peut-être Conrad. Sans doute les rois devaient y confirmer les décisions arrêtées à Stenay entre la reine Adélaïde et l'impératrice Théophano, le 22 août 988[1].

Adalbéron fut certainement mêlé à cette affaire. Le 23 décembre il reçut une lettre du roi Hugues l'avertissant que ses envoyés arriveraient à Reims le 28 décembre, pour s'entretenir avec son frère Godefroi et un évêque lorrain (dont le nom est inconnu) au sujet de la « paix des princes et de celle « de l'Église ». L'archevêque transmit immédiatement l'épitre royale à ce prélat inconnu et le supplia en même temps d'être exact à l'entrevue pour que lui-même ne passât pas pour un traitre. Ce personnage manqua au rendez-vous malgré les plus pressantes adjurations. Dans les deux ou trois derniers jours de l'année 988, l'archevêque de Reims lui récrivit une lettre à laquelle il joignait la copie de la première et lui demanda définitivement ce qu'il comptait faire[2].

Adalbéron avait reçu presque en même temps une seconde lettre de Hugues Capet qui lui demandait d'intervenir dans les affaires de l'abbaye de Saint-Denis. Le roi voulait, à ce qu'on croit, la soumettre à la réforme bénédictine[3] et se débarrasser de l'abbé Robert ; il désirait que l'archevêque de Reims le déposât. Celui-ci montra beaucoup plus de réserve que dans les affaires de Fleury-sur-Loire ; il refusa de « mettre « la faux dans la maison d'autrui », c'est-à-dire d'usurper sur les droits de l'évêque de Paris et de son métropolitain l'ar-

Verdun et à un évêque de Lorraine pour le 28 décembre (voir page suivante).

1. Voy. p. 226.

2. Gerbert, lettres 144 et 146. Les mots « paternitati vestrae » montrent bien que le destinataire est un évêque ; il ne devait pas être très éloigné de Reims puisque 7 jours (23-28 décembre) devaient suffire pour qu'Adalbéron lui transmit la lettre du roi Hugues et qu'il fit le voyage de son siège épiscopal à Reims ; enfin il était Lorrain et voisin du comte Godefroi. Le destinataire des lettres 144 et 146 peut donc être identifié, soit avec Ecbert de Trèves, soit plus probablement avec Adalbéron de Metz.

3. Odilo, *Vita Maioli* : « (Hugo Maiolum) ad se venire rogavit intentione ut monasterium sancti Dionysii ejus consilio et adjutorio melius « quam tunc erat ordinari posset. » Hugues Capet avait une affection particulière pour ce prélat qui mourut en 993. Hugues, peu de temps avant sa mort, fit un pèlerinage à son tombeau. *Miracula Maioli* (*Historiens de France*, X, 363).

chevêque de Sens, et fit observer que l'abbaye de Saint-Denis avait une situation si éminente qu'il fallait le consentement solennel des évêques de la province pour déposer un de ses abbés. Il consentait seulement à prendre l'avis d'hommes sages et religieux et à le transmettre à la mansuétude du roi si celui-ci ajournait toute solution[1].

La position de l'archevêque n'était pas seulement des plus délicate, elle était redevenue dangereuse. Non seulement il s'occupait toujours des négociations avec les comtes Eudes et Herbert[2], mais il lui fallait repousser les attaques du chevalier Dudon, vassal de Herbert de Vermandois; il se trouvait pour lors sans troupes et était obligé d'écrire à un personnage de Lorraine, l'archevêque de Cologne probablement, de lui en envoyer le plus tôt possible sous la conduite du comte Sigebert[3]. Pour comble de malheurs, Charles, enhardi par la seconde retraite de Hugues à l'automne précédent, sortit de Laon et se répandit dans toute la contrée; il s'empara de Montaigu[4], s'avança jusqu'à Soissons en dévastant tout sur

1. Gerbert, lettre 145. Sur l'abbé Robert, voy. *Gallia Christ.*, VII, p. 361.
2. Voy. pages 228-230.
3. Gerbert, lettre 137. Le comte Sigebert, d'accord avec Dudon, avait d'abord enlevé les domaines de l'archevêché de Cologne situés dans les diocèses de Soissons et de Reims, et de ce fait il avait été excommunié en mars 987 par Everger, archevêque de Cologne, Adalbéron de Reims et Gui, évêque de Soissons (lettre 100). On voit qu'il était depuis venu à résipiscence. Cette lettre 139 est très probablement adressée à Everger comme la lettre 100 (ainsi que le conjecture M. Havet, p. 123, n. 6.) Quant à Dudon, c'était un chevalier vassal des comtes de Vermandois. Il souscrit (*S. Dudonis militis*) une charte du comte Albert et de son fils Herbert III en faveur du monastère d'Homblières (Colliette, *Mém. pour l'hist. du Vermandois*, t. I, p. 580). Il devint ensuite vassal de Charles de Lorraine et réussit, par ses machinations, à lui livrer la ville de Reims en août 989. (*Concile de Saint-Basle*, c. 11. Cf. Richer, IV, 62). Dudon tenait en fief de l'abbé de Saint-Quentin (Albert, comte de Vermandois) le village de Latois en Vermandois. Il consentit à l'échanger le 2 novembre 958, contre 12 bonniers de terre arable aux Vaux-Notre-Dame dans le même *pagus*, dépendants de Bernier, abbé d'Homblières (voir *Pièce justif.*, n° 7) En 977, Dudon est mentionné comme fidèle de Lothaire. *Historiens de Fr.*, IX, 641 C.; le nom y est écrit *Dridonis* par erreur.
4. A une quinzaine de kilomètres de Laon.

son passage, menaça Reims, et revint se renfermer dans Laon avec un butin considérable[1].

Ces soucis et ces alarmes continuels eurent le résultat le plus funeste pour la santé d'Adalbéron : il fut atteint d'une fièvre ardente. Il prévit tout de suite la gravité de son état et le dénouement fatal ; et, avant que le délire le saisit, il envoya des messagers à Paris auprès de Hugues pour le prier de se rendre auprès de lui le plus tôt possible. Il craignait que Charles ne mit à profit sa maladie et sa mort pour mettre la main sur Reims. Son fidèle Gerbert était alors absent, sans doute en mission auprès des comtes de Troyes et de Chartres ; il était loin de se douter de l'état de son maître et ami, et lui écrivait pour se plaindre de ne recevoir ni lettre ni message de sa part, lui demandait s'il devait différer son voyage pour se rendre à une conférence royale qui se tiendrait à Chelles et si lui-même devait y prendre part[2].

Aussitôt après avoir reçu le message de l'archevêque, Hugues Capet quitta Paris, accompagné seulement des personnages qui l'entouraient alors ; mais il voyagea avec trop de lenteur et quand il entra à Reims, le 23 janvier 989, Adalbéron venait d'expirer le jour même.

« Le roi montra de vifs regrets aux funérailles du pontife ; « et ce n'est pas sans verser des larmes qu'il exprima le cha- « grin qu'il ressentait. Il fit ensevelir le corps en grande « pompe ; il consola avec une extrême bonté les citoyens

1. Sigebert : *Chronogr.* : « 989. Siccitas magna vernalis, unde et satio « primitiva impedita, et fames ingens secuta est. Fertur annonam « pluisse de cœlo in Hasbanio. Alii etiam pisciculos parvos de cœlo « pluisse ferebant. Nix nimia decidit ; imber postea continuus qui autom- « nalem sationem omnimodo denegaret » (Nous reproduisons ces détails parce qu'ils prouvent que les renseignements que nous fournit Sigebert sont empruntés à une source contemporaine). « Karolus dux Montema- « cutum expugnat. Suessionis usque vastando peraccedit ; inde Remim « aggreditur et Laudunum multa cum preda revertitur. » Nous plaçons l'expédition de Charles un peu avant la mort de l'archevêque parce que Richer nous rapporte que celui-ci, avant de mourir, craignait que « Charles ne s'emparât de Reims *comme il s'était déjà emparé d'autres* « *places*. » On pourrait d'ailleurs placer les dévastations de Charles à la fin de 988, après la levée du siège d'octobre.

2. Gerbert, lettre 149.

« privés de leur seigneur[1]. Ceux-ci, interrogés sur leurs « dispositions à se montrer fidèles au roi et à lui conserver « leur ville, jurèrent fidélité et s'engagèrent à la défense de « leur place. Le roi, après se les être attachés par serment « et leur avoir accordé la liberté de se choisir le seigneur « qu'ils voudraient, prit congé d'eux et revint à Paris[2]. »

Il convient maintenant de porter un jugement sur cet homme extraordinaire qui, à la fin de sa vie, fut le personnage le plus considérable de la France et peut-être même de l'Europe occidentale. Il fut au-dessus de son temps, non seulement par son zèle pour la réforme de son église, mais surtout par son esprit politique, sa persévérance, son courage, son attachement inébranlable aux Ottons[3]. Son disciple et ami Gerbert,

1. L'archevêque de Reims était en même temps comte de Reims. Voy. p. 183.

2. Richer (IV, 24). *Chron. Mosomag.* : « .... ita ergo administrato « praesulatus sui officio per plenum decemnovalis cycli ambitum, fide et « operibus bene consummatus (Adalbero), X. calendas februarii..... ad « aeterna bonorum praemia admissus est. » Sur la date de la mort d'Adalbéron, voir plus haut, p. 224, n. 4., et M. Sepet (*Rev. des quest. hist.*, p. 146, n. 1). Voy. son épitaphe : *Ann. Bened.*, t. IV, p. 55. Nous avons déjà dit que les historiens allemands se sont complètement trompés à ce sujet. Kalckstein en particulier est tellement rempli d'erreurs, son récit est si confus à partir de 984 qu'il en devient presque illisible. Sans doute il n'a pas eu à sa disposition une édition de Gerbert comme celle de M. Havet qui nous est d'un si grand secours. Il lui était possible néanmoins de donner une narration plus exacte en s'inspirant des auteurs antérieurs. Wilmans avait posé le principe que l'ordre chronologique de la correspondance de Gerbert était l'ordre même de l'édition de Duchesne (qui suivait celui des manuscrits) M. Sepet avait démontré après Olleris que l'année de la mort d'Adalbéron est 989 ; le P. Colombier, que le 2e siège de Verdun est de 985. Avec ces points de repère on pouvait donner un récit d'une exactitude passable. Kalckstein n'en a rien fait et la fin de son ouvrage est loin de marquer un progrès sur les auteurs précédents. Nous jugeons donc peu utile de le citer et de relever ses innombrables erreurs. Les deux auteurs à consulter antérieurs à M. Havet sont le P. Colombier et M. Sepet.

3. L'abbé Clouët dans son *Histoire de Verdun* en est visiblement indigné. L'historien allemand de Witte lui-même n'est pas sans s'étonner du zèle excessif de l'archevêque de Reims en faveur d'Otton III (p. 42). Quant à Gerbert « aucun étranger, dit-il, n'a mérité à plus « juste titre le nom de patriote allemand. » C'est là une méprise. Au xe siècle, il n'y avait pas plus de patriotisme allemand que de patriotisme français. Gerbert était dévoué à l'idée de l'empire romain, c'est tout différent.

plus savant, était loin de posséder la même énergie, et son caractère était infiniment plus versatile. Adalbéron a fait un mal énorme à notre pays. C'est lui qui a empêché la réunion de la Lorraine à la France, qui devait coûter tant de siècles. Nous sommes tentés à chaque instant de le maudire, lui et son ami Gerbert. Il faut savoir résister à ces sentiments et juger un homme, non pas d'après nos idées du XIX[e] siècle, mais d'après celles qui avaient cours de son temps. Même en nous plaçant à ce point de vue, Adalbéron fut certainement coupable de trahison, non pas envers son pays (son pays, c'était la Lorraine)[1], mais envers son seigneur. C'était le seul et juste reproche que pouvaient lui faire les contemporains. En recevant l'archevêché de Reims des mains de Lothaire, il était devenu son vassal pour les immenses possessions de ce diocèse. Il lui devait une reconnaissance, ajoutons même une fidélité absolues. Il n'avait pas à s'inquiéter si Lothaire avait attaqué loyalement ou non Otton II en 978, s'il avait raison de vouloir s'emparer de la Lorraine en 985 ; cela ne le regardait en aucune façon. Il devait obéir à son seigneur, comme il le dit lui-même[2]. Il lui fournit bien des troupes pour le siège de Verdun, il ne pouvait faire autrement[3]; mais il s'appliquait à détruire secrètement tous ses plans, il pratiquait autour des rois un espionnage incessant, et se hâtait de prévenir ses amis d'Allemagne de leurs projets. La trahison éclate à chaque lettre de Gerbert, mais répétons-le bien, trahison envers son seigneur et non envers son pays, trahison non pas au profit de l'Allemagne, mais au profit de

1. Voy. p. 63. Gerbert est hors de cause. Il était Aquitain et avait prêté serment de fidélité à l'empereur en recevant l'abbaye de Bobbio. La fidélité qu'il devait à Lothaire comme son ancien sujet pesait à côté d'un bien faible poids. Mais si Gerbert n'est pas précisément coupable de trahison envers le roi de France, Adalbéron l'est très certainement. Sa position fait exactement le pendant de celle de Gerbert. Comme lui, il est étranger au pays dont il recevra toutes ses dignités, mais moins reconnaissant que son écolâtre, il ne se fera pas faute de tromper le roi Lothaire à qui il doit tout. Il est impossible, on le voit, de disculper Gerbert sans condamner par cela même l'archevêque de Reims.

2. Dans sa « Justification » (lettre 57 de Gerbert).

3. Voy. p 155.

l'empire romain, dirigé par une dynastie protectrice de l'Eglise.

C'est qu'en effet, à la fin du xe siècle, les évêques et quelques savants clercs, les seuls qui eussent quelque pensée politique, ne voyaient pas dans la domination des Ottons un empire allemand, mais la continuation pure et simple de l'empire romain chrétien fondé par Constantin. Que l'empereur fût Saxon, peu importait. La race n'avait jamais eu la moindre influence sur le choix des empereurs. Le maître du monde romain pouvait être Espagnol, Illyrien, Arabe même, sans que cela choquât personne, même aux plus beaux jours de l'Empire[1]. Le centre du pouvoir impérial avait pu et dû se déplacer selon les circonstances. D'Italie, il avait passé un instant en Gaule[2], puis à Byzance. Quand le christianisme et Charlemagne[3] eurent romanisé la Germanie, il était tout simple qu'il passât en cette contrée pour combattre plus facilement les païens Slaves et Hongrois[4]. Ce qui faisait l'erreur

1. Je retrouve cette idée dans le beau livre de M. James Bryce. *Le Saint Empire romain Germanique*, (trad. Domergue, voir notamment p. 19, 105, 328) que je regrette de n'avoir pas connu plus tôt.

2. De 261 à 274 sous Posthumus, Victorinus et Tetricus. Au ive siècle sous Julien.

3. Vis-à-vis de la Germanie, Charlemagne continua le rôle des Césars romains. Ce fait a été très bien mis en lumière par Littré dans son *Etude sur les barbares*.

4. Remarquons encore que l'Empire était dirigé par deux femmes dont l'une était Italienne, Adélaïde, l'autre Grecque, Théophano. Le jeune Otton III était considéré et se considérait lui-même comme un Romain ou un Grec, beaucoup plus que comme un Saxon (Gerbert, lettre 26, et sa correspondance si curieuse avec Otto III en 997, lettres 182 à 187). Otton écrit à son précepteur : « Volumus vos Saxoni« cam rusticitatem abhorrere, sed Greciscam nostram subtilitatem ad « id studii magis vos provocare, quoniam si est qui suscitet illam, « apud nos invenietur Grecorum industriae aliqua scintilla..... Humili « prece deposcimus, ut Grecorum vivax ingenium, Deo adjutore, susci« tetis, etc. » (*Lettres de Gerbert*, n 186). Gerbert lui répond : « Ubi « nescio quid divinum exprimitur cum homo, genere Grecus, imperio « romanus (c'est-à-dire Otton III), quasi hereditario jure thesauros sibi « Greciae ac Romanae repetit sapientiae. Paremus ergo, Cesar, impe« rialibus edictis cum in hoc tum in omnibus quecumque divina ma« jestas vestra decrevit. Non enim deesse possumus obsequio, qui nichil « inter humanas res dulcius aspicimus vestro imperio. » (lettre 187). Enfin les deux membres les plus illustres de ce parti impérial étaient un Lorrain, Adalbéron, un Aquitain, Gerbert. La tentative chimérique

des partisans de l'empire romain, ce n'était donc pas que son siège fût en Allemagne ou que son chef fût de race saxonne, c'était de vouloir concilier l'eau et le feu, l'empire romain avec la féodalité, dont la marche était dès lors irrésistible. Cette erreur s'explique par l'incapacité du moyen âge, déjà à cette époque, de comprendre l'histoire et les institutions du passé. Adalbéron, Gerbert, et leur disciple Otton III, ne se doutaient pas du changement profond qui s'était accompli en trois ou quatre siècles dans les conditions de la propriété et les relations des hommes entre eux. Ils s'imaginaient que du moment qu'un personnage portait le titre d'empereur, l'empire subsistait tel qu'il avait toujours existé. Il n'est pas déjà si rare de voir, même des hommes éminents, s'aveugler ainsi sur leur propre temps.

Il faut dire aussi qu'envahie de tous côtés par la féodalité, l'Église se rattachait désespérément à l'empire, en qui elle voyait sa seule chance de salut. Ce plan réussit avec Otton III, Henri II, Conrad II. Mais la conséquence fatale ne put manquer de se produire. Ces empereurs, à qui l'Église voulait tout soumettre, voulurent la soumettre à leur tour. Dès le XIe siècle l'Église, par les yeux de la Papauté, vit qu'elle s'était donné un maître, et que maintenant son salut était d'échapper à la tutelle impériale ; alors naquit la querelle des investitures qui sous diverses formes n'a cessé de durer pendant tout le moyen âge dans tous les pays et s'est continuée jusqu'à notre époque. De nos jours elle persiste toujours : c'est la lutte entre l'Église et l'État, héritier des principes d'autorité de l'empire romain.

Ces réflexions ne sont pas inutiles pour comprendre les sentiments d'Adalbéron et nous faire une idée juste et impartiale de sa conduite. On s'explique comment, fasciné par cet idéal

de reconstituer l'empire romain a été en général fortement critiqué par les historiens français et allemands. Voy. Giesebrecht, *Gesch. d. Kaiserzeit*, t. I. « Otto's phantastische Plane ». Zeller, *Hist. d'Allemagne*. II. 425-449 — « Le nom même que Gerbert avait choisi en prenant possession du Saint-Siège était une allusion à ce rêve : saint Silvestre Ier fut pape (314-335) au temps de l'empereur Constantin (306-337). C'est sous son pontificat que siégea le concile de Nicée » (Havet. Introd., p. XXXIII, n. 3). M. Havet signale les efforts de Silvestre II pour favoriser les empiètements de l'empire sur les droits du roi de France (p. XXXIII-IV).

d'un empire romain chrétien, dont Otton III devait être dans sa pensée le nouveau Constantin, il ne se soit pas cru lié strictement par le serment prêté à Lothaire. On comprendra aussi pourquoi il poursuivit avec tant d'acharnement la ruine des derniers Carolingiens. Après avoir sauvé la papauté de Byzance et des Lombards, après avoir enrichi l'Église de ses bienfaits et l'avoir rendue maîtresse de sa politique, la race Carolingienne lui était devenue inutile en perdant sa puissance, dangereuse en s'opposant à l'empire. Le pouvoir et la force étaient passés aux Ottons et aux Robertiens. L'Église se rangea de leur côté en vertu de la maxime « beati possi-« dentes ». Elle n'a jamais beaucoup aimé la faiblesse. Le pouvoir, quelque impur que soit son origine, lui inspire toujours une secrète sympathie quand elle peut espérer l'attirer à soi et le faire servir à ses fins. Ceci nous explique pourquoi la majorité du clergé de la Gaule fut indifférente à la ruine de la dynastie fondée par Pépin et se rangea immédiatement du côté du plus fort, du côté des Robertiens.

Adalbéron se savait de plus menacé dans sa vie et son honneur par Charles de Lorraine, car il se fiait fort peu à ses promesses et à ses flatteries. Réunir le royaume des Francs à l'empire était malaisé pour l'instant[1]. Le seul moyen de sauver sa vie et ses projets, c'était d'établir sur le trône un prince qui lui eût donné des gages solides de dévouement à l'Église, et qui en même temps ne fût ni d'un esprit supérieur, ni d'un caractère bien noble. Hugues Capet remplissait à merveille ces conditions. Adalbéron se flattait de faire de lui tout ce qu'il voudrait : il le fit roi. La nouvelle dynastie se souvint longtemps qu'elle devait sa puissance à l'Église.

Une fois sur le trône, Hugues ne fut pas un instrument aussi docile que l'archevêque l'espérait. Il prétendit assurer l'avenir de sa race en associant son fils au trône quelques mois après son couronnement. Adalbéron éprouva une forte déception. Il ne paraît pas avoir voulu établir une dynastie nouvelle ; il voyait dans l'avènement de Hugues un expédient utile, mais

1. Cette tentative n'était pas cependant tout à fait impossible. Nous avons déjà fait remarquer (p. 209) qu'Eudes de Chartres et Adalbéron de Laon conspirèrent dans ce sens en 995. Ce complot inspira à Hugues et à Robert une vive frayeur.

provisoire. Il comptait peut-être jouer de nouveau de sa théorie de l'élection pour écarter Robert au profit d'Otton III. Son opposition à l'association de Robert fut manifeste[1]. Il lui fallut néanmoins céder, comme nous l'avons vu. D'ailleurs Robert était jeune, il avait été élevé par Gerbert, enfin il se piquait de science et de théologie. Adalbéron pouvait espérer le diriger comme son père. Il y avait peut-être là plus d'une illusion. Robert ne parait pas avoir eu une grande affection pour son ancien précepteur Gerbert[2]. Hugues, nous le verrons, s'effraya à la longue de l'amitié exagérée des archevêques de Reims pour l'empire; le roi connaissait bien mieux que Lothaire et Louis V les projets secrets et les ruses de l'archevêque; il en avait profité. Monté sur le trône, la trop grande habileté de son complice dut l'inquiéter plus d'une fois. Aussi pensons-nous que le bon accord avec Adalbéron n'aurait probablement pas toujours duré.

Nous avons rendu justice aux grandes qualités d'Adalbéron, essayé d'expliquer sa conduite et par suite de la justifier en partie. Nous ne saurions aller plus loin. Sa position de vassal de la France, en contradiction avec ses sentiments secrets, lui imposa une conduite tortueuse; sa duplicité écarte absolument la sympathie. On peut pardonner à ce personnage le mal qu'il a fait à notre pays, en tenant compte de l'époque où il a vécu, on peut même s'intéresser à sa vie, il est impossible de l'aimer ni de l'estimer.

1. Richer (IV, 12). Voy. plus haut, p. 216-217. — Ce passage me semble prouver que M. Pfister s'est complètement mépris en prétendant (p. 39-40) que, dès 984, Gerbert avait l'intention de couronner son jeune élève Robert et que lorsque Hugues voulut associer son fils au trône les difficultés vinrent des grands.

2. Nous allons voir qu'il le paya d'ingratitude en lui refusant d'abord l'archevêché de Reims, et quand Hugues Capet mourut, Gerbert ne trouva aucun appui auprès de son élève. Il s'enfuit en Italie « connaissant la perfidie du roi Robert », nous dit Richer (l. IV, in fine).

CHAPITRE II

(23 janvier 989 — 30 mars 991)

De la mort d'Adalbéron à la prise de Charles de Lorraine

Depuis Hincmar, l'archevêché de Reims était devenu le plus important de la France occidentale, non seulement au point de vue religieux, mais surtout au point de vue politique. On conçoit les intrigues qui se produisirent pour donner un successeur à Adalbéron. En quittant Reims, après les funérailles de l'archevêque, Hugues Capet avait pris soin d'exiger des habitants un serment de fidélité et la promesse de défendre la place contre les attaques de Charles. En revanche, il leur avait abandonné le choix de leur « seigneur »[1]. On pense bien que, dans une circonstance aussi grave, cette liberté d'élection était illusoire et qu'au roi resterait toujours le dernier mot. Il se créa donc un double courant d'intrigues, à Reims et à Paris, pour la nomination du nouvel archevêque. Gerbert parut d'abord avoir toutes les chances pour lui. Il prétendait (et c'est tout à fait probable) qu'Adalbéron avant de mourir l'avait désigné comme son successeur avec l'approbation de tout le clergé, des évêques de la province de Reims et de quelques chevaliers[2]. Mais Gerbert se perdit en voulant jouer double jeu. Avant de s'engager dans une voie qui devait le retenir à jamais en France, il voulut s'assurer s'il ne lui était pas possible d'obtenir une situation équivalente dans l'empire. Un grand personnage d'Allemagne ou de Lorraine lui avait fait des propositions plus ou moins claires à ce sujet. Gerbert voulait une offre précise ; on le voit dans sa réponse à ce personnage protester qu'il préférerait de beaucoup le

1. Richer (IV, 25).
2. Lettre 152 adressée à Rémy, moine de l'église de Trèves.

service d'Otton III à celui de Hugues Capet, c'est même pour ne pas paraître se soustraire à l'autorité du premier qu'il n'a pas été trouver le roi de France, mais ses offres sont brillantes et bien tentantes; Gerbert néanmoins ne fera rien sans l'avis de son correspondant[1]. C'était mettre celui-ci au pied du mur; nous verrons bientôt que Gerbert n'eut pas à s'en féliciter.

D'autre part, il avait exagéré dans sa lettre les sentiments de bienveillance de Hugues[2], ou bien il s'était fait de cruelles illusions à cet égard. Il surgit en effet un autre candidat auquel il ne s'attendait guère. Arnoul, le fils naturel de Lothaire, qui avait livré Laon à son oncle Charles, fut tenté par l'espoir de gagner le magnifique archevêché de Reims. Quand les hommes de cette époque étaient possédés de quelque désir, rien ne les arrêtait pour le satisfaire. Arnoul n'hésita pas un instant à trahir Charles. Il négocia à la fois avec les habitants de Reims et avec Hugues Capet. Aux premiers, il promit toute son indulgence, toute sa bienveillance, s'ils l'élisaient archevêque[3]; au roi, il offrit d'abandonner Charles, de lui jurer à lui-même fidélité, et de prendre en tout son parti; il alla même jusqu'à s'engager à lui livrer la ville de Laon à bref délai. Arnoul trouva auprès du roi lui-même deux partisans illustres pour l'appuyer, Ascelin et Brunon, évêque de Langres. Le premier n'était sans doute guidé que par le désir de rentrer le plus vite possible en

1. Lettre 150. M. Havet (p. 132, n. 5) la suppose adressée soit à Ecbert, soit à un grand personnage de la cour d'Otton III. — La phrase : « ea « gratia regem adire distulimus ne forte ab eo rapti, vestra imperia « refugisse videremur, ob dulcissimum affectum cari patris mei Adal- « ber. omnibus mortalibus anteponenda, quem in vobis quodammodo « intueri desiderabile est. » fait pencher pour la première supposition. Dans les deux dernières années de sa vie, Adalbéron entretint en effet avec Ecbert une étroite amitié attestée par la correspondance de Gerbert. (Voy. entr'autres les lettres 104, 106, 108, 109, 114, 121, 125, 126, 135).

2. Dans l'espérance qu'on lui offrirait en retour une position d'autant plus avantageuse. « Gerbert marchande son acceptation afin d'obtenir des offres plus précises et plus avantageuses » (Havet, p. 132, n. 5). — Gerbert nourrissait depuis longtemps cet espoir d'obtenir un évêché de l'empire. Nous avons déjà vu qu'en août 988, il avait préparé d'avance deux lettres dans le cas où il en obtiendrait un (voy. p. 226, n. 2).

3. Richer (IV, 27 « Responsio civium »).

possession de sa ville épiscopale[1]. Le second avait un but plus noble. Fils d'Albrade, sœur de Lothaire, et de Renaud, comte de Roucy, il était par conséquent cousin d'Arnoul; en poussant son parent à ce poste élevé, il espérait que ces hautes fonctions transformeraient son caractère et l'obligeraient à mener une conduite plus sage. Brunon avait, en outre, le plus grand respect pour Lothaire qui l'avait nommé évêque à l'âge de vingt-quatre ans[2]. Il lui sembla que c'était honorer sa mémoire, s'acquitter même d'une dette de reconnaissance, en soutenant son fils de tout son pouvoir. Il s'offrit en personne pour servir de gage et d'otage pour Arnoul[3].

Gerbert essaya de contrebalancer l'influence de Brunon par celle d'Adalbéron de Verdun, pour qui Hugues Capet avait, paraît-il, de l'affection. Gerbert, bien qu'il affectât de détester la profession de médecin, avait ordonné des remèdes à l'évêque de Verdun, atteint de la gravelle[4]; en reconnaissance, celui-ci écrivit au roi de France pour le dissuader de confier l'église de Reims « tête du royaume des Francs », à un « traître, à un perfide, à un sot » (ces expressions aimables désignaient Arnoul)[5]. Quoi qu'il eût invoqué le souvenir de son oncle et l'affection que le roi avait pour lui-même, sa recommandation n'eut aucun résultat; Hugues avait été séduit par les propositions d'Arnoul. Il y voyait l'avantage de désunir les Carolingiens; il espérait que la trahison lui livrerait la ville de Laon: deux échecs successifs lui ayant fait perdre l'espoir de l'emporter de vive force; enfin, il calmait peut-être ses scrupules à l'endroit de son usurpation en se montrant le bienfaiteur d'un fils de Lothaire. Quant à Gerbert, il s'en défiait, le sachant, par expérience, beaucoup trop lié

1. Voy. plus loin, p. 250, n. 2.
2. Voir p. 115.
3. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. V et VI (Olleris, p. 178).
4. Lettre 151. — La maladie d'Adalbéron de Verdun était incurable. Il partit peu après pour se faire soigner à Salerne; mais il mourut en Italie le 19 mars, non pas de l'année 988 comme le prétend le *Gallia christiana* (t. XIII. 1183), mais de 991. (Il vivait encore au milieu de 990, voy. p. 266-267). — Son frère, le comte Frédéric, ramena son corps à Verdun. *Gesta ep. Virdun; Necrol. Fuldense* (*Mon. Germ.*, SS. IV, 47).
5. Gerbert, lettre 154.

à l'empire[1]. Mais Hugues avait laissé aux habitants de Reims le soin de se choisir leur évêque. Il ne pouvait prendre à lui seul une décision sans manquer honteusement à sa parole. D'autre part, il fallait en finir; un mois et plus s'étaient écoulés en négociations depuis la mort d'Adalbéron[2].

Le roi se décida à retourner à Reims et à imposer sa volonté aux Rémois, tout en ayant l'air de prendre leur avis. Il réunit donc le clergé et les principaux habitants[3], leur exposa les offres d'Arnoul sans dissimuler qu'il les trouvait fort avantageuses, mais en feignant toujours de les laisser juges de ces promesses. Les habitants de Reims répondirent qu'Arnoul leur avait fait récemment les mêmes promesses de dévouement au roi, de bienveillance à leur égard; mais il était jeune[4], on ignorait ses mœurs, son caractère; finalement ils conseillaient à Hugues de prendre un supplément d'informations[5]. Les résultats de cette enquête n'étaient guère

1. « Hugues fut à la fois maladroit et ingrat » dit M. Havet (*Introd.*, p. XXI). Ingrat, à coup sûr; maladroit, non pas. Hugues avait pu soutenir la politique d'Adalbéron et de Gerbert quand c'était tout profit pour lui; mais une fois sur le trône il eût été absurde à lui de la continuer. Tôt ou tard, les Capétiens devaient hériter fatalement des sentiments des Carolingiens vis-à vis de l'Allemagne et de leurs prétentions sur la Lorraine. MM. Luchaire et Pfister l'ont démontré. — Hugues connaissait les sentiments de dévouement de Gerbert pour Otton III. Il ne pouvait sans danger lui confier alors un poste aussi important que l'archevêché de Reims. S'il le fit deux ans plus tard, c'est que les circonstances étaient changées du tout au tout. La défense qu'il fit à Arnoul d'aller trouver Théophano (voy. plus loin, p. 251) montre que Hugues s'était parfaitement rendu compte de la situation. Il ne confia d'ailleurs l'évêché à Arnoul qu'après avoir pris à son égard les précautions les plus minutieuses. Elles furent inutiles, il est vrai, mais Hugues fut victime de la fatalité, nullement de son imprudence.

2. Gerbert, lettre 155. (éd. Havet, p. 138, n. 2).

3. Richer les appelle *cives*. Il ne faudrait pas s'imaginer que la population tout entière concourut à l'élection de l'évêque. Les *électeurs* ne comprenaient que les évêques suffragants, le clergé séculier et régulier du diocèse, enfin quelques comtes, chevaliers, hommes libres riches ou puissants, habitant le siège de l'évêché et les environs. — Le « menu peuple » ne comptait pas. Il se bornait à acclamer l'élu comme dans l'élection du roi.

4. Il était né avant Louis V (v. p. 108, n. 2 *in fine*). Il pouvait avoir 24 ou 25 ans.

5. Richer (IV, 25, 27). Gerbert confirme dans la lettre à Wilderod (n° 217, éd. Havet, p. 204) qu'Arnoul fut élu « spe obtinendae pacis ».

douteux. Le roi était visiblement favorable à Arnoul, et celui-ci avait d'avance pour lui la majorité du clergé et surtout des laïques[1]. On déclara donc Arnoul digne de l'épiscopat s'il tenait toutes ses promesses; or il promettait tout ce qu'on voulait. Introduit en présence du roi et des « électeurs », Arnoul les satisfit par ses réponses « très honnêtes » (*modestissime respondit*). L'assemblée se transporta ensuite dans l'église du monastère de Saint-Rémy, situé alors à un mille de Reims; c'était là qu'étaient consacrés les archevêques. Hugues, après s'être consulté avec les siens, selon son habitude, prononça le discours suivant, des plus curieux au point de vue de ses idées sur sa position vis-à-vis des Carolingiens et qui nous fait connaître son esprit prudent. Richer, moine de Saint-Rémy et par suite « électeur », assista certainement à l'assemblée; il nous a transmis le fond, sinon la forme des paroles du roi.

« Si Louis de divine mémoire, fils de Lothaire, eût en « mourant laissé une lignée, il eût été convenable qu'elle lui « succédât; mais comme il n'existe aucun successeur direct « de la race royale, ainsi que chacun sait, j'ai été choisi par « vous et par les autres princes et par ceux des chevaliers « qui sont les plus puissants[2], et je marche à votre tête. Main« tenant comme celui dont il s'agit est le seul rejeton de la « race royale, vous demandez qu'il soit honoré de quelque » dignité pour que le nom de son illustre père ne disparaisse

1. Gerbert l'avoue implicitement dans sa lettre sur son élection en 991 (nº 179). Il se croit obligé à propos d'Arnoul de réfuter la maxime « vox populi vox Dei ». Il déclare qu'il ne faut admettre dans l'élection de l'évêque que la partie saine de la population et du clergé et que lui-même est élu par les évêques et les rois « avec l'assentiment de ceux des clercs et des laïques qui sont avec Dieu. » — Il est visible que même en 991, il avait la majorité de la population contre lui. En 989, même dans la lettre 152 où il prétend avoir pour lui les évêques et tout le clergé, il avoue qu'il ne compte comme partisans que quelques chevaliers, que ses adversaires rejettent sur lui la responsabilité des troubles, et prétend que mille morts le menacent.

2. « Vestri caeterorumque principum, eorum etiam qui in militari « ordine potiores erant optione assumptus praemineo. » L'*ordo militaris*, c'est la classe des chevaliers; mais on comprenait sous ce nom des personnes de rangs assez différents, de simples hommes libres et de véritables seigneurs. Ces derniers seuls furent représentés à l'assemblée de Noyon.

« pas dans l'oubli. Si donc il promet de conserver fidélité, « s'il promet de défendre la ville, de n'avoir aucune communication avec nos ennemis, et même de les poursuivre, je « ne refuse point de lui accorder l'épiscopat, conformément « au jugement que vous avez porté, à condition toutefois que, « selon la décision des sages, il se liera à moi par la foi du « serment. Et pour exprimer entièrement ma pensée, je « pense qu'après le serment, il devra signer une déclaration « portant ces paroles d'imprécation : que toute félicité se « change pour lui en outrage, toute prospérité en ruine, « toute action honnête en acte honteux, que la durée ne soit « plus qu'un instant, qu'au lieu d'honneur il ne reçoive que « mépris, et, pour tout dire enfin, que tous les maux remplacent tous les biens. Je veux de plus que cette déclaration soit faite en double, l'une pour moi, l'autre pour lui. « Elle serait sa perte si quelque jour il violait honteusement « sa foi[1]. »

Voici la traduction du chirographe ; « Je, Arnoul, par la « grâce de Dieu archevêque de Reims, promets aux rois des « Francs, Hugues et Robert, de leur conserver une foi inaltérable, de leur prêter conseil et aide en toutes occasions « selon mon savoir et mon pouvoir[2], et de ne pas leur être « infidèle en prêtant sciemment conseil et aide à leurs ennemis. C'est en présence de la majesté divine, des saints « bienheureux et de toute l'église que je fais ces promesses ; « si je les observe j'obtiendrai en récompense la vie éternelle, « si je m'en écarte (ce qu'à Dieu ne plaise !), que toute bénédiction se change pour moi en malédiction, que mes jours « soient abrégés, qu'un autre reçoive mon évêché, que mes « amis s'écartent de moi et deviennent à jamais mes ennemis. Je souscris ce chirographe fait par moi comme témoignage de mon salut ou de ma malédiction, et prie mes « frères et mes fils (dans le Seigneur) de souscrire à leur « tour. — Je Arnoul archevêque ai souscrit[3]. »

1. Richer (IV, 28-29), d'après la trad. Guadet.
2. Obligations de vassalité pour les domaines que lui conféraient les rois avec le titre d'archevêque.
3. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 8, reproduit par Richer (IV, 60).

Cette décision obtint l'approbation générale. Arnoul s'était trop engagé pour reculer maintenant ; quand il se fut avancé dans l'assemblée et qu'on lui eut demandé s'il admettait ces conditions, il répondit affirmativement, il écrivit, récita tout haut et souscrivit la charte-partie. Celle-ci fut alors séparée en deux, une partie remise à Arnoul, l'autre conservée par Hugues Capet[1].

Ce ne fut pas tout : Arnoul dut jurer aux rois une fidélité inviolable, malgré tous les serments qu'il avait prêtés ou ceux qu'il pourrait prêter à l'avenir ; s'il était fait prisonnier, il devrait s'enfuir auprès des rois aussitôt qu'il en trouverait le moyen. Dans des entretiens et des chartes en *langue vulgaire,* Arnoul déclara qu'il déliait de leur obéissance les évêques de la province de Reims, si jamais il manquait lui-même aux conditions de la charte-partie. Enfin il fit jurer aux bourgeois et aux chevaliers *(milites ac cives)* de Reims de garder fidélité aux rois, de maintenir sous leur autorité la ville et les châteaux, si lui-même venait à être fait prisonnier ou manquait à sa parole[2].

Après avoir pris des précautions aussi minutieuses, Hugues et Robert se tenaient pour pleinement satisfaits. Il n'en fut pas de même d'un certain nombre d'évêques. Ils voulurent que pendant la célébration de la messe, au moment de recevoir l'Eucharistie des mains de l'officiant, Arnoul jurât qu'il consentait à ce qu'elle fût cause de sa damnation s'il trahissait jamais ses serments. D'autres évêques, esprits plus modérés et plus éclairés, blâmèrent vivement ce procédé ; ils voyaient une profanation à faire servir le signe de la rédemption à la perte d'une âme. Ils connaissaient la légèreté d'Arnoul et, se doutant qu'il changerait bien vite d'idées, ils ne voyaient pas sans indignation forcer ce jeune homme faible

1. Richer (IV, 29). Lettre de Hugues Capet au pape Jean XV en 990. (*Concile de Saint-Basle*, c. 25) : « libellum fidelitatis sub nomine chi« rographi conscripsit, recitavit, corroboravit, corroborarique fecit. » — Lettre de Gerbert à Wilderod (n° 217. Havet, p. 204-5) : « acceptis ab « eo (Arnoul) terribilibus sacramentis et libellari professione pro fide « suis regibus conservanda, quam et viva voce in conventu aecclesiae « recitavit et propria manu subscribendo corroboravit. »

2. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 30 (Olleris, p. 217). — Lettre de Hugues Capet à Jean XV (Olleris, p. 202).

et indécis à se damner lui-même[1]. L'avis contraire l'emporta néanmoins, car les rois et les seigneurs y voyaient un gage assuré de la fidélité d'Arnoul. Celui-ci consentit à cette nouvelle épreuve et, après avoir été relevé de l'excommunication portée contre lui par Ascelin et les évêques comprovinciaux[2], il fut élu archevêque de Reims par le clergé rémois tout entier, les évêques suffragants, acclamé par le peuple, accepté par les rois Hugues et Robert, enfin ordonné et revêtu des vêtements épiscopaux (fin février — début de mars 989)[3].

On s'imaginerait peut-être qu'un échec aussi éclatant avait découragé Gerbert et qu'il s'était hâté de fuir une ville témoin de son humiliation. Il n'en fut rien. Cet homme était d'une souplesse étonnante ; il continua auprès d'Arnoul les mêmes fonctions d'écolâtre et de secrétaire qu'il avait remplies auprès d'Adalbéron. Ce fut lui qui rédigea l'acte d'élection d'Arnoul au nom des évêques de la province de Reims[4]. Il sut même se gagner les bonnes grâces du jeune archevêque et parvint bien vite à le dominer entièrement. Il voulait gouverner sous son nom la province de Reims et continuer la politique de son ami Adalbéron[5]. Il était si habile qu'il amena le fils de Lothaire au parti impérial. Arnoul écrivit à Ecbert, qui se trouvait alors à la cour d'Otton III, pour le prier de lui continuer la bienveillance qu'il avait témoignée à son prédécesseur et lui demander une entrevue quand il

1. Le roi Robert lui-même réprouvait ce moyen, au témoignage d'Helgaud, son biographe. *Historiens de France*, X, 100. Cf. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 160.

2. Voy. *Lettres de Gerbert*, 155. « Electio Ar. Remorum archiepis-« copi » (Havet, p. 138, n. 4). — Lettre 217 : « a solo Adalberone « episcopo Laudunensi reconciliatus, spe obtinendae pacis metropoli « Remorum donatus est. »

3. Richer (IV, 30-31). L' « electio Ar. Remorum archiepiscopi » montre que trente jours au moins s'étaient écoulés depuis la mort d'Adalbéron. Celui-ci est mort le 23 janvier ; l'élection d'Arnoul est donc de fin février ou commencement de mars ; certainement avant le 31 mars (Pâques), car dans la lettre 160, Arnoul, nommé archevêque, annonce l'intention de se rendre auprès de Théophano à cette date.

4. Gerbert, lettre 155.

5. C'est tout à fait arbitrairement qu'Olleris prétend (*Œuvres de Gerbert*, p. CVI) que Gerbert ne resta auprès d'Arnoul que pour l'espionner. Cette opinion était déjà celle de l'*Histoire Littéraire* (VI, 560), de Mabillon (*Ann. Bened.*, IV, 62). — Cf. *Hist. de France* (X, 403. n. E), Gfrörer (p. 1442).

serait de retour du palais du roi de Germanie. Il ajoutait, faisant allusion à Gerbert : « C'est une bonne preuve que « nous resterons toujours unis par une sainte amitié et une « alliance indissoluble que de prendre, comme je fais, pour « conseillers ceux qu'auprès de mon prédécesseur, dans le « loisir comme dans les affaires, vous avez toujours employés « comme intermédiaires[1]. »

Arnoul, à peine installé sur le siège épiscopal, était dévoré d'une nouvelle ambition, obtenir le pallium. Excité évidemment par Gerbert, il se résolut à aller à Rome pour avoir une entrevue avec l'impératrice Théophano, qui y résidait depuis le 25 décembre précédent[2], et, grâce à sa toute-puissante protection, gagner la faveur du pape Jean XV. Hugues Capet fut informé de ce projet et y fit immédiatement obstacle. Effrayé de voir le nouvel archevêque se rapprocher si vite de l'empire, il lui défendit de quitter le royaume. Arnoul écrivit alors par l'intermédiaire de Gerbert à un grand personnage de la cour impériale, pour le prier d'agir en ami, d'obtenir le pallium du pape et de lui faire conserver les bonnes grâces de l'impératrice Théophano. Le fils de Lothaire était décidé à passer outre à la défense de Hugues et il osait écrire : « Nous serons, si Dieu le permet, « à ses ordres à Pâques (31 mars) et personne alors ne « pourra nous empêcher de lui offrir, à elle et à son fils, les « assurances de notre fidélité et de notre dévouement[3]. »

1. Gerbert, lettre 158.

2. *Ann. Hildesheimenses*, Wilmans (*Jahrb.*, p. 65, n. 6), Havet, p. 83, n. 7.

3 Gerbert, lettre 160. — Au concile de Saint-Basle, on reprocha à Arnoul « d'avoir recherché des entrevues avec l'impératrice Théophano « et les ennemis du roi contre la volonté et les intérêts de celui-ci » (*Actes du Conc. de S. B.*, c. 31, Olleris, p. 218). — MM. Olleris (p. CIV), Giesebrecht (*Kaisergesch.*, I, 617), Sepet (p. 151). Luchaire (II, 204-205) ont prétendu que Théophano prit une part considérable à l'élection d'Arnoul. C'est une erreur, Hugues Capet se défiait alors de Théophano, comme le montre sa défense à Arnoul d'aller la rejoindre. L'élection de l'archevêque de Reims dépendait en réalité du roi. Il écarta Gerbert précisément comme trop dévoué à l'empire. Si Théophano avait recommandé Arnoul, c'eût été le plus sûr moyen de le faire échouer. — D'ailleurs, au moment où Arnoul fut élu, Théophano était à Rome. Ses relations avec Arnoul sont donc certainement postérieures à sa consécration.

Il se rendit probablement à cette entrevue avec Théophano de retour d'Italie, car peu de temps après il obtint le pallium, objet de ses désirs [1].

Gerbert avait manqué l'archevêché de Reims. Il comptait toujours qu'une compensation lui viendrait d'Allemagne. Mais devant des preuves trop évidentes de négligence et d'indifférence, il éleva un peu la voix, et, pour la première fois depuis cinq ans, hasarda quelques plaintes. Il rappelait son dévouement infatigable si peu récompensé, demandait une faveur quelque insignifiante qu'elle fût, faisait valoir la constance avec laquelle il avait reporté sur Théophano et son fils la fidélité jurée au seul Otton III ; il montrait que l'abandon où on le laissait était l'opprobre de ceux qu'il servait et faisait la joie de leurs ennemis. Il suppliait seulement qu'on voulût bien ne pas décourager son dévouement et le rejeter dans un autre parti [2].

Quand Arnoul eut satisfait son ambition et qu'il n'eut plus rien à désirer, ses sentiments pour sa famille reprirent peu à peu le dessus. « Il s'apitoyait sur son oncle, il pensait à « lui, il l'aimait, le chérissait comme le représentant de ses « parents. » Il s'était pris d'une vive affection pour son jeune cousin Louis, fils de Charles, et s'attristait à l'idée que cet enfant, qui aurait pu être roi, mènerait une existence précaire et sans honneurs. Un jour qu'il se promenait près des bords de l'Aisne, tout plein de ces pensées, il eut l'imprudence de confier à Renier, un de ses familiers, pour lequel il n'avait pas de secret, que Louis était l'être qu'il chérissait le plus au monde et que le moyen de se concilier ses bonnes grâces c'était d'assurer le bonheur de cet enfant. Cette confidence devait être deux ans après la cause de sa perte [3]. Comme

1. Richer (IV, 31) : « Nec multo post [electionem] a papa Romano « missum apostolicae auctoritatis pallium sumpsit. »

2. Lettres 158-159, écrites au début ou au milieu de mars 989 à un grand personnage de la cour de Théophano. — Il faut avouer que les plaintes de Gerbert étaient des plus justifiées et que la cour impériale faisait preuve à son égard d'une ingratitude encore plus grande que celle de Hugues Capet.

3. Renier fut introduit dans le concile de Saint-Basle « secretarum « ipsius (Arnulfi) per omnia conscius et qui eum inter alia perjuria « etiam contra se ac suam uxorem et filium publice perjurum pro-

il l'écrivait plus tard, Arnoul projetait de ressusciter, fût-ce au prix des plus grands efforts, l' « autorité royale presque anéantie chez les Français[1]. » Arnoul se décida enfin au mois d'août 989[2] à passer du rêve à l'action. Le seul moyen d'accroître les ressources et la puissance de son oncle qui fût en son pouvoir était bien simple : c'était de lui livrer la ville et le diocèse de Reims. Mais d'autre part Arnoul ne voulait pas avoir l'air de violer ouvertement les serments prêtés à Hugues moins de six mois auparavant. Il était bien difficile d'accorder entre eux ces deux sentiments. Après s'être concerté avec son oncle Charles, voici ce qu'il imagina : il inviterait les principaux seigneurs de la province à venir le trouver à Reims sous prétexte d'une affaire importante. Ceux-ci réunis, Charles arriverait de nuit devant la ville ; un homme sûr lui ouvrirait les portes, se saisirait des seigneurs ainsi que de l'archevêque et les jetterait en prison. Ce coup de filet lui livrait non seulement la ville, mais tout le diocèse ou comté de Reims dont il tiendrait les seigneurs entre les mains. Ce plan d'une fourberie consommée fut suivi à la lettre[3].

Arnoul commença par se faire prêter toutes sortes de serments par Manassès, comte de Rethel, et par Roger, peut-être comte de Château-Porcien, tous deux vassaux de l'église de

« testabatur. » (Cette phrase peut nous faire supposer avec vraisemblance que Renier était le vidame de Reims, car Arnoul montra la plus grande indifférence pour le fils de celui-ci fait prisonnier (voy. p. 257). « Cui cum a sacro conventu diceretur quae Arnulfus de regis « infidelitate denegaret, tali cum sermone aggressus est. Cur omnem « populum tuo errore perdis? Nescis quae ante urbis traditionem juxta « fluvium Axonam mihi retuleris ? Et ut omnium melius recorderis, « nescis te Ludovici amorem, filii Karoli, omnibus praetulisse morta- « libus, et si tibi placere vellem, ut de ejus salute cogitarem ? Vade « ergo et scelera tua episcopis confitere, etc. » (*Actes du concile de Saint-Basle*, cap. 30, Olleris, p. 218) — Richer (IV, 32).

1. Voy. Gerbert, lettre 165.

2. « Necdum a sua ordinatione sextus mensis elapsus erat et ecce « quasi tempestas urbem ab eo proditam hostis invasit. » (Gerbert, lettre à Wilderod, Havet, p. 205) La prise de Reims est antérieure au 1er septembre, Arnoul ayant été ordonné au début de mars. Elle eut donc lieu dans le courant du mois d'août.

3. Richer (IV, 32-33)

Reims [1]. Ils consentirent à se joindre à la troupe qui sous la conduite de Charles envahirait la ville. Enfin on pouvait compter sur Robert, frère de la mère d'Arnoul, qui était vassal du duc Charles. Ceci fait, il fallait trouver un homme qui pendant la nuit enlevât les clefs du chevet de l'archevêque, mais sans que celui-ci, crainte de trahison, le lui eût ordonné expressément. Ce fut Dudon, devenu vassal de Charles [2], qui se chargea de cette mission délicate. Il jeta les yeux sur un prêtre de Reims du nom d'Alger [3]; après avoir vanté son habileté et sa prudence, flatté son courage, il lui exposa ce qu'on attendait de lui, et lui déclara que tel était l'ordre de son maître, l'archevêque. Alger stupéfait voulut être plus amplement informé de la bouche de l'archevêque lui-même. Arnoul dut y consentir et quand le prêtre lui eut demandé sur qui il comptait pour accomplir ses desseins, il lui nomma entre autres personnages son oncle Charles, les comtes Roger et Manassès et son oncle maternel Robert; puis il lui ordonna de prêter les mains à Charles et de lui jurer fidélité. Alger obéit [4].

1. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 11 (Olleris, p. 182); voy. plus bas, n. 4. — Manassès, neveu de l'archevêque Artaud. (Voy. p. 30), fut un vassal fidèle d'Adalbéron (voy. p. 229). Au contraire, Roger avait été un ennemi acharné de l'église de Reims (voy. p. 71-72). Nul doute qu'Arnoul ne leur ait fait de grandes promesses. Après la prise de Reims on le voit investir les partisans de Charles des domaines de l'église de Reims.

2. Sur Dudon, voy. p. 235, n. 3.

3. Richer écrit « Adalgerus » aux chapitres 61, 62 et 73 du l. IV, « Algerus » au ch. 34. — Cette dernière forme est la meilleure : c'est la forme vulgaire, *d* entre deux *a* étant déjà tombé à cette époque (on trouve aussi *Albéron* pour Adalbéron, voir *Hist. de Fr.*, IX, p. 643, l. 1. Le comte de Vermandois s'intitule dans ses chartes *Albertus* et non plus Adalbertus). Adalger — Alger a donné en français moderne Augier, qu'il ne faut pas confondre avec Ogier, Oger qui vient d' « Otgarius ». Adalbéron a donné Obéron (par Albéron, Aubéron). Comme dans la légende, Hugues (Huon) a dû la couronne à un Aubéron.

4. Déposition d'Alger au concile de Saint-Basle (c. 11, Olleris, p. 182 ; cf. Richer, IV, 62). — «... Qui (Arnulfus) cum Karolum sibi « patruum esse dixisset, Manassem quoque et Rotgerum sacramenta « quae voluerit praestitisse, avunculum suum Rotbertum, Karoli ser- « vum, comitem fidissimum fore designavit, cum aliis quibusdam. Et « ut hoc factum sub specie honesti tegeretur manus et sacramenta « simul Karolo praebui (dit Alger), sed jussu ipsius (Arnulfi); claves « urbis accepi, sed a manu ipsius; portas aperui, sed illius prae-

Arnoul convoqua alors ses vassaux et ses amis; parmi eux se trouvaient Gilbert, comte de Roucy, son frère Brunon, évêque de Langres, ainsi que Gui, comte de Soissons, tous trois ses cousins[1]. Tout se passa de point en point comme Arnoul et Charles l'avaient imaginé. Le prêtre Alger enleva les clefs du chevet de l'archevêque qui feignait de dormir; il livra pendant la nuit les portes de la ville à Charles; les troupes, sous la conduite de Roger et de Manassès, se répandirent dans la ville où elles se livrèrent à d'affreux excès et à un pillage effréné. La cathédrale elle-même fut profanée et saccagée[2].

« cepto. » Nous devons néanmoins faire remarquer qu'Alger charge évidemment l'archevêque pour diminuer sa propre culpabilité; car lorsqu'à la fin du concile de Saint-Basle, il se jeta aux pieds des rois en demandant d'être relevé de l'excommunication, les évêques Arnoul d'Orléans, Gautier d'Amiens et Brunon de Langres, l'accablèrent d'injures et lui reprochèrent d'avoir perdu le jeune archevêque par ses mauvais conseils. Loin de le relever de l'excommunication, on ne lui donna le choix qu'entre l'anathème éternel ou la dégradation de la prêtrise. Alger choisit ce dernier parti (*Actes du concile de Saint-Basle*, c. 55; Olleris, p. 235-236; cf. Richer, IV, 73).

1. Gilbert et Brunon étaient fils d'Albrade sœur de Lothaire et de Renaud, comte de Roucy. Gilbert avait succédé à son père, mort en juin 967 (*Chr. S. Petri Vivi*). L'épitaphe de celui-ci se trouve dans les *Historiens de France*, IX, 104. Ce brigand y est qualifié « Plebis « amor, procerumque decus, pietatis amator (!) ». — Gui, comte de Soissons, était fils d'Albert de Vermandois et de Gerberge, sœur d'Albrade. Il était donc cousin à la fois d'Arnoul, de Gilbert et de Brunon. — En novembre 984, Gui se trouvait à Rome. Étienne, diacre romain, le chargea de transmettre à Gerbert, à son retour en France, les œuvres de Suétone et de Symmaque. (Gerbert, lettre 40.) — Richer ne désigne les comtes mandés par Arnoul que par les initiales G. et V. Mais on peut les identifier sûrement avec Gilbert (Gislebertum) et Gui (Vuido), grâce au discours de Brunon au concile de Saint-Basle: « unicum fratrem meum comitem Gislebertum, meumque consobri« num comitem Guidonem, cum ceteris quorum amicitia gloriabar, « sua simulata captivitate verae captivitati contradidit. » Brunon lui-même fut fait prisonnier et en danger de mort (*Actes du conc. de Saint-Basle*, cap. 5 et 27. Olleris, p. 178 et 203).

2. « ... Rotgerus et Manasses qui clerum et populum ejus (Arnulfi) « in ecclesia ipsius armata militum manu ceperant. » (*Conc. de Saint-Basle*, c. 5, reproduit par Richer, IV, 56); lettre de Hugues à Jean XV (c. 25, Olleris, p. 202), lettre à Wilderod (Havet, 205). Enfin l'anathème d'Arnoul (*Concil. de Saint-Basle*, c. 12. Havet, p. 147, n. 2) qui montre que la ville fut livrée à toutes les horreurs d'une prise d'assaut. — Gerbert, lettres 162 et 163.

Charles cherchait partout son neveu sans pouvoir le trouver. Arnoul, feignant d'être épouvanté du tumulte causé par les envahisseurs, s'était réfugié avec les comtes dans la tour qui servait de citadelle à la ville. Charles la bloqua ; les assiégés étaient sans vivres et sans armes, ils durent se rendre. Ils furent conduits à Laon et mis sous bonne garde. Charles, après être demeuré quelque temps à Reims pour mettre la main sur les biens de l'évêché, et s'être assuré de Soissons, que la captivité du comte Gui lui livrait, retourna à Laon et exigea des prisonniers un serment de fidélité que ceux-ci refusèrent unanimement[1]. Charles et Arnoul continuèrent avec persévérance leur comédie. Ils feignaient de se haïr et s'accablaient réciproquement d'injures. L'archevêque lança même l'anathème contre les envahisseurs des domaines de l'église de Reims. Mais ses menaces concernaient seulement les biens temporels, il passait sous silence les maux du clergé et du peuple, ce qui devait exciter l'indignation bien légitime de Gautier, évêque d'Amiens[2]. Arnoul eut même la témérité d'ordonner aux évêques de la Gaule de lancer à leur tour l'anathème[3]. Cet anathème parvint à Eudes, évêque de Senlis, par l'intermédiaire de Gui, évêque de Soissons[4]. Hugues et Robert s'empressèrent de convoquer à Senlis un concile comprenant les évêques de la province de Reims.

Le bruit commençait déjà à courir que l'archevêque était le véritable auteur de la trahison ; les évêques se décidèrent à lancer l'anathème pour dissiper toute équivoque. L'*oratio invectiva* prend surtout à partie le prêtre Alger « qui a livré « l'archevêque après avoir été son gardien, son convive, son « conseiller, son chapelain ». Elle excommunie ce « membre « du diable, traître à son évêque, au clergé et à tout le

1. Richer (IV, 34-36). — Sigebert à 990 (989) : « Karolus dux Re- « mim occupat, archiepiscopum quem Hugo rex praefecerat et quos- « dam primates capit et Lauduno relegat. »

2. *Actes du conc. de Saint-Basle*, c. 12 et 13 (Olleris, p. 182-184).

3. « Post haec vero Arnulfus suos praedones sub anathemate posuit, « atque ut idem facerent Galliarum episcopis imperavit. » (Lettre à Wilderod, *Lettres de Gerbert*, éd. Havet, p. 205).

4. Voir le discours d'Eudes de Senlis (Olleris, p. 182).

« peuple rémois », ainsi que les envahisseurs de l'évêché de Laon, c'est-à-dire Charles et ses troupes, et « les bour- « reaux impitoyables de l'évêque »[1]. Les décisions du concile furent communiqués à Arnoul, pour qu'il les confirmât. Il était trop tard : il n'avait pu soutenir plus longtemps son rôle, et venait de prêter serment de fidélité à Charles et de lui livrer des otages. Les comtes Gilbert et Gui ne tardèrent pas à l'imiter et furent remis en liberté[2]. Loin d'exiger des envahisseurs aucune restitution, aucune pénitence, Arnoul osa absoudre les coupables de sa propre autorité et sans la présence de son clergé, ce qui était illégal. Il ne se donna même pas la peine de délivrer de captivité son propre clerc, le fils de Renier, vidame de Reims. Il fit plus : il adjugea les fiefs d'un certain nombre de chevaliers de l'église de Reims aux amis de son oncle, et contraignit le clergé et le peuple de Reims à prêter serment à lui-même et à Charles[3].

La trahison devenait manifeste. Hugues somma Arnoul de comparaître devant le concile de Senlis, lui offrant de le faire délivrer s'il était prisonnier, déclarant sa conduite inqualifiable s'il était libre. Arnoul fit la sourde oreille. Une deuxième sommation du roi n'eut pas plus de succès, et les semaines et les mois s'écoulèrent ainsi pleins d'incertitude, jusqu'à l'année suivante[4].

Que devenait Gerbert pendant ce temps? Fait prisonnier lors de la trahison d'Arnoul, il avait été désigné à la fureur de Charles par ses ennemis qui rappelaient le rôle important qu'il avait joué lors de l'avènement du Capétien. Tous ses biens lui furent enlevés, mais il recouvra aussitôt la liberté.

1. *Conc. de Saint-Basle*, c. 14 (Olleris, p. 184-186), reproduit par M. Havet (p. 156, n. 3).

2. Richer (IV, 36).

3. *Conc. Saint-Basle*, c. 15 (discours de Seguin). Olleris, p. 186-188. Lettre à Wilderod : « Praedia ecclesiae quae per sacramentum suis « militibus dederat, abstulit, hostibus contulit. » Lettre de Hugues Capet à Jean XV : « Sed esto, eum esse dictum (Arnoul) alienae potes- « tati, ut ipse videri vult, cur cives ac milites pejerare cogit? Cur « arma contra nos comparat? Cur urbem ac castra contra nos munit? » Gui, évêque de Soissons, reprocha encore à Arnoul d'avoir adjugé les fiefs de ses chevaliers Raynaud et Sehard à ses prétendus ravisseurs (*Conc. de S. Basle*, c. 30, Olleris, p. 217).

4. Cf. plus bas, p. 260-261.

Il songea d'abord à s'éloigner [1], puis, tout à coup, volte-face complète : il nous apparait comme un fervent partisan de Charles et traite Hugues et Robert d'usurpateurs. Ce brusque changement est le point le plus mystérieux de la vie de Gerbert. Tout le monde est d'accord pour blâmer cette versatilité, mais non pour l'expliquer. Gerbert, nous l'avons répété souvent, était ambitieux, ce qui lui était permis, vu ses talents et sa fidélité à soutenir la cause qu'il avait embrassée. Or jusqu'ici tout son dévouement ne lui avait rapporté que fatigues et dangers. Hugues Capet et Théophano avaient fait preuve à son égard d'une ingratitude qui l'avait rempli d'amertume ; il se sentait vieillir et se demandait sans doute avec anxiété quelle serait son existence s'il n'avait rien à attendre pour prix de tant de services ; il souffrait toujours des fièvres contractées au siège de Laon du mois d'août 988, aggravées par l'automne suivant ; la maladie dut contribuer à affaiblir son caractère et à développer les préoccupations d'intérêt personnel. Charles paraissait alors avoir de sérieuses chances en sa faveur ; son activité faisait contraste avec l'inertie de Hugues Capet. Il ne ménagea pas sans doute les promesses à Gerbert qu'il avait déjà voulu attirer à son parti un an auparavant [2]. Enfin Gerbert crut peut-être mettre sa responsabilité à couvert sous celle de son archevêque.

Que ces hypothèses soient justifiées ou non [3], un fait certain, c'est que Gerbert engagea aussitôt une polémique en faveur de Charles. Ascelin, réfugié à la cour des rois, maintenait toujours l'anathème qu'il avait porté contre le diocèse de Laon quand il s'était enfui l'année précédente. On sait que l'effet de cette terrible malédiction était de priver les fidèles de tous les sacrements ; on ne permettait même pas d'ensevelir les morts ou de baptiser les enfants. Ces prescriptions outrées indignèrent Gerbert qui écrivit à Ascelin la lettre suivante :

« A l'évêque encore vénérable Adalbéron, — Gerbert. »

« Es-tu donc tellement livré à l'insouciance et au hasard

1. Lettres 162 et 163 adressées à Rémy, moine de Trèves, et à Raimond, abbé d'Aurillac.

2. Voir plus haut p. 223.

3. Nous partageons en somme l'opinion de M. Havet (Introd., p. XXII).

« que tu ne vois pas les glaives qui menacent ta tête, les « béliers et les machines qui te battent en brèche? Rappelle-« toi, je te prie, ami jadis heureux et cher, ce qui s'est « passé sous le pontificat de mon père Adalbéron[1]. Le propre « frère du divin Auguste Lothaire, héritier du trône, fut « chassé du royaume. Ses rivaux ont été créés rois intéri-« maires[2]; c'est l'opinion de beaucoup de gens. De quel droit « l'héritier légitime a-t-il été déshérité, de quel droit a-t-il « été privé de la couronne? Et, parce qu'il est revenu dans la « demeure de ses pères, quelles décrétales des pontifes « Romains ont défendu de baptiser des enfants? Quels saints « canons ont écarté des autels des prêtres innocents? Habraham « discuta avec Dieu pour savoir si dans Sodome le juste devait « périr avec l'impie, et toi, pasteur, tu n'hésites pas à faire « retomber le châtiment à la fois sur le coupable et l'inno-« cent. Mais à quoi bon parler de ces choses; elles sont de « peu d'importance comparées à l'accusation contre toi « rédigée par des prêtres du Seigneur, pleine de crimes, « lourde de forfaits. Tes juges sont nommés; si tu fais défaut, « ton absence ne te profitera pas. Si tu comparais, tu cesses « d'être évêque. Celui qui doit occuper ta place est déjà « trouvé[3]. Hâte-toi donc pendant le peu de temps qui te « reste, et ne mets pas ton espoir dans la Seine ou la Loire, « tu n'y gagnerais rien. Connaissant les factions, les conspi-« rations, les décisions et leurs auteurs, j'ai voulu tout te « confier en secret à cause de notre ancienne amitié pour « t'arracher à ta torpeur. Cherche maintenant un remède plus « efficace, s'il en est, car tu sembles tombé en catalepsie[4] ».

Ces singuliers témoignages d'amitié ne firent qu'aviver la

1. Ascelin avait été élève de Gerbert à l'école épiscopale de Reims (voy. *Carmen ad Rodbertum regem*, composé par Ascelin). On remarquera qu'il tutoie son correspondant, ce qui lui arrive très rarement. Gerbert ne manque pas d'une certaine audace en rappelant ce qui s'est passé lors de l'élection de Hugues Capet.

2. « Ejus emuli, ut opinio multorum est, interreges creati sunt. » Les premiers éditeurs avaient imprimé « inter reges », ce qui n'offrait pas de sens (Havet, p. 146, n. 2).

3. « Peut être Gerbert lui-même? » (Havet, p. 146, n. 7).

4. Lettre 164 de Gerbert. Cf. trad. de MM. Barthélemy (p. 243-244) et Sepet (p. 161).

rage d'Ascelin, comme nous le verrons bientôt. Arnoul voulait dissimuler sa trahison aux évêques lorrains et tout particulièrement à Ecbert dont il recherchait l'amitié. Gerbert écrivit en son nom à l'archevêque de Trèves : « Naviguant sur une « mer agitée, nous faisons naufrage et nous gémissons. Nulle « part de rivage sûr, nulle part de port tranquille. C'est près « de vous que nous cherchons le repos. Vous avez en effet « de quoi donner sans vous appauvrir, de quoi enrichir celui « qui recevra. Nous sollicitons de votre affection et de votre « charité une entrevue à Reims pour la veille des kalendes « d'avril (lundi 31 mars 990), si notre amitié a acquis quelque « droit ou si elle peut espérer en acquérir[1]. »

Quand Arnoul, après avoir livré la ville de Reims, fut sur le point de laisser éclater ses véritables sentiments, il fit écrire par Gerbert une seconde lettre : « Le glaive, bienheu- « reux père, m'a percé jusqu'à l'âme; de toutes parts des « armes ennemies nous menacent. D'un côté notre foi engagée « aux rois de France nous enchaîne; de l'autre, soumis à la « puissance du prince Charles qui réclame pour lui le trône, « nous sommes contraints ou de changer de maîtres ou de « rester en prison[2]; la seule espérance qui nous reste est « l'union en quelque sorte fraternelle que la prévoyance divine « a formée entre nous et qui nous engage à porter mutuelle- « ment nos fardeaux. C'est donc vers vous que je me réfugie « comme vers un rempart solide, vers l'autel de la prudence et « l'interprète des lois divines et humaines. Les conseils que « vous donnerez à vos fils seront pour eux comme des oracles « du ciel[3]. »

Toutes ces précautions étaient vaines; la trahison d'Arnoul avait transpiré. Ecbert refusa de se rendre au rendez-vous et répondit à Arnoul par une lettre d'une ironie sévère[4]. Il y

1. Gerbert, lettre 166. Cf. trad. de M. E. de Barthélemy (p. 247).

2. « Aut exules fieri cogimur. » Nous avons déjà dit que le mot *exul* signifie souvent prisonnier dans la langue du moyen âge. Ce passage en est une nouvelle preuve. La traduction « exilé » serait absurde. L'intérêt de Charles était de retenir l'archevêque en prison et non de l'exiler.

3. Id., lettre 168. Cette lettre et la précédente ont été écrites à la fin de l'année 989 ou tout au début de 990.

4. « Querimoniam quam ex persona Ar(nulfi) archiepiscopi subor-

avait près d'un an qu'Arnoul refusait de comparaître au concile de Senlis. Gui, évêque de Soissons, résolut de faire auprès d'Arnoul une démarche définitive. Vers juin ou juillet 990, il eut avec lui une entrevue à Chavignon près de Laon[1], en présence de clercs et de laïques. Il le somma pour la troisième et dernière fois de se rendre à Senlis auprès de ses confrères et de répondre à l'appel du roi. Arnoul répondit qu'il n'osait y aller sans être accompagné des comtes Eudes et Herbert[2], parce qu'il craignait qu'on lui fît violence. Peu satisfait de ce prétexte, l'évêque de Soissons s'offrit comme otage ainsi que son frère Gautier et son père[3]; Arnoul pourrait de la sorte aller et revenir en toute sûreté. Gui se déclara prêt à confirmer sur-le-champ cette promesse par serment.

Arnoul avoua alors que pendant sa captivité, il avait prêté serment de fidélité à Charles et lui avait fourni des otages. Il lui était donc impossible de s'éloigner sans sa permission. L'évêque de Soissons éclata en reproches indignés : « Quels « otages sont pour toi préférables? Est-ce ton frère Richard, « ton cousin Brunon et le fils de sa sœur[4], qui se sont remis « au pouvoir des rois[5], ou bien tes chevaliers Sehard et Rai- « naud qui ont recouvré leur liberté en donnant leurs enfants « à leur place, et dont tu as adjugé les fiefs (*beneficia*) à tes « prétendus ravisseurs, montrant au grand jour ton activité « à donner et à recevoir des otages[6]? Quels serments sont « préférables à ton avis? Ceux que tu as prêtés spontanément

naveram subtili responso peretrinxistis », écrivit Gerbert à l'archevêque de Trèves quelques mois plus tard (lettre 172).

1. Voir plus bas, p. 264, note 2. Chavignon est à 10 kil. de Laon.

2. Ce passage confirme ce que nous disions plus haut (p. 228) de la complicité de ces personnages avec Charles.

3. Il se nommait aussi Gautier et était comte d'Amiens, de Pontoise, de Mantes et de Chaumont en Vexin (Du Cange, *Histoire d'Amiens*, p. 143).

4. Brunon avait pour sœur Ermengarde, mariée à Otte Guillaume, comte de Mâcon. Elle eut trois fils; c'est probablement de l'aîné, Gui, qu'il s'agit ici.

5. « In regum potestate constituti. » Le sens est que Richard, Gui et Brunon se sont proposés comme otages lors de l'élection d'Arnoul à l'évêché de Reims.

6. Rainaud et Sehard sont inconnus. Cette phrase est obscure; elle contient une allusion à un événement que nous ne connaissons pas.

« à ton seigneur le roi, ou bien ceux qu'un ennemi armé t'a « arrachés par violence? » Gui lui rappela ensuite ses serments prêtés à Hugues Capet, les conventions en langue vulgaire conclues avec les évêques (Arnoul avait juré que s'il était un jour fait prisonnier, il s'enfuirait aussitôt qu'il en pourrait trouver l'occasion). L'évêque de Soissons l'invita à tenir ce serment à l'instant même. La chose était facile; Gui était accompagné d'une troupe nombreuse de chevaliers vaillants, Arnoul n'avait qu'une faible escorte. Celui-ci refusa naturellement, et Gui retourna à Senlis, certain désormais de la trahison de l'archevêque[1]. Le concile de Senlis et le roi résolurent alors d'en appeler au souverain pontife et d'en obtenir la condamnation et la déposition d'Arnoul. Ce fut là une fâcheuse inspiration. Hugues devait s'en repentir pendant tout le reste de son règne, et aussi son fils Robert. Les messagers, porteurs des lettres des évêques et du roi, partirent pour Rome à la fin de juillet 990[2]. Ils étaient accompagnés de quelques clercs de Brunon, qui, ne pouvant obtenir de Charles la remise en liberté de leur évêque (il avait sans doute refusé de prêter serment au duc), allaient supplier le pape de lancer la malédiction contre le ravisseur.

Voici la traduction des principaux passages de la lettre de Hugues Capet à Jean XV (la lettre des évêques ne fait que répéter les mêmes griefs et est moins curieuse) : « ...Arnoul, « fils de Lothaire, après avoir commis contre notre personne « et notre royaume les plus grands forfaits, avait trouvé en « nous un père. Nous l'avons gratifié de l'archevêché de « Reims; il nous a prêté un serment qui annulait tous les « engagements passés et futurs. Il a transmis sur un chirographe « le texte de ce serment, l'a lu à haute voix, souscrit et fait « souscrire. Il a fait jurer aux chevaliers et aux bourgeois « de nous demeurer fidèles s'il arrivait jamais que lui-même « tombât au pouvoir de l'ennemi. Or, au mépris de tous ces « engagements (nous en avons des témoignages certains), il a

1. Discours de Gui (*Actes du concile de Saint-Basle*, c. 30; Olleris, p. 216-217).

2. Lors du concile de Saint-Basle (17 juin 991), il n'y avait pas onze mois pleins que cette ambassade était partie (*Actes du conc. de Basle*, c. 27; Olleris, p. 203). Elle partit donc au plus tôt le 17 juillet 990.

« lui-même livré les portes de sa cité à l'ennemi; le clergé « et le peuple qui lui étaient confiés sont devenus sa proie et « ont été réduits en captivité. Il prétend qu'il est le jouet de « l'ennemi; pourquoi a-t-il contraint bourgeois et chevaliers « à se parjurer? Pourquoi réunit-il des troupes contre nous, « pourquoi fortifie-t-il sa ville et ses châteaux contre nous? « S'il est captif, pourquoi refuse-t-il d'être délivré? S'il est « victime de la violence, pourquoi refuse-t-il d'être secouru? « S'il est libre, pourquoi n'est-il pas auprès de nous? On le « mande à la cour; il refuse de s'y rendre. Il est appelé par les « archevêques et les évêques comprovinciaux; il répond qu'il « ne leur doit rien. C'est donc à vous, successeur des Apôtres, « qu'il appartient de statuer sur le sort de ce nouveau Judas; « sinon craignez que le nom du Seigneur ne soit blasphémé par « nous et qu'excités par un juste ressentiment et par votre « silence, nous n'entreprenions la ruine de la ville et l'in- « cendie de toute une province. Vous serez sans excuse devant « Dieu, votre juge, si vous laissez notre requête sans réponse « et sans jugement[1] ».

Jean XV fit d'abord un excellent accueil aux ambassadeurs. Mais, dès le lendemain, ses bonnes dispositions étaient changées. Le départ des ambassadeurs avait été appris de Charles et de ses partisans. Son ami et parent, le comte Herbert le Jeune, imagina de rendre leur mission inutile. Il les fit suivre par des envoyés à lui, qui, aussitôt arrivés à Rome, usèrent d'arguments éloquents; ils offrirent au pape de grands présents, entre autres un magnifique cheval blanc. Aussi les malheureux messagers de Hugues durent se morfondre pendant trois jours devant les portes du palais papal sans pouvoir obtenir de Jean XV une nouvelle audience. Quand ils connurent le motif de cette disgrâce, ils comprirent qu'il était inutile de prolonger leur séjour à Rome et reprirent tristement le chemin de France[2].

1. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 25 (Olleris, p. 202-203).

2. *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 27 (Olleris, p. 203-204). — Gerbert, lettre à Wilderod : « Interea legatis et literis synodicis Romanus « pontifex, ut ecclesiae turbatae subveniat ammonetur. Sed neque le- « gatis neque literis consulentibus consulit. » — La papauté se prétendit plus tard calomniée. Les évêques du *Concilium Causeiense* qui lui

Les clercs de Brunon ne furent pas plus heureux. Les officiers (*ministri*) du pape répondirent à leurs plaintes en leur conseillant d'offrir une somme de dix sous d'or pour la rançon de leur maitre. Les clercs français accueillirent cet avis avec dérision et répliquèrent que, si leur évêque avait pu être délivré à prix d'argent, ils n'auraient pas hésité à offrir mille talents. Le pape impatienté s'écria : « L'affaire regarde alors celui pour qui il a été fait prisonnier, » et ne voulut plus rien entendre[1]. A leur retour, les clercs trouvèrent leur maître délivré. Charles l'avait remis en liberté, nous ignorons à quel propos[2].

étaient dévoués donnèrent comme prétexte que les ambassadeurs n'ayant offert aucun présent à Crescentius, qui tyrannisait le pape, c'était lui qui leur avait fermé les portes du palais pontifical. (*Mon. Germ.* SS. III, 691). Après le concile de Mouzon, le légat Léon, écrivant aux rois Hugues et Robert, donna le même motif : « calumniatis « Romanum pontificem qui munera sibi oblata recepit » (*Mon. Germ.* SS., III, 687 et 689). — Il n'avoue pas moins implicitement que le pape « a « reçu les présents qui lui étaient offerts ». — Le trait n'étonne pas de la part de Jean XV. Quand Abbon se rendit à Rome pour obtenir une bulle confirmant les privilèges de Saint-Benoit-sur-Loire, il trouva en lui un homme « turpis lucri cupidum atque in omnibus venalem ». (Aimoin, *Vita S. Abbonis.* — Migne, *Patrol.* t. 139, col. 391). Or on sait le dévouement d'Abbon à la papauté. Giesebrecht (*Gesch. d. Kaiserz.* I, 618) Zeller (II, 419) et Luchaire attribuent l'échec de l'ambassade à la pression exercée par Théophano sur la papauté. C'est une erreur. Théophano n'était plus en Italie quand les messagers de Hugues Capet arrivèrent à Rome ; depuis le mois de juillet elle était de retour en Allemagne (Wilmans, *Jahbr.* p. 66). — Théophano mourut l'année suivante le 15 juin 991 à Nimègue ; elle fut enterrée à Saint-Pantaléon de Cologne (Wilmans. *Ibid.* p. 70). Sa mort, qui arriva juste au moment où se réunissait le concile de Saint-Basle, dut contribuer à desserrer les liens qui unissaient Gerbert à l'empire, et, par suite, facilita sa nomination à l'archevêché de Reims.

1. *Actes du Concile de Saint-Basle*, c. 27 : «.... a quo (papa) maledicta in reos cum ex auctoritate apostolica expeterent, ejus ministri « summam solidorum decem dari censebant. Quibus derisis, eo quod « si pecunia redimi posset (Bruno), nec mille talenta moras inferrent ; « hac tamdem in responsis ab ipso pontifice acceperunt ut is pro quo « captus esset, bene illi prospiceret. » Olleris ne me semble pas avoir bien compris ces derniers mots en traduisant (p. CCX) : « Le pon- « tife leur répondit lui-même que Dieu pour qui il avait été arrêté « n'avait qu'à y pourvoir. » — « Is pro quo captus esset » désigne évi- « demment le roi Hugues.

2. Brunon ne fut remis en liberté qu'après la fin de juillet 990, date du départ de ses serviteurs pour Rome. La lettre de Gerbert n° 171 nous

Brunon avait profité de cette faiblesse pour nouer des relations avec Gerbert et chercher à lui faire abandonner le parti de Charles. C'est qu'en effet Gerbert s'était assez vite repenti de sa défection. Tourmenté par les remords, effrayé sans doute par les anathèmes du concile de Senlis et par l'envoi de l'ambassade auprès du pape, il sentait de plus qu'il s'était

apprend que l'évêque de Langres le convertit à la cause de Hugues dans une entrevue à Roucy; par suite Gerbert n'a pu rompre avec Charles et Arnoul qu'au mois d'août 990 au plus tôt. Il n'a donc pu écrire la lettre de Hugues Capet à Jean XV, comme le prétend M. Havet (*Introd.*, p. XXIII). Cette lettre ne se trouve pas d'ailleurs dans les manuscrits qui contiennent sa correspondance, mais dans les *Actes du Concile de Saint-Basle*. Si Gerbert l'avait écrite, il n'y aurait pas de raison pour qu'il ne l'eût pas transcrite, comme les autres, sur son cahier de brouillon. Ce qui a trompé M. Havet c'est, je crois, que la lettre des évêques du diocèse de Reims à Rothard, évêque de Cambrai (nº 176) est certainement de Gerbert et du temps où il s'est réconcilié avec le roi. Or cette lettre débute ainsi : « quoniam frater et « coepiscopus noster A(rnulfus) infra suam ecclesiam captus, propter « vim hostium, *ut fertur*, non satis quae sui juris sunt exequi valet, « nos nostri officii non immemores, quod olim in famosissimos prae- « dones suo concilio feceramus, repetivimus (etc.) » Il semblerait donc d'après cette lettre que les évêques ne sont pas encore sûrs de la culpabilité d'Arnoul ; or celle-ci apparut au grand jour à l'entrevue de Chavignon qui précéda de peu le départ de l'ambassade pour Rome. — Conclusion : Gerbert est rentré en grâce auprès du roi avant cette entrevue, c'est-à-dire avant la fin de juillet. — Mais cette conclusion est certainement fausse, puisque, nous le répétons, Gerbert n'a abandonné le parti de Charles qu'après une entrevue à Roucy avec Brunon et que celui-ci n'a pu être mis en liberté qu'au mois d'août au plus tôt. — Il faut donc trouver une autre explication de la lettre. Notre conjecture est bien simple : Rothard n'ayant pas reçu les décisions prononcées au concile de Senlis par les évêques comprovinciaux, ceux-ci lui envoient un exemplaire de l'anathème (anathematis exemplar vobis mittimus) et le prient de le confirmer à son tour. — S'ils feignent d'avoir encore des doutes sur la trahison d'Arnoul, c'est peut-être qu'ils ne veulent pas avoir l'air de préjuger la décision du Saint-Siège, saisi de l'affaire en ce moment ; ou plutôt c'est parce que, malgré l'entrevue de Chavignon, les négociations continuent avec Arnoul. Les *Actes du concile de Saint-Basle* nous apprennent en effet qu'Arnoul fut cité devant ses confrères pendant plus d'un an (c. 23, « vo- « cationes autem ejus (Arnulfi) ad synodum per epistolas canonicas et « per apocrisiarios non solum sex mensium, sed etiam anni spacia « transcendunt), Gerbert (lettre 217 ; Havet, p. 205) qu'il le fut pendant dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au commencement de 991. — Gerbert ne s'est donc réconcilié avec Hugues Capet qu'en août 990 (au plus tôt). Il est resté une année entière du parti de Charles de Lorraine.

engagé dans une position défavorable à ses intérêts. Il n'était pas au pouvoir de Charles de lui donner l'équivalent de ce qu'il pouvait espérer, soit de l'empire, soit du roi de France. Il songea dès lors à rompre avec Charles et Arnoul sans exciter leurs soupçons et sans tenir une conduite trop piteuse. Déjà quelque temps après la prise de Reims, il était rempli de regrets. Il essayait de se consoler par la lecture de Cicéron: « Heureux aux yeux des hommes, écrivait-il à Romulfe, abbé « de Sens, nous nous jugeons nous-mêmes très malheureux. « Nous recherchons les affaires du monde, nous les trouvons, « nous les exécutons, et nous sommes devenus pour ainsi dire « le chef des entreprises criminelles[1]. » La réponse sévère d'Ecbert aux lettres hypocrites d'Arnoul contribua à augmenter encore ses inquiétudes.

Charles, croyant Gerbert désormais gagné à sa cause, le laissait parfaitement libre de ses mouvements. Il put donc se rencontrer avec Brunon au château de Roucy; celui-ci le ramena au parti capétien. Gerbert se rendit aussitôt à Senlis où demeuraient les rois Hugues et Robert. Ils lui pardonnèrent et lui rendirent leur faveur. Il écrivit alors à son sauveur Brunon pour l'inviter au nom des rois à venir le rejoindre sans retard à Senlis « pour le salut de l'État... et la délivrance de tous les gens de bien[2]. »

En même temps, il s'adressait à Ecbert pour lui redemander son amitié et excuser ses fautes: « Maintenant, je suis à la « cour royale, méditant les paroles de vie avec les prêtres « du Seigneur. Je n'ai pu souffrir de rester plus longtemps, « par attachement pour Charles et Arnoul, l'organe du démon « en plaidant pour le mensonge contre la vérité. Je vous prie « de me trouver encore digne de votre ancienne bienveillance; « j'ai selon votre gré découvert ma conscience pour que vous « connaissiez par moi ce que vous devez penser de la trahison « qui a livré la ville de Reims[3]. » Il écrivit encore une lettre affectueuse à Adalbéron de Verdun : « Je sais, lui disait-il,

1. Lettre 167. A Romulfe, abbé de Sens. Ces expressions se retrouvent dans la lettre 172.
2. Lettre 171.
3. Lettre 172. Cf. E. Barthélemy (p. 248).

« que vous vous réjouissez de me voir échappé aux complots « d'hommes pervers et rentré dans la communion de l'Église[1]. »

Gerbert était redevenu le secrétaire de Hugues Capet. C'est en son nom qu'il écrivit à un grand personnage de Lorraine ou d'Allemagne, parent du roi [2], deux lettres fort obscures pour nous et pleines d'allusions à des faits qui nous échappent. Tout ce qu'on y peut distinguer, c'est qu'il existait une brouille sérieuse entre Hugues et le seigneur de son correspondant (Otton III probablement), querelle entretenue par des gens qui y trouvaient leur intérêt. L'état du royaume de France était tellement troublé que Hugues ne pouvait ni envoyer des messagers (interceptés par Charles?) ni se rendre à une entrevue avec l'autre roi. Hugues priait son correspondant de pacifier les états et d'établir entre lui et son seigneur (Otton III) des relations honorables d'amitié.

Rothard, évêque de Cambrai, suffragant de l'église de Reims, n'avait pas lancé l'interdit sur les diocèses de Reims et de Laon, soit qu'il ignorât les décisions du concile de Senlis, soit pour tout autre motif. Les évêques comprovinciaux les lui notifièrent alors par la plume de Gerbert[3].

Les ambassadeurs revinrent de Rome au début de l'automne[4]. En apprenant le triste résultat de leur mission,

1. Lettre 173, écrite au plus tôt en août 990, cf. p. 264, n. 2.

2. Lettres 174 et 175. M. Havet suppose (p. 153, n. 6) la duchesse Béatrice, sœur de Hugues, ou bien un parent de la reine Adélaïde, sa femme, qu'il semble croire d'origine allemande. Cette dernière hypothèse n'est pas admissible. Adélaïde était d'origine aquitaine. Voy. *Appendice IX* (*Adélaïde et Constance*).

3. Lettre 176. — L'adresse porte seulement « reverendissimo patri « R. » M. Havet conjecture (p. 155, n. 6) que c'était Rothard, évêque de Cambrai « le seul des suffragants de Reims qui fût étranger par la situation de sa ville épiscopale au royaume de France et ainsi dispensé de prendre une part directe aux mesures requises par le roi Hugues contre Charles et ses partisans. » On pourrait encore identifier cet évêque avec Ratbod de Noyon.

4. Partis à la fin de juillet, ils ne pouvaient guère être de retour avant le milieu de septembre. Ne pouvant prendre la voie de Reims, Châlons, Langres, Besançon, qui était interceptée par Charles, ils durent suivre l'ancienne voie romaine de Senlis, Paris, Melun, Sens, Auxerre, Chalon, Mâcon, Lyon, Vienne, Grenoble, Briançon, Mont-Genèvre, Suse et Turin. Il leur fallut bien un mois pour franchir les quinze à seize cents kilomètres qui les séparaient de Rome ; et autant pour

Hugues Capet, furieux et à bout de patience, résolut d'exécuter les menaces que contenait la fin de sa lettre à Jean XV et de recourir enfin aux armes contre son rival.

Ce fut alors que Gerbert, qui n'avait pas encore tout à fait rompu avec Arnoul, lui écrivit une lettre de rupture : « Après « avoir longtemps et mûrement réfléchi sur l'état de notre « ville (Reims), ne voyant point d'issue à ses maux, qui ne « fut la ruine des honnêtes gens, j'ai enfin adopté un parti « qui puisse à la fois remédier aux fléaux présents et garantir « mes amis pour l'avenir. Je change de résidence, je change « de souverain. Je reprends ma liberté et vous abandonne « ainsi qu'à mes envieux les bénéfices que je tiens de vous ; « de crainte d'être accusé ici d'avoir violé ma parole et « stigmatisé pour avoir en quelque sorte contracté alliance « avec votre oncle ; car, selon ma manière de voir, on ne doit « rien à l'un quand on a engagé sa foi à l'autre. Si nous vou- « lons votre salut, comment pouvons-nous servir votre oncle ? « Si nous servons votre oncle, comment pouvons-nous vou- « loir votre salut ? Nous tranchons ce débat, nous nous reti-

le retour. Mais leur voyage ne dut pas excéder deux mois en tout, car on sait qu'ils ne restèrent que trois jours à Rome. Peut-être étaient-ils de retour dès le milieu de septembre. Il n'était pas impossible à des courriers de faire vingt lieues par jour. — Le moine Richer fit en un jour par de mauvais chemins la distance de 70 kilomètres qui sépare Orbais de Meaux en passant devant Château-Thierry (Richer, IV, 50). — Nous avons vu que Lothaire franchit en moins de trois jours les 220 kilomètres qui séparent Laon de Condé en Bassigny (voy. p. 36). — A ce propos, ajoutons qu'au x^e siècle, le « mille » se rapprochait beaucoup plus de la lieue gauloise de 2,222 mètres que du mille romain de 1,481 mètres. Quelques exemples suffiront à l'indiquer :

1° Saint-Thierry est à 3 milles de Reims selon un diplôme de Lothaire (Bouquet, IX, 635, A) = 8 kil. ; 1 mille = 2,666 mètres :

2° Solême est à 8 milles de Cambrai (*Gesta ep. Camer.*) = 20 kil. ; 1 mille = 2,500 mètres :

3° Vinchy est à 4 milles de Cambrai (*Gesta ep. Camer.*, c. 103) = 9 kil. ; 1 mille = 2,250 mètres :

4° Toucy est à 10 milles d'Auxerre (*Gesta ep. Autissiod.*) = 20 kil. ; 1 mille = 2,000 mètres.

Inutile de faire remarquer que tout cela n'est que très approximatif. — La lieue au x^e siècle était toujours probablement la lieue gauloise : Allant d'Orbais à Meaux, Richer fait six lieues de trop en passant devant Château-Thierry = 12 à 15 kil. : 1 lieue = 2 kil. au moins, 2.500 mètres au plus ; 2,222 mètres probablement.

« rons auprès d'autres princes, de manière à ne plus devoir « à vous et à lui qu'une bienveillance à titre gratuit. Si vous « l'acceptez, conservez à moi et aux miens les maisons que « j'ai élevées à grands frais, ainsi que leur mobilier. Nous « vous prions aussi de ne porter aucune atteinte aux églises « qui nous sont échues par de solennelles et légitimes dona- « tions selon la coutume du diocèse. Pour le reste nous ne « vous importunerons pas. Vous attacherez à votre service, « par ces bons procédés, un homme désormais indépendant. « Mais si vous transgressez ces conditions, il sera évident que, « comme je l'entends dire, vous avez donné tous nos biens « en fief à nos envieux, au moment même où nous dirigions « les plus subtiles négociations selon vos désirs. Nous ne « pourrons alors oublier les maux passés si des indices pré- « sents en rappellent le souvenir[1]. »

Hugues Capet, ayant rassemblé une armée de six mille hommes, mit ses menaces à exécution. Il se jeta sur le Laonnois, le Vermandois, le Soissonnais et le pays Rémois, qui formaient à Charles comme une principauté, et résolut de réduire son rival par la famine. Il ravagea, brûla, dévasta de fond en comble cette malheureuse région, avec une telle férocité qu'il n'épargna même pas la cabane d'une vieille paysanne tombée en enfance[2]. Cette ardeur de destruction ne s'apaisa

1. *Libellus repudii Gir. Arnulfo archiepiscopo* (Gerbert. lettre 178). Cf. la trad. de MM. Barthélemy (p. 253-254) et Sepet (p. 162-163). — Au concile de Mouzon en 995, Gerbert, accusé d'avoir voulu supplanter Arnoul dans l'archevêché de Reims, se justifiait en disant : L'hérésie « simoniaque me trouvant fermement attaché à Pierre (la papauté) « me repoussa et présenta Arnoul. Je lui rendis cependant *plus qu'il « n'aurait fallu* de fidèles et bons services, jusqu'au moment où, « comprenant, soit par d'autres, soit par moi-même, qu'il apostasiait « publiquement, après lui avoir écrit une lettre de rupture, je l'aban- « donnai lui et ses apostats, non pas avec l'espoir et le dessein d'ob- « tenir son siège, comme le prétendent mes ennemis, mais par « frayeur des machinations d'un homme qui agissait dans l'ombre. »

2. Le fait est rapporté par Richer lui-même qui traite cependant Charles de tyran (IV, 37) et Hugues de « magnanime ». — A l'en croire, l'expédition du roi aurait suivi immédiatement la prise de Reims. Nous avons vu qu'il y eut en réalité une année d'intervalle entre ces deux faits. — Gerbert accompagna Hugues et Robert dans cette expédition. Il avait auprès d'eux le plus grand crédit. Un de ses amis, Josbert, abbé de Saint-Thierry-lès-Reims, n'avait pas eu le temps de mettre en sûreté dans Reims les récoltes du monastère. Gerbert par-

que lorsqu'il apprit que Charles sortait de Laon et marchait à sa rencontre. Grâce aux secours que lui fournit probablement son partisan, le comte Herbert, et surtout son neveu Arnoul, qui lui amena les chevaliers et les milices de l'archevêché de Reims[1], il avait pu réunir quatre mille hommes. L'armée de Hugues était supérieure en nombre. Le roi craignant même d'être « gêné par trop de monde et embarrassé de ses propres forces », divisa ses troupes en trois corps. Il devait combattre à la tête du premier, le second formait la réserve, le dernier devait enlever le butin et sans doute garder les bagages. Ces dispositions étaient excellentes. Hugues fit preuve d'une tactique supérieure à celle que déployèrent ses descendants, Philippe VI et Jean II, aux batailles de Crécy et de Poitiers. Il est vrai que pour le courage il leur était fort inférieur. En effet, au moment de donner le signal du combat, quand Charles se tenait sur la défensive et priait Dieu de protéger sa petite armée, Hugues s'arrêta, hésita et, après une délibération avec ses vassaux, prit le parti... de battre en retraite. Charles n'avait pas assez de forces pour le poursuivre; c'était déjà beaucoup d'avoir inspiré à son

vint à détourner les rois de s'approcher de Reims et empêcha ainsi le pillage des biens de son ami (lettre 177). Ce passage et le récit de Richer nous montrent que lorsque Hugues commit ses ravages, les moissons ou la vendange n'étaient pas encore complètement terminées. Cette guerre ne peut donc être postérieure au mois de septembre ; et comme elle n'a été entreprise qu'après l'échec de la mission envoyée à Rome, les ambassadeurs ont dû être de retour à Senlis au milieu de septembre, au plus tard ; ce qui s'accorde avec ce que nous disons plus haut, p. 267, n, 4.

1. « Quem (Carolum) incedentem Arnulfus comitabatur », dit Richer (IV, 39) dont l'autorité est absolument confirmée par les *Actes du concile de Saint-Basle*, c. 31 : « ... suorumque militum copias sub « signis Karoli contra eumdem regem in acie constituisse (Arnulfum), « et insuper criminis regiae majestatis reum esse. » Cf. lettre à Wilderod. (Havet, p. 205) : « conjuratorum manum contra suum regem « ejusque exercitum in aciem sub signis Karoli produxit (Arnulfus). » — Cette phrase suit immédiatement celle où l'on reproche à Arnoul d'avoir eu un entretien avec Théophano (cf. p. 251) ; par suite d'une méprise on a cru que « suorum militum copias » se rapportait à Théophano et que celle-ci avait fourni des secours armés à Charles. C'est une erreur complète. Les deux faits sont distincts et il n'y a aucun doute que ces mots s'appliquent à Arnoul.

rival une telle frayeur. Il revint s'enfermer dans Laon avec Arnoul.

Pour expliquer la conduite étrange de Hugues Capet, Richer prétend qu'il avait des remords, « qu'il se rendait « compte d'avoir agi criminellement en dépouillant Charles « du trône de ses pères pour se l'approprier lui-même. » Le fait n'est pas impossible ; c'est la raison la plus honorable qu'on puisse alléguer en faveur du Capétien. Toutefois sa pusillanimité vis-à-vis de Charles fait un triste contraste avec son ardeur impitoyable contre les paysans sans défense du Laonnois[1].

Remis de son émoi, Hugues résolut d'assiéger son rival dans Laon pour la troisième fois. Eudes de Chartres n'avait pas pris part aux hostilités précédentes. Il se renfermait dans une neutralité favorable à Charles. Quand il apprit le dessein du roi, il y vit une occasion favorable de réaliser un projet qui lui tenait au cœur. Il désirait ardemment la possession de la forteresse de Dreux qui faisait partie du domaine royal. Il alla trouver Hugues Capet, lui représenta les difficultés du siège, la position inaccessible de Laon, l'impossibilité d'employer les machines de guerre, le découragement et la faiblesse numérique de son armée. Le roi, vivement attristé de ce discours trop vrai, lui demanda son aide et promit de reconnaître ses services. C'était bien ce qu'attendait le comte de Chartres. Il savait que, pour triompher, Hugues avait absolument besoin de ses troupes, et il voulait se faire payer très cher son appui. Les comtes de Chartres jouaient vis-à-vis des premiers Capétiens le rôle que les ancêtres de ceux-ci avaient joué vis-à-vis des Carolingiens[2].

Eudes s'engagea à secourir le roi et à lui prendre la ville de Laon, moyennant la cession de Dreux. Hugues, enflammé

1. Richer (IV, 37-39). Nous répétons que Richer est tout favorable à Hugues ; il ne manifeste aucune indignation de ses ravages ; il semble même les rapporter avec une certaine complaisance ; l'anathème n'avait-il pas été jeté sur les habitants des diocèses de Laon et de Reims ! — Il va même jusqu'à lui appliquer l'épithète (singulière en ces circonstances) de *magnanimis*.

2. Pour compléter l'analogie. Eudes appela les Allemands en France en 995 et projeta de se faire nommer ducs des Francs par Otton III (Richer, IV, 97).

de vengeance contre Charles, accepta une condition aussi dure; il n'en retira aucun profit. Eudes ne se pressa pas d'entamer le siège de Laon; sa première préoccupation fut de se rendre à Dreux, de se faire prêter serment de fidélité par ses nouveaux vassaux et de mettre garnison dans la ville. Quand il fut prêt à remplir ses engagements envers le roi, il était trop tard. Un moyen plus sûr de s'emparer de Laon venait de s'offrir[1].

Ascelin gardait un profond ressentiment des mauvais traitements que lui avait infligés Charles trois ans auparavant. Le projet formé par celui-ci, et dont Gerbert lui avait fait part, de lui enlever son évêché et de lui donner un remplaçant, n'avait pu qu'exciter sa rancune. Après avoir longtemps médité des projets de vengeance, il s'arrêta au plan suivant qui dénote chez cet homme une constance et une profondeur de dissimulation qui étonnent, même à cette époque de mensonges et de trahisons. Il feignit de vouloir se réconcilier avec Charles pour obtenir ainsi l'accès de la ville de Laon. Adressée directement au duc de Lorraine, cette proposition aurait eu peu de chances de succès. Aussi, Ascelin, avec une fourberie et une habileté extrêmes, résolut d'y parvenir par l'intermédiaire d'Arnoul. La jeunesse, la légèreté, la faiblesse d'esprit de l'archevêque de Reims le disposaient très bien à être la dupe d'un habile intrigant. Il accueillit favorablement les ouvertures d'Ascelin et accepta une entrevue. Il fut immédiatement séduit par ses démonstrations amicales et ses propositions. Ascelin prétendit que leur situation à tous deux présentait de grandes analogies; lui-même avait perdu les bonnes grâces de Charles et Arnoul celles de Hugues Capet. Quelle perspective de bonheur et de pouvoir pour tous deux s'ils pouvaient s'appuyer à la fois sur les deux princes! Si Arnoul obtient de Charles qu'il lui restitue son évêché, Ascelin, de son côté, usera de son crédit pour réconcilier l'archevêque de Reims avec le roi.

Arnoul tomba facilement dans le piège. Un plus habile que lui se serait laissé tromper. C'était bien un hypocrite, lui aussi, mais naïf à côté d'Ascelin, l'être le plus profondément

1. Richer (IV, 40).

scélérat de son époque. Arnoul, après avoir embrassé son nouvel ami, revint à Laon et réussit à obtenir de son oncle la grâce de l'évêque. Celui-ci était retourné auprès de Hugues et lui avait dévoilé ses projets; « aussi, grands furent les « compliments et l'espoir de reprendre la ville. » Hugues Capet abandonna alors ses préparatifs belliqueux et attendit que la trahison lui livrât ce que ses talents et son courage n'auraient jamais pu lui donner.

Charles appela Ascelin à une entrevue et lui fit un accueil honorable. L'évêque le flatta de l'espoir que bientôt il triompherait de son rival, et ils se séparèrent après s'être prêté un serment d'alliance. Ascelin emmena Arnoul à la cour du roi. Hugues n'eut pas honte de prendre part à cette comédie infâme. Il embrassa Arnoul et refusa même d'entendre ses excuses ; il feignit de croire que Charles avait usé de violence à son égard. Tout ce qu'il demandait à l'archevêque, c'était d'amener son oncle à reconnaître l'autorité royale et à tenir d'elle ce qu'il avait envahi. Arnoul, étourdi par ce bon accueil, fit les plus grandes promesses ; c'était son habitude. Pour achever de lui faire perdre la tête, Hugues lui prodigua les marques d'honneur. Au dîner, Arnoul fut placé à la droite du roi, Ascelin à la gauche de la reine[1]. Après avoir pris congé de Hugues, l'archevêque retourna à Laon rapporter à son oncle ses excellentes dispositions. « Dès lors il chercha à « amener la réconciliation du roi et de Charles et à mériter « leur faveur[2]. »

Le duc de Lorraine n'hésita plus à laisser rentrer Ascelin dans Laon. L'évêque fut reçu avec éclat, ses serviteurs exilés furent rappelés et jouirent de leurs biens sans inquiétude. Cependant, par un reste de prudence, Charles exigea qu'Ascelin

1. Le récit que Gerbert fit de ces événements à Wilderod, évêque de Strasbourg, est passionné et inexact. Il confirme toutefois Richer sur ce détail : « Sed cum a se maximos fautores nequitiae suae discedere « sensit (Arnulfus), territus regem adiit, novisque sacramentis ac « novis rerum conditionibus *regie mensae particeps factus est.* » (Lettre 217, éd. Havet, p. 205).

2. Richer (IV, 41-45). Cette dernière phrase contredit formellement les assertions haineuses de Gerbert (lettre à Wilderod) : « atque ita ira « regis sedata, omni se crimine exutum credidit, indeque mox rediens « fidem sacramentorum rupit, conditionibus non servatis).

lui prêtât serment de fidélité envers et contre tous ; sans hésiter, l'évêque jura sur les reliques[1]. Il inspira alors une confiance générale et put surveiller les fortifications de la ville, s'enquérir des affaires de chacun sans exciter aucun soupçon. Quand il connut les habitudes de Charles et des siens, il se décida à exécuter la trahison.

C'était le dimanche des Rameaux (29 mars 991), Charles, Arnoul et Ascelin dinaient dans la tour de Laon ; l'évêque était très gai. A plusieurs reprises il avait déjà offert au duc de se lier à lui par un serment encore plus solennel, s'il lui restait quelque doute sur sa fidélité. Charles le prit au mot. Mais à partir d'ici, il faut traduire le récit si vivant et si intéressant de Richer :

« Charles, qui tenait entre ses mains une coupe d'or où du « pain trempait dans le vin, la lui présenta après avoir lon- « guement réfléchi et lui dit : « Puisque vous avez aujourd'hui, « conformément aux décrets des Pères, sanctifié les palmes et « les rameaux, consacré le peuple par vos saintes bénédic- « tions et offert à nous-mêmes l'Eucharistie, dédaignant les « calomniateurs qui insinuent qu'il faut se méfier de vous, je « vous tends, à l'approche de la Passion de notre seigneur « et sauveur Jésus-Christ, ce vase qui convient à votre « dignité avec le vin et le pain rompu. Videz cette coupe en « signe de fidélité inviolable à ma personne ; mais si vous « n'avez pas l'intention de garder votre foi, abstenez-vous, de « peur de jouer l'horrible personnage de Judas. » — Ascelin « répondit : « Je vais prendre la coupe et boirai volon- « tiers. » — Charles poursuivit vivement : « Ajoutez que vous « garderez votre foi. » — Il but et ajouta : « Je garderai ma « foi ; qu'autrement je périsse avec Judas. » Il proféra devant « les convives beaucoup d'autres serments de ce genre.

« La nuit approchait, nuit de deuil et de trahison. On se dis-

1. « Adsunt sancta, superponite dexteram, fidem contra omnes « spondete. Exceptio nulla erit si vultis mihi *comes* fieri » (Richer, IV, 46). Guadet traduit ainsi ces derniers mots : « si vous voulez devenir « *mon comte*, n'y faites nulle exception. » Ainsi ce serait Charles qui aurait investi Ascelin du comté de Laon (Cf. p. 182, n. 1). — Le fait serait intéressant. Mais en réalité je crois que *comes* signifie simplement ici « compagnon, partisan. »

« posa à aller se coucher et à dormir jusqu'au matin. Ascelin, « poursuivant le cours de sa trahison, pendant que Charles « et Arnoul dormaient, enleva de leurs chevets leurs épées « et leurs armes et les cacha. Il appela le portier, qui igno- « rait sa fourberie, et l'envoya au plus vite chercher un de ses « serviteurs, lui promettant de garder la porte pendant ce « temps. Quand il fut parti, Ascelin se plaça au milieu du « passage, tenant une épée sous ses vêtements. Bientôt rejoint « par les siens, complices du crime, il les introduisit tous.

« Charles et Arnoul reposaient, accablés par le sommeil du « matin. En se réveillant, ils aperçurent leurs ennemis serrés « en troupe autour d'eux ; ils sautent du lit, cherchent leurs « armes, et, ne les trouvant pas, demandent ce que signifie « cet évènement matinal. Ascelin leur répondit : « Vous m'avez « autrefois enlevé cette place et forcé de m'en éloigner exilé. « Vous en voici chassés à votre tour ; et votre sort sera pire « que le mien, car je suis resté libre de ma personne, tandis « que vous êtes tombés au pouvoir d'autrui. » — Charles « répliqua : « J'admire, évêque, comme tu te souviens du repas « d'hier soir ! N'es-tu pas arrêté par le respect de la Divi- « nité ? N'est-ce rien que la foi du serment ? N'est-ce rien « que les imprécations d'hier soir ? » En disant ces mots, il « se jeta sur son ennemi. Les hommes d'armes enveloppent le « furieux, le rejettent sur son lit et l'y maintiennent. Ils font « de même pour Arnoul. Ils les renferment dans la même « tour, la ferment avec des serrures, des verrous, des barres, « et y placent des gardes.

« Cependant les cris des femmes et des enfants, les gémis- « sements des serviteurs montaient jusqu'au ciel et réveil- « laient les habitants. Les partisans de Charles trouvèrent le « salut dans la fuite, et il n'était que temps : à peine étaient-ils « sortis qu'Ascelin ordonna qu'on s'assurât de la ville afin de « saisir tous ceux qu'il regardait comme ses ennemis. On les « chercha sans les trouver. C'est ainsi qu'un fils de Charles, « âgé de deux ans et portant le même nom que son père, fut « soustrait à la captivité. Ascelin envoya au plus vite des « messagers au roi, alors à Senlis, pour lui annoncer que la « ville jadis perdue venait d'être reprise, que Charles était « prisonnier avec sa femme et ses enfants, ainsi qu'Arnoul,

« trouvé au milieu des ennemis[1]. Qu'il vienne sans délai avec « tous ceux qu'il pourra réunir, qu'il ne perde pas son temps « à rassembler l'armée, qu'il invite par messages les voisins « en qui il a confiance à le suivre de près ; qu'il vienne vite, « même peu accompagné[2].

« Le roi prit avec lui tout ce qu'il put trouver et se rendit « à Laon sans retard. Après avoir fait son entrée dans la ville, « où il fut reçu selon sa dignité royale, il s'enquit et fut « informé du sort de ses fidèles, de la prise de la ville et de « la captivité des ennemis. Le lendemain, il réunit les habi- « tants et exigea d'eux fidélité. Ceux-ci, comme des prison- « niers, étaient passés sous une autre domination. Ils pro- « mirent fidélité et se lièrent au roi par serment. Sûr de la « ville, le roi retourna à Senlis avec les prisonniers. Il inter- « rogea ensuite les siens et leur demanda conseil sur ce « qu'il devait faire. Les uns pensaient qu'il fallait recevoir « comme otages à la place de Charles, homme illustre et de « sang royal, ses fils et ses filles, exiger qu'il prêtât serment « d'être fidèle au roi, de ne jamais revendiquer le royaume « de France et qu'il en déshéritât ses fils par testament. Cela « fait, Charles devait être remis en liberté. D'autres étaient « d'avis de ne pas relâcher si vite un homme illustre, d'une « race si ancienne, mais de le garder au pouvoir du roi jusqu'à « ce que ses partisans se dévoilent. On verrait si par le « nombre, le nom, le chef, ils étaient capables d'être appelés « adversaires du roi des Francs, ou bien s'ils étaient sans « importance. S'ils étaient faibles et peu nombreux, il fallait « retenir Charles ; s'ils étaient forts et nombreux, il fallait « céder et le relâcher. En conséquence le roi jeta en prison « Charles, sa femme Adélaïde, son fils Louis et ses deux

1. « At ii quorum intererat, tociens se decipi, tociens bonis suis « privari non ferentes, Lauduni arcem occupant. *Arnulfus inter hostes « regis invenitur* », dit Gerbert, qui se garde bien d'indiquer en quelles circonstances la tour de Laon a été prise et Arnoul trouvé au milieu des ennemis (Lettre 217, éd. Havet, p. 205).

2. Ascelin craignait un retour offensif des habitants une fois leur frayeur passée. Il n'avait accompli le coup qu'avec l'aide de ses serviteurs que Charles avait eu la faiblesse de laisser rentrer dans la ville.

« filles, l'une appelée Gerberge, l'autre Adélaïde, enfin son « neveu Arnoul (30 mars 991)[1]. »

A partir de ce moment, le sort des derniers Carolingiens devient très obscur. Charles parait avoir été transféré avec sa femme, ses enfants et Arnoul dans la prison que les Capétiens possédaient à Orléans. Sigebert de Gembloux fait mourir Charles en 991, c'est-à-dire l'année même où il fut trahi,

1. Richer (IV, 47-49). — Adhémar de Chabannes : « Franci inito con« silio eum abiciunt et Ugonem ducem, filium Ugonis regem eligunt. « Hac de causa episcopus montis Leudenensis Ascelinus, ebdomada « maiora in qua est coena Domini et Parasceve et sabbato ante Pascha, « velut Judas Christum, tradidit Carolum; qui Aurelianis in carcere « trusus usque ad mortem. Ibi genuit filios Carolum et Ludovicum et « mortuus est. Et expulsi sunt filii ejus a Francis, profectique sunt ad « imperatorem Romanorum et habitaverunt cum eo. » (Copié par le *Chr. S. Maxentii Pictav.*) — *Annales S. Germani :* « 987. Obiit Hlu« dovicus rex; cui successit filius ejus (*sic*) Karolus quem traditione « Ascelini episcopi Lauduni, Hugo Capetus in carcere trusit, et se « cum filio suo Rotberto regem inungere fecit. » — *Annales S. Medardi Suess. :* « Hugo cognominatus Chapez, dux Francorum, Karolo, « fratri Lotharii regis, avunculo Ludovici regis filii Lotharii, traditione « capto et apud Aureliacensem urbem cum uxore sua incarcerato, « rex Francorum effectus est. Et ita disjunctum est regnum « Francorum a genealogia Karoli Magni, imperatoris, regis Fran« corum. » — *Historiae Franc. fragm.* (Duchesne, IV, 85 : *Historiens de France*, X, 210) : « Carolus autem captus, positus in carcere in « Silvanectensi urbe, ubi genuit Ludovicum et Carolum; qui, mortuo « patre, pulsi a Francia ad imperatorem Romanorum confugerunt. Ita « Francorum regnum secunda deficiente linea regum, in tertiam est « translatum. » — *Historia Francorum Senonensis :* « Cernens itaque « Hugo dux quod minime posset Karolum vincere, consilium habuit « cum Ascelino, traditore vetulo, qui erat episcopus falsus Laudunis et « consiliarius Karoli. Itaque tradens Ascelinus episcopus Laudunum « in nocte una, quiescentibus cunctis, Hugoni duci Francorum vinctus « est rex Karolus cum uxore sua et ductus in custodia Aurelianis civi« tate. Nondum autem ipse Karolus erat unctus in regem, resistente « Hugone duce. Manens vero idem Karolus in custodia Aurelianis in « turri, genuit illi uxor sua filios duos Hludovicum et Karolum .... Hic « deficit regnum Karoli Magni. » (Copiée par le *Chr. S. Medardi.* Orderic Vital, Richard de Poitou, etc.). Le récit le plus exact de tous ces événements est celui de Hugues de Flavigny; mais cela provient de ce que l'auteur a eu connaissance du manuscrit de Richer qu'il se borne à abréger. Il est donc inutile de citer cet auteur. Ces faits sont encore consignés dans un grand nombre d'autres annales, chroniques, etc., mais comme elles se bornent à copier les sources précédentes, il est parfaitement inutile de les rapporter.

mais ce chroniqueur semble avoir confondu la date de sa mort avec celle de sa captivité. Il vivait probablement encore en janvier 992[1]. L'*Art de vérifier les dates* le fait mourir cette même année, le 21 mai[2], mais la date d'année ne repose sur aucun fondement solide et la date du mois est fausse ; en effet, Ernst, qui a eu entre les mains le Nécrologe de Liège, nous apprend que sa commémoration y est indiquée au 22 juin en ces termes : « X. kl. julii commemoratio ducis[3]. » Charles était déjà mort probablement en 995[4].

En 1666, un antiquaire liégeois trouva dans la crypte de Saint-Servais de Maëstricht un sarcophage en plomb sur lequel était gravée l'inscription suivante en caractères du XI[e] siècle :

KAROLI COM. GEN.....
SE STIRPIS FILII LOTHUICI
FRATRIS LOTHARII
FRANCOR REG
ANNO DNI. MI.

Ce qu'un érudit du nom de Paquot restitua : *Karoli comitis generose stirpis filii Lothvici, fratris Lotharii, Francorum regum. Anno Domini 1001*. Le P. Papebroch en avait conclu que Charles, ayant renoncé à ses droits à la couronne de France, s'était retiré à Maëstricht et y était mort en

1. C'est du moins ce que semblent indiquer les deux dates suivantes : 1° « Mense januario anno V. sperante Karolo rege » (charte citée par Baluze, *Hist. de Tulle*, p. 384) ; 2° « Datum et ratum per manum « Roberti sacerdotis, die sabbati in mense januario anno quinto Hu- « gone rege feliciter regnante in Francia, Karolo trusus in carcere. » (*Chartes de Cluny*, t. III, p. 137, n° 1915).

2. T. I, p. 587. Lottin (*Rech. sur Orléans*, I, 76) écrit : « Charles de Lorraine dans la Tour Neuve d'Orléans le 21 mai 994. » Il ne donne aucune référence. Il est probable qu'il emprunte le 21 mai à l'*Art de vérifier les dates*, l'année 994 et la Tour Neuve, à son imagination.

3. Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 407, note 1.

4. Voy. p. 281-282.

1001 [1]. Cette opinion fut généralement adoptée [2]. Mais à la fin du XVIIIe siècle, le chanoine Ernst fit observer que cette inscription pourrait simplement indiquer que le corps de Charles aurait été transporté à Maëstricht en l'an 1001 [3].

Nous devons ajouter que nous ne sommes nullement certain de l'authenticité de cette épitaphe. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'est pas invraisemblable qu'Otton, fils aîné de Charles, et duc de Basse-Lorraine, ait obtenu le corps de son père après sa mort, et l'ait enterré à Maëstricht. Cette ville était voisine de ses domaines et nous allons voir qu'il eut des relations plus ou moins heureuses avec une abbaye de cette région et mourut lui-même à Maëstricht.

Otton était le fils aîné de Charles et probablement de son premier mariage ; on peut le conjecturer par son nom même qui place sa naissance avant 985 ; à partir de cette date, son père devint en effet ennemi des empereurs saxons de ce nom [4]. Il était resté en Lorraine pendant que son père disputait la couronne à Hugues Capet ; quand Charles mourut, il lui succéda dans son duché de Basse-Lorraine [5]. Il paraît avoir été un vassal dévoué d'Otton III, son cousin ; il l'accompagna

1. *Paralipomena ad catalogum Romanorum pontificum* dans le *Propylaeum ad Acta SS. Maii* (Suppl. au t. VII de mai). Voy. le fac-similé de l'inscription, *Ibid.*, p. 67. — La plaque portant l'inscription, transportée au musée des anciens Bollandistes, a disparu depuis sa dispersion, mais le sarcophage de plomb existe toujours, au témoignage de M. J. Habets, archiviste de la prov. de Limbourg qui assure y avoir vu encore des ossements lors d'une ouverture qui en fut faite il y a quelques années. Cf. *Notice historique sur l'église... de Saint-Servais à Maëstricht* dans l'*Annuaire de la prov. de Limbourg, réd. par la Soc. des amis des sciences .. à Maëstricht*. Maëstricht, 1828, in-8. p. 123-125.

2. Voir entre autres : *Acta SS. Belgii selecta*, p. 216 ; Lesbroussart (éd. d'Oudegherst, I, 449) ; éd. de Dynterus (I, 317-318) ; de Vaddere (*Origine des ducs de Brabant*, éd. de 1784, t. I, p. 224-225) ; Dewez (*Hist. de Belgique*, t. II, 129) ; cf. Warnkœnig et Gérard, *Hist. des Caroling.*, t. II, p. 416-417).

3. *Histoire du Limbourg*, t. I, p. 407-408.

4. C'est là une supposition de Kalckstein (p. 411, n. 1) qui me semble ingénieuse. Sur les mariages de Charles de Lorraine, voir p. 209, n. 2. Lors de la prise de son père, Otton ne pouvait guère avoir plus de quinze ans.

5. Sigebert : « 991. Karolus dux moritur. Otto filius ejus succedit ei « in ducatu Lothariensium. »

à son dernier voyage en Italie et quand l'empereur fut mort au mont Soracte en janvier 1002, il fut un de ceux qui ramenèrent son corps en Allemagne[1]. Le nouveau roi, Henri II, ayant eu gravement à se plaindre de Thierry II, évêque de Metz, donna en 1002 à Otton, qui était également son cousin[2], les possessions de cet évêque dans la Basse-Lorraine, entre autres le monastère de Saint-Trond. Otton pilla et foula l'abbaye. Les moines de Saint-Trond invoquèrent la protection de leur saint patron. Inutile de dire qu'ils l'obtinrent. Otton, méprisant un songe menaçant envoyé par le saint, entra dans le monastère pour recueillir le fruit de ses rapines; mais au moment de franchir la porte pour sortir, il se sentit frappé entre les épaules par un coup violent; une fièvre mortelle le saisit, il se traîna jusqu'à Maëstricht où il expira[3]. Sigebert de Gembloux donne 1005 comme année de sa mort[4]. C'est une erreur très certainement. Otton a vécu plus longtemps ; en effet il eut pour successeur Godefroi, (fils de Godefroi de Verdun, l'adversaire de Lothaire). Celui-ci fut établi

1. Adalbold, *Vita Henrici II imperatoris*, cap. 3 : « Ottone ergo « gloriosissimo imperatore defuncto, Cisalpini qui cum eo erant, ar- « chiepiscopus Colonensis, episcopi Leodicensis, Augustensis et Cons- « tantiensis, *Otto filius Caroli*, Heinricus et Wiemannus comites et « ceteri quamplures fideliter agentes, cum maxima difficultate et « periculis pluribus, per Veronam, per Bavariam, cadaver ipsius re- « portabant » (*Mon. Germ.* SS., IV, 684).

2. Henri II le Saint était fils de Henri le Querelleur qui tenta de s'emparer de la couronne en 984 et 985, au détriment du jeune Otton III; par suite il descendait, comme celui-ci, de Mathilde, femme de Henri Ier l'Oiseleur. Il était parent d'Otton au sixième degré.

3. Stepelin, *Miracula s. Trudonis confessoris*, liber I (Mabillon, *Acta sanctor.*, saec. VI, part. II, p. 91); *Gesta abbatum Trudon.*, *Contin. tertia.*, pars I (*Mon. Germ.* SS. X, p. 380-382) : « Anno Domini 1005 « Henricus imperator, regni sui anno III ... etc. Cujus (Thierry II de « Metz) resistentias imperator offensus Ottoni duci Lotharingie, suo « consanguineo, omne jus quod prefatus episcopus in oppido hoc pos- « sedit, in prejudicium ejusdem episcopi, illicite tradidit. Predictus « igitur dux avaricie sue consulens cum usurpatione possessionum « Metensis aecclesiae contra fas nimis immisericorditer non solum « nostra diripere verum etiam et nostram familiam inhumanissime « coepit tractare, etc. » La date de 1005 est fausse. La querelle de Henri II avec l'évêque de Metz est de l'année 1012 (Hirsch, *Jahrb. des d. Reichs unter Heinrich II*, t. II, à l'année 1012).

4. Sigebert, *Chronog.* : « 1005. Mortuo Ottone duce, ducatus Lotharingiae datur comiti Godefrido, filio Godefridi Ardennensis. »

duc de Basse-Lorraine par l'empereur Henri II, à la recommandation de Gérard évêque de Cambrai ; or, Gérard ne fut nommé évêque qu'en 1012[1]. Ainsi Godefroi n'a pu obtenir le duché de Basse-Lorraine avant 1012 au plus tard ; par suite, Otton a dû vivre jusqu'à cette date. Il ne laissait pas d'enfants[2], ce qui explique pourquoi son duché passa dans une autre maison.

Une légende accréditée[3] veut que Louis et Charles soient jumeaux et nés dans la prison d'Orléans. Ils se seraient enfuis plus tard auprès de l'empereur. Cette tradition n'a pas plus de valeur que les bruits d'empoisonnement de Lothaire et de Louis V. Louis et Charles ne sont pas nés en prison à Orléans et ne sont pas jumeaux. Charles avait deux ans quand son père fut livré le 30 mars 991[4] ; Louis était sensiblement plus âgé. En 989, ce devait être déjà un enfant d'un certain âge[5].

Nous avons vu que Charles fut sauvé de la captivité par de fidèles serviteurs. Il est plus que probable qu'il fut confié aux soins de son frère Otton et qu'il mourut avant lui. Louis fut envoyé en prison avec son père et sa mère à Orléans. En 995, l'évêque de Laon conspira avec Eudes I[er], comte de Chartres, pour livrer la France à Otton III. Ils avaient

1. *Gesta ep. Camerac.*, l. III, c. 7 : « Eodem vero tempore (après la « nomination de Gérard) defuncti ducis Ottonis, filii Karoli, Gode- « fridus, antea dictus, intercessione Gerardi episcopi et obtentu ma- « jorum fidelium imperatoris adeptus est dignitatem. » Hirsch adopte aussi la date de 1012 pour la mort d'Otton (*Jahrb.*, t. II, p. 29). Cf. p. précéd., n. 3. Selon les uns Otton fut enterré à Notre-Dame de Cologne, ce qui est bien peu vraisemblable; selon Juste Lipse son corps fut déposé dans l'abbaye d'Echternach; enfin Molanus affirme (*Militia sacra Brachant.*, p. 69) qu'il fut enterré dans l'église de Sainte-Gertrude de Nivelles, ce qui est le plus probable Cf. Brower (*Antiq. Trevir.*, I, 497), Warnkœnig et Gérard (t. II, 410).

2. Hermengarde a passé pour sa fille. Voy. plus loin p. 287, n. 1.

3. Elle apparait pour la première fois dans l'*Historia Franc. Senon.* et Adhémar de Chabannes (v. p. 277, n. 1). La découverte du manuscrit de Richer, ou même la lecture des actes du concile de Saint-Basle, auraient dû la faire disparaitre. Il n'en est rien ; elle traine encore dans tous les livres d'histoire. Warnkœnig et Gérard, qui pourtant ont dû lire Richer, déclarent (t. II, p. 418) que c'est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute.

4. Voy. plus haut, p. 275.

5. Voy. plus haut, p. 252.

évidemment des desseins sur le jeune Louis, car nous voyons les rois Hugues et Robert, effrayés, réclamer à Ascelin, non seulement la citadelle de Laon, mais la personne du jeune prince « dont ils lui avaient confié la garde[1] ». Que s'était-il donc passé depuis 991 pour que Louis eût été confié à Ascelin? Nous pensons qu'après la mort de Charles, arrivée à Orléans peu après 992, Hugues Capet relâcha sa femme et ses filles, laissa à Orléans Arnoul (le fait est certain), et donna Louis en garde à l'évêque de Laon dont il se croyait absolument sûr (bien à tort comme on vient de le voir). Si Charles avait vécu encore en 995, il me semble qu'Eudes de Chartres et Ascelin auraient intrigué en sa faveur plutôt qu'en celle d'un enfant. Ascelin refusa d'abord de rendre Louis et la ville de Laon. Sa trahison fut avouée dans un entretien avec les rois[2]. Mais leur en obéit-il davantage? Le fait est douteux. Quatre ans plus tard, en 999, Robert était obligé d'appeler à son aide Baudoin, comte de Flandre, pour assiéger Laon[3]; et l'année suivante, Gerbert, devenu le pape Silvestre II, citait à Rome le traître incorrigible[4]. Il ne serait donc pas impossible que Louis soit resté aux mains d'Ascelin jusqu'en l'an 1000. Depuis lors nous ignorons absolument le sort de Louis comme celui de son frère Charles[5].

Louis a longtemps passé pour le premier des Landgraves de Thuringe. Échappé des mains de Hugues Capet et de Robert, il aurait rejoint son parent Conrad le Salique en 1025 et aurait obtenu de lui la Thuringe en fief. Louis « le « Barbu » aurait ensuite épousé Cécile de Sangerhausen et

1. Richer, IV, 96.
2. *Ibid.*, IV, 97.
3. *Ann. Elnon minores.* : « 999. Rotbertus rex et comes Balduinus « Laudunum obsederunt. » Voy. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 59.
4. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 241.
5. Selon David Blondel (t. II, p. 257) le Cartulaire de Saint-Pierre d'Uzerche contiendrait une charte ainsi datée : « Actum anno inc. Dom. « MVIII, regnante Roberto et Ludovico et Carloino. » Cette date a été citée avec le millésime 1009 par Mabillon (*Ann. Ben.*, t. IV, p. 40, ad ann. 987), et avec le millésime 1003 par D. Bouquet), t. X, p. 145, n. a.) Cette charte ne se retrouve pas dans le cartulaire d'Uzerche publ. par M. Champeval, *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts, de la Corrèze*, t. IX à XII, 1887-1890).

aurait fondé cette maison des Landgraves de Thuringe qui s'éteignit en 1247 avec Henri Raspon, le rival de Frédéric II[1].

Cette tradition n'est pas aussi invraisemblable qu'elle le paraît de prime abord. Elle pouvait s'appuyer d'abord sur les chroniqueurs français eux-mêmes (Adhémar, etc.), qui prétendent que les fils de Charles s'enfuirent auprès des empereurs ; et ensuite sur un diplôme authentique de Conrad le Salique (Gozlar, 27 avril 1039), par lequel l'empereur, à la demande de sa femme Gisèle, donne à perpétuité au *comte Louis, son cousin,* un grand nombre de domaines en Thuringe[2].

Comment Louis pouvait-il être cousin de Conrad le Salique? Il l'était par Gisèle, femme de l'empereur ; en effet, elle était fille d'Hermann II, duc de Souabe, et de Gerberge[3]. Gerberge était fille de Mathilde et de Conrad, roi de Bourgogne. On sait que Mathilde était sœur de Lothaire et de Charles de Lorraine, père de Louis. Cette identification de Louis I, le Barbu, landgrave de Thuringe, avec Louis, fils de Charles de Lorraine, apparaît pour la première fois, à ma connaissance, dans l'*Historia Erphesfordensis anonymi scriptoris de Landgraviis Thuringiae* qui date du xv^e siècle seulement[4]. Le

1. *Art de vérifier les dates*, éd. in-8, t. XV, p. 486.

2. Stumpf, *Reichskanzler*, p. 172. Ce diplôme est inséré dans l'*Historia Erphesfordensis*, p. 913.

3. *Walteri Historia monasterii Marchtelanensis* (*Mon. Germ. SS.* XXIV, 664) : « Hic Hermannus de egregia Francorum natus prosapia, « regis Conradi filiam de Burgundia, nomine Gebirgam regis Lotharii « sororis filiam, de regno et stirpe Magni Karoli, legittimo suscepit « conjugio. »

4. Imprimé par Pistor à Francfort en 1583. *Rerum Germanicarum Scriptores*, p. 913-955 et 956-961. Cette histoire va du commencement du monde à 1426. Deux jeunes princes de la race de Charlemagne, Hugues (*sic*) et Louis se seraient réfugiés en Allemagne en l'année 1025. Le premier devint vassal de Bardon, archevêque de Mayence, et eut un fils du nom de Wieman, qui mourut sans postérité. Le second, *Ludovicus cum Barba* accompagné de douze chevaliers, vint habiter en Thuringe près de la forêt de Loybe, entre le mont Kaltberg et Aldenberg, et acquit de nombreux domaines, qui lui furent confirmés par l'empereur Conrad. Il serait mort en 1055 à Mayence, et aurait été enterré au monastère de S.-Alban (p. 908-955. Cf. p. 956-961 : *Historia secunda vel Annales potius brevissimi de veterum Thuringiae Lantgraviorum origine*). — Cf. *Mon. Germ. SS.* XXIV, 819-822. Toutes ces assertions ont été reproduites par Guden dans son *Historia Erfurtensis* (p. 19); Besly, Sainte-Marthe (*Geneal.*, I, 341-342), etc.

système eut beaucoup de vogue depuis cette époque. Nommons parmi ses partisans résolus : David Blondel[1], Baronius[2], le P. Pagi[3], etc. Il fut néanmoins combattu dès le XVII[e] siècle par J.J. Chifflet[4] et Chantereau-Lefèvre[5]; mais le premier avait un parti pris évident; le second y voyait à tort une invention du genre de celles du célèbre faussaire Rozières.

Cette hypothèse, après tout vraisemblable, ne trouva pas crédit auprès de tous les érudits allemands. En 1781, un savant du Palatinat bavarois, Georges Croll, soutint dans une dissertation lue à l'académie de Mannheim que Louis le Barbu était fils de Conrad, frère d'Hermann II, duc de Souabe, et par suite cousin germain de l'impératrice Gisèle[6]. Mais sa prétendue démonstration n'est rien moins que convaincante, et les historiens de notre époque ont tendance à considérer le problème comme insoluble[7].

Bien d'autres hypothèses ont eu cours du XVI[e] au XVIII[e] siècles sur l'origine de Louis I[er] de Thuringe. Leur examen nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs serait hors de notre sujet, puisque nous croyons savoir que ce personnage n'était pas fils de Charles de Lorraine. On les trouvera exposées et sa-

1. *Genealogiae Francicae plenior assertio*, t. II, p. 251 et 306-308.
2. *Ann. eccles.*, ad ann. 990, n° 7.
3. *Ibid.*
4. *Vindiciae Hispanicae*, c. IV.
5. *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, 1[re] partie, p. 142-143.
6. *Von den Grafen von Werla in Westphalen und ihrer Verwandschaft mit dem Salisch-Kaiserlichen Hause* dans les *Acta historica academiae Palatinae*, t. IV, p. IV, p. 474-524.
7. Voy. notamment Ch.-G. Böttiger, *Geschichte des Kurstaates, und Koenigreiches Sachsen*, Hambourg, 1830, t. I, p. 94 et suiv. qui tend à penser que Louis-le-Barbu descendait des comtes alsaciens d'Eguisheim, mais ne trouve pas de raisons suffisantes pour emporter la certitude. — Warnkoenig et Gérard, *Hist. des Carol.* (t. II, 422), après avoir résumé les opinions antérieures, ajoutent : « Cependant les rapports intimes des Landgraves de Thuringe avec la maison de Louvain, semble donner à cette conjecture (l'origine carolingienne de Louis le Barbu) une certaine apparence de fondement » Ce raisonnement est singulier : nous allons voir que les comtes de Louvain descendent réellement de Charles de Lorraine; s'il y a eu des mariages entre cette maison et celle des Landgraves de Thuringe, cela prouverait à coup sûr que ces derniers ne descendaient pas d'un fils de Charles.

vamment discutées au tome III des *Selecta juris et historiarum* de Henri-Christian Senckenberg[1].

Si, désirant connaître le sort des deux filles de Charles de Lorraine, nous ouvrons n'importe quel livre d'histoire, nous y verrons que l'une, Hermengarde, épousa Albert Ier, comte de Namur, et l'autre, Gerberge, Lambert, comte de Louvain. Les Histoires de France font remarquer en outre que la race de Charlemagne remonta sur le trône par le mariage d'Isabelle de Hainaut, descendante d'Hermengarde, avec Philippe-Auguste. On est aussitôt pris de méfiance. Aucune source contemporaine ne nous apprend qu'il y ait eu une fille de Charles nommée Hermengarde ; et l'on est dès lors porté à croire qu'on se trouve en présence d'une tentative généalogique ayant pour but de rattacher les Capétiens à la race de Charlemagne. Cette espèce de supercherie est très fréquente en histoire. On sait que les Carolingiens eux-mêmes ont voulu descendre des Mérovingiens[2]. Néanmoins cette idée ne serait pas juste. On trouve les comtes de Namur rattachés aux Carolingiens dans des généalogies sensiblement antérieures à Philippe-Auguste, dans celle de saint Arnoul de Metz, rédigée à Metz en 1164, et qui elle-même reproduit la *Genealogia comitum Buloniensium* composée du temps de Godefroi de Bouillon entre 1089 et 1100. Ajoutons qu'une source à peu près contemporaine des événements qu'elle rapporte, les *Gesta episcoporum Cameracensium*[3], nous apprend qu'en l'année 1012 Robert le jeune, comte de Namur, prêta main-forte à Lambert, comte de Hainaut et de Louvain, pour

1. Francfort, 1735. Près de 200 pages sont consacrées à un examen approfondi de la question. Après avoir ruiné toutes les hypothèses antérieures, Senckenberg n'ose formuler un système bien arrêté. Il suppose (p. 158-159) que Louis I était un Hohenstaufen et cousin de Conrad plutôt que de Gisèle ; mais sans rien affirmer. Sa conclusion est même (p. 177) : « non posse originem Ludovici dilucide demonstrari. » — Voy. encore Ernst, *Hist. du Limbourg*, t. I, p. 409.

2. Hincmar prétendait déjà que Louis le Pieux se rattachait à Clovis par son ancêtre saint Arnoul de Metz (*Annales S. Bertini*, ad ann. 869).

3. Le livre III a été rédigé par un chanoine anonyme de Notre-Dame de Cambrai entre 1044 et 1051. Mais l'auteur était ami de Gérard I, à l'instigation duquel il avait entrepris cet ouvrage (V. l'introd. de Bethmann). Il tenait de sa bouche, très probablement, les événements du début du XIe siècle auquel ce prélat fut mêlé.

attaquer Baudry, évêque de Liège, à Hougard près Tirlemont, (12 octobre). Ils firent prisonnier dans la bataille le comte Hermann, fils de Godefroi de Verdun ; mais la mère du comte Robert lui rendit la liberté à condition qu'il les réconcilierait avec l'empereur Henri II qu'ils avaient offensé[1]. On remarquera que la mère de Robert de Namur n'est pas nommée ; mais Lambert avait épousé une fille de Charles de Lorraine, comme nous allons le prouver ; on peut conjecturer avec une certaine vraisemblance que si Robert de Namur et sa mère vinrent à son aide, c'est qu'il existait entre eux une relation de parenté, c'est-à-dire que la comtesse de Namur était belle-sœur du comte de Louvain. Ce n'est là qu'un indice ; et trois raisons nous empêchent d'admettre avec certitude qu'une fille de Charles, du nom d'Hermengarde, ait épousé Albert, comte de Namur. 1° La seconde fille de Charles ne s'appelait pas Hermengarde, mais Adélaïde[2] ; 2° le nom du premier comte de Namur est inconnu, c'est arbitrairement que les Généalogies lui donnent le nom d'Albert[3] ; 3° les plus anciennes Généalogies se trompent sur le nom du second comte de Namur ; elles le nomment Albert, en réalité il s'appelait Robert[4]. Cette erreur serait peu admissible si ces Généalogies avaient été composées avec des sources vraiment

1. *Gesta ep. Camerac.*, l. III, c. 5 : « Ipso vero tempore cum post Notcherum, sanctae memoriae episcopum, Baldricus Leodicensis ecclesie « adeptus est dignitatem, Lanthertum comitem assumere in amicitiam « estimavit, utpote consanguineum et ideo adjutorem patriae futurum ... » (Gérard de Cambrai l'engage à se méfier de ce personnage, et à juste titre). « Episcopus enim cum in villa Huvardas (Hougard « pres Tirlemont) castellum munire; .. ipse Lanthertus furoris sui obstaculum videns, mox fide mutata, congregata valida manu, Rotberdo « Namurcensi comiti sibi adhibito, non erubuit praesulem invadere : « omnibusque fugatis Hermannum tantummodo comitem, cui erat pudoris fugere, ibi in aecclesia Sancti Gorgonii... captum Rotberdi comitis custodiae commendavit... Rotberti comitis mater, sano usa « consilio, Herimannum comitem suis se redditum ire promisit, si pro « tanta commutatione sibi gratiam amicorum ipsius Herimanni et « imperatoris, quem offenderat, resarcirent. » Cf. Hirsch, *Jahrb. des d. Reichs unter Heinrich II*, t. I, 330-331, t. II, 199-200.

2. Voy. plus haut, page 276.

3. Voy. S. Hirsch, *ouvr. cit.*, t. I, p. 330, note 1.

4. On lui donne aussi le nom de Ratbode ; mais c'est une mauvaise lecture de « Rotberdus » (voy. note 1). Un scribe ignorant aura pris pour un *o* le signe abréviatif de la syllabe *er*.

authentiques. La troisième continuation des *Gesta abbatum Trudonensium* fait d'Hermengarde, comtesse de Namur, une fille non pas de Charles, mais de son fils Otton[1]. Cette assertion ne soutient pas l'examen. Si Otton avait eu une fille, celle-ci n'aurait pu avoir en 1008 un fils en état de porter les armes. A cette date, c'est tout au plus si elle eût été en âge d'être mariée.

Le mariage de Gerberge avec Lambert, comte de Hainaut et de Louvain, nous semble en revanche parfaitement historique. Il nous est d'abord attesté par la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux : « Raginerus Hathuidem filiam, Hugonis postea « regis, Lantbertus vero Gerbergam, filiam Karoli ducis, « duxere uxores. » Sigebert a seulement le tort de mettre ces événements en 977. Cette date est celle du mariage de Charles et non de ses filles. Le mariage de Hathuide, fille de

1. *Mon. Germ.* SS., X, p. 382 : « Qui Otto absque filio reliquit post se « filiam. Hermengardem Namursi cometissam; de quo etiam processit « Godefridus comes de Bulyon et dux Lotharingie, qui et postea rex « Jherusalem. » — Hermengarde aurait eu une fille, Lutgarde, mère de Baudry, évêque de Liège (Voy. p. précéd., n. 1) : « Iste (Baldricus) fuit « filius Ottonis comitis de Los, ex Lutgarde, filia Hermengardis Na- « murcencis comitisse, Ottonis prefati ducis filie, progenitus. Hujus « Baldrici frater fuit Giselbertus qui patri Ottoni post aliquot annos in « comitatu successit. » — Que Baudry, évêque de Liège, fût frère de Gilbert, comte de Los, le fait est certain; Baudry lui-même nous l'atteste (Voy. *Mon. Germ.* SS., VII, p. 206, n. 36), mais qu'il fût arrière-petit-fils de Charles de Lorraine, c'est impossible, car il monta sur le siège épiscopal de Liège en l'année 1008. — Lutgarde doit être identifiée avec une fille de Wigeric, grand-père de Godefroi de Verdun (Beyer, I, 266, n° 206). Renier au Long-Col devait avoir épousé une autre fille du comte Wigeric : c'est le seul moyen d'expliquer comment son fils Lambert pouvait être cousin de Baudry, évêque de Liège, fils de Lutgarde (voy. p. précéd., n. 1), et pourquoi Gérard, évêque de Cambrai, refusa d'abord pour cause de trop proche parenté de marier Renier V, petit-fils de Renier au Long-Col, avec une fille d'Hermann, fils de Godefroi de Verdun, et par suite arrière-petit-fils de Wigeric.

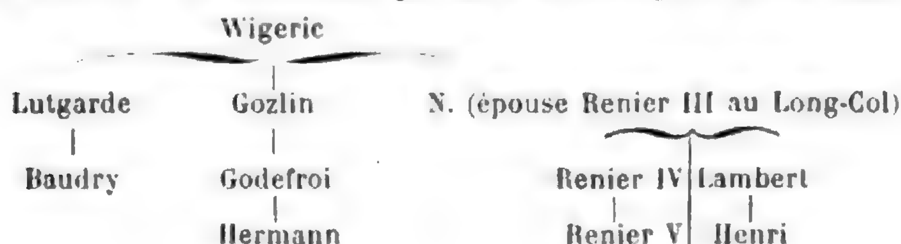

Hugues Capet, avec Renier, comte de Hainaut, nous est raconté dans un diplôme de Philippe Ier [1]. Richer nous est garant que Charles avait bien une fille du nom de Gerberge [2]. Les *Gesta abbatum Gemblacensium*, composés par le même Sigebert nous fournissent un témoignage encore plus sûr que la *Chronographia :* Lambert, époux de Gerberge, put se croire des droits au duché de Basse-Lorraine quand Otton, frère de sa femme, mourut vers l'an 1012 [3]. Nous avons vu que le duché fut alors donné à Godefroi II, comte de Verdun. Trompé dans son ambition, Lambert s'allia avec son neveu Renier (fils d'Hathuide et de Renier IV) et livra bataille à Godefroi et à son frère Hermann. Il fut vaincu et tué à Florines le 12 septembre 1015 [4]. Sa veuve Gerberge et son fils Henri firent à l'abbaye de Gembloux pour le repos de son âme, des donations qui furent confirmées par l'empereur Henri II se trouvant à Liège le 27 janvier 1018 [5]. Sigebert, qui était moine de Gembloux, a eu ces chartes entre les mains, il nous en a donné le résumé et a même transcrit le diplôme de Henri II.

1. Pfister (*Robert le Pieux*, pp. 87-88).
2. Voy. plus haut, p. 277.
3. Son grand-père Gilbert l'avait déjà possédé. On sait que Gilbert, mort en 939, fut le premier mari de Gerberge, grand'mère de la femme de Lambert de Louvain, qui porta son nom.
4. *Gesta ep. Camerac.*, l. III, c. 7-9. Sigebert, *Chronographia*, à 1015.
5. Sigebert, *Gesta abbatum Gemblacensium*, c. 32 : « Eodem quoque « tempore (1015, 12 sept.) commissa pugna in Florinis inter Lantber- « tum comitem, filium Ragineri Longicolli, et Godefridum ducem, cum « Lambertus ibidem gladiis cesus accepisset vitae finem, conjunx ejus « *Gerberga* nobilissima, peccatis viri sui compuncta, cum animae ejus « absolutionem et requiem quaereret per elemosinarum remedia, vo- « luit ut etiam aecclesia Gemmelacencis, cujus ipse comes defensor « fuerat, ex debito animae ipsius persolveret jugiter orationum munia. « Unde salubri accepto consilio, annitente sibi filio suo comite Heinrico, « fundum proprietatis suae quod Tortosa vocatur, in parrochia Basciu, « tradidit Gemmelacensi loco. Et quia ipse comes infra parochiam « Gemmelacensem habebat aliquot mansos jure beneficii a regia manu « collati in viculo Eyneis dicto, facto iterum justae commutationis ra- « tiocinio, Tortosam ipse recepit et ad jus beneficii sui transtulit, « Eyneis vero proprietati aecclesiae Gemmelacensis transcribi fecit, « quod pro vicinitatis oportunitate utique parti magis accommodum fuit. « Quod ne quis posterorum auderet convellere, corroboratum est regiae « manus auctoritate, ut docet conscriptio hujus cartulae. » — Suit le diplôme de Henri II. Le jeune comte de Louvain y est nommé : « Hein- « ricus Nivigellensis abbatiae advocatus » (*Mon. Germ.* SS., VIII, p. 537).

On comprend maintenant pourquoi nous attachons tant de prix à son témoignage. D'après la troisième continuation des *Gestes des abbés de Saint-Trond*, Gerberge aurait apporté en dot à Lambert, comte de Hainaut, la partie du Brabant qui comprend Bruxelles et Louvain[1]. Lambert a-t-il acquis Louvain et Bruxelles par sa femme ou bien ces villes lui venaient-elles de son grand-oncle Gilbert, duc de Basse-Lorraine? C'est assez difficile à dire[2]. Remarquons toutefois que Charles, père de Gerberge, possédait Bruxelles[3], et il est bien probable que Louvain, si rapproché de Bruxelles, ne formait avec cette ville qu'un seul comté.

Gerberge était-elle la fille aînée de Charles? La question peut paraître des plus insignifiantes. Elle a passionné néanmoins des érudits, français et étrangers, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Chifflet, dans ses *Vindiciae Hispanicae*, prétendait faire descendre d'elle les rois d'Espagne. Si elle était l'aînée, le véritable héritier du trône de France, c'était Philippe IV. On s'imagine la fureur avec laquelle David Blondel, ennemi juré de Chifflet, accueillit cette assertion téméraire qui inquiétait son patriotisme[4]. De Marne la combattit également dans son *Histoire de Namur*[5] par esprit local ; il voulait que la fille aînée de Charles fût Hermengarde, mariée au comte de Namur (?). Les preuves invoquées par ces érudits sont toutes plus puériles les unes que les autres. La question est insoluble et nous laisse d'ailleurs profondément indifférents. La

1. *Mon. Germ.*, SS., X. 382 : « Qui Lambertus in uxorem duxerat Gerbergam, filiam Karoli, ducis Lotharingie scilicet, et cum ea in dotem « accepit unam partem ducatus Lotharingie, scilicet terram que nunc « vocatur Brabantia, continens hec opida : Lovanium et Bruxellos cum « suis apendiciis occasione cujus primo et primus comes Lovanie. »

2. De Vaddere attaque longuement (*Ducs de Brabant*, t. I, p. 261-285) l'opinion que Gerberge aurait apporté en dot à Lambert le comté de Louvain et l'abbaye de Nivelles. Ses raisons sont bien peu convaincantes. Il s'imagine que Lambert est le 2[e] comte de Louvain de ce nom et qu'il a existé sous Otton I[er] un Lambert I[er] auquel l'empereur donna le titre de comte de Louvain. Mais le diplôme invoqué est d'une insigne fausseté (Voir *Mon. Germ.*, *Diplomata*, n° 438, t. I, p. 591). Quant à Nivelles, on ne peut rien affirmer, ni pour ni contre. Voy. aussi Hirsch (*Jahrb.*, I, 330, note 8).

3. Voy. page 113, note 1.

4. *Genealogiae Francicae plenior assertio*, t. II, p. 257 et ss.

5. P. 105-112 de l'édition de 1754, t. II, p. 86 de l'édition de Paquot.

date de la mort de Gerberge est inconnue. Elle fut enterrée à Sainte-Gertrude de Nivelles, dont son mari et son fils étaient avoués[1]. On n'est pas sûr si elle eut seulement Henri pour fils ou si elle laissa encore Baudry (appelé aussi Lambert) et une fille, Mathilde[2].

1. Une prétendue épitaphe de Gerberge se trouve dans Thymo (*Historia Brabantiae diplomatica*). Ernst en a déjà contesté l'authenticité (*Mém. sur les comtes de Louvain*, p. 24). — On trouve dans Jacques de Guyse (éd. Fortia d'Urban, IX, ch. 40, p. 404) une quinzaine de vers sur Charles, Otton et Gerberge, et entre autres celui-ci : « Nomine « Gerbergam quae mihi visa fuit, » qui pourrait faire croire que l'auteur était contemporain. Ces vers sont dus en réalité à Guillaume II, abbé de S.-Trond de 1277 à 1297, qui les a insérés au livre II de ses Chroniques (voy. la contin. des Gestes des abbés de S.-Trond. *Mon. Germ.* SS., X, 404). Hirsch (*Jahrb. d. deutschen Reichs unter Heinrich II.*, I, p. 329, note 2).

2. En faveur de cette dernière opinion citons le passage suivant : « 1038. Henricus Lovanensis comes domi suae perimitur a captivo « Hermanno, eique succedit filius suus Otho; cui immatura morte pre- « vento succedit patruus ejus Baldricus qui et Lambertus » (*Mon Germ.* SS., VI, p. 358). Mais ce récit est unique. Il ne se trouve que dans la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux, ou plutôt c'est une des additions faites par Anselme au texte de son maître Sigebert. — Baudry-Lambert apparait encore dans deux récits des *Miracles et translations des reliques de sainte Gudule*, qui datent du milieu et de la fin du XI siècle (*Acta SS.*, Janvier I). C'est par son nom que se termine le premier : « ..... usque ad tempora comitis Lamberti nepotis de quo « praelocuti sumus ducis Carolo » (*Acta SS.*, Janv. I, 523). — La 2e narration prétend que le 17 janvier 1040 (ou 1041) il transporta dans l'église de S.-Michel de Bruxelles les reliques de sainte Gudule, que Charles avait jadis amené à S.-Géry (V. p. 113, n. 1), et fonda la collégiale de S.-Michel : « Millesimo quadragesimo anno incarnationis « dominicae, XVa indictione, Damaso apostolicae sedis presidente « summo pontifice, Henrico II. regnante, dedicatum est in monte « Bruxellae templum, XVI. kl. dec., ad laudem nostri redemptoris, in « honore s. Archangeli Michaelis, a Gerardo Cameracensi episcopo. « Lambertus vero qui et Baldricus comes, Henrico fratri succedens, « cujus praesentia tunc uncta extiterunt illic decenter ordinata, eodem « die illud corpus sanctissimus (*sic*) de ecclesia S. Gaugerici cum epis- « copo ceterisque sacris ordinibus levavit atque cum summo honore « in ecclesia S. Michaelis reposuit. Et annuente in omnibus uxore sua « Oda, quae fuit Gozolonis ducis filia, ad serviendum Deo sanctaeque « Gudilae virgini ibi clericos constituit et ad usus eorum ipsam eccle- « siam cum decimis, et alia plura legaliter contulit. Amen » (*Acta SS.*, janvier, I, 530). La charte de Lambert-Baudry (publiée dans Butkens, éd. 1724, p. 26 des Preuves) porte comme date : « Actum publice Bruc- « sellae anno Dom. inc. 1047, ind. 15, Leone IX. in apostolica sede VII., « regnante Heinrico imperatore tertio..... » Cette charte « sellée d'un « seel rougeastre. ... pendant a des queues de cuir blancq » est fausse.

Nous n'avons pas à retracer ici la destinée de l'archevêque Arnoul. C'est un sujet qui rentre dans l'histoire des règnes de Hugues et de Robert[1]. Sa naissance et ses fonctions lui interdisaient en effet toute prétention au trône de France. En réalité, c'est le 30 mars 991 que finit l'histoire des derniers Carolingiens.

Il ne semble pas que les contemporains se soient beaucoup inquiétés du sort des derniers descendants de Charlemagne. Quelques dates de chartes ne doivent pas nous faire illusion[2].

En effet Damase II est mort le 8 août 1048, après 23 jours de pontificat; Léon IX a été intronisé le 12 février 1049. Henri III a succédé à Conrad II en 1039 et a été consacré empereur par Clément II à Noël 1046.

1. Disons seulement que Hugues usa le reste de ses jours et tout son règne dans l'interminable querelle avec la papauté à propos de la légitimité de la déposition d'Arnoul. Après la mort de Hugues, grâce à l'intervention d'Abbon auprès de Grégoire V et du roi Robert, Arnoul fut remis en liberté en novembre 997; il reçut du pape le pallium et fut rétabli sur son siège de Reims quand Gerbert s'enfuit en Italie (Pfister, p. 54). Silvestre II oublia les injures de Gerbert. Il le confirma dans l'exercice de ses fonctions épiscopales (Havet, XXXI et 239). Arnoul faillit encore en 999 être la victime de la fourberie d'Ascelin. Après le siège de Laon par le roi Robert et Baudoin de Flandre, Ascelin avait promis de restituer au roi les tours de la ville de Laon. Sous ce prétexte il voulut emmener avec lui l'archevêque de Reims, dans le but secret de s'emparer de sa personne et de le jeter en prison. Le coup manqua. Silvestre II, dans une lettre indignée, cita à Rome ce « Judas », tel est le nom bien mérité qu'il lui donne (Havet, p. 241). Depuis lors Arnoul resta fidèle au roi Robert. Le jour de la Pentecôte, 9 juin 1017, ce fut le fils de Lothaire qui sacra roi, dans l'église de Saint-Corneille de Compiègne, Hugues, fils aîné de Robert II (Pfister, p. 71). — Arnoul mourut le 5 mars 1021 (Pfister, 238). S'il faut en croire son épitaphe, il aurait donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes (*Histoire littéraire*, VI, 346). Quant à Ascelin, il vécut puissant et honoré, se lia d'amitié avec le roi Robert et lui dédia un poème satirique. C'est à lui qu'est dédié l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin, qui lui prodigue des éloges extravagants.

2. Encore sont-elles bien peu nombreuses. Ce sont d'abord quelques notices du Cartulaire de l'église de Tulle : « Facta est notitia ista in « mense novembri die Mercurii anno regnante Karolo rege filio Ludo- « vici. » — « Facta est elemosyna ista in mense septembri regnante « Ugone rege et Karolo sperante. » — « Facta est elemosyna ista in « mense martio, anno secundo regnante Karolo rege, etc. (souscrip- « tions), in mense januario, anno quinto sperante Karolo rege. » (Baluze, *Histoire de Tulle*, App., p. 347-348 et 383-384). Ajoutons encore une charte par laquelle Achard le Grand donne à Bégon un moulin à

La souveraineté de Hugues Capet fut bien vite reconnue, même dans les parties les plus éloignées du royaume[1]. Quand la résistance de Charles eut été brisée par la trahison d'Ascelin, quand Hugues eut établi un ordre de choses qui ne différait en rien de celui des Carolingiens ses prédécesseurs, personne ne songea plus à ces derniers. Dès le premier tiers

Devil, dans la viguerie de Saint-Jean-d'Angely, à condition qu'après la mort de ce dernier les moines de Saint-Cyprien de Poitiers en deviennent possesseurs, charte datée ainsi : « Ugo et Carlo de regno conten« debant tunc » (*Cart. de S.-Cyprien. Arch. Histor. du Poitou*, t. III, p. 308, n° 508). L'acte de réception et d'ordination de Gauzbert, évêque de Cahors, est encore daté : « Acta sedula hujus indaginis, a corporea « trabeatione Verbi divini anno 990, indictione X., facta electione ista « nonas januarii *regnante Karolo rege* » (*Gallia christiana*, t. I, Instr., p. 28). Voyez encore *Historiens de France*, t. X, p. 543-548. — Luchaire, t. II, p. 199-201.

1. Freeman prétend (I, 250-251) que « le changement de dynastie, loin d'augmenter tout d'abord le pouvoir royal, le fit plutôt baisser. Paris et Laon réunis ne valaient guère mieux que Paris tout seul. Les descendants de Robert le Fort ne possédaient pas le respect attaché à la race de Charlemagne. Aussi la Lorraine et la Marche d'Espagne se séparent; la Flandre et l'Aquitaine ne sont que dans une dépendance nominale. Même les vassaux au nord de la Loire, ceux mêmes du duché de Paris (*sic*) semblent dans une moindre union avec la couronne que jadis. En un mot la division de la Gaule ne fait que s'accentuer. » Kalckstein émet les mêmes idées (p. 391). Nous n'avons pas une sympathie exagérée pour les Capétiens; mais il est impossible de laisser passer sans les relever des paroles aussi manifestement erronées. Il n'y a pour ainsi dire pas un mot qui ne soit faux. La Lorraine n'avait pas à se séparer de la France; elle l'était depuis 70 ans. La Marche d'Espagne fut aussi étroitement unie que jamais au royaume. Bien que Robert eût répudié la mère de Baudoin de Flandre, celui-ci n'en fut pas moins un vassal fidèle du roi. Les seigneurs du nord de la Loire ne se montrèrent ni plus ni moins dociles qu'auparavant. Les ducs de Normandie restèrent encore longtemps dans une étroite amitié avec le roi Robert. Quant à la séparation de l'Aquitaine, c'est une légende. Nous avons montré que le duc Guillaume Fièrebrace reconnut immédiatement l'autorité de Hugues Capet (V. p. 210, note 2), ainsi que l'évêque de Poitiers, l'archevêque de Bourges, le comte de la Marche, le comte d'Angoulême, les vicomtes de Thouars, Châtellerault, Aunai, etc. — Dès le 25 juillet 987, Ermire, vicomte de Cardone, datait du règne de Hugues (*Coll. Moreau*, XIV, 3; *Hist. France*, X, 553, note *b*), de même Guillaume, vicomte de Béziers, dès le 26 août 987 (*Coll. Doat*, III, 267 v°, et 284 v°), en 988, Adélaïde, vicomtesse de Narbonne (*H. du Languedoc*, n. éd., t. V, n° 151. Cf. *Doat*, III, f. 105 et 106), le comte de Carcassonne (*Histoire du Languedoc*, nouv. éd., V, 368). Cf. Luchaire, II, 199, n. 4.

du XIe siècle, ils étaient devenus aussi indifférents aux hommes de cette époque que pourraient l'être des descendants des Stuarts aux Anglais du XIXe siècle.

Est-ce à dire que le sort des Carolingiens était réglé d'avance et qu'ils étaient fatalement destinés à disparaître à bref délai et à céder la place à une nouvelle dynastie ?

Nous ne partageons en aucune façon cette conception de l'histoire. Sans doute il serait absurde de nier qu'il y a certains grands mouvements qui se produisent d'une façon fatale, irrésistible. Telle est la formation de la féodalité ; elle point dès la fin de l'empire romain, se forme silencieusement sous les Mérovingiens, continue sous Charlemagne lui-même, comme un feu qui couve sous la cendre, et se manifeste avec une force irrésistible dès le milieu du IXe siècle. Telle est la tendance à la centralisation et à la monarchie absolue qui se produit dans tous les pays de l'Europe du XIVe au XVIIIe siècle. Enfin qui ne voit, pour s'en féliciter ou pour le déplorer, que depuis deux cents ans le monde est entraîné vers la démocratie ? Voilà les seuls événements, à propos desquels on puisse se laisser entraîner à ces considérations générales que l'on a baptisées : « Philosophie de l'histoire ». Mais quand il s'agit d'une lutte aussi incertaine, aussi insignifiante en somme pour l'histoire générale que celle des Carolingiens et des Robertiens, on serait mal venu à condamner les premiers au nom d'une prétendue nécessité historique et nationale.

Les Carolingiens ne sont tombés, ni parce qu'ils étaient trop faibles, ni parce qu'ils représentaient la race et l'esprit germaniques.

Leurs ressources personnelles étaient bien limitées, il est vrai ; mais non pas aussi nulles qu'on veut bien le dire. Ils avaient d'ailleurs, pour suppléer à leur insuffisance, et le prestige de la naissance et l'autorité personnelle. Il semble même que, durant la deuxième moitié du Xe siècle, l'autorité royale ait été plus respectée que pendant les cent années précédentes. L'archevêque Adalbéron, ennemi acharné de Lothaire et très puissant par sa situation et ses relations, n'osa jamais avouer son hostilité contre le roi. Il la dissimula soigneusement et dut même fournir à Lothaire des troupes

pour assiéger dans Verdun sa propre famille. Louis V était bien faible et incapable ; il consentit à se mettre sous la tutelle de Hugues Capet ; mais il lui suffit pourtant d'exprimer sa volonté de marcher contre Adalbéron pour que le duc des Francs obéit aussitôt, quoi qu'il dût lui en coûter. Si le duc refusait des secours, le roi en trouvait chez les propres vassaux de celui-ci. Charles de Lorraine lui-même, sans argent et presque sans amis, put résister victorieusement pendant trois ans aux efforts de son rival. On sait que si celui-ci l'emporta, ce ne fut pas grâce à la supériorité de ses forces. D'ailleurs, nous le répétons, Hugues Capet était beaucoup moins dangereux que son père Hugues le Grand et son grand-père Robert.

Nous nous sommes déjà expliqués sur le second grief allégué contre les Carolingiens[1]. Nous le considérons comme purement chimérique. Aucun document contemporain ne dit rien de pareil.

Quelles sont donc les causes qui ont amené la chute de la dynastie carolingienne ?

Elles ne sont indiquées ni dans les documents de l'époque ni dans ceux des siècles postérieurs. Tout ce qu'ils nous font savoir, c'est que Charles passait pour peu capable et que le trône paraissait mieux convenir au duc de France plus puissant que lui. Et encore cette assertion, exprimée par les partisans de Hugues, ne nous garantit pas l'opinion générale des contemporains.

Ce qui frappe dans cette révolution de 987, c'est qu'elle n'est nécessitée par rien et ne répond aux vœux de personne, à peine aux désirs de ceux qui en profiteront. Jamais Hugues Capet n'a eu l'idée arrêtée de renverser les Carolingiens déjà couronnés. Il se brouille avec Lothaire à plus d'une reprise, se révolte ouvertement contre lui, essaie de dominer Louis V, cherche à augmenter son pouvoir autant que possible, mais rien ne dénote chez lui le dessein arrêté

1. Voy. p. 208. Capefigue, voulant expliquer l'insuccès de Charles dans sa tentative au trône, a trouvé cette raison étonnante qu'il était Lorrain et que les Français du xe siècle détestaient les Lorrains. Or 1o Charles n'était pas Lorrain ; 2o c'étaient ses adversaires, Adalbéron et Ascelin, qui étaient nés en Lorraine.

de s'emparer de la couronne. Pour qu'il parvînt au trône, il fallut un concours extraordinaire de circonstances : que Lothaire mourût subitement dans toute la force de l'âge, qu'il eût pour successeur un adolescent irascible et inexpérimenté, mort lui aussi à l'improviste, sans postérité ; que son héritier fût un soldat brave, mais brutal et borné, devenu depuis dix ans à peu près étranger à son propre pays. Il fallut surtout qu'un hasard fatal eût fait choisir à Lothaire, pour les installer au centre de sa domination, les deux plus cruels ennemis de sa race, Adalbéron de Reims et Ascelin, et que la destinée eût tiré d'un couvent du fond de l'Aquitaine le jeune moine qui devait être Gerbert.

En vérité, quand on y réfléchit, ce qui étonne, c'est que les Capétiens aient pu parvenir au trône. Qu'une seule des circonstances que nous venons d'énumérer eût fait défaut et Hugues Capet n'eût jamais été couronné. Il est visible, en effet, que celui-ci n'a dû la royauté ni à son courage, ni à son habileté, ni à un mouvement enthousiaste d'opinion. Son courage, nous en avons eu la preuve, était des plus médiocres. Son habileté a été fort vantée par certains érudits[1]. Nous la cherchons encore ; nous n'avons vu qu'un homme faible, incertain, n'osant faire un pas sans demander conseil, et dont la prudence dégénérait en pusillanimité. Enfin quelles idées, quels principes pouvait représenter Hugues Capet ? Absolument aucuns. Ses partisans eux-mêmes ne voyaient pas qu'il pût régner autrement que ses prédécesseurs ; ils ne se faisaient pas une conception nouvelle de la royauté. Alors à quoi bon ce changement ? Tout se réduisit à une question de personnes et de circonstances. Adalbéron, nous l'avons dit, avait besoin d'un protecteur qui fût en même temps au mieux avec l'Allemagne. Charles était pauvre et éloigné, Hugues riche d'argent et aussi de promesses. Voilà ce qui décida les seigneurs en faveur de ce dernier. Telles sont les causes de l'élection du 1[er] juin 987 dans toute leur mesquine vérité.

Si les circonstances, beaucoup plus que leur faiblesse ou la sagesse de Hugues Capet amenèrent la ruine des derniers Carolingiens, il faut avouer que leur politique vis-à-vis de

1. Entre autres par M. Sepet.

l'Allemagne contribua beaucoup à leur malheur. Leur hostilité contre les empereurs leur fut tout à fait funeste en les privant d'un appui précieux contre l'insubordination des ducs de France. Qu'on s'imagine Lothaire, Louis et Charles amis de l'Empire ; ils auraient été appuyés par l'habile diplomatie d'Adalbéron et de Gerbert, et leur position aurait été inattaquable. Il est certain que les tentatives des derniers Carolingiens pour ressaisir la Lorraine furent une des causes capitales de leur déchéance. Mais qui oserait leur reprocher ces tentatives ? Il sembla toujours étrange aux descendants de Charlemagne de voir le berceau de leur race sous la domination d'un Saxon. Malgré leur faiblesse, ils ne s'y résignèrent jamais complètement. Ce fut à la fois leur honneur et leur malheur. Néanmoins la cause prédominante qui amena la chute des Carolingiens fut cet élément mystérieux, tout-puissant en histoire, que les uns nomment la Providence, et que les autres appellent plus simplement le hasard.

Les Carolingiens n'étaient pas bien puissants, mais ils auraient pu régner longtemps encore. Leur chute fut une surprise à laquelle personne ne s'attendait, pas même les Robertiens[1]. D'ailleurs leur domination, si elle se fût poursuivie, n'aurait fait que prolonger cet état d'antagonisme, plus ou moins latent, qui divisait le royaume en deux partis, celui du roi et celui du duc des Francs, et les paralysait tous deux. Aussi, quelque peu glorieux que soit l'avènement des Capétiens, nous ne dirons pas que ce fut un malheur. Il fallait que l'un des deux partis disparût. Le triomphe rapide et définitif de Hugues évita par la suite bien des querelles sanglantes. C'est là le résultat réel de l'avènement de la nouvelle dynastie, le seul qui mérite de nous intéresser. Si on l'envisage avec intérêt, ce n'est pas par une sympathie inexplicable et injustifiable pour une race plutôt que pour une autre (la question de race est une triste superstition)[2], mais parce qu'il y eut dans la suite moins de guerres

1. Hugues, nous l'avons vu, avoue que si Louis avait laissé un fils il aurait fallu lui obéir. Louis V était trop jeune pour que le duc de France pût projeter de recueillir sa succession. Il n'y pensait certainement pas quinze jours avant son élection.

2. Du moins quand on en fait je ne sais quel monstre métaphy-

et moins de sang versé. Ce résultat aurait pu d'ailleurs, à notre avis, s'obtenir tout aussi bien par le triomphe du Carolingien. Il fallait que l'un des deux partis fût exterminé, mais, à vrai dire, nous ne voyons pas en quoi la disparition des Carolingiens était préférable à celle des Robertiens.

sique, absolu, immuable à travers les âges; tandis qu'en réalité la race se forme lentement sous des influences complexes : climat, habitudes, idées, institutions communes, etc. La race est l'effet et non la cause.

APPENDICES

APPENDICE PREMIER

ORIGINE ET SIGNIFICATION DU MOT *Carolingien*

Il ne faudrait pas croire que le terme de *Carolingien*[1] servant à désigner la seconde race de nos rois soit une invention d'érudits modernes. Il se rencontre à une époque très ancienne, dès le x^e siècle. Tout d'abord il s'est naturellement appliqué aux descendants de Charlemagne qui régnèrent tant en Germanie qu'en Gaule. C'est dans ce sens que l'emploie le moine saxon Widukind au milieu du x^e siècle : « Ultimus vero « *Karolorum* apud orientales Francos imperantium Hluthoe vicus (Louis l'Enfant), ex Arnulfo fratruele Karoli, hujus « Lotharii regis proavi[2], natus erat[3]. » De même Richer écrit, à l'extrême fin du x^e siècle, dans le prologue de son ouvrage, dédié à Gerbert encore archevêque de Reims : « Et « hoc inquam ne *Karolorum* aliorumque frequens in utroque « opere repetitio, operis utriusque ordinem turbet, etc. »

A partir de cette époque, le mot se trouve fréquemment et orthographié de différentes façons. Au xi^e siècle, dans le *Chronicon Vedastinum* : « Anno imperii sui xxx. Beretrudis « regina obiit, ex qua idem Lotharius Dagobertum et sororem « ejus Blithildem genuerat, ex qua *Karlensium* regia pullu« lavit prosupia[4] » ; dans le *Chronicon Epternacense breve* :

1. Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'affreux vocable *Carlovingien*, d'ailleurs généralement abandonné aujourd'hui. Le mot *Carolingien* est déjà suffisamment barbare. La forme vraiment française serait *Charlois* ou *Charlais*.

2. Lothaire, roi de France de 954 à 986. Charles le Chauve était son trisaïeul et non son bisaïeul, comme le prétend Widukind.

3. Widukind, l. I, c. 16 (*Mon. Germ.*, SS., III, 425.) Copié par Ekkehard *Ibid.*, VI, 175).

4. *Mon Germ.*, SS., XIII, 692.

« Hic (Conrad II) genuit Henricum imperatorem ex Gisla de « Limpurch, cujus avia, Mathildis, regis cujusdam egregii « Ludovici de Francia[1], qui de genere nobilium *Karolorum* « processerat, fuit filia[2]. » Au XII[e] siècle, dans Otton de Frisingen : « Ultimus Augustorum Augustulus, ultimus *Karo-* « *lorum* Zuendebaldus fuit. ...anno ab inc. Dom. 913, « Conradus... orientalis Franciae rex creatur. Hunc quidem « Lodewici fratris filium fuisse dicunt et ob hoc eum novissi- « mum *Karolorum* possunt[3] » : dans la *Genealogia Aquicinctina*, composée de 1180 à 1184 : « Genealogia regum Franco- « rum Merovingorum seu *Karlensium* et Hugonis Capet ducis « Parisiorum[4] » ; dans l'*Historia regum Francorum* d'André de Marchiennes sous la forme *Karlenses*[5]. Au XIII[e] siècle : dans la *Genealogia ducum Brabantiae ampliata* composée en 1270-1271 : « Horum Hugonidarum[6] regum decimus est « Ludovicus rex Francie modernus (Saint Louis) et Johannes « dux Lotharingiae et Brabantiae, etiam modernus, duodeci- « mus *Karolidarum* a Karolo duce[7] qui Franciam amisit « sibi debitam[8]. » Au XIV[e] siècle, dans la *Chronica S. Bertini* de Jean d'Ypres : « Capitulum 29, pars 4. De mutacione « regni Francorum de genere *Karlencium* ad Hugonem

1. Mathilde, fille de Louis d'Outremer, épousa Conrad, roi de Bourgogne, dont elle eut Gerberge, qui fut mariée à Herman II, duc de Souabe. Gisèle, fille d'Herman et de Gerberge, épousa Conrad II le Salique. Par sa mère, l'empereur Henri III se rattachait donc aux Carolingiens. Voy. *Genealogia ex stirpe S. Arnulfi descendentium Mettensis* (*Mon. Germ.*, SS., XXV, 383, cf. III, 215) et *Historia monasterii Marchtelauensis* (*Ibid.*, XXIV, 664).

2. *Mon. Germ.*, SS., XV, t. II, 1307, reproduit par Otton de Frisingen l. VI, c. 32 et Godefroi de Viterbe (*Panthéon*, Partic. 23).

3. Otton de Frisingen, VI, 15-16 (*Mon. Germ.*, SS., XX, 235) ; id. Godefroi de Viterbe (*ibid.*, XXII, 231).

4. *Mon. Germ.*, SS., XIV, 620-621.

5. *Ibid.*, XXVI, 206 ; cité au XIII[e] siècle par Guillaume d'Ardres (*Ibid.*, SS., XXIV, 690).

6. Au début du XI[e] siècle, Aimoin de Fleury qualifiait déjà le roi Robert le Pieux d'*Hugonide* (*Mirac. S. Bened.*, l. III, c. 8). Le fait est que pour désigner la troisième race de nos rois ce terme serait plus sensé que celui de *Capétiens*.

7. Charles de Lorraine, le compétiteur de Hugues Capet. Les ducs de Brabant prétendaient descendre d'une de ses filles du nom d'Ermengarde.

8. *Mon. Germ.*, SS., XXV, 395.

« Capet[1]. » Enfin une petite chronique bavaroise fait suivre le récit des malheurs de l'empereur Frédéric II et de ses enfants de la curieuse légende suivante : « Dicunt preterea « aliud ibidem esse vulgare propheticum quod de *Karlingis,* « alias *Karolinis,* et de stirpe regis Karoli et de domo regum « Francie, imperator suscitabitur, Karolus nomine, qui erit « princeps et monarcha tocius Europe et reformabit Eccle- « siam et Imperium, sed post illum alius nunquam impe- « rabit[2]; » etc[3].

On sait que les Capétiens ont eu la prétention de descendre des Carolingiens, comme ces derniers avaient eu celle de tirer leur origine des Mérovingiens. Un des plus anciens exemples nous est donné par Guillaume le Breton qui dans sa *Philippide* qualifie Philippe-Auguste de *Karolide*[4].

On remarquera que ce sont surtout les auteurs étrangers au royaume de France qui emploient ce mot *Carolingien.* Comme la dynastie carolingienne cessa de régner en Germanie trois quarts de siècle plus tôt que dans la France occidentale, ce terme ne se trouve plus appliqué qu'aux rois de France. Mais alors, chose curieuse, il prit une signification beaucoup plus étendue et désigna non seulement la race royale, mais les sujets du roi carolingien. Pour les Germains et les Lorrains, les *Carolingiens* furent tous les Français.

Nous allons citer quelques exemples à l'appui de cette assertion :

1° Widukind : « Unde usque hodie (milieu du x^e^ siècle) « certamen est de regno Karolorum stirpi et posteris Odonis « (Eudes I^er^), concercatio quoque regibus *Karolorum* et Orien-

1. *Mon. Germ.*, *SS.*, XXV, 751.
2. *Ibid.*, SS., XXIV, 285, note 2. Ce passage semble inspiré du *Libellus de Antechristo*, qu'Adson, abbé de Montiérender, composa au milieu du x^e^ siècle pour la reine Gerberge. Voy. Migne, *Patrologie*, t. 101, col. 1295.
3. Nous n'avons pas la prétention de citer tous les textes où se rencontre le mot *Carolingien*, mais les plus anciens et les plus curieux. Voyez encore *Mon. Germ.*, SS., XXIV, 116, 117, 151, 217, 235, etc.
4. *Philippide*, dédicace, vers 28 (p. 3 de l'édit. Fr. Delaborde). Le *Sermo in tumulatione SS. Quintini, Victorici*, etc. (*Historiens de France*, IX, 109; *Mon. Germ.*, SS., XV, t. I, 271), qui parait remonter au XI^e^ siècle, donne plus justement le titre de *Karolides* à Louis le Bègue.

« talium Francorum super regno Lotharii[1]. » 2° Thietmar: « Post haec autem imperator omni studio ordinavit expedi- « tionem suam adversus Lutharium regem *Karelingorum*[2]. » 3° *Annales Colonienses:* « 978. Otto imperator exercitum duxit « super *Carlenses*[3]. » 4° *Vita secunda S. Adalberti:* (978)... « exercitus grandis nimis valde congrediuntur cum *Karo-* « *linis* Francis[4]. » 5° Les *Annales Altahenses* appellent les Français *Karlingi* même au milieu du XI[e] siècle[5]. Mais l'auteur qui fait le plus d'usage du mot *Carolingien* est l'anonyme qui a rédigé les *Gesta episcoporum Cameracensium* vers le milieu du XI[e] siècle. Chez ce chroniqueur, ce terme désigne toujours les Français des X[e] et XI[e] siècles par opposition aux Allemands et surtout aux Lorrains. C'est ainsi que *partes Karlensium*[6] signifie la France; le roi Lothaire est *rex Karlensium*[7], les *Karlenses custumiae*[8] sont les coutumes de France; l'évêque de Cambrai, Gérard, est né « non infimis parentibus Lotharien- « sium atque *Karlensium*[9]; excressente denique discordia « inter *Karlenses* et Lotharienses aecclesia Laubiensis male « labefactabatur[10], » etc. Cette expression était si bien entrée en usage que les chroniqueurs de l'Empire continuèrent à l'employer longtemps encore après la chute définitive de la dynastie carolingienne. Pour eux, les Capétiens sont toujours rois des Carolingiens. C'est ainsi qu'on trouve dans les *Annales*

1. Widukind, l. I, c. 29. On voit qu'ici *Karoli* a un double sens; il désigne : 1° le roi de France; 2° ses sujets. Widukind a été suivi par l'Annalista Saxo : « Et quia Odo regnum ab Arnulfo imperatore « obtinuerat, qui super Teutonicos regnat, haec fuit causa sequentis « jurgii *Karolingorum* et Teutonicorum super Lotharingiæ regno. » (*Mon. Germ.*, SS., VI, 549), id., Ekkehard (*Ibid.*, VI, 181).

2. *Thietmari Merseburgensis episcopi chronicon*, l. III, c. 6. (*Mon. Germ.*, III, 761). Thietmar parle de l'expédition d'Otton II en France en l'an 978. Nous rappelons que Thietmar a composé son livre III en 1013 (voy. Fr. Kurze, *Neues Archiv.*, XIV, p. 59 et ss.)

3. *Mon. Germ.*, SS., I, 98.

4. *Ibid.*, IV, 598.

5. *Annales Altahenses*, ad ann. 1043, 1044, 1056 (*Mon. Germ.*, SS., XX, pp. 798, 801, 808).

6. L. I, c. 96 (*Ibid.*, SS., VII, 440).

7. L. I, c. 97 et 105.

8. *Ibid.*, SS., VII, p. 481, ligne 20.

9. L. III, c. 1 (*Ibid.*, VII, 465).

10. L. I, c. 55 (*Ibid.*, VII, 421. Voyez encore *Ibid.*, p. 466, ligne 40).

Magdeburgenses : « rege etiam *Karlingorum* Hugone[1]. » Pour l'auteur des *Gesta episcoporum Cameracensium*, Robert le Pieux est *rex Karlensium*[2]. Henri I^{er} est encore appelé *rex Carlinorum* et *rex Charalingorum*[3]. Il n'est pas même jusqu'aux grands vassaux à qui ce terme ne soit appliqué : Eudes I^{er} de Champagne, tué dans la plaine de Bar le 15 novembre 1037, est désigné comme *princeps Karlingorum*[4].

Il était tout naturel que du roi et du peuple l'expression passât au pays. C'est ce qui arriva en effet. De même que le terme de *Lotharii regnum* continua à être usité pour désigner le pays entre Rhin et Meuse, même quand cette contrée cessa d'être gouvernée par un roi du nom de Lothaire, de même *regnum Karoli* devint une expression toute faite pour désigner la France, que le souverain fût ou non un roi Charles. Exemples : 1° Le duc Henri, révolté contre son frère Otton I^{er}, roi de Germanie, est forcé de se réfugier *in regnum Karoli*. Ce fait se passe en 939, l'annaliste qui le rapporte est un contemporain, Widukind[5]; or le roi de France est Louis d'Outremer.

2° Un extrait des *Gesta Treverorum* : « Iste[6] primus, ut « ferunt, Treberensem ecclesiam regno quod Lotharingiam « vocatur adjecit, pro eo quod soror ejus imperatori in ma- « trimonio juncta fuit; cum usque ad ejus tempora Fran- « corum regno, *quod a Karolo nomen habet*, subjecta, multis « fuisset honoribus illustrata[7]. » 3° Pour l'auteur qui à la fin du XII^e siècle compila les *Annales Magdeburgenses*, la France est toujours la *Karlingia*, aussi bien sous Louis VII que sous Lothaire : « Eodem anno (978), Otto imperator cum magno

1. *Mon Germ.*, SS., XVI, 155. Hugues Capet n'était encore en réalité que duc des Francs à la date où les Annales de Magdebourg lui appliquent cette qualification (981.)

2. L. I, c. 114 (*Ibid.*, VII, 452).

3. *Annales Altahenses*, v. p. précédente, note 5. Cf. Steindorff, *Heinrich III*, t. I, p. 216, n. 2, t. II, p. 340, n. 4.

4. Voy. *Chronicon Suevicum universale* ou *Epitome Sangallensis Herimanni Augiensis*. (*Mon. Germ.*, XIII, 71.) Cette chronique est du XI^e siècle, selon l'éditeur, M. H. Bresslau.

5. L. II, c. 26 (*Mon. Germ.*, SS., III, 445), reproduit par l'*Annalista Saxo* (*Ibid.*, SS., VI, 606) et Ekkehard (*Ibid.*, VI, 187).

6. Robert, archevêque de Trèves en 931.

7. *Mon. Germ.*, SS., VIII, p. 168, l. 17-20. Selon G. Waitz ces Annales ont été rédigées au XII^e siècle.

« exercitu Galliam quae dicitur *Karlingia* invasit ac devas-« tavit. » — « 1165. Dissensio inter regem Angliae et regem « *Karlingie*[1] ».

Mais l'exemple le plus complet et le plus curieux des différents sens du mot nous est donné par Godefroi de Viterbe. Nous voyons qu'il n'est pas jusqu'à la langue française qui ne fût pour les Allemands la langue carolingienne : « Eodem « tempore pars illa Gallie in qua est Sequana fluvius et « Ligeris vocabatur Gaudina. Ubi duo reguli fratres ex « consilio matris invadunt regnum Francorum, cum ibi tunc « rex non esset. Et primo impetu Guarmatiam (Worms) inva-« dunt, ubi a Francis bello regressi, iterum, reparatis viribus, « civitatem Maguntiam obsidione cingunt. Ad hec Franci, « regem non habentes, Karlum Martellum, filium Pipini « Grossi ex Alfeida, regem facere decreverunt. Qui coronam « quidem recipere rennuit, set vexillum eorum contra Gau-« dinos suscepit, et cum regibus prefatis prelio conserto « utrumque manu sua in prelio occidit, atque cum ipsa vic-« toria procedens, Remis et Parisius omnemque Gaudinem « provinciam subjugavit. Tunc idem Karlo Martellus perpetuo « decreto constituit illam provinciam Gaudinam eo nomine « non nominari, set Francigenam appellari. In lingua vero « Teutonica jussit eandem provinciam vocari nomine suo « *Carlingam* et eos homines nomine suo vocari *Carlingos*, « sicut a Cesare Cesaria dicitur. Quod vocabulum omnes « Teutonici usque hodie servaverunt. Dicunt enim : *vado in* « *Carlingam, venio de Karlinga, homo ille Karlingus est,* et « *linguam habet Karlingam*. In lingua autem latina vocant « eos Francigenas quasi genitos a Francis. Teotonicos vero « occidentales, id est cis citraque Renum, Francos vocant. « Terram quoque ipsam Franciam a Francis dicunt. Fran-« coniam quoque a quodam duce eorum, Francone, vocare « eam consueverunt[2]. »

1. *Mon. Germ.*, SS., XVI, 154 et 192.

2. Godefroi de Viterbe, *Panthéon* (*Mon. Germ.*, SS., XXII, 203. Le même récit versifié, donné par un manuscrit, se trouve p. 167). M. Rajna (*Le origini dell' epopea francese*, p. 218-221), a voulu voir dans ces passages de Godefroi le reflet d'un poème germanique composé en Franconie et remontant à l'époque de Charles Martel. Les épithètes

N'est-il pas curieux de voir les Allemands du x[e] au xii[e] siècle, identifier la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue même, avec la race carolingienne? N'est-ce pas la réponse la plus éclatante qu'on puisse faire à ceux qui ont voulu voir des Allemands dans Charlemagne et ses descendants?

de *Gaudini* et de *Gaudina* appliquées aux Neustriens seraient outrageuses et suscitées par la jalousie des Francs des bords du Rhin contre les Francs romanisés. Cette hypothèse, comme la plupart de celles du savant et paradoxal Italien, nous paraît des plus fantaisistes et absolument inadmissible. Nous avons tout simplement affaire à une invention savante du xii[e] siècle composée dans le but de flatter la maison de Franconie. L'explication du *Carlingi* donnée par M. Rajna (*ibid.*, p. 220, note 2), ne nous satisfait pas davantage : « Le Charles dont le mot tient son origine n'est ni Charles Martel ni Charlemagne, dont les États avaient une tout autre extension, mais bien Charles le Chauve. Au reste, il aurait été nécessaire que les Francs de la Gaule perdissent tout sentiment national pour qu'ils pussent adopter eux-mêmes cette dénomination. » Nous avons vu que l'épithète de *Karolingien* s'était appliquée aussi bien aux Carolingiens de Germanie qu'à ceux de Gaule. Elle ne peut donc provenir de Charles le Chauve. Ce nom n'est jamais employé que chez les écrivains allemands pour désigner les Français. Le mot de *Carolingie* servant à désigner la France a même passé dans les poèmes épiques allemands. Dans l'un d'eux, le fameux Walther d'Aquitaine rencontre et combat Biterolf non loin de Paris « in Kerlingen ». Dans *Dietrich's flücht*, *Alphart*, *Rosengarten*, il est appelé « Walther von Kerlingen ». Voy. Jac. Grimm et Schmeller, *Lateinische Gedichte des X. und XI. Jahrhunderts*, Göttingen, 1838, in-8°, pp. 102-103.

APPENDICE II

Les Carolingiens parlaient-ils français? Extension de la langue française au X[e] siècle

C'est un fait bien connu, grâce à un passage de Richer[1], que Hugues Capet ne connaissait ni la langue latine ni la langue teutonique, et que, par suite, il parlait l'idiome vulgaire qu'il est convenu d'appeler langue romane. Les historiens n'ont pas manqué d'opposer les Capétiens, parlant l'idiome national, aux Carolingiens qui sont censés n'avoir jamais parlé que le teuton. Freeman[2] va même jusqu'à qualifier de « ville teutonique » Laon, leur capitale. Cette opinion repose sur un texte précis, mais dont nous croyons qu'on a tiré des conséquences très exagérées : Flodoard[3] raconte que lorsqu'on apporta au concile d'Ingelheim, en 948, les bulles du pape Agapit, elles furent traduites du latin *propter reges, juxta Teutiscam linguam.* Ces rois qui assistent au concile sont Otton I[er] et Louis d'Outremer. On en a conclu que, non seulement ce dernier, mais tous les Carolingiens ne connaissaient que le teuton. Cette généralisation est excessive. Richer nous raconte plus d'une entrevue de Lothaire ou de Louis V avec Hugues Capet sans signaler le besoin d'un interprète entre eux. Qu'on ne dise pas que ce détail l'intéressait peu, le passage cité plus haut prouve le contraire. Pour nous il nous paraît à peu près certain que Lothaire, Louis V et Charles de Lorraine savaient aussi bien le roman que le teuton.

1. Richer, III, 85 : « ..... dux (Hugo) etiam solus cum solo episcopo « (Arnulfo) introduceretur, ut rege (Ottone) latiariter loquente, episcopus latinitatis interpres, duci quidquid diceretur indicaret. »
2. *History of the Norman conquest*, t. I, p. 155 et 193.
3. *Annales*, ad annum 948.

L'ignorance de la langue romane où était Louis IV peut très bien lui être particulière et s'explique par ce fait qu'il passa son enfance et sa jeunesse en Angleterre, pays germanique. Nous irons plus loin et nous pensons qu'il savait en réalité le roman. Est-il admissible en effet que le roi des Francs ignorât cette langue quand le roi de Germanie, Otton Ier, la connaissait, au témoignage d'un annaliste contemporain?[1]

Comment concilier cette affirmation avec le texte de Flodoard? Selon nous de la façon la plus simple : ni Louis IV ni Otton Ier ne savaient le latin[2], tous deux connaissaient à la fois le teuton et le roman ; mais Louis se trouvait sur les états d'Otton Ier dont il implorait le secours et recherchait l'amitié. Il est tout naturel que l'on ait traduit les bulles pontificales en teuton, puisqu'on savait que le roi des Francs connaissait cette langue ; ce qui aurait été bizarre, c'est qu'à Ingelheim, dans un pays complètement germanique, on les eût traduites en roman.

Que Charles le Simple et son entourage parlassent roman, c'est ce dont fait foi un passage de Richer[3]. En 920, une entrevue près de Worms entre Charles et Henri Ier, roi de Germanie, fut rompue par une querelle sanglante entre la suite des deux rois, qui eut pour point de départ la diversité du langage : « Germanorum Gallorumque juvenes linguarum « idiomate offensi, ut eorum mos est, cum multa animositate « maledictis sese lacessere coeperunt. »

Il est vrai que Charlemagne[4] et Louis le Pieux[5] ignoraient la langue romane et ne connaissaient que le teuton et le latin ; mais de leur temps le roman, peu avancé encore, pouvait passer pour n'être qu'une prononciation barbare et une syntaxe vicieuse de la langue latine qu'un homme de goût devait éviter. Néanmoins l'usage de cet idiome vulgaire devint bientôt tellement indispensable, que Charles le Chauve et même Louis le Germanique durent le parler[6].

1. Widukind, l. II, c. 17 : « Romana lingua loqui scit. »
2. Voy. Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 515.
3. Richer, I, 20.
4. Einhard, *Vita Caroli*.
5. Thégan, *Vita Hludovici imperatoris*, c. 19. Cf. l'Astronome, c. 64.
6. Voyez les fameux serments de Strasbourg dans Nithard.

Au x[e] siècle les langues romanes prennent décidément le pas sur les langues germaniques, même en des pays où celles-ci semblaient devoir s'enraciner. On sait que dès le milieu de ce siècle la propre capitale des ducs normands, Rouen, était presque entièrement romanisée. Pour parler purement l'idiome scandinave il fallait aller à Bayeux, où les Danois étaient établis depuis le IV[e] siècle[1]. Il semble bien qu'à cette époque la connaissance de la langue française fût nécessaire aux grands personnages, même habitant des pays germaniques. En 995, Haymon, évêque de Verdun, dirigea le concile de Mouzon parce qu'il parlait bien la langue romane vulgaire[2]. Or les membres principaux du concile étaient : le légat apostolique Léon, Léodulf, archevêque de Trèves; Notker, archevêque de Liège; Suger, abbé de Memningen; et parmi les laïques, Renier, vidame de Reims, et Godefroi, comte de Verdun. Ce qui est plus curieux encore, c'est qu'Haymon était Allemand[3]. Il paraît donc évident que le roman était la langue du Verdunois. Il en était de même dans les évêchés de Toul et de Metz. Pour Guerry, biographe de saint Gérard, évêque de Toul, le teuton est *lingua barbara*[4]. Thierry, comte de Metz et duc de Haute-Lorraine, employait souvent comme ambassadeur, surtout auprès du roi Robert le Pieux, l'abbé de Saint-Mihiel, Nantère, à cause de son

1. Dudon de Saint-Quentin : « Quoniam quidem Rotomagensis ci« vitas romana potius quam dacisca utitur et Baiocacensis fruitur fre« quentius dacisca lingua quam romana, etc. » Joignons au témoimoignage de Dudon celui d'Adhémar de Chabannes : « Omnis eorum « Normannorum qui juxta Franciam inhabitaverunt multitudo, fidem « Christi suscepit, et gentilem linguam omittens latino sermone as« suefacta est. »

2. Richer (IV, 99-100) : « Quod linguam gallicam norat, » id., c. 107 : « Virdunensis episcopus iterum surgens, eo quod sinodi inter« pres habebatur. » — « Gallice concionatus est », disent les *Actes du Concile de Saint-Basle*. (Olleris, p. 245.)

3. *A Theutonica*, disent les *Gesta episc. Virdun*. Disons à propos du concile de Mouzon, qu'il n'était pas sans exception au x[e] siècle que les évêques et abbés réunis en assemblée parlassent la langue vulgaire de leur pays. Quand Arnoul, fils de Lothaire, fut sacré archevêque de Reims en 989, il passa avec les évêques ses collègues des conventions en « langue vulgaire ». Voy. *Actes du Concile de Saint-Basle*, (Olleris, pages 216-217.)

4. *Widrici Vita S. Gerardi*, c. 6.

éloquence dans la langue française[1]. Ajoutons enfin qu'Ursmar, abbé de Lobbes, monastère situé sur la Sambre, entre Maubeuge et Charleroi, connaissait à la fois le teuton et le français[2].

Ces quelques témoignages peuvent suffire à prouver qu'en Lorraine et en Belgique la limite de la langue française était déjà à peu près la même qu'aujourd'hui. Mais le document le plus curieux sur l'emploi de la langue française en Lorraine nous est fourni par le moine saxon Widukind, qui vivait au x[e] siècle et était contemporain des faits qu'il raconte. Il rapporte le stratagème dont usèrent les troupes saxonnes du roi Otton I[er] à la bataille de Birthen (939) pour triompher de l'armée lorraine commandée par Henri, frère cadet du roi, et par le duc Gilbert de Lorraine, qui se trouvait très supérieure en nombre : « Ex nostris (les Saxons) « etiam fuere qui Gallica lingua ex parte loqui sciebant, qui, « clamare in altum gallice levato, exhortati sunt adversarios « ad fugam. Illi, socios hujuscemodi clamasse arbitrati, fu- « gam, ut clamatum est, inierunt[3] ». Cette anecdote démontre clairement que la langue française dès le x[e] siècle était l'idiome de la grande majorité des Lorrains, et on sait que par Lorraine on entendait toute la grande région située entre le Rhin et la Meuse. On pourrait objecter que l'armée lorraine ne comprenait que des troupes levées sur les domaines propres du duc Gilbert. Mais ces domaines s'étendaient de Liège à Maestricht[4]. L'emploi du français en ces régions n'en reste donc pas moins certain.

1. *Chronicon S. Michaelis in pago Virdunensi*, c. 11.
2. Folcuin, *Gesta abbatum Lobiensium*, c. 1 et 2.
3. Widukind, l. II, c. 17, *Mon. Germ., Scriptores*, III, 443.
4. Richer, I, 39.

APPENDICE III

« Un roi inconnu de la race carlovingienne. »
Discussion de la théorie d'Auguste Bernard

Il y a une trentaine d'années, Auguste Bernard a émis l'opinion qu'il avait existé au xe siècle un roi Carolingien du nom de Charles, qu'il identifiait avec un frère puîné du roi Lothaire, né en 953[1]. En cette année 953, peu de temps avant sa mort, Louis d'Outremer aurait établi son jeune fils comme roi de cette partie de la Bourgogne qui dépendait encore du royaume Franc.

« C'était comme un témoignage de gratitude envers ce « pays qui avait été le plus fidèle au pauvre Louis d'Outre- « mer dans ses malheurs[2]. » A l'appui de cette assertion, A. Bernard avançait des arguments diplomatiques et historiques, qui n'ont pas jusqu'à présent rencontré de contradicteur[3]. C'est qu'en effet, à première vue, la théorie de A. Bernard semble extrêmement plausible et même convaincante. Ce n'est qu'en examinant et en discutant les moindres détails qu'on peut se rendre compte de sa faiblesse et la repousser comme fausse. Qu'on nous permette donc d'être minutieux et un peu long. Nous allons exposer un à un les arguments de A. Bernard en les réfutant à mesure. Nous commençons par les preuves historiques :

1. *Un roi inconnu de la race Carlovingienne* (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXIII, tirage à part, Paris, 1857, in-8 de 13 pages). — *Les derniers Carlovingiens*, Lyon, 1867, in-8 de 16 pages.

2. J'avoue tout d'abord ne pas très bien saisir pourquoi l'établissement comme roi d'un tout jeune enfant de quelques mois peut constituer pour un pays un témoignage de gratitude.

3. Voy. Bruel, *Chronologie des rois de France*, etc., dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. 41, année 1880, p. 345.

« A l'appui de ma conjecture, dit A. Bernard, je citerai « quelques faits dignes de fixer sérieusement l'attention :

« 1° L'empressement que mit Lothaire à recevoir le ser- « ment des seigneurs de Bourgogne aussitôt après la mort « de son père, à l'instigation de Hugues le Blanc, duc de « Bourgogne, qui craignait de perdre son influence dans ce « pays si on reconnaissait un roi particulier, et qui fut en « effet confirmé dans les duchés de Bourgogne et d'Aqui- « taine par Lothaire. » (*Recueil des Historiens de France*, t. VIII, p. 209).

Remarquons tout d'abord la singulière logique de ce raisonnement : Lothaire ayant été immédiatement reconnu roi par les seigneurs de la Bourgogne, A. Bernard en conclut que c'était son frère Charles qui était souverain de ce pays. Inutile d'insister; reproduisons le texte de Flodoard sur lequel s'appuie A. Bernard :

Anno 954... Lotharius puer, filius Ludovici apud Sanctum Remigium rex consecratur ab Artoldo archiepiscopo, favente Hugone principe ac Brunone archiepiscopo, ceterisque presulibus ac proceribus Franciae, Burgundiae atque Aquitaniae, Burgundia quoque et Aquitania Hugoni dantur ab ipso.

Rien dans ces mots, on le voit, ne justifie l'opinion de A. Bernard, et l'attitude qu'il prête à Hugues le Grand est de son invention.

« 2° Les conférences que Brunon, archevêque de Cologne, « oncle de Lothaire et de Charles, eut à Compiègne, en 959, « avec la reine Gerberge, sa sœur, pour raccommoder ses « neveux, brouillés, dit Flodoard, à l'occasion de certains « châteaux dont Lothaire s'était saisi dans la Burgondie, « (*pro quibusdam castris quae rex Lotharius ex Burgondia* « *receperat*). Si la Bourgogne lui eût appartenu de droit, il « n'aurait pas eu besoin de s'emparer de ces châteaux[1]. »

Ici l'erreur d'A. Bernard vient de ce qu'il ne réfléchit pas que Lothaire et Charles n'étaient pas les seuls neveux

1. Cette dernière phrase est en contradiction avec une autre hypothèse de M. Bernard, qui veut que Lothaire ait été roi en Bourgogne en 952. V. *Les derniers Carlovingiens*, p. 7. Cf. plus bas, p. 316-317.

de Brunon. Hugues Capet, et ses frères, Otton et Henri, l'étaient également par leur mère Hatuide. Après la mort de Hugues le Grand, à qui il avait confirmé la possession de la Bourgogne, Lothaire avait profité de l'occasion pour mettre lui-même la main sur cette contrée dès 957, et il avait guerroyé en ce pays les deux années suivantes. On comprend la fureur des fils de Hugues le Grand qui se voyaient frustrés de la Bourgogne. On s'explique aussi l'intervention de Brunon; il réussit du reste à réconcilier ses neveux l'année suivante : en 960, Otton fut investi de la Bourgogne[1]. D'ailleurs avec l'interprétation d'A. Bernard on s'expliquerait difficilement que Charles pût entrer en lutte avec son frère. Il n'avait encore que cinq ou six ans, et la colère d'un enfant de cet âge n'est pas tellement redoutable qu'elle nécessite l'intervention de Brunon.

« 3° La précaution que Lothaire eut d'associer à la cou-
« ronne en 978, Louis, son fils, âgé seulement de dix ans,
« craignant que Charles, créé duc en 976 par l'empereur
« Otton, son cousin, ne formât quelque dessein préjudiciable
« à sa domination. »

A cela on peut répondre : 1° que les dates d'A. Bernard sont fausses : Charles fut nommé duc de Basse-Lorraine en 977, Louis fut associé en 979, un an après la tentative de Charles pour s'emparer du trône[2]; 2° qu'A. Bernard invente absolument les desseins qu'il prête à Lothaire : il n'y a pas un mot de cela dans les textes; 3° quand bien même A. Bernard aurait raison ici, en quoi prouverait-il que Charles a été roi en Bourgogne en 953?

Pour conclure, on voit que les textes historiques invoqués par A. Bernard, loin de prouver en sa faveur, se retournent contre lui. Examinons maintenant les arguments diplomatiques qui sont la base de son système :

Deux chartes rédigées à l'abbaye de Cluny sont datées du règne d'un roi Charles. — Voici la date de la première : *Ego Bernardus et datavit die jovis in mense octyber anno primo*

1. Flodoard : *Ann.* « Anno 960. Otto et Hugo, filii Hugonis, mediante « avunculo ipsorum Brunone, ad regem veniunt ac sui efficiunt..... « concessa Ottoni Burgondia. »

2. Voy. plus haut, p. 99 et 109.

regnante Carlo rege. C'est extrêmement vague. Heureusement cet acte, qui est une constitution de dot en faveur de la dame Nentelt par son mari Engelard, a été fait en double; le second exemplaire est daté : *Ego Bernardus escritsit in die kalendas november sup die Veneris anno septanta regnante Gondrado rege*[1]. Conrad ayant été roi de Bourgogne de 937 à 993, le premier exemplaire doit nécessairement être compris entre ces deux dates. A. Bernard prétend que l'acte daté du règne de Charles est d'octobre 953, mais rien n'autorise cette affirmation[2].

Laissons de côté le mot *septanta*, qui est visiblement une erreur; le deuxième exemplaire de la charte, donné à un jour d'intervalle du premier, est d'un vendredi 1er novembre; le premier est donc d'un jeudi 31 octobre. Voici la liste des années du règne de Conrad où le vendredi tombe un 1er novembre : 939, 944, 950, 961, 967, 972, 978, 989. Aucune de ces années ne s'accorde avec l'hypothèse d'A. Bernard que Charles fut roi en Bourgogne de la fin de 953 au début de 955; l'année 960 est trop avancée et en 950 Charles n'est pas encore né.

Une preuve plus solide en faveur d'A. Bernard, c'est la date de la seconde charte[3]: *Rotardus levita et monacus scripsit VI. nonas marci die Jovis, Cluniaco publice, regnante Karolo rege*. La mention d'Aimard, comme abbé de Cluny, resserre la date entre 942 et 965[4]; l'acte est d'un jeudi 2 mars, ce qui

1. *Chartes de Cluny*, t. I, p. 811, nos 857 et 858.

2. L'éditeur des *Chartes de Cluny* (I, p. 813, note 2), résout les difficultés d'une façon ingénieuse. Il propose de lire : « Au lieu de *sep-* « *tanta*, *septima decima*, ce qui nous reporterait à 953. Il est vrai, « dit-il, que le 1er novembre n'est pas tombé un vendredi en 953; mais « je crois qu'il faut ajouter le chiffre V devant *kalendas* et dater du « vendredi 28 octobre 953, c'est-à-dire le lendemain du jour où a été « rédigé l'acte précédent, qui est du jeudi 27 octobre 953. » Avec ce système commode il n'est pas de date qu'on ne réussisse à rectifier; il suffit de ne tenir aucun compte de leurs éléments.

3. *Chartes de Cluny*, t. I, p. 829, no 875.

4. Et non 954, comme le dit A. Bernard. Ce fut bien en cette année qu'Aimard abandonna la direction effective de Cluny à saint Mayeul, mais son nom continua à être inséré dans les chartes jusqu'à sa mort, qui arriva après 964. Voy. *Gallia christiana*, t. IV, col. 1126-1127.

s'accorde bien avec l'année 954. Mais l'année 954 n'est pas la seule, pendant l'administration d'Aimard, où le 2 mars tombe un jeudi. Cette coïncidence se retrouve dans les années 943, 948, 965. A. Bernard adopte 954 parce qu'il identifie le roi Charles de l'acte avec un fils de Louis IV, né en 953; mais un autre enfant, né au début de 945, au témoignage de Flodoard [1], portait aussi ce nom. Il mourut à une époque inconnue, avant 953, puisqu'un des deux jumeaux qui naquirent en cette année prit son nom. S'il a existé en Bourgogne un roi du nom de Charles, c'est l'enfant de Louis d'Outremer, né en 945, et non Charles de Lorraine, qui en octobre 953 venait à peine de naitre. Le plus probable, c'est que nous sommes simplement en présence d'une de ces erreurs de scribes, qui n'ont rien de rare au x^{e} siècle. Quand nous rencontrons une charte de Cluny de 990 avec cette date : *Sabbato die, mense novembri anno IIII. regnante Odonoe rege* [2], en conclurons-nous qu'à la fin du x^{e} siècle il a existé un roi du nom de Eudes? Évidemment non! Ce serait une absurdité. Nous penserons seulement que le rédacteur de l'acte a commis une étourderie et a remplacé *Hugone* (Hugues Capet) par *Odonoe*. Il en est de même dans les deux chartes invoquées par M. Bernard : *Carlo rege* est pour *Lothario* ou *Conrado rege*.

Il serait aisé d'ailleurs de ruiner le système de M. Bernard en montrant ses contradictions. Après avoir prétendu que Charles de Lorraine fut roi en Bourgogne de la fin de 953 au début de 955, après avoir invoqué, outre les arguments que nous avons discutés, l'existence de quelques chartes de Cluny où le règne de Lothaire semble n'être compté qu'à partir d'avril 955, M. Bernard veut absolument que Lothaire ait été reconnu roi en Bourgogne dès 946, à l'époque où

1. A. Bernard connait ce passage. Voici comment il l'interprète : « Il (Charles de Lorraine) serait né en 945, si l'on s'en rapportait à « Flodoard; mais cet auteur a probablement confondu notre Charles « avec un autre enfant de Louis d'Outremer, mort jeune. » N'est-il pas plaisant de voir M. Bernard reprocher à Flodoard une « confusion » dont lui seul est coupable?

2. *Chartes de Cluny*, t. III, p. 75, n° 1831. Cf. n° 1832.

Louis d'Outremer était prisonnier des Normands. Voici comment il explique cette contradiction flagrante[1]:

« Mais, dira-t-on peut-être, comment expliquer la sous-« cription des actes qui font commencer le règne de Lothaire « en 954, 955 et 956, et invoqués par l'*Art de vérifier les* « *dates*. Ces chartes, dont les archives de Cluny me permettent « d'augmenter considérablement le nombre et l'autorité, ne « m'embarrassent pas. Voici ma réponse : tant que Lothaire « se vit paisible possesseur de la couronne, il data ses actes « régulièrement de la prise de possession du trône après la « mort de son père ; mais lorsqu'il vit que son jeune frère, « qu'il avait dépouillé, avait des partisans[2], il invoqua son « ancien titre pour annuler celui de Charles, et alors, à la « façon de Louis XVIII qui débuta par la vingtième année « de son règne pour annuler celui de Napoléon, Lothaire fit « remonter le sien à 946. »

Nous n'insisterons pas sur la bizarrerie et la faiblesse de cette comparaison entre Louis XVIII et Lothaire. M. Bernard s'appuie sur ce que 44 chartes de Cluny sont datées de la 33e à la 40e année de Lothaire, qui n'en a vécu que 45. Mais *pas une* de ces chartes n'a de date certaine et ce mode de datation est particulier à une petite région qui ne comprend que Cluny, Tologny au sud et Besornay à l'ouest[3]. Les chartes de Cluny comptent le règne de Lothaire d'après les systèmes les plus divers et les plus arbitraires[4]; une, même, est datée de la 60e année du règne[5]. On en conclura seulement que les scribes de Cluny commettaient des erreurs grossières, et on

1. *Les derniers Carlovingiens*, p. 8.
2. Rien de tout cela n'est dans les textes.
3. Voyez l'étude de M. Bruel sur la *Chronologie des rois de France et de Bourgogne aux* IXe *et* Xe *siècles* (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLI, année 1880, p. 341).
4. Deux chartes le font partir du 10 septembre 954 ; une dizaine du début de 954 ; trois au moins du commencement de 955 ; huit du 12 novembre 955 ; cinq du 12 nov. 956 ; une du commencement de 957 ; une de 951 (douteux). *Ibid.* — Ajoutons que dans la chancellerie royale elle-même on ne compte pas moins de quatre systèmes (Voy. *Historiens de France*, t. IX, p. 613-615).
5. M. Bernard la signale lui-même. *Un roi inconnu*, p. 9, note 2.

ne les attribuera pas à la volonté de Lothaire. M. Bernard s'imagine donc que le roi envoyait aux scribes de tout son royaume l'ordre de dater d'après tels ou tels principes! Ce raisonnement ne serait admissible que s'il s'agissait d'actes dressés par la chancellerie royale.

Quant à l'association au trône de Lothaire du vivant de Louis IV, c'est un fait qui me paraît extrêmement douteux. Aucune annale contemporaine, pas même Flodoard, n'y fait d'allusion. Le seul texte qui pourrait appuyer cette hypothèse est celui qu'on ne cite jamais; je veux parler du chapitre CIX du livre III de Richer, où l'on trouve ces mots : « Patre « regnante coronam et sceptrum regnaturus accepit (Lotha- « rius). » Mais le doute vous prend quand on voit Richer avancer que lorsque Lothaire mourut, il y avait quarante-huit ans qu'il avait été associé à la couronne; on sait que Lothaire mourut à peine âgé de quarante-cinq ans.

S'il avait été couronné du vivant de son père, après la mort de celui-ci, on n'aurait eu à procéder qu'à l'installation du jeune roi, comme ce fut le cas pour Louis V. Au contraire à la mort de Louis IV, Lothaire n'est pas roi de droit. Il lui faut l'élection des grands et le consentement du duc des Francs[1]. Nous ne croyons donc pas que Lothaire ait jamais été reconnu roi avant le 10 septembre 954.

Le même raisonnement peut s'appliquer à Charles de Lorraine. Admettons un instant l'idée absurde[2] qu'il ait pu être reconnu roi en Bourgogne dès octobre 953, à peine âgé de quelques semaines; il aurait fallu pour cela des formalités assez longues : 1° la convocation et le consentement des seigneurs du pays; 2° le sacre, qui seul faisait le roi légitime. Nous avons la preuve que ces conditions ne furent pas remplies : « Nondum Karolus unctus erat in regem », dit l'*Historia Francorum Senonensis;* Charles, lui-même, se plaignit que son frère Lothaire ne l'eût pas admis au partage de la royauté[3]. Ainsi son propre témoignage nous prouve qu'il ne

1. Voyez Flodoard, *Annales*, à 954.
2. Absurde, bien entendu, aux yeux des hommes du x° siècle.
3. Richer, IV, 9.

fut jamais roi. Nous ne pensons donc pas qu'il puisse rien subsister des hypothèses ingénieuses d'Aug. Bernard[1].

1. Ayant eu depuis recours, non plus au recueil imprimé des Chartes de Cluny, mais aux copies de Lambert de Barive, conservées à la Bibl. Nat., dans la collection Moreau, j'ai remarqué, non sans étonnement, que la plupart des arguments de M. Bernard étaient empruntés à une longue note de Dom Grenier (Coll. Moreau, t. VII, fol. 98 bis), et qu'un certain nombre des objections que j'ai faites avaient été déjà produites par un érudit du XVIII[e] siècle; il n'a malheureusement pas signé son étude, et il m'a été impossible de le reconnaître d'après son écriture (*Ibid.*, fol. 98).

APPENDICE IV

Origine et signification du surnom de « Capet » donné a Hugues Ier

Ce surnom ne se rencontre jamais chez les contemporains, Flodoard, Richer, Gerbert, etc., ni même chez les auteurs de la première moitié du XIe siècle, Aimoin, Helgaud, Adhémar de Chabannes, l'*Historia Senonensis,* Raoul Glaber, etc. — C'est dans les *Annales S. Germani,* composées peu après 1061 [1], qu'on le rencontre pour la première fois sous la forme *Hugo Capetus;* puis dans les *Annales Elnonenses minores*[2] sous la forme *Capet* et *Capest.*

Depuis la fin du XIe siècle ce sobriquet se trouve avec cette graphie dans nombre de chroniques, généalogies, compilations de toutes sortes. Citons entre autres, Guillaume de Jumièges[3], la *Chronique brève de Saint-Martin de Tours*[4], les *Annales Remenses et Colonienses*[5], les *Gesta Ambasiensium dominorum,* une abréviation des *Gestes des rois de France*[6], le *Chronicon Turonense*[7]; au XIVe siècle, le *Chronicon Sithiense* de Jean d'Ypres[8], et deux chroniques ano-

1. *Mon. Germ.*, SS., III, 166. On trouvera un fac-similé dans Mabillon, *De re diplomatica*, p. 368.

2. *Ibid.*, t. V, p. 19. L'écriture du manuscrit où sont contenues ces Annales est du début du XIIe siècle (Voir *Ibid.*, p. 11).

3. Livre IV, *Capeth.* (*Historiens de France*, t. X, p. 184.)

4. Martène. *Thesaurus*. t. III. p. 1453; *Histor. de France*, t. X, p. 225. L'auteur de cette chronique, qui va jusqu'à 1099, a eu sous les yeux le ms. des *Annales Elnonenses*, Voy. *Mon. Germ.*, SS. t. V, p. 11 (Introduction).

5. *Mon. Germ.*, SS., XVI, p. 731.

6. *Hist. de France*, t. X. p. 238, 226 et 277.

7. *Ibid.*, p. 280-281.

8. *Ibid.*, p. 297-299.

nymes en français[1]. Ce surnom a donné lieu à bien des interprétations fantaisistes, non seulement chez les historiens modernes, mais déjà chez les gens du moyen âge. Une fausse étymologie le fait dériver du latin *caput*, d'où *capito* que l'on trouve à la fin du XIIe siècle, dans l'*Historia brevis Nivernensium comitum*[2].

Capefigue, interprétant ce mot *capito*, nous déclare gravement que lorsque Hugues Capet vint au monde, « sa tête fort « grosse faisait l'admiration des clercs et des physiciens[3] »! — Henri Martin veut que *Capet* signifie « entêté[4] ». L'origine de ce surnom vient en réalité de ce qu'en qualité d'abbés de Saint-Martin de Tours, les ducs de France avaient en leur possession la fameuse chappe (*cappa*) de saint Martin. On comprend ainsi que Yves de Chartres[5] et l'interpolateur d'Adhémar de Chabannes[6] puissent aussi appliquer ce surnom à Hugues le Grand. La véritable graphie du mot, qui est *Chapez* et *Chapet*, se rencontre dans Richard de Poitou[7], une chronique angevine du XIIe siècle[8], les chroniques de *Saint-Médard de Soissons*[9] et de *Saint-Denis* (en français)[10], enfin dans une compilation en français allant jusqu'au règne de Philippe VI[11].

Deux auteurs du XIIIe siècle, Guillaume de Nangis et André

1. *Histor. de France*, p. 314-315. *Hue Capet.*
2. *Ibid.*, p. 259. Cf. *Chronicon Vizeliacense*, *ibid.*, p. 317. — Cependant nous devons faire observer que dans la *Chronique de S. Bénigne de Dijon*, qui parait avoir été rédigée au milieu du XIe siècle, on trouve le passage suivant : « ..... Hugo, cognomento Capito, qui « fuit dux inferioris Burgundiae » (*Histor. de France*, t. VIII, 1241). Ce sobriquet s'applique ici à Hugues le Noir, comte de Bourgogne, mort en 952. Peut-être ce personnage avait-il en effet une grosse tête? Peut-être a-t-il été confondu avec les ducs de France du même nom? Dans ce dernier cas l'origine de la fausse étymologie *capito* serait antérieure au milieu du XIe siècle.
3. *Hugues Capet*, I, 137.
4. *Histoire de France*, t. II, p. 630.
5. *Histor. de France*, X, 316.
6. *Mon. Germ.*, SS., 128, n. 7.
7. *Hist. de France*, X, 263. Cf. p. 278.
8. *Ibid.*, p. 271-272. Cette chronique va jusqu'en 1192.
9. *Ibid.*, p. 291, t. IX, p. 56.
10. *Ibid.*, p. 303-304. *Hue Chapet.*
11. *Ibid.*, p. 313. *Hue Chapet.*

d'Anchin[1], qui se rendaient compte plus ou moins vaguement que le surnom faisait allusion à une coiffure, le rendent par « capuchon »; de là la forme « Hugo *Capucii* ». Un compilateur anonyme du XIVe siècle imagina l'étymologie suivante : *Hugo Capet, sive Caputii, sic dictus est quia dum juvenis caputia solebat auferre per ludum*[2].

Mais en général il semble que le sens vrai du surnom se soit perdu de bonne heure. Au lieu de le retraduire en latin sous la forme *cappatus*[3], les annalistes, reproduisant plus ou moins exactement la prononciation en langue vulgaire, donnent la graphie *Capetus*.

C'est cette dernière qui est passée en usage. Nous disons *Hugues Capet* quand la vraie forme est *Hue Chapet*[4].

1. *Histor. de France*, p. 300 et 289.

2. *Ibid.*, p. 302. Cette chronique s'étend jusqu'à l'année 1368.

3. On la trouve cependant dans Aubry des Trois-Fontaines (*Ibid.*, p. 285-286) conjointement avec *capito*.

4. Elle se rencontre encore dans la plupart des histoires de France publiées au XVIe siècle. — Sur *Capet*, voyez encore Du Cange (aux mots *Capatus* et *Capetus*) et Kalckstein (p. 292, note 1).

APPENDICE V

COMTES DE DIJON ET DE CHALON-SUR-SAÔNE

A LA FIN DU X[e] SIÈCLE

I

Quand Gilbert, duc de Bourgogne, mourut à Paris le 8 avril 956[1], il ne laissa aucun héritier mâle; en conséquence son duché et les comtés attachés à ce titre passèrent à ses filles, et par suite à leurs maris. L'aînée, Leudegarde, mariée vers Pâques 955[2] à Otton fils puiné de Hugues le Grand, à qui Lothaire avait donné la Bourgogne, apporta à son mari le titre de duc et les comtés d'Autun, Beaune, Auxerre, Nevers. Mais là n'est pas la difficulté; que Leudegarde ait épousé Otton et que celui-ci ait été duc de Bourgogne, le fait est certain et incontesté. Il n'en est pas de même quand il s'agit des autres filles de Gilbert. Les chroniqueurs nous apprennent que Werra, plus jeune que Leudegarde, épousa Robert de Vermandois, comte de Troyes[3]. Les chartes nous font connaître l'existence d'une troisième fille du nom d'Adélaïde[4]. Sont-ce là deux personnages différents?

Beaucoup d'historiens, et le plus érudit et le plus compétent à ce sujet, André Duchesne, ne l'ont pas cru. Pour Duchesne[5], Werra n'est qu'un surnom appliqué à Adélaïde; Werra et Adélaïde sont une seule et même personne, la femme de Robert de Troyes.

1. Voir plus haut page 15.
2. Voir page 13.
3. Odoran, p. 15, note 4.
4. Voir page suivante, note 2.
5. *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, pages 45-46.

D'autre part il est certain qu'un comte Lambert (dont nous essaierons plus loin de déterminer la famille) fut le mari d'une Adélaïde, parente de bien près au duc Gilbert, puisqu'elle apporta à son mari le comté de Chalon-sur-Saône. C'est pourquoi certains érudits, entre autres Mabille[1], ont cru préférable d'identifier la femme du comte Lambert avec la fille de Gilbert qui portait ce nom.

En faveur de la première opinion il n'existe qu'une preuve, mais très bonne : une charte dans laquelle une comtesse *Adalaïs* souscrit un échange conclu par son mari, le comte Robert de Troyes[2].

La question pourrait paraître tranchée. Il n'en est rien. Comment expliquer en effet deux choses non moins certaines : que Lambert était mari d'une Adélaïde et que celle-ci lui apporta Chalon ? Duchesne, les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates*, M. d'Arbois de Jubainville, Kalckstein, etc., qui tiennent pour l'identité d'Adélaïde et de Werra, l'expliquent en prétendant que Robert de Troyes a possédé le comté de Chalon et a eu une fille du nom d'Adélaïde. C'est par son mariage avec cette dernière que Lambert aurait acquis Chalon.

Ce système est inadmissible. Il repose sur une confusion de Robert de Troyes avec Robert, vicomte de Dijon, père de Lambert. Nous allons le démontrer.

Ce Robert apparaît comme vicomte de Dijon sous le règne

1. *Introduction aux Chroniques d'Anjou*, p. 70 et ss. Mabille ne donne malheureusement aucune preuve, ce qui nous a forcé à écrire cette petite étude. — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une note de M. Prou (éd. de Raoul Glaber, p. 43, n. 1), qui fait d'Adélaïde, femme de Lambert, la sœur de Constance d'Arles. — Adélaïde d'Arles est née plusieurs années après la mort de son prétendu mari Lambert.

2. « Placuit atque convenit inter gloriosissimum Trecassinae urbis « comitem Rotbertum et Gratianum, abbatem monasterii Sancti Petri « Dervensis, etc. (*sic*). Dedit itaque praedictus comes partibus abbatis « pratum unum. Pertinet autem pratum illud de camera comitis, de « potestate Podenniaco. — Ego Rotbertus comes firmavi et fidelibus « meis firmare praecepi. — Actum Trecas civitate, publica sub die VIII. « idus aug. anno V. regnante Lothario rege Francorum. — Signum « Rotberti gloriosissimi comitis. S. *Adelais comitissae*. S. Erberti filii « eorum. S. Walterii vicecomitis. — Ego Goduinus levita scripsi et « subscripsi. » — Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, Preuves, p. 36.

du roi Raoul. Dans un voyage en Bourgogne, celui-ci s'arrêta à Dijon et y tint un plaid en compagnie de Robert, comte palatin, et de Gilbert, comte de Bourgogne. Wison, avoué de Saint-Bénigne, se plaignit du vicomte Robert, qui considérait comme lui appartenant les enfants nés d'un serf sous sa dépendance, mais dont la mère, serve également, était attachée au fisc de Longvic, possession de Saint-Bénigne. Le vicomte de Dijon reconnut être dans son tort et abandonna les enfants à l'abbaye[1]. En 936, il souscrit avec Albéric, comte de Mâcon, et son fils Letalde, Gilbert, Adson, etc., une charte de Hugues le Noir en faveur de Saint-Symphorien d'Autun[2]. Robert était vassal de Gilbert, alors simple comte d'Autun.

Le 11 décembre 942, Gilbert accorda à sa requête, à un de ses vassaux nommé Guibaud (Guitbald), un manse et demi de terres, sises au *pagus* de Chalon et dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon. L'archidiacre Rathier consentit à cette « précaire ». Dans cet acte important apparaissent Adélaïde, fille de Gilbert, Ingeltrude, femme de Robert de Dijon, enfin son fils aîné Raoul[3]. Nous retrouvons Robert avec sa femme Ingeltrude en décembre 958. Ils font don au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire d'un certain nombre de leurs biens, dans l'Autunois[4].

Outre Raoul, le vicomte de Dijon eut deux autres fils,

1. *Chron. de S. Bénigne*, éd. Bougaud, p. 124-125. Ainsi en Bourgogne, au commencement du xe siècle, les enfants serfs appartenaient au propriétaire de la mère, comme le voulait le droit romain. Il semble que c'était le contraire sous l'empire des lois barbares (Pardessus, *Loi salique*, pages 524-525). Au xiiie siècle on partageait les enfants entre les deux maitres (Voy. *Cartulaire de N.-D. de Paris*).

2. Duchesne (*ibid.*, Preuves, p. 32-33, tiré des Arch. de Saint-Symphorien d'Autun).

3. « Actum Belnensi castro. Signum Gisleberti comitis qui hanc se-
« curitatem jussit scribere et firmare rogavit. S. Ermengardis que
« consensit. S. *Adaleidis filie eorum*, similiter que consensit. S. *Roberti*
« qui hanc precariam studuit poposcere. S. *Hengeltrudis*. S. *Rodulfi*,
« filii praedicti Roberti. S. Euvrardus levita. S. Umbertus presbyter.
« Et ego Constantius exiguus, levita, hanc institutionem datavi et subs.
« III. idus decembris, indictione XIV., anno VII. regnante Ludovico rege
« feliciter. » Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy*, Preuves, p. 33 (tiré du Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Dijon, partie I, charte 38).

4. Mabillon, *Ann. Ben.*, III, 538; *Histor. de France*, IX, 622, note *c*.

Lambert et Robert. Leur existence nous est formellement attestée par le cartulaire de Paray-le-Monial[1].

Robert de Dijon possédait l'abbaye de Saint-Marcel de Châlon. A ce titre il permit en juin 960, à Frotgaire, évêque de Châlon, de concéder à Bernard et Évrard une chapelle située dans le comté de Lyon, au village de Savigny, et dépendant de Saint-Marcel[2].

C'est précisément cette charte qui a trompé Duchesne et M. d'Arbois de Jubainville. Ils ont cru que le Robert qui parait dans cet acte était le comte de Troyes, et qu'Ingeltrude était sa seconde femme, épousée peu après la mort d'Adélaïde. Ce que nous venons de dire plus haut montre assez que c'est impossible : Robert de Dijon avait épousé Ingeltrude avant 942; la femme du comte de Troyes vivait encore en août 959[3].

1. Il en existe une copie dans la *Collection Moreau*, t. [illegible] fol. [illegible] et ss. d'après le cartulaire lacéré. En voici le commencement [illegible] pour nous est le plus intéressant : « Igitur postquam per dis[illegible] « Dei ante secula prescientis omnia, et qui vocat ea que non s[illegible] « quam ea que sunt, nobilissimus strenuissimusque *Lambertus*, [illegible] « *Rotberti vicecomitis*, *Ingeltrude matre ortus*, obtinuit comitatum [illegible] « bilonensem primus, assentante rege primoribusque Francie, cog[i]- « tans erga se Dei cara beneficia, etc..... *Rodbertus* igitur, *vicecomes* « *Cabilonensis*, *frater* domni Lamberti comitis, in litteris obtulit quen- « dam mansum... » (lacune).— Charte de 951 : « Actum Divioni castro. « Signum Rodolfo comiti. S. Roberto fratre suo. » (Duchesne, *Ibid. Preuves*, p. 43). L'expression « obtinuit comitatum Cabilonensem primus » ne signifie pas que Lambert fut le premier comte de Chalon (ce qui serait absolument faux) ni qu'il fut le premier comte héréditaire (comme le prétend l'*Art de vérifier*), mais qu'il fut le premier de la maison de Dijon à obtenir ce comté. Ce passage montre encore que Lambert n'a pu obtenir ce comté de son père. Il est confirmé par la *Vita S. Grati episcopi Cabilonensis* (Perry, *Hist. de Chalon*, *Preuves*, p. 26) : « Post « nimios siquidem aevi labentis temporum decursus, dum Cabilonen- « sem Hugo praesul regeret ecclesiam, *primusque comes* civitatis ejus- « dem, Lambertus nomine, comitatus obtineret monarchiam, etc. » (Fondation de Paray).

2. Cette charte est publiée dans Perry (*Hist. de Chalon-sur-Saône*, Preuves, p. 34 et 35) et dans le *Gallia Christiana* (t. IV, Instr., col. 226, n° 6). Voici les souscriptions qui présentent beaucoup d'intérêt : « S. « Frotgarii episcopi. S. Roberti comitis et uxoris suae Ingeltrudis. S. « Lamberti comitis qui consensit, etc. Ego Volfardus sacerdos rogatus « scripsi, dictavi die Jovis, in mense junii, anno VI, regnante Lothario « rege. »

3. Voir p. 324, note 2. — Kalckstein (p. 302, note 2), semble avoir soupçonné que le mari d'Ingeltrude était le vicomte de Dijon

On trouve de plus, dans cette charte, cette souscription significative : *S. Lamberti comitis qui consensit*. Lambert était donc le maître à Chalon pour approuver un acte de l'évêque de cette ville, confirmé déjà par son père Robert. Il est bien probable que celui-ci tenait l'abbaye de Saint-Marcel de la munificence de son fils; et certainement celui-ci était marié avant juin 960[1].

Conclusion : il est impossible que Lambert ait acquis le comté de Chalon en épousant une fille de Robert de Troyes. Cette fille est d'ailleurs purement hypothétique et inconnue à l'histoire. Il serait de plus inconcevable que l'avide comte de Troyes ait consenti à se dépouiller de son vivant d'une possession aussi importante[2]. L'hypothèse que nous combattons ne serait admissible que si le mariage de Lambert était postérieur à 968, année de la mort du comte Robert de Troyes; or nous venons de voir qu'il est antérieur. Il faut donc nécessairement que la femme du comte Lambert soit Adélaïde, fille de Gilbert. On peut expliquer que la femme du comte de Troyes porte le même nom en admettant que celui-ci s'est remarié (ce nom d'Adélaïde est extrêmement fréquent au xe siècle); ou bien encore que le duc Gilbert a eu deux filles du nom d'Adélaïde. L'une d'elles aura été de bonne heure surnommée Werra (la Guerre)[3]; c'est la femme du comte de Troyes; on comprendra que lorsqu'elle souscrit une charte de son mari elle ne tienne pas à rappeler ce surnom, qui faisait

mais ce n'est pour lui qu'une hypothèse en l'air qu'il n'appuie d'aucune preuve.

1. On peut même affirmer que Robert, vicomte de Dijon, tenait de son fils l'abbaye de Saint-Marcel de Chalon, puisque celui-ci est le premier de sa famille qui obtint le comté de Chalon (voir p. précéd. note 1). D'autre part nous voyons un Robert, vicomte de Chalon, présider le *mallum* de cette ville en juin 955 (*Chartes de Cluny*, t. II, nº 977, p. 75). C'est le frère puiné de Lambert plutôt que son père. En tout cas cette date place le mariage de Lambert un peu avant la mort du duc Gilbert.

2. La perfidie et la témérité avec laquelle Robert de Troyes s'empara de Dijon, au détriment de Lothaire, en 959, montre bien qu'il n'avait eu aucune part à l'héritage de Gilbert de Bourgogne, et qu'il cherchait à se dédommager par n'importe quel moyen (Voir page 24).

3. M. Longnon m'a fait observer justement que *Werra* n'était qu'un surnom.

allusion à son caractère peu agréable. Je ne vois pas d'autre explication possible.

Lambert fut un puissant et pieux seigneur. Il parait avoir été le premier personnage de la Bourgogne après le duc[1]. A une époque indéterminée, il accompagna le duc Henri dans une expédition contre Vesoul[2]. Il fonda en 973 l'abbaye de Paray-le-Monial et mourut le 22 février 978[3]. Il n'eut qu'un fils, Hugues. Très jeune à la mort de son père, celui-ci vécut sous la tutelle de sa mère Adélaïde et de son oncle Robert; consacré évêque d'Auxerre le 5 mars 999, il n'en garda pas moins le comté de Chalon-sur-Saône[4]. Il fut le plus fidèle et même le seul partisan du roi Robert II, dans sa longue et pénible conquête de la Bourgogne[5]. Il mourut

1. Dans la *Vie de s. Mayeul*, Odilon, après avoir nommé les grands personnages dont ce célèbre abbé de Cluny s'était acquis l'affection (l'impératrice Adélaïde, Otton II, le roi Conrad, sa [illegible]ilde, Henri, duc de Bourgogne), ajoute : « Quid de Lamberto [illegible]io « viro et nobilissimo comite? » Il semble donc mettre Lambert [illegible] diatement après le duc Henri. Cf. aussi ci-dessous note 4 [illegible] venerabilissimo).

2. *Vita S. Urbani episcopi Lingonensis. Acta SS., Janvier*, [illegible] p. 493.

3. *Cartul. de Paray :* « Anno ab incarn. Dom. DCCCCLXXXVIII. « decessit e mundo isdem egregius comes, octavo kalendas marcii. » Il y a certainement un *X* de trop. Lambert vivait encore en 977, date de la consécration de l'abbaye de Paray qu'il avait fondée en 973. — Il était déjà mort en 979, car sa souscription est absente au bas d'une charte par laquelle Raoul, évêque de Chalon, concède à saint Mayeul, abbé de Cluny, un canonicat dans l'église de Chalon, tandis qu'on y trouve celles de sa femme, de son fils et de son frère : « S. Rudolfi humilis « praesulis. S. Vincentii. S. Adelaidis comitissae humilis. S. Hugonis « filii ejus. S. *Roberti vicecomitis*. S. Lamberti clerici., etc. Pridie « kl. dec., die Martii, anno 26 regnante Lothario rege » (*Gallia Christiana*, t. IV, Instr., p. 226, nº 7. — *Chartes de Cluny*, t. II, p. 586, nº 1537). Enfin sa femme Adélaïde était remariée avant mars 979 (voir p. 329, note 1). La date de 978 me paraît donc sûre. C'est aussi l'avis de Mabille (*Introd. aux Chron. d'Anjou*, p. LXXII). — Cf. *Art de vérif. les dates*, II, 527.

4. *Gesta ep. Autissiodor. :* « Hugo Cabilonensis, ex patre Lamberto, « comitum venerabilissimo, et matre Adelaïde generosissima. Cujus « pater, videlicet Lambertus comes, construxit monasterium Pa- « redi, etc. » — Raoul Glaber, III, 2.

5. Pfister (*Robert le Pieux*, p. 256 et ss.). Ajoutons que Lambert eut une fille, Mathilde, mariée à Geoffroi de Semur; elle eut un fils, Thibaud, qui succéda, dans le comté de Chalon, à son oncle Hugues, évêque d'Auxerre (*Art de vérif. les dates*, II, 527). Nous reproduisons le début

en 1039. Sa mère Adélaïde se remaria avec Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou (mort en 987), et en eut un fils du nom de Maurice[1].

Les deux autres fils du vicomte Robert de Dijon, Raoul et Robert, eurent un sort moins brillant que leur frère Lambert. Raoul, qui était l'aîné[2], et surnommé Raoul le Blanc, pour

d'un acte de ce comte Thibaud, fort intéressant pour toute cette généalogie : « Ego [illegible]n Dei nomine Theobaldus, comes Cabilonensis, om« nibus filiis [illegible]ae ecclesiae in Deo salutem. Audivi a predecesso« ribus meis [illegible]inis antiquis viris quod nobilissimus comes Gaufredus « (Geoffro[illegible]nelle) qui, post mortem praestantissimi et christia« nissi[illegible] nostri Lamberti, accepit ejus conjugem, aviam « mean[illegible]n comitissam, accessit ad beatae recordationis abba« tem [illegible] et commendavit illi monasterium in suburbio Cabilo« r[illegible]s, a Guntramo nobilissimo et religioso rege magnifice « [illegible] ubi requiescit corpus beati Marcelli martyris... Postea « ve[illegible]nte serenissimo rege Rotberto, avunculus meus domnus « H[illegible]es et episcopus, etc. » (Duchesne, *Hist. de la maison de Ver[illegible]reuves*, p. 38). Les *Gesta ep. Autissiodor.* prétendent que G[illegible]e, femme d'Adalbert, roi d'Italie, remariée à Henri, duc de [illegible]ogne, était fille de Lambert. La chose n'est pas sûre. Gerberge [illegible]ble avoir été plutôt fille de Letald, comte de Mâcon (Pfister, *ouvr.* [illegible], p. 393).

1. Elle était déjà remariée en 979. En mars elle se trouvait à Chalon avec son mari Geoffroi et son fils Hugues (Bruel, *Chartes de Cluny*, t. II, p. 528 à 1474). — Mabille (*Introd. aux Chron. d'Anjou*, p. LXX-LXXIII) a parfaitement démontré que Foulques Nerra, Geoffroi et Ermentrude, enfants de Geoffroi Grisegonelle, étaient nés d'un premier mariage avec une femme également nommée Adélaïde ou Adèle, fille d'Herbert II de Vermandois, sœur de Robert de Troyes et de son frère Herbert. (Voir le testament d'Adèle du 12 mars 975, Duchesne, *Hist. de la maison de Vergy*, Preuves, p. 39). On y voit les souscriptions de son mari, le comte d'Anjou, de ses fils Geoffroi et Foulques, du comte Herbert, etc., etc. — Cf. *ibid.* p. 38, la souscription de Robert de Troyes à une charte de Geoffroi Grisegonelle de juin 966. La présence de Robert à Angers s'explique très bien si, comme le prétend Mabille, la comtesse Adèle est sa sœur.

2. Il apparait le premier, en 942 (voy. page 325, note 3), et ce fut lui qui succéda à son père dans la possession du comté ou vicomté de Dijon. André Duchesne s'est gravement trompé à son sujet. Il le fait fils de Manassès le Jeune, tout en avouant que « la vérité est qu'on « ne void point d'enseignemens où ce seigneur soit qualifié fils du « comte Manassès, non plus que ses frères » (*Hist. de la maison de Vergy*, p. 49, chap. VIII). Il en résulte que la base de sa généalogie de la maison de Vergy s'écroule. Ce n'est pas d'ailleurs la seule erreur qui nuise à cette généalogie. Elisabeth, femme de Gérard, 2e fils de Walon, est donnée comme fille de Lambert de Chalon, alors qu'elle apparait dans les Preuves (p. 65 etc.) comme sœur de Humbert,

le distinguer de l'évêque homonyme de Chalon, était comte ou vicomte de Dijon dès 958, soit que son père Robert lui eut cédé son titre, soit qu'il l'admit à partager son autorité. Au commencement de cette même année, jaloux sans doute du mariage qui apportait à son frère Lambert le comté de Chalon, il conçut le projet d'avoir sa part, lui aussi, de l'héritage du duc Gilbert. Il s'empara de Beaune, possession du nouveau duc, Otton, et lui enleva sa femme Leudegarde qu'il épousa. Mais cette tentative audacieuse avorta. Dès le 1er mai 958, Otton avait recouvré Beaune, et sans doute aussi sa femme[1].

Le reste de la vie de Raoul est peu connu. On voit seulement qu'il vécut très vieux et qu'il se fit moine au moment où Guillaume fut ordonné abbé de Saint-Bénigne par Brunon, évêque de Langres, c'est-à-dire en 990. Il aida puissamment de ses conseils et de son argent le nouvel abbé. Il fut [illegible] établi grand prieur de Saint-Pierre de Bèze, qu'il administra parfaitement, mais pendant peu de temps. Il mourut le 13 novembre d'une année inconnue, après 990 et sans doute avant l'an mil.[2] Il eut pour fils Aimon, comte d'Auxois et de Duesmois, Walon et Hervé[3].

archidiacre d'Autun. — Savary de Chalon est donné, sans aucun fondement (p. 75), comme fils de Robert (fils de Gérard), etc.

1. Voir plus haut, page 24.

2. *Chronicon S. Benigni Divion.* (éd. Bougaud, p. 149) : « Alter quidam hujus castri Divionensis civis, nobili ortus genere, *Rodulfus Albus* vocatur cognomine, venit ad conversionem inter ipsa primordia ejus novae ordinationis (celle de saint Guillaume); cujus pecuniis relevata est paupertas predicti patris, et consilio atque adjutorio sublevata sollicitudo regiminis hujus loci, et Besuensis monasterii ; adhuc quippe erat parcitas monachorum, quem predictus frater ita juvabat in exterioribus curis, ut solus supplere videretur solamen plurium; sed praeter ejus votum hoc solatium tulit illi parcitas dierum. » — La Chronique de Saint-Pierre de Bèze reproduit exactement ce passage et ajoute (éd. Bougaud p. 288) : « rexit autem hunc locum sub abbate Willelmo, prior magnus, tam in exterioribus quam in interioribus providendis et amministrandis strenuissimus; quippe qui hoc ipsum jugi cura et exercitio didicerat (fuerat namque antequam veniret ad conversionem *vicecomes Divionensis*) ; convertens itaque studium saeculare in ecclesiasticum ex bonis initiis meliores fines obtinuit. Obiit vero hujus vitae diem, idibus nov. Cujus anima requiescat in pace. Amen. »

3. Duchesne montre bien qu'Aimon fut comte de Duesmois et

Robert fut certainement le plus jeune et le plus mal partagé des fils de Robert et d'Ingeltrude. Sa vie est peu connue. Son frère Lambert le fit vicomte de Chalon[1] et il continua à porter ce titre du temps de son neveu Hugues. Le 30 novembre 979, il souscrit avec celui-ci et sa mère Adélaïde une charte par laquelle Raoul, évêque de Chalon-sur-Saône, concède à saint Mayeul un canonicat dans l'église de Chalon[2]. Robert nous apparait encore, et pour la dernière fois, vingt ans plus tard. En mai 999, à Saint-Marcel de Chalon, en présence du roi Robert II, il souscrit l'acte par lequel son neveu Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, fait don à Odilon, abbé de Cluny, du monastère de Paray-le-Monial fondé par son père Lambert[3].

II

Le vicomte Robert et son fils Raoul ne furent pas les seuls maîtres du Dijonnais au x[e] siècle. Nous avons vu que le roi Lothaire s'empara de la capitale, Dijon, et la conserva pendant toute la durée de son règne[4]. Une famille au moins aussi puissante que celle de Robert, dont elle était peut-être suzeraine, est en possession d'une partie plus ou moins considé-

d'Auxois et eut pour frères Walon et Hervé (*Hist. Vergy*, p. 51, et Preuves, p. 44-45-50, etc.). Mais il se trompe complètement en disant: « Walon, seigneur de Vergy, continuera la postérité masculine de la « maison. » Cela est impossible s'il est fils de Raoul de Dijon (Voy. plus haut, p. 329, n. 2).

1. Cartulaire de Paray-le-Monial (Voy. plus haut, p. 326, note 1, et 327, note 1).

2. Voir page 328, note 3.

3. Cette charte est dans Perry (*Hist. de Chalon*, Pr., p. 35; ex cart. abbatiae Paredi). Voici la date et les souscriptions: « Actum suburbio « Cabilonensi, coenobio beati Marcelli, in praesentia regis Rodberti.— « Signum Hugonis episcopi qui hanc donationem fieri et firmare rogavit. S. Henrici ducis. S. Ottonis comitis. S. Guidonis comitis. S. Mauritii « comitis. S. *Rodberti vicecomitis*. S. Gaufredi S. *Richardi comitis*. S. « Rainaldi episcopi. S. Gisleberti. S. Hugonis. S. Odulgarii. S. Remigii. « S. Gualterii episcopi. S. Anserici. S. Girardi. S. Guilengi. S. Bernardi. « S. Guidonis abbatis. Data mense maio, indictione duodecima, anno « incarnationis Dominicae DCCCCXCIIII., Rodberto rege, anno quarto « regni ejus. Cadebaldus licet indignus sacerdos et monachus scripsit.»

4. Voir plus haut pages 25, note 1; 33, note 2.

rable du comté de Dijon, auquel elle joint la possession du *pagus Attoariorum*. Le fondateur de cette maison, dite de Beaumont[1], est un comte Hugues, qui mourut à une époque indéterminée, au commencement du règne de Lothaire. Il fut enterré à Saint-Bénigne, et sa femme, nommée *Adalburgis*, donna à cette abbaye un manse, à Perrigny-lez-Dijon, pour le repos de son âme. Ses quatre fils furent riches et puissants : Gibuin était déjà évêque de Châlons-sur-Marne à la mort de son père; il fut un des personnages importants de son temps et vécut jusque vers l'an mil[2]. Hugues possédait le *pagus Attoariorum*[3]; le troisième fils, Richard, hérita du comté de Dijon[4]; le quatrième, Eudes, nous est à peine connu[5]. Hugues II de Beaumont fut témoin dans un

1. Beaumont-sur-Vingeanne, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).

2. Voir p. 90, note 2. — André Duchesne (*Histoire de la maison de Vergy*, p. 97-98) identifie ce Gibuin, frère de Hugues et de Richard, avec Gibuin II, évêque de Chalons-sur-Marne, neveu de Gibuin I. C'est une erreur. La *Chronique de Saint-Bénigne* (Voy. note 4) nous apprend que l'évêque Gibuin et ses deux frères donnèrent à cette abbaye le domaine de Mersigny (canton de Dijon) du temps de l'abbé Manassès, pour le repos de l'âme de leur mère Adalburgis. Or l'abbé Manassès a dirigé Saint-Bénigne à une époque peu précise, mais qui n'a pas dépassé le milieu du règne de Lothaire tout au plus. L'évêque en question est donc Gibuin I (mort après 997).

3. Sur ce *pagus*, voir Longnon, *Atlas historique*, p. 96. Il était limité à l'Est par la Saône.

4. *Chron. S. Benigni* (éd. Bougaud, p. 127) : « Illo tempore (sous « Lothaire) Manasse vices abbatis agente Hugo comes Divionensis ve- « niens ad obitum petiit se tumulari in atrio S. Benigni. Pro cujus « requie anime et loco sepulture dedit Adalburgis comitissa, uxor ejus, « cum laude filiorum ipsius, Gibuini scilicet Catalaunensis episcopi, et « Richardi qui post eum (Hugues) hunc tenuit comitatum, et Hugonis « Attoariorum comitis, predicta conjux ipsius dedit mansum I. in Pa- « triniaco villa et quicquid ad ipsum mansum aspicit. Suprascriptus « Gebuinus episcopus et fratres sui Richardus et Hugo, post obitum « matris, pro requie anime ejus atque patris sui, dederunt hereditatem « quam habebant in villa Misciniaco: quam terram dedit Manasses « abbas in prestariam cuidam nobili femine Rotrudi et filiis ejus Gotes- « calco et Willerio. »

5. Il apparait seulement dans une donation que firent à Saint-Bénigne un certain Garnier et sa femme Aude (*Alda*) de 13 manses de terre « in comitatu Divionensi, in villa Spaniaco (Épagny-sur-Tille, canton « d'Is-sur-Tille, Côte-d'Or) coram Ricardo comite, atque Hugone et « *Odone*, fratribus ejus, aliisque nobilibus viris Divionensis castri, Wal- « terio, Hugo, Remigio, Humberto » (*Chron. Saint-Bénigne*, éd. Bou-

duel judiciaire ordonné par Brunon, évêque de Langres. En 1019, nous trouvons encore sa souscription à une charte de l'évêque Lambert, successeur de Brunon[1]. Hugues II épousa une dame du nom d'Ermengarde et en eut quatre fils : Hugues III et Narduin lui succédèrent dans les comtés de Beaumont et d'Autrey; Gibuin, archidiacre de Langres, fut élu archevêque de Lyon en 1077; le quatrième, Gui, mourut sans enfants[2]. Richard nous apparait comme juge, avec un certain nombre d'habitants de Dijon, dans un procès entre les moines de Saint-Bénigne et ceux de Saint-Léger, porté devant la cour du duc Henri, avoué de Saint-Léger, et de son beau-fils Otte-Guillaume[3].

Il vivait encore en 999, car nous le voyons souscrire la charte de donation de Paray-le-Monial à Cluny[4]. Il mourut peu après laissant un fils du nom de Létald, qui ne tarda pas à le suivre et mourut le 12 mars vers 1006; il fut enterré, comme son père, à Saint-Bénigne de Dijon. En l'an 1007, sa mère, la comtesse Addita, restitua à cette abbaye, pour le repos de son âme et de celle de son mari Richard, tous les biens que celui-ci avait reçus en fief de l'abbé Manassès. Elle fit cette restitution en présence des envoyés de Brunon[5]. Le

gaud, p. 172). C'est probablement de cet *Eudes* que Gibuin II était fils, car Richard n'eut qu'un fils du nom de Letalde, et si Hugues eut un fils appelé Gibuin, celui-ci fut l'archevêque de Lyon (Voy. note suivante).

1. *Chron. Sancti-Benigni*, pages 298 et 310.

2. Voir les notes de l'abbé Bougaud, p. 320 à 323; *Gallia Christiana*, IV, 89-91; Duchesne (*Maison de Vergy*, p. 97-98). A la fin du XII[e] siècle Adélaïs, héritière des seigneuries de Beaumont et Autrey, épousa Gui, descendant des vicomtes de Dijon du X[e] siècle. Duchesne l'appelle bien à tort Gui de *Vergy* (p. 97). Voir p. 329, note 2; p. 330, note 3.

3. *Chron. Sancti-Benigni*. p. 169. Les juges sont toujours, outre Richard, Gautier, Hugues, Rémy, Humbert. Ces seigneurs constituaient évidemment la cour féodale du Dijonnais.

4. Voir plus haut, p. 331, note 3.

5. *Chron. S. Benigni*, p. 167 : « Ipso in tempore Addita comitissa, « uxor Richardi comitis Divionensis, reddidit S. Benigno quidquid pre- « dictus comes, vir suus, tenuerat de terris S. Benigni in beneficio a « Manasse abbate, pro salute anime ejusdem viri et filii sui Letaldi « comitis; quorum corpora sepelierat in hoc monasterio Divionensi « coram legatis domni Brunonis episcopi ad hoc missis. ..... Hec red- « ditio facta est anno ab incarnatione Domini millesimo septimo. » — *Nécrologe de Saint-Bénigne* (Montfaucon, *Bibl. mss.*, II, 1161): « IV. idus « martii obiit Letbaldus comes Divionensis. »

comté de Dijon était en effet un fief de l'évêché de Langres. A la mort de Létald, Brunon en investit son oncle Hugues II de Beaumont. Celui-ci à son tour donna en fief la ville et le comté de Dijon à Humbert de Mailly, le plus puissant seigneur du pays. Humbert prit pour vicomte son cousin Gui, surnommé le Riche[1]. On voit que dès le commencement du XI[e] siècle la hiérarchie féodale était très compliquée.

Les droits respectifs de tous ces personnages sur Dijon et le Dijonnais étaient embrouillés. Le roi Robert II avait des droits sur la ville en sa qualité d'héritier du roi carolingien Lothaire qui l'avait possédée. Aussi, quand il entreprit la conquête de la Bourgogne après la mort de son oncle Henri (mort à Pouilly, le 15 octobre 1002), Humbert de Mailly lui fit une opposition acharnée. Le roi Robert fit en vain le siège de Dijon en l'année 1015. Heureusement pour lui son ennemi, Brunon, évêque de Langres, mourut le 31 octobre 1016, et le roi lui donna pour successeur Lambert, qui lui était dévoué. L'évêque de Langres était suzerain du Dijonnais, nous l'avons dit. Robert mit pour condition de son appui que Lambert renoncerait à cette suzeraineté; la ville ouvrit donc ses portes au roi qui y établit solidement son autorité (1016). Soixante ans auparavant, Dijon était déjà considéré comme la capitale de la Bourgogne[2]. Sa puissance ne fit que croître depuis lors. Le 3 novembre 1016, quelques jours après être passée au pouvoir du roi, elle fut le théâtre d'une grande cérémonie religieuse. La nouvelle église de Saint-Bénigne de Dijon, une des plus anciennes églises romanes à coupole, fut inaugurée par Guillaume de Saint-Bénigne[3].

1. *Vita domni Garnerii* (*Hist. de France*, X, 382) : « Dominus « Humbertus de Malleio et venerabilis uxor ejus Anna, hujus provin- « ciae nobiliores, custodiam Divionensis castri et regimen terrae a « comite Bellimontis Hugone tenebant, principante secum suo consan- « guineo Guidone, cognomento Divite, Divionensi vicecomite. Ipse « enim Hugo comes dominium terrae ab episcopo Lingonensi tenebat, « quod praefatis viris nobilioribus tradiderat. »

2. Voir p. 27, note 2.

3. Tout ceci sortant de notre sujet, nous nous bornons à renvoyer à M. Pfister (*Étude sur le règne de Robert le Pieux*, p. 262-264). — Depuis 1016 les comtes de Beaumont paraissent avoir perdu toute autorité sur le Dijonnais (Pfister, p. 263, note 4).

APPENDICE VI

CHRONOLOGIE DES ARCHEVÊQUES DE SENS AU X[e] SIÈCLE.

La chronologie des archevêques de Sens au x[e] siècle est assez incertaine ; on n'est sûr de la date de leur avènement et de leur mort qu'à un ou deux ans près.

Dom Bouquet[1] place la date de la consécration d'Archembaud en 958, celle d'Anastase en 967 ; le *Gallia Christiana* adopte les années 959 et 968[2]. Dom Bouquet et le *Gallia* placent l'avènement de Séguin en 977 ; Kalckstein[3] tient pour 976.

Pour résoudre ces difficultés, nous nous appuierons sur ce fait qu'au x[e] siècle on avait l'habitude de ne consacrer les évêques que le dimanche. « Dominica dies ad hoc sacramentum « peragendum est institutus », dit la *Vita Adalberonis*[4]. Nous connaissons par le *Chronica S. Petri Vivi* du moine Clarius le quantième de la consécration des archevêques de Sens ; chaque fois qu'il y aura hésitation entre deux années, nous tiendrons pour vraie celle où le quantième indiqué coïncidera avec un dimanche.

Ceci posé, on voit tout de suite qu'Archembaud est devenu archevêque en 958 et non en 959 ; en effet, c'est en 958 que le 27 juin (*V. kal. Julii*), jour de sa consécration, tombe un dimanche. Anastase a été consacré l'année où mourut Archembaud ; or celui-ci est mort le 29 août, après neuf ans deux mois et deux jours de pontificat, donc en 967 ; ce résultat se trouve confirmé par la date de la consécration d'Anastase, le 15 décembre (*XVIII. kl. Jan.*), qui ne tombe un dimanche

1. *Historiens de France*, t. IX, p. 35.
2. *Gallia Christiania*, t. XII, p. 30.
3. *Gesch. d. französ. Königsthums*, p. 334.
4. *Historiens de France*, t. IX, p. 130 c.

qu'en 967. Il y a ici une difficulté : Clarius prétend que, consacré à Appoigny le 15 décembre, Anastase fit son entrée à Sens le deuxième dimanche de l'Avent ; or celui-ci tombe le 8 décembre. Il faut donc nécessairement corriger, ou bien en quatrième dimanche de l'Avent, c'est-à-dire 22 décembre, ou bien en troisième dimanche de l'Avent ; mais ce dernier coïncide précisément avec le 15 décembre ; et il est invraisemblable, vu la distance de cinquante kilomètres qui sépare Appoigny de Sens, que l'archevêque ait pu être le même jour consacré en la première de ces villes et intronisé dans la seconde. La correction du 22 décembre est donc préférable. Ce n'est là d'ailleurs qu'un détail et il reste certain qu'Anastase a été consacré en 967, le dimanche 15 décembre, ce qui est le point important.

Les dates de la mort d'Anastase et de la consécration de Séguin présentent des difficultés plus sérieuses, les textes se contredisant. Clarius met une première fois, sans date d'année : « Transiit (Anstasius) ex hoc mundo ad Deum, media nocte « dominica, VII. idus januarii, regnante adhuc Hlothario « rege..... post transitum autem donni Anstasii aecclesia « Senonica fuit sine benedictione sacerdotali usque III. idus « junii, resistente Rainardo comite. Tercio idus junii con- « secratus est donnus Sewinus, die dominica, in basilica « Sancti Stephani Autissioderensis[1]. » Mais, à la date de 976, il donne l'indication suivante : « Hoc anno, VI. idus januarii « Anstasius archiepiscopus Senonensis obiit et sepultus est « in basilica Sancti Petri ; et eodem anno, mense julio, III. « idus praedicti mensis, ordinatus est in eadem sede Sewi- « nus archiepiscopus[2]. »

Ces deux passages sont non seulement contradictoires, mais en désaccord avec les *Annales de sainte Colombe de Sens* où l'on trouve, à la date de 977 : « Hoc anno VI. idus « januarii An[astasius], archiprœsul Sennensis, [viam] uni- « versae carnis ingress[us] est ; eodemque anno mense [jun]ii,

1. Duru, *Bibl. historique de l'Yonne*, t. II, p. 490.

2. *Ibid.*, p. 494. Une épitaphe d'Anastase attribuée à Odoran, donne également le 8 janvier comme date de sa mort : « Dum sexto Bifrons « idus januarius egit. Decidit. » Voy. *Bibl. historique de l'Yonne*, II, 435.

« videlicet IV. idus praedicti mensis, ordinatus est in eadem « sede [Se]guinus ad episcopum[1] ». Malgré l'incohérence de ces mentions chronologiques, il me semble qu'on doit se prononcer pour l'année 977. En effet, Anastase est mort un dimanche, 7 ou 8 janvier (*VI ou VII idus januarii*) ; en 976, le 7 janvier tombe un vendredi, le 8 un samedi; en 977, au contraire, le 7 janvier (*VII idus*) tombe bien un dimanche. Séguin a été consacré un *dimanche* (Clarius). Écartons de suite la date du 13 juillet (*III idus julii*), car en 976 le 13 juillet tombe un jeudi, en 977 un vendredi. Restent en présence les dates du 11 juin (*III idus junii*) et du 10 juin (*IV idus junii*) qui nous laissent dans l'incertitude, car toutes deux coïncident avec un dimanche en 976 et en 977.

Pour sortir d'embarras, il faut se souvenir que Séguin a été consacré l'année même de la mort d'Anastase ; or celui-ci, nous venons de le voir, est mort le 7 janvier 977, la date de la consécration de Séguin est donc, comme l'indiquent les *Annales de sainte-Colombe,* du dimanche 10 juin 977[2].

1. *Ibid.*, t. I, p. 215. Le *Chronicon S. Columbae Senonense* (Martène, *Thesaurus*, III, 1451), qui n'est qu'un abrégé des *Annales de Sainte-Colombe*, porte à la date de 978 (*sic*) « Anastasius archipraesul Seno- « nensis V. idus januarii obiit, et eodem anno IV. idus januarii (*sic*) « Seguynus suffectus est ».

2. L'édition du *Chronicon S. Petri Vivi* donnée par d'Achery (*Spicilegium*, éd. in-fol., t. II, p. 471-472), contient des erreurs de chiffres qui rendent inextricables ces difficultés chronologiques. Il faut consulter l'édition de M. l'abbé Duru (*Bibl. historique de l'Yonne*, t. II, p. 487, 488, 490, 494, 496), qui a été revue sur le manuscrit d'Auxerre.

APPENDICE VII

DE LA VALEUR HISTORIQUE DE L'*Historia Francorum Senonensis*

C'est à Georges Waitz que revient l'honneur d'avoir démontré le premier que la fin de la deuxième rédaction de l'*Histoire ecclésiastique* de Hugues de Fleury, et la fin de la première partie de la *Compilation de Saint-Germain-des-Prés* (appelé autrefois *Continuation d'Aimoin*[1]), représentent en réalité une petite chronique allant de 688 à 1015, à laquelle il donna le nom d'*Historia Francorum Senonensis* parce qu'elle concernait plus particulièrement le diocèse de Sens[2]. Cette chronique n'existe plus séparément; nous ne la connaissons que sous forme d'interpolation dans les compilations que nous venons de nommer. Pour en rétablir le commencement, G. Waitz dut même recourir à l'édition de Duchesne, où elle part de l'année 688. Nous ne songeons en aucune manière à discuter ces points qui sont hors de toute controverse. Nous voulons seulement examiner si les allégations de G. Waitz sur la source où a puisé le rédacteur de l'*Historia Francorum Senonensis* sont exactes. Dans son introduction, Waitz prétend que cette source ce sont les *Annales de Sainte-Colombe de Sens*, découvertes à Rome par Pertz en 1826. Dans la dernière édition de son livre sur les sources de l'histoire d'Allemagne, M. Wattenbach partage la même opinion : « C'est avec le secours des « *Annales de Sainte-Colombe* qu'un clerc inconnu a composé

1. Cette compilation, formée à Sens au début du XIe siècle par un moine de Fleury-sur-Loire, fut transportée à Saint-Germain-des-Prés peu après 1015. Le ms. latin 12711 de la Bibl. Nat. nous en offre une copie de la fin XIe siècle (fol. 1 à 165 v°). Voy. l'étude de M. S. Luce, *La continuation d'Aimoin et le manuscrit latin 12711 de la Bibliothèque Nationale* dans les *Notices du 50e anniversaire de la Société de l'Histoire de France*, p. 57-70.
2. *Mon. Germ.*, SS., IX, 339-340.

« une chronique un peu plus développée, mais encore bien « maigre, concernant la France occidentale, depuis la bataille « de Vitry jusqu'à 1015, en s'occupant particulièrement de « l'archevêché de Sens; non seulement cette chronique a été « utilisée par la chronique peu postérieure d'Odoran de Sens, « par Hugues de Fleury et beaucoup d'autres, mais encore elle « a passé en entier dans l'ouvrage d'Ordéric Vital[1]. »

M. G. Monod a le premier combattu cette opinion : « Ces « indications sont inexactes, dit-il, Odorannus s'est peu servi « de l'*Historia Senonensis*. Quant aux Annales de Sainte-« Colombe, elles ne peuvent en être la source étant infiniment « plus abrégées. L'*Hist. Franc. Sen.* est un extrait d'Annales « monastiques plus développées que celles de Sainte-Colombe, « extraits remaniés d'ailleurs et arrangés. Ainsi, pour la période « qui nous occupe, le fond du récit est contemporain, car il « est tout empreint des passions du temps; mais il a été « arrangé à une époque postérieure, car on y trouve de graves « erreurs de chronologie et des transpositions de faits[2]. »

L'étude des sources sénonaises nous a complètement rallié à l'opinion de M. G. Monod[3], sauf pour la date de rédaction de l'*Hist. Sen.* que nous discuterons plus tard. Vérifions tout d'abord si l'*Hist. Sen.* et Odoran dérivent des *Annales de Sainte-Colombe*, et prenons un exemple :

La première mention annalistique de l'*Hist. Sen.* et d'Odoran remonte à 688, la première mention des Annales de Sainte-Colombe est de 708. Et cette dernière, pas plus que celle de 709, n'est reproduite par l'*Hist. Sen.* ni par Odoran. Il en est de même des mentions des années 716, 742, 806, 809, etc., etc. Ainsi, il arrive souvent que les mentions des *Annales S. Columbae* ne se retrouvent ni dans l'*Hist. Sen.* ni dans Odoran. Par contre, ces deux sources ont des mentions qui ne se retrouvent pas dans les *Annales S. Columbae* (voy. aux années 688, 712, 721, 847, 865, 870, 874, 876, 883, etc.). Quand dans ces trois

1. *Deutschlands Geschichtsquellen*, édit. de 1885, t. I, 387-388.
2. *Revue historique* de 1885, t. II, p. 256, note 1. Cf. p. 255, note 1.
3. Pour parler plus exactement, j'étais arrivé à peu près aux mêmes conclusions avant d'avoir lu le passage de M. Monod. Cette petite étude acquiert un certain intérêt, se trouvant ainsi confirmée par l'autorité du savant professeur de l'École normale.

sources les mentions sont les mêmes et concernent les mêmes événements, elles sont sans exception toujours beaucoup plus développées dans l'*Hist. Senon.* et surtout dans Odoran. Ces deux dernières chroniques ne font pas de simples amplifications de style, elles ajoutent des détails nouveaux (voy. aux années 711, 712 (*Ann. S. C.*, 714), 741, 750, 768, etc., etc.). Ainsi les *Annales de Sainte-Colombe* ne peuvent être exclusivement la source de l'*Hist. Senon.* et d'Odoran ; c'est tout au plus si elles sont une source partielle de ces deux chroniques. Leur vraie source ce sont des annales aujourd'hui perdues, que M. G. Monod propose d'appeler *Annales ecclésiastiques de Sens*[1]. Selon M. Monod, les *Annales de Sainte-Colombe*, le *Chronicon Senonense S. Columbae*[2], l'*Historia Francorum Senonensis,* la *Chronique* d'Odoran[3], et le *Chronicon S. Petri Vivi,* composé par le moine Clarius dans le premier quart du XIIe siècle, ne sont que des extraits, faits à différents points de vue, de ces *Annales ecclésiastiques de Sens*[4].

Une chose indéniable, c'est qu'on rencontre dans Clarius une foule de renseignements qui ne se trouvent pas dans les *Annales de Sainte-Colombe* et qui sont rapportés par Odoran et l'*Hist. Senon.* d'une manière beaucoup plus succincte[5].

Si les sources sénonaises que nous venons de citer dérivent d'Annales ecclésiastiques de Sens, celles-ci ne s'étendaient

1. Je serais tenté de nommer de préférence cette source perdue *Gestes des archevêques de Sens.*

2. Cette chronique a été publiée par Martène, *Thesaur. anecdot.*, III, 1449. Ce n'est qu'un abrégé des *Annales de Sainte-Colombe.*

3. Elle a été écrite entre 1032 et 1045.

4. *Revue historique*, 1885, t. II, 255, note 1.

5. Dans les *Actes de Saint-Savinien et de Saint-Potencien*, que Mabillon attribuait faussement à Odoran, mais qui sont certainement de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, on retrouve certaines expressions du *Chronicon S. Petri Vivi*, soit que l'auteur les ait empruntées à Clarius, soit, ce qui est plus probable, qu'il ait copié quelques phrases dans ces *Annales ecclésiastiques*, qui sont la source de Clarius. Ainsi, à propos de l'archevêque de Sens, Archembaud, les *Actes de Saint-Savinien* mettent : « Praesulatus honore Archembaldus « sustollitur, parentum potius quam Dei provocatus examine. » — Clarius : « Cui successit Archembaldus V. kl. julii parentum potius et « pecuniarum quam Dei provocatus examine. » — *Actes de Saint-Savinien :* « Abeunte illo tam crudeli interitu, etc. » — Clarius : « Mortuo autem isto tam crudeli interitu, etc. » Voy. *Bibl. hist. de l'Yonne,* t. II, p. 361-362. Cf. *Ibid.*, p. 485 et 488.

pas au delà de l'année 956. A partir de cette date en effet l'*Hist. Franc. Senon.* donne des renseignements tout à fait originaux que Clarius s'est borné à copier, et la mention suivante des *Annales de Sainte-Colombe de Sens,* relative à l'année 967, n'a été reproduite ni par l'*Hist. Franc. Senon.* ni par Odoran. Si, pour la période antérieure au milieu du x^{e} siècle, l'*Hist. Senon.* n'est qu'un extrait d'annales plus développées, sa valeur n'est pas plus grande pour avoir été rédigée avant les chroniques d'Odoran et de Clarius ; car dans ces dernières, la source primitive est aussi exactement et souvent plus abondamment reproduite.

Il resterait maintenant à se demander quelle est la valeur de l'*Historia Francorum Senonensis* pour la fin du x^{e} siècle et le commencement du xi^{e}. Cette source ne peut avoir de valeur réelle que si elle a été rédigée au fur et à mesure des événements ; en un mot, si elle constitue des Annales. Or il n'en est pas ainsi : à partir de 877 jusqu'à l'an 1000[1], elle perd à peu près complètement toute forme annalistique pour n'être qu'une maigre et inexacte chronique. Nous allons le démontrer :

1° Les dates sont absentes ou vagues; la seule chronologie consiste en des expressions telles que : « in ipso anno », « secondo anno post hoc », « his temporibus », « non multo post », « sub ipso tempore », etc., sans que les événements correspondent d'ailleurs à la première, seconde, etc., année annoncée. Ce manque de précision n'est pas le fait d'annales.

2° Examinons en outre quelques passages de l'*Historia Francorum Senonensis.*

Elle rapporte, après la mort d'Otton, frère de Hugues Capet (en 965), un siége de Sens par les ducs Helpon et Brunon, leur défaite à Villiers par Archembaud, archevêque de Sens, et le comte Rainard le Vieux. Pas d'autre date que ces mots : « sub ipso tempore ». Beaucoup d'érudits, entre

1. Il est à remarquer qu'à la date de 877 Clarius insère une immense addition sous forme de chronique, relative aux événements de 877 à 980, qu'il emprunte en grande partie à l'*Historia Senon.* Son récit reprend ensuite à l'année 878, et les mentions annalistiques qui suivent ne sont pas toujours d'accord avec les faits énoncés dans la chronique interpolée à l'année 877.

autres M. d'Arbois de Jubainville, ont été conduits par là à placer ce siège de Sens après la mort d'Otton, c'est-à-dire en 965[1]. Mais en réalité cette date est inadmissible. Brunon est resté à Cologne jusqu'au début de l'automne de 965 et il est mort à Reims cette même année le 11 octobre[2]. Le siège de Sens a eu lieu en octobre 959, six ans auparavant[3]. Une erreur chronologique aussi grossière ne peut être le fait d'un annaliste. Ce n'est pas tout; le récit présente des éléments certainement légendaires : le duc Helpon est inconnu à l'histoire, ce trait de vouloir darder sa lance dans la porte de la ville de Sens a tout l'air épique, enfin la parenté des vainqueurs, Archembaud et Rainard avec Helpon, la douleur qu'ils ressentent de sa perte, l'ordre de sa mère Warna de reporter son corps dans son pays, l'Ardenne, tout cela a une couleur légendaire et par suite ne peut être l'œuvre d'un contemporain. La source du rédacteur de l'*Historia Francorum Senonensis* n'est certainement pas écrite; c'est quelque poème célébrant la victoire des Sénonais sur les Saxons et les Lorrains. MM. Dümmler et de Witte, déjà frappés du caractère suspect de ce récit, lui ont refusé toute autorité. C'est là une exagération : les détails ont quelque chose qui sent la fable, mais le fond est vrai ; Brunon a certainement subi un échec dans l'expédition qu'il dirigea en 959 de concert avec le roi Lothaire contre Robert de Troyes[4].

3° La narration de la guerre de 978 entre Lothaire et Otton II n'est guère plus acceptable au point de vue purement historique. Tout d'abord elle est inexacte ; Lothaire n'a pas conclu la paix « in ipso anno », mais deux ans plus tard. Il s'est rencontré avec Otton II à Margut-sur-Chiers et non à Reims ; il lui a abandonné complètement la Lorraine et non à titre de fief (*in beneficio*). Toujours des traits légendaires : un guerrier allemand, qui fut tué sous les murs de Paris[5], devient le propre neveu de l'empereur ; lui aussi s'était vanté de darder sa lance dans la porte de Paris. Dans sa retraite,

1. *Histoire des comtes de Champagne*, t. I. p. 140-141.
2. Voy. p. 51.
3. Voy. p. 29, note 2.
4. *Ibid.*
5. Voy. p. 101, n. 1.

Otton II perd une multitude de soldats, l'Aisne roule des torrents de cadavres.

4° Lothaire meurt en 956[1], « vieux et plein de jours », tandis qu'il mourut en 986, à peine âgé de 45 ans.

Hugues Capet se révolte contre Charles, il est battu dans Laon ; il s'empare de Charles et de sa famille grâce à la trahison d'Ascelin, il l'enferme dans la prison d'Orléans où naissent ses deux fils jumeaux, Louis et Charles[2], tout cela en une année (*eodem anno*) et ce n'est qu'après ces événements que Hugues et Robert sont couronnés rois. L'auteur a brouillé les événements des cinq années de 987 à 991.

5° La lutte au sujet de l'archevêché de Sens est racontée avec inexactitude et partialité. L'indépendance réelle de Séguin, archevêque de Sens, vis-à-vis de Hugues Capet et de Gerbert est fort exagérée. Il est faux que Séguin ait refusé de s'associer à la condamnation d'Arnoul au concile de Saint-Basle, et encore plus faux que Gerbert ait quitté la France « parce qu'il comprenait qu'il détenait injustement les fonc« tions épiscopales ». Tout le récit est d'ailleurs rempli d'erreurs ; il y en a presque autant que de mots. Deux exemples feront comprendre que là encore l'auteur n'est pas contemporain : 1° A propos des événements de 991, il écrit : « Ger« bertus magister fuit... donni Leoterici archiepiscopi, succes« soris venerabilis Seguini », — « assumptus itaque de urbe « Roma ». Ces deux passages ne peuvent visiblement avoir été écrits avant le 2 avril 999, date de la consécration de Silvestre II, ni avant le 17 octobre 999, date de mort de Séguin.

2° L'auteur renvoie pour plus ample informé au sujet de la querelle entre Gerbert, archevêque de Reims, et l'abbé Léon, légat apostolique, aux *Gesta pontificum Remorum*. G. Waitz suppose qu'il désigne par là le livre de Richer. C'est invraisemblable. Si l'auteur de l'*Historia Francorum Senonensis* avait lu Richer, il n'aurait pas montré une pareille hostilité contre Gerbert. L'existence de ces *Gesta*

1. Cette erreur n'a pas grande importance : elle est due sans doute à quelque faute du scribe qui aura transcrit 956 pour 986.
2. Sur cette légende, voy. p. 281.

pontificum Remorum nous est d'ailleurs encore attestée par Clarius qui, à la date de 895, nous en donne un long extrait concernant Anségise, archevêque de Sens.

6° Quelques erreurs chronologiques telles que la date de la mort de Hugues Capet en 998 (pour 996), celle de l'archevêque Séguin en l'an 1000 (pour 999), celles du duc Henri de Bourgogne en 1001 (pour 1002), achèvent de prouver que, même pour la seconde moitié du x° siècle, l'*Historia Francorum Senonensis* n'émane pas d'un contemporain qui aurait soigneusement noté les événements au fur et à mesure qu'ils se produisaient.

En réalité, cet ouvrage a été composé d'un seul coup peu après l'année 1015 et certainement avant 1034. En effet, si dans les manuscrits de la deuxième rédaction de Hugues de Fleury on trouve une addition au texte de l'*Historia Francorum Senonensis* relative à cette dernière année, cette addition fait défaut dans la compilation interpolée à Saint-Germain-des-Prés à la fin du xi° siècle[1]. Elle ne fait donc pas vraiment partie du texte de l'*Historia Francorum Senonensis*, et par suite celle-ci a été rédigée avant 1034.

En résumé, les sources de l'*Historia Francorum Senonensis* sont :

1° De 688 à 956 des Annales ecclésiastiques de Sens, aujourd'hui perdues.

2° De 956 à l'an 1000 (ou environ) des récits oraux, des souvenirs personnels d'ailleurs peu exacts, enfin les *Gestes des Archevêques de Reims*.

3° De l'an 1000 à 1015, l'auteur est contemporain et, si sa chronologie a encore besoin d'être contrôlée, son récit est intéressant parce qu'il a pu être témoin des faits qu'il raconte.

Cette dernière partie de l'*Historia Francorum Senonensis* est la seule qui présente une valeur historique réelle. Pour toute la période antérieure il ne faut se servir de cette source qu'avec prudence. Est-ce à dire qu'elle n'offre aucun intérêt ? Loin de là, elle nous fournit au contraire quelques indices précieux sur la manière dont certains faits du x° siècle étaient envisagés au commencement du xi° siècle. Ainsi, Lothaire n'a pas donné

1. Voy. l'étude de M. Siméon Luce citée plus haut, p. 338, n. 1.

la Lorraine en fief à Otton II, mais cette erreur même nous fait pressentir qu'au milieu du règne de Robert II on s'imaginait en France qu'il en avait été ainsi et que les rois de Germanie tenaient la Lorraine à titre de fief du royaume de France. Le rôle de l'archevêque de Sens, Séguin, à propos des compétitions entre Arnoul et Gerbert, est singulièrement exagéré, mais nous y trouvons la confirmation de certains passages des lettres de Gerbert et des Actes des conciles de Saint-Basle et de Mouzon, qui nous montrent dans la ville de Sens un foyer d'opposition contre la nouvelle dynastie et son serviteur dévoué, Gerbert. Les inexactitudes mêmes des récits des expéditions de Brunon contre Sens et d'Otton II contre Paris, sont curieuses en ce qu'elles nous permettent de soupçonner l'existence de poèmes épiques à ce sujet. Mais, nous le répétons, c'est là un intérêt légendaire; l'*Historia Francorum Senonensis* ne fournit pas de renseignements rigoureusement exacts au point de vue historique. Il ne faut les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

APPENDICE VIII

LA GUERRE NORMANDE. — AUTORITÉ DE DUDON DE SAINT-QUENTIN

(959-968)

La guerre que firent le comte Thibaud de Chartres et le roi Lothaire à Richard Ier, duc de Normandie, ne nous est rapportée que par Dudon de Saint-Quentin. Son récit présente un mélange de fables, d'invraisemblances, d'exagérations de toutes sortes; il y prodigue des louanges hyperboliques en faveur de ses bienfaiteurs, les ducs de Normandie. Les discours qu'il prête à ses personnages sont ridicules et d'une fausseté criante. Le ton de la narration est romanesque. Enfin l'auteur conclut ce beau récit en réclamant son salaire :

> Sed mea mens tenui meditans conatur avena
> Si poterit munus quoddam captare bonorum
> Exiguae modico mercis de fenore sumptum[1].

Nous avons donc toutes sortes de raisons de nous méfier de Dudon de Saint-Quentin. Aussi, de tous temps les critiques n'ont pas manqué à ce chroniqueur. Dom Bouquet le tenait en si mince estime qu'il se refusa tout d'abord à l'insérer dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Mais ce sont les érudits normands et anglais de notre siècle qui ont peut-être été les plus sévères. Auguste Le Prevost a tout particulièrement attaqué le récit de Dudon et l'a combattu pas à pas[2]. Freeman ne l'utilise que faute de mieux[3]. Il ne

1. Voy. l'édition de M. J. Lair, p. 287. Cf. *ibid.* p. 288, note *a*.
2. Dans ses notes pour l'édition du *Roman de Rou* de Pluque. Je préviens d'ailleurs que si les notes d'Aug. Le Prevost sont intéressantes, le texte de l'édition donnée par Pluque est détestable.
3. *History of the Norman conquest of England*, I, 235 : « It is im- « possible to say exactly how much of truth lurks in all this..... and

faudrait pas néanmoins pousser ces critiques à l'excès. Selon nous, Dudon a embelli et modifié certains détails de sa narration plutôt qu'il ne les a inventés. Rappelons en effet que tout ce qu'il savait de l'histoire de la Normandie il le tenait de la bouche de Raoul d'Ivry, frère du duc Richard I[er][1].

Sans inventer absolument les événements qu'il rapporte, Raoul les a naturellement présentés sous un jour favorable aux Normands. Nous sommes donc en présence d'un récit qui dénature la physionomie de certains faits, mais dont le fond peut être vrai. C'est en nous appuyant sur ce principe que nous allons l'étudier et le critiquer.

§ 1. Tout d'abord Dudon prétend que l'hostilité de Thibaud contre Richard I[er] fut provoquée par la haine qu'avait vouée Leudegarde, femme du comte de Chartres, à son beau-fils le duc de Normandie[2]. Cette explication est vraisemblable, mais elle est incomplète. Pour saisir les causes de la haine des comtes de Chartres et aussi des comtes d'Anjou contre les Normands, il faut dire quelques mots de l'histoire de Bretagne.

Alain Barbetorte en mourant (952) avait confié la tutelle de son fils Drogon à son beau-frère Thibaud de Chartres. Celui-ci s'entendit avec le comte d'Anjou, Foulques II, pour faire périr le jeune Drogon et s'emparer de ses États. Survint un troisième larron, le duc de Normandie; il prit Nantes (vers 960?), sans que les comtes de Chartres et d'Anjou pussent ou osassent porter secours à la ville. Les Nantais choisirent alors comme défenseurs Hoël et Guerec, bâtards d'Alain Bartetorte. Hoël vint ravager le territoire de

« while we must allways allow for the inventions and exaggerations « of the Norman writers, we must also allow for the evident unwilling- « ness of the French writers to say one word more about the Norman « than they could help. But the whole Norman story is strange and « unlikely and many of the events sound most temptingly like repeti- « tions of earlier events. »

1. Voy. la préface de M. J. Lair; G. Waitz, *Mon. Germ.* SS., IV, 94 et *Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft* (Göttingen, 1866); Lappenberg, *Geschichte von England*, I, 327; II, 373; Johannes Steenstrup, *Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. X, 1882, p. 263 et ss.); — Körting, *Ueber die Quellen des Roman de Rou.*

2. Éd. Lair, p. 263 et ss.

Conan, comte de Rennes et vassal de Thibaud[1]. Il est vraisemblable que Thibaud garda rancune à Richard de son intervention en Bretagne et qu'à la mort de son père (11 novembre 958?), Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, hérita de ses sentiments hostiles envers les Normands.

§ II. Avant que les hostilités fussent déclarées, Brunon, archevêque de Cologne, aurait convié Richard de Normandie à une entrevue en Amiénois[2]. Il est assez difficile de dater cette entrevue, qui est certainement antérieure à 961, début de la guerre. A la fin de l'année 960, nous voyons bien Brunon venir en France, mais c'est pour assiéger Troyes et Dijon. Loin de pouvoir se rendre à une entrevue en Amiénois, l'archevêque est aussitôt rappelé en Lorraine par la révolte de Robert de Namur et d'Immon de Chévremont[3]. L'année 959 conviendrait mieux. Nous savons en effet que Brunon se rendit alors à Compiègne pour rétablir la paix entre ses neveux[4]. Aug. Le Prevost et M. Lair rapprochent le séjour de Brunon à Compiègne, attesté par Flodoard, de celui de Brunon en Vermandois rapporté par Dudon[5]. Il n'est pas impossible que l'archevêque de Cologne ait alors invité Richard à une entrevue en Amiénois ; mais cette conférence a-t-elle eu le caractère perfide que lui prête Dudon? C'est plus que douteux et contraire à tout ce que nous savons du caractère de Brunon[6]. M. Lair tente d'expliquer le motif de l'entrevue en disant que Richard venait d'épouser Emma, sœur de Hugues Capet et d'Otton, neveux de Brunon ; celui-ci aurait convoqué le duc de Normandie à une sorte de conseil de famille. Cette hypothèse a contre elle ce fait que le mariage d'Emma n'est pas de 959, mais bien de 960[7], année où Brunon n'a pu avoir de

1. *Chronicon Namnetense* (Dom Morice, *Preuves à l'histoire de Bretagne*, I, 62. — *Historiens de France*, VIII, 277).
2. Éd. Lair, p. 263 à 266.
3. Flodoard, *Annales*, à 960.
4. *Ibid.*, à 959.
5. *Roman de Rou*, I, 221, note 8; J. Lair, éd. de Dudon, p. 267, note (*a*.)
6. La manière dont deux vassaux de Thibaud avertissent Richard que Brunon l'attire dans un piège est tout à fait fabuleuse et sans valeur historique.
7. Flodoard, *Annales*, à 960.

conférence avec Richard. Les relations de l'archevêque de Cologne avec le duc de Normandie ne nous paraissent donc pas parfaitement établies[1]. En tous cas il faut rejeter comme incertaines et même calomnieuses les accusations de Dudon contre Brunon et Gerberge.

§ III. L'échec de la conférence en Amiénois n'aurait fait qu'accroître la rage et les intentions perfides du comte Thibaud. A son instigation, Lothaire somme Richard de remplir ses devoirs de vassal et l'invite à se rendre à un plaid sous prétexte d'écraser Thibaud et de soumettre les Flamands révoltés. Richard obéit et se rend auprès du roi avec son armée. Lothaire se tenait sur les bords de l'Eaune[2] en compagnie des ennemis de Richard, Thibaud, Geoffroi d'Anjou, Baudoin de Flandre. Ils coururent sus à l'avant-garde détachée par le duc de Normandie; elle se replia et, à la nouvelle que le roi approchait avec plusieurs milliers de guerriers, Richard donna le signal de la retraite. Il se porta au delà de la Dieppe[3] dont il voulait défendre les gués; il déploya la plus grande vaillance et sauva des mains de l'ennemi un de ses vassaux du nom de Gautier[4], mais les vieillards réussirent à l'entraîner à Rouen. Il y rassembla des troupes dans le dessein de se venger du roi et de Thibaud[5].

Ici, par bonheur, Flodoard nous permet de contrôler Dudon. Ses *Annales* portent à la date de 961 : « Otto, filius Hugonis « quondam principis, ad regem Lotharium, in ipsis festi Pas- « chalis diebus, Laudunum venit, sed et nonnulli tam Franciae « quam Burgundiae proceres. Placitum regale diversorumque

1. Ruotger (*Vita Brunonis*, *Mon. Germ.* IV, 270) nous dit bien que les gens paisibles fuyant les Normands, trouvaient un sûr appui auprès de Brunon; mais par *Nordmannorum gens* ce biographe désigne les Danois de Danemark et non ceux qui s'étaient établis en France. Le Normand Harald dont il rapporte le baptême est Harald II, à la Dent-Bleue, roi de Danemark.

2. L'Eaune est une des trois rivières qui, avec la Béthune et l'Arques, forment la rivière de Dieppe.

3. Étym., le mot germain *diep* (cf. all. *tief*) qui signifie « profond ». Le nom fut donné à la rivière avant d'être appliqué à la ville qui s'est formée à son embouchure.

4. Cet épisode se trouve considérablement amplifié dans le *Roman de Rou* (vers 4590-4886).

5. Éd. Lair, p. 267-272.

« conventus principum Suessionis habetur : ad quod impediendum, si fieri posset, Richardus, filius Willelmi Nortmanni, « accedens a fidelibus regis quibusdam pervasus, et, interemptis suorum nonnullis, in fugam conversus est. »

On voit que Dudon et Flodoard sont d'accord pour le fond tout en différant sur les circonstances. D'après Flodoard, le duc de Normandie est l'agresseur ; loin d'être attiré au plaid royal, c'est lui qui veut le troubler. L'autorité de l'annaliste Rémois est d'ailleurs préférable à celle du chanoine de Saint-Quentin, car les prétextes que ce dernier attribue à Lothaire pour abuser Richard sont d'une absurdité flagrante. Ceci dit, le récit de Dudon est suffisamment acceptable. Nous pouvons croire que Richard, battu près de Soissons, fut poursuivi jusque sur les bords de l'Eaune, et il est parfaitement admissible que les « fidèles du roi » adversaires du duc de Normandie aient été Thibaud, Geoffroi Grisegonelle et Baudoin[1].

§ IV. Par contre, le récit du siège et de la prise d'Évreux par Thibaud et le roi Lothaire m'inspire plus d'un doute[2]. Flodoard qui s'intéressait à tout ce qui se passait dans le nord de la France ne dit pas un mot de cet événement, ce qui ne laisserait pas d'être bizarre. On ne comprend pas très bien que Lothaire n'eût pris Évreux que pour remettre cette ville à Thibaud. D'ailleurs, d'après l'ordre même du récit de Dudon, le siège d'Évreux ne peut être placé qu'à la fin de 961 ou au commencement de 962 ; or, pendant toute la fin de l'année 961 Lothaire fut occcupé par une expédition en Bourgogne, et, au début de l'année suivante, le roi se trouva absorbé par les intrigues de toutes sortes occasionnées par la vacance du siège archiépiscopal de Reims; enfin Lothaire eut à régler un différend entre Arnoul de Flandre et un *nepos* homonyme. Où trouver place pour un siège d'Évreux ? Nous croyons bien que cette ville tomba au pouvoir du comte de Chartres (fin 961-

1. Baudoin était fils d'Arnoul le Grand, comte de Flandre. Il mourut peu après, le 1er janvier 962. (Folcuin, *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium*). Depuis l'assassinat de Guillaume Longue-Épée, père de Richard Ier, à l'instigation d'Arnoul le Grand (943), une haine inexpiable divisait Normands et Flamands.

2. Éd. Lair, p. 273.

962), mais la participation personnelle du roi au siège d'Évreux nous paraît assez douteuse[1].

§ V. Le récit de la déroute de Thibaud à Hermentruville[2] est des plus vraisemblables et les chiffres donnés par Dudon n'ont rien d'exagéré (l'armée de Thibaud compte 3.000 hommes, dont 640 sont tués par les Normands)[3]. Ici encore Flodoard nous sert à contrôler Dudon. Ses *Annales* portent à la date de 962, après le récit d'un miracle arrivé le 8 septembre : « Tetbaldus quidam, cum Nortmannis confligens, « victus est ab eis et fuga dilapsus evasit. Qui, seniorem suum « Hugonem proinde infensum habens, ad regem venit ; a quo, « sed a regina Gerberga, benigne susceptus et miti consolatione « refocilatus abscessit. » L'incendie de Chartres, qui pouvait sembler de prime abord une invention de l'historien normand, nous est attesté par le *Nécrologe de Notre-Dame de Chartres :* « Nonis augusti, anno dominice incarnationis 965, urbs Car- « notensis et ecclesia Sancte Marie succensa est[4]. »

§ VI. Faut-il croire avec Dudon que Thibaud ait calomnié Richard en soutenant au roi que celui-ci appelait les Danois pour ravager la France ? Nous ne le pensons pas ; car la suite ne prouva que trop la vérité des allégations du comte de Chartres. Mais le recours aux Danois est-il postérieur ou antérieur à la bataille d'Hermentruville ? Dudon le rapporte

1. C'est aussi l'avis d'Aug. Le Prevost (*Roman de Rou*, I, 242, note 2). M. J. Lair (éd. de Dudon, p. 273) pense par contre que le roi assista réellement au siège d'Évreux, parce que Guillaume de Jumièges ajoute un détail au récit de Dudon et prétend que le roi « civitatem « Ebroicam aggressus, civibus incautis, eam obsidione cingit dolisque « Gisleberti, cognomento Mainel, cepit. » Mais, en réalité, pour les événements du xe siècle, l'autorité de Guillaume de Jumièges est encore plus faible que celle de Dudon de Saint-Quentin.

2. Aujourd'hui Saint-Sever, grand faubourg de Rouen sur la rive gauche de la Seine. Ce nom d'Hermentruville subsistait encore au XIIIe siècle. Voy. L. Delisle, *Cart. Normand de Philippe-Auguste..... (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVI, 2e part., p. 222). Cf. J. Lair, p. 275, note (*a*).

3. Éd. Lair, p. 274-276.

4. Merlet et Lépinois, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, III, 150. A la date du 7 août (VII. idus augusti), le *Nécrologe* ajoute ces deux mentions, qui paraissent se rapporter à la défaite de Thibaud à Hermentruville : « Interfectus est Gerardus levita, frater Bernardi apud « Caroliventatorium a Normannis et Ragembertus miles a Nor- « mannis. »

après cet évènement. C'est peu vraisemblable : les négociations pour lever une troupe de mercenaires en Danemark, le voyage des ambassadeurs de Richard, puis des auxiliaires danois, ont dû prendre beaucoup de temps. Il serait peu naturel de voir les Danois débarquer subitement le lendemain de la bataille d'Hermentruville si Richard ne les avait mandés depuis longtemps. De plus on ne voit pas pourquoi le duc de Normandie aurait appelé à son secours ces troupes dangereuses au moment où il venait de mettre son ennemi en pleine déroute. Il est bien probable qu'il manda les Danois lors de sa défaite par les troupes royales en 961, quand, attaqué par Lothaire, Thibaud, Geoffroi et Baudoin, il désespérait de pouvoir résister à leur coalition.

Au reste, le récit des ravages des Danois païens[1] ne présente rien que de vraisemblable. Ces cruautés, commises contre les paysans pendant des années entières sans que les belligérants se livrent une seule fois bataille, sont tout à fait conformes aux mœurs du moyen âge. Nous savons d'ailleurs par une autre source que les incursions des Danois s'étendirent jusqu'en Bretagne. Salvator, évêque d'Aleth (Saint-Malo), et Junan, abbé de Lehone, s'enfuirent à Paris auprès de Hugues Capet, emportant les reliques de saint Samson et de saint Magloire[2].

Les erreurs commises par les historiens à propos de l'expédition des Danois en France ne doivent pas être imputées à Dudon. Quand Freeman rapporte que Richard Ier appela à son aide le roi de Danemark, Harold, il commet une erreur complète[3]; c'est qu'il emprunte ce renseignement non à Dudon, mais à Guillaume de Jumièges[4]; celui-ci a confondu la guerre entre Lothaire et Richard Ier avec celle où Louis d'Outremer eut à combattre un personnage du nom de Harold[5]. Kalckstein

1. Éd. Lair, p. 277.
2. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, III, 655-656 et 719. *Historiens de France*, IX, 644.
3. *Norman conquest*, I, 234.
4. L. IV, c. 16.
5. Licquet (p. 146) et Steenstrup (*op. cit.* p. 295), tout en admettant que Harold vint combattre en personne Louis d'Outremer, pensent qu'il se borna à envoyer des troupes contre Lothaire. Nous ne sommes

s'est également trompé pour avoir utilisé Hugues de Fleury[1]. Des auxiliaires païens de Richard, il fait des Norwégiens et des Normands d'Irlande (!)[2]. Dudon ne dit rien de pareil, il rapporte seulement que Richard Ier envoya une ambassade en *Dacie* chercher le secours des *Daces;* il n'emploie jamais que les mots *Daci* ou *Dani* pour désigner les troupes païennes du duc de Normandie[3]. Or, dans la langue des écrivains du moyen âge, *Dacia,* perpétuellement confondue avec *Dania,* désigne le Danemark; les *Daci* sont toujours les Danois.

§ VII. Nous n'avons aucune raison de révoquer en doute le récit de la paix conclue entre le roi, Thibaud le Tricheur, et Richard Ier[4]. Le concile des évêques de France, la députation de l'évêque de Chartres[5], l'abandon d'Évreux par Thibaud, la double entrevue de Jeufosse et de l'Epte, n'ont rien qui puisse exciter notre méfiance, pour le fond, bien entendu, car en ce qui concerne le détail il faut toujours faire la part de la flatterie prodiguée par Dudon aux ducs de Normandie. C'est ainsi qu'il exagère la répugnance des Danois païens à la conclusion de la paix, pour faire briller par contraste la modération et les sentiments pacifiques de Richard. Pour mieux faire ressortir sa piété quand il veut amener au bap-

nullement sûrs que l'adversaire de Louis IV fût roi de Danemark. Voy. p. 5, note 1.

1. *Mon. Germ.*, IX, 383 : « Demum quoque Danos, Alanos et Deiros « sibi in auxilium advocans... » Cet auteur se borne à copier Dudon ou Guillaume de Jumièges en les abrégeant beaucoup et en commettant des erreurs de chronologie. Il n'y a pas à tenir compte des dates qu'il assigne à la guerre normande.

2. Kalckstein (p. 307) suppose que *Deiros* est une faute pour *Iros*, Irlandais(?). En réalité *Deiros* désigne les habitants de la *Deira*, contrée de la Grande-Bretagne, qui s'étendait de l'Humber à l'ancien rempart d'Hadrien. M. Steenstrup a démontré (*op. cit.*, p. 215-231) que les Norwégiens ne vinrent pour ainsi dire pas en France. Les Normands qui s'établirent en Neustrie venaient du Danemark. C'est ce pays qu'ils regardaient comme leur patrie primitive (*id.*, p. 296).

3. Éd. Lair, p. 276-277.

4. *Ibid.*, p. 278-280.

5. Nous essaierons de prouver plus loin que la paix fut conclue en juin 966. L'évêque de Chartres, député auprès de Richard, fut donc Vulfald, moine de Saint-Benoit-sur-Loire, nommé à l'automne de 962 (Flodoard), mort en 967, le 30 septembre selon le *Nécrologe de Saint-Père de Chartres*, le 1er octobre selon le *Nécrol. de Saint-Germain-des-Prés*, le 2 octobre d'après le *Nécrol. de Notre-Dame de Chartres.*

tême les chefs danois, Dudon lui prête un discours, ou plutôt un sermon, d'une longueur démesurée ; rien ne peut donner idée de son incohérence et de son manque d'à-propos. Mais, nous le répétons, ces critiques portent sur la forme et non sur le fond. Quand les Danois se furent décidés à quitter la France, ils firent en Espagne une expédition sur laquelle notre historien nous donne encore des détails fabuleux ; mais il est bien vrai que les pirates scandinaves ravagèrent l'Espagne chrétienne et musulmane vers 968 [1]. Ici encore l'invraisemblance du détail ne doit pas nous faire rejeter l'ensemble du récit.

§ VIII. *Date de la conclusion de la paix.* — La paix conclue entre Lothaire et Thibaud d'une part, Richard de Normandie de l'autre, est certainement antérieure au 18 mars 968, époque où nous voyons ce dernier accorder à l'abbaye de Saint-Denis un acte souscrit par le comte de Chartres et un grand nombre de seigneurs [2]. Les Danois ayant débarqué peu après l'incendie de Chartres (5 août 962) et leurs ravages ayant duré environ cinq ans (*uno lustro pene*) [3], on ne saurait admettre que la paix ait été conclue antérieurement à l'année 966. Les préliminaires eurent lieu aux ides de mai, donc le 15 mai 966 ; les pourparlers avec les Danois durèrent 29 jours [4] ; la paix définitive est donc de juin ou de juillet 966.

On pourrait faire à cette date deux objections :

1° Un diplôme de Lothaire, évidemment postérieur à la conclusion de la paix, et confirmant la réforme de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, effectuée par le duc Richard, est ainsi daté : « Datum VII. idus febru., regnante domno Lothario anno XII. « Actum Lauduni feliciter [5]. » Si l'on compte le règne de Lo-

1. Voy. Dozy, *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne*, II, 286-300. Florez, *España Sagrada*, XVIII, 73-75 ; XIX, 151. Sampiro, *España Sagrada*, t. XIV, c. 28.

2. *Historiens de France*, IX, 731.

3. Éd. Lair, p. 277.

4. *Id.*, p. 282. Richard supplie en vain ses auxiliaires païens de conclure la paix « bis duobus bis diebus octo » ; il faut encore neuf jours à ceux-ci pour s'y décider (*id.*, p. 287).

5. Bréquigny, I, 441. Ce diplôme n'est pas daté dans les *Historiens de France*, IX, 629, n° 18. A défaut de l'original, on trouve une bonne copie de l'acte dans la *Collection Moreau* (Bibl. Nat.), t. X, fol. 49.

thaire à partir de son couronnement (12 nov. 954) ou de la mort de son père (10 sept. 954), l'acte est du 7 février 966, et par suite la paix est antérieure à cette date. Mais nous avons des preuves certaines que la chancellerie royale prenait aussi pour point de départ le commencement de l'année 955[1]. Nous pouvons donc dater le diplôme du 7 février 967 sans violer aucune règle diplomatique. Ce qui est certain, c'est que la conclusion de la paix est antérieure à cette dernière date.

2° Une charte de Gautier, comte de Dreux, faisant une donation à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, porte la date suivante : « Actum Ebroico comitatu publice. Signum Walterii « comitis, hujus cartulae auctoris. S. Teodfredi militis. S. Ri- « chardi ducis. Anno ab incarnatione Domini 965, indic- « tione 8, regnante Clothario rege anno XI[2]. »

Kalckstein a conclu de cet acte[3] que, dès 965, Évreux était restitué à Richard, et que la paix ne peut être postérieure au 12 novembre de cette même année. Mais on voit qu'en réalité l'acte est daté « Ebroico comitatu » et non de la ville même d'Évreux[4]; par suite on ne peut admettre que la paix soit de l'année 965. Quant à dire qu'elle est antérieure au 12 novembre parce que la onzième année du règne de Lothaire finit en ce jour, c'est s'illusionner sur l'exactitude avec laquelle les scribes des abbayes comptaient les années du règne de Lothaire.

L'année 965 est la seule où Lothaire n'a pu faire la paix avec le duc de Normandie. Nous avons vu que les négociations commencées avant le 15 mai durèrent jusqu'à la fin de juin. Or, en 965, le roi employa la fin de mars et le mois d'avril à une expédition en Flandre, et passa les mois de mai et de juin à Cologne auprès de son oncle l'empereur Otton I[er][5]. Enfin Flodoard ne mentionne aucun traité de paix avec les

1. On en trouvera la démonstration dans la préface du Catalogue des actes de Lothaire qui est en préparation.

2. Benj. Guérard, *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, I, 56.

3. *Gesch. d. franz. Konigsthums*, p. 314, n. 1.

4. Aug. Le Prevost (*Cart. de S.-Père*, I, CCLXXXIV) considère cette charte comme « visiblement apocryphe », mais sans en donner aucune raison.

5. Voy. p. 49.

Normands en 965[1]. Nous tenons donc la date de 966 pour assurée[2].

§ IX. Selon Dudon, la conférence préliminaire des évêques et seigneurs français avec Richard eut lieu à Jeufosse où les Danois païens avaient débarqué et établi leur camp[3], et la paix définitive fut conclue sur les bords de l'Epte. Ce dernier renseignement trouve sa confirmation dans la charte de Richard I^er^ du 18 mars 968, qui fait allusion à un grand plaid de Français et de Normands tenu antérieurement à Gisors. On sait que Gisors est situé sur l'Epte.

§ X. *Conclusion.* — Nous concluerons en récapitulant brièvement les événements de la guerre normande tels qu'on peut les concevoir après cet examen critique de Dudon de Saint-Quentin.

Vers l'année 959, pour des causes assez obscures, probablement les affaires de Bretagne, le comte Thibaud le Tricheur, puis le roi Lothaire et Brunon, archevêque de Cologne, prennent une attitude hostile à l'égard de Richard I^er^, duc de Normandie. La guerre n'éclate toutefois que deux ans plus tard, en 961. Richard, qui s'avançait pour dissiper une assemblée de Français et de Bourguignons tenue à Soissons, est battu par les vassaux du roi, Thibaud de Chartres, Baudoin de Flandre, Geoffroi d'Anjou, peut-être sur les bords de l'Eaune, et peu après Pâques (7 avril). Le duc de Normandie appelle alors à son secours les bandes de Danois païens. Lothaire effrayé s'unit plus étroitement avec le comte de Chartres et lui fournit des secours; toutefois il est douteux qu'il ait pris part en personne au siège d'Évreux (fin 961 et commencement 962). Thibaud s'avançant avec 3,000 hommes pour s'emparer de Rouen est mis en déroute par Richard à Hermentruville (Saint-Sever), dans les premiers jours du mois d'août 962; Chartres est

1. Flodoard nous fait malheureusement défaut pour les années suivantes. On sait qu'il mourut au commencement de 966.

2. Leibnitz (*Annales Imperii*) fait conclure la paix en 964, Le Prevost (*Roman de Rou*, I, 261, note 6) en 969 à Saint-Clair-sur-Epte. Tous deux négligent de donner leurs références, et pour cause.

3. Géfosse ou Jeufosse (*Givoldi fossa*), Seine-et-Oise, arrondissement de Mantes, était depuis longtemps un lieu de débarquement pour les pirates scandinaves. Voy. *Annales S. Bertini* (ad annum 856) et Richer (I, 4).

incendié le 5 août. Thibaud n'ayant aucun secours à attendre de son suzerain Hugues Capet, beau-frère de Richard, avec qui cette guerre le brouillait, se réfugie auprès de Lothaire et de Gerberge qui lui font un accueil amical. Les Danois débarquent alors à Jeufosse et pendant près de cinq ans ravagent, pillent et incendient les pays limitrophes de la Normandie, depuis la Seine jusqu'à la Bretagne, mais sans qu'aucune grande bataille soit livrée. Enfin, au début de 966, les évêques de France se réunissent en concile, peut-être à Laon[1], et députent l'évêque de Chartres, Wulfald, pour demander à Richard de renvoyer ses auxiliaïres païens. Le duc de Normandie consent, après avoir fait quelques difficultés. Thibaud restitue aussitôt Évreux. Une grande assemblée préparatoire d'évêques et de seigneurs français et normands se tient à Jeufosse le 15 mai 966. Les négociations avec les Danois durent un mois sans qu'on puisse les décider à s'éloigner.

La paix entre le roi et le duc de Normandie est conclue à Gisors à la fin de juin ou en juillet 966. Elle est scellée par l'approbation donnée par Lothaire à la réforme du Mont Saint-Michel effectuée par Richard (7 février 967). Celui-ci, faisant droit à la requête présentée au plaid de Gisors par Gozlin, abbé de Saint-Denis, restitue à cette abbaye le domaine de Berneval-sur-Mer, le 18 mars 968[2]. Hugues Capet est mentionné dans cet acte comme seigneur de Richard[3]. On peut croire qu'il joua un rôle important dans la conclusion de la paix. Sa neutralité pendant toute la guerre le disposait d'ailleurs fort bien à remplir le rôle d'arbitre.

1. Sur ce point nous n'avons que la garantie de Guillaume de Jumièges (l. IV, c. 17), qui est assez faible.
2. *Historiens de France*, IX, 731.
3. *Ibid.* : « ... quorum petitionibus cum assensu senioris mei Hugo- « nis Francorum principis. » Hugues Capet souscrit la charte, ainsi que Thibaud le Tricheur, Osmond (peut-être le gouverneur de Richard), Raoul d'Ivry, Gautier de Dreux, Galeran de Meulan, etc.

APPENDICE IX

DE L'ORIGINE DES REINES ADÉLAÏDE ET CONSTANCE

L'origine d'Adélaïde, femme de Hugues Capet, et de Constance, troisième femme du roi Robert II, est un problème qui a suscité les conjectures les plus diverses. Ces deux questions sont liées l'une à l'autre : si Adélaïde est aquitaine d'origine, Constance ne peut l'être; et réciproquement. Il faut donc étudier ces deux questions simultanément pour arriver à une conclusion au moins approximative.

La base de cette étude sera un passage de Richer, qui me semble avoir été négligé par tous les auteurs qui, depuis 1839, date de la publication de Pertz, se sont préoccupés de ce double problème. Le passage en question se trouve au dernier folio du manuscrit de Richer qui, on le sait, ne contient que de brèves mentions ajoutées par le chroniqueur après 996. A propos d'événements qui se passèrent en 997, il écrit: *Robertus rex in Aquitania, ob nepotem suum Willelmum, obsidione Hildebertum premit.*

Ce Guillaume, *nepos* du roi Robert II, ne peut être que Guillaume V le Grand, duc d'Aquitaine, puisque Guillaume IV Fièrebrace, son père, était déjà mort en 993. Quant à Hildebert, il n'est autre que le fameux Aldebert de Périgord, qui, selon une légende recueillie par l'interpolateur d'Adhémar de Chabannes, aurait répondu au roi de France : « Qui « t'a fait roi? » Le rôle historique de cet Aldebert vis-à-vis de Robert et de Hugues Capet n'est pas très clair; nous ne savons si le passage de Richer fait allusion au siège de Gençais (Deux-Sèvres) ou à celui de Bellac (Vienne), tous deux rapportés par Adhémar de Chabannes[1]; mais il n'en reste

1. Dans ces deux sièges nous voyons le duc Guillaume V aux prises

pas moins acquis ce fait certain, c'est qu'en 997, Robert II alla en Aquitaine au secours de son *nepos* le duc Guillaume V.

Quel est le sens de ce mot *nepos?* doit-on le traduire par « neveu »? Nous ne le pensons pas. Guillaume IV Fièrebrace eut pour femme Emma, fille de Thibaud le Tricheur, et non une sœur de Robert[1]. Nous croyons qu'aux xe et xie siècles ce mot était assez souvent employé dans le sens de « cousin », même à un degré assez éloigné. Voici quelques textes à l'appui de cette opinion :

1° Flodoard dans ses *Annales,* à la date de 952, qualifie les princes de Vermandois, Herbert et Robert, de *nepotes* de Hugues le Grand. Ils étaient en réalité ses cousins germains, Hugues le Grand ayant pour mère Béatrice, sœur de leur père Herbert II.

2° De même les *Gesta episcoporum Cameracensium* (l. II, c, 97) désignent le roi Lothaire comme étant le *nepos* de l'empereur Otton II, dont il était le cousin germain.

3° Dans une lettre écrite à Charles, frère de Lothaire, par Thierry, évêque de Metz, nous trouvons ce passage : « Quid « mirum si in *nepotem* pestem tui sordidissimi cordis evomis, « etc. » Ce *nepos* de Charles n'est autre que Thierry, duc de Haute-Lorraine, cousin de Charles, étant fils de Béatrice, fille de Hugues le Grand et d'Hathuide. Hathuide, nous le rappelons, était sœur de Gerberge, mère de Charles[2].

4° Robert II, dans un diplôme, appelle le comte de Trèves,

avec les comtes de Périgord ; mais dans le premier siège (dont Adhémar ne donne pas la date et qu'il rapporte seulement après la mort de Guillaume Fièrebrace) nous voyons qu'Aldebert est l'assiégeant; or le passage de Richer nous montre en lui un assiégé. Le deuxième siège, celui de Bellac, conviendrait donc mieux; d'autant plus qu'Adhémar signale seulement alors l'intervention de Robert en faveur du duc d'Aquitaine. Malheureusement une autre difficulté se présente. Le comte du Périgord n'est plus Aldebert qui vient d'être tué d'une flèche sous les murs de Gençais, c'est son frère Boson. Il est probable qu'au moment où Richer enregistra le départ du roi pour l'Aquitaine le bruit de la mort d'Aldebert n'était pas encore parvenu jusqu'à lui.

1. Hathuide et Adèle, sœurs de Robert, épousèrent Renier III, comte de Hainaut, et Renaud, comte de Nevers. Voy. Pfister, *op. cit.* p. 70 note 6, et p. 87.

2. Voyez la lettre de Gerbert, n° 31. M. Havet (*Lettres de Gerbert,* p. 26, note 3) préfère identifier ce *nepos* avec Henri de Bavière; le

Etienne, son *nepos;* or celui-ci n'était son parent qu'au 7e ou 8e degré[1].

5° Sigebert de Gembloux, qui connait fort bien la généalogie des Carolingiens, qualifie Hugues Capet dans sa *Chronographia* (à l'an 988) de *nepos* de Charles de Lorraine. Il était son cousin.

On pourrait sans doute réunir d'autres exemples. Nous croyons ceux-là suffisants pour prouver que *nepos* avait parfois le sens de « cousin », souvent de « cousin germain ».

Si Robert II et Guillaume V d'Aquitaine étaient *cousins*, cette parenté ne peut provenir que du mariage de Hugues Capet avec Adélaïde ; et celle-ci devait être fille de Guillaume III et sœur de Guillaume Fièrebrace. Cela est si vrai que lorsque Louis VII voulut divorcer avec Aliénor, fille de Guillaume IX d'Aquitaine, il mit en avant cette parenté éloignée avec sa femme[2].

L'origine aquitaine d'Adélaïde, admise généralement, a rencontré un adversaire décidé dans M. Pfister qui croit à une invention de généalogistes du XIIe siècle, faite pour les besoins de la cause[3]. Interprétant d'une nouvelle manière un

sens du mot est toujours le même, Henri étant cousin germain de Charles. M. Havet fait remarquer en outre (*ibid.* p. 25, note 3) que Charles qualifié, lui aussi, de *nepos* par Thierry, était en réalité neveu « à la mode de Bretagne » de l'évêque, c'est-à-dire le fils de sa cousine germaine, la reine Gerberge. C'est une confirmation des résultats auxquels nous sommes arrivés de notre côté.

1. Voir *Appendice* X, tableau généalogique, p. 377. Raoul Glaber (III, 2): « Stephanus comes Trecarum et Meldarum, Heriberti filius, « ipsius regis (Roberti) *consobrinus.* »

2. Dans une chronique insérée par Duchesne dans ses *Scriptores coaetanei* (t. III, p. 344), on trouve le passage suivant qui trancherait toute incertitude sur l'origine d'Adélaïde : « Qui (Hugues Capet) etiam « cum sua venerabili conjuge, Adelaïde nomine, *filia Pictavorum* « *comitis*, de progenie Karoli Magni imperatoris, eidem ecclesiae « magna dona possessionesque et praedia obtulit, quae sub nomine « Lotharii regis et Ludovici, filii ejus, describi et confirmari praecepit « regioque sigillo muniri constituit. » Mais loin d'être contemporaine cette chronique n'est qu'une compilation faite en 1114. Voy. G. Monod, *Revue historique*, 1885, t. II, p. 259, n. 2.

3. Pfister, *Robert le Pieux*, appendice Ier, p. 389-390. Cependant si saint Bernard reprochait à Louis VII de « vivre publiquement avec « une femme qui se trouvait sa parente au troisième (?) degré », c'est

passage d'Helgaud, il y voit une preuve qu'Adélaïde était d'origine italienne[1]. En réalité, le sens de ce passage est ambigu, et il y est fait allusion à des ancêtres éloignés et à demi légendaires, et non aux parents directs d'Adélaïde ou de Hugues Capet[2].

Voici enfin l'argument principal de M. Pfister : « Aucun chro- « niqueur contemporain, pas même Adhémar de Chabannes, « qui nous donne des renseignements si précis sur les alliances « des ducs d'Aquitaine, ne nous parle de l'union d'une fille d'un « de ces seigneurs avec Hugues. » Nous avons vu que le passage de Richer cité plus haut prouve au contraire qu'une étroite parenté unissait les ducs d'Aquitaine et les Capétiens avant 997. Les objections de M. Pfister nous paraissent donc tout à fait inadmissibles.

ORIGINE DE LA REINE CONSTANCE

Nous rechercherons : 1° quel était son père, 2° quelle était sa mère.

I. — Que Constance ait eu pour père un comte du nom de Guillaume, le fait est certain. Nous avons entre autres témoignages ceux d'Helgaud[3] et de Raoul Glaber[4]. Mais à la fin

qu'on possédait des preuves de cette parenté. Voy. Luchaire, *Institutions*, t. I, p. 147. Le divorce de Louis le Jeune vient d'être étudié tout récemment par M. l'abbé Vacandard dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1890, p. 408-432.

1. *Historiens de France*, X, 99 : « Fuit rex Francorum origine « natus nobilissima, patre illustri Hugone, matre Adelaïda vocitata, « quae adeo bene laudata tanti filii extitit praerogativa. *Ejus* inclyta « progenies, sicuti ipse suis sanctis et humillimis asserebat verbis, ab « Ausoniae partibus descenderat. » C'est sur le mot *ejus* que porte toute l'argumentation de M. Pfister; il le rapporte à Adélaïde. Cette interprétation n'est pas nouvelle. On la trouve dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme (t. I, p. 70) et dans l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 353, col. de droite).

2. En se prétendant issus des Romains, les Capétiens obéissaient à des préoccupations analogues à celles qui produisirent dès le VIe siècle la légende de l'origine troyenne des Mérovingiens. Il n'y a rien à tirer pour la généalogie de ces allégations ultra-fantaisistes.

3. *Histor. de France*, X, 102.

4. *Rodulfi Glabri Historiae*, l. III, c. 2, éd. Prou, p. 57-58.

du xe siècle, époque de la naissance de Constance[1], trois grands personnages portent le nom de Guillaume et le titre de comtes : Guillaume V, comte de Poitou et duc d'Aquitaine (depuis 993), Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse, Guillaume Ier, comte d'Arles.

Chacun a ses partisans dont nous discuterons successivement les arguments.

1° *Guillaume V d'Aquitaine.*

Il n'a pas rencontré de partisan chez les écrivains modernes, mais il a pour lui un chroniqueur du XIe siècle, Raoul Glaber. Après avoir raconté que deux Guillaume, l'un comte de Poitou, l'autre comte d'Arles, épousèrent les deux filles d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne (Franche-Comté), Raoul ajoute que le roi Robert épousa Constance, fille du premier de ces deux personnages du nom de Guillaume ; c'est-à-dire du comte de Poitou, duc d'Aquitaine[2]. Le chapitre 10 du livre III confirme cette assertion[3].

Ce passage, pourtant bien simple, a donné lieu à de singulières méprises. Dom Vaissète s'est étrangement trompé en l'interprétant. Il ponctuait mal la phrase : « filiam videlicet prio- « ris Willemi Aquitanie ducis », et s'imaginait que Raoul Glaber voulait parler de la première Aquitaine, qui aurait correspondu tant bien que mal au comté de Toulouse. Dom Vaissète concluait que le comte Guillaume dont parlait Raoul était Guillaume Taillefer.

1. M. Pfister me paraît avoir très bien démontré qu'elle épousa Robert en 1002 ou 1003 (*Robert le Pieux*, p. 63-64). Sa naissance ne peut donc être postérieure à 988 ou 989.

2. L. III, c. 2, éd. Prou, p. 57 et 58 : « ..... reliquas (filias) uterque « Willemus, scilicet Pictavensis et Arelatensis, duxere uxores », et quelques lignes plus bas : « Accepit autem supradictus rex (Robert) « ..... Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet prioris Willemi, « Aquitanie ducis. »

3. Éd. Prou, p. 89 : « Olim igitur, circa millesimum incarnati Verbi « annum, cum rex Rotbertus accepisset sibi reginam Constantiam a « partibus Aquitanie in conjugium, coeperunt confluere, gratia ejus- « dem reginae, in Franciam atque Burgundiam ab Arvernia et Aqui- « tania homines omni levitate vanissimi, etc. »

Dans une note de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*[1], Mabille n'eut pas de peine à démontrer que cette traduction était philologiquement et historiquement inadmissible ; mais lui-même s'est trompé non moins gravement. Il prétend que « prioris Willemi Aquitanie ducis » signifie « Guillaume I^{er} » (par suite le comte d'Arles). Mabille croit appuyer cette traduction étrange[2] en faisant observer qu'au même chapitre 2 du livre III, Raoul Glaber appelle Eudes I^{er} de Champagne *Odo prior*[3]. En réalité Raoul, meilleur latiniste que ne le croit Mabille, applique le mot *prior* à Eudes I^{er} pour le distinguer de son fils homonyme. De même, quand il s'agit de distinguer deux personnages du nom de Guillaume, le mot *prior* désigne le premier nommé, c'est-à-dire le comte de Poitou. Du reste, Raoul complète sa pensée par les mots « Aquitanie ducis » qui ne laissent plus de doute. Il n'y a pas d'hésitation possible : pour Raoul Glaber, Constance est fille de Guillaume V, duc d'Aquitaine.

Raoul nous fournit d'autres renseignements encore sur les relations de parenté de la reine Constance ; il nous apprend qu'elle était parente (*cognata*) de Hugues, évêque d'Auxerre, fils de Lambert, comte de Châlon-sur-Saône, et cousine du comte d'Anjou, Foulques Nerra[4].

Ce nouveau témoignage est inconciliable avec le premier. Si Constance est fille de Guillaume V, elle ne peut être en même temps parente de Hugues, évêque d'Auxerre, et de Foulques Nerra. Aucun document ne nous montre d'alliance entre ces familles et celle des ducs d'Aquitaine. Il ne faut donc pas chercher à concilier ces deux opinions, mais adopter l'une d'elles et rejeter l'autre absolument. Notre choix ne sera ni long ni douteux : nous venons de voir qu'Adélaïde, mère de Robert, était une princesse aquitaine ; il est donc complètement impossible que Robert eût répudié Berthe qui

1. T. IV, p. 148 et 157.

2. Le P. Pagi l'avait déjà proposée et dom Vaissète l'avait très justement combattue.

3. « Inter quos fuit Odo rebellionum maximus qui fuit filius Tet-« baldi, etc. Quorum non dispar fuit secundus Odo, filius scilicet « *prioris Odonis*..... »

4. L. III, c. 2 et 9, éd. Prou, p. 57-58 et 89. Hugues de Fleury (*Mon. Germ.*, SS. VIII, 368) ne fait que reproduire Raoul Glaber.

n'était sa parente qu'au 6e degré pour épouser une fille de Guillaume V qui lui eût tenu de beaucoup plus près. Reste donc la deuxième opinion, qui est la bonne, comme on le verra quand nous rechercherons quelle était la mère de la reine Constance.

2° *Guillaume III Taillefer, comte de Toulouse.*

Il n'a rencontré qu'un partisan, mais illustre, Dom Vaissète. Dans une longue note de son *Histoire du Languedoc*[1], le savant bénédictin s'est attaché surtout à combattre l'opinion qui voit dans Guillaume d'Arles le père de Constance. Mais quand il s'agit d'établir son propre système, Dom Vaissète a recours aux arguments les plus faibles. En réalité ils se réduisent à deux : 1° une interprétation d'une phrase de Raoul Glaber qui, nous venons de le voir, est insoutenable; 2° le passage suivant tiré d'une chronique : « Hic (Robertus) in « suum ascivit conjugium filiam Guillelmi, Tolosani comitis, « nomine Constantiam, cognomento Candidam, strenuam « sane puellam et suo nomine dignam. » Mais quelle autorité peut-on raisonnablement accorder à ce chroniqueur, moine de Fleury-sur-Loire, qui termina sa compilation en 1108, « tempore paschali cum essem super fluvium Garonnae in « loco qui dicitur Scyrs[2] », et qui est si mal informé qu'il confond, comme nous le verrons, Constance avec sa mère Blanche? Le second argument est aussi faible que le premier, et l'hypothèse de Dom Vaissète ne peut être acceptée.

3° *Guillaume Ier, comte d'Arles.*

A priori ce personnage a pour lui toutes les chances, puisque les deux précédents doivent être éliminés. Disons de suite que la grande majorité des érudits qui se sont occupés de la

1. Cette note est reproduite dans la nouvelle édition, t. IV, p. 148-157.
2. Duchesne, *Scriptores coaetanei*, IV, 95.

question se sont prononcés, et justement, en faveur du comte d'Arles[1]; mais peut-être ces savants n'ont-ils pas présenté leurs arguments dans l'ordre convenable et logique. Ils se sont appuyés en premier lieu sur un passage de la correspondance d'Ives de Chartres reproduit par Aubry des Trois-Fontaines, sur deux fragments de chroniques[2], sur une glose de la fin du XIIe siècle d'un manuscrit de Raoul Glaber reproduite par les *Gesta consulum Andegavensium*[3]. Ce système a le tort de ne pas prouver grand'chose. Il se fonde sur des documents sensiblement postérieurs aux événements, puisque le plus ancien ne remonte qu'au début du XIIe siècle[4].

Il faut procéder tout autrement : tâcher de trouver un document aussi contemporain que possible des événements. Si les textes que nous venons de citer s'accordent avec lui, ils pourront acquérir de la sorte une certaine valeur et servir d'appoint. Or, si nous ne pouvons utiliser Raoul Glaber, nous aurons en revanche le témoignage d'un homme encore plus proche des événements; c'est Aimoin, le deuxième rédacteur des *Miracles de s. Benoît,* qui était moine de Fleury-sur-Loire. Voici ce qu'il nous dit au livre III, chapitre 8 : « Hugonides Rotbertus uxoriam inire copulam jamdudum « mente tractans, et ab *Arelatensium partibus* assumere sibi « conjugem volens, exercitum congregat sponsae suae jamque « occursurus. Dum ergo iter agens exercitus ulteriorem « Ligerim ripam teneret..., etc. » Ce témoignage *de visu*

1. L'*Histoire du Languedoc* (nouv. éd., IV, 157) cite : 1° le P. Pagi; 2° Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 108; 3° le P. Petau, *Rationarium temporum*, l. VIII, 19; 4° Hauteserre, *Rerum Aquitaniae libri IX*, c. 3; 5° Labbe, *Table généalogique*, p. 449; 6° Sainte Marthe, *Hist. de la Maison de France* (éd. de 1647), l. XII, 2; 7° Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, p. 40; 8° Mabillon, *Annales ord. S. Bened.*, ad ann. 990, n° 38. Ajoutons-y les noms de Besly, *Histoire des comtes du Poictou*, p. 53, et de MM. Mabille, *Hist. du Languedoc*, nouv. éd. t. IV, 157; *Introd. aux Chron. des comtes d'Anjou*, p. LXX et ss.; Pfister, *Robert le Pieux*, p. 42 et ss.; Luchaire, *Instit. sous les premiers Capétiens*. Voir aussi Kalckstein, *Gesch. d. franz. Königsthums*. p. 372, note 2.

2. Duchesne, *Scriptores coaetanei*, t. IV, p. 85 et 96.

3. Sur ce ms. (le latin 10912 de la Bibl. Nat.) voyez les notes 10 et 11 de la p. 57 de l'édition de M. Prou.

4. Dom Vaissète faisait déjà justement cette objection aux érudits de son temps.

d'un contemporain[1] me paraît tout à fait probant en faveur de l'origine arlésienne de la reine Constance[2]. Enfin les mentions d'une ou deux chartes du comte Guillaume Ier en faveur de l'abbaye de Montmajour montrent que celui-ci avait bien une fille du nom de Constance[3].

II. — Il nous reste à déterminer quelle était la mère de la reine Constance.

Un contemporain, Richer[4], nous est garant qu'elle s'appelait Adélaïde, qu'elle épousa en secondes noces le roi Louis V, qu'elle abandonna bien vite pour se remarier avec Guillaume d'Arles[5]. A quelle famille appartenait cette Adélaïde et de qui était-elle fille? C'est ici que commencent les difficultés.

Ce qui a longtemps contribué à obscurcir la question, c'est que jusqu'à ce siècle, la mère de Constance n'a été connue que sous le nom de Blanche. En réalité, Blanche est un surnom, et on a pu soutenir que ce surnom s'appliquait à telle ou telle princesse du xe siècle. Dom Vaissète pouvait affirmer sans

1. On fait mourir Aimoin vers 1008 mais sans preuves (voy. la préface de M. de Certain à son édition des *Miracula s. Benedicti*). En tout cas il avait assisté au passage de la Loire effectué près de son monastère par l'armée du roi Robert en l'an 1002 ou 1003.

2. Dom Vaissète combat cette interprétation du passage d'Aimoin en faisant observer que Guillaume de Toulouse ayant épousé en deuxièmes noces Emma, fille de Rotbod, comte de Provence, résida souvent en cette contrée au témoignage de chartes datées de 992, 1004 et 1005. On pourrait donc s'expliquer que Constance vint de Provence. Cette argumentation, bien que trop subtile, pourrait néanmoins être acceptée si les témoignages en faveur de Guillaume Taillefer étaient nombreux et probants. Nous avons vu qu'il n'en est rien. Enfin Aimoin parle d'Arles et non de la Provence.

3. Dom Vaissète combat encore cette preuve avancée par le P. Pagi. Il demande qu'on lui prouve: 1° que la charte alléguée par ce dernier est bien de l'année 1001; 2° que Constance d'Arles fut la seule princesse du xie siècle qui ait porté ce nom. En réalité la première question n'a d'importance que pour fixer la date du mariage de Constance (Sur ce point voy. Pfister, p. 64); la deuxième aurait pu être retournée contre son auteur: on aurait pu demander à Dom Vaissète de prouver par des chartes que Guillaume Taillefer a eu une fille du nom de Constance, démonstration qu'il lui aurait été bien difficile de faire.

4. Richer, III, 92 et 95.

5. Elle souscrit plusieurs chartes du comte d'Arles. Voy. *Historiens de France*, X, 569. et Benj. Guérard, *Cart. de Saint-Victor de Marseille*, charte n° 15.

trop d'invraisemblance que Blanche était le surnom d'Arsinde, première femme de Guillaume Taillefer. La publication du manuscrit de Richer, en 1839, a renversé toutes ces hypothèses, en montrant que la future comtesse d'Arles était déjà veuve quand elle épousa Louis V et qu'elle s'appelait Adélaïde.

Pour connaître à quelle famille appartenait cette princesse, cherchons quel fut son premier mari. Richer désigne Raimond, duc de Gothie, qui, prétend-il, venait de mourir quand Adélaïde se remaria avec le fils de Lothaire[1]. Ce Raimond ne peut être Raimond-Pons, comte de Toulouse, qui était mort depuis trente ans, lors du mariage de Louis V (982) et dont la femme s'appelait Garsinde. Presque tous les historiens de ce siècle se sont prononcés en faveur de Raimond Ier comte de Rouergue et duc de Gothie. Cette opinion est aussi inadmissible, car la femme de ce personnage est bien connue, c'est Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie[2].

Il faut donc écarter ces deux identifications. Or, si nous examinons la série des seigneurs de l'Aquitaine au xe siècle, nous trouvons, au cœur de cette région, un personnage puissant qui a une femme du nom d'Adélaïde; c'est Étienne, comte de Gévaudan, qui en eut trois fils, Pons, Bertrand et Guillaume. C'est la veuve d'Étienne (mort en 961) qu'épousa Louis V, c'est au milieu des possessions des comtes de Gévaudan, à Brioude, qu'il résida pendant deux ans[3]. La femme d'Etienne était une princesse de la maison d'Anjou. Elle était fille de Foulques le Bon, sœur par conséquent de Gui, que le roi Lothaire nomma, en 975, évêque du Puy en Velay, et de Geoffroi Grisegonelle qui conseilla et dirigea le mariage de Louis V[4].

On s'explique maintenant comment Constance, fille d'Adé-

1. Richer, III, 72 : « ..... Ludovico regi asciscendam conjugem Adelaïdem, Ragemundi nuper defuncti ducis Gothorum olim uxorem. »
2. Voy. p. 127, note 1.
3. C'est donc du pays de sa mère, c'est-à-dire du centre de l'Aquitaine, de l'Auvergne, que Constance amena en France et en Bourgogne ces élégants Aquitains qui scandalisèrent Raoul Glaber et Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (Raoul Glaber, éd. Prou, p. 89).
4. *Chronique de Saint-Pierre du Puy* (*Hist. du Languedoc*, nouv. éd. V, p. 14-27). Richer (III, 93), cf. p. 81 et 127.

laïde d'Anjou, pouvait être cousine de Foulques Nerra, fils de Geoffroi Grisegonelle[1]. Quant à la parenté de la femme du roi Robert avec Hugues, évêque d'Auxerre, elle ressort du mariage d'Adèle, mère de Hugues, veuve du comte Lambert de Chalon, avec Geoffroi Grisegonelle[2].

Ainsi, des deux renseignements donnés par Raoul Glaber sur l'origine de Constance, c'est le second qui est le bon. Mabille s'est donc absolument mépris en refusant d'admettre la parenté entre Constance et la maison d'Anjou[3]. Son erreur provient de ce qu'il s'est appuyé uniquement sur des textes du XII^e siècle où la mère de Constance est seulement désignée sous le surnom de Blanche. Ne trouvant aucune princesse du X^e siècle qui portât le nom de Blanche, Mabille concluait logiquement que « Blanche, sœur ou tante de Foulques Nerra, « est un personnage imaginaire qu'il faut effacer de l'histoire[4] ». La lecture de Richer lui aurait fait soupçonner l'identité de

1. Raoul Glaber. *Historiae*, l. III, c. 2 et 9 (éd. Prou, p. 58 et 85).
2. Voir plus haut *Appendice V*, p. 329, n. 1.
3. On se souvenait si bien de cette parenté, encore au milieu du XI^e siècle, que le roi Henri I^{er}, fils de Constance, se trouvant à Angers le 1^{er} mars 1058 et confirmant la fondation du monastère de Saint-Nicolas faite par Foulques Nerra, l'appelle « son fidèle et *parent* ». Voy. *Epitome fundationis S. Nicolai*, analysé par Mabille lui-même (*Introd.*, p. LXXXIII).
4. *Introd. aux Chron. des comtes d'Anjou*, p. LXXVI. Dans l'*Hist. du Languedoc*, t. IV, 160 et 161, Mabille refuse d'admettre qu'Adélaïde d'Anjou, veuve d'Etienne de Gévaudan, se soit remariée avec Guillaume d'Arles, (1°) parce que : « Etienne, son premier mari, était « mort en 961, en la laissant mère de deux enfants au moins, et « elle n'aurait pu se remarier avant 980 ou 981, âgée d'environ 44 à « 45 ans. Peut-on admettre qu'à cet âge elle ait pu donner le jour à « Guillaume, deuxième du nom, et à Constance ? (2°) Aurait-elle « prolongé son existence jusques en 1028, époque où la deuxième « femme de Guillaume I, comte d'Arles, vivait encore ? évidem- « ment non ! » La première objection tombe devant le témoignage formel de Richer (III, 94) qu'Adélaïde abandonna Louis V moins de deux ans après son mariage pour s'unir, du vivant même de celui-ci, avec Guillaume d'Arles ; de plus nous venons de prouver que le premier mari d'Adélaïde était Etienne de Gévaudan, ce dont Mabille convient lui-même. La deuxième objection se réfute aisément : Mabille a confondu la femme de Guillaume d'Arles avec sa fille homonyme, qui elle pouvait parfaitement vivre encore en 1028. Mabille arrive bien à identifier justement le père de Constance avec Guillaume d'Arles, mais c'est en faisant un contresens sur un passage de Raoul Glaber. Voy. plus haut, p. 363.

Blanche et d'Adélaïde, femme de Louis V. C'est à M. Pfister que revient le mérite d'avoir réussi le premier à débrouiller ces questions obscures et à en donner une solution claire et précise[1]. En procédant d'une façon un peu différente, nous sommes arrivés aux mêmes résultats.

Concluons ces discussions, nécessairement longues et minutieuses, en disant qu'en résumé :

1° *Adélaïde,* femme de Hugues Capet, est certainement une princesse d'origine aquitaine, très probablement fille de Guillaume III, Tête-d'Étoupes.

2° *Constance,* femme de Robert II, est fille de Guillaume Ier comte d'Arles, et d'Adélaïde de la maison d'Anjou.

1. *Robert le Pieux,* p. 61-63

APPENDICE X

HERBERT DE TROYES ET EUDES DE CHARTRES

Quels sont les comtes Eudes et Herbert que nous voyons jouer un rôle considérable sous les règnes de Lothaire, Louis V et Hugues Capet?

Une telle question peut paraitre étrange. Il y a lieu néanmoins de la poser, comme on va le voir.

Marlot[1] au XVII[e] siècle les identifiait avec deux fils d'Albert, comte de Vermandois, qui portaient effectivement ces noms. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* Digot[2], Wilmans[3], voient dans Eudes le duc de Bourgogne, frère de Hugues Capet. Écartons de suite, en ce qui concerne Eudes, ces opinions erronées. Il ne pouvait être fils d'Albert de Vermandois, car dans une lettre de Gerbert il est désigné comme fils du comte Thibaud[4]; il ne pouvait être le duc de Bourgogne, puisque celui-ci mourut au début de 965 au témoignage de Flodoard. Donc, sans aucun doute, Eudes est le fils de Thibaud le Tricheur, comte de Chartres, Blois et Tours, auquel il succéda vers 975.

Mais qui est Herbert? A l'exception de Marlot, tous les érudits ont cru que c'était Herbert II qui, en 967, succéda comme comte de Troyes à son frère Robert[5]. La date de la mort d'Herbert II est incertaine; on la place généralement vers 993. Mais tout récemment cette opinion traditionnelle a rencontré un adversaire décidé en M. Longnon qui, dans son *Atlas*

1. *Histoire de Reims*, II, 709.
2. *Histoire de Lorraine*, I, 204.
3. *Jahrb. d. deutschen Reichs u. Otto III*, p. 13.
4. Lettre n° 17, éd. Havet, p. 13.
5. *Art de vérif. les dates*, II, 659; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, 176, note 2.

historique, fait mourir Herbert II peu après 980[1], se réservant d'en donner ultérieurement la preuve dans un travail spécial. Ce travail n'ayant pas encore paru, nous sommes obligés d'exposer l'opinion du savant professeur au Collège de France d'après les entretiens qu'il a bien voulu avoir avec nous. Selon M. Longnon, Herbert ne serait autre qu'un frère d'Eudes de Chartres qui aurait succédé dans le comté de Troyes à son oncle Herbert II après 980, avant 985. Eudes aurait eu pour sa part d'héritage le comté de Meaux.

Nous allons exposer de notre mieux les arguments en faveur de cette théorie, en les complétant au besoin.

1° Herbert et Eudes apparaissent constamment liés l'un à l'autre dans tous les documents de l'époque et particulièrement dans les lettres de Gerbert. L'un n'est jamais nommé sans l'autre. On ne peut guère s'expliquer que ces deux personnages marchent toujours de concert qu'en admettant qu'ils sont frères.

2° Cette hypothèse semble trouver une confirmation dans les souscriptions d'Herbert et d'Eudes à une charte donnée à Blois en décembre 987. Par cet acte le chevalier Thibaud, *vir armis militaribus deditus*, fait don à l'abbaye de Marmoutiers de son alleu de Tavant[2]. Nous y trouvons cette clause finale intéressante : « Ut igitur hec auctoritas firmior « habeatur, eam manu mea firmavi et manibus fratrum meorum « et aliorum propinquorum seu domni *Odonis* comitis, ejusdem « monasterii instructoris et defensoris, vel multorum virorum « nobilium firmari feci. — Signum domni *Heriberti* comitis. « Signum Mainerii. Signum Acfredi. — Data mense decembrio, « apud Blesis, anno primo Hugonis regis, regnante Hugone.[3] »

3° En admettant que Herbert II soit mort avant 985 et qu'Eudes et Herbert III (de Troyes) soient frères, on s'explique très bien le passage suivant de Richer resté jusqu'ici lettre close : « Itaque Odonem atque Heribertum, viros « illustres et potentia claros, advocans (Lotharius), eis sui voti « secretum aperuit. Et quia paulo ante eorum patrui absque

1. *Atlas historique*, p. 221, note 1.
2. Tavant (Indre-et-Loire), canton de l'Ile-Bouchard.
3. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XIX, 1858, p. 368.

« liberis defuncti terra optima cum oppidis munitissimis illas « liberaliter donaverat, ipsi mox domi militiaeque sese para- « tissimos responderunt[1]. »

Herbert II, comte de Troyes et de Meaux, était oncle d'Eudes et de Herbert par sa sœur Leudegarde qui avait épousé Thibaud le Tricheur. En désignant Herbert II comme oncle d'Eudes et de Herbert, Richer les déclare frères implicitement.

4° Comprendrait-on que le personnage qui remplit un rôle si actif de 985 à 991 fut Herbert II, alors âgé de 65 à 70 ans? Le puissant seigneur qui aida Lothaire à prendre Verdun, le geôlier du comte Godefroi, le protecteur de Charles de Lorraine qui va jusqu'à corrompre le pape en sa faveur, c'est l'*Heribertus Juvenis* qui s'empara de l'abbaye de Montiérender au détriment de Gérard, évêque de Toul : « Ge- « rardus imperiali praecepto Ottonis Magni possedit abbatiam « Medii Monasterii et de Offonisvilla, necnon Pauliniacensem « et Dervensem. Eo tamen vivente, Heribertus Juvenis, pater « Stephani comitis de Vitreio, totam abbatiam Dervensem « abstulit et possedit; cujus vestigium sequens ejus filius « Stephanus similiter usurpavit et tenuit[2]. »

Nous pouvons préciser l'époque où Herbert le Jeune a usurpé l'abbaye de Montiérender. Celle-ci n'a pu être aux mains de saint Gérard de Toul qu'après la mort de l'abbé Adson, son ami. Adson mourut dans un pèlerinage en Terre Sainte le 14 juin 992. Saint Gérard mourut lui-même le 23 avril 994[3]. C'est donc entre ces deux dates que Herbert le Jeune s'empara de l'abbaye.

Conçoit-on qu'on ait surnommé le *Jeune* Herbert II, alors âgé de 70 ans au moins? Tout au contraire Herbert II est surnommé le « *Vieux* » dans les *Miracles de saint Berchaire*. Loin d'avoir persécuté Montiérender, il en fut le bienfaiteur[4]

1. Richer, III, 100.

2. *Vita beati Gerardi Tullensis episcopi*, auctore Widrico, cap. 21. *Mon. Germ.*, SS., IV, p. 503.

3. Sur la mort de Gérard, voyez Widric ; sur celle d'Adson, les *Miracles de saint Berchaire*. Cf. *Histoire littéraire*, t. VI, 492.

4. Voy. page 60, note 3, et p. 114, note 3. — *Miracula S. Bercharii*: « Heribertus comes qui cognominatur *Vetulus*, etc. » Ce personnage est encore désigné traditionnellement sous le nom d'Heribertus *senior* dans une charte de 1077-1081. Voy. Lalore, *Cart. de Troyes*, t. IV, p. 178.

et entretint des relations amicales avec Adson. Celui-ci apparaît comme abbé de Montiérender dès 968[1], à l'époque précisément où Herbert II succéda dans le comté de Troyes à son frère Robert.

Le comte Herbert qui mourut un 28 janvier et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Lagny qu'il avait restaurée[2] est cet *Heribertus Juvenis,* père du comte Etienne Ier de Champagne, et non pas Herbert II de Troyes. En effet, dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'abbaye de Lagny, donné à Sens le 24 février 1014 à la requête d'Étienne Ier, on trouve ce passage : « Le comte Herbert père dudit Étienne a rétabli « l'abbaye[3]. » Rapprochons ce passage de la phrase de la *Vita beati Gerardi :* « Heribertus Juvenis pater Stephani comitis « de Vitreio » et la démonstration sera évidente.

Herbert II le Vieux mourut après 980[4] et avant le début de 984[5]. Avec la permission du roi Lothaire, Herbert le Jeune hérita du comté de Troyes[6], Eudes de Chartres du comté de Meaux[7].

1. *Histoire littéraire*, t. VI, 471-492.
2. Herbert fut enterré dans la nef, à gauche. Dans les premières années du XVIIIe siècle, son cercueil fut transporté dans le chœur en présence de Mabillon, qui déchiffra son épitaphe, et nous donne la date de sa mort (*V kl. februarii*) dans ses *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 80.
3. *Historiens de France*, t. X, p. 602.
4. Nous avons une charte de lui à cette date, voy. p. 114, note 3. Aubry des Trois-Fontaines fait mourir Herbert le Vieux vers 989 et l'identifie avec le bienfaiteur de l'abbaye de Lagny. Mais cet auteur n'a pas d'autorité pour l'époque qui nous occupe; sa chronologie est vague et sans valeur, et nous venons de voir que le bienfaiteur de l'abbaye de Lagny était sans aucun doute Herbert le Jeune. Enfin Aubry connait si peu l'histoire de la Champagne, qu'il fait succéder immédiatement à Herbert le comte Eudes Ier, sans se douter de l'existence d'Étienne. Il n'y a donc pas à tenir compte de son opinion.
5. Dans la lettre 17 de Gerbert, Eudes et Herbert apparaissent déjà comme agissant de concert.
6. Voyez cette même lettre.
7. Meaux avait appartenu à Robert (Richer, III, 17). Raoul Glaber fait, il est vrai (II, 7; III, 2), d'Herbert, père d'Étienne, un comte de Troyes et de Meaux, mais son témoignage n'a ici que peu de valeur. Il était fort éloigné des événements, et s'il attribue rétrospectivement à Herbert le comté de Meaux, c'est que de son temps ce comté faisait en effet partie des possessions des comtes de Troyes, héritiers de Herbert. Un passage d'un contemporain, de Richer (IV, 93), montre bien que Meaux appartenait au comte Eudes.

5° Herbert le Jeune étant frère d'Eudes I[er], on conçoit fort bien qu'à la mort de son fils Étienne, en 1023, le comté de Champagne soit passé à Eudes II de Chartres qui y avait beaucoup plus de droit que le roi Robert.

Après avoir exposé les arguments principaux de M. Longnon, il nous reste à donner notre opinion. Nous adoptons pleinement la distinction entre Herbert le Vieux et Herbert le Jeune et croyons que ce fut ce dernier qui joua un rôle si actif et si important dans les événements de 984 à 991. Était-il frère d'Eudes de Chartres? Nous n'en sommes pas absolument convaincus, car le passage suivant de la lettre 17 de Gerbert va directement à l'encontre de l'opinion de M. Longnon : « ..... commotio Heriberti Trecassini et Oddonis co« mitis filii Tedbaldi », *filii*, remarquons-le bien, et non *filiorum*. Il est vrai que M. Longnon, qui ne s'est pas dissimulé l'objection, fait observer que nous n'avons pas le manuscrit original des lettres de Gerbert, que ce mot pouvait être écrit en abrégé et que les scribes auront mal résolu l'abréviation. Tout cela est possible, mais en somme nous n'avons aucune certitude[1].

Si l'on se refuse à admettre que Herbert le Jeune fut fils de Thibaud le Tricheur, nous ne voyons pas qu'on puisse l'identifier avec un autre personnage que Herbert III de Vermandois, fils du comte Albert. Par son père il était neveu de Herbert II de Troyes, tandis qu'Eudes de Chartres n'était neveu de ce dernier que par sa mère Leudegarde. Il semble donc que Herbert III de Vermandois ait eu droit à l'héritage de Herbert le Vieux à plus juste titre que les enfants de Thibaud le Tricheur. La charte suivante semblerait prouver qu'Herbert III a eu réellement une part de cet héritage. Le 16 janvier 988 nous voyons un certain Herbert, comte d'Omois, confirmer la donation au monastère d'Homblières d'un alleu sis en ce comté : donation faite par son vassal Harry (*Hadericus*) sur le conseil d'Ybert et de sa femme Her-

1. Remarquons encore que dans les *Gesta pontificum Autissiodorensium* (éd. Duru, I, 383), ces deux personnages sont appelés « Odo « Carnotensis et Heribertus Trecorum comites ». L'adjectif « Carnotensis » s'applique seulement à Eudes.

sent[1]. La mention du monastère d'Homblières et l'intervention d'Ybert de Ribemont montrent que le comte d'Omois, Herbert, n'est autre qu'Herbert III de Vermandois. D'autre part Herbert le Vieux, s'il n'est pas désigné formellement comme comte d'Omois, a certainement eu des possessions en ce *pagus*[2]. Ne peut-on en conclure que l'Omois a passé de Herbert le Vieux à Herbert III de Vermandois, et par suite qu'il est vraisemblable que ce dernier a hérité aussi des comtés de Troyes et de Vitry et n'est autre que Herbert le Jeune? Nous ne donnons cela que comme une hypothèse qui n'est pas sans vraisemblance.

On pourrait nous objecter: 1° Que dans une charte de 1018 relative à une localité du Tonnerrois, Ermengarde, veuve de Herbert III, est qualifiée comtesse de Vermandois[3], et que si elle avait été femme d'un comte de Troyes, il serait bizarre qu'elle ne fût pas appelée comtesse de Troyes en cette région. 2° Que le Nécrologe de Saint-Quentin[4] place la mort de Herbert III de Vermandois un 29 août et que nous-mêmes avons établi que Herbert le Jeune est mort le 28 janvier. 3° Si Étienne, comte de Troyes, est fils d'Herbert III de Vermandois, Eudes, comte de Vermandois, est son frère[5]. Pourquoi celui-ci n'hérite-t-il pas d'Étienne à sa mort en 1023, et pourquoi le comté de Champagne passe-t-il à Eudes II de Chartres?

Nous pourrions répondre à la seconde objection que le nécrologe de Saint-Quentin n'identifie pas le comte Herbert mort un 29 août, et que celui-ci peut très bien être Herbert le Vieux; à la troisième, que l'on ne s'explique pas non plus pourquoi à la mort d'Herbert le Vieux son héritage serait passé aux enfants de Thibaud le Tricheur plutôt qu'aux princes de Vermandois qui lui étaient plus proches pa-

1. Voyez cette charte dans Colliette, *Histoire du Vermandois*, I, 565. Sur Ybert de Ribemont, cf. l'Introduction de M. Longnon à l'édition de *Raoul de Cambrai*.
2. Voy. p. 114, n. 3.
3. *Gallia Christiana*, t. IV, Pr., col. 139.
4. Colliette, *Histoire de Vermandois*, t. I, p. 58.
5. Sur Eudes de Vermandois et ses frères, voir Colliette (*op. cit.* p. 580-583).

rents, etc. ; mais aucune de ces réfutations ou de ces objections n'est vraiment décisive, et nous préférons avouer notre incertitude. Herbert le Jeune est-il fils de Thibaud le Tricheur ou faut-il l'identifier avec Herbert III de Vermandois ? Nous n'osons nous prononcer ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il est différent du comte Herbert qui succéda à son frère Robert comme comte de Troyes et de Meaux en 967.

On peut fixer, au moins approximativement, la date de la mort de Herbert le Jeune. La date du jour nous la connaissons déjà : c'est le 28 janvier. Ses démêlés avec l'évêque Gérard, au sujet de Montiérender, nous prouvent que sa mort est postérieure au 14 juin 992, peut-être même au 23 avril 994[1] ; elle est antérieure au 29 février 996, car à cette date son fils Étienne lui avait succédé[2]. Raoul Glaber ayant fait le récit d'une éruption du Vésuve arrivée « septimo de supra- « dicto millesimo anno », c'est-à-dire en 993 ou 994, ajoute : « post hec vero..... (obierunt) in Galliis namque Odo et He- « ribertus, quorum prior Turonorum Carnotique, sequens « vero Meldorum ac Trecarum comes extitit[3] ». Il semble donc placer la date de la mort de ces deux personnages en 994 ou 995. Eudes Ier mourut en 995[4] ; il est donc extrêmement probable que Herbert le Jeune mourut aussi cette même année. Ainsi Herbert et Eudes nous apparaissent constamment associés l'un à l'autre jusque dans la date de leur mort.

1. Voyez plus haut, page 372.
2. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 183-185.
3. *Rodulfi Glabri Historiae*, l. II, c. VII, éd. Prou, p. 40.
4. Sur la mort d'Eudes Ier, voyez Richer (IV, 94).

GÉNÉALOGIE DES COMTES DE VERMANDOIS ET DE TROYES

ANCIENNE GÉNÉALOGIE

- Herbert, II de Vermandois, I^er^ de Troyes † 943.
  - Albert de Vermandois † 987
  - Herbert II de Troyes † 993
    - Étienne † 1023
  - Leudegarde, épouse Thibaud † 975
    - Eudes I^er^ de Chartres † 995
      - Eudes II de Chartres, I^er^ de Champagne † 1037

GÉNÉALOGIE PROPOSÉE PAR M. LONGNON

- Herbert II † 943
  - Albert de Vermandois † 987
  - Herbert II de Troyes † 980-984
  - Leudegarde
    - Herbert III de Troyes
      - Étienne † 1023
    - Eudes I^er^
      - Eudes II

NOUVELLE GÉNÉALOGIE

- Herbert II † 943
  - Albert de Vermandois † 987
    - Herbert III de Vermandois et de Troyes † 995
      - Étienne
  - Leudegarde
    - Eudes I^er^
      - Eudes II

DEGRÉ DE PARENTÉ ENTRE LES CAPÉTIENS ET LES COMTES DE CHARTRES ET DE CHAMPAGNE

ANCIENNE GÉNÉALOGIE

- Herbert I^er^ de Vermandois.
  - Béatrice, épouse Robert I^er^
    - Hugues le Grand
      - Hugues Capet
        - Robert II
  - Herbert II de Vermandois † 943
    - Herbert II (de Troyes)
      - Étienne † 1023

GÉNÉALOGIE PROPOSÉE PAR M. LONGNON

- Herbert I^er^ de Vermandois.
  - Béatrice
    - Hugues le Grand
      - Hugues Capet
        - Robert II
  - Herbert II
    - Leudegarde
      - Herbert III (de Troyes)
        - Étienne
      - Eudes I^er^
        - Eudes II

NOUVELLE GÉNÉALOGIE

- Herbert I^er^ de Vermandois.
  - Béatrice
    - Hugues le Grand
      - Hugues Capet
        - Robert II
  - Herbert II
    - Albert † 987
      - Herbert III † 995
        - Étienne

APPENDICE XI

EXAMEN DES DIFFÉRENTES APPRÉCIATIONS SUR LE CHANGEMENT DE DYNASTIE ET L'ÉLECTION DE HUGUES CAPET.

La révolution qui détrôna définitivement les descendants de Charlemagne au profit des descendants de Robert le Fort est un des événements de l'histoire de France qui ont donné lieu aux discussions les plus passionnées et aux interprétations les plus erronées.

Tout d'abord remarquons que sur la fin du x° siècle nous n'avons de témoignages vraiment contemporains que ceux de Gerbert et de Richer. Or, si le premier joua un rôle important dans les intrigues qui précédèrent l'élection de Hugues Capet [1], il ne nous en a pas laissé le récit. Sa correspondance nous le montre seulement tout dévoué à Hugues et à son fils Robert. Un moment, il est vrai, Gerbert paraît avoir eu des doutes sur la légitimité de la royauté capétienne. En août 989, peu de temps après que Charles de Lorraine se fût emparé de Reims, Gerbert écrivait à Ascelin, évêque de Laon, une lettre où il va jusqu'à traiter Hugues et Robert d'usurpateurs : « Divi augusti Lotharii germanus frater, heres « regni, regno expulsus est. Ejus emuli, ut opinio multorum « est, interreges creati sunt. Quo jure legitimus heres exhe- « redatus est? [2] ». Ainsi, au témoignage de Gerbert lui-même, un grand nombre de gens ne considéraient le règne des Capétiens que comme transitoire. On sait que la défaillance de Gerbert fut de courte durée et qu'en l'année 990 il était revenu au parti de Hugues Capet [3].

1. Voy. lettre de Gerbert 163 (éd. Havet, p. 145).
2. Lettre de Gerbert 164.
3. Lettres 167 à 178. Cf. plus haut, p. 265-267.

Quant à Richer, élève de Gerbert et admirateur de l'archevêque de Reims, Adalbéron, il se rallie tout de suite à la nouvelle dynastie et qualifie Charles de *tyran*[1].

Dudon de Saint-Quentin fut certainement témoin oculaire des événements, puisqu'il nous raconte avoir été chargé d'une mission auprès de Richard de Normandie par Albert de Vermandois, menacé par Hugues Capet qu'il refusait de reconnaître pour roi[2]. Loin de donner la moindre appréciation sur le couronnement de ce dernier, Dudon ne dit pas un seul mot de Charles de Lorraine et ne mentionne même pas le règne de Louis V. Il est vrai que l'ouvrage du chanoine de Saint-Quentin a été composé à un point de vue exclusivement normand et une trentaine d'années après la chûte de la dynastie carlovingienne.

Les Annales[3] se bornent à signaler en une phrase l'élévation au trône de Hugues Capet, sans donner aucune marque d'approbation ou de blâme. Quelques-unes ne mentionnent pas même cet événement[4]. Aimoin de Fleury, au livre II des *Miracles de saint Benoit*, qu'il écrivait peu de temps après 1004, semble favorable à Hugues Capet qui, dit-il, « ducatum « Franciae strenue tunc gubernabat[5] ».

Par contre, l'auteur anonyme de l'*Historia Francorum Senonensis*, qui écrivait peu après 1015, le qualifie de « rebelle. » La ville de Sens, où cette chronique fut composée, avait eu pour archevêque Séguin, ennemi de Hugues Capet[6]; c'est ce qui nous explique l'hostilité de cette appréciation. Hugues est encore traité d' « usurpateur » dans la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux qui semble bien reproduire des annales contemporaines[7]. Le chroniqueur limousin Adhémar de Chabannes paraît indécis dans ses appréciations. Il écrit:

1. Richer, IV, 37.
2. Éd. Lair, p. 295.
3. *Annales Blandinienses. S. Dyonisii, Elnon., Floriac., Laub. et Leod., S. Medardi, Nivern., S. Florentii Salmur.*, etc.
4. *Annales Gandenses, Marciac., S. Quentini Veromand., Remenses*, etc.
5. L'anonyme qui a composé la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, vers le milieu du XIe siècle, n'a fait que reproduire ce passage.
6. Voy. plus haut p. 215.
7. Le *Chronicon Saxonicum* ne fait que copier Sigebert.

« Regnum pro eo (Louis V) voluit accipere patruus ejus « Carolus, sed non potuit quia Deus judicio suo meliorem « elegit : nam Franci, inito consilio, eum abiciunt et Hugonem « ducem, filium Hugonis, regem eligunt. [1] » Mais il ajoute « quelques lignes plus bas : « Sane dux Aquitanorum Willelmus « reprobrans nequiciam Francorum, Hugoni subditus esse « noluit, etc. » L'auteur a évidemment utilisé deux sources différentes sans se préoccuper de faire disparaître les contradictions [2].

Quand la dynastie capétienne se fut affermie sur le trône, quand elle présenta des chances de stabilité et de durée, personne n'osa plus naturellement élever le moindre doute sur sa légitimité.

Raoul Glaber et Odoran, qui écrivaient vers le milieu du XIe siècle [3], ne mentionnent même pas les luttes de Hugues Capet contre son compétiteur. Le premier se contente de dire que Hugues soumit les révoltés, sans préciser quels étaient ces « révoltés [4] ». Odoran fait mieux encore : il invente une prétendue cession du royaume faite par Louis V mourant à Hugues Capet [5]. Le récit est encore plus extraordinaire dans la *Chronique de Saint-Aubin d'Angers* qui prétend que Lothaire donna son royaume avec sa fille Constance à Robert le Pieux [6].

1. Reproduit dans le *Chronicon S. Maxentii Pictavensis*, qui date du XIIe siècle. Cf. *Historiens de France*, X, 8 et 210.

2. La *Translatio S. Genulfi* semble s'être inspirée d'Adhémar.

3. Raoul Glaber a écrit ses *Historiarum libri V* en 1047 et 1048, Odoran sa *Chronique* entre 1032 et 1046.

4. Raoul Glaber, II, 1 (éd. Prou, p. 26) : « Suscepto igitur Hugo re« gimine regni Francorum non multo post, plerosque suorum, quos « etiam prius in universis habuerat subditos, persensit contumaces. « Tamen, ut erat corpore et mente vividus, cunctos sibi rebellantes « compescuit. »

5. *Historiens de France*, VIII, 237 : « Anno 987 obiit Hludovicus rex « juvenis qui nichil fecit, donato regno Hugoni duci, qui eodem anno « rex factus est a Francis. Et eodem anno Robertus, filius ejus piissi« mus, rex ordinatus est. Hic deficit regnum Caroli Magni. » Odoran fut en relations amicales avec Robert et Constance, qui le chargèrent en 1028 de l'exécution de deux châsses devant contenir les reliques de saint Potencien et de saint Savinien (Odoran était un habile orfèvre). C'est très probablement à dessein qu'il dénature l'avènement de Robert et de son père.

6. « Lotharius, filius Ludovici Oltramarini regnavit annis 31. In isto

Guillaume Godel, moine de Saint-Martial de Limoges dans la seconde moitié du XII[e] siècle, s'imagine que Hugues est parvenu au trône après avoir vaincu Charles de Lorraine et même Louis V. Il soutient de plus que Hugues ne ceignit jamais la couronne[1]. Cette dernière légende me paraît avoir pour origine une tentative d'interprétation du mot Capet (c'ést-à-dire *cappatus*, chapez, qui porte une chappe)[2].

Dans la première moitié du XI[e] siècle on voit se former une légende pieuse au sujet de l'avènement des Capétiens. Hugues s'était toujours montré dévot aux églises. En l'année 980 il avait réformé les abbayes de Saint-Valery-sur-Somme et de Saint-Riquier et, le 1[er] avril 981, avait obtenu du pape Benoit VII une bulle qui soustrayait la première à l'ordinaire pour la mettre sous la dépendance directe du Saint-Siège. Ces réformes avaient été précédées de la translation dans ces deux monastères des reliques de saint Valery

« reges Francorum defecerunt. Hic accepit uxorem Blanchiam, filiam « Fulconis Boni, comitis Andegavensium, patris Gaufridi Grisago-« nellae, et habuit ex ea filiam, Constantiam nomine, quae fuit data « cum regno Roberto, regis filio, scilicet Hugonis Magni. » On voit que ce chroniqueur brouille tous les faits et commet autant d'erreurs que de mots. Cf. *Appendice IX*. — La *Chronique de Vézelay* donne à Charles le surnom de son grand-père « Carolus Stultus, ultimus prosa-« piae Caroli, regnat » (*sic*). (*Hist. de France*, X, 315). — Charles est encore appelé *infatuatus* dans la *Narratio restaurationis abbatiae S. Martini Tornacensis*, qui date du XII[e] siècle. Voy. *Hist. de France*, X, 236.

1. *Ibid.*, Richard de Poitou (*Hist. de France*, X, 264) et Gervais de Tilbury (*Hist. de France*, IX, 45). Guizot (*Hist. de la civilisation en France*, III, 288) a eu un grand tort d'attacher une importance considérable à cette légende. M. Luchaire (I, 36) la déclare inacceptable avec toutes raisons.

2. Cf. *Appendice IV*. — M. Giry me signale une indication curieuse et qui m'avait échappé à propos d'un diplôme de Lothaire et des légitimistes Carolingiens. Elle se trouve aux Arch. Nat. dans le *petit Pastoral* de N.-D. de Paris à la p. 94. En marge d'un diplôme de Lothaire et de Louis (daté par Guérard de 982. *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 279), en face d'un passage où est mentionné *Hugone excellentissimo duce*, une main du XIII[e] siècle a ajouté : *Iste Hugo, quem sic commendant, privavit eos regno*. — Dans le même volume, p. 374, dans une liste chronologique des rois de France : *Hugo Chapet, comes Parisii, regnum sibi usurpavit;* et en marge un lecteur a écrit le mot *Non*. Ces mentions ont été relevées par M. de Barthélemy. *Bibl. de l'École des Chartes*, 6[e] série, t. II, 1866, p. 161. n. 2.

et de saint Riquier, enlevées jadis par le comte de Flandre, Arnoul le Grand, restituées à Hugues par Arnoul II. Dans leur joie, les moines du Vimeu et du Ponthieu voulurent que cette cérémonie (opérée les 2 et 3 juin 980) eût été accompagnée de circonstances miraculeuses. Quand le comte Bouchard et le vicomte Orland traversèrent la Somme portant sur leurs épaules la châsse de saint Valery, le flux qui montait et menaçait de les engloutir s'arrêta devant le corps du saint[1]. Leur imagination reconnaissante ne s'arrêta pas là. Hugues Capet avait dû opérer cette translation sur l'intervention même de saint Valery. Celui-ci était apparu la nuit au duc de France et lui avait ordonné de transporter son corps et celui de saint Riquier dans leur antique séjour. Il lui promettait en récompense qu'il ceindrait un jour la couronne et que ses descendants seraient rois jusqu'à la septième génération[2].

Cette légende eut un grand succès. Elle absolvait en quelque sorte la dynastie capétienne du reproche d'usurpation, lui promettait un long avenir et peignait son fondateur sous les couleurs les plus favorables. C'est sur elle que s'appuient les *Chroniques de Saint-Denis*, et Guillaume de Nangis[3], pour affirmer que le couronnement de Hugues Capet fut parfaitement légitime. D'ailleurs, à partir du XIII^e siècle, les chroniqueurs français rassurent leur conscience en faisant remarquer que la dynastie de Charlemagne remonta sur le trône de France grâce au mariage d'Isabelle de Flandre avec Philippe-Auguste. Isabelle était fille de Baudoin, comte de Hainaut, qui prétendait descendre d'une fille de Charles de Lorraine[4]. Au XIV^e siècle, Jean d'Ipres se préoccupe de l'avènement des Capétiens. Il commence par repousser l'opinion qui les faisait descendre d'un boucher de Paris[5]. Il connaît l'apparition de

1. Voy. plus haut p. 116-118 et 124, note 3.
2. *Historia relationis corporis s. Walarici abbatis in monasterium Leuconaense* (*Histor. de France*, IX, 147-149.)
3. *Historiens de France*, X, 300. Cf. Orderic Vital (*Ibid.*, X, 234). A la fin du XV^e siècle Nicole Gilles justifie encore Hugues Capet en s'appuyant sur l'apparition de saint Valery. *Chroniques et Annales de France*, 1492, in-folio, fol. 79 et 80.
4. Voy. plus haut p. 287.
5. On sait que cette légende est déjà rapportée par Dante, *Purga-*

saint Valery, mais n'en déclare pas moins mauvaise la cause de Hugues, qui, à l'exemple de ses ancêtres, s'est révolté contre son roi, malgré les anathèmes lancés contre ceux qui troubleraient les descendants de Pépin dans la possession du trône[1].

A partir des temps modernes, les idées sur l'élection de Hugues Capet se modifièrent. Les auteurs, même favorables, cessèrent de s'appuyer sur la vision de saint Valery et cherchèrent d'autres arguments.

Au XVIe siècle, nous ne voyons guère que deux auteurs hostiles à Hugues Capet, Robert Gaguin et Hotman. Le premier qualifie nettement « Hue Capel » d'usurpateur et déclare qu'il n'obtint le royaume que par trahison[2]. Hotman, qui soutenait qu'il avait existé de tout temps en France un Grand Conseil chargé d'élire et de déposer les rois, prétend que Hugues Capet, pour s'attacher les seigneurs, décréta l'hérédité des fiefs (*sic*). Hotman déclare gravement que c'était là un attentat contre l'autorité de ce Grand Conseil[3], qui bien entendu n'a jamais existé que dans son imagination. Les historiens favorables à la dynastie capétienne sont d'ailleurs de beaucoup les plus nombreux.

C'est à cette époque que l'on commence à attribuer la chute des Carolingiens à des causes patriotiques et au sentiment

toire, chant XXV, 52 : « Figliuol fui d'un beccaio di Parigi. » Dans une thèse soutenue à l'École des Chartes en 1847, M. Eug. Châtel a prétendu qu'elle remonte au moins au XIIIe siècle et a un caractère politique et bourgeois; ce qui me paraît douteux. Littré (*Journal des savants*, 1865, p. 89) lui donne comme origine une confusion du surnom de *Chapet* avec *chaple*, *chapler* = découper. Cette légende s'est poursuivie fort tard. Au XVe siècle Villon écrit : « Se fusse des hoirs Hue « Capet | Qui fut estraict de boucherie. » Voyez encore au XVIe siècle, Corneille Agrippa, *De vanitate scientiae*, § *de nobilitate* (Leyde. 1643, p. 223). Cf. Paulin Paris, *Histoire littéraire*, XXVI, 125-149 et la chanson de *Huon Chapet* du XIVe siècle, éditée par le marquis de La Grange. Paris, 1864, Préface, p. IV-VIII.

1. *Chronicon Sithiense* (*Hist. de France*, X, 298). Cette objection de Jean d'Ipres est parfaitement fondée au point de vue historique. En sacrant Pépin et ses fils le 28 juillet 754, le pape Étienne II menaça d'excommunication quiconque choisirait un roi étranger à la race carolingienne. Voy. *Mon. Germ.*, SS., XV, t. I, p. 1-13.

2. *Chronicques de France*, fol. 60 v°.

3. *Franco-Gallia*, p. 244 de l'éd. de Francfort de 1665.

national blessé qui se retourne contre une dynastie allemande. Trois siècles plus tard, Augustin Thierry devait reprendre cette thèse en l'exagérant.

Girard du Haillant fut peut-être le premier à la soutenir. Il écrit : « Les François le (Charles) hayoient extrêmement « tant à cause qu'il auoit tousiours tenu le party des Alle- « mans, lors ennemis iurez des François, que pource qu'il « estoit mauvois prince a ses subiects[1]. »

Papire Masson[2] et Nicolas Vignier[3] expriment les mêmes idées, presque à la même époque et à peu près dans les mêmes termes.

François de Belleforest alla même plus loin. Il vit dans l'avènement de Hugues Capet la fin du règne des « Allemans » et la revanche des « Gaulois » (*sic*)[4]. Ces appréciations furent adoptées au XVII^e siècle par Scipion Dupleix[5] et surtout par Mézeray, qui écrit : « Les guerres qui depuis longtemps « avoient échauffé le courage des François Celtiques contre « les Allemands, leur avoient rendu cette nation odieuse et « tous ceux qui en soustenoient les intérêts. C'est pourquoy « Charles ayant tousiours cherché ses advantages en Alle- « magne jusqu'à lever ouvertement les armes contre sa « patrie et se porter quelquefois pour Roy contre son frère « Lothaire par la brigue des Allemands, s'exposa par ce « moyen à la haine des François, qui auoient peur de deve- « nir leurs vassaux[6]. »

1. *Histoire générale des Roys de France*, 1re éd. Paris, 1576, in-fol., et Paris, 1615, 2 in-fol. (t. I, p. 284).

2. *Annalium libri quatuor*, 2e éd. Paris, 1578. Il s'appuie sur Odoran pour prétendre que Louis V légua son royaume à Hugues Capet.

3. *Sommaire de l'histoire des François*, Paris, 1579. P. 213, il soutient que le peuple de France déféra la couronne à Hugues « du mes- « contentement qu'on avoit de son compétiteur qui s'estoit trop affecté « au party des Allemans. »

4. *Les grandes Annales et histoire générale de France des la venue des Francs en Gaule jusques au règne du roy tres chrestien Henri III.* Paris, 1579, 2 vol. in-fol. Voy. t. I, p. 362.

5. *Histoire générale de France depuis Pharamond jusqu'en* 1643 4e éd. Paris, 1634-1643, 6 tomes en 5 vol. Voy. t. II, p. 1 : « L'affection « de Charles envers les Allemands contre les François arma les Fran- « çois pour Hugues contre Charles. »

6. *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à maintenant* (1598) par Eudes de Mézeray. Paris, 1643-51. 3 vol. in-fol. Voy. t. I, 367. Il

Au milieu du XVII[e] siècle, les discussions se ranimèrent et prirent un caractère d'animosité nationale. Jacques Chifflet, écrivain aux gages de l'Espagne, entreprit de prouver que Philippe IV descendait de Clovis et de Charlemagne par l'intermédiaire des rois d'Italie, des comtes de Bourgogne et des rois d'Espagne. Chifflet commença par montrer (avec toutes raisons) que Hugues Capet ne se rattachait nullement à Charlemagne, comme le prétendaient bon nombre d'érudits français [1]. Il soutint en conséquence que Hugues s'était emparé illégalement du trône « astutia et calliditate usus..... Capetus « ut nefario facinore a se perpetrato regumque successorum « diræ sacrorum interdictioni fucum oblineret etc [2]. » Il alla jusqu'à l'accuser d'avoir fait périr par des crimes la race de Charlemagne [3].

Inutile de dire que les allégations de Chifflet excitèrent une violente colère chez les historiens français, colère qui n'était pas seulement provoquée par des questions d'érudition, mais par des préoccupations patriotiques.

A cette époque, ces misérables questions de généalogie avaient une importance énorme. Les princes s'en autorisaient pour se déclarer la guerre et légitimer à leurs yeux la spoliation des vaincus. Richelieu et Louis XIV ne se sont pas fait faute d'entretenir à leurs gages des érudits complaisants avec la mission de rechercher les « droits du Roi ».

On s'explique donc l'émotion produite par les dissertations de Chifflet. Deux érudits français se chargèrent d'y répondre aussitôt dans deux ouvrages qu'ils dédièrent naturellement à Louis XIV.

est assez curieux de retrouver les mêmes idées dans une mazarinade dont l'auteur avait pour but de transférer la couronne au prince d'Orléans : « La monarchie françoise fut remise entre les mains des vrais « Gaulois lorsque Hugues Capet descendu d'une ancienne race des « princes d'Anjou reçut la couronnne. » Voy. *Le guide au chemin de la liberté*. Paris, 1652, in-4 de 24 p., cité par Moreau, *Bibliogr. des Mazarinades*, n° 1534.

1. *Lumina nova genealogica* (dans les *Opera politico-historica ad pacem publicam spectantia*. Anvers, 1650, 2 tomes en 1 vol. in-fol.), I, 162-165 et 193-197. Cf. *Vindiciae Hispanicae*. Anvers, 1643.

2. *Lumina nova Salica* (*ibid.*, I, 264-265).

3. *Id.* (*ibid.*, I, 100 et 265).

David Blondel prit à tâche de combattre point par point les allégations de Chifflet touchant les rois d'Espagne et à son tour il démolit ses généalogies [1]. Dominicy se préoccupa plutôt de légitimer la dynastie capétienne en la rattachant à la race carolingienne. Son imagination lui montra jusqu'à quatorze preuves que j'énumérerai brièvement, à titre de curiosité [2]. Les Capétiens descendent de Charlemagne :

1° Par Adélaïde, fille de Louis le Pieux, mariée à Robert le Fort (*sic*) (p. 17-23).

2° par Béatrix de Vermandois, femme de Robert I (p. 26).

3° Par Adélaïde de Poitou, femme de Hugues Capet (p. 27-31).

4° Par Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste (p. 32).

5° Par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, descendante de Berthe, fille de Mathilde, reine de Bourgogne et sœur du roi Lothaire (p. 34).

6° et 7° Par Béatrice de Bourgogne, femme de Robert, comte de Clermont (p. 36-37).

8° et 9° Par Adélaïde de Maurienne, femme de Louis le Gros, et Anne de Clermont, femme de Louis II, duc de Bourbon (p. 38 et 39).

10° 11° 12° Par Constance d'Arles, femme de Robert II, et une seconde fois par Béatrice de Bourgogne (p. 40).

13° 14° Enfin par Blanche de Castille (pp. 40-42).

Ces excellentes démonstrations furent rendues encore plus convaincantes par les victoires de Turenne et de Condé. Les armées de Louis XIV prouvèrent à l'Espagne et à l'Empire la solidité des droits des Capétiens au trône de France.

Les historiens du XVIIIe siècle ne font que répéter ceux du XVIIe et du XVIe siècle. Notons en passant les réflexions du P. Daniel sur Hugues Capet. Elles sont d'une absurdité amusante : « Il (Hugues Capet) avoit comme Pépin beaucoup « de modération, de douceur et d'affabilité, qualités qui lui « avoient gagné le cœur, non seulement des François, mais en-

1. *Genealogicae francicae plenior assertio adversus Jo-Jac. Chiffletium.* Amsterdam, 1654, 2 vol. in-fol.

2. *Assertor gallicus contra Vindicias Hispanicas Jo-Jac. Chiffletii.* Paris, 1646, in-4.

« core du roi Lothaire (*sic*)... L'on vit par la manière dont il « poussa Charles, son concurrent, tandis qu'il lui disputa la « couronne et dans toute la suite de son règne, qu'il n'étoit « pas moins grand capitaine que grand politique[1] ».

Les jugements portés par Montesquieu ne sont pas ceux qu'on pourrait attendre d'un aussi grand esprit. Il déclare qu'on déféra la couronne à Hugues Capet parce qu'il était seul en état de défendre le pays contre les attaques des Normands (*sic*). Il voit dans la royauté capétienne un « grand fief », idée absolument fausse qui fit fortune[2].

Boulainvilliers combat de toutes ses forces l'idée « que ce « fut de la grâce de ce prince (Hugues Capet) que les seigneurs « obtinrent la possession de leurs terres et les droits attachés « à cette possession ». Une théorie superficielle expliquait en effet la formation de la féodalité par un prétendu abandon des droits régaliens fait par Hugues Capet aux seigneurs pour obtenir la couronne de leurs suffrages. Le même Boulainvilliers prétend en outre que l'élection de Hugues fut due à la violence ; il s'appuie sur une lettre de Gerbert où l'on voit Hugues disperser une assemblée tenue à Compiègne. Mais cette lettre est en réalité de 985 et non de 987[3]. Le reproche de Boulainvilliers est imaginaire[4]. Sans être exacts de tous points, les jugements de Mably sont beaucoup plus sensés : il démontre qu'il est faux que Charles ait été écarté du trône pour s'être rendu vassal de l'empereur Otton II ; il nie absolument que Hugues ait été élu par une assemblée de la nation. Son opinion est qu'il se fit nommer seulement par ses parents, ses vassaux et ses partisans. La royauté étant alors peu de chose, il ne trouva pas grande résistance. Mably déclare d'ailleurs que, bien qu'irrégulière, la royauté de Hugues Capet fut un événement heureux parce qu'elle fit cesser les compétitions[5].

1. *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*. Paris, 1729-55, 7 vol. in-4. Voy. t. III, p. 4 et 5.
2. *Esprit des Lois*, l. XXXI, c. 31 et 32.
3. Lettre de Gerbert n° 58 (éd. Havet, p. 55).
4. *État de la France*, t. II, p. 254-57 et 264-70. Cette erreur est attribuée à Voltaire par Devismes (*Hugues Capet*, p. 23-24), mais à tort.
5. *Observations sur l'histoire de France* (éd. Guizot, 1823, I, 174-179).

Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs,* est d'avis que la force et l'adresse furent le seul droit de Hugues Capet au trône.

Chose curieuse, le couronnement de Napoléon I^{er} devait ranimer la discussion au commencement de ce siècle. Devismes, membre du corps législatif, lança un pamphlet pour soutenir que le couronnement de Napoléon I^{er} était beaucoup plus légitime que celui de Hugues Capet. « La fondation de « la 4^{e} dinastie (*sic*) n'a rien de commun avec l'établissement « de la 3^{e}. » Celle-ci est usurpatrice, car il est faux que « la pos- « térité de Charlemagne ait été privée de la couronne par un « décret des représentants de la nation (!)[1]. » Devismes attaque naturellement Hugues Capet avec passion; il va jusqu'à le soupçonner d'avoir empoisonné Louis V. Par contre, il fait un portrait enchanteur de son rival, Charles de Lorraine. « Il « avoit des mœurs pures, un caractère franc et généreux, une « âme sensible[2] et reconnoissante, etc. » Malgré des bévues de tous genres, cet auteur n'en démontra pas moins que si Charles fut écarté du trône, ce ne fut nullement pour des considérations patriotiques[3].

C'était également l'avis de Sismondi : « Charles, en accep- « tant un fief de l'empereur Otton et en lui faisant hommage « n'avait ni renoncé à ses droits, ni offensé la nation française, « ni manqué à aucune des convenances des temps féodaux[4] », Sismondi ne se faisait aucune illusion sur la valeur de Hugues Capet : « Hugues Capet, en montant sur le trône, devint « ainsi le complément de la révolution féodale; il n'avoit ni le « génie qui auroit pu le diriger; il fut peu de chose par lui- « même; mais, tout dépourvu de talent et de grandeur que « paraisse avoir été ce fondateur d'une dynastie nouvelle, il « valoit mieux pour le régime qui commençoit que la famille « ancienne des rois[5] ».

1. Devismes. *Hugues Capet*, s. l. n. d. L'ouvrage a certainement été composé au moment même du couronnement de Bonaparte.
2. Naturellement!
3. Voy. *op. cit.* p. 16 et 17.
4. *Histoire des François*, t. IV, 41. Cf. t. III. 477-8.
5. *Id.*, IV. 36. L'appréciation du caractère de la nouvelle dynastie n'est pas exacte. Voy. Luchaire, *Institutions*, t. I, ch. I.

Au moment même où Sismondi écrivait ces lignes (1820), Augustin Thierry reprenait et développait les idées de Du Haillant et de Belleforest sur l'expulsion de la deuxième dynastie. On sait que pour ce brillant historien les Carolingiens sont les descendants des conquérants germains et les Capétiens les représentants de l'opinion nationale. L'élection de Hugues Capet « n'eut point lieu avec des formes « régulières : ce fut un coup d'entrainement, et Hugues Capet « devint roi des Français parce que sa popularité était « immense. Quoique issu d'une famille germanique, l'absence « de toute parenté avec la dynastie impériale [1], l'obscurité « même de son origine dont on ne retrouvait plus de trace « certaine après la troisième génération, le désignaient « comme candidat à la race indigène dont la restauration « s'opérait en quelque sorte depuis le démembrement de « l'empire. Tout cela n'est point formellement énoncé dans « les histoires contemporaines [2], mais l'on ne doit pas en « être surpris. Les masses populaires lorsqu'elles sont en « mouvement ne se rendent point un compte bien net de « l'impulsion qui les domine ; elles marchent d'instinct et « tendent vers le but sans chercher à le bien définir. A ne « les considérer que d'une manière superficielle on croirait « qu'elles suivent en aveugles les intérêts particuliers de « quelque chef dont le nom seul fait du bruit dans l'histoire ; « mais cette importance même des noms propres vient de « ce qu'ils ont servi de mot de ralliement pour le grand « nombre qui, en le prononçant, savait ce qu'il voulait dire et « n'avait pas besoin, pour le moment, d'une façon de s'exprimer « plus exacte... C'était une opinion répandue parmi les gens « de condition inférieure que la nouvelle famille royale sortait « de la classe plébéienne ; et cette opinion qui se conserva « durant plusieurs siècles ne fut point nuisible à sa cause [3] ». Il n'y a pour ainsi dire pas un mot dans tout ce passage qui ne soit une erreur et ne dénote les illusions les plus singulières sur l'état social du xe siècle. Augustin Thierry,

1. On voit par cette assertion qu'Augustin Thierry n'avait qu'une connaissance imparfaite de l'histoire du xe siècle.
2. Cet aveu est à retenir.
3. *Lettre douzième sur l'histoire de France.*

selon son habitude, avait mis son imagination à la place des textes; il ne s'appuyait que sur des extraits de Raoul Glaber, d'Hugues de Fleury et de Jean d'Ipres, qu'il interprétait à sa guise; et ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il s'imaginait que ces chroniqueurs étaient des témoins contemporains. La théorie d'Augustin Thierry était superficielle et fausse. Elle avait donc toutes les chances d'être acceptée. Aujourd'hui même elle a encore une vogue qui n'est pas près de passer.

Henri Martin et Michelet l'adoptèrent sans contrôle, comme ils firent de la plupart des idées d'Augustin Thierry. Guizot lui-même semble être sous son influence et ne montre pas sa lucidité habituelle en émettant les réflexions suivantes : « L'ancienne royauté de Charlemagne était suspecte « aux anciens officiers de la couronne, ducs, comtes, etc., « comme une puissance sur laquelle ils avaient usurpé et « qui avait beaucoup à leur redemander... Par sa nature, « son titre, ses habitudes, ses souvenirs, la royauté carlovingienne était donc antipathique au régime nouveau, « au régime féodal. »

« On s'est étonné de la facilité que trouva Hugues Capet à « s'emparer de la couronne : on a eu tort. En fait, le titre de « roi ne lui conféra aucun pouvoir réel dont ses égaux se « pussent alarmer : en droit, ce titre perdit en passant sur sa « tête ce qu'il avait encore pour eux d'hostile et de suspect... « Hugues Capet n'avait point de souvenirs, point de passé, « c'était un parvenu en harmonie avec une société renouvelée. « Ce fut sa force, ce qui du moins rendit sa position plus facile « que celle de la race qu'il écartait[1] ».

Les idées de Guizot ont été adoptées, semble-t-il, par Pardessus[2]. En somme, ces deux écrivains ne font guère que

1. *Histoire de la civilisation en France*, t. III, p. 280-290. Les allégations de Guizot ont aussi étonné M. Luchaire. Voy. *Institutions*, t. I, ch. Ier, p. 33-34.

2. Voy. son *Mémoire sur l'organisation judiciaire* en tête du t. XXI des *Ordonnances des rois de France*, p. III. VI-VII. Cf. Vuitry, *Régime financier de la France*, p. 146-147; Boutaric, *Le régime féodal* (*Revue des questions historiques*, t. XVIII, p. 364). Kalckstein (p. 462-463). — Tous ces auteurs ont été parfaitement réfutés par M. Luchaire; *Institutions*, t. I, ch. Ier et Introd., p. 19-31.

reprendre sous une autre forme la théorie du « grand fief » de Montesquieu. Avant M. Luchaire, Laferrière l'avait déjà combattue dans un des meilleurs passages de son *Histoire du Droit*, aujourd'hui bien arriérée[1].

MM. Mourin et Hennebert, auteurs de deux ouvrages plus que médiocres sur les Comtes de Paris, ont repris en ces derniers temps[2] la thèse d'Aug. Thierry. Nous ne nous attarderons pas à les citer ni à les discuter ; ce serait peine perdue. Nous préférons renvoyer aux excellentes critiques qu'en a faites M. G. Monod[3]. Les idées d'Aug. Thierry ont encore laissé leurs traces dans l'œuvre si remarquable de M. Freeman : *La conquête normande*. M. Freeman voit toujours dans les derniers Carolingiens des représentants de la langue et des tendances teutoniques, tandis que les Capétiens personnifient l'élément roman. Il oppose Paris, la cité romane, à Laon, la ville teutonique (*sic*)[4]. Un autre historien anglais, Palgrave, fait une assimilation saugrenue entre la Révolution de 1789 et l'avènement de Hugues Capet huit cents ans auparavant. « La cité de la Révolution, dit-il, commence réellement son histoire par la première révolution française[5] ».

Heureusement, ces théories erronées n'ont pas régné seules pendant plus d'un demi-siècle. Dès 1838, Varin, dans une excellente thèse de doctorat, avait attaqué Aug. Thierry, respectueusement mais avec fermeté. Il prit ses allégations une à une, les discuta avec beaucoup de critique et d'érudition, et n'en laissa rien subsister. Non seulement il prouva que « les Karolingiens ne sont point les pupilles de la « Germanie[6] », mais encore il s'attacha à combattre avec

1. *Histoire du Droit*, IV, 17-18.
2. L'ouvrage de M. Mourin a paru en 1869, celui de M. Hennebert en 1885.
3. Voy. *Revue critique* de 1874, t. II, p. 163 ; *Revue historique* de sept.-oct. 1885, p. 223.
4. *Norman conquest of England*, t. I, 155-158, 193-194, 242-244, 618-619, etc.
5. *History of Normandy and England* by sir Francis Palgrave, t. I, p. 282. Remarquons ici que Paris n'a joué aucun rôle dans les événements qui amenèrent la chute des Carolingiens.
6. Varin, *De l'influence des questions de race sous les derniers Carolingiens*. Paris, 1838, in-8.

bonheur les idées régnantes qui attribuaient une grande influence aux questions de race sur les événements de l'histoire. Sur ce point Varin était en avance de plus de cinquante ans sur les érudits de France et d'Allemagne. Aussi n'eut-il aucun succès. Vingt-cinq ans après, M. Olleris fut amené par ses travaux sur Gerbert à examiner la thèse d'Aug. Thierry. Il en reconnut à son tour toute la fausseté et acheva de la renverser[1]. Il montra que, loin d'être le représentant d'un parti national, Hugues Capet était parent, ami et protégé de la maison de Saxe[2].

Notons encore parmi les adversaires d'Aug. Thierry, M. Guadet qui conclut ainsi : « Lors donc qu'on voudra nous « montrer en Gaule au dixième siècle une population ger- « maine dominatrice et une population indigène qui se re- « lève et finit par rejeter hors de son sein des maitres abhorrés, « nous répondrons que les faits ainsi groupés par masses « peuvent séduire la multitude, parce que l'esprit les em- « brasse sans la moindre peine ; mais qu'en réalité l'histoire « n'est pas faite ainsi tout d'une pièce et qu'en particulier « celle du dixième siècle ne ressemble en rien au tableau « qu'on veut faire[3]. »

Mais la protestation la plus violente se rencontre chez deux historiens belges, Warnkœnig et Gérard. Ils ne cessent d'attaquer Hugues Capet et, après avoir rapporté sa participation à la trahison d'Ascelin, prononcent sur son compte les paroles suivantes : « Tels sont les exploits par lesquels la « dynastie des Capets se substitua aux descendants de Char- « lemagne. Et l'on ose dire aux Français que cette révolution « fut le produit d'un mouvement national ; que leur histoire « ne commence qu'à partir de l'époque glorieuse où la race « gauloise triompha avec Hugues Capet de la race des Francs. « C'est à un peuple essentiellement brave qu'on représente le « plus lâche des attentats comme un fait héroïque et le plus « ignoble des usurpateurs comme le chef de la première

1. *Examen critique de la lettre de M. Aug. Thierry sur l'expulsion de la seconde dynastie franke.* Paris-Clermont, 1863, in-8 de 25 p. Cf. *Œuvres de Gerbert*, p. XCVII et 529.
2. *Examen critique*, p. 22.
3. Éd. de Richer, 1845, Introduction, p. XXXIX-XLIX.

« dynastie nationale[1]. » Pour être âpre et passionné, ce jugement n'en a pas moins un fonds de vérité.

En Allemagne les idées d'Aug. Thierry n'ont pas eu la même fortune qu'en France. En 1840 Wilmans, tout sobre qu'il est, écrit cependant : « Allié au parti lorrain-allemand, « Hugues Capet ne laisse pas échapper l'occasion favorable ; « il veut réaliser maintenant les projets formés par tant de « ses ancêtres sur le trône de France. Il n'avait pas peu con- « tribué en 984 à conserver le trône en Allemagne à l'héritier « légitime. Maintenant ses partisans (précisément le parti « favorable aux Allemands en Lorraine et en France) étaient « fermement décidés à priver de la succession l'unique et « légitime héritier de la race Carolingienne, Charles de Lor- « raine, frère de Lothaire, et à placer la couronne sur la tête « de leur puissant protecteur, le comte Hugues[2]. » Dix ans après Wilmans, Büdinger montrait également que, loin d'être favorable aux derniers Carolingiens, l'Allemagne leur était tout à fait hostile : « Les Carolingiens dégénérés, avec le sou- « venir de l'empire de leurs aïeux, étaient pour l'Allemagne « des voisins incommodes à la politique versatile ; amis inutiles « en temps de paix, foyers d'agitations aux époques trou- « blées[3]. » Il semble que depuis il y ait eu une sorte de réaction : Kalckstein voit presque toujours dans Hugues Capet un ennemi de l'Allemagne, et il passe presque sous silence le rôle qu'elle joua dans son avènement[4]. Giesebrecht paraît professer la même opinion[5]. Néanmoins on peut dire qu'aujourd'hui les idées d'Aug. Thierry ne sont plus admises scientifiquement par personne. Si nous avons cru devoir y insister un peu longuement, c'est que rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur historique. Cesse-t-on un moment de la combattre, elle renaît immédiatement.

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en rappelant les travaux si remarquables de M. Luchaire sur les Institutions de la

1. *Histoire des Carolingiens*, t. II, 415.
2. *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto III*, p. 47.
3. *Gerbert's... politische Stellung*, p. 75.
4. *Geschichte der Französischen Königthums*, p. 213, note 1, et 389, note 1.
5. *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 5e éd. Leipzig, 1881, I, 642.

France sous les premiers Capétiens. M. Luchaire insiste avec raison sur le rôle joué par l'Église dans le changement de dynastie : « L'avènement de Hugues Capet, dit-il justement, « a été avant tout un fait ecclésiastique[1]. » M. Luchaire démontre que les premiers Capétiens n'opérèrent tout d'abord aucun changement dans l'état social et politique du pays[2]. Par suite l'avènement de cette dynastie ne fut nullement provoqué par des causes profondes et irrésistibles[3].

1. *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. Paris, 1883, 2 vol. in-8, 2e éd. 1891. Voy. t. I, p. 31.

2. *Ibid.*, t. I, ch. Ier, p. 33-56. Cf. *Introduction*, p. 19-31. — Voy. encore sur le changement de dynastie les deux dissertations suivantes : 1° *Examen des différentes opinions des historiens anciens et modernes sur l'avènement de Hugues Capet à la couronne*, 2° *Dissertation dans laquelle on prouve qu'Hugues Capet est monté sur le trône par une élection légitime*. La première est due à dom Poirier, la seconde à Ballet. Voy. Leber, *Coll. des meilleurs... traités relatifs à l'histoire de France*, 1838, t. 17, p. 7-48 et 49-97.

3. Au moment où cette étude est sous presse, lisant l'ouvrage de M. Edme Champion, *Philosophie de l'Histoire de France* (Paris, 1882, in-8°), j'y trouve un judicieux chapitre : « L'avènement des Capétiens » (p. 107-113), où la question est ramenée à ses vraies proportions. La conclusion de M. Champion est celle-ci : « La victoire de Hugues Capet « sur le dernier Carlovingien ne fut elle-même qu'un incident insi- « gnifiant, la victoire d'une famille, non celle d'une race ni d'un prin- « cipe. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

1. — 955, 15 avril? — Paris.

Lothaire, à la demande de Hugues, duc des Francs, de Gilbert, comte principal de Bourgogne, et du comte Thibaud (de Chartres), autorise le comte Wildevée et ses deux fils, Gui et Norduin, à posséder, leur vie durant, différents biens sis en Bourgogne; c'est à savoir: dans le comté de Beaune 18 manses et la moitié d'une église au village de Cussy sur la Dheune; dans le comté de Chalonnais une église entière, dédiée à saint Loup, située sur la même rivière[1]*. A la mort de Wildevée et de ses fils, ces biens reviendront à l'église de Saint-Beurry*[2].

Copie du xviiie siècle (due à dom Bertod?), Bibl. nat. *Collection Moreau*, t. 866, fol. 391. « Extrait des archives du chapitre métropolitain de Besançon » (Cf. p. suivante, note 3).

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Hlotarius, divina favente clementia Francorum rex excellentissimus atque sub

1. *Saint-Loup-sur-Dheune*, ch.-l. de cant., dép. de Saône-et-Loire, à mi-chemin entre Beaune et Verdun-sur-Saône. — *Cussy* a disparu et son territoire a été rattaché à celui de Saint-Loup. On voit par ce diplôme qu'au xe siècle la Dheune formait la limite entre le Chalonnois et le Beaunois. Remarquons encore la forme abrégée *comitatu Calnensi*. On prononçait donc déjà « Chalnois » et non « Chalonois. » Je dois cette identification et ces remarques à l'obligeance de M. Longnon.

2. Ce diplôme est le seul acte qui nous révèle la forme latine du nom de *Beurry*, qu'on a fait venir faussement de *Baldricus*. Saint-Beurry est un village de l'arr. de Semur (Côte-d'Or).

juvenili aetate potentissimus. Si fidelibus nostris, morem regium servantes, aliquod suplementum per nostrae immunitatis praeceptum[1]... nobis id ad honoris augmentum et aeternitatis tenemus firmissime profuturum. Quocirca nottum fieri volumus sanctae Dei ecclesiae fidelibus et nostris, praesentibus et futuris, qualiter veniens Hugo, dux Francorum et pene totius imperii potentissimus, ac Gislebertus, Burgundiae comes praecipuus, praenotati miles Hugonis fortissimus, et comes Tetboldus, noster per omnia fidelis eximius, nostram expetierint celsitudinem ac sublimitatis nostrae dignitatem, obnixe postulantes, ut Witlineo (*sic*) et filiis ejus, Widoni scilicet et Norduino, de rebus suis bona quibusdam in pago Burgundiae manentibus immunitatis praeceptum fieri dignaremur[2]; quae res sunt in pago Burgundiae, ut diximus, seu in villa Cussiaco super flumen Diunae, videlicet XVIII. mans[i] et eccles[ia] dimidia in comitatu Belnensi, cum integra alia ecclesia in comitatu Calnensi, in honore sancti Lupi dicata, super notatum fluvium sita. Quorum petitionibus aures nostrae serenitatis apponentes, regium morem servantes, hoc praeceptum relati fieri jussimus, et devoti largissima pietate firmavimus; ea scilicet ratione ut jamdictus comes Wildeveo (*sic*)[3] et ejus duo filii, Wido et Norduinus, in vita sua habeant et possideant, ac post illorum vitae cursum ad praefatam basilicam sancti Botricii[4] omnia redeant. Ut autem haec praecepti scriptio firmior et redibilior habeatur atque ab omnibus, futuris temporibus, diligentius conservetur, propria manu subterfirmavimus et annulli nostri impressione insigniri jussimus.

Signum Hlotharii (*monogramme*) Francorum regis glorio-

1. Il y a un mot passé tel que « conferimus. »
2. La phrase est visiblement tronquée.
3. « Supra legitur *Witlineo*, sed vetustate scripturae id contingit « haec domnus Guenardi (sic). » (Note du copiste.) Ce Guénard est un chantre qui vers l'année 1600 fit un cartulaire du chapitre métropolitain de Besançon, qui contient des documents allant de 824 à 1450. (Voy. *Coll. Moreau*. t. 866, fol. 365.) Malgré la mention « Extrait des archives du chapitre métropolitain de Besançon », cette note me fait croire que la copie de Dom Bertod est prise sur le Cartulaire de Guénard.
4. C'est la première fois que cette église est mentionnée dans cette copie, preuve évidente que celle-ci est incomplète.

sissimi (« un sceau en pâte portant une tête, à l'entour ces mots : *Hlotharius Francorum rex* »).

Wido cancellarius ad vicem Artoldi archiepiscopi summique cancellarii recognovi.

Actum Parisiaca urbe, anno I. regnante gloriosissimo rege Hlothario, indictione XIII[1].

2. — 963, 26 mars ou 1er avril. — Saint-Médard de Soissons.

Le comte Herbert, abbé de Saint-Médard de Soissons, permet à Bernier, abbé d'Homblières, d'acquérir à prix d'argent de son frère Albert, et de Mauger, vassal de celui-ci, deux manses de terre sis au village de Rumigny en Vermandois[2], *sous la* potestas *de Saint-Médard, moyennant un cens annuel de douze deniers payables à la Saint-Sébastien (20 janvier), à l'autel de saint Médard.*

Copie du XVIIe siècle, Cartulaire d'Homblières, Bibl. nat. ms. lat. 13911, fol. 18.

Publié par Colliette, *Histoire du Vermandois*, I, 571-572, d'après un second cartulaire du XVIIe siècle, actuellement aux archives de l'Aisne (H, 588), qui présente de nombreuses et importantes variantes avec celui de la Bibl. nat.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Heribertus Dei misericordia comes et abbas. Notum sit universis sanctae matris ecclesiae filiis, tam praesentibus quam futuris, quod accessit ad nos Bernerus, abbas cellae Humolariensis, postulans ut duos mansos de terra ex potestate Sancti Medardi, quae in pago Vermandensi in villa quae dicitur Ruminiacus, ex beneficio fratris mei comitis Adalberti, liceret sibi ab eodem fratre

1. Flodoard nous apprend, dans ses *Annales*, que Lothaire se rendit à Paris auprès de Hugues le Grand à Pâques 955 (15 avril). Il est donc fort probable que le présent diplôme a été donné à cette date du 15 avril ou peu après. L'unique copie de ce diplôme étant défectueuse et incomplète, je ne suis pas sûr de l'exactitude de l'analyse. Bien que l'acte soit qualifié dans l'exposé *immunitatis praeceptum*, rien n'y révèle l'immunité. J'y verrais plutôt la confirmation d'un acte de précaire entre l'église de Saint-Beurry et le comte Wildevée.

2. Rumigny, Aisne, est à 9 kil. N.-O. de La Fère.

nostro et ab ejus fideli Madalgerio, qui eam tenebat, pecunia, scilicet de thesauro Sanctae Mariae, redimere ad opus Sanctae Mariae et Sanctae Hunegundis, in usibus monachorum cellae Humolariensis; ea scilicet ratione ut, pro eadem terra, unoquoque anno, ad altare sancti Medardi XII. denarios in festivitate sancti Sebastiani persolvant, et predictam terram jure quieto in perpetuum possideant. [Deinde recipiat ecclesia nostra res suas, non forte monachi Humolariensis a monachis Sancti Medardi, aut charitatis gratia, aut majori censu impetrare valuerint ut praedictam terram diutius possideant][1]. Nos vero, rem subtilius attendentes, et hoc unde prius nihil habebamus et eorum necessitati, ecclesiae sancti Medardi utilitati consulere decrevimus, ut juxta illud apostoli : « alter alterius onera portate », ipsi habeant qualemcunque consolationem et altari sancti Medardi praedicti respectus deferrent honorem, id quod petebat, cum consilio fidelium nostrorum, libenter fieri concessimus et presentem cartham facere jussimus. Unde si quis successorum nostrorum, quod minime futurum credimus, hujus conscriptionis authoritatem infringere tentaverit, iram omnipotentis Dei incurrat et, fidelium judicio convictus, X. auri libras exsolvat et quod inde repetit nequaquam obtineat, sed presens concessio stabilis inconvulsa permaneat. — Actum in coenobio sanctorum Medardi et Sebastiani sub die I.kal. aprilis[2], anno Incarnationis dominicaè 963, regni autem Lotharii.....[3].

Signum Lotharii regis. S. Heriberti qui hoc scriptum fieri jussit[4]. S. Fulquini decani. S. Rodulfi. S. item Rodulfi. S. Evrardi. S. Gausmari. S. Leudonis. S. Feroldi. S. Hermeranni. S. Erchemboldi. S. Richoldi. S. Achardi. S. Walonis. S. Hugonis. S. Rodulfi. S. Rainardi. S. Bosonis. S. Teubodi. S. item Bosonis. S. Rodulfi. S. Roberti. S. Evrardi.

Amalvuinus cancellarius scripsit et subscripsit.

1. Cette phrase incompréhensible est omise par Colliette.
2. Colliette : *septimo calendas Aprilis.*
3. Colliette : *regni autem Lotharii regis decimo.*
4. Les souscriptions de Lothaire et d'Herbert manquent dans Colliette.

3. — 967, 5 mai. — Saint-Waast d'Arras.

Le roi Lothaire confirme les donations faites à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand par le feu comte Arnoul de Flandre et par son cousin Baudoin, et accorde l'immunité à l'abbé Womar et aux moines de Saint-Pierre.

A Original scellé, hauteur 692 millim., largeur 625 millim. Archives du royaume de Belgique à Bruxelles. Acquis de M. Cremmery-Coucke en septembre 1882.

B Copie du XVIII^e siècle (Dom Grenier), Bibl. nat., Coll. Moreau, X, fol. 120. D'après A.

Ce diplôme sous cette forme est inédit. Il a été souvent confondu avec un diplôme de même date pour Saint-Bavon de Gand avec lequel il présente des ressemblances frappantes de fond et de forme. La discussion des rapports de ce diplôme avec d'autres actes similaires est assez longue et trouvera place dans le *Catalogue des Actes des souverains de la France de 840 à 987*, actuellement en préparation. Contentons-nous de dire que l'authenticité du présent acte est inattaquable.

IN NOMINE SANCTĘ ET INDIVIDUĘ TRINITATIS. LOTHARIUS GRATIA DEI REX. SI EA QUĘ FIDELES NOSTRI PRO STATU ET UTILITATE AECCLESIARUM IN LOCIS SIBI COMMISSIS STATUERINT, NOSTRIS CONFIRMAMUS EDICTIS, | [2] hoc nobis procul dubio ad aetaernam beatitudinem et totius regni a Deo nobis commissi tutelam mansurum esse credimus, et retributorem Deum exinde in futuro habere confidimus. Igitur notum sit omnibus tam presentibus quam et futuris sanctae matris ecclesiae filiis, quod jam nuper, anno videlicet | [3] regni nostri .X^mo.; indictione .VI., venerabilis Comes ARNULFUS, noster videlicet consanguineus et regni nostri marchio nobilissimus, nostram adiens excellentiam, humiliter petierit, ut quoddam monasterium in honore beatorum Apostolorum PETRI et PAULI constructum, situm super fluvium Scaldum, quod antiquitus | [4] vocatum est Blandinium, pro cavendo ejusdem coenobii futuro periculo et monasticę religionis vigore inibi perpetualiter corroborando, nostrę auctoritatis praecepto muniremus. Cujus peticioni libenter assensum tunc prębuimus et statuimus ut idem monasterium, cum Dei auxilio a predicto venerabili | [5] ARNULFO multis opibus nobili-

tatum et in melius exaltatum, juxta ejusdem loci scripta et regalia precepta et apostolici privilegii decreta, in ordine monastico sub regulari disciplina res suas quiete possideret, sive eas quas venerabilis comes Arnulfus de sua propria hereditate pro Dei amore et animę suę | [6] retributione necnon et patris ac matris suae, uxorisque ac filiorum absolutione eidem contradiderat, sive illas quas antiquitus pia fidelium largitione possederat; decernentes quoque et regia auctoritate cum omni imperio precipientes ut prefato monasterio de rebus suis aliquod dispendium nemo unquam inferre | [7] presumeret, neque ad dominium, sive prioratum, ejusdem loci aliquis tyrannica usurpatione ascenderet, sive pro generis nobilitate, sive turpis lucri illicita largitione; sed, secundum beati patris Benedicti regulam, ibi abbas constitueretur, et constitutus legitima potestate uteretur. | [8] Illarum vero nomina rerum haec sunt: id est inprimis a portu Gandensi secus Scaldum fluvium usque Scuvaringahem, et exinde in directum usque Legiam in loco qui dicitur Afsna, iterumque secus eundem fluvium Legiam usque ad predictum portum. In ipso quoque portu omnes mansioniles cum ęcclesia | [9] in eo sita; extra portum quoque secundum ambitum prefatorum duorum fluminum necnon et ęcclesia in Afsna et ęcclesia de Thisla et in Sikingehem mansum .I. In pago vero Flandrinse, Merena et Cumbescura et terra Vulgangi. In pago Mempisco, Thuringehem; in Sumeringehem mansum .I. In Hainaco pago, | [10] super fluvium Seva villas duas, Dulciaca atque Niella. In pago denique Brachantinse, in loco qui vocatur Mella, ęcclesia .I., cum appendiciis terris, et in Olfna mansum unum super fluvium Scaldum, et in Letha mansum .I.; in pago Wasię villa dicta Themsica super ripam Scaldi omni integritate; et Bocholt cum omnibus appendictiis. | [11] Haec igitur, pia fidelium largitione, locus predictus antiquitus dinoscitur possedisse. Quae vero infra continentur prefatus venerabilis comes ex propria hereditate concessisse, id est: in Flandris, medietatem fisci qui vocatur Snellingehem, de fisco Wanebrugge .X. mansos in loco nuncupante | [12] Bugginsela. In pago Karabantinse villa Canphin et in Brachanto, Idengehem mansum .I. cum ęcclesia. Nunc vero, jam illo ab hac luce sublato, et ad superos, ut credimus, transvecto, et in jamdicto coenobio, in quo scilicet jamdudum

tumulatus requiescit pater materque ipsius, venerabiliter cum | [13] conjuge sua sepulto, Balduinus noster ejusque consanguineus, nutriciusque Arnulfi pueri, filii Balduini filii Arnulfi Majoris, me presente ac matre fratreque meo, prompto voluntatis affectu, quasdam res hereditatis ipsius domini sui, predicti ARNULFI, ob remedium animarum domini et dominę suę, | [14] predicto coenobio contulit. Quarum hęc sunt nomina : Walehem cum suis appenditiis, id est Bucingehem, Merehage, Locin, Hoika, Fliringehem, Moringehem, Ostrehem, cum pratis, silvis et farinariis et cambis ; et villam quoque Afsna reddidit cum silvula Hasloel, pratumque sibi adjacentem, nomine | [15] Bladrameres, et similiter terram in Alta Ripa cum ęcclesia, villamque Crumbrugge cum omni integritate et terram in Wildis. Nonnulla etiam proprie hereditatis idem consanguineus noster Balduinus, ob animae suae sed et ejusdem domini et dominae | [16] suae salvationem, commemorato, felici munere, contradidit coenobio. Quarum haec sunt nomina : Beverna in pago Curtracinse super fluvium Legia, et alia Beverna cum aecclesia et Handelingehem, et Teppingehem, et Thrassaldingehem cum aecclesia | [17] et Stenbecca, et Tatingehem cum aecclesia, et Pottingehem secus fluviolum Five, et forestum Methela ubi possunt saginari mille porci, et Sausele ubi quadrigenti (*sic*), et Frigelingehem quam vendidit ei abba, et in foresto Feret, silvam juxta fluviolam | [18] Fista ubi CCCC[ti]. His ergo, omnibus conlatis, nostram adiit excellentiam, petens haec quoque et quae videlicet ex domini sui vel quae de proprii juris contradiderat hereditate, nostrae auctoritatis corroborari imperio. | [19] Nos vero ejus nihilominus annuentes saluberrimis peticionibus, interventu etiam dilectę matris nostrae Gerbergae, sed et amabilis conjugis nostrae Hemmae, illius Deo dignam adimplevimus postulationem ; precaventesque | [20] antiqui hostis insidias quibus servorum Dei quietem conturbare et multiformi calliditate molestari nititur, reverendo abbati Womaro, et ejusdem loci fratribus, hanc nostrae auctoritatis tutelam contra venturae perturbationis | [21] jacula opponendam concessimus, videlicet ut predicto abbati ejusque fratribus de rebus prelibati loci nullus sęcularium, sive clericorum, sive laicorum, non quilibet princeps, vim aliquam inferat, nullusque judex publicus, nec quislibet | [22] ex judiciaria potestate, in aecclesias aut loca, vel

agros, seu reliquas possessiones memorati coenobii, quod moderno tempore, infra dicionem imperii nostri, juste et rationabiliter possidet, vel ea que deinceps in jure ipsius loci voluerit divina | [23] pietas augeri, ad causas audiendas vel freda aut tributa exigenda, vel mansiones aut paradas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut homines ejusdem monasterii, tam ingenuos quam servos, super terram ipsius comma- | [24] nentes, absque abbatis jussu, distringendos, vel ullas redibitiones aut illicitas occasiones requirendas, nostris et futuris temporibus ingredi valeat, vel ea quae supra memorata sunt, penitus exigere presumat | [25] nec de ordinationibus monasterii sui, nisi ab eo rogatus, secundum regulam sancti Benedicti, se quisquam intermittat. Quieto itaque jure, cuncta quae possident et quae, Deo auxiliante, adquisituri sive adepturi sunt | [26] usibus eorum deserviant; quatinus absque penuria, tam pro anima venerabilis Arnulfi, quam etiam pro totius regni nostri quiete et utilitate, divinis laudibus incubantes, Domini clementiam exorent. | [27] Quisquis igitur contra hujus nostre preceptionis munimen, quod minime futurum credimus, aliquid sinistrum molitus fuerit, primo omnipotentis Dei iram incurrat et, judicio fidelium convictus, | [28] reatus sui poenam exsolvens, centum auri libras coactus predicto monasterio reddat, et quod illicite temtavit frustretur et inane fiat. Et ut firmius maneat inconvulsumque servetur, | [29] hoc ei preceptum fieri jussimus et anulo nostri palatii supterfirmantes jussimus insigniri.

Signum domni Lotharii (*Monogr.*) gloriosissimi regis.

Gezo notarius, ad vicem domni Odelrici archiepiscopi summique cancellarii, recognovit et subscripsit. (*Sceau plaqué sur la ruche ; cire blanchâtre, recouverte d'une coloration brune*).

Datum III. non. mai, regnante domno Lothario anno XII., indictione X. Actum Nobiliaco. Feliciter.

4. — 981. — Senlis.

Hugues Capet confirme l'abandon fait par son vassal Yves à l'abbaye d'Homblières de dix manses déserts sis au village de

Chavigny en Vermandois, moyennant un cens annuel de douze sous payable à la Saint Rémy (1er octobre).

Copie du XVIIe siècle. Cartulaire d'Homblières, Bibl. nat., ms. lat. 13911, fol. 14.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Ego Hugo, Dei gratia comes et dux Francorum. Notum sit universis sanctae matris ecclesiae filiis, tam praesentibus quam futuris, quod monachi ex cella Humolariensi, quae, in honore sanctae Mariae constructa, sita est in pago Vermandensi, accesserunt ad Yvonem, fidelem nostrum, et venerabilem conjugem ejus Geilam, interpellantes eos super quadam terra ex beneficio ejus, quae in praedicto pago jacet, in villa scilicet quae dicitur Cauuiniacus[1], ut illam, sub censu constituto, ad praedictum monasterium daret, eo videlicet ut annis singulis constitutum censum in festivitate sancti Remigii solverent, et ipsam terram jure quieto possiderent. Sunt autem ex eadem terra, ut ferunt, decem mansi ex maxima parte inutili sylva nuricis et frutectis operta ; census vero sunt solidi XII. Unde praedicti monachi, cum assensu fidelium nostrorum Yvonis patris et Yvonis filii uxorumque eorum, nostram magnificentiam adeuntes, petierunt ut eis supra hoc negotio chartam fecisse juberem, et manu propria firmarem; quatenus si quid eandem terram proprio labore vel sylvam extirpando, vel plantando, vel aedificando, immeliorare potuerint, nemo audeat presentem constitutionem canino dente rodere, vel aliquam molestiam pro hoc ipso praedictis monachis incutere. Illorum petitioni libenter assensum praebui et presentem chartam fieri jussi et manu propria firmavi. Si quis vero successorum nostrorum, quod minime futurum credimus, presentem constitutionem, caeca cupiditate permotus, destruere tentaverit, inprimis omnipotentis Dei iram incurrat, deinde regio fisco 60 auri libras persolvat, et quod repetitur nequaquam obtineat.

Actum in castro Sylvanectensi, anno Incarnationis dominicae 981, Lothario regnante anno 27.

Signum gloriosi Hugonis ducis †. Signum Adlaidis uxoris

1. *Chavigny*, Aisne, arr. et cant. de Soissons (7 kil.).

ejus. S. Roberti filii ipsius. S. Yvonis vasalli. S. Geilae uxoris ejus. S. Yvonis filii ipsius. S. Burchardi vasalli. S. Gerilmi vasalli. S. Gerelmi filii ejus.

5. — 988, janvier.

La comtesse Aldegarde (femme d'Arnaud Manzer, vicomte d'Angoulême) fait don à l'abbaye Notre-Dame de Noaillé de ses alleux sis dans la viguerie de Niort.

Copie du XVIIIe siecle, Bibl. nat., Collection Moreau, tome XIV, fol. 602; avec cette note : « L'original de cette charte est dans les archives « de M. l'abbé de Noaillé, layette XI. L'écriture est du temps de sa « date. »

Dum in hoc seculo unusquisque homo aut femina vacat arbitrio, oportet ut de rebus sibi adquisitis taliter agere valeat qualiter in futuro aeternae vitae mereatur percipere. Quapropter ego, in Dei nomine, Aldegardis comptissa, tractavi de Dei timore et aeterna retributione, et pro remedio animae Kadeloni genitrici meo et anima Senegundis genitrici mea, seu et pro anima Arberti vicecomitis, et anima Arnaldi comitis, ut mihi et illis pius Dominus in ultima die magni Judicii veniam tribuere dignetur. Ideirco ut alodem meum, qui est situs in Niortense juxta ecclesiam Sancti Gaudentii, unam aream ad mansionem faciendam et, in alio loco, que vocatur Riberexs, super alveum Severe, juctos duos de pratis; et sunt circumcincti de totas partes de ipsa hereditate; et in tertio loco juctum unum de vinea in montem Sancti Abraxii, et est circumcinctus de duobus partibus vineas Galberti. Hec omnias res superius nominatas sunt in vicaria Niortense; et trado, dono, transfundo et de mea potestate in vestra trado dominatione, et in oblatione perpetua, pro remedio animarum nostrarum, ad coenobium sanctae Dei genitricis semperque virginis Mariae Nobiliacensis, qui est constructus in honore beati Hylarii summi pontificis et sancti Juniani confessoris Christi, ubi preesse dignoscitur dompnus Fulco abba, sub cujus regimine monachorum Deo servire student. Per hanc cessionis epistolam ad

abendum delegavimus perpetualiter remaneat, nemine contradicente. Illut etiam nobis placuit inserere ut si aliqua intromissa persona fuerit qui contra hanc donationem ulla calumnia promovere voluerit, et si non se correxerit, aut a sua mala voluntate non declinaverit, inprimis iram Dei omnipotentis incurrat, et prefate illibateque virginis Marie, necnon et beatorum confessorum Hylarii pontificis et sancti Petri apostolorum principis, et almi nostri domni Juniani, seu cum omnium sanctorum Dei, et a consortio sanctorum angelorum sit segregatus, et in penalibus flammis Gehenne ignis cum Dathan, Chore et Abiron, quos terra vivos deglutivit, diu cruciatus permaneat; in exitum vero sui anima quoque sua Diabolus rapiat, in infernalibus claustris cum spiritibus immundis sine fine jugiter cum illis perseveret in tenebris et umbre mortis. Hec autem cessio, Domino auxiliante, omni tempore inconvulsa valeat perdurare cum stipulatione subnixa, manu mea propria subterfirmavi, et post me nobilium virorum ad corroborandum tradidi.

Signum Aldegardis comptissa, qui hanc donationem fieri rogavit. S. Gisleberti episcopi. S. Guosfredi clerici. S. Guazelini clerici. S. Girberti archidiaconi. S. Landrici vicarii. S. Kadelini vicarii de Metulo. S. ...melli vicarii, S. Aigoni. S. Lanberti praepositi.

Data in mense januario, regnante anno primo Rotberto rege.

6. — 987, 25 août. — Orléans.

Le roi Hugues Capet à la demande d'Amaury, abbé de Saint-Mesmin, renouvelle un diplôme du roi Charles le Chauve en faveur de cette abbaye.

A Copie envoyée par Dom Grenier le 27 mars 1764. « Pris sur le « Cartul. de Saint-Mesmin, fol. II v°, carta 4ª. » Bibl. nat., Collection Moreau, t. XIV, fol. 7 r°.

B Copie (tronquée) de Gaignières. Bibl. nat., ms. lat. 5420, fol. 58, d'après « le Cartulaire de Saint-Mesmin de Mici fait en 1270. »

Publié par Du Bouchet, *Origines de la Maison de France*, Preuves, p. 330.

In nomine sancte et individue Trinitatis. HVGO[1] gratia Dei rex. Quicunque regie dignitatis culmine efferri desiderat, merito eum pre oculis semper habere debet cujus gratia prefertur. Igitur noverit omnium sancte Dei ecclesie fidelium et nostrorum tam presentium quam futurorum solertia, quia nos res ecclesiarum plus quam omnes vite nostre actus tutari atque augmentari gaudemus. Unde cunctis nostris fidelibus, presentibus atque futuris notum fieri volumus quia, veniens quidam venerabilis abbas a monasterio Sancti Maximi, nomine Amalricus, necnon etiam fratres ejusdem cenobii, innotuerunt serenitati nostrae qualiter Karolus[2] Augustus preceptum regie authoritatis eidem loco contulerit ex parte fluvii Ligeriti; que videlicet pars incipit a farinario Dromedanni et, decurrens per ripam sancti Hylarii, in fluvium Legeris influit. Quod videlicet preceptum nostris obtutibus offerentes, petierunt idem confirmandum; insuper obnixe petentes, ut ex ea parte supradicti fluminis, que nobis ex ratione fisci, videlicet comitatus, contingebat, pro remedio anime nostre, aliquid superadderemus. Quod salubre judicantes, cum consilio obtimatum nostrorum, concessimus eis unam per singulas hebdomadas diem et noctem per totam aquam nostri juris, ut libere eam perlustrent quolibet modo piscationis; quatenus eis pro nobis nostraque sobole ac statu imperii nostri omnipotenti Deo supplicationibus, et nobis merces accrescat, et illis emolumentum aliquod ex nostra liberalitate proveniat, absque ullius inquietudine molestia. Et ut hec nostre preceptionis et confirmationis authoritas pleniorem in Dei nomine per supervenientia tempora obtineat vigorem, annuli nostri impressione subter eam jussimus sigillari.

Data 8 kalend.[3] septemb., anno primo regnante Hugone[4] regi.

Actum Aurelianis civitate. In Dei nomine feliciter. Amen.

1. B. *Eugo.*
2. B. *Carolus.*
3. B. *Octavo calendas septembris.*
4. B. *Eugone.*

7. — 958-959, 2(?)novembre. — Saint-Quentin

Le comte Albert de Vermandois ratifie un échange de terres fait entre les abbayes d'Homblières et de Saint-Quentin.

Copie du XVIIe siècle. Cartulaire d'Homblières. Bibl. nat., ms. lat. 13911, fol. 26.

DE COMMUTATIONE TERRARUM SANCTAE MARIAE SANCTIQUE QUINTINI AB ALBERTO COMITE FACTA.

Actio mandalis exigit ut res quae legaliter determinantur taliter chartulis inserantur, qualiter per eas posterorum memoriae repraesententur. Unde omnibus notum fieri volumus nostris successoribus, Albertus, abbas monasterii Sancti Quintini martyris, quod fidelis noster nomine Bernerus, abbas monasterii Sanctae Mariae Humolarensis, expetiit ad nos ut quasdam res suae abbatiae opportune confirmaremus. Cujus petitionem ratam ac fidelem comperimus, prout petebat, fieri concessimus. Dedimus itaque ei ad praefatam ecclesiam dictae genitricis Mariae, cum consensu et voluntate fratrum incliti martyris Christi Quintini monasterii, de rebus abbatiae praefati martyris, in pago Vermandensi, in villa quae dicitur Latois[1], quae est de beneficio Dudonis, cujusque precatu in hoc egimus, de terra arrabili bunnaria XII. Et e contra, in recompensatione hujus rei, dedit nobis memoratus abbas Bernerus, de rebus suae abbatiae, ad partem ecclesiae praelibati martyris Quintini, in praefato pago et in ipso beneficio, in loco qui dicitur Vallis Sanctae Mariae, de terra arabili bunnaria XII. Hanc autem commutationem stabiliter confirmantes et confirmando stabilientes, propriis manibus firmavimus, clericorumque et laicorum manibus ad corroborandum tradidimus, ut stabilius perpetualiter permaneat scriptorum manibus legaliter roborata.

Actum in vico S. Quintini, II. Novembris, quinto anno regni Lotharii gloriosissimi regis.

S. Alberti abbatis qui hanc chartam fieri jussit. S. Eilberti

1. *Latois* doit être une faute de lecture pour *Lothosa*, aujourd'hui Leuze, dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Aubenton.

vassalli. S. Ger[ber]giae uxoris ejus. S. Herberti filii eorum. S. Oddonis filii eorum. S. Crispini custodis. S. Achardi diaconi. S. Anselmi diaconi. S. Hugonis diaconi. S. Stagnoardi presbiteri. S. Theutonis presbiteri. S. Evrardi presbiteri. S. Albrici didascali. S. Rodulfi diaconi. S. Deodati diaconi. S. Roberti subdiaconi. S. Gotranni vassalli. S. Anselmi vassalli. S. Otradi vassalli. — Scripsit has chartulae grammas Benedictus jussu Hancfredi cancellarii.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. **26**, note 3, *Histor. de France*, IX, 655, *lisez :* 665.

P. **41**, Les notes 3 et 4 doivent être interverties.

P. 64-65, *Généalogie de la maison d'Ardenne*. Je me suis donné beaucoup de peine pour dresser cette généalogie sans m'apercevoir que Beyer avait déjà fait ce travail au tome II, p. LIV de l'Introduction du *Mittelrheinisches Urkundenbuch*. Il était d'ailleurs arrivé aux mêmes résultats. Son travail est plus complet sur certains points, le mien sur certains autres, ayant utilisé quelques sources historiques que Beyer ne cite pas ; en sorte qu'il y aurait lieu de fondre ces deux généalogies. J'ajoute en outre que l'ancêtre de la maison d'Ardenne, Wigeric ou Wideric, qui apparait en 916 comme *comes palatii* de Charles le Simple (*Historiens de France*, IX, 526) devait être parent de ce roi. Dans un diplôme sans date précise (911-923) nous voyons en effet celui-ci lui conférer la possession de l'abbaye d'Hastières pour sa vie, celle de sa femme Cunégonde, et d'un de ses fils, c'est à savoir Adalbéron, *nepos* du roi (Miraeus-Foppens, *Op. dipl.* II, 805). Cette maison était encore apparentée aux rois de Germanie (Voy. plus haut, p. 64 note 2).

P. **80**, ligne 3, supprimer *Cambrai*.

P. **115**. Les notes ont été transposées. La note 2 (Cf. *Appendice X*, etc.) doit porter le n° 4 et être tout au bas de la page. Au lieu de 3 (Fils naturel de Conrad, etc.), *lisez :* 2. — Au lieu de 4 (Guerry vivait, etc.), *lisez :* 3.

P. **148**, note 2, Ebrard, abbé de Saint-Julien d'Aurillac, *lisez :* Saint-Julien de Tours.

P. **165**, note 2, Robert de Bourgogne, *lisez :* Henri de Bourgogne.

P. **171**, note 2, Guérec se rendait à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, *lisez :* Guérec avait été élevé à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire.

P. **183**, ligne 1, Tusey, *lisez :* Tuscy.

P. 211 n., ligne 35. Alfred, vicomte de Châtellerault, *lisez :* Acfred.

P. 211-213. M. G. Monod veut bien me communiquer la note suivante qui m'est arrivée trop tard pour que j'aie pu l'utiliser au cours de l'impression : « M. J. Havet, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et publié dans la *Revue Historique* de mars avril 1891, a soutenu que le couronnement de Hugues Capet a eu lieu le 1er juin à Noyon et que cette date servit de point de départ au temps de Hugues Capet pour dater les actes de son règne. Il ne croit pas qu'il y ait eu de couronnement le 3 juillet et affirme qu'en tous cas ce second couronnement ne put avoir lieu à Reims. M. Lot (*vide supra* p. 211-212) a accepté l'indication d'un couronnement à Noyon le 1er juin, donné par Richer ; mais il croit que le sacre solennel a eu lieu à Reims le 3 juillet et réfute l'argument diplomatique présenté par M. Havet. — Je crois pour ma part que la date du 1er juin doit être tout à fait écartée et suis disposé à penser qu'il n'y a eu qu'un seul couronnement à Noyon, le 3 juillet. Aucun document contemporain n'indique Reims comme lieu du couronnement ; plusieurs indiquent Noyon (Cf. p. 212 n. 1). Il est peu vraisemblable, si une cérémonie solennelle avait eu lieu à Reims que Richer, qui y résidait, ne l'eût pas mentionnée. Reste la question de la date. Richer seul indique le 1er juin ; mais l'ensemble de son récit est inconciliable avec cette date, et il serait bien facile de supposer que *jun.* est un lapsus pour *jul.*, et que *kal. jul.* signifie simplement : au commencement de juillet, la date précise n'étant pas présente à l'esprit de Richer quand il écrivait.

« Le 22 mai Louis V mourait à Senlis. Son corps était transporté à Compiègne pour y être enterré. Il y a entre ces deux villes plus de 30 kilomètres à vol d'oiseau. Il n'est pas possible que les funérailles et la délibération des grands du royaume où Adalbéron fut acquitté, où Hugues reçut les serments des assistants, aient pu être terminées avant le 25 ou le 26 mars. Adalbéron se rend à Reims qui est à plus de 400 kil. de Compiègne, les grands retournent chez eux, et l'on envoie des convocations à ceux qui n'avaient pas assisté à la première réunion. Charles de Lorraine, qui ne pouvait pas y avoir pris part, a le temps d'être prévenu, de se rendre à Reims et d'y conférer avec l'archevêque. La vérité de cette entrevue nous est confirmée par la lettre 132 du recueil de Gerbert (J. Havet, p. 110-112), que Richer avait sous les yeux en écrivant son livre et qui lui a servi à composer le discours qu'il met dans la bouche de Charles (l. IV, ch. 9). Adalbéron et les grands reviennent à Senlis, y délibèrent, reconnaissent Hugues comme roi, et vont le couronner à Noyon qui est à plus de 50 kil. de Senlis. Est-il admissible un seul instant que tous ces voyages

et tous ces événements se soient passés en six ou sept jours? Je ne le pense pas ; pour ne prendre que quatre à cinq semaines il a encore fallu agir avec une grande hâte. Je crois donc que le couronnement solennel a eu lieu à Noyon le 3 juillet, qui était un dimanche. — Je n'ai pas pu consulter le livre de M. Boubnov sur Gerbert (II, II, 945), auquel renvoie M. Havet dans une note. Mais je suppose que ses raisonnements se rapprochent de ceux que j'ai faits de mon côté pour arriver aux conclusions que je viens d'indiquer. »

P. 213, note, 217 note 1. — Je pense avec M. Havet (*Revue Historique*, mars-avril, 1891, p. 293, note) qu'Aimoin a emprunté à la Chronique anonyme de Fleury les renseignements qu'il nous donne sur les couronnements de Hugues et de Robert. — La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* (éd. Bougaud, p. 134-135) copie mot pour mot, soit Aimoin, soit directement la Chronique de Fleury.

P. 229, note 3, Lambert de Lorraine, *lisez:* Lambert de Louvain.

P. 233, note 1, *lisez:* on voit seulement qu'il s'empressa de lui servir d'intermédiaire auprès des rois.

P. 250, ligne 9 ; 251, ligne 23 ; 251 note 3 ; 252, lignes 1 et 2 ; 253 ligne 4. Tous ces passages doivent être remaniés à la suite de l'article de M. Th. von Sickel, *Der letzte Aufenthalt der Kaiserin Theophano in Italien* (*Mittheilungen d. Instituts f. Oesterr. Gesch. forsch.* — t. XII, 2e livr., Innsbrück, 1891, in-8). — Le savant diplomatiste en préparant une édition des diplômes d'Otton III constata la présence de Théophano en Allemagne, à Quedlinbourg et Ingelheim, le 5 avril et le 23 juillet 989, alors que l'opinion commune voulait qu'elle fût demeurée en Italie depuis la fin de 988 jusqu'en avril 990. Mais, dans la lettre 160 écrite par Gerbert, au nom de l'archevêque Arnoul, à un grand personnage d'Allemagne qui se rendait à Rome, Arnoul prie ce personnage d'intervenir en sa faveur auprès de Théophano, en sorte qu'elle obtienne pour lui le *pallium* du pape Jean XV et promet de rejoindre l'impératrice en Allemagne à Pâques. La lettre a certainement été écrite en 989. M. J. Havet (dont j'ai suivi l'opinion) a cru qu'il s'agissait de Paques 989 = 31 mars, et par suite qu'Arnoul avait été élu archevêque de Reims avant cette date, probablement au début de mars. La prise de Reims par Charles de Lorraine qui suivit de six mois cet événement (voy. lettre 217, Havet, p. 205) aurait donc eu lieu en août 989. M. Sickel se trouva ainsi amené à étudier cette lettre de Gerbert et arriva à cette conclusion que le rendez-vous d'Arnoul avec Théophano devait être fixé à Pâques 990 et non 989. Si l'on admet les arguments de M. Sickel pour prouver que Théophano est partie pour l'Italie seulement à l'automne de 989, cela va de soi. Si on persiste à croire qu'elle partit une première fois pour l'Italie à la fin de

988 et célébra Noël à Rome, il n'en reste pas moins prouvé par le savant auteur qu'il est impossible que dans le court intervalle d'un mois entre l'élection d'Arnoul (au plus tôt dans les premiers jours de mars 989, voy. plus haut p. 250, n. 3) et Pâques (31 mars), l'archevêque de Reims ait pu : 1° Savoir que Théophano allait quitter Rome pour retourner en Allemagne ; 2° qu'un grand personnage d'Allemagne devait se rendre à sa rencontre en Italie ; 3° solliciter vainement de Hugues Capet la permission de partir avec ce personnage ; 4° écrire à ce dernier pour que Théophano intervienne en sa faveur auprès du pape Jean XV ; 5° pour que Théophano fût de retour en Allemagne à la fin de mars ; 6° pour qu'Arnoul pût l'y rejoindre à Pâques. — La conséquence c'est que la lettre 160 de Gerbert ne prouve nullement qu'Arnoul ait été élu avant le 31 mars 989 et que Reims ait été prise en août 989. Tout ce que nous savons, c'est que lorsque s'ouvrit le concile de Saint-Basle, 17 juin 991, il y avait deux ans ou un peu plus, qu'Arnoul avait été élu archevêque (*Lettres de Gerbert*, n° 217, Havet, p. 205). L'élection d'Arnoul peut donc être datée de mai 989 et la prise de Reims de novembre 989. — M. Boubnov était, paraît-il, arrivé déjà à des résultats analogues à ceux de M. Sickel (*Sbornik pisem*, II, II, 608-621). Comme lui il fixe à Pâques 990 le rendez-vous d'Arnoul et de Théophano ; il date les lettres 155-160 de Gerbert d'avril à septembre 989, et l'élection d'Arnoul d'avril 989. — Il résulte en outre de tout cela qu'Arnoul ne rendit pas visite à Théophano puisqu'il fut fait prisonnier par Charles en septembre ou novembre 989.

P. 310, ligne 14. Notker, archevêque de Liège, *lisez* : Notker, évêque de Liège.

P. 319, ligne 9, XVIIIe siècle, *lisez :* XVIIIe siècle.

P. 322, note 4. Voy. encore la dissertation de dom Brial (*Nouvelle interprétation du surnom de Capet*, *Hist. Acad. Inscriptions*, 1818, III, 77-84) qui arrive aux mêmes conclusions que les nôtres.

P. 326, note 1. Le *Cartulaire de Paray-le-Monial* vient d'être publié par M. l'abbé U. Chevalier (Paris, 1891, in-8), à la suite du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre*.

P. 359, note 1, Renier III, *lisez :* Renier V.

P. 359, ligne 25, Comte de Trèves, *lisez :* comte de Troyes.

P. 363, ligne 8, Eudes Ier de Champagne, *lisez :* de Chartres.

P. 381, note 2. Mon ami M. Poëte a eu l'obligeance de me signaler et de me copier le passage suivant tiré d'une chronique du XIVe siècle en français, qu'il a découverte à la Bibliothèque de la ville de Bourges : « En France, après la mort Lotaire, regna son filz Loïs, lequel fu le derrier roy de la lignée Charle le grant ; car, comme li diz Loys feüst mors sanz hoir de son

corps et li Francois voucissent transporter le royaulme a Charle, le duc de Lorrainne, auquel il devoit de droit eschoer, quant li Francois orent pris journée de le coroner a roy, Huec appellez Chappelet, filz a Huec, comte de Paris et duc des Francois, par usurpacion et violence se fit roys de France et regna IX ans .»

P. 396, note 3. *Supprimer les mots :* malgré la mention « extrait des archives du chapitre métropolitain de Besançon ».

En terminant cet ouvrage j'apprends que M. K. Schultess vient de publier un travail intitulé *Papst Silvester II (Gerbert) als Lehrer und Staatsmann* (Hambourg, 1891, in-4, 55 p.), trop tard pour que j'aie pu l'utiliser. Cette étude, basée sur l'édition de M. J. Havet, me paraît consciencieuse, bien qu'un peu rapide sur la période 985-991, qui nous intéresse plus spécialement. — Voy. encore à ce propos le compte rendu de M. J. Havet, *Revue Historique*, sept.-oct., p. 155.

TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES
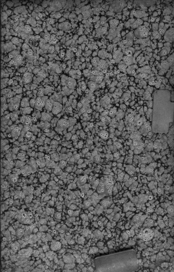
Chartres. — Imp. Durand, rue Fulbert.